

XXII W

(27) C 7

HISTOIRE

# DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS  
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE D<sup>R</sup> LOUIS PASTOR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR ALFRED POIZAT

TOME TROISIÈME



PARIS

LIBRAIRIE PLON

LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6°

*Tous droits réservés*

5<sup>e</sup> édition

D<sup>r</sup> L. PASTOR  
ET  
FURCY RAYNAUD

HISTOIRE  
DES PAPES  
DEPUIS  
LA FIN DU MOYEN AGE

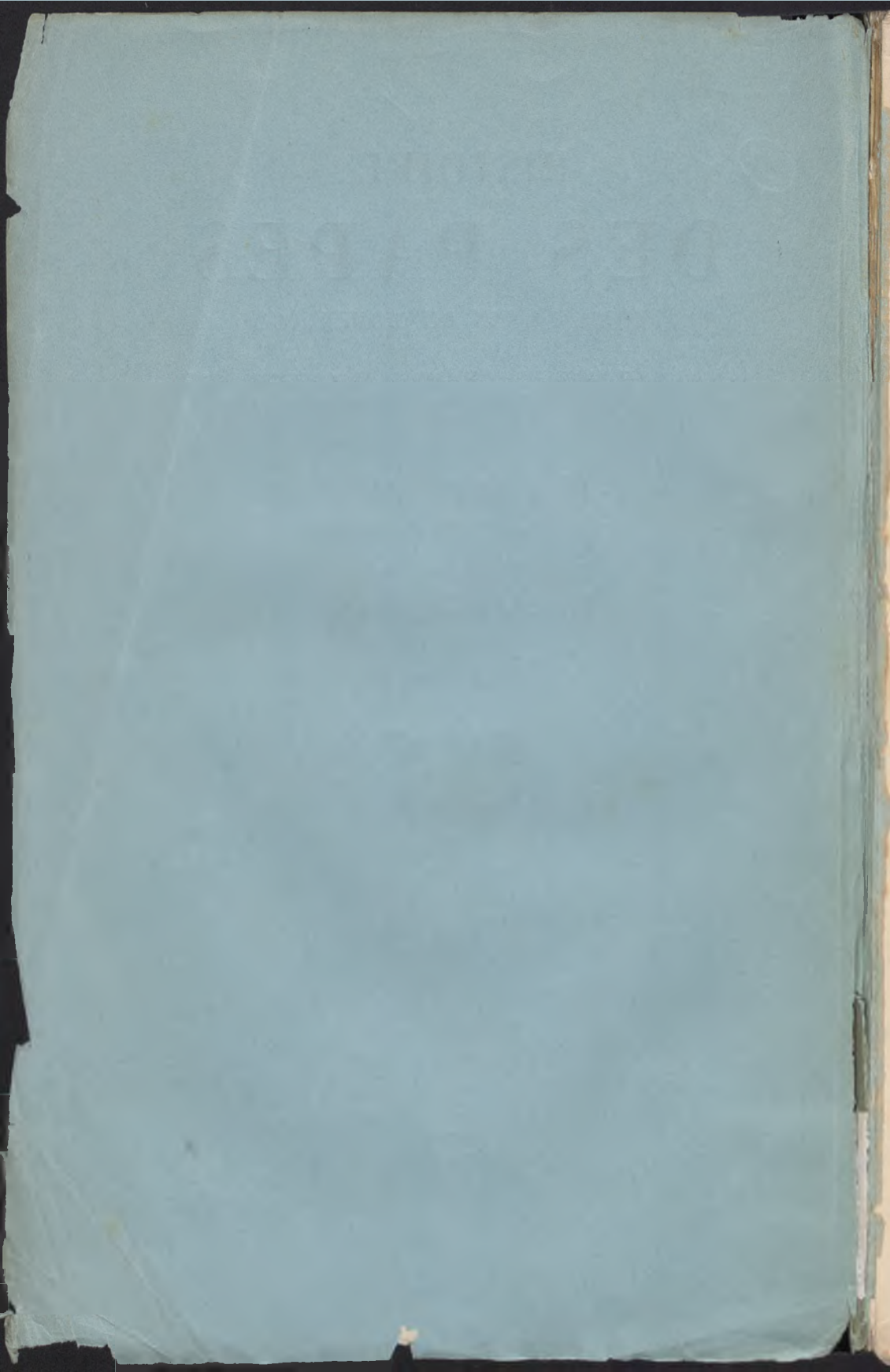
TOME III



LIBRAIRIE  
PLON

8-1930

212  
D  
1.3



*XXIV*

HISTOIRE  
DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

**HISTOIRE DES PAPES**

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE



PARIS

*[Faint, illegible text, likely publisher information]*

*[Faint, illegible text at the bottom of the page]*



XXII N (27) C 1

# HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS  
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE D<sup>r</sup> LOUIS PASTOR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR FURCY RAYNAUD

TOME TROISIÈME

QUATRIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE PLON  
PLON-NOURRIT ET C<sup>o</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
8, RUE GARANCIÈRE — 6<sup>o</sup>

1924

Tous droits réservés

XXV  
HISTOIRE  
DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

PAR LE D<sup>U</sup> L. PASTOR

LE D<sup>U</sup> L. PASTOR

PAR M<sup>U</sup> KIRBY BAYARD

PAR M<sup>U</sup> BAYARD

PAR M<sup>U</sup> BAYARD



BIBLIOTEKA  
UNIWEKSYTECKA  
w WILNIE

1050670

Droits de reproduction et de traduction  
réservés pour tous pays.

D. 93/2010

## TABLE

### DES ARCHIVES ET DES COLLECTIONS DE MANUSCRITS

DONT LES DOCUMENTS ONT ÉTÉ CONSULTÉS PAR L'AUTEUR.

---

- ANCÔNE, Archives de l'évêché.  
— Archives municipales.
- ASCHAFFENBOURG, Bibliothèque du château.
- BAMBERG, Bibliothèque.
- BERLIN, Bibliothèque royale.  
— Archives du palais royal.
- BERNE, Bibliothèque.
- BOLOGNE, Bibliothèque Albornoti.  
— Archives d'État.  
— Bibliothèque de l'Université.
- BONN, Archives paroissiales de l'église Saint-Martin.
- BRUXELLES, Bibliothèque de Bourgogne.
- COLMAR, Archives municipales.
- COLOGNE, Archives municipales.
- CRACOVIE, Bibliothèque Jagellon.
- CUES, Bibliothèque de l'hôpital.
- DARMSTADT, Bibliothèque.  
— Archives d'État.
- DRESDE, Bibliothèque.  
— Archives d'État.
- ESCURIAL, Bibliothèque.
- FERRARE, Archives.
- FLORENCE, Archives de la cathédrale.  
— Bibliothèque Laurentienne.  
— Bibliothèque nationale.  
— Bibliothèque Riccardi.  
— Archives d'État.

- FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, Archives municipales  
— Bibliothèque municipale.
- GALL (SAINT-), Archives du monastère.  
— Bibliothèque du monastère.
- GÈNES, Archives d'État.  
— Bibliothèque de l'Université.
- GROTTAFERRATA, Bibliothèque.
- HALL (en Tyrol), Archives provinciales des Franciscains.
- INNSBRUCK, Bibliothèque du Ferdinandeum.  
— Archives du gouvernement.  
— Bibliothèque de l'Université.
- KREMSMUNSTER, Bibliothèque du monastère.
- LONDRES, British Museum.
- LUCQUES, Bibliothèque du chapitre.  
— Archives d'État.
- MANTOUE, Archives épiscopales.  
— Bibliothèque.  
— Archives Gonzague.
- METZ, Bibliothèque.
- MILAN, Bibliothèque Ambrosienne.  
— Bibliothèque de la frèra.  
— Bibliothèque Trivulce.  
— Archives d'État.
- MODÈNE, Bibliothèque Campori.  
— Archives d'État.
- MONREALE, Bibliothèque.
- MONTEPRANDONE, Bibliothèque.
- MUNICH, Bibliothèque royale du palais et de l'État.  
— Archives impériales.
- NAPLES, Bibliothèque Brancacci.
- NEUSTIFT près Brixen, Archives.
- NUREMBERG, Archives du cercle.
- OBEREHNHEIM, Archives municipales.
- OLMUTZ, Bibliothèque.
- PADOUE, Bibliothèque du chapitre.  
— Bibliothèque de l'Université.
- PARIS, Archives nationales.  
— Bibliothèque nationale.
- PÉROUSE, Archives municipales.
- PËSTH, Musée national.
- PIENZA.
- PISE, Bibliothèque de l'Université.
- PRAGUE, Archives de Saint-Wenceslas.  
— Bibliothèque de l'Université.



- QUARACCHI**, Bibliothèque des Franciscains.  
**RATISBONNE**, Bibliothèque du cercle.  
**RIMINI**, Bibliothèque Gambalunga.  
**ROME**, *Archives* : Archives de l'Anina.  
 — Archives du Capitole.  
 — Archives du collège grec.  
 — Archives Colonna.  
 — Archives Gaetani.  
 — Archives des Mineurs conventuels (aux SS.-Apôtres).  
 — Archives Orsini.  
 — Archives secrètes du Vatican.  
 — Archives de la chapelle Sixtine  
 — Archives d'État.  
 — Archives de l'hôpital du Saint-Esprit.  
 — *Biblioth.* : Bibliothèque Altieri.  
 — Bibliothèque Angélique.  
 — Bibliothèque Barberini.  
 — Bibliothèque Boncompagni.  
 — Bibliothèque Borghèse.  
 — Bibliothèque Casanatense.  
 — Bibliothèque Chigi.  
 — Bibliothèque Corsini.  
 — Bibliothèque du cardinal Mertel.  
 — Bibliothèque nationale (Victor-Emmanuel).  
 — Bibliothèque Vallicellane.  
 — Bibliothèque Vaticane.  
**SCHAWZ**, Bibliothèque des Franciscains.  
 — Archives provinciales des Franciscains.  
**SERRA SAN QUIRICO**, Archives.  
**SIENNE**, Archives Piccolomini  
 — Bibliothèque.  
 — Archives d'État.  
**SPIRE**, Archives municipales.  
**STRASBOURG**, Archives du cercle.  
 — Archives municipales.  
**SUBIACO**, Bibliothèque.  
**TRENTE**, Archives épiscopales.  
**TRÈVES**, Bibliothèque du chapitre de la cathédrale.  
 — Bibliothèque du séminaire.  
 — Bibliothèque de la ville.  
**TURIN**, Archives d'État.  
 — Bibliothèque de l'Université.  
**VENISE**, Bibliothèque de Saint-Marc.  
 — Archives d'État.

17 TABLE DES ARCHIVES ET DES COLLECTIONS DE MANUSCRITS.

- VÉRONE, Bibliothèque du chapitre.  
VIENNE, Archives consistoriales du prince-évêque.  
— Archives de la maison impériale, du palais et de l'État.  
— Bibliothèque du palais.  
WOLFENDUTTEL, Bibliothèque ducale.  
WURZBOURG, Archives du cercle.  
— Bibliothèque de l'Université.  
ZEITZ, Bibliothèque des chanoines.
-

**TABLE**  
**DES OUVRAGES LE PLUS FRÉQUEMMENT CITÉS**  
 AVEC L'INDICATION DE LEURS TITRES AU COMPLET.

---

- ACHERY (D'), *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Gallia bibliothecis delituerant*. Nova edit. Parisiis, 1723. 3 vol.
- ADINOLFI (P.), *La portica di S. Pietro ossia Borgo nell' età di mezzo. Nuovo saggio topografico dato sopra pubblici e privati documenti*. Roma, 1859.  
 — *Roma nell' età di mezzo*. Roma, 1881. 2 vol.
- ÆNEAS SYLVIUS (Piccolomineus, Pius II, papa), *Opera*. Basileæ, 1551.  
 — *Pii II. Epistolæ ed. Antonius de Zarotis*. Mediolani, 1481 (voy. HAIN, n° 169), et Mediolani, 1487 (voy. HAIN, n° 170).  
 — *Pii II pontificis maximi commentarii rerum mirabilium a. r. d. Joanne Gobellino iamdiu compositi, etc. Quibus hac editione accedunt Jacobi Piccolominei, cardinalis Papiensis, rerum gestarum sui temporis et ad Pii continuationem commentarii eiusdemque epistolæ*. Francofurti, 1614.  
 — *Pii II P. M., olim Æneæ Sylvii Piccol. Senen. Orationes politicæ et ecclesiasticæ, ed. MANSI*. T. I, II. Lucæ, 1755.  
 — *Æneæ Sylvii opera inedita*. Voy. CUGNONI.
- AGOSTINI (GIOV. DEGLI), *Notizie istorico-critiche intorno la vita e le opere degli scrittori Viniziani*. T. I, II. Venezia, 1752.
- ALLEGRETTO ALLEGRETTI, *Diary delle cose Sanesi del suo tempo*. MURATORI, t. XXIII, p. 767-860, Mediolani, 1733.
- [AMMANATI (JACOPO)] *Epistolæ et commentarii Jacobi Piccolomini cardinalis Papiensis*. Mediolani, 1506. (On les trouvera également dans l'édition des *Pii Comment.*, publiée à Francfort en 1614.)
- Analecta Franciscana edita a patribus collegii S. Bonaventuræ*. T. II. *Ad claras aquas* (Quaracchi), 1887.
- Anecdota litteraria ex mss. codicibus eruta*. 4 vol. Romæ, 1772-1783.
- Anecdota Veneta nunc primum collecta ac notis illustrata studio Fr. Joannis Baptistæ Mariæ Contareni ord. Prædicat.* Venetiss, 1757.

- Annales Bononienses fratris Hieronymi de Bursellis.* MURATORI, *Script.* T. XXIII, p. 867-916. Mediolani, 1733.
- Annales Forolivienses.* MURATORI, *Script.* T. XXII, p. 135-240. Mediolani, 1733.
- Annales Placentini ab anno 1401 usque ad 1463 ab Antonio de Ripalta patricio Placentino conscripti.* MURATORI, *Script.* T. XX, p. 869 et suiv. Mediolani, 1731.
- APPONVI-ABEL, *Isotæ Nogarolæ Veronensis Operæ quæ supersunt omnia.* 2 vol. Vindobonæ et Budapestini, 1886.
- Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde zur Beförderung einer Gesamtausgabe der Quellschriften deutscher Geschichten des Mittelalters.* Herausgeb. von J. L. BUECHLER, C. J. DUEMGE und G. H. PERTZ. 12 vol. Frankfurt a. M. und Hannover, 1820-1874. *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde.* T. I et suiv. Hannover, 1876 et suiv.
- Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen.* Herausg. von der zur Pflege vaterländischer Geschichte aufgestellten Commission der Kaiserl. Akademie der Wissenschaften. T. I. et suiv. Vienne, 1848 et suiv.
- Archivio della Società Romana di storia patria.* Vol. I-XI. Rome, 1878-1889.
- Archivio storico artistico archeologico e letterario della città e provincia di Roma fondato et diretto da FABIO GORI.* Rome-Spelète, 1875-1883. 4 vol.
- Archivio storico italiano ossia raccolta di opere e documenti inediti o dimenticati rarissimi riguardanti la storia d'Italia.* Florence, 1842-1889. 5 séries.
- Archivio storico lombardo, giornale della Società storica lombarda, e bollettino della consulta archeologica del museo storico-artistico di Milano.* Milan, 1874 et suiv. Vol. I et suiv.
- Archivio storico per le provincie Napoletane, pubblicato a cura della Società di storia patria.* Naples, 1776 et ss. Vol. I.
- Archivio Veneto.* *Publicaz. periodica.* 71 fascicules. Venise, 1870 et ss.
- ARISTUS (FR.), *Cremona literata seu in Cremonenses doctrinis et litterariis dignitatibus eminentiores chronologicæ adnotationes, etc.* 2 vol. Parme, 1702.
- ARMELLINI (Mariano), *Le chiese di Roma dalle loro origini sino al secolo XVI.* Rome, 1887.
- ASCHBACH (J.), *Allgemeines Kirchenlexikon oder alphabetisch geordnete Darstellung des Wissenswürdigsten aus der gesammten Theologie und ihren Hilfswissenschaften.* Frankfurt s. M. 1846-1850.
- Atti e memorie della R. deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.* Bologne, 1862 et ss. II<sup>e</sup> série, vol. I et ss. 1875 et ss.
- Atti e memorie delle R. R. deputazioni di storia patria per le provincie Modenesi e Parmensi.* Modène, 1863-1876. 8 vol.
- Atti e memorie delle R. R. deputazioni di storia patria per le provincie dell' Emilia.* Modène, 1877 et ss. T. I et ss.

- BACHMANN (A.), *Georgs von Podiebrad Wahl, Krönung und Anerkennung*, dans l'*Archiv für österreichische Geschichte*. T. LIV, p. 37-175. Vienne, 1876.
- *Böhmen und seine Nachbarländer unter Georg von Podiebrad 1458-1451 und des Königs Bewerbung um die deutsche Krone. Ein Beitrag zur Geschichte der Versuche einer Reichsreform im 15. Jahrhundert, zum Theil nach ungedruckten Quellen*. Prague, 1878.
- *Deutsche Reichsgeschichte im Zeitalter Friedrichs III und Max I. Mit besonderer Berücksichtigung der österreich. Staatengeschichte*. T. I. Leipzig, 1884.
- BALAN (P.), *Storia d'Italia*. T. V. Modène, 1877.
- *Delle Relazioni fra la Chiesa cattolica e gli Slavi della Bulgaria, Bosnia, Serbia, Erzegovina*. Rome, 1880.
- BALDASSINI (G.), *Memorie storiche della città di Jesi*. Jesi, 1765.
- BALDI (Bernardino), *Vita e fatti di Federigo di Montefeltro, duca di Urbino. Istoria di B. B. estratta da Ms. inedito della Biblioteca Albani e corredata di osservazioni del Sign. Francesco Zuccardi*. T. III Rome, 1824.
- BALUZE (St.), *Miscellanea*, ed. MANSI, 4 vol. Lucæ, 1761.
- BANCHI (L.), *Istruzioni ad ambasciatori Senesi e relazioni di essi alla repubblica, trascritte da alcuni codici del R. Archivio di Stato in Siena*. Siena, 1863 (per les nozze G. Ricci e Stef. Pianigiani-Sanfranceschi.)
- BANDINIUS, *Catalogus codicum latin. bibliothecæ Medicæ Laurentianæ*. T. I-V. Florentiæ, 1774-1777.
- *Bibliotheca Leopoldina Laurentiana*. T. I-III. Florentiæ, 1791-1793.
- BANGEN (J.-H.), *Die römische Curie, ihre gegenwärtige Zusammensetzung und ihr Geschäftsgang*. Münster, 1854.
- BABLETIUS (M.), *De vita, moribus ac rebus præcipue adversus Turcas gestis Georgii Castrioti, etc.* Argentorati, 1537.
- BASIN (Thomas), *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, publiée par L. Quicherat. 4 vol. Paris, 1855-1859.
- BATTAGLINI (F. Gaetano), *Memorie storiche di Rimini e suoi signori*. Bologna, 1789.
- BAYER (J.), *Aus Italien. Culturgeschichtliche Bilder*. Leipzig, 1886.
- BEETS (Nicolaus), *De Æneæ Sylvii, qui postea Pius papa secundus, morum mentisque mutationis rationibus*. Harlemi, 1639.
- BELLESHEIM (Alphons), *Geschichte der katholischen Kirche in Schottland von der Einführung des Christenthums bis auf die Gegenwart*. T. I, de 400 à 1560. Mayence, 1883.
- BELLI, *Delle case abitate in Roma da parecchi uomini illustri*. Rome, 1850.
- BERCHET (G.), *La repubblica di Venezia e la Persia*. Venise, 1886.
- BERNINO (Dom.), *Historia di tutte l'heresie descritte da D. B.* Tomo quarto sin' ell' anno 1700. Venise, 1724.
- Beschreibung der Stadt Rom von ERNST PLATNER, KARL BUNSEN, EDWARD GERHARD und WILHEM ROESTELL*. 3 vol. Stuttgart et Tübingue, 1829-1842.

- Bibliotheca Hispana vetus, etc.*, auctore D. Nicolao Antonio Hispalensi. 2 vol. Matrini, 1788.
- Bibliotheca pontificia duobus libris distincta*, auctore R. P. F. Ludovico Jacob a S. Carolo. Lugduni, 1643.
- Bibliothèque de l'École des chartes. Revue d'érudition consacrée spécialement à l'étude du moyen âge.* Paris, 1839 et suiv.
- BICKELL (G.), *Synodi Brixinenses sæculi XV.* OEniponte, 1880.
- Biographie (Allgemeine deutsche).* 28 vol. Leipzig, 1875 et suiv.
- BISSOLATI (St.), *Le vite di due illustri Cremonesi* (Bart. Platina e Marco Girol. Vida). Milan, 1856.
- BISTICCI. Voy. VESPASIANO.
- BLASI (Giovanni di), *Storia del regno di Sicilia dall' epoca oscura e favolosa al 1774.* Vol. II. Palerme, 1846.
- BONANNI (Phil.), *Numismata Pontificum romanorum quæ a tempore Martini V ad annum 1699 vel autoritate publica vel privato genio in lucem prodire.* Tom. I, continens numismata a Martino V usque ad Clementem VIII. Romæ, 1699.
- BONAZZI (Luigi), *Storia di Perugia dalle origini ad 1860.* Vol I : *Dalle origini al 1494.* Pérouse, 1875.
- BONELLI, *Notizie storico-critiche della chiesa di Trento.* Vol. III, p. 1. Trento, 1762.
- BONOLI (P.), *Storia della città di Forli.* Forli, 1661.
- BORGIA (A.), *Istoria della chiesa e città di Velletri, descritta in quattro libri e dedicata all' em. e rev principe il Sign. cardinale D. Bernardo Conti Nocera,* 1723.
- BORGIA (Stef.), *Memorie istoriche della pontifizia città di Benevento. Parte terza, volume I, che contiene la storia delle sue vicende e della gesta de' suoi governatori dall' anno MLI all' anno MDL.* Rome, 1769.
- *Istoria del dominio temporale della Sede Apost. nelle due Sicilie.* Rome, 1788.
- BOSIO (J.), *Dell' istoria della s. religione di S. Giovanni Gierosolimitano* 3 vol. Rome, 1621.
- Briefe (römische), von einem Florentiner* (A. von REUMONT), 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> part. — *Neue romische Briefe von U. S. W.* 2 parties. Leipzig, 1840-1844.
- BROCKHAUS (Cl.), *Gregor von Heimburg. Ein Beitrag zur deutschen Geschichte des 15 Jahrhunderts.* Leipzig, 1861.
- BROCKHAUS (H.), *Das Hospital S. Spirito zu Rom im 15 Jahrhundert*, publié dans le *Repertorium de JANITSCHKE.* T. VII. Berlin, 1884.
- BROCH (M.), *Papst Julius II und die Grundung des Kirchenstaates* Gotha, 1878.
- *Geschichte des Kirchenstaates.* T. I : *Das 16 und 17 Jahrhundert.* Gotha, 1880.
- BROSSET, *Additions et éclaircissements à l'histoire de la Géorgie depuis l'antiquité jusqu'en 1469 de J.-C.* Saint-Petersbourg, 1851.

- BULÆUS (C.-E.), *Historia universitatis Parisiensis*. T. V. (1400-1500). Parisiis, 1668-1673.
- Bullarium Carmelitanum plures complectens summorum Pontificum constitutiones ad ordinem fratrum beatissimæ semperque Virginis Dei genitricis Mariæ de Monte Carmelo spectantes nunc primum in lucem editum duasque in partes distinctum a fratre Eliseo Monsignano eiusdem ordinis procuratore generali*. Pars prima, 743-1523. Romæ, 1715.
- Bullarium ordinis Prædicatorum opera Thomæ Ripoll generalis ed. et ad autogr. recognitum, appendicibus, notis illustr. ab Ant. BREMONT*. Vol III. Romæ, 1731.
- Bullarium Vatican. Voy. : Collectio*.
- Bullarium diplomatum et privilegiorum sanctorum Romanorum pontificum Taurinensis editio locupletior facta..... cura et studio Aloysii TOMASETTI*. T. IV, V. Augustæ Taurinorum, 1859-1869 (La citation *Bullarium* se rapporte toujours à cet ouvrage.)
- BURCHARDI (Joh.), *Diarium sive rerum urbanar. commentarii*, 1483-1506, edit. L. THUASNE. 3 vol. Paris, 1883-1885.
- BURCKHARDT (J.), *Erzbischof Andreas von Krain*, publ. dans les *Beitr. zur Geschichte Basels*. Vol. V. Bâle, 1852.
- *Geschichte der Renaissance in Italien. Mit Illustrationen*. 2<sup>e</sup> édit. Stuttgart, 1878.
- *Die Cultur der Renaissance in Italien. Ein Versuch*. 3<sup>e</sup> édit., publiée par L. GEIGER. 2 vol. Leipzig, 1877-1878.
- *Der Cicerone. Eine Anleitung zum Genuss der Kunstwerke Italiens*. 4<sup>e</sup> édit., publiée par les soins du D<sup>r</sup> Wilh. BODE avec la coopération de l'auteur et de quelques autres savants. 2<sup>e</sup> part. Leipzig, 1879.
- BURNIEL (Antonio), *Vita di Caterina Sforza Riario, contessa d'Imola e signora di Forlì, descritta in tre libri*. 3 vol. Bologne, 1795.
- BUSER (B.), *Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich während der Jahre 1434-1494, in ihrem Zusammenhange mit den allgemeinen Verhältnissen*. Leipzig, 1879.
- *Lorenzo de' Medici als italienischer Staatsmann. Eine Skizze nach handschriftlichen Quellen*. Leipzig, 1879.
- BUSI (Feliciano.), *Istoria della città di Viterbo*. Rome, 1742.
- BZOVIVS (Abrah.), *Annalium ecclesiasticorum post illustr. et reverend. dominum Cesarem Baronium, etc*. Coloniae Agrippinæ, 1618.
- CAGNOLA (G. P.), *Cronache Milanese*, publ. dans l'*Archivio storico italiano*. T. III. Florence, 1842.
- Calendar of State Papers and Manuscripts relating to English Affairs existing in the Archives and Collections of Venice and in other Libraries of Northern Italy*, edited by RAWDON BROWN. Vol. I, 1202-1509. Londres, 1864.
- CAMPANUS (Antonius), *Vita Pii II papæ*, dans MERATORI, *Scriptores*. T. III, 2<sup>e</sup> part., p. 969-992. Mediolani, 1734.

- CAMPELLO (B.), *Istoria della città di Spoleta*. Spolète, 1674.
- CANCELLIERI (Fr.), *De secretariis basilicæ Vaticanæ veteris ac novæ libri II*. Romæ, 1786.
- *Storia de' solenni Possessi de' sommi Pontefici detti anticamente processi o processioni dopo la loro coronazione dalla basilica Vaticana alla Lateranense*. Rome, 1802.
- *Notizie storiche delle stagioni e de' siti diversi in cui sono stati tenuti i conclavi nella città di Roma*. Rome, 1823.
- CANENSIS (Michaël —, Viterbiensis), *Vita Pauli II Pont. Max. ex codice Angelicæ bibliothecæ desumpta*, publié dans QUIRINI, *Pauli II Gesta*, p. 4-104. Romæ, 1740.
- CANTU (C.), *Gli eretici d'Italia*. T. I. Turin, 1865.
- CAPPELLI (Antonio), *Lettere di Lorenzo de' Medici detto il Magnifico conservate nell' Archivio Palatino di Modena con notizie tratte dai carteggi diplomatici degli oratori Estensi a Firenze*. (Estratto dal vol. I degli *Atti e Memorie delle Deputazioni di Storia patria per le provincie Modanesi e Parmensi*.) Modène, 1863.
- CAPPONI (G.), *Storia della repubblica di Firenze*. 2<sup>o</sup> édit., revue par l'auteur. T. II. Florence, 1876.
- CARDELLA (Lorenzo), *Memorie storiche de' cardinali della santa Romana chiesa*. T. III. Rome, 1793.
- CARO (J.), *Geschichte Polens*. 5<sup>o</sup> part., 2<sup>o</sup> sect. (*Geschichte der europäischen Staaten*; herausgeg. von HEEREN, UKERT und W. v. GIESEBRECHT). Gotha, 1886-1888.
- CARPESANDS (Franciscus), *Commentaria suorum temporum, 1470-1526*, dans MARTÈNE, *Coll. ampl.* T. V, p. 1175.
- CARTARI (C.), *La rosa d'oro pontificio. Racconto istorico consecrata alla S<sup>ta</sup> di N. S. Innocenzo XI*. Rome, 1861.
- CASIMIRO (F.), *Memorie istoriche della chiesa e convento di S. Maria in Ara-celi di Roma*. Rome, 1736.
- Catalogus codicum bibl. Regiæ Monacensis*. 10 vol. Monachii, 1858 et suiv.
- CECCHETTI (B.), *La repubblica di Venezia e la corte di Roma nei rapporti della religione*. 2 vol. Venise, 1874.
- CHALCOCONDYLAS (L.), *Historiarum libri X ex rec. Imm. Bekkeri*. Bonnæ, 1843.
- CHASTELLAIN (Georges), *OEuvres, publiées par M. le baron Kerwyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique*. T. IV et V : *Chronique, 1461-1470*. Bruxelles, 1864.
- CHAVIN VON MALAN, *Geschichte der heiligen Katharina von Siena*. Traduit du français. 3<sup>o</sup> part. Ratisbonne, 1847.
- CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du moyen âge*. Paris, 1877-1883. Supplément, 1888.
- CHIOCARELLIS (B.), *Antistitum præclarissimæ neapolitanæ ecclesiæ catalogus*. Naples, 1643.



- CHMEL (J.), *Materialien zur österreichischen Geschichte. Aus Archiven und Bibliotheken.* Vienne, 1837-1838. 2 vol.
- *Urkunden, Briefe und Actenstücke zur Geschichte der habsburgischen Fürsten aus den Jahren 1443-1473. Aus Originalen oder gleichzeitigen Abschriften von J. CHMEL.* Vienne, 1850. (*Fontes rer. austr.*, 2<sup>e</sup> part. *Dipl.*, t. II.)
- *Briefe und Actenstücke zur Geschichte der Herzoge von Mailand von 1452-1513. Aus den Originalen herausgegeben im Notizenblatt zum Archiv für österreichische Geschichte.* 6<sup>e</sup> année. Vienne, 1836.
- *Regesten des römischen Kaisers Friedrich III. 1452-1493.* 2 parties. Vienne, 1859.
- CHRISTOPHE (J.-B.), *Histoire de la Papauté pendant le quinzième siècle, avec des pièces justificatives.* 2 vol. Lyon-Paris, 1863.
- Chronicon Eugubinum italice scriptum a Guernerio Bernio Eugubino;* dans MURATORI, *Script. rer. Ital.* T. XXI, 923-1024. Mediolani, 1732.
- Chroniken der deutschen Städte vom 14 bis ins 16 Jahrhundert. Herausgeg. von der histor. Commission bei der Königl. Akademie der Wissenschaften.* T. I et ss. Leipzig, 1862 et ss.
- Chroniken (Deutsche-) aus Böhmen. Herausgeg. von Dr I. SCHLESINGER.* T. III : *Geschichte der Stadt Eger* von H. GRADL. Brünn, 1884.
- CIACONIUS (Alph.), *Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum et S. E. R. Cardinalium..... ab August. Oldoino Soc. Jesu recognitæ.* T. II et III. Romæ, 1677.
- {CIAMPI (Sebastiano)}, *Memorie di Niccolò Forteguerrì istitutore del liceo e del collegio Forteguerrì di Pistoja nel secolo XV.* Pise, 1813.
- CIAMPI (S.), *Bibliografia critica delle antiche reciproche corrispondenze dell'Italia colla Russia, colla Polonia, etc.* 3 vol. Florence, 1834-1842.
- CIAMPI (J.), *De abbreviatorum de parco maiori sive assistentium S. R. E. vice cancellario in literarum apostolicarum expeditionibus antiquo statu, illorumve in collegium erectione, munere, dignitate, prærogativis ac privilegiis.* Romæ, 1691.
- CIAVARINI (C.), *Storia d'Ancona.* Ancône, 1867.
- *Collezione di documenti storici antichi inediti ed editi rari delle città e terre Marchigiane.* T. I. Ancône, 1870.
- CICOGNA (Em.), *Delle iscrizioni Veneziane.* 6 vol. Venise, 1824-1853.
- CINAOLI (Angelo), *Le monete dei Papi descritte in tavole sinottiche ed illustrate.* Fermo, 1848.
- CIPOLLA (G.), *Le signorie dal 1300 al 1530.* Milan, 1831.
- CLÉMENT, *Les Borgia. Histoire du pape Alexandre VI, de César et de Lucrece Borgia.* Paris, 1882.
- COBELLI (Leone), *Cronache Forlivesi dalla fondazione d. città sino al 1498,* pubb. per la 1<sup>a</sup> volta sui Mss. a cura di G. CARDUCCI e E. FRATI, c. note di F. GUARINI. Bologne, 1874.
- Codex diplomaticus Saxoniarum regiarum.* Herausgeg. von GERSDORF. Zweiter Haupttheil. Dritter Band. *Urkundenbuch des Hochstifts Meissen.* Leipzig, 1867.

- Codex epistolaris sæculi decimi quinti. Pars posterior ab anno 1444 ad annum 1492, cura Josephi SZUSKI (Monum. mediæ ævi historica res gestas Poloniæ illustrantia. M. II). Cracoviæ, 1876.*
- Collectio bullarum, brevium aliorumque diplomatum sacrosanctæ basilicæ Vaticanæ. T. II, ab Urbano V ad Paulum III productus. Romæ, 1750.*
- Commentarii Jacobi Piccolomini Cardinalis Papiensis. Voy. : AMMANATI (Jacopo).*
- COMMINES (Philippe DE), *Mémoires*, publiés par Nicolas LENGLET DU FRESNOY. 4 vol. Londres et Paris, 1747.
- *Ses lettres et négociations*, publiés avec un commentaire [historique, par KERVYN DE LETTENUOUE. Bruxelles, 1867-1874.
- CONTATORE (D.-A.), *De historia Terracinensi libri quinque. Romæ, 1706.*
- CONTELIORUS (Félix), *Pars altera elenchi S. R. E. cardinalium ab anno 1430 ad annum 1549 ex bibliotheca Francisci cardinalis Barberini, ep. Portuensis S. R. E. vicecancell. Opus posthumum. Romæ, 1659.*
- CORETINI (Gaetano), *Brevi notizie della città di Viterbo e degli uomini illustri della medesima prodotti. Rome, 1774.*
- CORIO (B.), *Storia di Milano. Vol III. Milan, 1857.*
- Correspondenz (politische-), Breslau's, U. S. W. Voy. : Script. rer. Silesicar.*
- CORSIGNANI (Pietro Antonio), *Reggia Marsicana ovvero Memorie topografico-storiche di varie colonie e città antiche e moderne della provincia de i Marsi e di Valeria compresa nel vetusto Lazio e negli Abuzzi colla descrizione delle loro chiese, e immagini miracolose, e delle vite de' santi cogli nomini illustri e la serie dei vescovi Marsicani. Naples, 1738.*
- CORTESIUS (Paulus), *De cardinalatu libri tres ad Julium secundum Pont. Max. In Castro Cortesio, 1510.*
- CORVISIERI (C.), *Il trionfo romano di Eleonora d'Aragona nel giugno del 1473*, publ. dans l'*Archiv. d. Soc. Rom.* T. I, p. 475-492, et t. X, p. 629-689. Rome, 1878 et 1887.
- COSTENZO (Angelo di), *Istoria del regno di Napoli. Milan, 1805.*
- CREIGHTON, *A history of the Papacy during the period of the Reformation* Vol. II et III. Londres, 1882 et 1887.
- CRIBELLICUS (L.), *Libri duo de expeditione Pii Papæ secundi in Turcas*, publ. dans MURATORI, *Script. rer. Italic.* T. XXIII, p. 26-80.
- CRISTOFANI (Ant.), *Delle storie d'Asisi libri sei. Assise, 1866.*
- Cronaca Riminese (Continuatio annalium Ariminensium per alterum auctorem anonymum)*, publ. dans MURATORI, *Script.* T. XV, p. 927-968. Mediolani, 1729.
- Cronaca Sublacence del P. D. Cherubino Mirzio da Treveri monaco nella protobadia di Subiaco. Rome, 1885.*
- Cronaca di Viterbo di Giovanni di Juzzo dal 1475 al 1479*, publ. dans les *Cronache e Statuti della città di Viterbo*, pubbl. ed illustr. da J. CIAMPI. Florence, 1872.
- Cronache Romane inedite del medio evo pubblicate da Achille de ANTONIS.*

- I. *Memoriale di Paolo di Benedetto di Cola dello Mastro dello Rione de Ponte*. Roma, 1875. (Editione di 150 esemplari numerati.)
- Cronica di Bologna*, publ. dans MURATORI, *Script.* T. XVIII, p. 241-792.
- Cronica di Napoli di Notar Giacomo*, pubblicata per cura di PAOLO GARZILLI. Naples, 1845.
- Croniche degli ordini d. S. Francesco*. 3 vol. Venise, 1597.
- CROWE (J. A.) und CAVALCASELLE (G. B.), *Geschichte der italienischen Malerei*. Deutsche Original-Ausgabe, besorgt von D<sup>r</sup> M. JORDAN. T. II, III et IV. Leipzig, 1869-1871.
- CUGNONI (J.), *Æneæ Sylvii Piccolomini Senensis qui postea fuit Pius II Pont. Max. opera inedita descripsit ex codicibus Chisianis vulgavit notisque illustravit J. C.* Romæ, 1883.
- DAÆ (L.), *Kong Christian*. Christiania, 1879.
- DANSIN (Hippolyte), *Histoire du gouvernement de la France pendant le règne de Charles VII*. Paris, 1858.
- DAUNOU (G.-P.-F.), *Essai historique sur la puissance temporelle des Papes*. Vol. II. Paris, 1811 et 1818.
- DENIFLE (H.), *Die Universitäten des Mittelalters*. T. I : *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*. Berlin, 1885.
- DESJARDINS (Abel), *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*. Documents recueillis par Giuseppe Canestrini. T. I. Paris, 1859.
- *Mémoire sur la politique extérieure de Louis XI et sur ses rapports avec l'Italie*. Paris, 1868.
- Detmars Chronik*, herausgeg. von F. H. GRAUOFF. 2<sup>o</sup> part. Hambourg, 1830.
- Diario Ferrarese dall' anno 1409 sino al 1502 di autori incerti*, publ. dans MURATORI, *Script.* T. XXIV, p. 173-500. Mediolani, 1738.
- Diario Nepesino di Antonio Lotieri de Pisano 1459-1468*, pubbl. p. c. di G. LEVI, dans l'*Arch. della Soc. Rom. di Storia patria*. T. VII, p. 115-183. Rome, 1884.
- Diarium Parmense ab anno 1477 ad 1482*, dans MURATORI, *Script.* T. XX, p. 243-509. Mediolani, 1733.
- DOELLINGER (J.), *Lehrbuch der Kirchengeschichte*. T. II, 1<sup>re</sup> part., 2<sup>e</sup> édit. Ratisbonne, 1843.
- *Die Papst-Fabeln des Mittelalters*. Ein Beitrag zur Kirchengeschichte. 2<sup>o</sup> édit. Munich, 1863.
- *Beiträge zur politischen, Kirchlichen und Cultur-Geschichte des sechs letzten Jahrhunderte*. T. II et III. Ratisbonne et Vienne, 1863-1882.
- DOMINICUS DE DOMINICIS, *Liber de dignitate episcopali ad Pium II Pont. Max.* Romæ, 1757.
- [DRESSSEL], *Vier Documente aus römischen Archiven*. Leipzig, 1843
- DROYSSEN (J.-G.), *Geschichte der preussischen Politik*. 2<sup>o</sup> part. : *Die territoriale Zeit*. 1<sup>re</sup> sect., 2<sup>e</sup> éd. Berlin, 1869.
- DUDIK (B.), *Iter Romanum*. Im Auftrage des hohen mährischen Landesauschusses in den Jahren 1853 und 1853 unternommen. I Theil : *Historische*

- Forschungen*. II Theil : *Das päpstliche Regestenwesen*. Vienne, 1855.
- DUEX (Joh. Mart.), *Der deutsche Cardinal Nicolaus von Cusa und die Kirche seiner Zeit*. 2 vol. Ratisbonne, 1847.
- DU MONT, *Corps universel diplomatique du droit des gens*. T. III, 1<sup>re</sup> part. Amsterdam, 1726.
- Ecclesiologist (The)*, published under the superintendence of the Ecclesiological Society. T. XXIX. Londres, 1868.
- ECHARD (J.) et QUETIF (J.), *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti notisque historicis et criticis illustrati, etc.* T. I. Lutetiæ Parisiorum, 1719.
- EGGER (J.), *Geschichte Tirols*. T. I. Innsbruck, 1872.
- EGGS (G. J.), *Purpura docta, s. vitæ, legationes, res gestæ, obitus S. R. E. Cardinalium, qui ingenio, doctrina, eruditione, scriptis, etc., ab a. DXL usque ad ætat. nostr. inclaruere*. Lib. III et IV, in-fol. Francof. et Monach., 1710-1714. Acc. *Supplementum novum purpuræ doctæ*. Aug. V, 1729.
- ENNEN (L.), *Geschichte der Stadt Köln, meist aus den Quellen des Kölner Stadtarchivs*. T. III. Cologne-Neuss, 1869.
- ESCOUCHY (Mathieu d'), *Chronique*. Nouvelle édition revue sur les manuscrits et publiée avec notes et éclaircissements pour la Société de l'histoire de France, par G. DU FRESNE DE BEAUCOURT. 3 vol. Paris. 1863-1864.
- EUBEL (K.), *Geschichte der oberdeutschen (Strassburger) Minoritenprovinz*. 2 vol. Wurzhourg, 1886.
- FABISZA (X. P. W.), *Wiadomos'e o legatach i nuncyuszach apostolskich w dawnej Polce (1075-1865)*. Ostrow, 1866.
- FABRICIUS (J. H.), *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*, ed. MANSI. 6 tom. Florentiæ, 1858-1859.
- FABRONIUS (G.), *Laurentii Medicei Magnifici vita*. 2 vol. Pisa, 1784.
- FALCONI (C.), *Memorie storiche della Chiesa Bolognese e suoi pastori. All' Eminent. e Reverend. Signor Card. Niccolò Ludovisio arcivescovo di Bologna, etc.* Bologne, 1649.
- FALLMEREYER (Joh.), *Geschichte des Kaiserthums von Trapezunt*. Munich, 1827.
- *Geschichte der Halbinsel Morea während des Mittelalters*. 2 part. Stuttgart, 1830-1836.
- FALLMEREYER (J. Ph.), *Das albanesische Element in Griechenland. III. Abtheilung*. publ. dans les *Abhandlungen der hist. Kl. der k. bayerischen Akademie der Wissenschaften*. T. XX, 1<sup>re</sup> part., p. 1-111. Munich, 1862.
- FALK (F.), *Die Druckkunst im Dienste der Kirche, zunächst in Deutschland, bis zum Jahre 1520*. Colgne, 1879.
- FALKENSTEIN, *Geschichte der Buchdruckerkunst*. Leipzig, 1840.
- FALUSCHI, *Cose notabili di Siena*. Sienna, 1784.
- FANTONI (S.), *Istoria della città d'Avignone e contado Venesino*. 2 vol. Venise, 1678.
- FRESER (Nicolaus), *Friedrich der Siegreiche, Kurfürst von der Pfalz, 1449-1476*. Programm der kgl. Studienanstalt zu Neuburg a. D. 1879-1880.

- FELS (J.), *Reichtags Geschichte (Stadtstage von Anno 1400-1578)*. Lind. 1769.
- FESSLER (J. A.), *Geschichte von Ungarn. Zweite, vermehrte und verbesserte Auflage, bearbeitet von Ernst Klein. Mit einem Vorwort von Michael Horvath. T. II et III.* Leipzig, 1869.
- FÈVRE (J.), *Histoire apologétique de la Papauté depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX. T. VI : Rapports des Papes avec la France.* Paris, 1882.
- FIERVILLE (Ch.), *Le cardinal Jean Jouffroy et son temps (1412-1473). Étude historique.* Coutances, 1874.
- FINCATI (L.), *L'armata di Venezia dal 1470 al 1474*, publ. dans l'*Archivio Veneto*, 17<sup>e</sup> année, fasc. 67, p. 31-73. Venise, 1887.
- Fontes rerum Austriacarum. 2 Abtheilung : Diplomataria et Acta. Bd. XLII : Urkunden und Actenstücke zur österreichischen Geschichte im Zeitalter Kaiser Friedrichs III und König Georgs von Böhmen (1440-1471), gesammelt und herausgegeben von A. Bachmann. Bd. XLIV : Briefe und Acten zur österreichisch-deutschen Geschichte im Zeitalter Kaiser Friedrichs III. Herausg. von A. Bachmann. Vienne, 1879 et 1885.*
- FORCELLA (V.), *Iscrizioni delle chiese e d'altri edifizii di Roma dal secolo XI fino ai giorni nostri.* 14 vol. Rome, 1869-1885.
- Forschungen zur deutschen Geschichte.* T. I et ss. Göttingue, 1860 et ss.
- FOUCARD (C.), *Dispacci degli oratori Estensi da Napoli, Roma, Firenze, Venezia, etc., 1840*, publ. dans l'*Arch. stor. Napolit.* T. VI, p. 77-176, 607-628. Naples, 1881.
- FRANTZ (Erich), *Sixtus IV und die Republik Florenz.* Ratisbonne, 1880.
- FREDERICQ (Paul), *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas.* Gand, 1875.
- FRIEDBERG (E.), *Die Grenzen zwischen Staat und Kirche und die Garantien gegen deren Verletzung. Historisch-dogmatische Studie.* 3<sup>e</sup> part. Tubingue, 1872.
- FRIEDRICH (J.), *Joh. Wessel. Ein Bild aus der Kirchengeschichte des 15 Jahrhunderts.* Ratisbonne, 1862.
- FRIED (A.), *Die Kirchengeschichte Böhmens.* T. III et IV. Prague, 1872-1878.
- FRIZON (P.), *Gallia purpurata qua cum summorum pontificum tum omnium Gallie cardinalium qui hactenus vixere, res præclare gestæ continentur.* Paris, 1638.
- FRIZZI (Antonio), *Memorie per la Storia di Ferrara raccolte con aggiunte e note ed il Diario di Ferrara.* Vol. V. Ferrare, 1847-1848.
- FROMMANN (Ed.), *Aufsätze zur Geschichte des Buchhandels im 16 Jahrhundert.* 2<sup>e</sup> livrais. Italien. Iéna, 1831.
- FROMMANN (Th.), *Kritische Beiträge zur Geschichte der Florentiner Kircheinigung.* Halle, 1872.
- FULGOSUS (Baptista), *De dictis factisque memorabilibus collectanea Camillo Gilino latina facta.* Mediolani, 1509.
- FUMI (L.), *Codice diplomatico della città d'Orvieto. Documenti e regesti dal secolo XI al XV. (Documenti di Storia italiana, etc. Vol. VIII.)* Florence, 1884.

- GAMB (B.), *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ quotquot innotuerunt beato Petro apostolo*. Ratisbonæ, 1873.
- GASPAR VERONENSIS, *Vita Pauli II*, dans MURATORI, *Script.* T. III, 2<sup>e</sup> part. p. 1025-1053. Mediolani, 1734.
- GASPARY (A.), *Geschichte der italienischen Literatur*. T. II. Berlin, 1888.
- GATTULA (E.), *Historia abbatix Cassinensis*. 2 vol. Venetiæ, 1733-1735. *Accessiones*. 2 vol. *Ibid.*, 1734.
- GEBHARDT (B.), *Adrian von Corneto. Ein Beitrag zur Geschichte der Curie und der Renaissance*. Breslau, 1886.
- *Die Gravamina der deutschen Nation gegen den römischen Hof*. Breslau, 1884.
- GEBHART, *La renaissance italienne et la philosophie de l'histoire*. Paris, 1887.
- GEFFROY (A.), *L'histoire monumentale de Rome et la première Renaissance*. Paris, 1879.
- GEIGER (L.), *Renaissance und Humanismus in Italien und Deutschland*. (*Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen*, herausgeg. von Wilh. ONCKEN. 2<sup>e</sup> sect., 8<sup>e</sup> part.) Berlin, 1882.
- Geschichten und Thaten Wilwolts von Schaumburg*, herausgegeben durch Adalbert von KELLER. Stuttgart, 1859. (*Bibl. des literarischen Vereins*. T. L.)
- GINGINS LA SARRA (F. DE), *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi, duc de Bourgogne, de 1474 à 1477*, publiées d'après les pièces originales avec sommaires analytiques et notes historiques, par le baron Fréd. DE GINGINS LA SARRA. 2 vol. Paris et Genève, 1858.
- Giornali Napolitani dall' anno 1266 sino al 1478*, dans MURATORI, *Script.* T. XXI, p. 1031-1138. Mediolani, 1732.
- GIOVANNI DI JUZZO, *Cronaca di Viterbo. 1475-1479*, dans NICCOLA DELLA TUCCIA, *Cronache di V.* Ed. CIAMPI, p. 411, et s. Florence, 1872.
- GIULIARI (Giamb. Carlo). *Della letteratura Veronese al cadere del secolo XV*. Bologne, 1876.
- GLASSBERGER (N.), *Chronica*, dans les *Analecta Franciscana*. T. II. Quaracchi, 1887.
- GOLDAST, *Monarchia S. R. Imperii*. 3 vol. Hanau, 1614.
- GORI (Fabio), *Archivio storico, artistico, archeologico e letterario della città e provincia di Roma*. Vol. I-IV. Rome et Spolète, 1875-1883.
- *Viaggio pittorico-antiquario di Roma a Tivoli e Subiaco*. Rome, 1885.
- GOTHEIN (Eberhard), *Politische und religiöse Volksbewegungen vor der Reformation*. Breslau, 1878.
- *Die Culturentwicklung Süd-Italiens in Einzeldarstellungen*. Breslau, 1886.
- GOTTLÖB (A.), *Aus der Camera apostolica des 15 Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Geschichte des päpstlichen Finanzwesens und des endenden Mittelalters*. Vient de paraître chez Wagner, à Innsbrück.
- GRADONICUS (Jo. Hieronym.), *Pontificum Brixianorum series commentario*

- historico illustrata accessit codicum Mss. clenchus in archivio Brixianæ cathedralis asservatorum. Brixia, 1755.*
- GRASSO (G.), *Documenti riguardanti la costituzione di una lega contro il Turco nel 1481, dans le Giornale ligustico di archeologia, istoria, etc. 6<sup>e</sup> année; p. 321-494. Gênes, 1879.*
- GRAZIANI, *Cronaca della città di Perugia dal 1309 al 1491 secondo un codice appartenente ai conti Baglioni, pubbl. per cura di Ariodante FABRETTI, con annotazioni del medesimo, di P. BONAINI e F. POLIDORI, dans l'Arch. stor Ital. T. XVI, 1<sup>re</sup> part., p. 71 et suiv. Florence, 1850.*
- GREGOROVIVS (F.), *Geschichte der Stadt Rom in Mittelalter. Vom. 5 bis zum 16 Jahrhundert. 3<sup>e</sup> édit. revue et corrigée, t. VII, 1880.*  
— *Die Grabdenkmäler der Päpste. Marksteine der Geschichte des Papstthums. 2<sup>e</sup> édition entièrement refondue. Leipzig, 1881.*
- GRISAR, *Besprechung der Werke von Rodrigo, Orti y Lara und Gams über die spanische Inquisition, dans la Zeitschrift für kathol. Theol., t. III, p. 548-578. Innsbrück, 1879.*
- GROTEFEND (H.), *Quellen zur Frankfurter Geschichte. T. I : Frankfurter Chroniken und annalistische Aufzeichnungen des Mittelalters, bearbeitet von D<sup>r</sup> R. FRONING. Francfort-sur-le-Mein, 1884.*
- GRUENHAGEN (K.), *Geschichte Schlesiens. T. I. Gotha, 1884.*
- [GUASTI (C.)], *Due Legazioni al Sommo Pontefice per il Comune di Firenze presedute da Sant' Antonino arcivescovo. Florence, 1857 (publié à 250 exemplaires).*
- GUETTÉE, *Histoire de l'Église de France. T. VIII. Paris, 1853.*
- GUGLIEMOTTI (Alb.), *Storia della Marina Pontificia nel medio evo dal 728 al 1499. V. II. Florence, 1871.*
- GUICHENON (Samuel), *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie. Lyon, 1660.*
- GUIDICINI (Gius.), *Miscellanea storico-patria Bolognese. Bologne, 1872.*
- HABERL (F. X.), *Bausteine für Musikgeschichte. T. I. Leipzig, 1885.*
- HAESER (Heinrich), *Lehrbuch der Geschichte der Medicin und der epidemischen Krankheiten. 3<sup>e</sup> édit., t. I et III. Iéna, 1875-1882.*
- HAEUSSER (L.), *Geschichte der rheinischen Pfalz nach ihred politischen, kirchlichen und literarischen Verhältnissen. 2<sup>e</sup> édit., t. I. Heidelberg, 1856.*
- HAGEN (K.), *Zur politischen Geschichte Deutschlands. Stuttgart, 1842.*
- HAGENBACH (K. R.), *Erinnerungen an Æneas Sylvius Piccolomini (Papst Pius II), Rectoratsrede. Bâle, 1840.*
- HAIN (L.), *Repertorium bibliographicum. 4 vol. Stuttgart, 1816-1838.*
- HAMMER (J. von), *Geschichte des osmanischen Reiches, gossentheils aus bisher unbenutzten Handschriften und Archiven. T. I et II. Pesth, 1827-1828.*
- HASELBACH (K.), *Die Türkennoth im 15 Jahrhundert. Vienne, 1874.*
- HASSELHOLDT-STOCKHEIM, *Urkunden und Beilagen zur Getchichte Herzogs Albrecht IV von Bayern und seiner Zeit. T. I, 1<sup>re</sup> part. : 1459-1465. Leipzig, 1865.*

- HAUTZ (J. F.), *Geschichte der Universität Heidelberg*. 2 vol. Mannheim, 1862-1863.
- HÉFÉLÉ (K. J.), *Der Cardinal Ximenes und die kirchlichen Zustände Spaniens am Ende des 15 und Anfange des 16. Jahrhunderts. Insbesondere ein Beitrag zur Geschichte und Würdigung der Inquisition*. Tubingue, 1844.
- HÉFÉLÉ-HERGENROETHER. *Conciliengeschichte. Nach der Quellen dargestellt*. T. VIII (1<sup>er</sup> volume de la continuation par le cardinal HERGENROETHER). Fribourg, 1887.
- HEINEMANN (D' von), *Aeneas Sylvius als Prediger eines allgemeinen Kreuzzuges gegen die Türken. Programm des herzogl. Karls-Gymnasiums in Bernburg*. Bernburg, 1855.
- HELWING (Henr. Christ. Carol. Ernestus), *De Pii Pontificis maximi rebus gestis et moribus*. Berolini, 1825.
- HERGENROETHER (J.) *Anti-Janus. Eine historisch-theologische Kritik der Schrift » Der Papst und das Concil, von Janus »*. Fribourg en Brisgau, 1870.
- *Catholische Kirche und christlicher Staat in ihrer geschichtlichen Entwicklung und in Beziehung auf die Fragen der Gegenwart. Historisch-theologische Essays und zugleich ein Anti-Janus vindicatus*. 2 part. Fribourg, 1872.
- *Handbuch der Allgemeinen Kirchengeschichte*. T. II et III. Fribourg, 1877-1880 (3<sup>e</sup> éd., 1884-1886).
- HERQUET (Karl), *Charlotta von Lusignan und Caterina von Cornaro, Königinnen von Cypern*. Ratisbonne, 1870.
- *Cyprische Königsgestalten des Hauses Lusignan*. Halle, 1881.
- HERTZBERG (J. F.), *Geschichte Griechenlands seit dem Absterben des antiken Lebens bis zur Gegenwart*. 2<sup>e</sup> part. : *Vom lateinischen Kreuzzuge bis zur Vollendung der Osmanischen Eroberung, 1204-1470*. Gotha, 1877.
- *Geschichte der Byzantiner und des Osmanischen Reiches bis gegen Ende des sechszehnten Jahrhunderts*. (Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen, herausgeg. von Wilh. ONCKEN.) Berlin, 1883.
- HEYD (W.), *Geschichte des Levantehandels im Mittelalter*, t. II. Stuttgart, 1870. (Édition française, revue et considérablement augmentée par l'auteur, trad. F. RAYNAUD, 2 vol. Paris, 1885-1886.)
- Historisch-politische Blätter für das katholische Deutschland*. T. I-CIV. Munich, 1837-1889.
- HOEFLER (C.), *Das Kaiserliche Buch des Markgrafen Albrecht Achilles. Vorkurfürstliche Epoche, 1440-1470*. Bayreuth, 1850.
- *Geschichtschreiber der hussitischen Bewegung in Böhmen*. 3 part. Vienne, 1856-1866.
- HOEFLER (C. von), *Die romanische Welt und ihr Verhältniss zu den Reformideen des Mittelalters*. Vienne, 1878.
- *Abhandlungen aus dem Gebiete der Slavischen Geschichte*. T. IV. *Sitzungsberichte der Wiener Akad. Hist. Kl.* 97, p. 797-913. Vienne, 1881.



- HOEFLER (C. VON), *Don Rodrigo de Borja (Papst Alexander VI) und seine Söhne Don Pedro Luis, erster, und Don Juan, zweiter Herzog von Candia aus dem Hause Borja*. Vienne, 1880.
- HOESCHELMANN (E. VON), *Culturgeschichtlicher Cicerone. T. I: Das Zeitalter der Frührenaissance in Italien*. Berlin, 1886.
- HOFFMANN (A.), *Kaiser Friedrichs III. Beziehungen zu Ungarn in den Jahren 1458-1464*. Breslau, 1887.
- HOFFMANN (Bernhard), *Barbara von Hohenzollern, Markgräfin von Mantua. Ein Lebensbild aus dem 15 Jahrhundert*; dans le 41 Jahresbericht des Historischen Vereins für Mittelfranken. Ansbach, 1881.
- HOLZINGER (H.), *Pienza. Aufgenommen und gezeichnet von den Architekten K. Mayreder und C. Bender*, dans l'*Allgem. Bauzeitung*, publié sous la direction de A. KOESTLIN. 47<sup>e</sup> année, p. 17 et suiv.; pl. 16-25. Vienne, 1882.
- HOPF, *Chroniques gréco-romanes inédites ou peu connues*. Berlin, 1873.
- HOPF (C.), *Griechenland im Mittelalter und in der Neuzeit*, dans l'*Allgemeine Encyclopädie de Esch et Gruber*. 1<sup>re</sup> section, t. LXXXVI. Leipzig, 1868.
- HOTTINGER (J. H.), *Historia ecclesiastica Novi Testamenti. Sæculum XV. Pars IV. Tiguri*, 1657.
- HUBER (A.), *Geschichte Oesterreichs. T. III*. Gotha, 1888.
- INFESSURA (Stef.), *Diario della città di Roma*, dans MURATORI, *Script.* T. III, 2<sup>e</sup> part., p. 1111-1252.
- Istoria Bresciana (Memorie delle guerre contra la Signoria di Venezia dall'anno 1437 sino al 1468 di Cristoforo da Soldo Bresciano)* dans MURATORI, *Script.* T. XXXI, p. 789-914.
- Istoria della città di Chiusi in Toscana di Mess. Jacomo Gori da Senalonga*, dans TARTINIUS, *Script.* T. I, p. 789-1124. Florentiæ, 1748.
- JACOBUS VOLATERRANUS, *Diarium Romanon ab anno 1472 usque ad annum 1484* dans MURATORI, *Script.* T. XIII, p. 81-203. Mediolani, 1733.
- JÆGER (Albert), *Der Streit des Cardinals Nicolaus von Cusa mit dem Herzoge Sigmund von Oesterreich als Grafen von Tirol. Ein Bruchstück aus den Kämpfen der weltlichen und kirchlichen Gewalt nach dem Concilium von Basel*. 2 vol. Innsbrück, 1861.
- Jahrbuch (historisches), der Görres-Gesellschaft*, redigirt von HUEFFER, GRAMICH und GRAUERT. 10 vol. Munster et Munich, 1880-1889.
- Jahrbuch der Königlich Preussischen Kunstsammlungen. T. I et suiv.* Berlin, 1880 et suiv.
- JANITSCHKE (H.), *Die Gesellschaft der Renaissance in Italien und die Kunst. Vier Vorträge*. Stuttgart, 1879.
- JANNER (F.), *Geschichte der Bischöfe von Regensburg. T. III*. Ratisbone, 1886.
- JANNUCELLI, *Memorie di Subiaco*. Gènes, 1856.
- JANSSEN (J.), *Frankfurts Reichsrespondenz nebst andern verwandten Actenstücken von 1376-1519. T. II, 1<sup>re</sup> part. (1440-1486)*. Fribourg en Brisgau, 1866.

- JANSEN (J.), *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters*. T. I, 14<sup>e</sup> éd. Fribourg en Brisgau, 1888.
- JANUS (DOELLINGER, HUBER, etc.), *Der Papst und das Concil. Eine weiter ausgeführte und mit dem Quellennachweis versehene Neubearbeitung der in der Augsburger Allg. Zeitung erschienenen Artikel : Das Concil und die Civiltà*. Leipzig, 1869.
- JEAN DE REILHAC, secrétaire, maître des comptes, général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII. *Documents pour servir à l'histoire de ces régnes, de 1455 à 1499*. 2 vol. Paris, 1886-1887.
- JOANNIS (G. Chr.), *Scriptores rerum Mogunticarum*. 3 vol. Francof., 1723-1727.
- JORDAN (M.), *Das Königthum Georgs von Podiebrad*. Leipzig, 1861.
- KAPRINAI (St.), *Hungaria diplomatica temporibus Mathiæ de Hunyad*. Pars II. Vindobonæ, 1771.
- Katholik (der) Zeitschrift für kathol. Wissenschaft und kirchliches Leben*, Années 1 à 69. Strasbourg et Mayence, 1820-1889.
- KATONA (Steph.), *Historia critica regum Hungariæ stirpis mixtæ*. Tom. VI, Ordine XIII, Pars II sqq. Pestini, 1780.
- KREIBLINGER (F. A.), *Geschichte des Benedictinerstiftes Melk in Niederösterreich, seiner Besitzungen und Umgebungen*. T. I. Vienne, 1867.
- KERVYN DE LETTENHOVE. Voy. : COMMINES.
- KINKEL (G.), *Kunst und Künstler am päpstlichem Hofe in der Zeit der Früh-Renaissance* dans les Suppl. de l'*Augsburger Allgem. Zeitung*. Année 1879, n<sup>o</sup> 200, 202, 203, 204, 205, 209, 210.
- Kirchenlexicon oder Encyklopädie der Kathol. Theologie und ihrer Hilfswissenschaften*, publ. par H. H. WETZER et B. WELTE. Fribourg, 1847-1856. 12 vol. 2<sup>e</sup> édit., commencée par J. Card. HERGENROETHER, continuée par F. KAULEN. Fribourg, 1882-1888. 5 vol.
- KLAIC (V.), *Geschichte Bosniens von den ältesten Zeiten bis zum Verfall des Königreichs*. Traduit du croate par le D<sup>r</sup> Ivan von BOJNICIC. Leipzig, 1885.
- KLUCKHOHN (A.), *Ludwig der Reiche, Herzog von Bayern. Zur Geschichte Deutschlands im 15 Jahrhundert*. Nördlingen, 1865.
- KNEBEL (Joh.), *Tagebuch 1473-1479*, publ. dans les *Basler Chroniken*, par W. VISCHER et H. BOOS. T. II et III. Leipzig, 1880-1887.
- KOLBE (Th.), *Die deutsche Augustinercongregation und Johann von Staupitz. Ein Beitrag zur Ordeins- und Reformationsgeschichte*. Gotha, 1879.
- KRAUS (F. X.), *Lehrbuch der Kirchengeschichte für Studirende*. 2<sup>e</sup> éd. Trèves, 1882.
- KREMER (K. J.), *Geschichte des Kurfürsten Friedrich I von der Pfalz*. 2<sup>e</sup> part. Mannheim, 1766.
- KROCH (F.), *Christian den Forstes Romerreise*. Copenhagen, 1872.
- LABBE (Ph.), *Sacrosancta Concilia*. Venet., 1728-1733. 21 vol.

- LAGER (D<sup>r</sup>) *Die Abtei Gorze in Lothringen*. Brünn, 1887.
- LAMANSKY (Vlad.), *Secrets d'État de Venise : Documents, extraits, notices et études servant à éclaircir les rapports de la Seigneurie avec les Grecs, les Slaves et la Porte Ottomane à la fin du quinzième et au seizième siècle*. Saint-Pétersbourg, 1884.
- LA MANTIA (Vito), *Storia della legislazione Italiana. I. Roma e stato Romano*. Rome, 1884.
- LANDUCCI (L.), *Diario Fiorentino dal 1450 al 1516, continuato da un anonimo fino al 1542, pubbl. da JODOCO DEL BADIA*. Florence, 1883.
- LANTERI (J.), *Eremiti sacræ Augustinianæ*. 2 vol. Romæ, 1874-1875.
- LASPEYRES (Paul), *Die Bauwerke der Renaissance in Umbrien*. Berlin, 1873.
- LEA (H. Ch.), *A history of the Inquisition of the middle ages*. 3 vol. Londres, 1889.
- LECOY DE LA MARCHE (A.), *Le roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires, d'après les documents inédits des Archives de France et d'Italie*. 2 vol. Paris, 1875.
- LEDERER (N.), *Der spanische Cardinal Johann von Torquemada, sein Leben und seine Schriften : Gekrönte Preisschrift*. Fribourg en Brisgau, 1879.
- LEGEAY (URBAIN), *Histoire de Louis XI, d'après les titres originaux, les chroniques contemporaines et tous les témoignages les plus authentiques*. 2 vol. Paris, 1874.
- LEGRAND, *Bibliographie hellénique*. 2 vol. Paris, 1885.
- LEIBNIZ, *Codex juris gentium diplomaticus*. Hannoveræ, 1693.
- LEO (H.), *Geschichte von Italien*. 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> part. Hambourg, 1829-1830.
- L'ÉPINOIS (HENRI DE), *Paul II et Pomponius Lætus*, dans la *Revue des questions historiques*. T. I, p. 278 et suiv. Paris, 1866.
- *Les gouvernements des Papes et les révolutions dans les États de l'Église d'après les documents authentiques extraits des Archives secrètes du Vatican et autres sources italiennes*. Paris, 1866.
- Lettres de Louis XI*, publiées par VÆSEN et CHARAVAY. 3 vol. Paris, 1883-1887.
- LEUCKFELD (J. G.), *Antiquitates Bursfeldenses*. Lips., 1713.
- Liber confraternitatis B. Mariæ de Anima Teutonicorum de Urbe, quem rerum germanicarum cultoribus offerunt sacerdotes sedis Teutonicæ B. Mariæ de Anima Urbis in anni sacri exeuntis memoriam*. Romæ, 1875.
- LICHNOWSKY (E. M.), *Geschichte des Hauses Habsburg*. Sechster Theil : *Von Herzog Friedrichs Wahl zum römischen König bis zu König Ladislaus' Tode*. Vienne, 1842.
- LIGNAMINE (Ph. DE), *Continuatio chronici Ricobaldini*, publ. dans ECCARD, *Corp. hist. med. ævi*. T. I, p. 1299 et suiv. Francofurti, 1743.
- LILIUS (C.), *Istoria di Camerino*. Macerata, 1852.
- LINDE (ANTONIUS VAN DER), *Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst*. 3 vol. Berlin, 1886.
- Literaturblatt (Theologisches). In Verbindung mit der Katholisch-theologis*

- chen Facultät und unter Mitwirkung vieler Gelehrten herausgeg. von Prof. Dr. F. H. REUSCH. Années 1-12. Bonn, 1866-1877.*
- LITTA (P.), *Famiglie celebri italiane*. Disp. 1-183. Milan et Turin, 1819-1881.
- LORENTE (J. A.), *Geschichte der spanischen Inquisitione*. Traduction allemande, par HÖECK. 4 vol. Gmünd, 1819-1822.
- LORENZ (O.) *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter seit der Mitte des 13 Jahrhunderts*. 3<sup>e</sup> édit. 2 vol. Berlin, 1886-1887.
- LUENIG (Christ.), *Orationes protectorum Europæ*. 3 vol. Lipsiæ, 1713  
— *Codex Italiæ diplomaticus*. 4 vol. Francofurti, 1725-1732.
- LUETZOW (Carl von), *Die Kunstschatze Italiens in geographisch-historischer Uebersicht geschildert*. Stuttgart, 1887.
- MAGENTA (C.), *I Visconti e gli Sforza nel Castello di Pavia e loro attinenze con la Certosa e la Storia cittadina*. 2 vol. 1883.
- MAGISTRETTI (P.), *Galeazzo Maria Sforza e la caduta di Negroponte*, dans l'*Arch. stor. lomb.* T. XI, p. 79-120, 337-356. Milan, 1884.
- MAILATH (Joh.), *Geschichte der Magyaren*. T. III. Vienne, 1829.
- MAKUSCEV (V.), *Historische Untersuchungen über die Slaven in Albanien während des Mittelalters* (ouvrage écrit en russe). Varsovie, 1871.  
— *Monumenta historica Slavorum meridionalium vicinorumque populorum e tabulariis et bibliothecis Italiæ deprompta, etc.* T. I, vol. I et II. Varsovia, 1874-1882.
- MALAVOLTI (O.) *Istoria de fatti e guerre de' Sanesi*. 3<sup>e</sup> part. : dal 1405 al 1555. Venise, 1599.
- MALAPIERO (D.), *Annali Veneti dall' anno 1457 al 1500 ordinati e abbreviati dal senatore Francesco Longo* : dans l'*Archiv. storico Ital.* T. VII, 1<sup>re</sup> part. Florence, 1843.
- MALVASIA (B.), *Compendio storico della ven. Basilica de' SS. dodici Apostoli di Roma*. Rome, 1665.
- MANNI (D. M.), *Istoria degli anni santi dal loro principio fino al presente del MDCCCL* (tratta in gran parte da quella del P. L. F. Tommaso Maria Alfani dell' Ord. de' Predicatori). Florence, 1750.
- MARCELLINO DA CIVEZZA, *Il Romano Pontificato nella storia d'Italia*. Vol. II et III. Florence, 1886-1887.
- MARGRAF (J.), *Kirche und Sklaverei seit der Entdeckung Amerika's*. Tubingue, 1865.
- MARINI (Gaet.), *Degli architri Pontifici*. Vol. I et II. Rome, 1784.  
— *Memorie istoriche degli archivi della S. Sede*. Rome, 1825.
- MARIOTTI, *Saggio di memorie ist. della città di Perugia*. Pérouse, 1806.
- MARKGRAF (H.), *Ueber das Verhältniss des Königs Georg von Böhmen zu Papst Pius II. 1458-1462* : dans le *Jahresbericht des Königl. Friedrich-Gymnaziums zu Breslau*, 1867.
- MARTÈNE (Ed.) et DURAND (Urs.), *Veterum scriptorum et monumentorum, historicorum, dogmaticorum, moralium amplissima collectio*. 9 vol. Parisiis, 1724.

- MARTÈNE (Ed.), *Thesaurus nov. anecdotorum complectens regum ac principum aliorumque virorum, etc.* 5. vol. Lutetiae, 1717-1733.
- MAS-LATRIE (L. DE), *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan.* T. III. Paris, 1855.
- MASSARI (Ges.), *Saggio storico-medico sulle pestilenze di Perugia e sul governo sanitario di esse dal secolo XIV fino ai giorni nostri.* Pérouse, 1838.
- MASSIMO (Camillo), *Cenni storici sulla Torre Anguillara in Trastevere.* Rome, 1847.
- MAZZUCHELLI, *Gli scrittori d'Italia.* 2 vol. Brescia, 1753 et suiv.
- Mélanges d'archéologie et d'histoire* (École française de Rome). Paris, 1881-1889.
- Mémoires de J. du Clerq sur le règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne,* publiés pour la première fois par le baron DE REIFFENBERG. 2<sup>e</sup> édit. 4 vol. Bruxelles, 1835-1836.
- MENZEL (C. A.) *Die Geschichten der Deutschen.* T. VII et VIII. Breslau, 1821-1823.
- MENZEL (K.), *Kurfürst Friedrich der Siegreiche von der Pfalz. Nach seinen Beziehungen zum Reiche und zur Reichsreform in den Jahren 1454-1464 dargestellt.* Dissertation inaugurale. Munich, 1861.
- *Diether von Isenburg, Erzbischof von Mainz, 1459-1464.* Erlangen, 1868.
- *Geschichte von Nassau (Fortsetzung des Werkes von SCHLIEPHAKE).* T. V, Wiesbaden, 1880.
- MIGNE, *Patrologia Græca.* T. CLXI : *Bessarion, etc.* Paris, 1866.
- *Dictionnaire des cardinaux.* Paris, 1857.
- MIKLOSICH (Fr.), *Monumenta Serbica spect. historiam Serbiæ, Bosniæ, Ragusi.* Viennæ, 1858.
- MITTARELLI, *Bibliotheca codicum ms. monasterii S. Michaelis Venetiarum prope Murianum.* Venetiis, 1779.
- Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung,* redigirt von E. MUELBACHER. T. I-X. Innsbruck, 1880-1889.
- MOLINET (Cl. DE), *Historia summorum Pontificum a Martino V ad Innocentium XI per eorum numismata.* Lutetiae, 1679.
- Monumenta Habsburgica. Sammlung von Actenstücken und Briefen zur Geschichte des Hauses Habsburg in dem Zeitraume von 1473 bis 1576,* herausgegeben von der hist. Commission der k. Akademie der Wissenschaften zu Wien. Erste Abtheilung : *Das Zeitalter Maximilians I.* 3 vol. publ. par J. CHEML. Vienne, 1854-1858.
- Monumenta Hungariæ historica. Acta externa. Matyas.* T. I-IV. Budapest, 1875-1878.
- MORONI (Gaetano), *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica da S. Pietro sino ai nostri giorni.* 109 vol. Venise, 1840-1879.
- MÜLLER (A.), *Der Islam in Morgen- und Abendland.* 2 vol. Berlin, 1885-1887.
- MÜLLER (G.), *Documenti sulle relazioni delle città Toscane colli oriente cristiano e coi Turchi fino anno MDXXXI.* Florence, 1879.

- MULLER (J. J.), *Des Heiligen Römischen Reiches Teutscher Nation Reichstags-Theatrum unter Keyser Friedrich V.* 3 parties. Iéna, 1713.
- MUNTZ (E.), *Les anciennes basiliques et églises de Rome au quinzième siècle.* Paris, 1877.
- *Les arts à la cour des Papes pendant le quinzième et le seizième siècle. Recueil de documents inédits tirés des archives et des bibliothèques romaines.* 3 vol. Paris, 1878-1882.
- *Les Précurseurs de la Renaissance.* Paris et Londres, 1882.
- *L'atelier monétaire de Rome. Documents inédits, etc.* Paris, 1884.
- *Le palais de Venise à Rome.* Traduzione dal francese con aggiunta di documenti inediti. Rome, 1884.
- *La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII.* Paris, 1885.
- et FAVRE (P.). *La Bibliothèque du Vatican au quinzième siècle, d'après des documents inédits.* Paris, 1887.
- MURATORI (L.), *Antichità Estensi.* 2 vol. Modène, 1717-1740.
- *Rerum Italicarum scriptores præcipui ab anno æræ Christi D ad MD quorum potissima pars nunc primum in lucem prodit ex codicibus Muratorius collegit, ordinavit et præfationibus.* 28 vol. in-fol. Mediolani, 1723-1751.
- NAVAGIERO (A.), *Storia della republica Veneziana (1498)*, dans MURATORI, *Script.* T. XXIII, p. 923 et suiv. Mediolani, 1733.
- NIBBY, *Le Mura di Roma.* Rome, 1820.
- *Viaggio antiquario ne' contorni di Roma.* 2 vol. Rome, 1819.
- NICCOLA DELLA TUCCIA, *Cronaca di Viterbo. Cronache e statuti della città di Viterbo pubblicati ed illustrati da Ignazio CIAMPI.* Florence, 1872.
- NOETHEN (K. Cl.), *Geschichte aller Jubeljahre und ausserordentlichen Jubilæen der katholischen Kirche.* Ratisbonne, 1875.
- NOTAJO DI NANTIPORTO, *Diario di Roma, dall' anno 1481 al 1492*, dans MURATORI, *Script.* T. III, 2<sup>e</sup> part., p. 1071-1109. Mediolani, 1734.
- NOTAR GIACOMO. Voy. : *Cronica di Napoli.*
- OLIVI (L.), *Delle nozze di Ercole d'Este con Eleonora d'Aragona.* Modène, 1887.
- OLIVIER DE LA MARCHE, *Memoires*, publiés pour la Société d'histoire de France, par Henri BEAUNE et J. D'ARBAUMONT. T. III. Paris, 1885.
- OROLOGIO, *Serie chronologico-istorica dei Canonici di Padova.* Padoue, 1805.
- ODINUS (Cas.), *Commentarius de scriptoribus Ecclesiæ antiquis, etc.* T. III. Lipsiæ, 1722.
- PAGANEL (Camille), *Histoire de Scanderbeg, ou Turks et Chrétiens au quinzième siècle.* Paris, 1855.
- PALACKY (F.), *Urkundliche Beiträge zur Geschichte Böhmens und seiner Nachbarlande im Zeitalter Georg Podiebrads (Fontes rerum Austriacarum, 2<sup>e</sup> sect., t. XX).* Vienne, 1860.
- *Geschichte von Böhmen, grösstentheils nach Urkunden und Handschriften.* T. IV et V, 1<sup>re</sup> sect. Prague, 1860-1865.

- PALMERIUS (Matthias), *Opus de temporibus suis*, dans TARTINIUS, *Script.* T. I, p. 239-278. Florentiæ, 1748.
- PANVINIUS (O.), *Romani Pontifices et cardinales S. E. R. ab eisdem a Leone IX ad Paulum P. IV creati*. Venetia, 1557.
- PANVINIUS (Onuphrius, Veronen.), *De episcopalibus titulis et diaconibus cardinalium liber ad Alexandrum Farnesium diacon. cardin. editus iuxta exemplum Venetiis expressum a Michaele Tramezino anno 1557*. Parisiis, 1609.
- PAPENCORDT (Félix), *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter. Herausgegeben und mit Ammerkungen, Urkunden, Vorwort und Einleitung versehen von Prof. Constantin HOEFLER*. Paderborn, 1857.
- PATRIITIUS (A.), *Descriptio adventus Friderici III imp. ad Paulum II*, dans MURATORI, *Script.* T. XXIII, p. 205-216. Mediolani, 1733.
- PAULI (Sebast.), *Disquisizione istorica della patria e compendio della vita di card. Jacopo Ammanati*. Lucques, 1712.
- PELAYO (Menendez), *Historia de los Heterodoxos españoles*. 2 vol. Madrid, 1879-1880.
- PELESZ (J.), *Geschichte der Union der ruthenischen Kirche mit Rom*. T. I. Vienne, 1878.
- PELLEGRETTI (Pietro), *Storia del celebre santuario ed immagine miracolosa detta la Madonna delle Grazie che si venera nella campagna di Curtatone distante cinque miglia di Mantova, coll' illustrazione dei principali Monumenti ivi esistenti*. Mantoue, 1858.
- PELLINI (Pompeo), *Dell' Historia di Perugia*. 2<sup>e</sup> part. Venise, 1664.
- PERRENS (F. T.), *Histoire de Florence depuis la domination de Médicis jusqu'à la chute de la République*. T. I. Paris, 1888.
- PERUZZI (Agostino), *Storia d'Ancona dalla sua fondazione all' anno 1532*. T. II. Bologne, 1847.
- PETRUGELLI DELLA GATTINA (F.), *Histoire diplomatique des conclaves*. T. I. Paris, 1864.
- PEZZANA (A.), *Storia della città di Parma*. T. III (1449-1476). Parme, 1847.
- PHILLIPS (Georg), *Kirchenrecht*. Ratisbonne, 1845-1872. 7 vol. (Le huitième a été publié en 1889 par le professeur VERING.)
- PICHLER (A.), *Geschichte der kirchlichen Trennung zwischem dem Orient und Occident von den ersten Anfängen bis zur jüngsten Gegenwart*. 2 vol. Munich, 1864-1865.
- PICOL (Georges), *Histoire des États généraux, considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France, de 1355 à 1614*. T. I. Paris, 1872.
- PICCOLOMINI (Enea), *Alcuni documenti inediti intorno a Pio II e a Pio III*. Sienna, 1871.
- PIERLING, *Le mariage d'un tsar au Vatican, — Iwan III et Zoë Paléologue*. (*Revue des questions historiques* du 1<sup>er</sup> octobre 1887, p. 353-397.) Paris, 1887.

- PIPER (F.), *Mythologie der christlichen Kunst von der ältesten Zeit bis ins sechszehnte Jahrhundert*. 2 vol. Gotha, 1847-1851.
- PIUS II, Pont. Max. Voy. : ÆNEAS SILVIUS.
- PLATINA (B.), *Opus de vitis ac gestis summorum Pontificum ad Sixtum IV pont. max. deductum*. 1645. (J'ai emprunté mes citations à cette édition hollandaise, parce qu'elle donne un texte meilleur que celui de l'*Éditio princeps*. Venise, 1479.)
- *Vita Sixti IV.* (MURATORI, *Script.* T. III, 2<sup>e</sup> part., p. 1053-1069. Mediolani, 1734.)
- *Historia Urbis Mantuæ.* (MURATORI, *Script.* T. XX, p. 609 et suiv. Mediolani, 1731.)
- PLATNER BUNSEN. Voy. : *Beschreibung der Stadt Rom*.
- PONTANUS (Joa. Jovianus), *Opera omnia soluta oratione*. 3 vol. Venetiis, 1518.
- PORTIOLI (Attilio), *J. Gonzaga ai bagni di Petriolo di Siena nel 1460 e 1461. Documenti inediti*. Mantoue, 1870.
- PRANTL, *Geschichte der Ludwig-Maximilians-Universität in Ingolstadt, Landshut und München*. 2 vol. Munich, 1872.
- PRAY (S.), *Annales regum Hungariæ*. Pars III. Vindobonæ, 1766.
- PRESCOTT (W. H.), *Geschichte der Regierung Ferdinands und Isabella's der Katholischen von Spanien*. Traduction allemande. 2 vol. Leipzig, 1842.
- PRUTZ, *Staatengeschichte des Abendlands in Mittelalter von Karl d. gr. bis Maximilian I.* 2 vol. Berlin, 1885 et suiv.
- Quartalschrift (Tübinger theologisch)*. Années 1-71 Tubingue. 1831-1889
- QUÉTIF (JACO.). Voy. : ECHARD.
- QUIRINUS (Aug. Maria), cardinalis, *Pauli II Veneti Pont. Max. Vita præmissis ipsius sanctissimi Pontificis vindictis adversus Platinam aliosque obtractores*. Romæ, 1740.
- RAFAEL (Maffei) VOLATERRANUS, *Commentariorum urbanorum libri XXXVIII*. Parisiis, 1526.
- RANKE (L.), *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*. T. VI. Berlin, 1847.
- RANKE (L. von), *Die römischen Päpste in den letzten vier Jahrhunderten*. T. I et III, 6<sup>e</sup> édit. Leipzig, 1874.
- RASCHDORFF, *Die Palast-Architektur von Toscana*. 5 livraisons. Berlin, 1889.
- RASPONUS (CRES.), *De basilica et patriarchio Lateranensi libri quatuor ad Alexandrum VII, Pont. Max.* Romæ, 1656.
- RATTI (N.), *Delle famiglie Sforza-Cesarini, Savelli, Peretti, Montalto, etc.* 2 vol. Rome, 1794.
- RAUSCH (G.), *Die burgundische Heirat Max' I Vienne*, 1880.
- RAYNALDI (O.), *Annales ecclesiastici accedunt notæ chronologicæ, criticæ, etc., auctore J. D. MANSI*. T. X et XI. Lucæ, 1753-1754.
- Real-Encyklopädie für protestantische Theologie und Kirche. Unter Mitwirkung vieler protestantischer Theologen und Gelehrten in Zweiter,*



- durchgängig verbesserter und vermehrter Auflage herausgegeben von Dr. J. J. HENZOG und Dr. G. I. PLITT. T. I-XIV. Leipzig, 1877-1884.
- REDTENBACHER (R.), *Architektur der italienischen Renaissance*. Frankfurt, 1886.
- Regestum Clementis V ex Vaticanis autotypis S. D. N. Leonis XIII P. M. jussu et munificentia editum*. T. I. Romæ, 1885.
- REINHARD, *Geschichte des Königreichs Cypren*. 2 vol. Erlangen, 1799.
- REISSERMAYER (J.). *Der grosse Christentag zu Regensburg*. 2<sup>e</sup> part. Ratisbonne, 1888-1889.
- REMLING, *Geschichte der Bischöfe von Speier*. 2 vol. Mayence, 1852-1854.
- RENAZZI (F. M.), *Storia dell' università degli studj di Roma, detta la Sapienza, con un saggio storico di letteratura romana dal secolo XIII, sino al secolo XVIII*. 2 vol. in-4°. Rome, 1893-1894.
- Repertorium für Kunstwissenschaft*, herausgeg. von SCHESTAG, jetzt von J. JANITSCHKE. 12 vol. Stuttgart et Berlin, 1876-1879.
- REPOSATI (Rinaldo), *Della Zecca di Gubbio e delle geste de' conti e duchi di Urbino*. T. I. Bologne, 1772.
- REUMONT (A.), *Della Diplomazia Italiano dal secolo XIII al XVI*. Florence, 1857.
- REUMONT (A. von), *Geschichte der Stadt Rom*. T. II et III. Berlin, 1867-1870.
- *Briefe heiliger und gottesfürchtiger Italiener*. Fribourg en Brisgau, 1877.
- *Kleine historische Schriften*. Gotha, 1882.
- *Lorenzo de' Medici il Magnifico*. 2<sup>e</sup> édition, revue et corrigée. 2 vol. Leipzig, 1883.
- REUSCH (H.), *Der Index der verbotenen Bücher*. 2 vol. Bonn, 1883-1885.
- REUSA, *Sammlung der Instructionen des spanischen Inquisitionsgerichts*. Hanovre, 1788.
- Revue des questions historiques*. Livrais. 1-91. 45 vol. Paris, 1866-1889.
- RICCA (S.), *Notizie ist. delle chiese di Firenze*. 3 vol. Florence, 1754.
- RICHI (B.), *Annali della città di Faenza*. 3 vol. Faenza, 1840.
- RINUCCINI (Filippo di Cino), *Ricordi storici dal 1282 al 1460*, ed. ALAZZI. Florence, 1840;
- RIO (A. F.), *De l'art chrétien*. Nouvelle édition entièrement refondue et considérablement augmentée. T. II. Paris, 1861.
- ROCCI (A.), *La Badia di S. Maria di Grottaferrata*. Rome, 1884.
- *Codices Cryptenses seu Abbatiae Cryptæ Ferratæ in Tusculano digesti et illustrati*. Tusculani, typis abbatiae Cryptæ Ferratæ, 1783.
- RODRIGO (Fr. J.), *Historia verdadera de la Inquisicion*. 3 vol. Madrid, 1876-1877.
- ROBAULT DE FLEURY, *Le Lateran au moyen âge*. Monographie récompensée de la 1<sup>re</sup> médaille à l'Exposition des beaux-arts. Paris, 1877, 1 vol. de texte et 1 vol. de planches in-fol.
- Rohrbachers Universalgeschichte der katholischen Kirche*. T. XXIII. Traduction allemande du Dr. Alois KNEPFLE. Munster, 1883. (Citations : ROHRBACHER-KNEPFLE.)

- ROMANIN, *Storia documentata di Venezia*. T. IV. Venise, 1855.
- ROSMINI (CARLO DE), *Vita di Francesco Filelfo da Tolentino*. T. I-III. Milan, 1808.
- *Dell' Istoria di Milano*. T. II, III, IV. Milan, 1820.
- ROSSI (S. B. DE), *La Roma sotterranea cristiana*. 3 vol. Rome, 1864-1867.
- *La Biblioteca della Sede apost. in Studj e documenti*. A° V, p. 317 et suiv. Rome, 1884.
- *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*. T. II, 1<sup>re</sup> part. Rome, 1889.
- RUMOHK (C. F. VON), *Italienische Forschungen*. 3<sup>e</sup> part. Berlin et Stettin, 1827-1831.
- SABELLICUS (A. C.). *Opera*. Basileæ, 1560.
- Saggiatore (II)*. 2 vol. Rome, 1844-1845.
- SANSI (ACHILLE), *Storia del comune di Spoleto dal secolo XII al XVII, seguita da alcune memorie dei tempi posteriori*. 2<sup>e</sup> part. Foligno, 1884.
- *Documenti storici inediti in sussidio allo studio delle memorie Umbre*. 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> part. Foligno, 1879.
- SANSOVINO (FRANC.), *L'Historia di Casa Orsina nella quale oltre all' origine sua, si contengono molte nobili imprese fatte da loro in diverse provincie fino a tempi nostri*. Venise, 1565.
- SATHAS (C. N.), *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge, publiés sous les auspices de la chambre des députés de Grèce*. 1<sup>re</sup> série : *Documents tirés des archives de Venise, 1400-1500*. T. I. Venise, 1882.
- SANUDO (MARINO), *Vite de' duchi di Venezia*. (MURATORI, *Script.* T. XXII, p. 405-1252. Mediolani, 1733.)
- SANUTO (M.), *Commentarii della guerra di Ferrara tra li Viniziani e il duca Ercole d'Este*. Venise, 1829.
- SCHARPFF (F. A.), *Der Cardinal und Bischof Nicolaus von Cusa*. Erster-Teil : *Das kirchliche Wirken. Ein Beitrag zur Geschichte der Reformation innerhalb der katholischen Kirche im fünfzehnten Jahrhundert*. Mayence, 1843.
- *Der Cardinal und Bischof Nicolaus von Cusa als Reformator in Kirche, Reich und Philosophie des fünfzehnten Jahrhunderts*. Tubingue, 1871.
- SCHAUMBURG (WILWOLTS VON), *Geschichten und Thaten*, herausgegeben durch Adalbert von KELLER. Stuttgart, 1859. (*Bibliothek des Stuttgarter literar. Vereins*. T. L.)
- SCHILTER (J.), *Juris publici Romano-Germanici tomus posterior*. Argentorati, 1697.
- SCHIVENOGIA (ANDREA), *Cronaca di Mantova dal 1445 al 1484*, trascritta ed annotata da Carlo d'ARCO. *Raccolta di cronisti e documenti storici Lombardi inediti*. T. II, p. 121-194. Milan, 1857.
- SCHLESINGER. Voy. : *Chroniken (deutsche)*.
- SCHMAROW (A.), *Melozzo da Forli. Ein Beitrag zur Kunst- und Culturgeschichte Italiens im 15 Jahrhundert*. Berlin et Stuttgart, 1886.
- SCHULTE (JOH. FRIEDRICH VON), *Die Geschichte der Quellen und Literatur des*

- canonischen Rechts von Papst Gregor IX bis zum Concil von Trient. Geschichte der Quellen u. s. w. von Gratian bis auf die Gegenwart.* T. II. Stuttgart, 1877.
- Scriptores rerum Silesicarum oder Sammlung schlesischer Geschichtsschreiber.* T. VII, VIII, IX. Breslau, 1872 et suiv.
- SENCKENBERG (H. Chr.), *Selecta juris et historiarum.* 6 vol. Francofurti, 1734-1742.
- Serapeum, Zeitschrift für Bibliothekwissenschaft, Handschriftenkunde und altere Literatur. Im Vereine mit Bibliothekaren und Literaturfreunden, herausgegeben von Dr. Robert NAUMANN.* Années 1-31. Leipzig, 1840-1870.
- SERRA (Girolamo), *La storia della antica Liguria e di Genova.* T. III Turin, 1834.
- SIENA (L.), *Storia della città di Sinigaglia.* Sinigaglia, 1746.
- SIGISMONDO DE' CONTI DA FOLIGNO, *Le storie de' suoi tempi dal 1475 al 1510.* T. I. Rome, 1883.
- SIMONETTA (Jo.), *Historia de rebus gestis Francisci I Sfortie vicecomitis Mediolanensium Ducis in XXX libros distributa, hoc est ab anno 1421 usque ad annum 1466, etc.* (MURATORI, *Script. rer. italic.* T. XXI, p. 171-782. Mediolani, 1732.)
- SINNACHER (F. A.), *Beiträge zur Geschichte von Saben und Brixen.* T. VI. Brixen, 1821.
- SISMONDI (J. S.), *Geschichte der italienischen Freystaaten im Mittelalter.* Traduit du français. 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> part. Zurich, 1820.
- Speierische Chronik von 1406-1476.* (MONE, *Quellensammlung der badischen Landesgeschichte.* T. I, p. 367-524.) Carlsruhe, 1848.
- SPRINGER (A.), *Raffaël und Michelangelo.* Leipzig, 1878.
- STÆLIN (Ch. Fr. von), *Württembergische Geschichte.* T. III. Stuttgart, 1856.
- Studi e documenti di storia e diritto. Pubblicazione periodica dell' accademia di conferenze storico-giuridiche.* 9<sup>e</sup> année. Rome, 1880-1888.
- SUGENHEIM (S.), *Geschichte der Entstehung und Ausbildung des Kirchenstaates.* Leipzig, 1854.
- SUMMONTE (Giov. Antonio), *Historia della città e regno di Napoli.* T. III. Naples, 1675.
- TARTINIUS (J. M.), *Rerum Italicarum Scriptores ab anno æræ christianæ millesimo ad millesimum sexcentessimum.* 2 vol. Florentiæ, 1748-1778.
- TELEKI, *Hunyadiak Kora Magyarocszâgon.* T. XI. Pesth, 1855.
- THEINER (A.), *Vetera Monumenta historica Hungariam sacram illustrantia.* T. II (1352-1426). Romæ, 1860.
- *Vetera Monumenta Poloniæ et Lithuanie gentiumque finitimarum historiam illustrantia maximam partem nondum edita ex tabulariis Vaticanis.* T. II (1410-1572). Romæ, 1861.
- *Codex diplomaticus domini temporalis S. Sedis. Recueil de documents pour servir à l'histoire du gouvernement temporel des États du Saint-Siège, extraits des Archives du Vatican.* T. III (1389-1793). Rome, 1862.

- THEINER (A.), *Vetera Monumenta Slavorum meridionalium historiam illustrantia*. T. I (1198-1549). Romæ, 1863.
- *Vetera Monumenta Hibernorum atque Scotorum historiam illustrantia* (1216-1547). Romæ, 1864.
- THOMASIVS (FR.), *Historia Senensis*. (MURATORI, *Script.* T. XX. Mediolani, 1731.)
- Tiara et Purpura Veneta ab anno MCCCLXXIX ad annum MDCCCLIX seren. reipublicæ Venetæ a civitate Brixie dicata*. Brixie, 1761.
- TIRABOSCHI (GIROLAMO), *Storia della letteratura Italiana*. T. V. VI. Rome, 1783.
- TODERINI (TEODORO), *Ceremoniali e feste in occasione di avvenimenti e passaggi negli stati della repubblica Veneta di duchi, arcidugghi ed imperatori dell' aug. casa d' Austria dall' anno 1361 al 1797*. Venise, 1857.
- TONDUZZI (G. E.), *Istorie della città di Faenza*. Faenza, 1675.
- TONINI (L.), *Rimini nella Signoria de' Malatesti. Parte seconda che comprende il secolo XV ossia volume quinto della storia civile e sacra Riminese*. Rimini, 1882.
- TOPPI (NICOLÒ), *Biblioteca Napoletana et apparato a gli huomini illustri in lettere di Napoli e del Regno delle famiglie, terre, città e religioni che sono nello stesso regno dalle loro origini per tutto l'anno 1678*. Naples, 1678. *Supplément au même ouvrage : Addizioni copiose di Leonardo Nicodemò alla Bibl. Napolet. del D. N. TOPPI*. Naples, 1683.
- TOSI (F. M.), *Monumenti sepulcrali di Roma*. Rome, 1853-1856.
- TOSTI (L.), *Storia della badia di Monte Cassino*. T. III. Naples, 1843.
- Tre lettere inedite di Messer Giovanni Mignanelli, oratore della repubblica di Siena alla corte di Papa Pio II. Pise, 1869.* (Opusculæ très rare, publiées per nozze MAZZOCCHI-ONORI.)
- TRINCHERA (FRANC.), *Codice Aragonese ossia lettere regie, ordinamenti ed altri atti governativi de' sovrani Aragonesi in Napoli riguardanti l'amministrazione interna del reame e le relazioni all' estero*. T. I. (1467-1468). Naples, 1866.
- TROMBY (BENEDETTO), *Storia critico-cronologica diplomatica del patriarca S. Brunone e del suo ordine Cartusiano*. T. VII. Naples, 1777.
- TURCELLINIUS (HORA. S. J.), *Lauretane historię libri quinque*. Editio ultima. Coloniae, 1612.
- TUZZI (FRANCESCO), *Memorie storiche massimamente sacre della città di Sora*. Rome, 1727.
- UGHELLI (F.), *Italia sacra, sive de episcopis Italię et insularum adjacentium rebusque ab iis gestis opus*. Editio, II; ed. E. COLETUS. 10 vol. Venetiis, 1717-1722.
- UGOLINI (FIL.), *Storia dei conti e duchi d' Urbino*. T. I, II. Florence, 1859.
- ULLMANN (C.), *Reformatoren vor der Reformation vornehmlich in Deutschland und der Niederlanden*. 2 vol. Hambourg, 1841-1842.
- VAESEN. VOY. : *Lettres de Louis XI*.

- VAHLEN (J. N.), *Laurentii Vallæ opuscula tria. (Sitzungsberichte der Wiener Akademie, philos.-histor. Kl. T. LXI, p. 7-67, 357-444; t. LXII, p. 93-149. Vienne, 1869.)*
- VAIRANI (Thom. August.), *Cremonensium Monumenta Romæ extantia. Pars I. Romæ, 1778.*
- VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque (1403-1461). T. III (1444-1461). Paris, 1865.*
- VASARI (G.), *Le Vite de' più eccellenti pittori, scultori et architettori. Florence, Le Monnier, 1846 et suiv. (Nouvelle édition de G. MILANESI. Florence, 1878 et suiv.)*
- VAST (H.), *Le cardinal Bessarion (1403-1472). Étude sur la Chrétienté et la Renaissance vers le milieu du quinzième siècle. Paris, 1878.*
- VENUTI (Rudolphinus), *Numismata Romanorum Pontificum præstantiora a Martino V ad Benedictum XIV. Romæ, 1744.*
- VESPASIANO DA BISTICCI, *Vite di uomini illustri del secolo XV. (MAI, Spicileg. Rom. T. I. Rome, 1839.)*
- VIGNA (A.), *Codice diplomatico delle Colonie Tauro-Liguri durante la Signoria dell' Ufficio di S. Giorgio (1453-1475). T. I, II. (Atti della Società Ligure di Storia patria. Vol. VI, VII. Gènes, 1868 et suiv.)*
- VILLARI (Pasquale), *Niccolo Machiavelli und seine Zeit. durch neue Documente beleuchtet. Mit des Verfassers Erlaubniss übersetzt von Bernhard MANGOLD und M. HEUSLER. 3 vol. Leipzig, 1877-1883.*
- VILLENEUVE (L. DE), *Recherches sur la famille della Rovere. Contribution pour servir à l'histoire du pape Jules II. Rome, 1887.*
- VIOLA (S.), *Storia di Tivoli, dalla sua origine fino al secolo XVII. T. II, III. Rome, 1819.*
- VISCONTI (P. E.), GRIFI (L.), DE ROSSI (G. B.), etc., *Triplice omaggio alla Santità di Papa Pio IX nel suo giubileo episcopale offerto dalle tre Romane accademie, pontificia di archeologia, insigne delle belle arti denominata di S. Luca, Pontificia de' nuovi Lincei. 3 vol. Rome, 1877.*
- VITALE (F.-A.), *Storia diplomatica de' senatori di Roma. Rome, 1791.*
- VITTORELLI (Andr.), *Historia de' giubilei pontificii celebrati ne' tempi di Bonifacio VIII, ecc., ecc. Rome, 1625.*
- VOIGT (G.), *Enea Silvio de' Piccolomini als Papst Pius der Zweite und sein Zeitalter. 3 vol. Berlin, 1856-1863.*
- *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums oder das erste Jahrhundert des Humanismus. 2<sup>e</sup> édit., revue et corrigée. 2 vol. Berlin, 1880-1881.*
- VOIGT (J.), *Stimmen aus Rom über den päpstlichen Hof im fünfzehnten Jahrhundert. (RAUMER, Histor. Taschenbuch. 4<sup>e</sup> année, p. 44-184. Leipzig, 1833.)*
- VOLATERRANUS. Voy. RAFAEL.
- YRIARTE (Charles). *Un condottiere au quinzième siècle. Rimini. Études sur les lettres et les arts à la cour des Malatesta, d'après les papiers d'État des Archives d'Italie. Paris, 1882.*

XXXII TABLE DES OUVRAGES LE PLUS FRÉQUEMMENT CITÉS.

- ZAVN (J.), *Rudolf von Rudesheim, Fürbischof von Lavant und Breslau Ein Lebensbild aus dem 15 Jahrhundert*. Francforts-s.-le-M., 1881.
- ZEISSBERG (H.), *Die polnische Geschichtschreibung des Mittelalters*. Leipzig, 1873.
- ZELLER (J.), *Italie et Renaissance : Politique, lettres, arts*. Nouvelle édition 2<sup>e</sup> part. Paris, 1883.
- Zeitschrift für die historische Theologie. In Verbindung mit der historisch-theologischen Gesellschaft zu Leipzig nach Illgen und Niedner herausgeg.* von KAHNIS. Années 1850-1874. Gotha.
- Zeitschrift für Katholische Theologie, redigirt von D<sup>r</sup> J. WIESER und D<sup>r</sup> F. STENTRAUP, später von D<sup>r</sup> H. GRISAR*. Innsbruck, 1877-1889. T. I-XIII.
- Zeitschrift für Kirchengeschichte in Verbindung mit W. GASS, H. REUTER und A. RITSCHL, herausgeg. von Th. BRIEGER*. Gotha, 1877-1889. T. I-XI.
- Zeitschrift (Historische-), herausgeg. von Heinrich von SYBEL*. T. I-LXIII. Munich et Leipzig, 1859-1889.
- ZINKEISEN (S. M.), *Geschichte des osmanischen Reiches in Europa*. 2<sup>e</sup> part. Gotha, 1840-1854.
- ZURITA (G.), *Anales de la corona de Aragon*. T. III, IV. Saragosse, 1610
- WADDING (L.), *Annales Minorum seu trium ordinum a S. Francisco institutorum*. Edit. secunda opera et studio R<sup>m</sup>i P. Josephi Mariæ Fonseca ab Ehora. T. XIII, XIV. Romæ, 1735 et suiv.
- WEIL (Gust.), *Geschichte der Khalifen nach handschriftlichen, grösstentheils noch unbenutzten Quellen bearbeitet*. T. V : *Das Khalifat unter den circassischen Mamelukensultanen von Ägypten. 1390-1517 n. Chr.* Stuttgart, 1862.
- WEISS (A. M.), *Vor der Reformation. Drei Aufsätze (Hist. polit. Blätter*. T. LXXIX, p. 17-51, 98-125, 185-216. Munich, 1877.)
- WEISS (J. B.), *Lehrbuch der Weltgeschichte*. 2<sup>e</sup> part., revue et corrigée. T. III : *Die christliche Zeit*, 2<sup>e</sup> part., 2<sup>e</sup> moitié : *Das Mittelalter in seinem Ausgang*. Vienne, 1879.
- WOLFII (Joh.), *Lectionum mirabilium et reconditarum centenarii XVI*. 2 vol. Lauingæ, 1600.
- WOLTMANN, *Geschichte der Malerei, fortgesetzt von WOERMANN*. T. II. Leipzig, 1882.
- WUERDTWEIN. *Nova Subsidia dipl.* 14 vol. Heidelbergæ, 1781.

# HISTOIRE DES PAPES

---

## LIVRE V

PIE II. (1458-1464.)

---

Le grand mouvement qui, dans l'histoire de la civilisation, porte le nom de Renaissance, avait fait sa première apparition à Rome sous le pontificat de Nicolas V, le fondateur de la Bibliothèque Vaticane. L'aurore d'une ère nouvelle se levait sur la capitale de la chrétienté, qui allait devenir aussi le centre des sciences et des arts.

Mais, en ce moment, se produisit un événement formidable, dont les suites se font encore sentir de nos jours : nous voulons parler de la prise de Constantinople par les Turcs. La gravité du coup porté à l'Occident tout entier par la victoire des Osmanlis ne devait que trop tôt apparaître. « En se substituant à l'empire grec, les Turcs remplaçaient un État en décrépitude par une puissance jeune, conquérante, animée d'un souffle d'énergie sauvage. L'Europe, menacée, suivait ses progrès d'un regard anxieux ; dans la nouvelle lutte engagée entre la Croix et le Croissant, il ne paraissait pas impossible que la Croix eût le dessous<sup>1</sup>. » Ce n'était donc plus l'heure des lettres et des arts, ces nobles occupations de l'esprit humain en temps de paix ; une tâche plus grave s'imposait à la chrétienté. Calixte III, successeur de Nicolas V, appréciant avec justesse

<sup>1</sup> HEINEMANN, *Aeneas Sylvius*, p. 2.

toute la gravité de la situation, avait à peu près exclusivement consacré ses efforts au salut du monde chrétien et de la civilisation occidentale, menacés par le flot montant de l'islamisme. Il avait fait argent de tout; il avait été jusqu'à vendre sa mitre et son argenterie pour l'équipement d'une flotte; mais aucun succès décisif n'avait couronné ses héroïques efforts. Ni les princes ni les peuples ne se montraient disposés à dégager leur parole. Le souffle d'enthousiasme qui avait autrefois soulevé tout l'Occident pour la délivrance du Saint-Sépulcre était tombé, les États de l'Europe, livrés à leurs divisions intestines, ne songeaient plus qu'à s'entre-déchirer, et le monde assistait, inactif, aux progrès incessants de la puissance militaire de l'Islam.

Pendant l'été de l'année 1458, les mauvaises nouvelles se succédèrent, à peu près sans interruption. Ce fut d'abord l'envahissement et la dévastation de la Morée par les troupes fanatiques du sultan; au mois de juin, la prise d'Athènes, le Croissant arboré sur l'Acropole; au mois d'août, la capitulation de Corinthe. Vers le nord, les Osmanlis commençaient la conquête de la Serbie<sup>1</sup>.

Abreuvé de déceptions, le vieux Calixte s'endormait du sommeil éternel le jour même où la clef du Péloponèse était perdue pour la chrétienté.

Quel serait son successeur? Question grave, d'autant plus grave que la défense de l'Europe contre les infidèles n'était pas la seule tâche qui allait s'imposer au futur Pape. Une autre, moins évidente peut-être, mais non moins urgente, l'attendait : la réforme intérieure de l'Église.

Personne ne semblait plus apte à résoudre ces deux ques-

<sup>1</sup> HERTZBERG, *Griechenland*, t. II, p. 556 et suiv.; HOPF, p. 86, 127 et suiv.; GREGOROVIVS, *Gesch. der Stadt Athen* (Stuttgart, 1889), t. II, p. 381 et suiv. Des renseignements précis sur la marche victorieuse des infidèles en Grèce arrivèrent à Rome au commencement du mois de juin : voyez aux Archives Gonzague, à Mantoue, la Dépêche (inéd.) de Giovanni Amidani à la marquise Barbe, datée de Rome le 12 juillet 1458. De terribles nouvelles de ce qui se passait en Serbie arrivèrent encore en Italie au mois d'août : voy. à la Bibliothèque nationale de Paris, fonds italien, ms. 1588, f° 117, une Dépêche (inéd.) de Nicodème de Pontremoli et de Boccacino à François Sforza, datée de Florence, le 11 août 1458.



tions que le cardinal Capranica. Sa mort prématurée fut un coup terrible pour l'Église; une fièvre maligne l'emporta quelques jours avant l'ouverture du conclave (14 août), alors que ses chances paraissaient assurées. Rome entière versa des pleurs sur la tombe de ce prince de l'Église, dont un contemporain a dit : « C'était le prélat le plus sage, le plus accompli, le plus savant et le plus saint que l'Église de Dieu ait possédé de nos jours. » Tous les plans déjà formés étaient anéantis du même coup; il s'agissait de faire face à une situation toute nouvelle.

ELECTION DE PIE II. — SA POLITIQUE PACIFIQUE EN ITALIE. —  
 SON CARACTÈRE. — SES RELATIONS AVEC LES HUMANISTES. —  
 SES TRAVAUX LITTÉRAIRES.

Chaque vacance du Saint-Siège a été, de tout temps, à Rome, l'occasion d'une grande agitation ; au mois d'août 1458, elle était plus considérable que jamais. Dans tous les États de l'Église, comme à Rome, la mort du dernier Pape avait été suivie d'un soulèvement général contre les étrangers, Espagnols et Napolitains, les « Catalans », comme on les appelait ; de là, un désarroi universel. L'inquiétude s'augmenta encore de la menace d'un coup de main de Jacques Piccinino, le « comte sans terre » ; le fier condottiere s'était emparé des forteresses d'Assise, de Nocera et de Gualdo, et campait, avec ses bandes, sous Foligno. On le croyait lié par un traité secret avec le roi de Naples, qui comptait se servir de lui pour empêcher l'élection d'un Pape français <sup>1</sup>.

Là était, en effet, la grande question : le siège de Saint-Pierre serait-il occupé par un Italien ou par un Français ? A côté de celle-là, toutes les autres n'avaient, cette fois, qu'une importance secondaire.

Le 16 août, les dix-huit cardinaux présents à Rome entrèrent

<sup>1</sup> Voy. plus haut, t. II, p. 447. — Officiellement, Ferdinand blâmait les attaques dirigées par Piccinino contre l'État de l'Église (voy., aux Archives d'État de Florence, sa lettre à la ville de Florence, datée du 20 août 1458), mais, en fait, sa conduite était fort équivoque : voy. *Arch. st. Napolit.*, t. IX, p. 74 et suiv. — Dans une Dépêche (inéd.) à François Sforza, datée de Florence le 18 août 1458 (Bibliothèque nationale de Paris, fonds italien, ms. 1588, f° 130), Nicodème de Pontremoli annonce que les cardinaux ont une peur terrible de Piccinino, et que ce motif les poussera à terminer promptement l'élection.

au conclave : dans ce nombre on comptait huit Italiens, cinq Espagnols, deux Français très influents, un Portugais et deux Grecs<sup>1</sup>. Les étrangers, on le voit, tout en étant les plus nombreux, ne l'étaient pas assez pour constituer la majorité des deux tiers, indispensable pour la validité de l'élection.

La France venait encore de prendre pied à Gênes; empêcher son influence de s'étendre davantage sur la Péninsule était une question de vie ou de mort pour les puissances italiennes, et particulièrement pour Naples et Milan. La peur de la France « était le cauchemar » du duc de Milan : rien de plus naturel, par conséquent, qu'après la mort de Calixte III il usât de toute l'influence dont il pouvait disposer en faveur de l'élection d'un Pape italien. Son candidat était le cardinal Capranica. Dans l'instruction chiffrée rédigée pour Otto de Carretto, son ambassadeur à Rome, le 2 août 1458, François Sforza lui recommandait d'agir énergiquement en faveur de ce prélat éminent; dans le cas où l'on reconnaîtrait l'impossibilité de le faire passer, il recommandait la candidature du cardinal Prosper Colonna : enfin, si l'ambassadeur constatait l'inutilité de ses efforts en ce sens, son maître lui ordonnait de se conformer exactement aux indications de Capranica<sup>2</sup>. Mais, depuis le 14 août, le cardinal n'était plus là pour donner ses avis; le temps manquait pour donner de nouvelles instructions, et Otto de Carretto se trouvait livré à ses propres inspirations. Ses regards se portèrent sur le cardinal Piccolomini, et il ne pouvait guère en être autrement, car le cardinal entretenait des relations amicales avec la famille des ducs de Milan,

<sup>1</sup> Archives secrètes du Vatican, arm. XXXI, t. 52, *Acta consist.* (inéde.), f° 28. Les dix-huit cardinaux sont désignés nominativement dans ce document. Il existe aux Archives d'État de Rome un *Protocollo del Notaio de Merillio* (inéde.), qui ne porte que dix-sept noms de cardinaux, et c'est ce document qui a induit BENTOLOTTI en erreur; c'est donc lui-même qui se trompe quand il croit relever une erreur de Gregorovius : voy. *Archivio* de Gori, t. IV, p. 242. — CREIGHTON, t. II, p. 365, fixe l'ouverture du conclave au 10 août; c'est une erreur; PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 64, va plus loin encore, puisque, d'après lui, l'élection de Pie II aurait déjà été un fait accompli ce jour-là.

<sup>2</sup> Voyez BESER, *Beziehungen*, p. 84, 88 et suiv.

<sup>3</sup> Bibliothèque Ambrosienne, à Milan, Z, 219 sup. : Brouillon (inéde.) des instructions rédigées par François Sforza le 2 août 1458.

et « déjà à l'époque où il n'était encore qu'évêque de Sienne, il s'était entremis pour obtenir de l'Empereur, en leur faveur, l'investiture, c'est-à-dire la consécration de leur légitimité <sup>1</sup> ». Dans une dépêche écrite le 14 août, quelques heures après la mort de Capranica, il expose en quoi la situation est entièrement bouleversée et exprime, néanmoins, l'espoir d'obtenir une solution aussi favorable que possible. « Je ne suis pas sans espoir en ce qui concerne le cardinal Colonna, dit-il encore, mais il serait plus facile de faire passer le cardinal de Sienne, Æneas Sylvius Piccolomini; il est bien vu de tous les partis, et les ambassadeurs du roi de Naples sont aussi pour lui <sup>2</sup>. » Le lendemain, le Napolitain Galeotto Agnensis adressait à François Sforza un rapport dans lequel il exposait que, après avoir réussi à négocier une alliance de famille entre les deux maisons Colonna et Orsini, jusqu'alors ennemies jurées, il travaillait à faire reporter sur le cardinal de Sienne les voix précédemment assurées au cardinal Capranica : son élévation, disait-il, serait vue d'un bon œil par le roi de Naples, et, ajoutait-il encore, « grâce à Dieu, le cardinal Orsini a donné son consentement à cette combinaison; j'ai donc bon espoir de la faire réussir <sup>3</sup> ».

Outre le cardinal de Sienne, on désignait encore, comme candidats possibles, le savant Torquemada et l'affable Calandrini <sup>4</sup>. Mais il y avait deux autres concurrents bien plus redoutables : en première ligne, le très influent cardinal Pierre Barbo, et, en seconde ligne, le cardinal Guillaume d'Estouville, très grand seigneur, très riche, chef du parti français.

Le conclave se tenait au palais apostolique, près de Saint-

<sup>1</sup> Voir, t. III, p. 65.

<sup>2</sup> Archives d'État de Milan : Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 4.

<sup>3</sup> Archives d'État de Milan : Dépêche (inédite) de Galeoctus à François Sforza, datée de Rome, le 15 août 1458. (Voy. aux Archives d'État de Florence, X-1-52, f° 40 : Galeottus Agnensis de Neapoli leg. doctor.)

<sup>4</sup> Archives d'État de Milan : Dépêche (inéd.) d'Antoine de Pistoie à François Sforza, datée de Rome, le 31 juillet 1458 : « La mazor parte stima chel cardinal di S. Sixto Spagnolo succedera : ma rarevolte se indivina. Se si fara papa Italiano credo tocherà a Bologna perche è bon homo e generalmente ben voluto dal collegio. »

Pierre. On avait dressé, dans une vaste galerie, des cellules pour les cardinaux ; ils pouvaient y coucher et y prendre leurs repas ; une galerie plus petite, portant le nom de Saint-Nicolas, était désignée comme salle de délibération et salle du vote<sup>1</sup>. Les ambassadeurs envoyés par Ferdinand de Naples auprès du Sacré Collège, aussitôt qu'il avait connu la gravité de la maladie de Calixte III, avaient été admis à faire partie de la garde du Concile au même titre que les ambassadeurs royaux : ce fait fut très remarqué<sup>2</sup>.

Avant l'entrée des cardinaux au conclave, l'évêque de Torcello, Domenico de' Domenichi, humaniste distingué, prononça devant eux le discours d'usage<sup>3</sup>. Il prit pour texte ces paroles des Actes des Apôtres (1, 24) : « Seigneur, vous qui connaissez les cœurs de tous les hommes, montrez-nous lequel de ces deux vous avez choisi pour remplir ce ministère et l'apostolat. » Après avoir fait l'éloge du Pape défunt, il adjura les électeurs de mettre de côté toute pensée d'ambition, de dissimulation et de discorde. Il eut surtout des paroles de blâme énergique pour les visées ambitieuses : « Combien, dit-il, se seraient, autrefois, estimés heureux d'être placés à la tête de la plus petite église, qui, maintenant, osent prétendre à la plus haute des dignités ecclésiastiques ou à la souveraineté univer-

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 30 ; voy. CANCELLIENI, *Notizie de conclavi* (Roma, 1823), p. 14-15.

<sup>2</sup> Archives d'État de Milan, Cart. gén. : Dépêches (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datées de Rome, le 14 et le 20 août 1458 : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 2. Ces ambassadeurs avaient été envoyés antérieurement à la date admise par Voigt (t. III, p. 25), car ils étaient déjà à Rome le 1<sup>er</sup> août ; voy. aux Archives Gonzague, à Mantoue, une Dépêche (inéd.) de A. Catabenus, datée de ce jour.

<sup>3</sup> Bibliothèque Vaticane : *Cod. Vatic.*, n° 3675 (inéd.) *Rev. patris dom. Dominici episc. Torcell. omnium lib. artium et s. theologie magistri ad rev. S. A. E. cardinales oratio die XVI Aug.*, d'après les *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes : voy., à ce sujet, dans SANSI, *Saggio*, p. 26, la lettre de l'évêque de Corneto *qua intrarunt ad electionem summi pontificis habita Rome in basilica S. Petri*. On trouve à la fin du texte l'indication ci-après : *habita Rome XVIII Cal. sept. A° 1459!* — On trouvera encore ce discours dans le *Cod. Ottob.*, n° 1035, f° 1-10 (il manque l'exorde) : à la Bibliothèque de Bruxelles, dans le *Cod. 2365*, et à la Bibliothèque capitulaire de Padoue, dans le *Cod. C. 20*. Dans ce dernier document, la date indiquée est : XVIII Cal. sept. 1458.

selle! » Dans la suite de son discours, Domenichi cite une série d'exemples empruntés à l'antiquité classique : « Que ceux qui veulent faire valoir leur qualité de Romains », dit-il, « commencent par imiter leurs illustres compatriotes, dont les actions héroïques, dit saint Jérôme, brillent dans l'histoire de Rome comme les étoiles au firmament; qu'ils se souviennent des Decius, d'un Brutus, d'un Caton, d'un Scipion, d'un Gracchus, d'un Régulus et de leurs pareils. »

Domenichi insiste sur l'importance du choix qui va se faire, surtout au point de vue des tristesses du temps présent : « Les princes séculiers, dit-il dans un mouvement oratoire, sont tout à leurs querelles, et tournent contre leur propre sang les armes dont ils ne devraient se servir que contre les Turcs. Personne ne les a réconciliés. Les mœurs des ecclésiastiques sont corrompues; elles sont devenues un scandale pour les laïques; toute règle a été mise de côté. De jour en jour le prestige de l'Église va diminuant, ses censures restent à peu près sans effet : qui leur a rendu leur autorité? La curie romaine est déformée sous beaucoup de rapports : qui l'a réformée ? »

L'orateur aborde la question turque. Il déplore en particulier les souffrances de la Grèce, ce noble pays, en ce moment le théâtre d'horreurs commises par les barbares.

Dans sa péroraison, l'évêque de Torcello expose, en termes excellents, les grandes questions dont la solution va incomber au nouveau Pape : il devra, dit-il, « restaurer la dignité de l'Église, lui rendre son prestige, réduit à presque rien, réformer les mœurs, réorganiser la curie, assurer le libre exercice de la justice, travailler à la propagation de la foi, à la délivrance des prisonniers, reprendre les villes perdues, armer les fidèles pour la guerre sainte » .

<sup>1</sup> *Cod. Vatic.*, n° 3675 (inééd.) : « Dissident invicem christiani principes et qui contra infideles arma inferre debuissent in sua latera convertunt, et nemo eos composuit. Laxati sunt clericorum mores et facti sunt laicis in scandalum et ruinam et defuit disciplina. Vilescit in dies ecclesie auctoritas et censurarum potentia pene enervata videtur, et quis reintegravit eam? Romana curia in multis deformata est, et quis reformavit eam? »

*Ibid* : « Igitur cum restauranda sit dignitas ecclesie, sublevanda maiestas,

Dès les premières délibérations du conclave, on put y constater une réaction contre la conduite du Pape défunt à l'égard des cardinaux. On rédigea un pacte, dont l'objet était d'étendre les droits du Sacré Collège et de restreindre le pouvoir du Pape<sup>1</sup>. En vertu de cette capitulation, reproduction de celle de 1431, le futur Pape s'obligeait à se conformer aux avis des cardinaux pour la continuation de la guerre contre les Turcs, et à introduire dans la curie une réforme énergique; il s'engageait, en outre, à s'assurer préalablement de l'approbation du Sacré Collège pour les déplacements de la curie et pour la collation des évêchés et des grandes abbayes; à observer strictement les dispositions du décret de Constance relatives au nombre et aux qualités des cardinaux et à leur nomination par le Pape, sur l'avis favorable émis par la majorité du Sacré Collège, réuni en consistoire. Une série d'articles avait pour objet de parer à ce qu'il fût créé des entraves à l'obtention de bénéfices et de commendes par les cardinaux. Ils stipulaient, entre autres choses, l'interdiction de concéder le droit de nomination ou de présentation aux princes ecclésiastiques ou séculiers sans le consentement du Sacré Collège, et l'abrogation de toutes les concessions faites contrairement à cette disposition. Défense était faite au Pape d'accorder à personne le droit de frapper des impôts sur le clergé ou sur les biens d'église. En ce qui concernait le gouvernement des États de l'Église, la capitulation renouvelait les restrictions attentatoires à la puissance temporelle des Papes décrétées par le conclave qui avait élu Eugène IV. Enfin, une disposition nouvelle y faisait son apparition : dorénavant, le Pape devrait assurer, sur les ressources du trésor apostolique, une pension mensuelle de cent florins à tout cardinal dont les revenus n'atteindraient pas quatre mille florins d'or et jusqu'à

*firmanda auctoritas, que pene conciderunt, componendi mores, ordinanda curia, stabilienda iudicia, dilatanda fides, propagandi fines, redimendi captivi, recuperande civitates, armandi fideles. Hec omnia sapientissimum prestantissimumque pontificem desiderant.* »

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1458, n<sup>o</sup> 5-8; VOICET, t. III, p. 522 et suiv. Sur la capitulation de 1431, voy. t. 1<sup>er</sup>, p. 291.

concurrence de ce chiffre<sup>1</sup>. Une fois par an, les cardinaux pourraient contrôler l'observation de cet article, et, en cas de contravention, ils auraient le droit d'adresser par trois fois au Pape une admonestation charitable.

Les opérations du vote commencèrent le troisième jour du conclave. Au premier tour de scrutin, le cardinal de Sienne, Piccolomini, et le cardinal de Bologne, Calandrini, eurent chacun cinq voix; aucun des autres n'en obtint plus de trois. Alors commencèrent les négociations, les brigues des candidats. Aucun n'y mit plus d'ardeur que l'orgueilleux cardinal d'Estouteville et son âme damnée, le cardinal Alain. Nous ne sommes renseignés sur les moyens mis en œuvre par les deux chefs du parti français, que par la relation du cardinal Piccolomini, leur concurrent; on peut être assuré que l'impartialité n'en est pas la plus grande qualité<sup>2</sup>. D'après lui, tout en faisant à chacun les plus brillantes promesses, d'Estouteville ne négligeait aucun des arguments capables de déprécier les cardinaux de Sienne et de Bologne. Comment peut-on, c'est la relation qui lui attribue ce langage, comment peut-on, aurait-il été dire partout, songer à Piccolomini pour la tiare? Il est gousteux; ce sera un pauvre Pape; l'Église est pauvre: avec quoi lui viendra-t-il en aide? Elle est malade: sera-ce lui, malade, qui pourrait la guérir? Il arrive à peine d'Allemagne; nous ne le connaissons pas; il est capable de vouloir y transférer la curie. Et quelle est sa culture intellectuelle? Devons-nous élever sur la chaire de Saint-Pierre un poète et laisser gouverner l'Église par des moyens empruntés au paganisme?

Outre le cardinal Alain, toujours en admettant l'exactitude de la relation de Pie II, les cardinaux Bessarion, Fieschi, Torquemada, Colonna et Castiglione s'étaient engagés par serment à voter pour le candidat français. Cependant, en faisant habilement valoir des considérations d'ordre national,

<sup>1</sup> Les acomptes mensuels sont désignés sous le nom de *piatto cardinalizio* (plat du cardinal): voy. MONONI, t. I, II, p. 274-276; BANGEN, p. 45. Ce mode de paiement fait ici sa première apparition.

<sup>2</sup> *Pie II Comment.*, p. 30 et suiv.; CUCENONI, p. 184 et suiv., donne quelques corrections. Le *Cod. Regin.* 1995 de la Bibliothèque Vaticane renferme des variantes: voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 65.



Piccolomini réussit à enlever à son concurrent français le cardinal Castiglione et à rallier à sa candidature quelques autres encore incertains.

Heureusement pour lui, il avait, dans le cardinal Barbo, un allié dont l'intervention énergique exerça une influence considérable dans cette affaire. Ayant reconnu qu'il devait renoncer pour lui-même à l'espoir de recevoir la tiare, Barbo était résolu à mettre tout en œuvre pour qu'au moins elle ne sortit pas de la nationalité italienne. En conséquence, il réunit, dans un conciliabule, tous ses compatriotes, à l'exception du cardinal Colonna, et leur proposa comme candidat le cardinal qui se distinguait entre tous les autres par la finesse de son esprit, par la variété de ses connaissances, par son expérience du monde et par ses talents diplomatiques, Æneas Sylvius Piccolomini. Au scrutin qui suivit cette démarche, le 19 août, Piccolomini réunit neuf voix et d'Estouteville six seulement<sup>1</sup>.

Le vote définitif fut enlevé par le mode dit d'accès. La proclamation du dernier scrutin avait été suivie d'un long silence : on s'attendait à quelque chose. Après un certain temps, le cardinal Rodrigue Borgia dit à haute voix : « Je me range du côté du cardinal de Sienne. » Cette déclaration n'eut point d'écho : personne ne voulait se prononcer. Les cardinaux Isidore et Torquemada tentèrent de faire ajourner la suite des opérations de vote ; le conclave s'y refusa. Enfin, le cardinal Tebaldo s'étant aussi déclaré en faveur de Piccolomini, il ne

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, loc. cit. ; Bibliothèque Ambrosienne de Milan, Rapport (inéd.) adressé par Otto de Carretto à François Sforza le 20 août 1458 : voy. encore Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 3. D'après les *Mémoires de J. Duclercq*, t. II, chap. xxxix, ce fut la crainte de revoir des temps semblables à ceux de l'exil d'Avignon qui fit pencher la balance en faveur du concurrent de d'Estouteville. M. VAST (p. 231) fait un grand éloge de l'histoire du conclave fait par ZELLER. Cependant, cet historien commet les erreurs les plus singulières : il ne fait, par exemple, qu'un seul et même personnage du cardinal de Pavie (p. 27) et de Carvajal, qui, à cette époque, n'était pas à Rome. Je n'ai pas trouvé, aux Archives d'État de Milan, la dépêche de Carretto du 29 août dont PETRUCELLI donne la traduction (p. 281) ; il doit y avoir une erreur de date. VOIGT (t. III, p. 9) parle, par erreur, d'un *Card. Ilerdensis* : sur ce point, voy. VAHLEN, p. 62.

manquait plus à celui-ci qu'une voix. L'émotion était à son comble. Alors le cardinal Prosper Colonna se leva ; on voulait le retenir ; il résista et prononça ces paroles : « Moi aussi, je me range du côté du cardinal de Sienne, et je le fais Pape. » C'en était fait : tous les cardinaux se levèrent et allèrent pour la première fois s'agenouiller devant le nouvel élu. Étant retournés à leurs places, ils reconnurent la validité de l'élection sans qu'une voix s'élevât pour protester, et le cardinal Bessarion adressa à Piccolomini les félicitations du Sacré Collège<sup>1</sup>.

Le nouveau chef de l'Église ne portait la pourpre que depuis vingt mois ; quand son élection fut devenue un fait accompli, il se sentit écrasé par l'émotion : « La perspective des difficultés à venir pesait sur son âme ; il se rendait parfaitement compte de la grandeur de son état. » Campano, son biographe, rapporte qu'il fondit en larmes et fut un certain temps dans une agitation extrême. Quand il eut repris possession de lui-même, il dit à ceux qui cherchaient à l'encourager que, pour se réjouir d'une dignité si haute, il faudrait pouvoir oublier les dangers et les fatigues qui en sont inséparables, et que c'était lui, maintenant, qui devait exécuter ce qu'il avait souvent conseillé à d'autres<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'heure de l'élection. INFESSURA (p. 1138) et la *Cron. Rom.* disent : « a ore di terza. » La *Cronica di Bologna* (p. 726) indique la quatorzième heure. De même Otto de Carretto, dans une Dépêche (inéd.) à François Sforza, datée de Rome, le 19 août 1458 (Archives d'État de Milan, Cart. gén.). Antonius Catabenus écrit, dans une lettre (inéd.) au marquis de Mantoue, datée de Rome, le 19 août 1458 : « Ozo a. XV ore vel circa fu creato e publicato per la divina gratia in papa il reverendissimo olim Monsignore de Sena, laus Deo. » (Archives Gonzague, à Mantoue.) Les *Acta consist.* (inéd.), p. 28, disent : circa horam XVI. » (Archives secrètes des Papes.) Une lettre conservée aux Archives de Spolète parle de la dix-septième heure (voy. SANSI, *Storia*, p. 50) ; le notaire de Meriliis dit : entre la vingt-troisième et la vingt-quatrième heure ; voy. plus haut, p. 5, note 1, et GORI, *Archivio*, t. IV, p. 242.

<sup>2</sup> CAMPANUS, p. 974 ; VOIGT, t. III, p. 15. On lit dans la *Cronica di Forlì* (inéd.), de GIOVANNI DI PEDRINO, au sujet de la carrière parcourue par Piccolomini : « Era stado fatto vescovo e cardinale e papa in 18 mexe e questo fo tenuta grande ventura » (Bibliothèque particulière du prince Baud. Boncompagni, Cod. 234, p. 259<sup>b</sup>) : cela est faux. Sur la vie d'Æneas Sylvius. voy. t. 1<sup>er</sup>, p. 346 et suiv. ; t. II, p. 129 et suiv. ; 281 et suiv. ; 389 et suiv. ; 427, note 1.

Après avoir revêtu les ornements blancs du Pape, il déclara vouloir porter le nom de Pie II et renouvela, sous ce nom, le serment d'observer la capitulation, en y ajoutant, toutefois, cette réserve: « En tant que j'en serai capable, avec l'aide de Dieu, et sans attenter à l'honneur et aux privilèges du Siège apostolique <sup>1</sup>. »

La relation que nous venons d'analyser est due à la plume du candidat élu; en dehors d'elle, nous ne possédons, sur le conclave de 1458, que quelques rares dépêches des ambassadeurs milanais, notamment une missive d'Otto de Carretto datée du 20 août. <sup>2</sup> Que l'ambassadeur cherche à y grandir autant que possible l'importance du rôle qu'il a joué dans l'élection, cela n'a rien de surprenant; mais ce qui a droit de nous étonner, ce sont les termes de son rapport, au sujet de l'attitude du cardinal Colonna. D'après lui, le résultat de l'alliance de famille conclue entre les maisons Orsini et Colonna aurait été une entente entre les deux cardinaux et leur coterie, pour voter en faveur de Piccolomini. Lui (Carretto), de son côté, aurait gagné à la même cause non seulement l'ambassadeur de Naples, mais aussi le cardinal de la Cerda et les deux neveux du défunt Pape, les cardinaux Mila et Borgia, ces deux derniers en leur faisant espérer les faveurs de Ferdinand. Or, si nous en croyons les Commentaires de Pie II, le cardinal Colonna aurait été, jusqu'au dernier moment, partisan déclaré de d'Estouteville; lui seul, entre les cardinaux italiens, manquait au conciliabule organisé par le cardinal Barbo. Il est vrai que le rapport de l'ambassadeur a été écrit immédiatement après l'élection: en tout cas, il l'a été encore sous l'impression de l'événement, tandis que les Commentaires de Pie II n'ont été composés que postérieurement; c'est un argument en sa faveur. Mais on peut soutenir à l'encontre que l'ambassadeur aurait dû, con-

<sup>1</sup> RAYNALD, ad. ann. 1458, n° 8.

<sup>2</sup> Bibliothèque Ambrosienne, à Milan, *loc. cit.*: le Rapport (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, daté « Rome die XX Augusti 1458 », est en partie chiffré, mais on a écrit, à côté du texte, la clef des chiffres. L'ambassadeur y revient, à deux reprises, sur l'action exercée par le cardinal Colonna en faveur de Piccolomini. D'après lui, le cardinal Bessarion aurait songé, de même que le cardinal Barbo, à poser sa candidature.

formément à ses instructions, soutenir la candidature du cardinal Colonna, et que, par conséquent, il avait intérêt à attribuer à celui-ci, dans l'élection, un rôle plus important qu'il ne l'avait été en réalité; en outre, le cardinal Prosper Colonna ayant déterminé l'élection par sa déclaration d'accès, il devait lui être agréable qu'on laissât dans l'oubli son intervention antérieure en faveur de d'Estouteville<sup>1</sup>. Espérons qu'on découvrira quelque jour des documents qui feront la lumière sur ce point. En attendant, on peut admettre comme acquis que les ambassadeurs de Milan s'étaient employés avec ardeur pour le cardinal Piccolomini. François Sforza dit lui-même, expressément, dans une lettre du 14 septembre, que Pie II a été élu par l'influence du roi Ferdinand, et cette affirmation explique suffisamment les égards témoignés par le nouveau Pape au roi de Naples<sup>2</sup>.

A Rome, l'élection du cardinal Piccolomini fut unanimement accueillie par des témoignages de joie. La population déposa les armes et se porta en masse à la basilique de Saint-Pierre, aux cris mille fois répétés de : « Sienne, Sienne ! Heureuse Sienne ! Félicite-toi, Sienne ! » pour déposer ses hommages aux pieds du nouvel élu. A la tombée de la nuit, on fit des feux de joie et on illumina les nombreuses tours disséminées dans la ville. Une foule animée parcourait les rues, qu'elle faisait retentir du bruit de ses chants et du son des cors et des trompettes. Les vieillards affirmaient n'avoir jamais vu dans Rome une animation joyeuse si générale. Les ambassadeurs présentèrent leurs félicitations au Pape aussitôt après son retour de Saint-Pierre; ils le trouvèrent très fatigué, mais aussi spirituel et aussi affable que lorsqu'il n'était

<sup>1</sup> S'il faut en croire les *Comment. Pii II*, l'intervention du cardinal Orsini en faveur de Piccolomini n'aurait pas été, à beaucoup près, aussi énergique que l'affirme Carretto.

<sup>2</sup> Bibliothèque nationale de Paris, ms. 1588, f° 151 : Lettre (inéd.) de François Sforza à Joh. de Ulesis, datée de Milan, le 14 septembre 1458. Sur le zèle déployé par Piccolomini en faveur de la dynastie des Sforza, voy. plus haut, p. 5 et suiv. François Sforza fait allusion à ces bonnes relations, dans sa lettre de félicitation (inéd.) à Pie II, datée de Milan, le 23 août 1458. (Bibliothèque Ambrosienne, à Milan.)

que cardinal. Le lendemain soir, tous les nobles de la ville, à cheval, une torche à la main, se présentèrent au palais pour faire leur compliment; c'était un spectacle magnifique : la cavalcade occupait toute la longueur du Borgo, depuis le château Saint-Ange jusqu'à la basilique de Saint-Pierre <sup>1</sup>.

A Sienne et à Corsignano, patrie du Pape, l'allégresse fut immense, naturellement. Dans la plupart des autres villes de la Péninsule, on organisa des fêtes brillantes, pleines de coloris, au goût du temps de la Renaissance; Florence et Venise exceptées, on peut dire que l'élection du cardinal Piccolomini fut accueillie avec une grande joie par tous les États italiens : il avait la réputation d'un homme d'État habile et pacifique <sup>2</sup>. On avait tant redouté d'avoir un Pape étranger, et surtout un Pape français, qu'on respirait, comme délivré d'un grand poids. On retrouve un écho de cette crainte dans les dépêches des ambassadeurs qui se trouvaient en ce moment à Rome : « Comme Votre Excellence l'aura appris », écrivait, le 21 août, Antoine de Pistoie, « nous avons couru grand risque d'avoir un Pape français. D'Estouteville et Alain avaient combiné de telles pratiques que la papauté devait, presque infailliblement, échoir à l'un d'eux. Rendons grâces à Dieu de ce qu'elle est restée en Italie <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 31; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 135. A l'époque de la Renaissance, il n'y avait pas de fête sans illuminations : voy. BUNCKHARDT, *Cultur*, 3<sup>e</sup> partie, p. 191. Sur les félicitations des ambassadeurs, voy. la dépêche de Carretto, du 20 août 1458. (Bibliothèque Ambrosienne de Milan.)

<sup>2</sup> NIC. DELLA TUCCIA, p. 71. Sur le mécontentement de Florence et de Venise, voy. *Pii II Comment.*, p. 32, 57, et CUGNONI, p. 189. (Voy. encore, sur ce point : Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., ms. 1613, la Lettre (inéd.) de François Sforza à Nicodème de Pontremoli, datée de Milan, le 12 septembre 1458.) — Sur les fêtes célébrées à Ferrare, voy. *Annal. Esten.*, dans MURATORI, t. XVIII, p. 1095-1096; sur celles de Bologne : *Cronica di Bologna*, p. 726; GUINARDACCI, *Storia di Bologna*, t. III, f<sup>o</sup> 325, et le Cod. (inéd.) 768 de la Bibliothèque de l'Université de Bologne; sur celles de Sienne : *Dathi Opp.*, p. 84, 85; ALLEGRETTI, p. 770; THOMARIUS dans MURATORI, t. XX, p. 57; MALAVOLTI, t. III, p. 60; Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, Cod. lat. (inéd.) XLXXXIII, f<sup>o</sup> 169 b et suiv. Dans un Bref à la ville de Sienne (inéd.), daté de Rome, le 29 août 1458, Pie II parle du plaisir que lui ont fait les fêtes célébrées à cette occasion (Archives d'État de Sienne) : LEONE, p. 195.

<sup>3</sup> Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 3, le texte de cette lettre (inéd.) copié sur l'original, à la Bibliothèque Ambrosienne. Au commen-

Même en dehors de l'Italie, sauf en France et chez les autres adversaires de l'Empereur, le résultat de l'élection causa une vive satisfaction <sup>1</sup>. Pour Frédéric III, en particulier, aucun choix n'aurait pu être plus agréable; le Pape eut l'attention de lui annoncer tout spécialement l'événement, le jour même de son élection, dans deux lettres, l'une officielle et l'autre confidentielle <sup>2</sup>. Il est vrai que l'Empereur aurait eu peine à reconnaître son ancien secrétaire, tant il avait changé et vieilli. Bien qu'agé de cinquante-trois ans seulement, Pie II était déjà un vieillard infirme. Sa vigueur physique était brisée, et il souffrait de terribles douleurs de rhumatismes aux pieds : il avait pris ce mal en Écosse, en faisant, pieds nus, par des chemins gelés, le pèlerinage d'un sanctuaire dédié à la Sainte Vierge, en exécution d'un vœu fait pendant un naufrage. Ses douleurs étaient, parfois, tellement intolérables, qu'il en perdait presque connaissance, et, malheureusement, ce n'était pas là son seul mal, car il souffrait encore de la pierre et d'une petite toux continue. Néanmoins, il résistait avec une énergie extraordinaire : « Habitué à la souffrance, il savait la dominer : parfois, lorsque les douleurs de la pierre étaient trop fortes, il se mordait la lèvre, ou bien il réprimait un spasme involontaire de la bouche d'une façon imperceptible. Mais sa tête grise, sa pâleur mate, l'état d'affaissement dans

cement de septembre, Pie II envoya Galeottus Agnensis en mission à Florence : dans la Réponse (inéd.) des Florentins, nous relevons le passage ci-après : « Cum timerent Italici omnes, ne dignitas illa in Ultramontanos transiret cum damno maximo et dedecore italici nominis, summe ipsi letati, scilicet videntes tandem italium pontificem electum esse. » (Archives d'État de Florence, X-1-52, f<sup>o</sup> 12.)

<sup>1</sup> Les villes impériales d'Allemagne envoyèrent individuellement leurs félicitations au Pape : voy., aux Archives du cercle de Nuremberg, une Lettre de remerciement (inéd.) de Pie II au conseil de Nuremberg, datée de Rome, le 5 décembre 1458. (Non. Decemb.)

<sup>2</sup> La Lettre officielle a été publiée par SENCKENBERG, t. IV, p. 408; VOIGT (t. III, p. 17) a, le premier, attiré l'attention sur la lettre particulière (inéd.); elle se trouve à la Bibliothèque du palais, à Munich, dans le Cod. 815. A la p. 16, VOIGT cite un certain nombre d'ouvrages où l'on trouve l'encyclique du 4 septembre; il faut ajouter à cette liste : TROMBELLI, *Mem. storiche conc. le due canoniche di S. Maria di Reno e di S. Salvatore*. Bologna, 1752, p. 258-259.

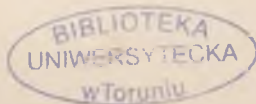
lequel il tombait à la moindre indisposition, trahissaient de cuisantes douleurs. On connaît la médaille fameuse d'André Guazzalotti : c'est un chef-d'œuvre de ressemblance ; l'artiste y a merveilleusement rendu les traits fatigués, maladifs, l'œil éteint de son modèle <sup>1</sup>. »

L'élection d'un personnage tel que le cardinal Piccolomini, célèbre dans toute l'Europe comme poète, comme historien, comme humaniste et comme homme d'État, était un événement d'une haute portée. Celui que le choix des cardinaux faisait « asseoir sur la chaire de Saint-Pierre était un homme réellement à la hauteur de son époque ; son regard pénétrant embrassait à la fois le passé et le présent. Mieux qu'aucun de ses contemporains, il savait distinguer et apprécier les éléments de force physique et morale qui assurent la prépondérance sur la scène du monde ; amis et ennemis, il connaissait leur fort et leur faible par une expérience personnelle, car il n'était, pour ainsi dire, pas un parti auquel il n'eût été attaché plus ou moins longtemps.... Il n'existait peut-être pas, alors, un autre homme aussi capable que lui de travailler à la restauration de la splendeur et de la grandeur de la papauté. Depuis la dissolution du concile de Bâle, son prédécesseur immédiat les avait déjà considérablement relevées : il lui était réservé de les porter encore plus haut <sup>2</sup>. »

L'organisation d'une croisade générale des princes et des peuples chrétiens, dans le but de sauver l'Europe de la honte de tomber sous le joug des Osmanlis, fut la grande pensée du règne de Pie II. Opposer comme une barrière infranchissable aux progrès toujours plus menaçants des barbares orientaux les forces réunies de l'Occident, telle fut la noble tâche à la-

<sup>1</sup> VOÏT, t. III, p. 14. Sur la médaille de A. Guazzalotti de Prato, voy. l'ouvrage de FRIEDLENDER (Berlin, 1857 ; édit. ital. revue par GUASTI. Prato, 1862) et le *Jahrb. der preuss. Kunstsammlungen*, t. II, p. 225 et suiv. Dans les *Mem. d. Acad. d. Scienze di Bologna* (1859), t. X, p. 419 et suiv., A CORRADI cite un certain nombre d'hommes célèbres atteints du même mal que Pie II. Le mauvais état de santé du Pape fournit aux astrologues une excellente occasion de prédire ses maladies : voy., à ce sujet, une Dépêche (inéd.) d'Antoine de Pistoie, du 6 septembre 1458. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>2</sup> PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 64-65 ; voy. JECER, t. I<sup>er</sup>, p. 307 et suiv.



quelle il se voua dès le début de son pontificat, avec une ardeur juvénile, avec une constance et une énergie admirables, que n'entravèrent jamais ses souffrances physiques. « Voyant que le mahométisme se préparait à lancer ses masses sur la chrétienté de deux côtés à la fois, d'Afrique sur l'Espagne par Grenade, d'Asie sur la région du Danube par l'ancien empire byzantin, il comprit que pas un peuple ne serait assez fort isolément pour parer à ce danger, mais qu'il y fallait les forces réunies de toute la chrétienté <sup>1</sup>. »

Le jour même de son élection, Pie II parla de ses projets, en présence des ambassadeurs milanais, dans les termes les moins équivoques. Le lendemain matin, il réunit le Sacré Collège pour délibérer sur les mesures à prendre <sup>2</sup>. La plus urgente était le rétablissement de l'ordre dans les États de l'Église : il fallait transiger avec les gouverneurs catalans et, surtout, parer au danger d'un coup de main de Piccinino. A ce dernier point de vue, il était indispensable de faire un accommodement avec Naples. Or, le parti français faisait une opposition acharnée à la reconnaissance de Ferdinand. Pie II réduisit les membres de ce parti au silence, en leur posant une simple question : Le roi René, prétendant français, peut-il débarrasser l'Église du voisinage de Piccinino <sup>3</sup>? Le jour même, 20 août, il fut décidé qu'en attendant la reconnaissance officielle de Ferdinand, on accorderait en toutes circonstances aux ambassadeurs napolitains le traitement des ambassadeurs royaux, et qu'on pourrait donner à Ferdinand le titre de « Majesté royale <sup>4</sup> ». Cette décision prise, on s'occupa des négociations

<sup>1</sup> PALACKY, *loc. cit.* Voy. *Pii II Comment.*, p. 34. « La délivrance de Constantinople », dit GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 163, « fut la pensée dominante de son pontificat; il joignait la noblesse du but à l'opportunité. » Voy. aussi GEBHARDT, p. 29, et JÆGER, t. I<sup>er</sup>, p. 317 et suiv.

<sup>2</sup> Bibliothèque Ambrosienne : Rapport (iné.) d'Otto de Carretto à François Sforza, daté de Rome, le 20 août 1458.

<sup>3</sup> *Pii II Comment.*, p. 36.

<sup>4</sup> Voy. Supplément de l'édition allemande, n<sup>o</sup> 2, un deuxième Rapport (iné.) d'Otto de Carretto, daté du 20 août 1458, copié sur l'original aux Archives d'Etat de Milan. Voy. encore, à la Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., ms. 1588, f<sup>o</sup> 141, la dépêche (iné.) de Nicodème de Pontremoli à François Sforza, datée de Florence, le 8 septembre 1458.



à entamer avec don Pedro Luis Borgia, qui était encore en possession de plusieurs places fortes, telles que Civitavecchia, Spolète et autres <sup>1</sup>. On redoutait que cet homme dangereux ne s'unît à Piccinino pour se ruer, à eux deux, sur le Pape à peu près désarmé <sup>2</sup>.

Comme si Pie II n'eût pas été assez accablé de soucis, il lui arriva encore des nouvelles inquiétantes des progrès ininterrompus des Turcs en Orient. On n'est donc point surpris en lisant, dans les relations des cérémonies qui eurent lieu les jours suivants, que le Pape y parut grave, réservé, presque mélancolique <sup>3</sup>. Le dimanche 3 septembre, il reçut la tiare des mains du cardinal Colonna, devant les portes de la basilique de Saint-Pierre, après quoi eut lieu la prise de possession solennelle du Latran. Un compatriote du Pape, relatant cette cérémonie, ne peut pas trouver assez d'expressions pour en vanter la splendeur <sup>4</sup>. Le goût fastueux de la Renaissance, encore à son début, imprimait aux pompes de ce genre un caractère véritablement magique : on peut se faire une idée de ce que devait être celle-là au point de vue artistique, par ce fait qu'un maître de la valeur de Benozzo Gozzoli avait peint les bannières et les fanions portés à cette cérémonie <sup>5</sup>. Malheureusement, elle fut troublée par une petite émeute, la populace ayant voulu s'emparer trop tôt de la haquenée du Pape.

<sup>1</sup> Archives d'État de Milan, Cart. gén. : Dépêche (iné.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, le 26 août 1458.

<sup>2</sup> Archives Gonzague, à Mantoue : Lettre (iné.) de Jean-François de Balneo à son frère le comte de Modigliana, datée de Lodi, le 24 août 1458.

<sup>3</sup> Voy. la Lettre (iné.) d'Otto de Carretto, du 20 août 1458 (Bibliothèque Ambrosienne), et la dépêche de Nicodème de Pontremoli, du 8 septembre 1458 (Bibliothèque nationale de Paris), citée plus haut, p. 18, note 4.

<sup>4</sup> Archives d'État de Siègne : Dépêche de L. Benvoglianti à la ville de Siègne, datée de Rome, le 3 septembre 1458. — NICC. DELLA TUCCIA indique, pour la date du couronnement, le 4 septembre : c'est une erreur. INFESSURA confond le couronnement avec la prise de possession. (Voy. CANCELLIERI, p. 44 et suiv. Voy. encore : GORI, *Archivio*, t. IV, p. 242, et Archives secrètes des Papes, *Acta consist.* (iné.), n° 28.

<sup>5</sup> Les comptes relatifs à cette cérémonie se trouvent aux Archives d'État de Rome, dans les *Div. Pii II*, 1458-1460 (iné.). Ils ont été publiés en partie par M. MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 330 et suiv.

Cette même journée du 3 septembre apporta à Pie II une satisfaction d'un autre genre, dans la conclusion de l'arrangement avec don Pedro Borgia. Quelques jours plus tard, le Pape était débarrassé de tout souci de ce côté, par la mort de don Pedro, survenue le 26 septembre <sup>1</sup>.

Les journées suivantes furent remplies, d'une part, par les réceptions d'ambassadeurs apportant le serment d'obéissance; de l'autre, par une série de graves délibérations sur les moyens d'arrêter les Turcs, dont les progrès devenaient de plus en plus inquiétants en Serbie <sup>2</sup>. Le 7 octobre, arrivèrent les ambassadeurs de la République florentine, parmi lesquels figuraient Pierre-François de Médicis, neveu de Cosme, et le pieux archevêque Antonin, qui avait déjà présenté les félicitations de son gouvernement au prédécesseur de Pie II. L'audience fut fixée au 10. Au moment de se rendre au consistoire, le vénérable archevêque, affaibli par l'âge et les austérités, eut un commencement de faiblesse; on lui fit prendre un breuvage réconfortant, et, à l'étonnement général, ce vieillard septuagénaire eut encore l'énergie de prononcer, à haute voix, devant le Pape, une harangue qui dura près d'une heure: il y exprimait l'espoir d'assister encore à la défaite des Turcs. Pie II, touché de cette allusion à ses propres sentiments, répondit en termes aussi bien choisis que bien pensés. Après la séance, comme les Florentins lui recommandaient quel-

<sup>1</sup> NICC. DELLA TUCCIA, p. 257; SANSE, *Saggio di doc.*, p. 34; du même, *Storia*, p. 51. Sur l'arrangement conclu avec don Pedro, voy. la Dépêche (inéd.) de L. Benvoglianti, datée de Rome, le 3 septembre 1458. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>2</sup> Sur l'ambassade d'obéissance envoyée par Florence, voy. les documents des Archives de cette ville publiés par GUASTI, p. 45 et suiv. — A Venise on désigna, le 11 septembre 1458, comme ambassadeurs, « Triadinus Gritti, Mathæus Victuri, Hieron. Barbadico et Jacobus Lauredano ». Ce dernier, ayant refusé, fut remplacé par V. Capello. (Archives d'État de Venise, *Secr. Sen.* (inéd.), t. XX, p. 157.) — Sur les progrès des Turcs, voy. une Lettre (inéd.) de Petrus Tomasius, datée de Bude, le 25 août 1458. (Archives d'État de Milan, Cart. gen.): « Dapoi a di 24 in nocte questo S<sup>mo</sup> S. Re hebe lettere e messi de Servia et lochi circumstanti come el Bassa Turco per accordo ha havuto el castel de Colombazo. » Voy. encore d'autres lettres écrites par le même Petrus Tomasius, aux mois de septembre et d'octobre, dans les *Mon. Hung.*, t. I<sup>er</sup>, p. 36, et dans MAKUSCEV, t. II, p. 220 et suiv.

ques-uns de leurs compatriotes désireux d'obtenir diverses faveurs, il leur demanda, d'un ton demi-sérieux, demi-plaisant, pourquoi ils ne lui recommandaient pas aussi leur archevêque : « Parce qu'il se recommande de lui-même », fut la réponse<sup>1</sup>.

Les ambassadeurs, dans leurs relations, signalent unanimement la guerre contre les Turcs comme l'idée fixe du Pape<sup>2</sup>. Le 12 octobre, il rendit public le résultat des longues délibérations dans lesquelles cette question avait été mûrement étudiée par lui, d'accord avec les cardinaux. Il avait convoqué dans la chapelle de son palais les membres les plus éminents du Sacré Collège, un grand nombre d'évêques et de prélats attachés à la curie, et tous les ambassadeurs présents à Rome. Prenant lui-même la parole, il prononça un discours dans lequel il exposa la question sous toutes ses faces. Après avoir parlé des désastres infligés par les Turcs aux chrétiens, de leurs efforts pour anéantir la religion chrétienne, il déclara sa résolution d'opposer une résistance énergique à la rage de cet ennemi, pour la défense de la religion, résistance d'ailleurs impossible sans le concours des princes chrétiens ; en conséquence, dit-il, il avait, d'accord avec les cardinaux, décidé la tenue d'un congrès auquel il les convoquait ; l'ouverture de ce congrès aurait lieu au commencement du mois de juin, et, dans le but de faciliter les choses aux princes des pays transalpins, il se proposait de faire la moitié du chemin ; il avait l'intention de désigner comme point de réunion, soit Mantoue, soit Udine : là, il pourrait recueillir les avis de ceux dont il voulait réclamer l'assistance. Certes il lui était pénible de s'éloigner de Rome, siège de saint Pierre et centre de la reli-

<sup>1</sup> GUASTI, t. VII, p. 53 et suiv. ; VESPASIANO DA BISTICCI, dans MAI, t. I<sup>er</sup>, p. 240 et suiv. ; ANTONINUS, *Chronicon*, t. III, liv. XXII, chap. xvii, en tête et § 1 ; REUMONT, *Briefve*, p. 138. — Le membre de l'ambassade milanaise chargé de porter la parole s'exprima également en faveur de la guerre contre les Turcs : voy. Bibliothèque Vaticane, *Cod. Vatic.* 5994, f<sup>os</sup> 19<sup>b</sup> et suiv. : *Oratio exornatissima præclarissimi poetæ laureati dom. Thome de Reate consiliarii ill. d. ducis Mediolani prolata per eum coram S. D. N. Pio papa II in urbe Romæ die quarta oct. 1458.* — Le 10 octobre 1458, les ambassadeurs d'Avignon prêtèrent le serment de fidélité entre les mains du Pape. Voy. Bibliothèque Barberini, à Rome, *Cod. XXXIV* (inéd.), p. 22 et suiv., 99.

<sup>2</sup> GUASTI, t. X, p. 55.

gion chrétienne; mais il lui était beaucoup plus pénible encore de songer aux attentats commis contre le Saint Évangile sous son pontificat, et il était résolu de risquer, pour sa défense, non seulement le monde et le patrimoine de saint Pierre, mais jusqu'à sa propre vie. Il était donc déterminé, malgré son âge et ses souffrances, à braver les fatigues du passage des Apennins et du Pô, afin de délibérer avec les princes chrétiens sur les moyens de sauver la religion. Tous, cardinaux, évêques et ambassadeurs, le félicitèrent unanimement<sup>1</sup>.

Le lendemain, Pie II publia la bulle par laquelle il convoquait tous les princes, en termes d'une éloquence vibrante, à se réunir pour délibérer en commun sur les préparatifs d'une croisade européenne. Depuis le jour où l'empereur Constantin a donné la paix à l'Église, y disait-il, la chrétienté n'a jamais été réduite à une situation aussi critique qu'elle l'est en ce moment par les disciples du « faux prophète Mahomet », par les bandes sanguinaires du « dragon chargé de venin ». C'est une punition du ciel pour les péchés des peuples. Dieu l'a placé sur le siège romain pour tirer le monde de ce péril extrême. Assurément cette charge est terriblement lourde pour ses épaules, mais il ne veut pas désespérer. « Souvent, à la vérité, ajoute-t-il, le vaisseau de l'Église vacille sur les flots, mais il ne fait pas naufrage; il est ébranlé jusque dans ses profondeurs, mais il ne se rompt point; il subit la tempête, mais n'est point submergé; Dieu permet que les siens soient éprouvés par la tentation, mais il ne les laisse pas succomber<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> CRIBELLUS, p. 65-70; *Pii II Comment.*, p. 34. — Les ambassadeurs de Florence et de Venise se tinrent sur la réserve au sujet de la guerre contre les Turcs : voy. le Rapport des ambassadeurs florentins publié par GUASTI, p. 57, et l'Instruction (inééd.) du 30 octobre 1458 pour les ambassadeurs de Venise. (Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.*, t. XX, f° 164.)

<sup>2</sup> La bulle « Vocavit nos Pius », dit VOIGT (t. III, p. 20), a été publiée dans les *Pii Epist. 1 edit. Mediol.* avec une date fautive : « III Cal. Oct. » Il s'agit sans doute de l'édition de 1481, car l'édition de 1487 (HAIS, p. 170) porte la date exacte : III Id. Oct. Nous retrouverons cette même date dans CRIBELLUS, p. 76; dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'État, à Munich, cité par VOIGT (*op. cit.*); dans le Cod. Urb. 404, f° 1-11, et dans le Cod. Ottob. 2506, f° 226-232, de la Bibliothèque Vaticane; dans le Cod. Hamilton 242, t. II,

En dehors de cette bulle, faite pour la chrétienté en général, on adressa encore des lettres particulières, non seulement aux grandes puissances, mais aussi aux princes, États et communes de moindre importance. Toutes renfermaient une invitation pressante d'envoyer au congrès des représentants munis de pouvoirs suffisants<sup>1</sup>.

Pour engager, avec des chances de succès, la lutte contre les Osmanlis, la condition indispensable était le rétablissement de la paix en Italie. Pie II se mit à l'œuvre avec ardeur. Son premier soin fut la réorganisation de l'administration des États de l'Église, bouleversée sous le gouvernement des Borgia. A cet effet, il employa, à l'égard des gouverneurs catalans, le même procédé qu'avec don Pedro Borgia et obtint d'eux, à prix d'argent, la remise de leurs places fortes<sup>2</sup>.

Entre les choses mauvaises comprises dans l'héritage de son prédécesseur, la plus mauvaise était la brouille avec Naples.

fo 1, de la Bibliothèque royale de Berlin ; dans le Cod. C. II, 9, de la Bibliothèque de l'Escorial ; dans le Cod. 296 de la Bibliothèque de la ville de Trèves ; dans Les Addit. ms. 30, 935, fo 75 et suiv., du British Museum, à Londres, dans le Cod. 12 (voy. t. II, p. 326, note), fo 161-166, des Archives secrètes des Papes ; dans l'exemplaire des Archives secrètes de Vienne (voy. CUMEL, t. II, p. 362) et dans celui des Archives de la ville de Cologne (ENNEN, t. III, p. 303, indique par erreur comme date, IV Id. Oct. : l'original, muni du sceau de plomb, porte clairement le chiffre III) ; dans celui des Archives du cercle de Nuremberg et dans le ms. 7587 des Archives de la ville de Dresde. Voy. encore NICC. DELLA TUCCIA, p. 257.

<sup>1</sup> La Lettre (inéd.) aux princes électeurs allemands, du 24 octobre 1458 (cf. RAYNAL, ad an. 1458, n° 18), se trouve aux Archives secrètes des Papes, dans le *Lib. brev.*, 9, fo 2. — La Lettre (inéd.) de Pie II à la ville de Cologne (Communitati et adherentibus civitatis Colonien.) est datée de Rome, auprès de Saint-Pierre, le 18 oct. 1458 (XV Cal. Nov.) ; on y lit ce passage : « Requiritur autem, ut eodem oratores pleno mandato instructos mittere studeatis non ad decernenda solum ea, quorum causa vocamini, sed ad componendam pacem vel ad indicandas treugas cum illis, cum quibus esset vobis forsan contentio. » L'original, muni de son sceau de plomb, existe aux Archives de la ville de Cologne. La ville de Nuremberg reçut une lettre (inéd.) semblable, datée du 20 octobre (XIII Cal. Nov.) 1458. (Archives du cercle de Nuremberg.)

<sup>2</sup> CAMPANUS, p. 975 ; *Pii II Comment.*, p. 36. Voy. le Rapport (inéd.) d'Antoine de Pistoie, daté de Rome, le 8 septembre 1458 (Bibliothèque Ambrosienne), et une Lettre (inéd.) de Jac. Chici à Louis de Gonzague, datée de Rome, le 10 septembre 1458. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

Déjà, avant son couronnement, il avait fait des démarches pour arriver à un accommodement, mais des ingérences indiscretes avaient rendu les négociations plus difficiles<sup>1</sup>. Plus elles se prolongeaient, plus elles se ressentaient de l'opposition exercée par le parti français dans le Sacré Collège; à cet obstacle s'ajoutaient encore les hésitations de Ferdinand, qui trouvait trop dures certaines des conditions du Pape. Mais Pie II tint bon, car ces conditions étaient dans l'intérêt de l'Église, et il fit prévenir Ferdinand qu'il se trompait, s'il croyait qu'il s'agissait d'un marchandage, où l'on demande beaucoup pour obtenir peu<sup>2</sup>. Enfin Ferdinand dut céder, car il tenait beaucoup à la reconnaissance de la légitimité de ses droits par le Saint-Siège. Le 17 octobre, le traité fut signé à Rome; le Pape y promettait de lever les censures prononcées contre Ferdinand par son prédécesseur et de lui donner l'investiture dans la forme traditionnelle, sous réserve, toutefois, des droits éventuels d'autres personnes. La cérémonie du couronnement devait être faite, suivant l'usage, par un légat *a latere*. Par contre, le roi de Naples s'engageait, par le serment le plus solennel, à payer à l'Église une certaine rente annuelle à titre de redevance féodale, à lui rendre Bénévent immédiatement, et Terracine après un délai de dix années, enfin à obtenir de Piccinino, au besoin par la contrainte, la restitution des territoires appartenant à l'Église dont ce condottiere s'était emparé<sup>3</sup>.

Le 10 novembre eut lieu la publication de la bulle d'investiture contenant la formule du serment que devait prêter le roi de Naples. Elle reproduisait, dans ses traits principaux, pour la garantie de l'autorité religieuse et de la suzeraineté des Papes,

<sup>1</sup> Copie (inééd.) d'une Lettre d'Otto de Carretto à Antonio da Trezzo, datée de Rome, le 28 août 1458. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, p. 36. Voy. une deuxième Lettre (inééd.) d'Otto de Carretto à Antonio da Trezzo, du 28 août 1458. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>3</sup> On trouvera dans RAYNALD, ad an. 1458, n<sup>os</sup> 20-26 (cf. BORGIA, *Benevento*, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 391, et *Arch. St. Napolet.*, t. IX, p. 79), le texte du traité dont Nicodème parle dans son rapport à François Sforza, daté de Florence, le 26 octobre 1458 (Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., ms. 1613); ce texte a été copié sur le Cod. 19 de la Bibliothèque Valicellane à Rome. (Voy. plus haut, t. II, p. 61, note 3.) — HELWING, p. 16, prend avec raison la défense de la politique suivie par Pie II à l'égard de Naples.

les articles de la convention conclue autrefois entre l'empereur Charles I<sup>er</sup> et le pape Clément IV. La bulle se terminait par une phrase où il était dit expressément que, tout en la publiant, le Pape entendait ne pas empiéter sur les droits éventuels d'autres personnes. Treize cardinaux seulement avaient signé ce document, tous ceux du parti français s'étant abstenus <sup>1</sup>.

En même temps que cette bulle, en parut une autre par laquelle Pie II levait toutes les censures prononcées contre Ferdinand par Calixte III et commandait à ses sujets de se soumettre <sup>2</sup>.

Le 3 décembre, le cardinal Orsini fut désigné pour recevoir le serment du roi de Naples et procéder au couronnement <sup>3</sup>. Quelques jours après, le Pape envoyait à Naples Niccolo Forteguerra, évêque nommé de Teano, chargé d'une mission secrète. Il s'agissait de négocier des fiançailles entre la fille naturelle du Roi et le neveu du Pape, Antoine Piccolomini; cette alliance était destinée à confirmer les bonnes relations rétablies entre Rome et Naples <sup>4</sup>. Les résultats s'en firent immédiatement sentir. Les menaces de Ferdinand, énergiquement appuyées par le duc de Milan, déterminèrent enfin Piccinino à rendre

<sup>1</sup> DUMONT, *Suppl. au corps dipl.* (Paris, 1739), t. II, p. 412 et suiv.; RAYNALD, ad an. 1458, n<sup>o</sup> 30-49, d'après le ms. de la Bibliothèque Valicellane cité plus haut. J'ai eu sous les yeux une autre copie de cette bulle à la Bibliothèque Corsini, à Rome, Cod. 35-B-16, f<sup>o</sup> 117 b et suiv.

<sup>2</sup> Bulle « Inter cætera » (inéd.) (publiée en partie par RAYNALD, ad an. 1458, n<sup>o</sup> 27, et par LUENIG, t. II, 1259-1260) : elle se trouve, sans date, dans le *Cod. Cors. cit.*, f<sup>o</sup> 144 et suiv. (ex lib. vicariat. Nicolai V, Calixti III et Pii II.)

<sup>3</sup> RAYNALD, ad an. 1458, n<sup>o</sup> 29, et *Registr.* 469, f<sup>o</sup> 40 et suiv. (Archives secrètes des Papes) : « Latinus tit. S. Joannis et Pauli constituitur legatus de latere in Regno Siciliae citra Pharum pro coronatione regis Ferdinandi. Dat. Romæ 1458, Cal. Dec. » (Inéd.) — Le couronnement eut lieu à Barletta : voy. *Notar Giacomo*, p. 102; BORGIA, *Dom. temp. nelle due Sicilie*, p. 196; VOÏET, t. III, p. 27; ROCCHI, *Cod. Crypt.*, p. 318; *Arch. St. Napol.*, t. IX, n. 90.

<sup>4</sup> SIMONETA, p. 688; Archives secrètes des Papes, *Registr.* 469, f<sup>o</sup> 42<sup>b</sup> Pie II à N. Forteguerra (inéd.), dat : Romæ Prid. Non. Dec. A<sup>o</sup> 1<sup>o</sup> : on y lit ce passage : « Pro quibusdam arduis nostris et S. R. E. negotiis te ad regnum, etc., destinamus. » — Ferdinand se décida difficilement à renoncer à Bénévent; il ne livra la citadelle qu'au mois de mai 1459 : voy. BORGIA, *Benevento*, t. III, 1<sup>o</sup> part., p. 393-394; *Arch. St. Napol.*, t. IX, p. 88.

gorge, au commencement de l'année 1459, en échange d'une indemnité de 30,000 ducats <sup>1</sup>. Dans Rome même, Pie II travaillait activement au rétablissement de l'ordre et de la paix. Il convoqua les barons et obtint d'eux l'engagement de s'abstenir de toute agitation pendant son absence; la réunion édicta des peines sévères contre tous ceux qui viendraient à y manquer. Enfin, le Pape confirma les privilèges des villes et des potentats des États de l'Église, et leur fit remise partielle de trois annuités de l'impôt <sup>2</sup>.

La mort de don Pedro Luis Borgia avait laissé vacant le poste important de préfet de Rome; Pie II le confia à Antoine Colonna <sup>3</sup>, par décret du 16 décembre, avec droit de le transmettre à son fils aîné. Cette faveur attachait à sa fortune le parti le plus puissant de Rome; Antoine Piccolomini était gouverneur du château Saint-Ange depuis le 1<sup>er</sup> septembre <sup>4</sup>.

Les Romains ne pouvaient pas s'accoutumer à l'idée d'une absence prolongée du Pape; ils se voyaient déjà privés des avantages que leur procurait la résidence des membres de la curie dans leurs murs. Chacun avait encore présentes à la mémoire les tristesses de la période marquée par la longue absence d'Eugène IV. On se méfiait des intentions du Pape; on se figurait que le congrès de Mantoue n'était qu'un faux prétexte. Les uns prétendaient que le Pape, une fois dehors, s'arrêterait à Sienne et s'y fixerait pour enrichir sa patrie. D'autres disaient : Le Pape a fait sa carrière en Allemagne;

<sup>1</sup> Voy. les sources citées par VOICT, t. III, p. 127. — Sur l'intervention du duc de Milan, voy. le Bref (inéd.) de Pie II à François Sforza, du 14 novembre 1458 (Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., Registr., ms. 1613), et le Bref du 10 décembre 1458 (Bibliothèque Ambrosienne), au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 4.

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, p. 37; THEINER, *Cod. dipl.*, t. III, p. 401 et suiv.; DE L'ÉPINOIS, p. 429.

<sup>3</sup> Le 16 décembre est la date exacte, et non pas le 22, comme le dit VOICT, t. III, p. 30, d'après INFESSURA (p. 1138); voy. le Bref de nomination (inéd.) aux Archives Colonna; il est daté : Romæ, 1458, decimo septimo Cal. Jan.

<sup>4</sup> Archives secrètes des Papes : Registre 515, f° 137 (inéd.) : « Antonius.... de Piccolomini constituitur castellanus castri Crescentii alias dicti S. Angeli de Urbe. Dat. : Romæ, 1458, Cal. Sept. A° 1°. » Il existe, aux Archives d'État de Rome, *Div. Pii II*, 1458-1460 (inéd.), f° 7, 26, etc., diverses notes concernant des paiements faites pour ce personnage.



il finira par y retourner et ne croira pas déchoir en transférant le Siège apostolique au delà des Alpes. D'autres encore redoutaient que le Souverain Pontife, accablé par l'âge et la maladie, ne fût plus en état de revenir. Une vive émotion régnait dans la ville. Les femmes se lamentaient, la jeunesse se répandait en paroles outrageantes, les hommes proféraient des invectives et des jurons, tandis que les vieillards se rendaient par groupes auprès du Pape et le suppliaient de ne pas abandonner sa résidence. Pie II les consolait, leur démontrait la nécessité de son départ et leur promettait de revenir<sup>1</sup>.

Dans le but d'achever de calmer les esprits, il arrêta qu'une partie des fonctionnaires de la curie resterait à Rome, avec quelques cardinaux, pour l'expédition des affaires courantes. Une bulle spéciale régla toutes les dispositions à prendre pour l'élection du futur Pape; elle disait que cette élection ne pourrait avoir lieu qu'à Rome<sup>2</sup>. Le 11 janvier 1459, Pie II confia les fonctions importantes de vicaire général pour Rome et pour le patrimoine de Saint-Pierre à son vieil ami, le cardinal allemand Nicolas de Cusa, qui était rentré dans la Ville éternelle depuis la fin de septembre<sup>3</sup>, et, le 15 janvier, celle de gouverneur de Rome à Galeozzo Cavriani, évêque de Mantoue<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 34-35; *Nicc. della Tuccia*, p. 257. Nous lisons dans un rapport de Nicodème de Pontremoli à François Sforza, daté du 17 octobre 1458, que les Romains étaient seuls à se plaindre des projets du Pape, tandis que le monde entier en était très satisfait. (Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., ms. 1588, f° 174.)

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, p. 37; *Theiner, Cod. dipl.*, t. III, p. 409 et suiv.; *Raynald*, ad an. 1459, n° 1. La date de la bulle est le 5 janvier 1459, et non le 4, comme le dit *Gregorovius* (t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 165).

<sup>3</sup> Archives secrètes des Papes, Registre 515, f° 132-134 b (inéd.) : « Nicolaus tit. S. Petri ad vincula constituitur generalis vicarius cum potestate legati de latere in urbe et patrimonio. Dat. Romæ 1458 (Stil. flor.), tertio Id. Jean. A° 1<sup>o</sup>. » — *M. Scharfff*, qui a vu cette bulle à la Bibliothèque de Cues, l'a fait remonter (p. 279) à l'année 1458, c'est-à-dire à une date où Calixte III régnait encore! — Dans *Nicc. della Tuccia* (p. 73), Giovanni di Juzzo nomme le cardinal de Cusa « lo vice papa ». — Un document émanant de ce cardinal et daté du 1<sup>er</sup> novembre 1459 a été publié par *Vitale, Senatori di Roma* (R. 1791), t. II, p. 436 et suiv. — Le cardinal de Cusa rentra à Rome le 30 septembre 1458. (Archives secrètes des Papes : *Acta consist.*, f° 28 b.)

<sup>4</sup> Le décret de nomination porte la date : Romæ apud S. Petrum 1458,

Platina, Compano et nombre d'autres écrivains nous ont laissé, sur les mœurs et le caractère de Pie II, une abondance de renseignements suffisante pour qu'il soit facile de reconstituer le portrait de ce Pape<sup>1</sup>. Tous vantent d'un commun accord son érudition extraordinaire, véritablement universelle, son intelligence éminente, et aussi la séduction qu'il exerçait sur son entourage par son affabilité, sa douceur et la simplicité de ses manières. Comme tous les hommes d'esprit, il avait horreur de l'affectation ; sans tenir à un état de maison brillant, il savait, au besoin, déployer un faste digne de sa situation<sup>2</sup>. Sa simplicité en toutes choses était un objet d'étonnement, surtout en comparaison du luxe et du faste de certains cardinaux, tels que d'Estouteville et Borgia, par exemple. Au cours de ses fréquents voyages, il lui arriva maintes fois de mettre les personnages de sa suite au désespoir, en les obligeant à séjourner dans de misérables hameaux ou dans des monastères en ruine, où l'on avait toutes les peines du monde à se procurer le strict nécessaire pour ne pas souffrir de la faim. Dans ces occasions il était content de tout pour sa personne : il ne faisait aucune difficulté pour boire dans les vases les plus communs ou pour coucher dans des monastères qui offraient à peine un abri contre le vent et la pluie. On ne servait sur sa table que les mets les plus ordinaires, et il buvait peu de vin : il était rare qu'il indiquât une préférence pour un plat quelconque.

On retrouve une preuve documentaire de cette simplicité, déjà mentionnée par les biographes du pape Pie II, dans ses livres de comptes. Un savant qui les a parcourus d'un bout à l'autre aboutit à une conclusion fort honorable pour les Papes de la première période de la Renaissance et en particulier

XVIII Cal. Febr. A° 1°. (Archives secrètes des Papes, Registre 515, f° 319<sup>a</sup>, 140<sup>a</sup>.) — C'est donc par erreur que REUMONT (t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 138) place cette nomination au mois d'octobre. — Sur l'importance des fonctions d'un *governatore* au quinzième siècle, voy. GARAPI, *Osservaz. sul valore delle antiche monete pontificie*, p. 157. — J'ai vu, aux Archives Gonzague, à Mantoue, dix-neuf lettres (inéd.) de G. Gavriani au marquis Ludovic, de l'année 1459 et sept de l'année 1460.

<sup>1</sup> On n'a pas, jusqu'ici, suffisamment apprécié les renseignements fournis par le *Cod. Urb.* 1258, publié par PICCOLOMINI, *Doc.*, p. 25 et suiv.

<sup>2</sup> MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 225 et suiv. ; VOICZ, t. III, p. 549.

pour Pie II. « En somme, dit-il, l'état de la maison des Papes est un sujet d'étonnement par la simplicité et la parcimonie qu'il révèle; on peut dire qu'il est modelé sur la règle d'un réfectoire de moines. Entre toutes, les dépenses du ménage de Pie II sont les plus faibles. Elles ne dépassent généralement pas six, sept ou huit ducats par jour. » Assurément il faut tenir compte du bon marché extraordinaire de la vie à cette époque; mais si l'on songe que cette petite somme suffisait à l'entretien de deux cent soixante à deux cent quatre-vingts personnes, on avouera qu'à l'égard de Pie II les déclamations contre la prodigalité et le luxe de la table des Papes sont absolument déplacées<sup>1</sup>.

Pie II avait la réputation de savoir distribuer son temps. Quant il se portait bien, il se levait au point du jour, récitait son bréviaire, disait la messe ou en faisait dire une devant lui; après quoi il se mettait au travail. Jusqu'à l'arrivée des cardinaux, il donnait des audiences ou s'occupait de l'expédition des affaires. Une courte promenade dans le jardin était la seule récréation qu'il s'accordât avant le diner. Après ce repas, il conversait avec son entourage et faisait une sieste très courte. Il dictait ensuite des lettres, ou s'occupait de travaux littéraires; puis il reprenait ses audiences jusqu'au souper. Après souper, il expédiait encore des affaires courantes avec Ammanati et Gregorio Lolli; enfin, il terminait sa journée par des affaires de finances. Outre les deux personnages que nous venons de nommer, on peut citer encore comme ses familiers, dans le sens propre du mot, son neveu, François Piccolomini, le grave et savant évêque de Spolète, Bernard Eroli, Nicolas Forteguerra de Pistoie et Jacques de Lucques; les cardinaux auxquels il témoignait le plus de confiance étaient Calandrini, Castiglione, Cusa, Carvajal et Besarion. Avant de se coucher, il achevait son bréviaire; souvent, après s'être mis au lit, il continuait à lire ou à dicter,

<sup>1</sup> GREGOROVIVS, *Das römische Staatsarchiv*, art. publié dans l'*Hist. Zeitschr.* de SYBEL, t. XXXVI, p. 158 et 160; MUNTZ, *loc. cit.* — Sur le chiffre du personnel de la cour pontificale, voy. MARINI, t. II, p. 152 et suiv. — Cela n'empêche pas GEBHARDT (*La Renaissance*, p. 181) d'accuser Pie II de prodigalité.

car il n'avait besoin que de cinq à six heures de sommeil<sup>1</sup>. Platina fait comme il suit le portrait de Pie II : il était de petite taille et trapu<sup>2</sup> : ses cheveux avaient blanchi de bonne heure, de sorte qu'étant encore dans la force de l'âge, il avait déjà l'air d'un vieillard. Tout, en lui, respirait à la fois l'austérité et la douceur. Dans son vêtement, il se tenait également loin de la recherche et du laisser-aller. Dur à la fatigue, il était indifférent à la faim et à la soif. Sa constitution, naturellement vigoureuse, était affaiblie par ses nombreux voyages, ses travaux et ses veilles. Tourmenté à la fois par la toux, par la pierre et par la goutte, il était cependant toujours abordable. Il lui était pénible de refuser une demande. Campana raconte qu'un jour Pie II donnait audience à un vieillard loquace : un des serviteurs du Pape lui faisait signe d'abrégér, mais le Saint-Père l'engagea à continuer tranquillement, et, s'adressant au serviteur, il lui dit avec vivacité : « Ne sais-tu pas que le Pape ne doit plus vivre pour lui-même, mais pour les autres? » Il dépensait tout ce qu'il recevait. Il n'était pas avide d'argent, il ne le faisait jamais compter devant lui, mais il ne le dédaignait pas non plus. Les guerres avaient pour effet de vider sa caisse, de sorte qu'il se trouva fréquemment écrasé de dettes<sup>3</sup>. Il haïssait le mensonge et la flatterie. Il

<sup>1</sup> PICCOLOMINI, *Doc.*, p. 25-26; CAMPANUS, p. 984; Dépêche (inéd.) à Mant. de Pistoie, du 21 août 1458 (*Supplément* de l'édition allemande, t. II, n° 3); PLATINA, *Vita Pii II*; HAGENBACH, p. 38 et suiv. — Sur les familiers de Pie II, voy. la Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, du 11 novembre 1458. Le « Vescovo de Spoleti » y est présenté comme un « homo de grande rectitudine ymo austerita, doctissimo in utroque jure et experto del stillo de corte. Con questo la Sta de N. S. se consiglia molto cosi in la cosa distato come in quelle de corte et quasi niente se fa senza lay. » (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>2</sup> *Istoria di Chiusi*, p. 994.

<sup>3</sup> Sur la détresse dans laquelle se trouva presque constamment Pie II, par suite de la mauvaise administration de ses finances, voy. VOIGT, t. III, p. 148, 165, 545 et suiv., et l'étude très complète de GORRION, *Cam. Ap.* : dans ce dernier ouvrage, l'auteur donne les arrêtés de comptes du trésor pontifical. — De temps à autre Pie II tenta d'enrayer le désordre : il écrivait, par exemple, à la ville de Bologne : « Intelleximus non sine displicentia thesauraria illius nostre civitatis Bononie non administrari cum eo quo decet ordine multaque in ea negligi et male conduci in non parvum præiudicium camere aposto-

s'emportait aisément et se calmait avec la même promptitude. Il pardonnait facilement les injures personnelles, mais il ne tolérait pas les attaques contre le Saint-Siège. Il était plein d'anémité pour son entourage. Il se plaisait à entremêler la conversation de sentences spirituelles : le qu'en dira-t-on lui était indifférent, et il ne se préoccupait pas davantage d'être blâmé à cause de ses fréquents voyages. Pie II ne connaissait ni la crainte ni l'inconstance : jamais on ne le vit glorieux dans la bonne fortune, ni abattu dans la mauvaise. S'il avait quelques heures de liberté, il les consacrait à la lecture ou à ses travaux littéraires. Sa foi était sincère ; il recevait fréquemment les sacrements.

Nous n'aurons que peu de chose à ajouter à ce portrait tracé par une main reconnaissante <sup>1</sup>. Pie II observait strictement les commandements de l'Église ; la preuve en est que ses amis ne purent obtenir qu'il se dispensât du jeûne. Il avait une grande vénération pour la Sainte Vierge. Il croyait fermement être sous sa protection spéciale ; il visitait les lieux de pèlerinage consacrés à la Mère de Dieu et encourageait cette dévotion. Il se plaisait à composer des hymnes en l'honneur de la Reine des Cieux <sup>2</sup>.

lice..... » Il veut que cet état de choses cesse..... « Dat. Tiburè, 1461. Aug. 3. » L'original existe aux Archives d'État de Bologne.

<sup>1</sup> On ne peut méconnaître qu'en faisant l'éloge de Pie II le but de Platina était de faire paraître d'autant plus sombres les couleurs sous lesquelles il peignait son successeur ; néanmoins, son portrait de Pie II est confirmé par d'autres sources et estimé à bon droit : voy. CREIGHTON, t. II, p. 524. — GREGOROVIVS, faisant, cette fois, preuve d'impartialité, prononce sur Pie II un jugement aussi favorable que celui de Platina : « Sa vie, comme Pape, écrit-il (t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 163), était sans tache : il était modéré, doux, aimable et indulgent. »

*Pii II Comment.*, p. 131, 360 ; PELLEGRETTI, p. 39, 54 et suiv., 64. Pie II confirma les anciens privilèges du pèlerinage d'Einsiedeln et lui en accorda de nouveaux : voy. MOREL, *Regesten v. Einsiedeln*, Chur, 1848, p. 70-71 ; relevons en passant de légères erreurs : les n<sup>os</sup> 905 et 906 sont placés à l'année 1463 ; ils devraient être à l'année 1464 ; l'auteur donne, au n<sup>o</sup> 906, la date : III Cal. Febr., tandis que la date exacte est : Cal. Febr., comme on la trouve dans le Code 814, f<sup>o</sup> 404, de la Bibliothèque du monastère de S. Gall. — On trouvera dans le *Recueil des OEuvres de Pie II* (édition de Bâle), p. 964, une élégie composée par ce Pape en l'honneur de la Sainte Vierge. LAMIUS (*Catal. bibl. Riccard. Liburni*, 1756, p. 8) donne le commencement d'une

Platina parle du goût de ce pape pour les déplacements et les voyages : nous devons en dire aussi quelques mots. Si Pie II n'a pas fait d'aussi grands voyages que certains Papes, il en est cependant peu qui aient été autant sur les routes que lui. La prophétie de Malachie attribuée à Pie VI le surnom de « voyageur apostolique » ; il conviendrait également à Pie II. Des motifs politiques et des raisons de santé<sup>1</sup>, un désir d'apprendre insatiable, le bonheur d'échapper à la représentation et de jouir d'un petit cercle d'intimes, enfin une admiration passionnée pour les beautés de la nature l'excitaient sans cesse à ces changements fréquents de résidence tout à fait contraires aux coutumes de l'époque. Quand les chaleurs excessives ou la peste rendaient l'habitation dans les bas-fonds intolérable, rien ne contribuait plus efficacement à le rétablir qu'un séjour à la campagne. Nous possédons, de la propre main de Pie II, la relation d'une saison d'été au mont Amiata, qui jouit d'une certaine célébrité. C'était pendant les grandes chaleurs de l'année 1462; le Pape avait pris ses quartiers à l'abbaye de San Salvatore, située à moitié hauteur de cette montagne. « Du haut des pentes escarpées, couvertes de châtaigniers, la vue s'étend sur toute la partie méridionale de la Toscane, et l'on aperçoit dans le lointain les tours de Sienne. » De nos jours, une inscription indique encore au voyageur la place où le Pape, assis sous le plus grand arbre, expédiait les affaires spirituelles et temporelles. En effet, malgré cette passion de voyages, il ne laissait jamais les affaires en souffrance. Partout où il séjournait, il restait fidèle à la règle qu'il s'était posée, de ne pas remettre au lendemain l'accomplissement d'un des

autre pièce de vers dédiée par Pie II « ad beatam Virginem ». Il existe, à la Bibliothèque Riccardi, à Florence, Cod. 710, f<sup>o</sup> 71<sup>b</sup>-73, une pièce de vers de ce pape, encore inédite, si je ne me trompe; elle débute comme il suit :

Virgo decus celi, Virgo sanctissima, Virgo  
Que super angelicos es veneranda choras.

<sup>1</sup> « Ce n'était certes pas uniquement pour passer le temps, écrit REUMONT (t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 392), qu'il fit divers séjours aux bains de Macereto et de Petriolo. » L'état de fermentation continuelle où se trouvait Rome n'était pas non plus étranger à ces voyages : « Ce n'est pas sans motif que Pie II préférât tout autre séjour à celui de Rome. » ВУНСКНАУДТ, *Cultur*, t. 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 100.

devoirs de sa charge. » Il lui arrivait souvent de tenir un consistoire, de donner sa signature ou de recevoir des ambassadeurs, assis sous quelque châtaignier géant, sous un olivier, sur l'herbe d'une prairie, ou auprès d'une source bouillonnante<sup>1</sup>. »

Pie II nous a laissé certaines descriptions de ses excursions qui sont des modèles du genre et qui jouissent, à bon droit, d'une grande réputation : aujourd'hui encore on ne peut les lire sans admiration, pour peu qu'on ait goûté le charme de la campagne italienne. Jamais, avant lui, un écrivain n'avait décrit avec tant d'amour la « grotte de Diane », au bord du lac de Nemi aux eaux couleur d'opale, la jolie ville de Lodi, perchée au haut d'un coteau couvert de vignes et d'oliviers, la solitude sauvage de Subiaco, la vue dont on jouit du sommet le plus élevé de la montagne d'Albano, sur « une vaste étendue de pays, où l'œil distingue de tous côtés des ruines de villes dont l'origine se perd dans la nuit des temps, les chaînes de montagnes de l'Italie moyenne et, dans les fonds, à la circonférence, la verdure des forêts et le miroir des lacs qu'on croirait tout proches ». « Tout ce qui donne du charme à un paysage, le Pape le voit, l'admire et le décrit, que ce soit un champ couvert de récoltes variées, une haute montagne, ou un lac perdu au fond d'un vallon, un ruisseau gazouillant, ou une voûte de verdure étendant son ombre sur quelque cours d'eau au doux murmure, le contraste entre la couleur bleue du lin ondulant sous le souffle du zéphyr et la couleur jaune des genêts, ou une vue s'étendant au loin sur la terre et la mer, par-dessus villes, monts et vaux<sup>2</sup>. »

Il ne portait pas un intérêt moins vif aux monuments de l'art et de l'antiquité ; pendant ses voyages, pas un reste de l'antiquité païenne et chrétienne n'échappait à son observation.

<sup>1</sup> BURCKHARDT, *Cultur*, t. II, 3<sup>e</sup> édit., p. 21. Dans sa description du mont Amiata, Pie II se qualifie lui-même de « silvarum amator et varia videndi cupidus ». (*Comment.*, p. 217.) Voy. encore CAMPANUS, p. 982-983. — Sur la rapidité avec laquelle Pie II expédiait les affaires, voy. PICCOLOMINI, *Doc.*, p. 26.

<sup>2</sup> BIESE, *Die Naturanschauung des Hellenismus und der Renaissance*, art. des *Preuss. Jahrb.*, t. LVII, p. 552; BURCKHARDT, *op cit.*

Très curieux de vieux manuscrits, il se faisait montrer tous ceux que possédaient les monastères; à Chiusi, il fit des recherches pour retrouver le labyrinthe mentionné par Pline; au bord du Mincio, il visita la « Villa de Virgile »; aux environs de la Ville éternelle, il suivait les vestiges des voies et des aqueducs construits par les Romains, et il s'étudiait à déterminer les limites des territoires occupés par les peuplades antiques. A la villa d'Adrien, près de Tivoli, il tentait de fixer la destination des divers pans de mur et d'en faire une restauration imaginaire. « Ici, écrit-il dans ses *Commentaires*, le temps a tout mutilé. Les murs que recouvraient autrefois des tentures peintes et des draperies tissées de fils d'or sont maintenant revêtus d'un manteau de lierre sauvage. L'épine et la ronce poussent sur les places où s'asseyaient autrefois les tribuns couverts de pourpre, et les serpents ont fait leurs demeures dans les appartements des reines. Ainsi dépérit toute chose sur cette terre ! »

L'état permanent de détresse financière où se trouvait Pie II explique en partie pourquoi il fit relativement si peu pour les humanistes. Après son élection, ils avaient cru voir s'ouvrir pour eux une ère de fortune illimitée; leur déception n'en fut que plus amère. En premier lieu, le Pape, littérateur renommé lui-même, se montra d'un goût très difficile à l'égard des poèmes dithyrambiques qui lui arrivaient de toutes parts. L'orateur et le poète, disait-il, doivent être hors ligne, sinon ils ne valent rien<sup>2</sup>. Pendant les premières années qui sui-

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 138; VOIGT, t. II, p. 310 et suiv.; BUCKHARDT, t. I<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 227 et suiv.

<sup>2</sup> CASPASUS, p. 986; VOIGT, t. III, p. 608 et suiv. D'après VALHEN (p. 378), le nombre des poètes qui chantaient les louanges de Pie II était beaucoup plus grand que VOIGT ne le donne à entendre. Par exemple, VOIGT ne nomme même pas le poète romain Niccolo Valle, qui rechercha plusieurs fois la faveur de Pie II; il est intéressant de comparer ce que disent de lui VALHEN (p. 376) et GREGOROVIVS (t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 598). Valhen semble n'avoir pas eu connaissance de la pièce intitulée : *Constantinopolis Rome sue salutem edita a Nicolao de Valle*; j'en ai trouvé un exemplaire imprimé sans indication de lieu ni date, à la Bibliothèque de l'Université d'Innsbruck. (II. II. E. 1580, 14.) Le Cod. Db 75 de la Bibliothèque de Dresde contient un poème intitulé : *Hesiodi Opera et dies interprete Nicolao Valle carmine heroico*; une note, d'une écriture plus récente, placée à la fin, fait connaître que la traduction des *Opera et dies* de



virent son élévation, la mort enleva un certain nombre des représentants les plus considérables de l'humanisme : Vegio mourut en 1458; Manetti, Poggio et Aurispa le suivirent au tombeau en 1459; la plupart de leurs successeurs méritent à peine d'être nommés. Un versificateur de la force de Gian-tonio Porcello ne pouvait pas, on le comprend, intéresser beaucoup un homme de génie tel que Pie II. Le poète mendiant Filelfo se fit du tort par son « insistance éhontée »<sup>1</sup>. Il est difficile de savoir ce qu'on doit penser des plaintes d'autres humanistes. Le dernier mot n'est pas encore dit sur l'attitude prise par Pie II à l'égard des hommes de lettres; les documents manuscrits qui pourraient nous éclairer sur ce point n'ont pas été suffisamment étudiés. Voici un exemple, entre autres, qui démontre qu'on ne saurait être trop prudent avant de se prononcer. Un homme très versé dans l'histoire des lettres à cette époque a écrit ceci : « La tourbe envieuse et acariâtre des traducteurs du temps de Nicolas V n'obtint pas même un regard de Pie II. » Or, il est un fait certain, en contradiction absolue avec cette affirmation, c'est qu'un élève de Valla, François d'Arezzo, fut expressément chargé par

NICOLAUS DE VALLE est imprimée à la suite de l'édition de *Silius Italicus*, imprimée à Rome en 1741. Cette édition est très rare : la Bibliothèque de Dresde en possède un exemplaire dans lequel se trouve, en tête de la traduction, une dédicace à Pie II. Le Cod. I, VII, 260, de la Bibliothèque Chigi, à Rome, renferme une collection de poèmes à l'honneur de Pie II, parmi lesquels en est intercalé un à l'adresse du pieux Battista Pallavicini : voy. plus loin, liv. VI, chap. 1.

<sup>1</sup> VOICET, t. III, p. 629 et suiv. Sur Porcello, voy. VOICET, *Wiederbelebung*, t. I, 2<sup>e</sup> édit., p. 494 et suiv., 589-591; l'auteur démontre que Porcello se vautrait dans la même fange que Beccadelli. Le Cod. Vat. 1670 (inéd.) renferme les pièces suivantes, sous le titre général : Ad divum Pium II Pont. Max. Porcelli Pandoni poetæ laur. epigrammata poemataque soluta; fol. 2 : de felicitate temporum divi Pii II P. M. liber primus; fol. 14b et suiv. : pièce sur le congrès de Milan; fol. 23 et suiv. : poema de podagra et eius crucibus ad divum Pium II P. M. Por. poeta dolorum impatientissimus. Lege bona cum valetudine; fol. 28 b : Porcellus poeta ad Romanos ut Pium P. M. Tybure redeuntem maximo honore complectantur; fol. 75 b : pièce sur les entreprises artistiques du pape. M. MUNTZ a publié quelques passages de ces poèmes (t. I<sup>er</sup>, p. 229-230) qu'il a copiés dans le même manuscrit à la Bibliothèque Vaticane. Sur le poème de Porcello, intitulé *Feltria*, qui se trouve dans le Cod. Urb., p. 373 et suiv., voy. SCHMANSOW, p. 75 et suiv.

Pie II, d'abord d'achever la traduction de l'*Iliade*, commencée par son maître, et, en second lieu, de lui donner son pendant en faisant la traduction de l'*Odyssée*. Comme rémunération de son travail, le Pape lui donna, à titre viager, une situation « qui le mit à même non seulement de pourvoir à ses propres besoins, mais encore de remplir son vœu le plus cher » en venant en aide à sa mère et à sa sœur. Il y a encore lieu de remarquer que, sous le pontificat de Pie II, on relève, dans le collège des abrégiateurs, un nombre notable de noms d'humanistes, tels que : Bartolomeo Platina, Leodrisio Crivelli et Battista Poggio<sup>1</sup>.

Si, comme nous venons de le démontrer, Pie II ne laissa pas les humanistes à l'abandon autant que le prétend son plus récent biographe, il est, cependant, indéniable qu'il fit preuve, à leur égard, d'une certaine réserve. On a cherché à expliquer ce fait d'abord par ses besoins d'argent, puis par les soucis de la politique religieuse, qui ne lui laissèrent pour ainsi dire pas un instant de répit, et, enfin, par le but auquel il voua toute l'ardeur de son zèle, l'organisation d'une croisade. On peut en indiquer encore un autre motif : l'horreur de ce Pape pour la fausse Renaissance. Pie II ne connaissait que trop, pour les avoir lui-même partagées, ses dangereuses tendances : après son élévation, il tint à montrer avec éclat qu'il les avait répudiées. A ce point de vue, comme à d'autres, il voulait faire oublier Æneas Sylvius. A partir de ce jour, il n'admet plus dans sa bibliothèque particulière, sauf de rares exceptions, que des ouvrages chrétiens ; les auteurs anciens n'y figurent qu'en nombre très restreint<sup>2</sup> ; dans ses écrits, il évite, avec un soin méticuleux, tout ce qui pourrait donner lieu de soupçonner un

<sup>1</sup> VALHEN, p. 387 et suiv., 393 et suiv., 376, 410; VOIGT, t. III, p. 619 et suiv. Ce dernier commet également une erreur en parlant d'une brouille entre Pie II et Agostino Dati, brouille qu'il croit pouvoir attribuer à des motifs politiques. J'ai eu sous les yeux, aux Archives de Sienne, un certain nombre de Lettres (inéd.) de Dati ; il s'en trouve une, notamment, datée de Sienne, le 14 avril 1462, dans laquelle Dati s'exprime dans les termes les plus respectueux sur le compte du « Papa Pio Senese ».

<sup>2</sup> MUNTZ, *La Bibl. du Vatican*, p. 122. Sur le sort des manuscrits, voy. DE ROSSI, *Bibl. Vatic.*, p. 365, N.

retour au paganisme. Si le nom d'un des dieux de l'antiquité se présente sous sa plume, il ajoute aussitôt que c'étaient des idoles ou des démons; « s'il cite une idée, une expression empruntées aux philosophes de Rome, il les rectifie toujours dans le sens chrétien. Le scepticisme et la critique doivent se taire devant l'autorité de l'Église<sup>1</sup>. » Il bannit sans pitié certains écrivains de mœurs dépravées, tels que A. Contrarius, pour n'en citer qu'un<sup>2</sup>. Au contraire, il comble de faveurs les représentants de la Renaissance chrétienne : Flavio Biondo était le compagnon de ses excursions dans les admirables environs de Rome et refaisait devant lui l'histoire de ces localités si riches de souvenirs : il fut appelé par le Pape au congrès de Mantoue; c'est là qu'il mit la dernière main à sa *Roma triumphans*. Cet ouvrage, « la première grande tentative d'une histoire générale de l'antiquité romaine », était dédié à Pie II<sup>3</sup>. Le Pape donna des preuves éclatantes de la haute estime dans laquelle il tenait ce vieux serviteur de la curie; il fit lui-même un extrait du grand ouvrage historique de Biondo, les vingt premiers livres des *Décades*; il nomma son fils Gaspard secrétaire de la chambre apostolique; au printemps de l'année 1463, Biondo étant tombé dangereusement malade, il lui envoya son propre confesseur, et, après sa mort, il lui fit faire des funérailles honorables<sup>4</sup>; enfin il donna sur-le-champ à Gaspard, son fils, la position de secrétaire qu'occupait le père<sup>5</sup>.

Pie II fit aussi son possible pour attirer à Rome quelques savants étrangers, par exemple le célèbre astronome Battista Piasio et le savant théologien allemand Gabriel Biel. Tandis que ce dernier, aussi simple que modeste, refusait les offres

<sup>1</sup> VOIGT, t. III, p. 579, 640; voy. encore t. I<sup>er</sup>, p. 43, et t. II, p. 280.

<sup>2</sup> AGOSTINI, t. II, p. 431; APPONY-ABEL, *Isote Nog. Op.*, t. I<sup>er</sup>, p. CXXVIII.

<sup>3</sup> MASIUS, *Fl. Biondo* (Leipzig, 1879, dissertation), p. 27; BURCKHARDT, *Cultur*, t. I<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 228; GASPARY, p. 131.

<sup>4</sup> Bibliothèque particulière du prince Buoncompagni, à Rome, Cod. 234, f<sup>o</sup> 280 : *Cronica di Forli* (inéd.), par Giovanni de Pedrino. Ici aussi l'auteur place la mort de Biondo à la date du 4.

<sup>5</sup> Voy. l'art. de Wilmanns dans le *Geet. Gel. Anz.*, 1879, p. 1500 et suiv.; l'écrivain démontre l'inanité des reproches adressés par Filelfo à Pie II qui aurait, d'après lui, abandonné Biondo à son malheureux sort.

du Pape, un autre, Niccolo Sagundino de Négrepont, répondait à son appel et venait se fixer à Rome, où il mourut en 1463 <sup>1</sup>.

Citons encore, parmi ceux que le Pape honora d'une protection spéciale, deux Siennois, Augustin et François de Patrizzi; un Romain, Agapito di Cenci de Rustici; Jacques Ammanati, et surtout le spirituel Giantonio Campano. Ce dernier, véritable « maître en fait de style », était le poète en titre de la cour de Pie II : le Pape estimait tellement ses productions qu'il en a inséré plusieurs dans ses *Commentaires* <sup>2</sup>. Puisque nous parlons de ces *Commentaires*, le moment est venu de dire que Pie II consacrait à ce travail tous les instants qu'il pouvait dérober aux affaires : suivant toute apparence, il en écrivit plusieurs parties de sa propre main; le reste a été dicté. Il lui était douloureux de penser que le temps lui manquait pour donner à son œuvre le dernier coup de lime. Néanmoins, les retouches, au point de vue du style, sont nombreuses dans le manuscrit original <sup>3</sup>. Pie II nourrissait aussi le projet de réformer le style des bulles, mais il dut s'en abstenir devant le risque de faire suspecter à l'étranger, par ces nouveautés, l'authenticité des actes pontificaux <sup>4</sup>. Il composait d'ordinaire lui-même les breffs et les bulles d'importance. « De même que les harangues du Pape, ces morceaux, remarquables par l'élégance du style et le mouvement oratoire, révélaient au monde, sous la tiare, à la fois un disciple de l'antiquité et un savant moderne de la plus haute distinction <sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> RENAZZI, p. 170; *Tub. Quartalschrift*, 1865, p. 204; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 337.

<sup>2</sup> VOIGT, t. III, p. 620 et suiv.

<sup>3</sup> Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 65.

<sup>4</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. 1<sup>er</sup>, p. 223.

<sup>5</sup> VOIGT, t. II, p. 283. — Sur les relations de Pie II avec l'Université de Rome, voy. RENAZZI, p. 170 et suiv., et PAPENCORDT, p. 515. — Le Pape donna la preuve de son amour pour les sciences à l'occasion de la fondation des Universités d'Ingolstadt (PRANTL, t. 1<sup>er</sup>, p. 13 et suiv.), de Bâle (HAGENBACH, p. 49-51; VISCHER, *Gesch. der Univ. B.*, p. 26 et suiv.) et de Nantes (BULOEUZ, t. V, p. 661; *Bull.*, t. V, p. 153-156), et par les encouragements qu'il donna aux écoles des hautes études déjà existantes; voy. HAUZT, t. 1<sup>er</sup>, p. 308-309; DENIFLE, t. I, p. 452; BELLESHEIM, t. I, p. 296.

En vérité, l'admiration n'est que justice, quand on songe que ce Pape, toujours souffrant, accablé d'affaires, trouvait encore des loisirs pour des travaux scientifiques. Pendant les premières années de son pontificat, il consacrait quelques heures de nuit, prises sur son sommeil, à un ouvrage géographique et ethnographique conçu sur un plan grandiose : c'était une « Description du monde connu de son temps, accompagnée de notices historiques ». Il n'en termina que la première partie, l'*Asie* ; il l'avait commencée du temps qu'il était cardinal, et y avait beaucoup travaillé pendant une saison d'été passée à Tivoli, en 1461 ; la partie consacrée à l'Europe est restée inachevée ; l'histoire contemporaine y tient une large place ; celle de l'Allemagne y est traitée avec un soin particulier, dans le but de rectifier un grand nombre d'idées erronées qui avaient cours en Italie au sujet de ce pays. Un critique sévère admire dans ce travail la science, la pénétration et surtout la hauteur des vues de l'auteur, et il ajoute qu'il faut se garder de parler à la légère d'une œuvre qui a exercé une influence si considérable sur le génie de Christophe Colomb<sup>1</sup>.

Nous avons déjà mentionné plusieurs fois les *Commentaires de Pie II*, autre œuvre du même Pape, d'une égale importance. « En véritable historien, Piccolomini, au cours de son existence agitée, avait toujours conservé l'habitude de prendre des notes, non seulement sur les événements auxquels il assistait comme acteur ou comme spectateur, mais aussi sur tous ceux qu'il apprenait par la bouche d'autres personnes ou par d'autres moyens d'information. Devenu Pape, il resta fidèle à cette coutume, et c'est ainsi que se forma cet ouvrage, la plus vaste et la plus curieuse de toutes ses œuvres ; c'est à la fois une autobiographie et l'histoire d'une époque remarquable qui se déroule devant l'homme revêtu de la plus haute dignité du monde et se reflète dans son esprit. Avec toutes les affaires qui l'accablaient, c'était beaucoup quand il pouvait donner

<sup>1</sup> VOIGT, *Wiederbelebung*, t. II, 2<sup>e</sup> éd., p. 515 ; GASPARY, p. 133 ; HUMBOLDT, *Kosmos* (Stuttgart, 1847), t. II, p. 291 ; BURCHARDT, t. 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 5-6, voy encore : PESCHEL, *Gesch. der Erdkunde* (München, 1877), p. 217, et GENGLER, E. *S<sup>o</sup> Bedeutung für die Rechtsgeschichte*, Erlangen, 1860.

deux heures sans interruption à ce travail, et encore devait-il, bien souvent, les prendre sur des nuits d'insomnie. » « De là vient que cet ouvrage se compose d'une multitude de chapitres petits et grands, sans lien entre eux ou n'en ayant souvent d'autre que la fantaisie de l'auteur. Le premier livre seul est à peu près d'un seul jet : c'est celui qui a trait à la vie de Pie II et à son élévation au pontificat suprême. En général, le Pape faisait écrire, sous sa dictée, les faits, politiques ou non, parvenus à sa connaissance dans les jours précédents. Parfois, il faisait précéder la mention des faits d'une notice historique ou géographique; d'autres fois, il intercalait une note sous forme d'épisode. » Le récit se poursuit ainsi, avec des allures de journal, « jusqu'au jour où la maladie qui devait l'emporter paralysa l'intelligence de l'auteur <sup>1</sup> ». Pie II ne se dissimulait pas les défauts de son œuvre, défauts inévitables avec ce travail décousu; il chargea Campano de les faire disparaître dans la mesure du possible. Le poète courtisan ne s'est pas donné beaucoup de peine dans l'accomplissement de sa tâche, et la postérité n'a qu'à s'en féliciter.

Une grande finesse d'observation, jointe à une certaine dose de bienveillance pour les hommes et les choses, une grande maturité de jugement, l'allure vive du récit sont les qualités qui font le mérite incontestable de ce curieux ouvrage. Avec

<sup>1</sup> VOIGT, t. II, p. 336 et suiv.; CUCIONI, p. 15, 180; CHRISTOPHE, t. II, p. 107 et suiv. Je crois avoir reconnu le manuscrit original des *Commentaires* de Pie II dans le *Cod. Regiu.* 1995 de la Bibliothèque Vaticane : voy. à ce sujet le *Supplément* de l'édition allemande, t. II, n° 65. VOIGT a démontré, avec preuves à l'appui, que Johannes Gobelinus, vicaire à Bonn (né à Linz sur le Rhin), dont le nom figure soit comme nom d'auteur, soit comme nom de collaborateur, dans le titre des éditions imprimées à Rome en 1584 et 1585 et à Francfort en 1614, n'était qu'un copiste : néanmoins cette erreur persiste encore. C'est ainsi, par exemple, que HEGL (*Städtechroniken*, t. XVIII, 1<sup>re</sup> part., p. 92) cite comme auteur des *Comment. Pii II* l'« historien ecclésiastique Gobelinus ». HARTZHEIM (*Bibl. Colon.*, p. 174) n'apporte aucun renseignement nouveau sur Gobelinus. Les archives de la paroisse de Saint-Martin de Bonn ne possèdent rien qui le concerne, car les documents les plus anciens provenant du monastère de Saint-Cassius ne remontent que jusqu'à 1568. Il résulte d'une communication de M. le vicaire Huert que, le 23 janvier 1580, un Gobelinus était curé de Waldorf, village situé à deux lieues de Bonn.

les défauts communs aux œuvres de tous les historiens de l'époque et à tous les Mémoires en général<sup>1</sup>, il n'en a pas moins une grande valeur comme source historique. Certes on regrette plus d'une fois le défaut de précision ou d'impartialité, mais on y trouve, comme d'ailleurs dans tout ce qui est sorti de la plume de Pie II, « une manière de voir vivante et personnelle » au plus haut point, et « qui conserve sa valeur même à côté des documents les plus graves<sup>2</sup> ». Quand on lit sans idées préconçues les œuvres par lesquelles Pie II se créa, comme Pape, des titres à la reconnaissance des sciences géographiques et historiques, on doit nécessairement adhérer à l'opinion d'un savant non catholique, pour qui ces œuvres sont « la plus belle démonstration du goût de ce Pape pour les sciences et les arts et pour les plus nobles jouissances de la vie<sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> Il est incontestable, comme le dit GASPARY, p. 133-134, que Pie II se peint lui-même sous les couleurs les plus favorables, et que ses digressions sentent un peu le vieillard radoteur; à la page 655, le même écrivain montre, par un exemple frappant, la malveillance de parti pris de Voigt à l'égard de Pie II et l'idée fausse qu'il s'en fait. A la page 135, Gaspary cite, d'après les commentaires mêmes, quelques exemples de la sagesse politique de Pie II.

<sup>2</sup> VOIGT, t. II, p. 317; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> édit., p. 335 et suiv.; MONOD, *Revue historique*, t. I, p. 8-9; GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édition, p. 584 et suiv.; CIPOLLA, p. 489 et suiv.; J.-B. CHRISTOPHE, *Pie II écrivain*, Lyon, 1865.

<sup>3</sup> HAGENBACH, p. 41.

## II

### LA QUESTION D'ORIENT ET LE CONGRÈS DE MANTOUE 1459-1460.

Pie II avait arrêté ses dispositions pour quitter Rome au commencement de février 1459 ; mais les progrès incessants des Turcs en Serbie le déterminèrent à avancer son départ, sans tenir compte de son état de santé, et à se mettre en route dès le mois de janvier <sup>1</sup>. Il avait aussi songé d'abord à désigner Udine comme lieu de réunion ; mais cette ville était située sur le territoire vénitien ; or Venise était liée aux Turcs par un traité de commerce ; redoutant des représailles de leur part, elle refusa de se prêter à cette combinaison, et le Pape porta son choix sur la ville de Mantoue <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Archives secrètes des Papes, arm. XXIX, t. XXIX ; *Pii II Div. cam.*, 1458-1460 (inéd.) ; Cedule affixe pro recessu S. D. N. Pape : « Nos Georgius episc. Lausan. Car<sup>th</sup> Aquilej. ; locum tenens tenore presentium intimamus, insinuamus et notificamus, quod idem S. D. N. infra quintum decimum diem post festum Epiphaniæ Domini proxime futurum intendit iter arripere ad civitatem Mantuanam. » Dat. Romæ 1458, Dec. 6. — Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., n<sup>o</sup> 1588, f<sup>o</sup> 174 : Lettre datée de Florence, le 17 octobre 1458, et adressée par Nicodème de Pontremoli à François Sforza ; il en ressort que l'intention première du Pape avait été de ne quitter Rome qu'au mois de février.

<sup>2</sup> *Pii Comment.*, p. 42. A Mantoue, on s'était donné une peine énorme dans le but de faire désigner cette ville comme lieu de réunion du congrès ; nous en trouvons la preuve dans une lettre de la marquise Barbe : voy. HOFFMANN, *Barbara*, p. 35-37. — Le conseil de Ratisbonne avait également fait des démarches ; la désignation de Mantoue lui fit éprouver une déception : voy. JANSEN, t. III, p. 519. — G. Cavriani écrivait de Rome au marquis Louis de Gonzague, le 16 janvier 1459 (inéd.) : « Questi di gionse qui Bartol. Bonatto cum li capituli chi se haveano a concludere per el transferire li de la corte li quali questa mattina sono conclusi et ratificati. » Il ajoute encore que le Pape va mieux et qu'il est plein d'ardeur pour l'expédition contre les Turcs. Voy.



Quelques jours avant son départ, désireux d'assurer aux chrétiens, dans les eaux de la Grèce, une protection contre les insultes des flottes turques, de jour en jour plus puissantes, il créa un nouvel Ordre religieux et militaire, dont la constitution était copiée sur celle des chevaliers de Saint-Jean, établis à Rhodes. Cet Ordre devait porter le nom de la Vierge Marie de Bethléhem et avoir son siège principal dans l'île de Lemnos <sup>1</sup>.

Le 20 janvier 1459, Pie II quittait le Vatican pour aller coucher à Sainte-Marie Majeure; il y passa la journée du lendemain et y donna sa bénédiction au peuple en larmes. On fit encore des efforts pour le retenir, en lui représentant ses souffrances, les rigueurs de la saison, puis, comme il restait sourd à ces prétextes, les dangers qui menaçaient les États de l'Église. A peine serait-il au delà du Pô, lui disait-on, que les tyrans ne manqueraient pas de se jeter, comme des loups ravisseurs, sur l'héritage de saint Pierre, et, à son retour, le Pape ne saurait plus où reposer sa tête. Les États de l'Église, répondit-il à ces prophètes de malheur, ont été perdus plusieurs fois et reconquis autant de fois; il serait beaucoup plus

encore une autre lettre (inéd.) du même Cavriani, datée du 22 janvier 1459, et une lettre de B. Bonatto, datée de Rome, le 16 janvier 1459 : toutes ces lettres se trouvent aux Archives Gonzague, à Mantoue.

<sup>1</sup> Archives secrètes des Papes, Registre 470, f<sup>o</sup> 4-6<sup>b</sup> : Bulle (inéd.) « Veram semper et solidam », dat. Romæ 1458 (st. fl.) quarto dec. Cal. Febr. A<sup>o</sup> 1<sup>o</sup>; elle a été publiée en partie seulement, mais avec une date fautive, par RAYNALD, ad. an. 1459, n<sup>o</sup> 2-4, et par LEIBNIZ, *Cod.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 418-419. On ignore si cet Ordre a jamais eu un commencement d'existence; voy. ZIRKREISEN, t. II, p. 237-238, et VOICET, t. III, p. 652. Ce dernier historien parle d'un projet de transférer l'Ordre Teutonique de l'intérieur de la Prusse à la frontière turque. — Un autre Ordre fut encore fondé en vue de la guerre contre les Turcs, sous l'appellation de Societas Jesu Christi; Pie II confirma ses statuts sur la demande de Bessarion, mais il ne prit jamais un grand développement, parce qu'il fut démontré que son fondateur n'était qu'un imposteur — voy. à ce sujet l'art. de M. CASTAN, dans la *Revue des sociétés savantes*, 1876, p. 479 et suiv. et l'art. de M. LE FORT, *Une société de Jésus au quinzième siècle. Documents inédits des Archives de Genève*, dans les *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de Genève*, t. XX, p. 98-118. Ni l'un ni l'autre de ces deux savants n'a connu une Bulle (inéd.) de Pie II : « Societati Domini Jesu noncup. conceditur licentia eundi contra Turchos per unum annum et datur eis indulgentia », dat. Romæ 1458 (st. fl.) Id. Jan. A<sup>o</sup> 1<sup>o</sup> : Archives secrètes des Papes, Registre 469, f<sup>o</sup> 386.

difficile de reconquérir la domination spirituelle, gravement menacée par l'Islam <sup>1</sup>.

Le 22 janvier, Pie II prit congé de la Ville éternelle <sup>2</sup>. Il emmenait les cardinaux Calandrini, Alain, d'Estouteville, Borgia, Barbo et Colonna, plus un certain nombre de membres de la curie et d'ambassadeurs <sup>3</sup>. Après avoir passé le Ponte Molle, il prit, avec sa suite, la direction de Campagnano. Cette localité appartenait aux Orsini, qui y avaient préparé au Pape une réception brillante <sup>4</sup>. Le lendemain, tandis qu'il faisait route pour gagner Nepi et Civita-Castellana, on lui apporta une heureuse nouvelle, la soumission de Piccinino. A Civita-Castellana, petite ville pittoresquement perchée sur des rochers calcaires, il retrouva un de ses vieux amis, Nicolas Palmieri, évêque du lieu. A Magliano, on passa le Tibre sur un pont de bois tout pavoisé. Dans toutes les localités que l'on traversait, les habitants faisaient leur possible pour donner une grande solennité à la réception du vicaire de Jésus-Christ : le clergé et les laïques rivalisaient d'hommages ; des groupes de jeunes garçons et de jeunes filles, couronnés de laurier et portant à la main des branches d'olivier, déposaient à ses pieds leurs souhaits de bienvenue ; sur les chemins et dans les rues, jonchés de verdure, la foule se pressait, heureuse de pouvoir seulement toucher le bord des ornements pontifi-

<sup>1</sup> *Pii Comment.*, p. 39.

<sup>2</sup> NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 257 ; cf. p. 73, n. 2 ; INFESSURA, p. 1138 ; *Cron. Rom.*, p. 26 ; *Cronica di Bologna*, p. 727 ; HERGENROTHER, t. VIII, p. 102, place, par erreur, le départ du Vatican à la date du 22 janvier. C'est de son départ du Vatican que parle Pie II dans plusieurs brefs datés du 20, où il dit qu'il part le jour même de Rome pour Mantoue : citons, entre autres, le Bref à Albert de Brandebourg, publié par WÆRDTWEIN, *Nov. Subs.*, t. XIII, p. 61-62, et un Bref à la ville de Cologne (inéd.) daté de Rome, auprès de Saint-Pierre, 1458, tertio decimo Cal. Febr. A° 1° ; le Pape revient avec insistance sur sa demande d'envoi de représentants au congrès : Archives de la ville de Cologne, Or. Pgm. Cette lettre arriva à destination « die mercurii p. f. pasche ». Il existe un Bref (inéd.) de même teneur adressé à la ville de Nuremberg, aux Archives de cette ville, et un autre, semblable, adressé au duc Frédéric de Saxe, aux Archives d'État de Dresde, Orig. Urk., n° 7600.

<sup>3</sup> GHIRARDACCI, *Storia di Bologna*, t. III, f° 328 (Bibliothèque de l'Université de Bologne. cod. 768), fixe le nombre des cardinaux à huit ; SISMONDI, t. X, p. 120, à dix : tous deux font erreur.

<sup>4</sup> *Pii II Comment.*, p. 39 ; NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 257.

caux <sup>1</sup>. Pie II poursuit ainsi sa route, par Narni et Terni, jusqu'à Spolète, où il s'arrêta pendant deux jours <sup>2</sup>.

Tout en voyageant, le Pape donnait cours à son besoin d'activité. De Terni, il avait envoyé des invitations au duc Sigmond de Tyrol, au margrave Albert de Brandebourg et au duc Frédéric de Saxe <sup>3</sup>. Les jours suivants, il expédia de Spolète une série de missives analogues, à l'adresse du cardinal Carvajal, des conseillers de l'Empereur, de l'Empereur personnellement, des évêques d'Eichstaedt, de Wurzburg et de Bamberg, des villes de Strasbourg, de Bâle et de Constance <sup>4</sup>.

A Assise, la réception eut un caractère particulièrement joyeux. Pie II visita les murs et les fortifications de la ville, restaurés sous le pontificat de Nicolas V, donna des ordres pour les renforcer encore et reçut le serment de fidélité des bourgeois <sup>5</sup>. A Pérouse, les préparatifs faits pour le recevoir dépassaient ce qu'il avait encore vu jusque-là : il y avait quatre-vingts ans que la ville n'avait eu l'honneur de loger un Pape dans ses murs ; les maisons et les églises étaient magnifiquement pavoisées ; les autorités présentèrent les clefs de la ville au Pape, qui les leur rendit sur-le-champ. La population entière était en fête. La chronique de Pérouse décrit l'entrée solennelle du Pape, qui eut lieu le 1<sup>er</sup> février ; Pie II, revêtu

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 41 : dans ce passage il n'est pas question d'une émeute qui aurait eu lieu à Narni ; Voy. CAMPANUS, p. 975.

<sup>2</sup> Voy. l'itinéraire dans RAYNALD, ad an. 1458, n° 5, et dans les *Mittheil. des Oesterreich. Inst.*, 1885, p. 83.

<sup>3</sup> CHEMEL, *Urkunden und Briefe*, p. 180-181 ; RAYNALD, ad an. 1459, n° 6, enfin le Bref à Frédéric de Saxe (inéd.) aux Archives d'État de Dresde, n° 7601.

<sup>4</sup> RAYNALD, *loc. cit.* ; *Lib. brev.* 9 (inéd.) : f° 5 et 6<sup>b</sup>, Bref à Carvajal (daté de Spolète, le 26 janvier 1459) ; f° 8, Bref aux conseillers de l'empereur (daté de Spolète, le 27 janvier : Hortamur devotionem tuam in Domino et instanter requirimus, ut commemoratione continua Serenitati sue velis ostendere quid honor proprius et debitum dignitatis sue requirat) ; f° 6<sup>b</sup>, Bref à l'Empereur (daté de Spolète, le 26 janvier. Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 5) ; f° 7, Bref aux évêques et villes cités dans le texte (dat. Spoleti ex itinere 26 jan.) : le Pape les prie d'envoyer à Mantoue des ambassadeurs munis de pleins pouvoirs en due forme. (Archives secrètes des Papes.) — Sur le séjour de Pie II à Spolète, voy. SANSI, *Storia*, p. 51.

<sup>5</sup> *Pii II Comment.*, p. 42 ; CHRISTOFANI, p. 318-319.

des ornements pontificaux, mitre en tête, était assis dans une litière couverte d'étoffes d'or et de pourpre, que la foule en délire se disputait l'honneur de porter. Il se fit d'abord conduire à la cathédrale de Saint-Laurent, où reposent trois de ses prédécesseurs, et, après y avoir adoré le Très Saint Sacrement, il se rendit au palais du gouverneur. Les manifestations en son honneur se prolongèrent pendant plusieurs jours. Il passa là trois semaines, dont il profita pour consacrer l'église de Saint-Dominique, pour travailler à l'apaisement des divisions intestines et pour expédier de nouvelles invitations au congrès<sup>1</sup>. Il y reçut les ambassadeurs du duc de Savoie et du duc Frédéric d'Urbin<sup>2</sup>, et aussi des ambassadeurs de Sienne, envoyés pour aplanir certaines difficultés à cause desquelles le Pape hésitait à rendre visite à son pays natal<sup>3</sup>.

Déjà, du temps où il était évêque de Sienne, Pie II avait eu à combattre les défiances de ses compatriotes : « on le considérait comme un allié de la noblesse, exclue de la direction

<sup>1</sup> Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9 (inéd.) : f° 13, Bref à Rodolphe de Rüdesheim, dat. Perusii, 17 Febr. (comme il a beaucoup d'influence sur l'archevêque de Mayence, le Pape l'invite à insister auprès de ce prélat pour l'envoi d'ambassadeurs au congrès) ; f° 13<sup>o</sup>. « Joh. Lesura canon. Spiren. decret. doct. d. ut s. » (Devotionem tuam hortamur in Domino et requirimus, ut omni impedimento deposito in dieta prefata interesse des operam. Tua enim presenciam consolationi nobis erit.)

<sup>2</sup> Sur la réception et le séjour de Pie II à Pérouse, du 1<sup>er</sup> au 19 février, voy. GRAZIANI, p. 632-635; MARIOTTI, p. 534 et suiv. ; *Pii II Comment.*, p. 42-43; PELLINI, p. 650; BONAZZI, p. 675 et suiv. — Giacomo Chigi donne des détails sur les manifestations joyeuses des habitants de Pérouse, dans une Relation (inéd.) adressée au marquis L. de Gonzague, datée de Sienne, le 24 février 1459. (Archives Gonzague, à Mantoue.) — Sur la réception solennelle faite par le comte d'Urbin, il existe une Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Pérouse, le 12 février 1459 (Giunse qui sabato sera che fu a di X de questo lo m<sup>o</sup> conte d'Urbino al qual la S<sup>a</sup> de N<sup>o</sup> S. et li R<sup>mi</sup> Car<sup>li</sup> mandarono le loro famiglie et così ce anday io et molti prelati); malheureusement, ce document est à moitié détruit. — Il existe encore, et l'on conserve aux Archives d'Etat de Milan, d'autres Dépêches (inéd.) du même ambassadeur, datées des 6, 7 et 14 février; mais elles sont chiffrées, et l'on n'en a pas la clef. — Les Archives d'Etat de Florence (Pergam. d'Urbino. Eccl., n<sup>o</sup> 70) possèdent la Bulle (inéd.), datée du 4 mars 1459, par laquelle Pie II déclare prendre sous sa protection Frédéric de Montefeltro et ses héritiers.

<sup>3</sup> Archives d'Etat de Sienne : Dépêche (inéd.) des trois ambassadeurs siennois, datée du 12 février 1459.

des affaires; comme cardinal, il n'avait jamais mis les pieds à Sienne<sup>1</sup> ». Il est vrai qu'à la suite de son élection on avait de nouveau permis aux membres de la famille de Piccolomini l'accès aux honneurs et aux fonctions de l'État; mais il avait jugé cette satisfaction insuffisante; il réclamait l'admission de la noblesse entière à toutes les fonctions. Ne voulant laisser subsister aucun doute à ce sujet, il avait adressé à ses compatriotes, dans un bref écrit de sa propre main, le 25 novembre 1458, des remontrances très énergiques<sup>2</sup>. Une ambassade siennoise, envoyée à Rome au mois de décembre, fut chargée par lui de redire à son gouvernement que le Pape ne punirait pas les Siennois de leurs refus en leur faisant du mal, mais que, s'ils persistaient à ne pas lui faire ce plaisir, il ne leur ferait pas le bien qu'il s'était proposé de leur faire<sup>3</sup>. Par la même occasion, il manifesta sérieusement l'intention de laisser Sienne en dehors de sa route. Cette menace produisit son effet, et le parti populaire consentit à mitiger la rigueur des décrets portés contre la noblesse. Une ambassade spéciale avait, en conséquence, reçu mission d'aller au-devant du Pape à Pérouse, de lui faire connaître cette résolution et, en même temps, de le décider à passer par Sienne. Pie II remercia pour la concession qui lui était faite, accepta l'invitation et exprima l'espoir que l'on arriverait à une entente plus complète encore; et comme les ambassadeurs prétendaient exiger de lui l'engagement de ne point toucher à cette question pendant son séjour à Sienne, il s'y refusa formellement<sup>4</sup>.

« Le 19 février, les habitants de Pérouse virent, à grand regret, le Pape s'éloigner de leurs murs. Une ambassade solennelle l'attendait à la frontière du territoire siennois; partout le peuple le reçut avec les témoignages d'une joie

<sup>1</sup> VOIGT, t. III, p. 32.

<sup>2</sup> Au bref du 25 novembre 1458, conservé aux Archives d'État de Sienne, est ajouté un post-scriptum de la propre main de Pie II : il a été publié par PICCOLOMINI, *Doc.*, p. 11.

<sup>3</sup> Voy. la Relation des ambassadeurs, publiée par BANCHI, *Istruz. e relaz.*, p. 67.

<sup>4</sup> VOIGT, t. III, p. 33 et suiv.; THOMASIES, p. 57 et suiv.; MALAVOLTI, p. 61; BANCHI, *loc. cit.*, p. 76-77; CUGNONI, p. 53.

franche. » Le cortège se dirigea d'abord, par Chiusi et Sarteano, sur Corsignano, d'où le pape était parti enfant et pauvre, et où il revenait chef de la chrétienté. « Au sommet de la colline, au-dessus des vignobles, s'élevaient, à l'ombre de la vieille église paroissiale, les pauvres maisons où avaient vécu les Piccolomini. » Le Pape salua sa ville natale avec une émotion joyeuse; mais, de ses contemporains, le plus grand nombre étaient déjà morts; les survivants étaient retenus chez eux par l'âge ou par la maladie, ou bien ils étaient si changés que Pie II avait peine à les reconnaître. « A ce moment, le Pape, célèbre comme savant et comme écrivain, vit tomber à ses pieds un vieux prêtre, nommé Pierre, son ancien maître de lecture et d'écriture. Pie II demeura trois jours dans la petite ville, dont les habitants ne pouvaient se rassasier de contempler leur illustre concitoyen. « Le jour de la fête de la Chaire de Saint-Pierre (22 février), le successeur de saint Pierre célébra la grand'messe dans la petite église paroissiale <sup>1</sup>. »

Avant de quitter la ville, le Pape donna des ordres pour la construction d'une cathédrale et d'un palais : dorénavant, Corsignano, élevée au rang de siège épiscopal, devait porter le nom de Pienza <sup>2</sup>.

Le 24 février, Pie II fit son entrée à Sienne. Dans le parti dominant, les esprits étaient inquiets. La réception fut digne, mais froide : cela formait avec l'enthousiasme de Pérouse un contraste qui frappa certains témoins <sup>3</sup>. Néanmoins, Pie II se montra « bon et bienveillant » pour chacun : il fit présent de la Rose d'or au prieur de la Balia et prononça, à cette occasion, une harangue dont le sujet était la splendeur et la gloire de Sienne <sup>4</sup>.

Le long séjour de Pie II à Sienne occasionna dans la ville

<sup>1</sup> VOIGT, t. III, p. 35; cf. t. I<sup>er</sup>, p. 7.

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, p. 44.

<sup>3</sup> Voy. l'intéressante Relation (inéd.) adressée par Giacomo Chigi au marquis de Mantoue, le 24 février 1459 (Archives Gonzague, à Mantoue); il y décrit les fêtes données à l'occasion de la réception du Pape.

<sup>4</sup> MANSI, *Orat.*, t. II, p. 1-4; ALLEGRETTO, p. 770; VOIGT, t. III, p. 35-36. — Sur la Rose d'or, voy. CARTARI, p. 86, et FALUSCHI, p. 115.

une animation inconnue jusqu'alors ; le prix des vivres monta, du jour au lendemain, dans des proportions énormes<sup>1</sup>. L'arrivée d'ambassades envoyées par les puissances étrangères donna bientôt à cet état de choses une nouvelle recrudescence. On vit ainsi se présenter successivement les ambassadeurs des rois de Castille, d'Aragon, de Portugal, de Hongrie, de Bohême, des ducs Philippe de Bourgogne et Albert d'Autriche, des margraves Albert et Frédéric de Brandebourg. Pie II répondit en personne à leurs compliments avec son éloquence accoutumée. Ce furent ensuite les ambassadeurs de l'Empereur : le Pape lui avait adressé, une première fois de Spolète et une seconde fois de Sienne, le 28 février, une pressante invitation de venir le rejoindre à Mantoue<sup>2</sup> ; mais ses représentants n'étaient que des personnages d'importance relativement secondaire. Irrités de ce que le Pape eût, dans ses discours, donné à Mathias Corvin le titre de « roi de Hongrie », ils avaient hésité d'abord à pousser jusqu'à Sienne. Pie II leur représenta qu'il n'avait fait que se conformer à l'exemple de son prédécesseur et à l'usage constant du Saint-Siège, qui est de donner le titre de Roi à celui qui est en possession du pouvoir, sans que cela porte préjudice aux droits éventuels des tiers. Le discours d'obédience fut prononcé par l'humaniste Hinderbach, attaché à cet effet à l'ambassade. La réponse de Pie II fut tout aimable<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voy. la Relation (inéd.) de G. Chigi, citée plus haut, page 48, note 3. Il existe une Lettre chiffrée (inéd.) d'Otto de Carretto, écrite de Sienne, le 25 mars, mais on n'en a pas la clef.

<sup>2</sup> Archives secrètes des Papes : Bref (inéd.) du 28 février 1459. Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 7.

<sup>3</sup> VOIGT, t. III, p. 37-40. Sur l'ambassade de Bohême, voy. plus loin, au chap. v. — La Bibliothèque de l'État, à Munich, possède (Cod. 3786, f<sup>o</sup> 168-173) la harangue de Hinderbach. (Sur ce personnage, voy. ZINGERLÉ, *Beitr. zur Gesch. der Phil.*, t. I<sup>er</sup>, p. LIV et suiv. Je rappelle, en passant, que les Archives épiscopales de Trente ne possèdent plus rien de Hinderbach ; tout ce qu'elles avaient est passé aux Archives du gouvernement d'Innsbrück.) — Sur l'attitude du Pape à l'égard de la Hongrie, voy. HENGENROETHER, *Staat und Kirche*, p. 785. — Les ambassadeurs de l'Empereur reçurent des présents ; on trouve, en effet, la note suivante dans le registre des dépenses de Pie II, à la date du 29 mars 1459 : « Flor. auri de camera 200 » oratori imperat. Friederici. » (Archives d'État de Rome, *Div. Pii II* (inéd.), 1458-1460, f<sup>o</sup> 85.)

Le Pape attendit que son séjour touchât à sa fin pour exposer ses désirs touchant les changements à introduire dans la constitution de l'État de Sienne. Il demandait que toute la noblesse, sans exception, rentrât en jouissance de tous ses droits, et désirait « que l'on supprimât d'une façon générale les dénominations de partis, ces désignations ayant pour résultat d'entretenir l'agitation dans le peuple et de nourrir la discorde ». Cette déclaration fut suivie de longues délibérations. Tandis qu'elles duraient encore, « quelques personnages de la noblesse allèrent trouver le Pape et lui proposèrent d'exécuter un coup de main avec l'aide de la populace. Pie II s'y refusa, car il ne voulait pas faire violence à sa patrie; tout au plus se réservait-il, au pis aller, de retirer la main prête à répandre ses bienfaits sur elle. » Finalement, on décida de rouvrir aux nobles l'accès de toutes les fonctions et de tous les honneurs, sous cette réserve que, pour certaines fonctions, il ne pourrait leur être attribué plus que le quart des places, et même, pour certaines autres, plus que le huitième. Une concession si mince n'était pas de nature à satisfaire le Pape; cependant il l'accepta de bonne grâce et exprima l'espoir que l'on ferait davantage plus tard. En témoignage de remerciement, il éleva l'église de Sienne à la dignité de métropole et fit don à la république, à titre de fief perpétuel, de la petite ville de Radicofani<sup>1</sup>.

Avant son départ, on fit encore autour de lui de nombreux efforts dans le but de le dissuader de réunir le congrès. Non seulement on cherchait à l'effrayer, en lui dépeignant les dangers de toutes sortes auxquels il allait s'exposer, mais on lui représentait son entreprise elle-même à la fois comme inutile et comme nuisible. Certains cardinaux du parti français n'eurent même pas honte d'exciter le roi de France Charles VII contre le congrès. Une lettre écrite en ce sens tomba entre

<sup>1</sup> VOICET, t. III, p. 36-37, 562. — La Bulle (inéd.) par laquelle le Pape donne Radicofani en fief à Sienne, datée de Sienne, le 18 avril 1459, porte les signatures autographes de Pie II et des cardinaux d'Estouteville, Scarampo, Orsini, Alain, Rolin, Calandrini, Barbo, Mila, Bessarion, Colonna et Borgia. Je l'ai trouvée aux Archives d'État de Sienne. (C. Leone, 109.)



les mains de Pie II; la crainte du scandale l'empêcha seule d'en punir l'auteur <sup>1</sup>. Ceux qui s'étaient flattés de jeter le trouble dans son esprit par ces artifices en furent pour leurs frais; le Pape, fermement résolu à tenir la parole qu'il avait donnée à la face du monde <sup>2</sup>, reprit le cours de son voyage <sup>3</sup>.

Il fut reçu à la frontière du territoire florentin par les ambassadeurs de la République. A San Casciano, une deuxième députation l'attendait. Puis, à mesure qu'il avançait, il rencontra les seigneurs de Rimini, de Forli, de Faenza, de Carpi, et enfin Galeas Marie Sforza, fils du duc de Milan, âgé de seize ans, avec une suite de trois cent cinquante cavaliers. A la Chartreuse eut lieu la réception solennelle. Le jeune Sforza sauta à terre, baisa le pied du Pape et lui débita un discours de bienvenue composé par l'humaniste Guiniforte da Barzizza. Le Pape prit place dans une litière portée sur les épaules des seigneurs nommés plus haut, qui d'ailleurs, en accomplissant cet acte de soumission, « ne dissimulaient pas leur mauvaise humeur »; le gonfalonier Angelo Vettori le conduisit d'abord à la cathédrale et, de là à Santa Maria Novella, où avaient demeuré les Papes Martin V et Eugène IV <sup>4</sup>. On

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 48; *СУВОРОКИ*, p. 192.

<sup>2</sup> Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9 (inéd.) : № 28, Pius legato urbis dat. Senis 1 April. 1459 : Ex his, que variis ex locis accipimus, non putamus ipsam dictam etiam absente imperatore ita infructuosam futuram sicut est quorundam opinione multique respectus nos tenent ut personaliter sicut toti orbi promissum est illuc accedamus.

<sup>3</sup> Pie II quitta Sienna le 23 avril (il y avait encore reçu, le 3, des livres apportés pour lui de Rome : voy. Archives d'État de Rome, *Div. Pii II* (inéd.) 1458-1460, f° 86); il arriva à Florence le 25 : voy. *Mittheil.*, an 1885, p. 83, et *GUINARDACCI*, *loc. cit.* (inéd.) (Bibliothèque de l'Université de Bologne, Cod. 768). Il avait annoncé son arrivée aux Florentins, d'abord par un Bref (inéd.) daté de Sienna, le 21 mars 1459 (X-2-23, f° 72<sup>b</sup>-73), puis par un messager spécial : Die 14 Aprilis 1459 venit ad mag. dominos magister Stephanus protonotarius et referendarius ap. sedis, summi pontificis orator; il portait la nouvelle de la prochaine arrivée du pape (X-1-52, f° 31<sup>b</sup>). Dans la Réponse (inéd.) des Florentins, datée du 16 avril 1459, nous lisons : Itaque S. V. sibi persuadeat volumus nos eam honorifice letissimis animis suscepturos et daturos operam, ne qua desint que vobis aut vestris accepta grataque fore arbitrabitur. (X-2-51, f° 103. Archives d'État de Florence.)

<sup>4</sup> *Pii II Comment.*, p. 49; *GUINARDACCI*, *St. di Bologna*, t. III, f° 378 (Cod. 768 de la Bibliothèque de l'Université de Bologne); *TARTINIUS*, t. II

donna en son honneur une série de fêtes somptueuses, représentations théâtrales, combats d'animaux, courses et danses<sup>1</sup>.

« La ville, déjà très riche à cette époque, fit ainsi passer sous les yeux de Pie II une quantité de belles choses : savant et artiste, ce fut pour lui une véritable jouissance. » Cosme de Médicis, indisposé, s'était fait excuser, de sorte qu'on ne put s'occuper d'affaires, sauf d'une seule, le choix d'un nouvel évêque. Le saint archevêque Antonin ayant rendu son âme à Dieu pendant le séjour du Pape (2 mai), les Florentins lui demandèrent avec instance de désigner, pour le remplacer, un de leurs compatriotes, et Pie II accéda à leur prière<sup>2</sup>.

Il avait eu l'intention de quitter Florence dès le 4 mai; cependant il recula son départ d'un jour. Le 9, il était à Bologne<sup>3</sup>. En débouchant au delà des Apennins, il avait mis le pied sur un terrain semé de dangers; en effet, là s'arrêtait, sinon la frontière géographique des États de l'Église, « du moins celle de l'autorité effective des Papes. Si des possessions du Saint-Siège telles que le Latium, la Sabine, Spolète et la

p. 733 et suiv.; RICHA, t. III, p. 116; t. VI, p. 241; PALAOKY, *Urk. Beitr.* p. 181; MUNTZ, *Précurs.*, p. 130; CIPOLLA, p. 502. — Antonius Donatus fait aussi une bonne description de l'entrée de Pie II, dans une Lettre (inéd.) au marquis de Mantoue, datée de Florence, le 26 avril 1459. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>1</sup> Voy. GIOVANNI DE PEDRINO, *Cronica di Forli* (inéd.), f° 261. (Bibliothèque, privée du prince Boncompagni, à Rome, Cod. 324.)

<sup>2</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> éd., p. 128, 407. Reumont admet que l'indisposition de Cosme n'était pas simulée; CUGNONI, p. 193, pense le contraire. Le récit de GREGOROVIVS (t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 170) est erroné. — Pie II annonce aux Florentins la nomination d'Orlando Bonarli (voy. RICHA, t. VI, p. 241, et UGHELLI, t. III, p. 231) par un Bref (inéd.) dat. Bononiæ 1459, quinto Id. Maii A° 1<sup>o</sup>. (Archives d'État de Florence, X-2-23, f° 75.)

<sup>3</sup> Archives d'État de Florence, C. Strozzi. 242 f° 259 : Lettre Juan Francesco da Cremona à Philipo et Matheo de Strozis, à Naples, dat. Roma 28 maggio 14 59 (inéd.). « El papa si parti da Fiorenza a di 5 del presente; a Bologna zonse a di 9. » Voy. encore une Dépêche (inéd.) d'Ant. Riccio au marquis de Mantoue, datée de Florence, le 5 mai 1459. — Au sujet de l'intention qu'avait Pie II de partir plus tôt, voy. la Dépêche (inéd.) du même, datée de Florence, le 28 avril 1459 (Archives Gonzague, à Mantoue), et la Lettre (inéd.) d'Otto de Caretto à François Sforza, datée de Florence, le 27 avril 1459. (Archives d'État de Milan.)

Tuscie étaient encore mal assurées, elles se trouvaient, du moins, dans le rayon d'action de Rome, tandis qu'au delà des Apennins on avait affaire à une autre race. Les Marches et la Romagne, les deux provinces les plus éloignées et les moins tranquilles des États de l'Église, avaient, politiquement, leur pôle à Milan et à Venise <sup>1</sup>. »

Bologne, fière de ses libertés, avait toujours été très agitée. Le parti dominant n'était pas plus disposé à subir l'autorité du nouveau Pape que celle de ses prédécesseurs <sup>2</sup>; la conduite à tenir à l'occasion du voyage du Souverain Pontife y avait donné lieu à de longues délibérations. Finalement, en avait décidé qu'on inviterait le Pape, mais qu'en même temps on confierait la garde de la ville à des troupes milanaises. Le Pape y consentit, posant seulement comme condition que les troupes lui jureraient fidélité; le commandement en fut confié à Galéas Marie Sforza, qui avait déjà donné de nombreuses preuves de dévouement au Saint-Siège <sup>3</sup>. On comprend que, dans ces conditions, Pie II ne tint pas à prolonger son séjour dans une ville si peu sûre; il n'y resta que du 3 au 16 mai <sup>4</sup>. Il expédia de là des Brefs à divers princes pour les inviter au congrès : l'un au roi René de Provence, qui, furieux de ce que le Pape eût prêté la main au couronnement du roi de

<sup>1</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 170.

<sup>2</sup> Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., ms. 1588, f<sup>o</sup> 188, Dépêche (iné.) de Nicodème de Pontremoli à François Sforza datée de Florence, le 14 novembre 1458. — Pie II avait nommé gouverneur de Bologne un homme éminent, A. Capranica; voy. : Archives d'État de Milan, Dépêche (iné.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, le 12 septembre 1458; Bibliothèque de l'Université de Bologne, Cod. 768, GHIRARDACCI, *Storia di Bologna* (iné.), t. III, lib. 30.

<sup>3</sup> *Pii II Comment.*, p. 55; *Cronica di Bologna*, p. 728 et suiv.; FALEONI, p. 496. — Sur le caractère ombrageux des habitants de Bologne, leur attachement passionné à leurs libertés et les dispositions de Pie II à cet égard, voy. une Dépêche (iné.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Bologne, le 10 mai 1459. (Bibliothèque Ambrosienne, Cod. Z-219, Sup.)

<sup>4</sup> GIOVANNI DE PEDRINO (voy. plus haut, p. 52, note 1) (iné.), p. 261<sup>b</sup>; *Cronica di Bologna*, p. 729 et suiv.; *Annal. Bonon.*, p. 891; GUIDICINI, *Miscell. Bol.*, p. 44, 55 et suiv. — On trouvera une relation détaillée du séjour de Pie II à Bologne dans GHIRARDACCI, *Storia di Bologna* (iné.), t. II, lib. 30 (Bibliothèque de l'Université de Bologne, Cod. 768); voy. encore *Arch. Stor. Ital.*, 3<sup>e</sup> sér., t. XVI, p. 120 et suiv.

Naples, ne le laissa pas publier; les autres à Jean II, roi d'Aragon, et à Henri IV, roi d'Angleterre <sup>1</sup>.

À Ferrare, où Pie II arriva le 17 mai, la réception fut splendide. Le Pape était porté sous un dais brodé d'or; les rues étaient jonchées de verdure; à toutes les fenêtres pendaient des tapisseries magnifiques et des guirlandes de fleurs; sur tous les points du parcours résonnaient les sons de la musique et des chants. Borsc, duc de Modène, avait voulu à tout prix éblouir le Pape <sup>2</sup>, mais il affaiblit singulièrement lui-même l'effet de ces magnificences en lui présentant toute une série de demandes. Pie II n'était pas en mesure de les satisfaire, et, le 25 mai, il fut heureux de quitter « un hôte aussi prodigue de demandes que de démonstrations de politesse <sup>3</sup> ». De Ferrare, le Pape se dirigea sur Revere, pour gagner la région basse et sillonnée de nombreux cours d'eau où s'élève la patrie de Virgile.

Le 27 mai <sup>4</sup>, Pie II fit son entrée à Mantoue; elle rivalisa de magnificence avec celle de Pérouse. « En avant du cortège on portait trois drapeaux : sur l'un deux on voyait la croix, sur le deuxième les clefs, sur le troisième les armoiries des Piccolomini : une croix d'azur semée de cinq croissants d'or. Le Pape, en ornements complets, éblouissants de pourpre

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1459, n° 39; Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 10 (document copié aux Archives secrètes des Papes). Un autre document emprunté aux Archives d'État de Bologne (Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 17) (inéd.) démontre qu'on négocia avec les habitants de Bologne pour obtenir d'eux l'envoi de représentants au congrès.

<sup>2</sup> *Diario Ferrar.*, p. 203 et suiv.; PALMERIUS, p. 243; MURATOR, *Antichita Est.*, t. II, p. 215 et suiv. Voy. spécialement les rapports (inéd.), très bien faits, d'Antonius Donatus au marquis de Mantoue, datés de Ferrare, les 16, 17, 19 et 20 mai 1459 (Archives Gonzague, à Mantoue), et les *Chroniques de Ferrare* (inéd.), à la Bibliothèque Chigi, Cod. I-1-5, f° 33<sup>b</sup>, et I-1-6, f° 12.

<sup>3</sup> *Pii II Comment.*, p. 58-65; VOICET, t. III, p. 43.

<sup>4</sup> M. VAST (p. 235) indique le 28, mais GHIRARDACCI (inéd.), *l'Itinéraire* cité plus haut, p. 45, note 2, l'inscription placée au bas des fresques du Pinturicchio, à la Bibliothèque de la cathédrale de Sienne, la *Cronica di Bologna*, p. 731, WADDING, t. XIII, p. 152, concordent tous avec Pie II lui-même sur la date du 27. Voy. encore : *Lib. brev.* 9, f° 34<sup>b</sup>, Bref (inéd.) Card<sup>n</sup> Augusten. (s. d.) : « Ad diem 27 Maii duce Deo Mantuam venimus » ; et au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 11; le Bref (inéd.) à l'évêque d'Eichstätt, copié aux Archives secrètes des Papes.

et de pierres précieuses, était assis sur une sedia portée par des membres de la noblesse et des feudataires de l'Église. A la porte, le marquis Ludovic de Gonzague mit pied à terre et présenta au Pape les clefs de la ville, comme cela s'était fait pendant tout le voyage, sauf à Sienne et à Florence. Les rues étaient jonchées de tapis; les maisons disparaissaient presque sous les fleurs; toutes les fenêtres, les toits même étaient garnis de femmes en grande toilette. La foule du peuple remplissait les rues que devait traverser le Pape pour se rendre au palais et faisait retentir l'air des cris mille fois répétés de : « Evviva Pio Secondo! »

Le duc de Milan avait chargé la duchesse son épouse d'aller à Mantoue saluer en son nom le chef de l'Église. Elle fut reçue en audience, avec ses enfants, le lendemain de l'entrée du Pape. A cette occasion, Hippolyte, fille du duc, jeune personne d'une figure charmante, âgée de quatorze ans, fit l'admiration générale en prononçant une harangue en latin fort bien tournée<sup>1</sup>. « Une déesse n'eût pas mieux parlé », écrivait à ce sujet Louis Scarampo à l'un de ses amis<sup>2</sup>.

Malgré toutes ces démonstrations, Pie II ne se faisait pas illusion sur la réalité des choses. La ville était littéralement remplie d'étrangers; tout avait été admirablement préparé en vue de son séjour<sup>3</sup>, mais, de tous les rois et princes chrétiens qu'il

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 58-59; VOICET, t. III, p. 44; *Ist. Bresc.*, p. 891; PLATINA, *Hist. Mant.*, p. 858; GHIRARDACCI (inéd.), *loc. cit.* (voy. plus haut, p. 53, note 4).

<sup>2</sup> Archives d'État de Milan, Rapport (inéd.) d'Otto de Carretto, daté du 30 mai 1459. — Il existe de nombreux exemplaires manuscrits de la harangue d'Hippolyte et de la réponse de Pie II : par exemple à Rome, Bibliothèque Barberini, XXIX, 157; à Munich, Bibliothèque de la cour, Cod. lat. 522 et 650; à Bologne, Biblioth. Albornot., Cod. 138, f<sup>o</sup> 10-11; à la Bibliothèque de Parme (voy. PEZZANA, t. III p. 187). Elles ont été maintes fois publiées : voy. MANSI, t. II, p. 192-194; M. d'ESCONCHY, t. II, p. 382; VOICET; *Wiederbelebung*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 525; CIPOLLA, p. 526; MAGENTA, p. 456; JANITSCHKEK, p. 113.

<sup>3</sup> Archives d'État de Florence : Lettres (inéd.) de L. Scarampo à François Strozzi, datée de Mantoue, le 2 juin 1459. VOICET (t. III, p. 615) dit qu'une femme poète, Isotta Nogaroli, parla aussi en présence de Pie II à Mantoue; c'est une erreur; voy. APPUNYI-ABEL, t. 1<sup>er</sup>, p. CXLIII; t. II, p. 143 et suiv.

<sup>4</sup> Voy. le Rapport (inéd.) du protonotaire Théodore de Montefiore à la marquise Barbe, datée de Sienne, le 6 février 1459. (Archives Gonzague, à Man-

avait invités à plusieurs reprises et de la façon la plus pressante, pas un seul n'avait pris la peine de se déranger; bien mieux, oublieux de leurs promesses, ils n'avaient pas même envoyé d'ambassadeurs munis de pleins pouvoirs<sup>1</sup>. A l'égard du Pape, qui, lui, s'était piqué d'exactitude, au point d'arriver au rendez-vous quelques jours à l'avance, c'était un manque d'égards d'où l'on pouvait déjà tirer les plus fâcheux présages. En attendant, on fit des processions pour demander au Très-Haut de répandre ses bénédictions sur le congrès.

Le 1<sup>er</sup> juin, Pie II ouvrit le congrès par la célébration d'une grand<sup>e</sup> messe solennelle, après laquelle il prononça un discours dans lequel il expliqua son mécontentement sans détour. Par la même occasion, il déclara que rien ne le ferait renoncer à une entreprise si nécessaire; si ceux qu'il avait invités ne venaient point, si le bien qu'il avait voulu faire ne se réalisait pas, personne au monde ne devait ignorer que la force seule lui aurait manqué, à lui le Pape, et non la volonté<sup>2</sup>. Il répéta à peu près la même chose dans une circulaire, datée du même jour, qu'il expédia à toutes les puissances du monde chrétien et qu'il fit suivre de près de lettres dans lesquelles il insistait spécialement sur l'envoi d'ambassadeurs munis de pleins pouvoirs<sup>4</sup>.

oue.) — Au sujet des maisons où logèrent divers cardinaux, voy. EOVICOLA, *Storia di Mantova* (Mantoue, 1610), p. 182; au sujet de la salle du congrès, voy. *Arch. St. Lomb.*, t. VI, p. 272.

<sup>1</sup> Il n'y avait point d'autres ambassadeurs que ceux qui avaient accompagné Pie II en voyage, dit CRIBELLUS, p. 77. — BANCHI, *Istruz.*, p. 78, donne les noms des représentants de Sienne. — Voy. ces plaintes dans la Lettre (inéd.) de Pie II au cardinal d'Augsbourg (*Lib. brev.* 9, f° 34<sup>b</sup>); voy. aussi le Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 11, copié aux Archives secrètes des Papes.

<sup>2</sup> Voy. la lettre de L. Scarampo, du 2 juin 1459, citée plus haut, p. 55, n° 3. (Archives d'État de Florence.)

<sup>3</sup> MASSI, t. II, p. 206 (d'après un manuscrit de Lucques. Il existe un deuxième exemplaire manuscrit de ce discours au British Museum de Londres, Cod. Harl. 4913, n° 2); voy. VOÏET, t. III, p. 46, note 1.

<sup>4</sup> L'encyclique « Jam duce altissimo » publiée par RAYNALD, ad an. 1459, n° 43 (par KAPRINAI, t. II, p. 304-305, et avec un supplément dans les *Fontes rer. Austriac.*, 2<sup>e</sup> sect. *Dipl.*, t. XLII, p. 279-280, d'après l'original conservé aux Archives de Weimar), se trouve dans le *Lib. brev.* 9 (inéd.), non pas au f° 34, mais aux f° 37<sup>b</sup>-38<sup>b</sup>. — Le 1<sup>er</sup> et le 2 juin, le Pape fit partir des lettres d'avertissement spéciales pour l'empereur (voy. plus loin) et pour les villes

Ouvrir, dans ces conditions, les délibérations, il n'y avait pas à y songer. Elle était véritablement digne d'admiration, l'énergie de ce Pape perclus de douleurs, persécuté par son entourage, qui mettait tout en œuvre pour lui persuader de quitter Mantoue redevenue déserte, et persistant quand même. Les mécontents murmuraient : le Pape, disaient-ils, est venu ici à la légère ; il n'y a point ou peu d'ambassadeurs ; le pays est marécageux, malsain, la chaleur y est écrasante, le vin mauvais, la nourriture détestable ; beaucoup d'entre nous sont malades, des fièvres pernicieuses en ont enlevé plusieurs, et l'on n'entend autre chose que le coassement des grenouilles<sup>1</sup>.

De toutes les épreuves qu'avait à subir le Pape, l'une des plus douloureuses était l'attitude d'une partie de ses cardinaux. Les pires d'entre eux n'étaient pas ceux qui profitaient des prétextes les plus futiles pour échapper par l'éloignement à la monotonie de la petite ville, ou qui s'occupaient surtout de leurs plaisirs<sup>2</sup>. Il y en avait d'autres, particulièrement ceux du parti français, qui travaillaient en dessous à faire échouer le congrès. Personne ne se permettait de parler sur le compte du Pape avec autant de sans-gêne que le cardinal Scarampo : à l'entendre, les projets du Pape étaient enfantins ; Pie II était parti de Rome et courait le pays, demandant l'hospitalité à droite et à gauche, dans l'espoir de persuader aux rois de se mettre une guerre sur les bras, et quelle guerre ! une guerre contre les Turcs, dont les armées étaient invincibles ; il eût

impériales. La lettre adressée à la ville de Cologne, le 1<sup>er</sup> juin 1459, existe encore en original aux Archives de cette ville ; on garde également aux Archives de Francfort la lettre analogue adressée à cette ville le 2 juin (voy. le texte au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 13). Outre cette lettre, on peut voir dans le *Lib. brev.* 9, f° 37 (Archives secrètes des Papes), qu'on en expédia, le même jour, Salzburgen. archiepiscopo, communitati Basil., ducibus Brunsvic., duci Calabrie, duci Janue, et à la banque de S. Georges.

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 61. — Archives d'État de Sienne dans un Rapport (inéd.) dat. Mantuæ 1459, die apostol. (29 juin), l'ambassadeur siennois Mignanellus se plaint de la chaleur.

<sup>2</sup> Entre autres divertissemens, nous pouvons citer les parties sur l'eau, auxquelles prenaient part les cardinaux Colonna, Alain et Borgia, ce qui leur attire des blâmes très vifs de la part du Pape ; voy. aux Archives d'État de Milan l'intéressante relation (inéd.) de la marquise Barbe à la duchesse de Milan, datée de Mantoue, le 10 juillet 1459.

mieux fait de rester chez lui et de s'occuper de son Église. Scarampo poussa l'insubordination jusqu'à déconseiller aux Vénitiens l'envoi d'ambassadeurs. Le cardinal Tebaldo disait, de son côté : Le Pape a fait une folie de venir à Mantoue pour enrichir des étrangers, tandis qu'il laisse ses propres sujets mourir de faim. D'autres jetaient à la face du Pape des choses comme celles-ci : « Est-ce pour nous faire tous mourir de la fièvre, que vous nous forcez à rester dans cet air empesté de Mantoue? — Vous devez retourner à Rome; vous êtes venu ici à la date que vous aviez fixée, votre honneur est sauf. Croyez-vous donc que vous pourrez vaincre les Turcs à vous seul ? »

Mais Pie II avait résolu de faire tout ce qui serait possible pour la défense de la chrétienté en Occident, et toutes ces tentatives ne réussissaient pas à l'ébranler : il avait d'ailleurs quelques soutiens fidèles, entre autres les cardinaux Bessarion et Torquemada<sup>2</sup>. Il adressa encore une fois à toutes les puissances des lettres dans lesquelles les prières alternaient avec les menaces; mais les ambassadeurs n'arrivaient pas : « De temps en temps, l'un ou l'autre faisait son apparition, mais lentement, bien lentement. » Les souverains de l'Europe montraient, presque sans exception, la plus complète indifférence; ils ne comprenaient pas la grande pensée de Pie II : « Rouvrir l'ère des croisades. »

De la part de l'Empereur, cette attitude était encore plus

<sup>1</sup> *Pie II Comment.*, p. 61, et *CUCNONI*, p. 195. — Le cardinal Scarampo était retourné à Rome au commencement du mois de février 1459. Il écrivait de là, le 8 du même mois, à Louis de Gonzague : « Significamus vobis nos post varios casus ac pericula que hactenus terra marique perpessi fuimus tandem concedente altissimo ad alman urbem Roman rediisse atque in ea ad presens esse sanos atque incolumes » (inéd.). (Archives Gonzague, à Mantoue.) — Une preuve des égards que Pie II témoignait aux cardinaux, est qu'au retour de Scarampo il le félicita par un Bref (inéd.) daté de Pérouse, le 13 février 1459. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 12.)

<sup>2</sup> Torquemada composait alors un traité contre les principales erreurs de Mahomet : voy. *LEDERER*, p. 268, et *Bibl. Hisp. vet.*, t. II, p. 289. Outre le manuscrit de la Bibliothèque vaticane cité dans ce dernier ouvrage, je connais encore deux copies du traité de Torquemada, que l'on conserve à la Bibliothèque de Sienna : G. VI, 4 (sæc. XV), et G. VI, 3 (sæc. XVI).

<sup>3</sup> *GEHARDT*, p. 29.



surprenante que de celle des autres princes. D'après les idées reçues au moyen âge, c'était à lui qu'incombait en première ligne, en sa qualité d' « avoué de la chrétienté », la défense de l'Occident contre les assauts de l'Islam. La puissance impériale n'était plus, il est vrai, que l'ombre de ce qu'elle avait été, mais la couronne de Charlemagne exerçait néanmoins toujours un certain prestige. Aussi Pie II avait-il attaché une extrême importance à obtenir que Frédéric III parût en personne à Mantoue; il comptait sur la présence de l'Empereur pour attirer les autres princes au congrès<sup>1</sup>. Frédéric III s'excusa sous des prétextes plus pitoyables les uns que les autres : il avait, disait-il, des affaires pressantes à régler en Autriche; d'ailleurs, il se croyait dispensé de paraître au congrès, car les lettres d'invitation n'en avaient pas déterminé le siège d'une façon positive; elles indiquaient seulement qu'il se tiendrait soit à Udine, soit à Mantoue<sup>2</sup>. Pie II lui avait écrit, le 26 janvier, de Spolète : « La réponse que Nous a transmise votre ambassadeur à Notre cour n'est pas telle que Nous l'avions espérée, ni celle qu'eussent exigée les difficultés de l'heure présente. Si vous ne paraissez pas au congrès, chacun se croira suffisamment dispensé. Nous vous en prions donc, au nom de l'honneur de la nation allemande, au nom de votre propre gloire, au nom du salut de la religion chrétienne, réfléchissez encore à cette affaire, et décidez-vous à prendre part au congrès<sup>3</sup>. »

Quand ce solennel avertissement parvint à Frédéric III, il était précisément occupé de projets en opposition complète avec ceux du Pape. « Au lieu de chercher à maintenir intact le royaume de Hongrie, le rempart de l'Allemagne et de ses propres États, il préparait une entreprise dont le résultat devait être de briser sa force de résistance, ou tout au moins

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1459, n° 6.

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, p. 41; voy. ce que dit de cette réponse SCHMIDT, *Deutsche Gesch.*, t. IV, p. 234.

<sup>3</sup> Archives secrètes des Papes : *Lib. brev.* 9 (inéd.), f° 6<sup>b</sup> (voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 5); cf. f° 4<sup>b</sup> (Bapt. Brende. Dat. Spolet. 1459, jan. 27). — La réponse, reproduite dans les Commentaires, nous donne une idée de l'état d'esprit de Pie II; voy. VOIGT, t. III, p. 47.

de l'affaiblir considérablement. » Il noua des relations avec le parti des magnats hongrois hostiles à la maison de Corvin, et, le 4 mars 1459, il se faisait proclamer roi de Hongrie <sup>1</sup>.

Pie II, persuadé qu'une guerre entre les deux princes serait l'anéantissement de tous ses projets, s'était efforcé d'empêcher un éclat <sup>1</sup>. Il reçut, pendant son séjour à Sienne, la nouvelle que Frédéric III venait d'être proclamé roi de Hongrie : il lui adressa aussitôt de graves avertissements. « Au moment où le roi de Hongrie se prépare à tirer l'épée contre les Turcs », lisons-nous dans une lettre du 2 avril, « ce sont des chrétiens qui lui suscitent des difficultés. Certains magnats mécontents cherchent à persuader Votre Altesse de se faire complice d'une révolution dans ce royaume. Désirant qu'il n'en résulte pas de plus grands malheurs, nous vous adjurons d'écouter nos avertissements, de songer au maintien du lustre de votre haute dignité et au bien général de la chrétienté, et de ne pas prêter l'oreille aux conseils des mécontents. En effet, si cette dissension aboutit à une prise d'armes, et cela est probable, du moment où les révoltés seront appuyés par vous, le blâme en retombera moins sur le Roi, contraint de faire la paix avec les Turcs pour sauver sa couronne, que sur celui qui l'aurait réduit à cette scandaleuse extrémité. Ce royaume est le rempart de la chrétienté tout entière; à l'abri derrière lui, nous avons jusqu'ici joui d'une entière sécurité. Si ce passage devait être ouvert aux barbares, ce serait un désastre pour le monde entier, et Dieu en demanderait compte un jour à celui qui aurait déchainé ce fléau <sup>2</sup>. » Le cardinal Carvajal,

<sup>1</sup> FESSLER-KLEIN, p. 19 et suiv.; MENZEL, t. VII, p. 262; HOFFMANN, p. 19 et suiv.

<sup>2</sup> MENZEL, t. VII, p. 263; MAILATH, p. 40 et suiv.; FESSLER-KLEIN, p. 21; HOFFMANN, p. 15 et suiv.; cf. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 6, le Bref (inéd.) du 26 février 1459, copié aux Archives secrètes des Papes.

<sup>3</sup> RAYNALD, ad an. 1459, n° 15; MULLER, t. I, p. 721-722; PRAY, t. III, p. 230-231; KAPRINAI, t. II, p. 288-289; MAILATH, Supplément, p. 12-16; THEINER, t. II, p. 324; cf. MENZEL, *op. cit.*; VOIGT, t. III, p. 663. Otto de Carretto écrit le 25 mars, de Sienne, à François Sforza (inéd.) : « Qui e venuta novella che li Ungari hanno electo lo Imperatore per suo Re, pur la S<sup>ta</sup> de N<sup>ro</sup> S. dite ancora non haverla ben certa, monstra li dispiaceria questa cosa, propter damnum christiane fidei. » (Archives de Milan.)

légal du Pape en Hongrie, fut chargé par lui de faire toutes les démarches que lui inspirerait son zèle, pour prévenir une action militaire et pour obtenir la conclusion d'un armistice pendant l'été suivant. Vains efforts ! la guerre éclata ouvertement entre Frédéric III et Mathias Corvin <sup>1</sup>.

Avec l'empereur, le Pape n'était pas encore au bout de ses déboires : il en eut bientôt la preuve. En effet, au lieu de l'ambassade solennelle qu'il attendait, on lui annonça, un jour, comme se présentant au nom de l'Empereur, une mission composée d'hommes de si mince importance qu'il les renvoya sans plus de façons, et il réclama l'envoi de personnages d'un rang assez élevé pour représenter dignement la majesté impériale dans une assemblée si considérable et pour exercer une influence utile pour ses délibérations <sup>2</sup>. Le 11 juin, dans une nouvelle lettre, le Pape écrivait encore : « Nous avons appris que notre cher fils en Jésus-Christ, l'auguste roi de France, est en négociations avec Votre Altesse dans le but d'obtenir que ce congrès de Mantoue soit transféré dans une ville quelconque d'Allemagne. Si cela est vrai, la proposition me semble superflue, et c'est peine perdue. En effet, quand nous avons abandonné notre Siège apostolique et parcouru une distance de deux cent cinquante milles, non sans de grandes fatigues personnelles, pour aller au-devant de Votre Altesse et des autres princes chrétiens, il n'est que juste qu'eux aussi quittent leurs résidences, qu'ils répondent à l'appel du vicaire de Jésus-Christ, alors qu'il les invite à délibérer sur les intérêts de la foi apostolique, et qu'ils se souviennent de leur devoir. Nous prions donc Votre Altesse de ne point prêter une oreille complaisante à des insinuations de ce genre <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> *Mon. Ung.*, t. I, p. 51 et suiv; VOIGT, *op. cit.*; HOFFMANN, p. 25 et suiv.

<sup>2</sup> Bref (inéd.) du 30 avril (voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 9); *Pii Comment.*, p. 65; voy. encore une lettre du 1<sup>er</sup> juin, publiée par MAILLATH, Supplément, p. 26-28; KAPRINAI, t. II, p. 305-306. Il existe aux Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 40, un Bref (inéd.) dans lequel le Pape requiert, une fois de plus, de l'Empereur, l'envoi d'ambassadeurs.

<sup>3</sup> Dans le livre de MAILLATH (Supplément, p. 39-42), ce Bref porte la date du 4 juin, tandis que le manuscrit des Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 45, porte clairement : 11 juin. On y lit aussi : *Vacet potius*, au lieu de *Vocet*, ce qui est certainement le véritable texte

Le 6 juillet, Pie II pressait encore Frédéric de se faire représenter promptement et convenablement, en prévision des plaintes que ne manqueraient pas d'apporter les ambassadeurs hongrois; enfin, pour rappeler son devoir à l'Empereur, il lui envoya une épée et un chapeau bénits; tout fut inutile. Le printemps approchait, et l'ambassade tant de fois réclamée ne donnait pas signe de vie<sup>1</sup>.

« Les princes allemands ne déployaient ni plus de zèle ni plus d'empressement que leur chef; comme lui, ils faisaient la sourde oreille aux sommations répétées du Pape, et si, finalement, quelques-uns d'entre eux se décidèrent à paraître tardivement au congrès ou à s'y faire représenter, ce fut moins pour s'occuper de combattre les Turcs ou pour la défense de la foi, que par des motifs de l'ordre le moins élevé et d'un égoïsme désespérant<sup>2</sup>. »

« Jour et nuit, sans Nous lasser », écrivait, le 11 juin, le

<sup>1</sup> MAILATH, Supplément, p. 45 et suiv.; VOIGT, t. III, p. 51. RAYNALD, ad an. 1459, n° 44, donne le commencement seulement du Bref qui accompagnait l'envoi de l'épée et du chapeau; en voici la fin, copiée aux Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 52<sup>v</sup>-55 : « Præsentator autem huius ensis ac pilci erit dil. fil. Sebaldus N., familiaris noster ac scutifer, cui cum nonnulla commiserimus eidem tue Subl. nostro nomine referenda eandem in Domino exhortamur, ut [velis] ipsum benigne audire et commandatum habere nostro intuitu. Dat. » La lettre qui précède immédiatement celle-ci est datée : Mantue X julii A° 4°. La date exacte du Bref est donnée indirectement par la note suivante des *Div. Pii II*, 1458-1460, n° 102 (Archives d'Étr. t de Rome) : « Sebaldus de NoreMBERGA S. D. N. pape scutifero et deferenti spatam ad seren. Romanorum imperatorem flor. quinquaginta pro eius expensis. Mantuæ, XIII julii 1459. » (Inéd.)

<sup>2</sup> VOIGT, t. III, p. 51. L'original du Bref du 25 juillet à Guillaume de Saxe, publié par MOLLEN (*Reichtags-Theater*, t. I, p. 620), est aux Archives de Weimar. BACHMANN l'a reproduit, sans utilité d'ailleurs, dans les *Fontes Dipl.*, t. XLII, p. 282-283, avec quelques fautes d'impression : c'est ainsi qu'il faut lire *quoniam*, au lieu de *Anonia*, et *accendat*, au lieu de *accedat*. — Dans une lettre du 13 août 1459, que l'on conserve aux Archives de Dresde, le Pape se plaint de ce que, sans tenir compte d'avertissements multipliés, le prince électeur Frédéric le Debonnaire, comme d'autres princes allemands, ait manqué au rendez-vous fixé à Mantoue pour le 1<sup>er</sup> juin et l'invite à une nouvelle assemblée pour le jour de la Saint-Martin. Rien n'indique que Frédéric ait donné suite à cette invitation : voy. *Weber's Archiv für sächs. Gesch.*, t. V (1867), p. 129. — Au reste, les princes ecclésiastiques ne montraient pas plus de zèle : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 14, la Lettre (inéd.) à l'évêque d'Eichstätt et à l'archevêque de Salzbourg (Archives secrètes des Papes).

Pape au cardinal Carvajal, « Nous prêchons aux princes et aux puissances de la chrétienté de s'unir pour le salut commun et de mettre avec Nous la main à la sainte entreprise; Nous ne cesserons pas de travailler, Nous ne négligerons rien de ce que Nous croyons être agréable à Dieu et Notre devoir, et la grâce divine, Nous en avons l'espérance, ne permettra pas que Nos efforts soient vains <sup>1</sup>. » En effet, le zèle de Pie II ne fut jamais en défaut; mais toute son éloquence n'était pas assez puissante pour tirer les princes allemands de leur léthargie.

Mais il y avait, pour les projets du Pape, quelque chose de pire encore que l'indifférence de l'Allemagne; c'était l'hostilité ouverte de la deuxième puissance de la chrétienté, la France. A partir du jour où le Pape avait investi Ferdinand de la couronne de Naples, Charles VII avait pris en main la défense des prétentions de la maison d'Anjou, et son idée fixe était de le faire revenir sur cette disposition. Il espérait obtenir l'accomplissement de son désir en posant le changement de la politique du Pape en Italie comme condition de sa coopération à la croisade. La lettre d'invitation au congrès, qu'il avait reçue, était écrite dans des termes d'une correction parfaite, mais il tenait à faire étalage de son mécontentement; sa réponse renfermait une « menace significative »; il y rappelait l'assemblée de Bourges et ses manifestations antiromaines; les instances répétées du Pape se heurtèrent à une volonté arrêtée d'ajourner aussi longtemps que faire se pourrait l'envoi d'ambassadeurs réclamé par le Souverain Pontife. A la cour du Pape, il n'était douteux pour personne que leur arrivée serait le signal d'explications orageuses <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> MAILLATH, t. III, Supplément, p. 33-35. Pour se rendre compte de la peine que le pape se donna auprès des divers princes individuellement, pour les décider à se faire représenter au congrès, il faut lire les rapports de H. Leubing, publiés par КЛУСКВОНН, *Ludwig*, p. 367 et suiv.

<sup>2</sup> La lettre d'invitation du Pape se trouve, avec la réponse, sans date, du Roi, dans les *Æn. Syl. Opp.*, edit. Basil., p. 859-860, et dans le *Cod. Regn.* 557, f<sup>o</sup> 98-98<sup>b</sup>, de la Bibliothèque Vaticane : dans ce dernier manuscrit, la date de la réponse du Roi manque également. Voy. encore : VOÏCT, t. III, p. 52; Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f<sup>o</sup> 40 et 55, deux Lettres de Pie II, datées du 8 juin et du 14 juillet 1459; et enfin le Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 14.

Les républiques de Florence et de Venise, guidées uniquement par les intérêts de leur commerce, redoutaient une guerre de religion ; mais, n'osant mettre ce motif en avant, elles se retranchaient, comme le roi de France, derrière le prétexte de la question napolitaine. Pie II leur expédiait message sur message. Le 14 mai, il avait adressé de Bologne aux Florentins une nouvelle sommation d'envoyer au congrès des ambassadeurs munis de pleins pouvoirs : le 1<sup>er</sup> et le 12 juin, étant déjà de sa personne à Mantoue, il avait renouvelé sa demande sans plus de succès. Le 28 juillet, il écrivit une nouvelle lettre plus pressante encore, toujours sans résultat. Le 16 août, il se plaignait encore de l'abstention des Florentins, bien que le siège du congrès fût si voisin de leur territoire. Depuis quatre-vingts jours, disait-il, il attendait leurs ambassadeurs, sa patience était à bout ; il leur adressait un dernier avertissement ; s'ils n'en tenaient pas compte, il se verrait contraint de porter plainte contre eux publiquement<sup>1</sup>.

Dans l'intervalle, étaient arrivés à Mantoue des témoins vivants du danger suspendu sur l'Europe du côté de l'Orient : c'étaient des messagers envoyés de l'Épire, des îles de Chypre, de Rhodes, de Lesbos pour implorer aide et assistance, des ambassadeurs de Thomas Paléologue, réduit aux abois. En présentant au Pape treize prisonniers turcs, ces derniers ajoutèrent, avec l'outrecuidance habituelle aux Byzantins, qu'une petite troupe d'auxiliaires italiens suffirait pour expulser les Turcs de la Péninsule ! Quand cette affaire fut mise en discussion au consistoire, Pie II dit, avec raison, qu'un secours de si mince importance serait absolument insuffisant, ce qui ne l'empêcha pas de céder aux instances du cardinal Bessarion, un enthousiaste dénué de sens pratique, et d'accorder les troupes demandées ; la duchesse de Milan en fournit le tiers. L'issue de cette aventure donna raison au Pape :

<sup>1</sup> J'ai trouvé toutes ces Lettres (inéd.) aux Archives d'État de Florence, class. X, dist. 2, n° 23, f° 75<sup>b</sup>-80<sup>b</sup>. Voy. encore : Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 65-66, un Bref (inéd.) à l'archevêque de Florence, sans date, mais ayant dû être écrit aux environs du 14 août, et f° 68, un Bref à la répub. de Florence : Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 24.

les croisés arrivèrent à temps pour aider Thomas à tenter une fois de plus le siège de Patras; mais cette entreprise ayant échoué, ils se débandèrent, ravageant et pillant le malheureux pays qu'ils avaient dû secourir<sup>1</sup>.

A la fin de juillet, arrivèrent encore à Mantoue les ambassadeurs de Mathias Corvin; ils furent reçus comme ambassadeurs royaux<sup>2</sup>. Ils avaient été précédés de quelques jours par les ambassadeurs du roi de Bosnie, qui réclamait du secours: effectivement, on apprenait, à peu près au même moment, que Smeredewo, place forte de première importance située au confluent de la Morawa et du Danube, venait de tomber aux mains des Turcs. « Maintenant, s'écria le Pape en recevant cette funeste nouvelle, rien ne s'oppose plus à une invasion des Turcs en Hongrie<sup>3</sup>! »

Onze semaines s'étaient déjà écoulées depuis l'entrée du Pape à Mantoue, et, de toutes les grandes puissances de la chrétienté, pas une seule n'avait encore envoyé ses représentants au congrès; parmi les princes italiens, le roi de Naples seul y avait ses ambassadeurs: on ne pouvait pas même fixer par conjectures le moment de l'ouverture des délibérations. Cependant, pour éviter des querelles comme il s'en était déjà produit entre certains fonctionnaires de la curie, le Pape arrêta, par mesure générale, le 15 août, que « l'ordre des préséances fixé pour cette assemblée ne devait porter préjudice à personne<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 61; WADDING, t. XIII, p. 417 et suiv.; ZINKEISEN, t. II, p. 193-200; VOICET, t. III, p. 57. Au sujet des troupes fournies par Milan, voy. la dépêche de G. Mignanelli, du 16 juillet 1459, dans les *Tre lettere*, p. 9.

<sup>2</sup> MAILATH, Supplément, p. 59. Il ressort du Bref (inééd.) à la ville de Bologne (voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 17) que les ambassadeurs hongrois étaient déjà présents à Mantoue le 28 juillet. (Archives d'Etat de Bologne.)

<sup>3</sup> *Pii II Comment.*, p. 61; Dépêche d'Otto de Carretto, du 29 juin, dans les *Mon. Ung.*, t. I, p. 62 et suiv.; Dépêche de G. Mignanelli, du 26 juillet, dans les *Tre lettere*, p. 12; KLAIC, p. 407 et suiv. — Dans deux lettres du 24 juillet, Pie II annonce la chute de Smeredewo, d'une part à Albert de Brandebourg (RAYNALD, ad an. 1459, n° 56), d'autre part au duc Sigmond de Tyrol (Archives secrètes de Vienne); le 25, il écrit à Steph. de Nardinis: « Zendren. oppido amisso secundum vulnus christianitati inlatum est et Turcis liber in Ungariam patet excursus. » (Inéd.) Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9 f° 56<sup>b</sup>.

<sup>4</sup> RAYNALD, ad an. 1459, n° 59.

Enfin, vers le milieu du mois d'août, une brillante ambassade fit son entrée à Mantoue : elle était envoyée par le puissant duc de Bourgogne ; ce fut, pour Pie II, un véritable soulagement. Le duc, il est vrai, manquant à sa promesse, n'était pas venu en personne, mais ses représentants étaient : le duc Jean de Clèves, fils de sa sœur, et Jean de Croy, seigneur de Chimay ; une suite magnifique, forte de quatre cents chevaux, les accompagnait<sup>1</sup>. Le marquis de Mantoue, suivi d'une escorte non moins magnifique, alla présenter ses hommages au duc de Clèves ; plusieurs cardinaux en firent autant. Le lendemain, le duc fut reçu par le Pape en consistoire. La réception se fit en grande cérémonie. Jean Jouffroy, évêque d'Arras, adjoint à l'ambassade, prononça la harangue d'usage ; il y présenta les excuses de son maître et affirma en termes chaleureux sa volonté de prendre les armes pour la défense de la chrétienté. Les jours suivants, quand on en vint à parler affaires et à entrer dans le détail, on put reconnaître ce que valait cet étalage de belles promesses. Le duc de Clèves commença par déclarer qu'il n'entamerait pas la question de la guerre contre les Turcs avant d'avoir obtenu du Pape satisfaction au sujet de l'affaire de Soest. Pie II céda sur ce point, mais n'en fut pas plus avancé. En effet, les ambassadeurs annoncèrent alors que leur maître consentait bien à prendre part à la croisade, mais à condition qu'un autre prince donnât l'exemple ; Pie II

<sup>1</sup> SCHIVENOGLIA, p. 139, recule la date de l'entrée jusqu'au 7 septembre ; c'est une erreur. Dans les *Chroniques des ducs de Bourgogne*, publiées par KERVYN DE LETTENHOVE (Brux., 1873), pas plus que dans les *Mémoires de J. du Clercq*, chap. XLV, la date n'est indiquée. — Le 10 juillet, Pie II écrivait au duc de Bourgogne : « Intelleximus generositatem tuam delegisse oratores ad dictum ducem Cliven. et alios » (inéd.) ; il ajoute que la présence du duc en personne lui eût été particulièrement agréable, mais que ses représentants n'en seront pas moins les bienvenus ; il loue le duc de les avoir envoyés (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 54). — Dans un autre Bref (inéd.) de Pie II au duc de Savoie, daté de Mantoue, le 3 septembre 1459 (Bibliothèque Laurentienne, à Florence, Plut. LXXXX, Supl., Cod. 138, n° 24), on lit : « Dux Clivensis iam per mensem apud nos fuit », d'où l'on pourrait conclure que cette ambassade était déjà arrivée à Mantoue au commencement du mois d'août ; mais, d'autre part, MATTHIEU D'ESCOUCHY (t. II, p. 386) nous apprend que, le 16 août, l'ambassade fit une halte à cinq milles de Mantoue ; par conséquent l'entrée à Mantoue dut avoir lieu le 18 août.



dut s'estimer heureux quand il leur eut arraché la promesse que le duc enverrait au secours des Hongrois deux mille cavaliers et quatre mille hommes de pied<sup>1</sup>. Ces deux points arrêtés, le duc de Clèves voulait repartir sur-le-champ ; le Pape eut toutes les peines du monde à obtenir de lui qu'il remit son départ d'abord au 6, puis au 10 septembre ; Pie II espérait qu'avant cette date le duc de Milan et le marquis Borso d'Este seraient arrivés<sup>2</sup>. Mais ce dernier ayant retiré sa promesse, au grand mécontentement du Pape<sup>3</sup>, et François Sforza ayant encore ajourné son arrivée, Jean de Clèves refusa de se laisser arrêter plus longtemps. Le sire de Chimay, souffrant d'un violent accès de fièvre, se mit en route avec lui. « Le Pape eut bien de la peine à retenir un ou deux personnages secondaires de l'ambassade, car il tenait à ce que le duc de Bourgogne fût représenté d'une façon quelconque au congrès. Pendant plusieurs jours il se trouva de nouveau à peu près seul, avec les membres de la curie et les envoyés d'Orient. Trois mois étaient écoulés depuis le jour fixé pour l'ouverture du congrès, et, si l'on excepte les ambassadeurs de l'empereur

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 65 et suiv. ; MATTHIEU D'ESCOUCHY, t. II, p. 387 et suiv. ; VOIOT, t. III, p. 60 et suiv. ; FIEVILLE, p. 86 et suiv. Dans un Bref (inéd.) au duc de Bourgogne, du 16 septembre 1459, Pie II exprime l'espoir que ce prince fera encore davantage en faveur de la croisade, et, rappelant les promesses des ambassadeurs du duc, il ajoute : « Quæ etsi contemnenda non sunt, sed laudanda, non tamen ea sunt quæ sperabamus nec expectationi aliarum nationum satisfactum videtur. » Ce Bref se trouve, en copie, dans le manuscrit de la Bibliothèque Laurentienne, cité plus haut.

<sup>2</sup> Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 25, et Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 70<sup>b</sup> (inéd.) : « Duci Mediolani dat. 3 sept. » « Aujourd'hui, est-il dit dans ce Bref, le duc de Clèves, après s'être fait longtemps prier, a consenti à attendre encore jusqu'au 10 ou 11 septembre. » On prie donc le duc de se hâter afin d'arriver à Mantoue avant cette date. — On avait déjà compté sur l'arrivée de François Sforza pour le milieu d'août ; voy. la dépêche de G. Mignanelli, datée de Mantoue le 1<sup>er</sup> août 1459 (*Tre lettere*, p. 16). — Mignanelli mourut quelques jours après ; en annonçant cette nouvelle aux Siennois, Pie II ajoutait : « Hortamur devotionem vestram in Domino, ut quantocius oratores novos et pleno mandato instructos mittatis. » (Bref du 21 août 1459 : Bibliothèque Laurentienne de Florence, Plut. LXXXV, Sup. Cod. 138, n° 18.)

<sup>3</sup> *Pii II Comment.*, p. 73 ; СУСКОНИ, p. 195. Voy. encore : Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 59, 71, 76<sup>b</sup> : Brefs (inéd.) à Borso, des 29 juillet, et 4 8 septembre.

d'Allemagne renvoyés par le Pape, ceux du duc de Bourgogne, qu'il n'avait pas pu retenir auprès de lui, et peut-être encore quelques personnages sans importance délégués par quelque évêque ou quelque ville ayant des affaires à traiter à la curie, pas un prince souverain ne s'était fait encore représenter, sauf un seul, Ferdinand de Naples <sup>1</sup>. »

Pour voir cette situation changer, il fallut attendre encore jusqu'à la seconde moitié de septembre; en ce moment, François Sforza, cédant aux instances vingt fois répétées du Pape <sup>2</sup>, se décida à paraître en personne au congrès. Pour s'y rendre, il descendit le cours du Mincio avec une flotte de quarante-sept navires; le marquis de Mantoue et son épouse, la marquise Barbe, allèrent au-devant de lui avec vingt-deux navires. Un chroniqueur mantouan a décrit avec les couleurs les plus vives le spectacle que présentait cette flotte à l'approche de la ville <sup>3</sup>. Le duc et son escorte, avec ses vêtements couverts d'or, excitèrent l'admiration générale. Le lendemain, le duc se rendit en grande pompe à l'audience du Pape. Pie II le reçut en consistoire public et lui désigna un siège immédiatement après les cardinaux diaeres. L'humaniste Filelfo prononça la harangue; il déclara que son maître était prêt à se mettre à la disposition du Pape et à faire tout au monde pour repousser les Infidèles, altérés de sang, « pourvu que la situation de l'Italie le lui permît <sup>4</sup> ». Ce dernier point fut l'objet de

<sup>1</sup> VOIGT, t. III, p. 63; MAGENTA, t. II, p. 456. — Sur les ambassadeurs de Ferdinand, voy. PELLICCIA, t. IV, p. 299; *Arch. Neapolit.* (1887), t. II, p. 47.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, p. 67, note 2, et aux Suppléments de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 18 et 25, les Brefs (inéd.) du 29 juillet et du 25 août. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>3</sup> SCHIVENOGLIA, p. 140. Ce chroniqueur place l'entrée de François Sforza au 25 septembre, mais ses dates sont sujettes à caution. On conserve, aux Archives d'État de Milan, une Lettre (inéd.) du duc à la duchesse, datée de Mantoue le 19 septembre 1459. Si la date attribuée à la harangue de Filelfo (*Oratt.*, Paris, 1515, f<sup>o</sup> 92<sup>b</sup>, et MITTARELLI, *Bibl. S. Michael.*, p. 888) est exacte, François Sforza serait arrivé à Milan le 17 septembre. SIMONETA (p. 689) n'indique pas de date.

<sup>4</sup> Déjà, le 24 février 1459, François Sforza, écrivant au Pape, s'était déclaré prêt à tout pour combattre les Turcs, sous cette réserve, cependant, qu'il ne pourrait pas se charger à lui seul d'une entreprise si considérable : Lettre (inéd.)

discussions animées dans les entretiens particuliers que le duc eut, les jours suivants, avec le Pape : le nœud du débat était la question napolitaine.

Sous l'inspiration de son chef, Jean-Antoine Orsini, prince de Tarente, un véritable tyran, le parti hostile à Ferdinand avait commencé à se remuer dès les premiers jours de l'année 1459<sup>1</sup>. Sans perdre un instant, Pie II s'était efforcé de conjurer un danger si menaçant pour la paix de l'Italie<sup>2</sup>. Mais le prince de Tarente ne s'était pas donné de repos jusqu'à ce qu'il eût provoqué un soulèvement, et, au mois d'août, il avait atteint son but. Pour donner de la cohésion à l'insurrection, on appela le prétendant français, Jean, fils du roi René ; il prit le titre de duc de Calabre. Pour Sforza, les succès possibles de ce prince aventureux constituaient un péril direct ; son titre de duc, si péniblement conquis, n'était pas encore reconnu par l'Empereur, et la réussite de Jean d'Anjou à Naples devait infailliblement encourager les princes d'Orléans à une entreprise analogue sur Milan<sup>3</sup> : si les Français venaient à établir solidement leur prépondérance en Italie, ce serait un coup mortel porté à l'indépendance de tous les États de la Péninsule. Dans cette circonstance, l'opposition faite ouvertement par la France à l'entreprise de la croisade servit utilement Sforza, et il ne lui fut pas difficile de décider Pie II à

de François Sforza à Otto de Carretto, datée de Milan, le 24 février 1459. (Archives d'État de Milan.)

<sup>1</sup> Déjà, le 1<sup>er</sup> août 1458, Otto de Carretto écrit, de Rome, à François Sforza, dans une dépêche chiffrée (inéd.) : « Il card. di Colonna me disse che il principe de Taranto per niun modo delibera dare obedia al Re Ferrando. » (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> RAYNALD, ad an. 1459, n<sup>o</sup> 79, 80 ; Archives secrètes des Papes, Bref (inéd.) du 18 mars (voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 18) ; Archives d'État de Milan, Lettre (inéd.) de François Sforza, du 17 mars 1459. — Dans un Bref (inéd.) daté de Sienne le 27 février 1459, Pie II exprime la douleur que lui cause la querelle de Ferdinand et du duc de Tarente, et il requiert les Florentins d'envoyer à Naples une mission chargée de ménager une réconciliation. (Archives d'État de Florence, X-2-23, f<sup>o</sup> 70<sup>b</sup>-71.)

<sup>3</sup> BUSER, *Bezieh.*, p. 95 et suiv. — L'idée de faire intervenir le Pape, en raison de ses relations d'amitié avec l'Empereur, en faveur de Ferdinand, me paraît avoir été émise, pour la première fois, dans une Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, le 20 août 1458. (Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., ms. 1588, f<sup>o</sup> 131.)

prendre ouvertement en main la cause du prince de la maison d'Aragon<sup>1</sup>.

La présence à Mantoue du prince le plus illustre de l'Italie eut encore un autre résultat immédiat : presque tous les États italiens se décidèrent à suivre son exemple, et dès lors on vit arriver, pour ainsi dire chaque jour, de nouveaux ambassadeurs. Le 25 septembre, les ambassadeurs de Sienne peuvent annoncer à leur gouvernement qu'un grand nombre de prélats, de seigneurs, d'ambassadeurs et de courtisans font l'ornement de la belle ville de Mantoue<sup>2</sup>. Les Vénitiens eux-mêmes finirent par céder à l'entraînement général, mais cette résolution avait été précédée de longues et vives discussions. Les personnages les plus influents, uniquement préoccupés de leurs intérêts commerciaux, étaient résolument opposés aux projets de croisade du Pape, car cette entreprise pouvait amener une rupture de leurs relations avec l'empire turc, source d'abondants revenus pour eux. Le doge Pasquale Malipiero, « homme d'un caractère pacifique, grand amateur de la bonne chère et du beau sexe », entretenait des rapports amicaux avec le sultan<sup>3</sup>. Le gouvernement vénitien avait d'abord tenté d'amuser Pie II avec de belles promesses<sup>4</sup>, mais enfin, sur les instances ré-

<sup>1</sup> SIMONETA, p. 690. Il n'est pas question de ces importantes négociations dans les lettres (inéd.) du duc à la duchesse; François Sforza parle seulement, à plusieurs reprises, de ses nombreuses occupations. Lettres (inéd.) des 21 et 29 septembre 1459 (Archives d'État de Milan, *loc. cit.*) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 28.

<sup>2</sup> SIMONETA, p. 141. Dépêche (inéd.) des ambassadeurs siennois Nicol. Severinus et Lodovicus de Petronibus, datée de Mantoue le 25 septembre 1459 : « Mantua hoggi è molto ornata di prelati, di signori, di ambasciatori et di molta corte et è una bella Mantua. » (Archives d'État de Sienne.)

<sup>3</sup> VOÏET, t. III, p. 69; MALIPIERO, p. 7 : ces deux historiens font de terribles confusions de dates : SANUDO, p. 1167, et ROMANIN, t. IV, p. 309, sont très sommaires. Les seuls documents qui fassent connaître exactement la marche des faits sont les Actes (inéd.) des Archives d'État de Venise, cités dans les notes ci-après.

<sup>4</sup> Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.* (inéd.), t. XX, f° 183<sup>b</sup> : « 1459 die XI junii Delatum est nobis breve S. V<sup>re</sup> diei prini presentis .. Intelleximus quoque quantum S. V<sup>re</sup> cupida est, ut ad eius conspectum legationem nostram mittamus. Nos, beatiss. pater, de more maiorum nostrorum in consueto proposito nostro perseverantes V<sup>re</sup> B. nunciamus, quod quemadmodum et per oratores nostros et per litteras sibi significasse recordamur dispositio et intentio

pétées du Pape, on se décida, le 29 juillet, à désigner, comme représentants de la république au congrès, Orsato Giustiniani et Luigi Foscarini<sup>1</sup>. Pendant tout le mois d'août, on fit traîner leur ordre de départ, dans l'espoir que le Pape se fatiguerait d'attendre et renoncerait à ses illusions. Le 3 août, Pie II, ayant appris qu'on venait de désigner des ambassadeurs, avait écrit au doge pour demander leur envoi<sup>2</sup>. Le 25, il adressa aux Vénitiens un nouveau bref dans lequel il se plaignait des retards apportés à leur mise en route. Le ton de ce bref n'est plus celui de la prière, mais celui du reproche : « On dit tout bas, écrit-il, que les Vénitiens tiennent plus avec les Turcs qu'avec les chrétiens, qu'ils s'inquiètent plus de leur commerce que de la foi et de la religion. » Dans ce même bref, il annonçait qu'après une attente de trois mois il était fermement décidé à ouvrir les séances du congrès le 1<sup>er</sup> septembre. Si Venise persistait à se montrer récalcitrante, il se verrait contraint de porter publiquement plainte contre la mauvaise volonté de la République<sup>3</sup>. Par une dépêche du 3 septembre, la Seigneurie répondit que ses ambassadeurs se mettraient en route sans faute le 15<sup>4</sup>. Elle tint effectivement sa promesse, mais le mérite revenait certainement à la présence du duc de Milan à Mantoue. Un coup d'œil sur les instructions remises aux ambassadeurs de la République va nous dévoiler clairement les véritables intentions de son gouvernement : « Ils se borneront, y est-il dit, à promettre en termes généraux que, si les princes

nostra est mittere legationem nostram ad presentiam V<sup>re</sup> Clementie. De parte 128; de non 7; non sine 5. »

<sup>1</sup> Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.* (inéd.), t. XX, f<sup>o</sup> 188. On peut se rendre compte de l'insistance du Pape, en lisant le bref (inéd.) à Paulus Mauricenus, daté de Mantoue, le 21 juillet 1459. (Bibliothèque Laurentienne, Cod. cit. plus haut, p. 67, note 1.)

<sup>2</sup> Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f<sup>o</sup> 68 : *Duci Venetiarum* (inéd.), daté de Mantoue, le 3 août 1459.

<sup>3</sup> MALPIERO, p. 7-10; VOICET, t. III, p. 70. Le messenger, B. de Boscho, avait ordre de ne remettre la lettre qu'en cas de nécessité. Voy. le Bref (inéd.) à son adresse, du 25 août. Il existe une copie de ce Bref à la Bibliothèque Laurentienne de Florence. La même remarque s'applique à une autre Lettre (inéd.) adressée à l'archevêque de Crète pour le prier d'user de son influence à Venise, dans le sens des désirs du Pape. ■

<sup>4</sup> Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.*, t. XX, f<sup>o</sup> 188.

chrétiens se coalisent unanimement pour entreprendre une campagne contre les Infidèles, la Seigneurie saura faire son devoir <sup>1</sup>. » Dans la soirée du 23 septembre, les ambassadeurs vénitiens firent leur entrée à Mantoue en grande pompe, avec une escorte de cinq cents cavaliers. La cour pontificale tout entière et les princes présents à Mantoue, y compris le duc de Milan, allèrent à leur rencontre <sup>2</sup>. Le lendemain, ils furent reçus par le Pape en consistoire public. Dans sa harangue, Foscari se montra prodigue de promesses pour le cas où la chrétienté serait unanime à entrer en campagne. « Cette condition, on ne pouvait s'y méprendre, n'était qu'un prétexte pour se refuser plus tard à l'exécution de promesses arrachées par contrainte : en effet, était-il possible de supposer que toutes les nations sans exception s'unissent en vue de cette guerre <sup>3</sup> ? » Dans sa réponse, le Pape ne manqua pas de relever la difficulté de remplir cette condition ; puis il exprima sans détour le blâme mérité par les Vénitiens en arrivant les derniers au congrès, eux les plus proches voisins de Mantoue. En terminant, il les loua, d'ailleurs, pour leurs bonnes intentions <sup>4</sup>.

Le 26 septembre, enfin, il fut possible de tenir la première séance du congrès : depuis quatre mois le Pape était à Mantoue. Les membres du congrès se réunirent dans la cathédrale

<sup>1</sup> MALIPIERO, p. 40; VOIGT, t. III, p. 70. D'après leurs instructions, tout en motivant les excuses de Venise, les ambassadeurs ne devaient pas sortir des généralités : voy. la lettre (iné.) du 17 septembre 1459. (Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.*, t. XX, f<sup>o</sup> 189<sup>b</sup>-190.)

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, p. 82; Dépêche (iné.) de Nic. Severinus et de Lod. de Petronibus, datée de Mantoue, le 25 septembre 1459. (Archives d'État de Sienne.) SCHIVENOGLIA, p. 140, place, par erreur, l'arrivée des Vénitiens au 26 septembre. En effet, Louis Scarampo écrit positivement à Filippo de Strozziis, qui se trouvait alors à Naples : « dd. In Mantoa a di XXIII settembre 1459. Questa vi scrivo solo per avisarvi como eri sera gionseno li ambasatori di Venetiani con grandissimo triomfo. Il S<sup>ro</sup> ducha di Milano gle ando ascontare circha II miçla; fo reputato da ogni persona ch'abia usato una grandissima humanita; altro non avemo... » (Archives d'État de Florence, C. Strozzi, 337, f<sup>o</sup> 40.)

<sup>3</sup> K. A. MENZEL, t. VII, p. 267.

<sup>4</sup> *Pii II Comment.*, p. 82. Voy. aussi la Dépêche (iné.) des ambassadeurs siennois, du 25 septembre 1459, citée plus haut. — Le discours de Pie II a été publié par MASSI, t. II, p. 182.

pour y entendre une messe du Saint-Esprit<sup>1</sup>. Après la messe le Pape se leva et ouvrit la séance par un discours soigneusement étudié et divisé en trois parties, qui ne dura pas moins de deux heures; Pie II y traitait : de l'objet et de la nécessité d'une guerre à faire en commun contre les Infidèles, des moyens d'en assurer le succès, et des récompenses assurées à ceux qui y prendraient part<sup>2</sup>. Nous croyons utile d'en donner une courte analyse.

L'exorde est une prière, à laquelle Pie II rattache une peinture saisissante des pertes infligées à la chrétienté par les Infidèles : c'est un morceau où brillent toutes les fleurs de la rhétorique religieuse et classique : « La Terre sainte, où coulèrent le lait et le miel, le sol d'où sortirent les premiers germes de notre salut, le temple de Salomon, où Notre-Seigneur prêcha si souvent, Bethléhem, où il naquit, le Jourdain, où il fut baptisé, le Thabor, où il fut transfiguré, le Calvaire, qu'il arrosa de son sang, le tombeau où il reposa, sont tous, depuis longtemps, au pouvoir de nos ennemis. Sans leur permission, il nous est interdit de visiter ces lieux sacrés. Mais laissons là ces pertes, qui remontent déjà à une date lointaine, et ne parlons que de ce que nous avons perdu de nos jours et par notre faute. Ce ne sont pas nos pères, c'est nous qui avons laissé prendre par les Turcs Constantinople, la métropole de l'Orient; pendant que nous nous prélassons chez nous dans une lâche inaction, ces barbares portent leurs armes victorieuses jusqu'aux rives du Danube et de la Save. La reine de

<sup>1</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 27, la Lettre (inéd.) de François Sforza, du 26 septembre 1459. (Archives d'État de Milan.) — Sur les compétitions des ambassadeurs au sujet des préséances, voy. ZINKEISEN, t. II, p. 258.

<sup>2</sup> Voy. dans VIGNA, t. I, p. 951 et suiv., la relation dans laquelle P. Camillus rendait compte de ce discours. Il existe un grand nombre d'exemplaires manuscrits de ce discours, par exemple : à Rome, Bibliothèque Barberini, XXIX, 452, f° 1 et suiv., et Bibliothèque Vaticane, Cod. Vatic. 5667, f° 1 et suiv.; à Londres, British Museum, 4913, n° 7; à Vienne, Bibliothèque du palais, 3447; à Munich, Bibl., Cod. 519; à Berne, Bibl., Cod. 531, f° 125<sup>a</sup> et suiv. Il a également été publié à diverses reprises : voy. *En. Sylv. Opp.*, p. 905 et suiv., MANSI, t. II, p. 9-29; MULLER, t. I, p. 647 et suiv.; LABBÉ, t. XVIII, p. 220 et suiv.; ZINKEISEN, t. II, p. 258 et suiv., MENZEL, t. VII, p. 267 et suiv.; VOIGT, t. III, p. 71 et suiv.; HEINEMANN, p. 23.

l'Orient a vu dans ses murs le massacre du successeur de Constantin et de son peuple, la profanation des temples du Seigneur, le splendide monument élevé par Justinien souillé par le culte abominable de Mahomet; ils ont brisé les images de la Mère du Sauveur et des saints, renversé les autels, jeté en pâture aux pourceaux les reliques des martyrs, tué les prêtres, violé des femmes, des jeunes filles et même des vierges consacrées au Seigneur, égorgé les grands de la ville en présence du Sultan attablé, traîné ignominieusement dans leur camp, insulté, souillé de boue et de crachats l'image de notre Sauveur crucifié, en criant : Voilà le Dieu des chrétiens ! Tout cela s'est passé sous nos yeux, et que faisons-nous ? Nous dormons d'un profond sommeil. Non, je me trompe, nous nous faisons la guerre entre nous et nous laissons les Turcs libres d'agir à leur guise. Pour les motifs les plus futiles, les chrétiens courent aux armes et se livrent de sanglantes batailles; et quand il s'agit de combattre les Turcs, qui jettent le blasphème à la face de notre Dieu, qui détruisent nos églises, qui ne veulent rien moins qu'anéantir le nom chrétien, personne ne consent seulement à lever la main. En vérité, tous les chrétiens de nos jours se sont dérobés, tous sont devenus des serviteurs inutiles; il n'en est pas un, non, pas un qui fasse son devoir. .... Qu'entends-je dire ? Ce sont des faits accomplis ? On ne peut plus rien y changer ? Dorénavant nous serons en repos ? Comme s'il était possible d'espérer qu'un peuple altéré de notre sang, un peuple qui a soumis la Grèce et menace déjà de son épée le flanc de la Hongrie, nous laisse en repos ! Comme si l'on pouvait compter sur la paix, avec un adversaire tel que le sultan Mahomet ! Quittez cette illusion : Mahomet ne déposera les armes qu'après une victoire complète, ou une défaite qui le réduise à l'impuissance. Il marchera de victoire en victoire, jusqu'à ce qu'il ait dompté tous les rois de l'Occident, renversé l'Évangile du Christ et réduit le monde entier sous le joug de la loi de son faux prophète ! »

Après avoir montré que les pays occidentaux, avec leurs populations denses, possèdent des forces suffisantes pour repousser les Turcs, Pie II termine par cette période : « Ah !



s'ils vivaient encore, les Godefroi, les Baudouin, les Eustache, les Hugues, les Bohémond, les Tancrède, et tous ces braves qui reconquirent Jérusalem en se jetant tête baissée à travers les masses ennemies ! il y a longtemps qu'ils Nous auraient coupé la parole ; ils seraient là, debout, enthousiastes, poussant, comme autrefois devant Urbain II, Notre prédécesseur, leur cri : « Dieu le veut, Dieu le veut ! » Vous, vous attendez en silence la fin de ce discours, et Nos paroles ne semblent pas vous émouvoir. Peut-être même en est-il, parmi vous, qui disent : Ce Pape prodigue les paroles pour nous pousser à aller nous battre et nous faire tuer ; ces prêtres sont tous les mêmes : ils ont coutume d'imposer aux autres les charges qu'ils ne veulent pas seulement toucher du bout du doigt. N'en croyez rien, mes fils ! De mémoire d'homme, pas un des Pontifes qui se sont assis sur ce Siège n'a fait pour la foi du Christ plus que Nous ne voulons faire, avec votre aide et avec la grâce de Dieu. Malgré Notre faiblesse, que vous pouvez constater, au péril de Notre vie et au grand détriment des États de l'Église, Nous sommes venu ici. Nous avons attaché plus de prix à la défense de la foi qu'à l'héritage de saint Pierre, qu'à Notre santé et à Notre repos. Oh ! si Nous avions encore les forces de Notre jeunesse !<sup>1</sup> Nous ne vous laisserions certes pas partir pour la guerre sans Nous, courir au danger sans Nous. Nous marcherions en personne devant l'étendard, Nous porterions en personne la croix du Seigneur. Nous irions au-devant des Infidèles, tenant à la main la bannière du Christ, et Nous Nous estimerions heureux s'il Nous était donné de mourir pour Jésus. Tel que Nous sommes, si vous le croyez utile, Nous sommes prêt à consacrer à cette guerre sacrée, pour l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce qu'il reste de forces à Notre corps malade, d'énergie à Notre âme fatiguée. Si vous le jugez bon, Nous serons heureux de Nous faire porter au milieu des camps, au milieu des troupes rangées en bataille, au milieu des ennemis, au lieu de faire péniblement ici des frais d'élo-

<sup>1</sup> « O si, quæ fuerant, juvenili in corpore vires ! » VOICR (t. III, p. 72) suppose, avec raison, que ces expressions sont empruntées à un classique latin, mais il s'arrête là. C'est une citation de l'*Énéide* de Virgile, liv. V, v. 475.

quence. Réfléchissez, voyez ce qui peut le mieux servir la cause de la religion chrétienne : Notre vie, Notre personne, Nos biens sont à votre disposition. »

Le cardinal Bessarion répondit au Pape au nom du Sacré Collège ; Grec d'origine, il avait, de tout temps, porté un intérêt passionné à toutes les questions touchant l'Orient. Il commença par faire l'éloge du Pape et par déclarer que le Sacré Collège désirait la guerre contre les Turcs ; puis avec un grand luxe d'érudition chrétienne et païenne, il exposa les atrocités commises par les Turcs, les dangers qui menaçaient la religion chrétienne, et il termina par un appel à tous les princes et à tous les peuples chrétiens, leur rappelant que le Sauveur a versé son sang poureux et les adjurant d'engager la lutte contre les Infidèles et d'avoir confiance dans l'assistance divine <sup>1</sup>.

Après lui, les ambassadeurs donnèrent successivement leur adhésion ; François Sforza lui-même se déclara prêt à satisfaire aux vœux du Pape. Quand leur tour fut venu, les ambassadeurs hongrois se répandirent en plaintes amères contre Frédéric III ; l'évêque de Trieste, qui siégeait comme représentant de l'Empereur, eut assez de patience pour ne pas riposter, mais Pie II leur infligea une réprimande, pour cette façon déplacée d'introduire dans la discussion leurs querelles particulières. Finalement, l'assemblée vota unanimement pour

<sup>1</sup> M. VAST, dont, soit dit en passant, la monographie est très médiocre, dit (p. 238) que ce discours est inédit, ce qui est une erreur ; il a été publié, au siècle dernier, dans les *Anecdota Veneta* de CONTARINI, p. 276-283. Outre l'exemplaire manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, fonds lat., 4154, f<sup>o</sup> 116-123, cité par M. Vast, j'en connais divers autres : 1<sup>o</sup> à Paris, Bibliothèque nationale, fonds lat., 12532, f<sup>o</sup> 187 et suiv. ; 2<sup>o</sup> à Rome, Bibliothèque Vaticane, Cod. Ottob. 1754 (Altaemps), f<sup>o</sup> 279-280 (incompl.), Cod. Vatic. 3526, f<sup>o</sup> 26 et suiv., Cod. 4037, P. 1, f<sup>o</sup> 77-81 ; Cod. Vatic. 5109, f<sup>o</sup> 27-39<sup>b</sup> ; 3<sup>o</sup> à Florence, Bibliothèque Laurentienne, Plut. LIV, Cod. 2, f<sup>o</sup> 223 et suiv. D'après ERSCH et GRUBER, t. IX, p. 298, la Bibliothèque de Naples en conserverait également une copie, dans le Cod. II, D. 44 ; la note de cette encyclopédie, sur l'édition qui en aurait été donnée par BORGIA, *Anecd. litt.*, est basée sur une erreur. Dans le Cod. 4154 de la Bibliothèque nationale et dans le Cod. Vatic. 5109, le discours se termine par le passage suivant, qui manque dans l'édition de CONTARINI : « Dixi et quidem prolixius quam debueram, sed, quæso affectui meo id tribuendum putet tua clementia et vestra humanitas veniamque prestetis. » (Inéd.)

la guerre contre les Turcs. Pour arriver à faire entrer ce vote dans la pratique, le Pape eut recours « au seul expédient possible », étant données les circonstances : il s'abstint de convoquer des réunions générales et entama des négociations avec chaque nation ou chaque ambassade séparément<sup>1</sup>.

La première délibération avec les Italiens eut lieu dès le 17 septembre ; étaient présents : le duc de Milan, les marquis de Mantoue et de Montferrat, Sigismond Malatesta, seigneur de Rimini, les ambassadeurs du roi de Naples, ceux du roi d'Aragon pour la Sicile, la Corse et la Sardaigne, les députés de Venise, de Florence, de Sienne de Ferrare, de Lucques et de Bologne<sup>2</sup>. Après quelques paroles préliminaires prononcées par le Pape, on mit immédiatement sur le tapis la question des voies et moyens. Pour tout ce qui concernait la guerre maritime, bien que les ambassadeurs vénitiens eussent déclaré ne pouvoir parler qu'en leur nom propre, on admit que leur opinion s'imposait. Pour la guerre en terre ferme, François Sforza émit l'avis que le mieux serait de lever des soldats dans les pays voisins des Turcs, attendu qu'ils connaîtraient mieux que d'autres l'ennemi auquel ils auraient affaire ; l'Italie et les autres pays plus éloignés du théâtre de la guerre devraient seulement fournir l'argent. Toute l'assemblée, à l'exception de Sigismond Malatesta, opina dans le même sens. Le Pape comprit qu'il fallait ménager l'amour-propre national de ses compatriotes et prit alors la parole : « Moi aussi, dit-il, je serais d'avis de prendre des soldats italiens, car je

<sup>1</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 27, la Lettre (inéd.) de François Sforza, du 26 septembre 1459 (Archives d'État de Milan); *Pii II Comment.*, p. 82-83; VIGNA, t. I<sup>er</sup>, p. 952-953; VOIGT, t. III, p. 73; ZINKESEN, t. II, p. 260 et suiv.

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, *loc. cit.* L'instruction (inéd.) du 14 septembre 1459 pour les ambassadeurs siennois leur prescrit de représenter au Pape l'état d'épuisement des finances de la ville. (Archives d'État de Sienne, *Instruct.* VIII.) — Sur les ambassadeurs de Bologne, voy. : *Cronica di Bologna*, p. 731; GURANDACCI (inéd.), *St. di Bologna*, *loc. cit.* (Bibliothèque de l'Université de Bologne, Cod. 768); *Atti d. Emilia*, n. s., t. IV, 1<sup>re</sup> part., p. 169. — Pour obtenir leur envoi, il avait aussi fallu de graves avertissements : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 17, le Bref (inéd.) du 28 juillet 1459, (Archives d'État de Bologne.)

ne crois pas qu'il existe une autre nation plus apte au métier des armes; mais, pour cela, il faudrait qu'une autre fût en état de fournir l'argent nécessaire; or, l'Italie seule le peut; par conséquent, si l'on ne veut pas que toute la charge retombe sur une seule nation, il faut que les autres fournissent les soldats et les vaisseaux. N'oublions pas qu'il serait difficile d'imposer à nos chefs militaires l'obligation d'aller combattre hors de l'Italie. Chez nous on fait la guerre sans danger pour sa vie, et l'on se fait grassement payer; avec les Turcs, il s'agit de livrer des batailles sanglantes, et il n'y a à gagner que pour les âmes. Ainsi donc, nous décidons qu'on lèvera, pendant trois ans, une contribution qui sera fixée, pour les ecclésiastiques au dixième, pour les laïques au trentième, et pour les Juifs au vingtième de leurs revenus<sup>1</sup>. »

Cette proposition souleva immédiatement des protestations, et, naturellement, les plus vifs furent les représentants des États les plus riches : Venise et Florence<sup>2</sup>. Par le fait de leurs tendances à s'appuyer sur la France, champion des prétentions de la maison d'Anjou sur Naples, les deux républiques étaient déjà, pour ce motif, hostiles au Pape; mais la véritable raison était que, chez toutes deux, adonnées au commerce, les questions d'argent dominaient tout et imposaient une politique étroite et égoïste.

Le 30 septembre eut lieu une deuxième assemblée de la nation italienne. Le Pape y insista pour faire apposer par tous les présents leur signature au bas du décret concernant les dixièmes, les vingtièmes et les trentièmes. Les seuls qui refusèrent ouvertement furent les représentants de la république

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 83 et suiv.; *PLATINA, Hist. Mant.*, p. 859; *MENZEL*, t. VII, p. 270 et suiv.; *ZINKEISEN*, t. II, p. 261 et suiv.; *HEINEMANN*, p. 23-24. — Pie II fait ici allusion à la coutume des mercenaires italiens, qui faisaient en sorte de rendre la guerre le moins sanglante possible : voy. à ce sujet *BLONDUS, Hist.* (Basil., 1559), p. 394.

<sup>2</sup> Nous avons dit que ces deux États avaient longtemps hésité à envoyer leurs représentants : voy. plus haut, p. 64, 70 et suiv. — Avant le départ des ambassadeurs florentins, on l'annonça au Pape par une Lettre (inéd.) datée du 23 août 1459. (Archives d'État de Florence, Cl. X, dist. 1, n° 51, f° 155.)

de Venise. L'attitude des Florentins était douteuse; on pensait même qu'ils suivraient l'exemple des Vénitiens<sup>1</sup>; cependant le Pape réussit à faire avec eux un arrangement secret<sup>2</sup>: toutes ses tentatives pour ramener Venise échouèrent. La République, fidèle à sa vieille politique de marchandage, mettait en avant des exigences impossibles à satisfaire. Voici les conditions qu'elle posait à sa coopération: commandement en chef de toutes les forces maritimes attribué à elle seule, tout le butin à faire réservé à elle seule, remboursement de tous ses frais, fourniture de huit mille hommes d'équipage pour ses navires, organisation d'une armée forte de cinquante mille chevaux et de vingt mille fantassins sur la frontière de la Hongrie. Le Pape ne put dissimuler son irritation: « Vous autres, Vénitiens, aurait-il dit, vous demandez l'impossible. En vérité, votre République est bien à plaindre, si elle est tombée si bas qu'elle ne puisse plus armer un seul vaisseau de guerre, elle qui, autrefois, équipait de grandes flottes pour la défense de la foi. Quand il s'agissait de soutenir vos alliés ou vos sujets, vous avez su tenir tête aux Pisans, aux Génois, à l'Empereur, à des Rois; mais maintenant qu'on vous demande de combattre pour le Christ contre les Infidèles, vous voulez qu'on vous paye! Si l'on vous fournissait des armes, vous refuseriez de les prendre. Toutes les difficultés que vous faites n'ont d'autre but que d'empêcher la guerre; si vous y réussissiez, vous auriez tout les premiers à vous en repentir<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 31: Dépêche (inéd.) des ambassadeurs siennois, du 1<sup>er</sup> octobre 1459. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>2</sup> Par crainte que les Turcs ne fissent main basse sur les bâtiments de commerce florentins qui naviguaient dans les eaux du Levant, on avait donné expressément aux ambassadeurs de la République l'ordre de ne traiter d'affaires avec le Pape que « secretamente et in luogo secreto »: voy. les Instructions (inéd.) du 26 septembre et du 1<sup>er</sup> octobre 1459. (Archives d'État de Florence, X, I, 53.)

<sup>3</sup> *Pii II Comment.*, p. 85; CUCONNI, p. 197; CAMPANUS, p. 980; cf. MARUSCEV, t. II, p. 228. — Pour comprendre les motifs du refus absolu des Vénitiens, il faut lire les Lettres (inéd.) des 3, 11 et 27 octobre 1459, adressées par la Seigneurie aux ambassadeurs vénitiens. (Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.*, XX, f<sup>os</sup> 191-194.) Voy. aussi la Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Mantoue le 29 novembre 1459. (Bibliothèque Ambrosienne.)

Toutes ces paroles ne servirent de rien ; les Vénitiens persistèrent dans leur refus<sup>1</sup>.

Le Pape n'eut pas beaucoup plus de satisfaction avec l'ambassade du roi de Pologne : elle était aussi prodigue de paroles emphatiques qu'avare de promesses positives, et malgré toute sa condescendance, Pie II ne put rien en tirer de plus<sup>2</sup>.

Les résultats obtenus jusqu'alors, on le voit, étaient au moins médiocres ; l'entourage du Pape les trouvait pourtant suffisants pour autoriser le retour à Rome. Mais Pie II ne considérait nullement sa tâche comme terminée : il attendait encore des ambassades et des princes de France et d'Allemagne<sup>3</sup>.

Le duc de Milan prit congé du Pape le 2 octobre. Pendant les jours précédents, écrivait-il à sa femme, il avait été occupé au point de trouver à peine le temps de manger : il quitta Mantoue le 3<sup>4</sup>.

Au courant de ce même mois d'octobre, arrivèrent enfin les ambassadeurs du duc de Savoie. Ce prince, Français de cœur, avait fait longtemps la sourde oreille aux sommations du Pape, et, quand il s'était décidé, les réunions des ambas-

<sup>1</sup> Au milieu du mois de janvier 1460, G. Lolli fut envoyé en mission par le Pape à Venise, dans le but d'obtenir la coopération de la République à la guerre contre les Turcs ; le peu qu'il obtint ne vaut même pas la peine qu'on en parle. On trouvera les détails de ces négociations dans les *Sen. Secr.* XX, f<sup>os</sup> 204 et suiv. (Archives d'État de Venise.)

<sup>2</sup> CARO, t. V. 1<sup>re</sup> part., p. 174 et suiv., 190. D'après SCHIVENOGLIA, p. 142, l'ambassadeur polonais ne serait arrivé à Mantoue que le 18 novembre, mais cela est certainement une erreur, car sa harangue est inscrite dans le *Cod. epist.*, p. 193, à la date du 14 de ce mois.

<sup>3</sup> Voy. la Dépêche (inéd.) des ambassadeurs siennois, du 1<sup>er</sup> octobre 1459. (Archives d'État de Sienne.) — Le 3 octobre 1459, Pie II écrit : *Stephano ducci Bossinæ* (inéd.) : « Nos cum Dei auxilio et gratia feliciter tenemus hanc Mantuanam dietam in qua plures ex christianis principibus personaliter venerunt et plurimos venturos speramus. Oratores vero omnium fere nationum adsunt. » (Bibliothèque Laurentienne, à Florence, Plut. LXXXX, Cod. 138, n<sup>o</sup> 35.)

<sup>4</sup> « Il duca di Milano parti mercoledì a di III. di questo et hore XVI. » : Dépêche (inéd.) des ambassadeurs siennois, datée de Mantoue, le 5 octobre 1459. SCHIVENOGLIA indique le 4 octobre : c'est une erreur. Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>os</sup> 28, 32 et 33, Lettres (inéd.) de François Sforza, du 29 septembre et des 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1459. (Archives d'État de Milan.)

deurs italiens convoquées par le Pape avaient déjà pris fin<sup>1</sup>. Les siens furent néanmoins reçus en consistoire public le 19 octobre, mais ils eurent à subir, de la part du Pape, une allocution dont la gravité touchait à la sévérité<sup>2</sup>. Dans l'après-midi de ce jour, le Pape fit une excursion à l'église de Santa Maria delle Grazie. Ce sanctuaire vénéré est situé à dix kilomètres environ à l'ouest de Mantoue, sur la rive opposée du lac. A côté de l'église s'élevait un monastère où Pie II demeura trois jours : le dimanche, il offrit le saint sacrifice de la messe dans la chapelle de l'image miraculeuse, et publia un décret accordant des indulgences à tous les fidèles qui visiteraient cette église et y recevraient la sainte communion le premier dimanche d'octobre<sup>3</sup>.

L'absence du Pape avait été tenue secrète; de nouveaux désagréments l'attendaient à Mantoue. La première ambassade allemande était arrivée; elle était envoyée par l'archiduc Albert d'Autriche, qui lui avait adjoint, comme orateur, le trop fameux Grégoire Heimburg, avocat à la langue acérée et brutale; il n'avait accepté cette mission que dans l'intention bien arrêtée de blesser et d'outrager le Pape. A l'audience qui lui fut accordée, le 29 octobre, il garda la tête couverte, contrairement à tous les usages, et son discours ne fut qu'une série d'épigrammes. Il eut encore deux fois occasion de parler en présence du Pape : la première, au nom du duc Guillaume de

<sup>1</sup> SCHIVENOGLIA, p. 141, place déjà l'arrivée des ambassadeurs de Savoie au 9 octobre : cette date est inexacte; cela ressort d'un Bref (inéd.) du 10 octobre adressé à l'évêque de Turin (*Lib. brev.* 9, f° 84); voy. Supplément de l'édition allemande, nos 12, 20 et 30, les Brefs (inéd.) adressés au duc le 1<sup>er</sup> juin, le 6 août et le 30 septembre 1459 (Archives secrètes des Papes). J'ai trouvé un quatrième Bref de rappel (inéd.) dans le ms. de la Bibliothèque Laurentienne de Florence, cité plus haut, p. 80, note 3.

<sup>2</sup> Dépêche (inéd.) des ambassadeurs siennois, datée de Mantoue, le 20 octobre 1459 : « El papa ieri mattina fe concistoro publico per la venuta di m'ambasciatori de duca di Savoia, quali anno facto grandissime offerte publice. » (Archives d'État de Sienne.) — Le discours de Pie II a été publié par MANSI, t. II, p. 204-205.

<sup>3</sup> PELLEGRETTI, *Madonna d. Grazie*, p. 39 et suiv; 54, 64; WADDING, t. XIII, p. 151. SCHIVENOGLIA, p. 141, recule le départ du Pape jusqu'au 22; c'est faux; le 19 est la date indiquée dans la Dépêche (inéd.) des ambassadeurs siennois (Archives d'État de Sienne) citée dans la note ci-dessus.

Saxe : la seconde, au nom du duc Sigmond de Tyrol, venu en personne à Mantoue, le 10 novembre. Dans cette dernière circonstance, il eut l'insolence de rappeler à Pie II les épîtres amoureuses composées par Æneas Sylvius Piccolomini pour le jeune Sigmond<sup>1</sup>.

S'il ne se fût agi que de la guerre contre les Turcs, le duc de Tyrol n'eût certainement pas pris la peine de se déranger; il n'avait fait le voyage que pour entretenir le Pape de sa querelle avec le cardinal de Cusa, qui l'avait, de son côté, précédé de quelques jours<sup>2</sup>.

Les diverses ambassades de France et d'Allemagne qui se succédèrent à Mantoue dans le cours de la deuxième moitié de novembre ne montrèrent pas plus de zèle pour la cause qui intéressait avant tout le Pape. Le fait de l'arrivée si tardive de ces ambassades était déjà singulier par lui-même, car elles représentaient les deux puissances les plus considérables de l'Occident, celles, par conséquent, qui auraient dû figurer les premières au congrès. Si encore elles avaient manifesté quelque bonne volonté pour la grande entreprise projetée par le Pape? Mais on va voir ce qu'il en était.

Pour démontrer l'hostilité du roi de France Charles VII à l'égard du projet de croisade patronné par le Pape, il suffit de rappeler que, tandis qu'il envoyait une ambassade à Mantoue pour discuter cette question, il chargeait ses ambassadeurs à Venise de travailler auprès du gouvernement pour le détourner de prendre part à cette guerre<sup>3</sup>. Cela donne la

<sup>1</sup> VOIGT, p. 77-78, 100-101; on trouvera là des détails sur les harangues (inéd.) de Heimburg : on les possède à la Bibliothèque d'État de Munich, Cod. 522. — BROCKHAUS, p. 141 et suiv., est très insuffisant sur ce point. Voy. aussi : *Denkschr. der Wiener Akad.*, t. IX, p. 277 et suiv.; JÆGER, t. I<sup>er</sup>, p. 331 et suiv.; GERHARDT, p. 30 et suiv.

<sup>2</sup> SCHIVENOGLIA, p. 142, se trompe en plaçant l'arrivée du cardinal de Cusa au 24 octobre; voy. dans JÆGER, t. I<sup>er</sup>, p. 330-331, le Bref de Pie II qui les contredit.

<sup>3</sup> *Bibliothèque de l'école des chartes*, an. 1841, t. III, p. 184 et suiv.; DAN-SIN, *Histoire de Charles VII*, p. 409 et suiv. — Pie II ne s'était pas mépris un seul instant sur la signification de l'envoi d'une ambassade française à Venise; on en a la preuve dans le Rapport (inéd.) des ambassadeurs siennois, daté de Mantoue le 5 octobre 1459. (Archives d'État de Sienne.) — Charles VII usa



clef de la conduite suivie par les ambassadeurs français à Mantoue. Le 14 novembre, ils firent leur entrée à cheval dans la ville; ils étaient accompagnés par les ambassadeurs du roi René et du duc de Bretagne<sup>1</sup>.

Quelques jours après, arrivaient également les représentants de l'Empereur : c'étaient le margrave Charles de Bade et les évêques d'Eichstædt et de Trente<sup>2</sup>. Les Français eurent leur première audience le 21 novembre; ils prêtèrent le serment d'obédience, et tout se passa tranquillement. Dans son discours Pie II insista spécialement sur la plénitude de la puissance pontificale : la puissance a été attachée au Siège de saint Pierre par Dieu lui-même, dit-il, et l'on doit se garder d'imaginer qu'elle puisse être limitée par l'autorité des conciles; il n'est pas permis d'opposer à cette doctrine les opinions de certains savants, condamnées par le concile de Florence : tous les princes chrétiens sont sous la sujétion de l'Église romaine<sup>3</sup>.

Les ambassadeurs ayant demandé une audience spéciale pour traiter de l'affaire de Naples, elle leur fut accordée le 30 novembre<sup>4</sup>. Avec eux s'y présentèrent les ambassadeurs du roi René, ceux de Gênes, le margrave de Bade, mais en son nom personnel et non comme représentant de l'Empereur, enfin les représentants des ducs de Bretagne et de Savoie. Les

de son influence à Gênes dans le même sens : voy. *Giornale ligustico di arch. storia dir. da Belgrano e Neri*, 1876, t. III, p. 132 et suiv.

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 85 et suiv.; JEAN DE REILHAC, t. I<sup>er</sup> p. 78 et suiv.; MATHIEU D'ESCOUCHY, t. II, p. 393-394. Lettre de Jean de Chambes, publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1844, t. III, p. 195. Relation de Nicolas Petit, publiée par D'ACHERY, t. III, p. 806 et suiv. *Relation de l'ambassade envoyée par Charles VII à Mantoue*, publiée par M. DE BEAUCOURT dans l'*Annuaire-bulletin de la Société d'histoire de France*, t. II (Paris, 1834) : ce document donne la date exacte de l'entrée des ambassadeurs que VOICT, t. II, p. 81, place, par erreur, au 16 novembre. Voy. aussi MAGENTA, t. I<sup>er</sup>, p. 436.

<sup>2</sup> D'après SCHIVENOGLIA, p. 142, le margrave de Bade et l'évêque de Trente auraient fait leur entrée à Mantoue le 17 novembre, à cheval et avec une suite de trois cent quarante chevaux.

<sup>3</sup> MANSI, t. II, p. 31-37. Voy. les sources citées plus haut, note 1, et VOICT, t. III, p. 83.

<sup>4</sup> *Pii II Comment.*, p. 87; VOICT, t. III, p. 84 et suiv., voy. encore l'intéressante Dépêche (inéd.) des ambassadeurs siennois, du 1<sup>er</sup> décembre 1459 (Archives d'État de Sienne), et celle d'Otto de Carretto, du même jour (Bibliothèque Ambrosienne); Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 35.

ambassadeurs du duc de Bourgogne et de Venise s'abstinrent. Sigmond de Tyrol ne parut pas non plus; il était parti à l'improviste, au grand déplaisir du Pape, quelques heures avant la réunion et sans attendre une décision au sujet de sa querelle avec le cardinal de Cusa. L'ambassadeur français, chargé de porter la parole, débuta par un pompeux éloge de la « nation des fleurs de lis » et de ses rois : à la suite de cet exorde, il essaya de démontrer le bien fondé de leurs prétentions sur la couronne de Naples, et il fit une critique amère de la politique suivie par le Pape en Italie. En octroyant la couronne de Naples à Ferdinand, dit-il, le Pape avait fait un passe-droit à la maison de France : en refusant le passage à Piccinino, il avait commis une injustice. En terminant, il demanda nettement à Pie II de revenir sur toutes les dispositions prises par lui en faveur de Ferdinand et de donner la couronne de Naples en fief au roi René. Le pape écouta tout ce discours sans donner un signe d'impatience et borna sa réponse à quelques mots : Jusqu'alors, dit-il, il avait pris pour règle de conduite de n'agir, dans toutes ces questions, que d'accord avec le Sacré Collège, et il n'avait pas l'intention de s'en écarter dans la circonstance présente : par conséquent, il demandait aux Français d'exposer leurs demandes dans un mémoire écrit, conformément aux usages de la curie.

Le lendemain, Pie II donna audience aux ambassadeurs de l'Empereur et des autres princes allemands, et, dans la soirée, à ceux du duc de Bretagne. Il chargea spécialement ces derniers de reporter à leur maître ses félicitations pour son refus d'admettre la Pragmatique Sanction et pour son attachement au Saint-Siège<sup>1</sup>. Les jours suivants, le Pape fit dire qu'il était indisposé et suspendit ses réceptions.

Dans l'intervalle, les Français remirent le mémoire qui leur avait été demandé<sup>2</sup>. Pie II y répondit verbalement ; ce

<sup>1</sup> Voy. la Dépêche (inéd.) des ambassadeurs siennois citée plus haut, et celle de l'ambassadeur milanais, du 1<sup>er</sup> décembre 1459. — Pour l'audience où furent reçus les ambassadeurs de Bretagne, voy. VOIGT, t. III, p. 89.

<sup>2</sup> Bibliothèque de l'État, à Munich, Cod. 215, f<sup>o</sup> 73 et suiv. (inéd.) : Propositiones legatorum regis Franciæ factæ in conventu coram S. D. N. Pio II, 1459.

discours, qu'il ne mit pas moins de trois heures à prononcer, est « un chef-d'œuvre » dans l'espèce. Il ne veut point nier, dit-il dans son exorde, qu'il ait commis des fautes, mais il demande qu'on prouve l'injustice grave dont il se serait rendu coupable à l'égard de la France. Assurément, la France a rendu de grands services à l'Église, mais l'Église n'en a pas moins rendu à la France. On exige de lui l'impossible. Il ne peut déplacer l'archevêque de Gênes sans violer les règles du droit canon, qui interdisent de transférer, sans instruction préalable, les évêques d'un siège à un autre, lorsqu'ils n'y sont pas consentants. Dans la question napolitaine, il prétend avoir pour lui le droit et la raison. Il s'étend alors longuement sur les relations qui ont existé, du temps de ses prédécesseurs, entre Rome et Naples, défend leur politique en démontrant que les variations qu'on leur reproche leur ont été imposées par les nécessités du moment, et il justifie sa propre conduite par la force de circonstances indépendantes de sa volonté. Ce n'est pas lui qui a expulsé les Français de Naples; il s'est trouvé en présence d'un fait accompli. Les barons du royaume, assemblés à Capoue, avaient acclamé Ferdinand; pas une seule voix ne s'y est élevée en faveur de René. Les principales puissances de l'Italie, Venise, Milan et Florence, ont supplié le Pape de donner l'investiture à Ferdinand; un refus risquait d'exposer l'Église à une guerre où elle devait succomber. Il n'aurait pu donner la préférence au prétendant français que si celui-ci eût été aussi rapproché du théâtre des événements et aussi puissant que Ferdinand. C'est donc uniquement en considération des dangers auxquels pouvaient être exposés les États de l'Église et de la nécessité d'entreprendre sans tarder la guerre contre les Turcs, qu'il s'est décidé à accorder l'investiture à Ferdinand; le couronnement de ce

VOICET, t. III, p. 85. Ce discours a été publié par MANSI, t. II, p. 40-72, et par d'ACHENY, t. III, p. 811-820; il en a été fait un grand nombre de copies manuscrites, qui se sont répandues jusqu'en Sicile: M. le professeur Gaetano Millunzio a bien voulu nous faire savoir qu'on conserve à Monreale un de ces exemplaires manuscrits, provenant de l'héritage d'un partisan de la maison d'Aragon, Auxias D'espuiq de Podio, archevêque de Monreale, de 1458 à 1483: voy. PIRRI, *Sicilia Sacra*, t. I<sup>er</sup>, p. 404-405.

princen'était que la conséquence obligée d'un acte imposé par la nécessité. Au reste, il n'a jamais offensé le roi René, tandis que lui-même a subi de la part de ce prince nombre d'offenses et de mécomptes; il ne peut songer sans une profonde douleur que le roi René a choisi précisément le temps de la réunion du congrès pour envoyer une flotte attaquer Naples et pour troubler ainsi le repos si nécessaire à l'Italie.

On prétend exiger de lui qu'il déclare nul et non avvenu tout ce qu'il a fait en faveur de Ferdinand. Il ne pourrait le faire avant d'entendre le prince ainsi mis en cause. Il n'a rien pris au roi René; il ne lui a pas même dénié ses droits au trône de Naples; comment pourrait-il dépouiller Ferdinand sans l'entendre? Si l'on veut procéder juridiquement, que l'on commence par mettre bas les armes; il promet d'être un juge équitable.

Quant à la deuxième demande, celle qui concerne le passage de Piccinino à travers les États de l'Église, il faut se garder d'oublier, ajoute Pie II, combien sont trompeurs les serments de ces chefs de bande. Puis, dans un langage élevé, il rappelle qu'en présence du danger dont les menacent les Turcs, les chrétiens doivent vivre en paix entre eux. En ce qui le concerne, il ne tolérera, sous aucun prétexte, que la question napolitaine soit réglée autrement que par des voies pacifiques. Si les adversaires en viennent aux mains, il est à craindre que toute l'Italie ne soit entraînée dans cette guerre. Rien ne pourrait être plus agréable aux Turcs. Les Français ont été autrefois les champions les plus énergiques de la religion catholique; dans les circonstances présentes, leur devoir est de prendre la direction de la lutte contre cet ennemi redoutable. Le roi de France, à qui les peuples et les nations attribuent d'un commun accord le surnom de Roi Très Chrétien, a un beau rôle à remplir; le Pape espère que les ambassadeurs présenteront des propositions qui démontrent qu'il le comprend.

Dans sa péroraison, Pie II exprime le vœu que le peuple français soit saint et sans tache; mais cela ne peut être tant qu'il n'aura pas effacé la tache de la « Pragmatique Sanction ».

Cette loi de malheur attente à l'autorité du Siège apostolique, elle affaiblit la puissance de la religion, elle détruit l'unité et la liberté de l'Église, elle érige les laïques en juges du clergé; elle ne laisse, en fait de juridiction, à l'évêque de Rome, dont la paroisse embrasse toute la terre, dont la province n'est pas limitée par l'Océan, que ce que veut bien lui en accorder le Parlement. « Tolérer cela, ce serait faire de l'Église quelque chose de monstrueux, y introduire une hydre à têtes multiples et détruire l'unité. Le roi de France n'a point entrevu ces conséquences; il faut les lui faire connaître, afin qu'il sorte de cette voie et mérite effectivement son beau surnom de Roi Très Chrétien <sup>1</sup>. »

Les ambassadeurs français, « peu fiers », présentèrent leur réponse à ce discours en audience privée. Leurs arguments étaient « passablement incolores ». Ils s'attachèrent surtout à justifier la conduite de leur maître au sujet de la publication de la Pragmatique Sanction, et supplièrent une fois de plus le Pape d'étudier leurs demandes <sup>2</sup>.

La réception des représentants du roi René et du duc de Calabre donna également lieu à un échange d'explications aigres. Ceux du roi René ayant voulu remettre sur le tapis la question de l'investiture, le Pape refusa formellement de rien entendre; ils parlèrent alors de rédiger une protestation et de la rendre publique, à quoi Pie II répondit par la menace d'introduire contre eux la procédure usitée envers les hérétiques. « Quant aux représentants du duc de Calabre, coupable d'avoir détourné de son but la flotte réunie à Marseille pour combattre les Turcs et d'avoir attenté à la paix de l'Italie, toute la colère du Pape se déchargea sur eux; il les reçut avec une figure menaçante et consentit à peine à écouter leur harangue <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> HEFELÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 114-118; VOIGT, t. III, p. 86-88; DANSIN, p. 257.

<sup>2</sup> VOIGT, t. III, p. 88; voy. HEFELÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 118-119.

<sup>3</sup> VOIGT, t. III, p. 89-90. Dans la Lettre (iné.) de René d'Anjou à l'Électeur palatin du Rhin, du 29 septembre 1460, déjà citée, le Roi dit, parlant de Pie II : « Oratores insuper illustris preclarissimi filii nostri Calabrie vel Lotharingie ducis viros graves ad se transmissos ore et facie turbida vix in sua relacione

Toutes ces discussions au sujet de la question napolitaine avaient fait perdre de vue le véritable objet du congrès. Quand Pie II jugea qu'il était temps d'y revenir, il l'aborda en demandant nettement aux ambassadeurs français quelles forces le Roi se proposait de mettre sur pied pour la guerre contre les Turcs; la réponse fut que toute discussion sur ce point serait superflue, tant que dureraient les difficultés entre la France et l'Angleterre. Le Pape ayant parlé de réunir un congrès pour les aplanir, les ambassadeurs se retranchèrent derrière le Roi, à qui seul, dirent-ils, il était réservé de se prononcer sur ce sujet; quant à la question du contingent à fournir, ils refusèrent séance tenante de s'engager pour un chiffre même minime. Les ambassadeurs de Gênes et ceux du roi René se prononcèrent, naturellement, dans le même sens. Tout à la fin, arrivèrent encore les ambassadeurs d'Angleterre; « mais, loin d'être disposés à faire quelque chose pour le salut de la chrétienté, ils venaient surtout pour implorer du secours en faveur de leur pays accablé de revers <sup>1</sup> ».

En dépit de ces nombreuses déceptions, le Pape ne voulait pas renoncer à tout espoir; il comptait encore sur les Allemands. Malheureusement, la plus grande désunion régnait entre eux, et il s'épuisait en vain à leur prêcher la paix. « Les ambassadeurs de l'Empereur ne s'entendaient pas avec ceux

audire voluit, eisque diversimode et quod de rege alio iam providerat comminatus fuit. » (Bibliothèque du palais, à Vienne.)

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 88; ZISKESSEN, t. II, p. 266 et suiv.; VOIGT, t. III, p. 91. — Sur ce qui concerne Gênes, voy. VIGNA, t. I<sup>er</sup>, p. 16 et suiv., 35 et suiv.; t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 465 et suiv.; CIPOLLA, p. 527; A. NERI, *Di Gottardo Stella, specialmente della sua legazione al concilio di Mantova nel 1459: Giornale Ligustico*, t. III, p. 125-139 (cf. A. NERI, *Scritti di storia patria*, G. 1876). Il serait à désirer que le *Giorn. Lig.* publiât aussi l'Instruction (inéd.) pour les ambassadeurs génois, que l'on conserve aux Archives de Gênes (Instruct. 1). — Étant encore à Mantoue, Pie II envoya, en qualité de nonce, en Angleterre, François Coppini, évêque de Terni (*Interamnensis* ne se traduit pas Teramo, comme le fait BROWN, dans son *Cal. of State Pap.*, p. 89, 92, et dans l'*Archiv. di Venez.*): voy. THEINER, *Mon. Hibern.*, p. 423. — Ce Coppini fit un tel abus de sa situation ecclésiastique et diplomatique, que Pie II fut obligé de le désavouer et de le faire enfermer dans un couvent: voy. PAULI, *Gesch. von England*, t. V, p. 343; VOIGT, t. III, p. 190; *Calendar of State Papers, Venet.*, t. I<sup>er</sup>, p. 89 et suiv.; et BROWN, *l'Archivio di Venezia*, t. V, 1865, p. 172-173.

des électeurs et des autres princes, et ceux-ci ne s'entendaient pas davantage entre eux, ni avec ceux des villes<sup>1</sup>. »

L'un des agents de discorde les plus actifs entre les Allemands était Grégoire Heimburg. La tête toujours pleine des idées du concile de Bâle, cet homme au caractère aigri professait la même animadversion contre l'Empereur que contre le Pape. Ce dut donc être une grande satisfaction pour Pie II d'apprendre que le 19 décembre les Allemands avaient arrêté entre eux les termes d'un accord « qui avait, tout au moins, les apparences d'une démarche honorable, tout en ne faisant, au fond, qu'ajourner la querelle à une époque plus ou moins lointaine<sup>2</sup> ». On accordait l'armée de secours promise autrefois à Nicolas V, savoir, trente-deux mille hommes de pied et dix mille cavaliers; les détails d'exécution devaient être discutés dans deux diètes de l'Empire, avec le légat du Saint-Siège; l'une de ces diètes devait être tenue à Nuremberg, l'autre en Autriche, et cette dernière aurait spécialement à rechercher les moyens d'apaiser le différend existant entre l'Empereur et la Hongrie.

Dès le lendemain, on expédia des lettres de convocation à tous les princes et à tous les États de l'Empire. Le Pape y demandait en termes pressants l'envoi de députés munis de pleins pouvoirs; les dates fixées étaient : pour la diète de Nuremberg, le dimanche d'*Invocavit* (2 mars); pour celle qui devait se réunir à la cour de l'Empereur, le dimanche de *Judica* (30 mars)<sup>3</sup>. Frédéric III envoya, de son côté, des invi-

<sup>1</sup> DROYSEN, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 156; VOIGT, t. II, p. 92.

<sup>2</sup> VOIGT, t. III, p. 97. — Voigt dit (p. 94-95) qu'un accord dut être conclu entre le Pape et l'empereur pour la répartition des sommes versées par les fidèles pour la guerre contre les Turcs, que tout l'indique, mais qu'il est impossible de le démontrer avec documents à l'appui, ce qui, d'ailleurs, est conforme à la nature des choses : voy. aussi GEBHARDT, p. 32 et suiv. — GOTTLOB (*Camera Ap.*, 3<sup>e</sup> part.) démontre qu'au XV<sup>e</sup> siècle on partageait, dans la plupart des cas, le produit des dîmes et des indulgences.

<sup>3</sup> On trouvera dans RAYNALD, ad an. 1459, n<sup>o</sup> 72, la formule des Brefs expédiés pour cet objet le 20 décembre. (Cf. VOIGT, t. III, p. 98, 219.) Il en existe encore des originaux aux Archives de diverses villes d'Allemagne, par exemple à Breslau (voy. *Script. rer. Sil.*, t. VIII, p. 36), à Francfort (voy. JANSSEN, t. II, p. 142) et à Cologne. Ce dernier présente quelques variantes, telles que *opportuna* au lieu de *optima* et *conveniat* au lieu de *oporteat*.

tations semblables dans toutes les directions, le 21 janvier 1460<sup>1</sup>.

Il s'agissait de désigner un légat pour l'Allemagne; cette mission épineuse fut confiée au cardinal Bessarion<sup>2</sup>. Par bulle spéciale du 12 janvier 1460, l'Empereur fut investi du commandement des croisés allemands, avec permission, pour le cas où il ne pourrait pas marcher en personne, de désigner un commandant en second choisi parmi les princes de sa nation<sup>3</sup>.

Cette réserve s'appliquait évidemment, dans la pensée du Pape, au valeureux margrave Albert de Brandebourg, qui lui avait fait le grand plaisir de rester à Mantoue jusqu'à la fin de l'année 1459<sup>4</sup>. Pie II avait toujours eu grande confiance dans les talents militaires de ce prince; aussi ne lui ménageait-il ni les compliments ni les cadeaux. L'« Achille » allemand

<sup>1</sup> Lettre à la ville de Francfort, publiée par JANSSEN, t. II, p. 142 (il y a une erreur de date: 18 au lieu de 21 janvier); Lettre du même jour au bourgmestre et au conseil de la ville de Cologne, conservée aux Archives de cette ville (Lettres impériales); Lettre aux confédérés suisses, publiée par Tschudy, *Cronic. Helvet.*, t. II, p. 594-595. Toutes ces lettres sont écrites en allemand. La lettre adressée à la ville de Lucques, datée de Vienne, le 21 janvier 1460, est en latin. Il y est recommandé, si les délais fixés sont trop courts, d'envoyer tout au moins des délégués à la deuxième diète: Archives d'État de Lucques, Lett. orig. 444: « Honorabil. et prudent. gubernatoribus et consulis civitatis Lucan. nostris et imperii sacri fidelibus dilectis. » — Il existe encore d'autres lettres analogues, adressées par l'Empereur, l'une à la ville de Florence (Archives d'État de Florence, X-2-23, f° 89), l'autre à la ville de Pavie. (Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., 1588, f° 288.)

<sup>2</sup> RAYNALD, ad an. 1460, n° 18, a publié une partie de la bulle du 15 janvier 1460, d'après le Registre (inéd.) 475, f° 49. Les Archives de Francfort-s.-M. (R. T. A.-IV, f° 21-23) en possèdent une copie complète, à laquelle on a joint (f° 24) les *Beslosse des Tags zu M.* (décisions du congrès de M.); le tout relié en un volume. — La nomination de Bessarion avait été décidée en consistoire secret, le 2 janvier: Archives d'État de Sienna, Rapport (inéd.) des ambassadeurs siennois, daté du même jour: Archives secrètes des Papes, Reg. (inéd.) 474, f° 283 et suiv.: Bref attribuant de nombreux pouvoirs à Bessarion, dat. Mantuæ, 1459 (st. fl.), prid. Id. Jan. A° 2°.

<sup>3</sup> RAYNALD, ad an. 1460, n° 20. LICHNOWSKY-BIRK indique plusieurs éditions de cette bulle, Reg., n° 303.

<sup>4</sup> SCHIVENOGLIA, p. 143. Aux mois d'août et de septembre, Pie II avait adressé à Albert des invitations pressantes que celui-ci avait fini par accepter. Voy. Supplément de l'allemande, n° 21, 26 et 29, les Brefs (inéd.) du 13 août et des 9 et 30 septembre 1459. (Archives secrètes des Papes.)



sut mettre cette faveur à profit; « il entretenait habilement le rêve caressé par le Pape, mais il s'occupait surtout d'obtenir des bulles, dont il comptait se servir pour restreindre la juridiction des évêques de Bamberg et de Wurzburg, et pour asseoir plus solidement sa propre autorité en Franconie <sup>1</sup> ».

Le 14 janvier, le Pape célébra une grand'messe, où il récita des oraisons spécialement composées pour la circonstance <sup>2</sup>; après la messe, il fit publier à haute voix une bulle annonçant la guerre contre les Turcs et en fixant la durée à trois années; il y était prescrit d'implorer, tous les dimanches, à la messe, l'assistance divine en faveur des armes chrétiennes; une indulgence plénière était accordée à toute personne ayant pris personnellement part à la croisade pendant huit mois; tous les monastères et les congrégations religieuses étaient admis au bénéfice de la même indulgence, sous condition d'entretenir pendant huit mois, à leurs frais, des combattants dans la proportion de un pour dix membres du monastère ou de la congrégation <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> VOIGT, t. III, p. 105; HOFFMANN, *Barbara*, p. 15; DROYSEN, t. II, I<sup>re</sup> part., p. 157; KLUCKHOHN, p. 133; MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 310. — Sur la belle réception faite par Pie II au margrave de Brandebourg, voy. la Relation (inéd.) de Leodrisio Crivelli au duc de Milan, datée de Mantoue le 6 janvier 1459 (1460) (Bibliothèque nationale de Paris, fonds lat. 1588, f<sup>o</sup> 219).

<sup>2</sup> Bibliothèque Laurentienne, Plut. LXXXIX, sup. 16, f<sup>o</sup> 140 : *Preces habitæ a Pio II in Missa solemnî Mantuæ XIV januarii 1469*. Cette pièce n'est pas inédite, comme le croit VOIGT (t. III, p. 186), et le texte en est identique avec celui qui a été publié par MANSI, t. II, p. 84-86. Nous avons là, évidemment, sous les yeux les *Versiculi*, dont il est parlé dans les *Comment.*, p. 93. — La date (14 janvier) indiquée dans le manuscrit comme étant celle de la clôture du congrès, est plus vraisemblable que celle (19 janvier) qu'a adoptée VOIGT, *loc. cit.*; en effet, le 16 janvier, les cardinaux Colonna et Orsini partirent de Mantoue : voy. SCHIVENOGLIA, p. 143-144.

<sup>3</sup> Bulle « *Ecclesiam Christi* » : Reg. 474, f<sup>o</sup> 256<sup>b</sup>-259<sup>b</sup>; RAYNALD, ad an. 1460, n<sup>o</sup> 1-7; THEINER, *Mon. Ung.*, t. II, p. 366-369. Il existe de nombreux exemplaires manuscrits de cette bulle; les Archives d'État de Milan en possèdent une copie. VOIGT (t. III, p. 106) dit, au sujet de cette bulle : « Le pape déclare toutes les autres indulgences abrogées, sauf une exception unique pour les indulgences stipulées en faveur des fidèles qui visiteraient les églises de Rome, ce qui peut se traduire ainsi : Fidèles, qui vous figuriez avoir déjà acheté votre salut, payez encore une fois ! » Il est regrettable qu'un savant, un homme sérieux, fasse montre d'une ignorance pareille sur un point si souvent expliqué. D'abord, il y a erreur fondamentale à prétendre que, d'après la doc-

La publication de cette bulle fut immédiatement suivie de celle des décrets destinés à assurer la formation du trésor de guerre. Le Saint-Siège « prêcha d'exemple <sup>1</sup> » ; de même que tous les ecclésiastiques, les membres de la curie, c'est-à-dire tous les fonctionnaires entretenus par le Saint-Siège et le trésor pontifical, devaient y verser le dixième de tous leurs revenus. Les décrets taxaient encore les laïques, à commencer par les Italiens, au trentième, et les Juifs au vingtième <sup>2</sup>. De nombreux collecteurs furent chargés de la rentrée des fonds <sup>3</sup>.

Dans son discours de clôture, Pie II résuma encore une fois les résultats du congrès. Assurément, dit-il, ces résultats étaient loin de le satisfaire, mais il ne les jugeait pas non plus tels qu'il y eût lieu de désespérer; puis, il déclara le congrès terminé et ajouta la prière suivante : « Dieu tout-puissant et éternel, qui avez daigné racheter le genre humain au prix du sang précieux de votre Fils bien-aimé et répandre sur le monde enfoncé dans les ténèbres la lumière de l'Évangile, nous vous supplions, inspirez aux princes et aux peuples la volonté de combattre la race impie des Turcs et les autres barbares ennemis de la croix, et de procéder à des armements assez puissants pour assurer la victoire à ceux qui combattront pour la gloire de votre nom <sup>4</sup> »

Le 19 janvier 1460, le Pape partit de Mantoue pour Sienne; après les fatigues physiques et morales du congrès, un peu de repos lui était absolument nécessaire <sup>5</sup>.

trine de l'Église catholique, les mots indulgence et salut aient une même signification; en second lieu, elle n'enseigne pas davantage que l'on puisse acheter son salut à prix d'argent; enfin le décret de Pie II ne touche en rien aux indulgences déjà gagnées.

<sup>1</sup> VOICET, t. III, p. 107.

<sup>2</sup> Archives secrètes des Papes : Reg. 474 (inéd.), f<sup>o</sup> 333-335; Bulle « Punantium contra Amalech hostem », dat. M. 1459 (st. fl.) decimo nono Cal. Febr. A<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> (dimes à payer par les clercs); f<sup>o</sup> 259<sup>b</sup>-260, Bulle « Si ecclesiasticas omnes »; f<sup>o</sup> 262-263, Bulle « Prospicientes de summo apostolatus apice » (trentièmes imposés aux laïques), XIX Cal. Febr. A<sup>o</sup> 2<sup>o</sup>; vov. RAYNALD, ad an. 1460, n<sup>o</sup> 7 et suiv.

<sup>3</sup> Reg. 474 (inéd.), f<sup>o</sup> 310 et suiv.

<sup>4</sup> MANSI, *Orat.*, t. II, p. 78-86.

<sup>5</sup> Archives secrètes des Papes : *Acta consist.* (inéd.), f<sup>o</sup> 28<sup>b</sup>; *Istoria Bresc.*, p. 892; SCHIVENOGLIA, p. 144; WADDING, t. XIII, p. 152. N. DELLA TUCCIA (p. 261)

Quelques jours avant son départ, il avait encore publié une bulle importante au sujet de la constitution monarchique de l'Église. Il y visait principalement les appels du Pape à un concile général, appels que renouvelaient encore trop fréquemment, en dépit des défenses de Martin V, des hommes encore imbus de la fausse doctrine de la supériorité des conciles sur les Papes. Sous le pontificat de Calixte III, par exemple, le clergé de Rouen et l'Université de Paris avaient lancé un de ces appels, comme protestation contre la levée des dîmes destinées à la guerre contre les Turcs. La question des dîmes se représentant de nouveau, il était à prévoir qu'on les verrait se renouveler, car ils avaient toujours été le mot d'ordre de l'opposition.

Pie II déclarait que la répétition de ces appels était de nature à « avilir entièrement l'autorité du Pape et finalement à détruire toute l'organisation de l'Église; que, d'ailleurs, il était absurde en soi d'adresser un appel à un tribunal sans existence réelle, à un tribunal qui, en tous cas, même en admettant qu'on se conformât à la lettre aux prescriptions du concile de Constance, ne se constituerait que tous les dix ans <sup>1</sup> ».

place le départ du Pape au 22; la *Cronica di Forli* (inéd.) (Bibliothèque du prince Boncompagni, voy. plus haut, p. 52, note 1) le place au 17; VOIGT (t. III, p. 109), au 20 janvier; ce sont autant d'erreurs. — Les points principaux de l'itinéraire suivi par le Pape furent Revere, Bologne, Firenzuola, S. Pietro a Sieve, Florence, S. Casciano et Poggibonsi : le protonotaire Théodore de Montifiore donne une relation détaillée de ce voyage, dans son Rapport (inéd.) à la marquise Barbe, daté du 6 février 1460 (Archives Gonzague, à Mantoue); il insiste particulièrement sur l'état de souffrance du Pape. Pie II arriva le 31 janvier à Sienne. C'est à ce jour que se rapporte l'inscription suivante, qui se lit sur le mur inachevé de la cathédrale de Sienne : « 1459 [st. fl.] a di V di febraio PPAP. II. Vene in questa butiga. »

<sup>1</sup> DOELLINGER, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 350; voy. HERGENROETHER, *Staat und Kirche*, p. 996 et suiv.; DE MAISTRE, *Du pape* (Louvain, 1821), p. 7 et suiv.; BEETS, p. 81; WALTER, *Kirchenrecht*, 14<sup>e</sup> édit., p. 371; *Katholik*, an. 1850, t. I<sup>er</sup>, p. 307; ROHRBACHER-KNOEFLER, p. 223; *Freib. Kirchenlexikon*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 1158 et suiv. — A propos de cette bulle, RANKE (*Deutsche Gesch.*, t. I<sup>er</sup>, p. 234) fait l'observation que voici : « Le prestige dont jouissaient les conciles eut uniquement pour effet d'amener les Papes à déclarer digne de la damnation tout auteur d'un appel à un concile. On pourrait répondre : Ubi nexus? En tout cas, Ranke passe bien légèrement sur une bulle dont VOIGT (t. III, p. 103) reconnaît « la haute portée ».

En conséquence, d'accord avec les cardinaux, il interdisait, sous peine d'excommunication, ces appels, déjà condamnés par les Papes ses prédécesseurs, et déclarait nuls et non avenue ceux qui auraient été déjà lancés <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Bulle « Execrabilis et pristinis temporibus » : *Bull.*, t. V, p. 146-150 ; elle est insérée dans les *Pii Comment.*, p. 91-92, avec la date XV Cal. Febr. (18 janvier). VOIGT (t. III, p. 103) dit, à ce sujet : « Raynald (ad an. 1460, n° 10) prétend avoir trouvé dans les registres du Vatican la preuve que cette bulle n'aurait été publiée que le 23 janvier. Son affirmation est contredite par ce fait que Pie II partit de Mantoue le 20 janvier (c'est le 19 : voy. plus haut, p. 92), et que lui-même, dans sa bulle, « Infructuosos palmites », publiée par RAYNALD (*ibid.*, n° 35), il indique le 19 comme date de la publication de la bulle « Execrabilis ». En feuilletant les registres cités par Raynald, j'ai trouvé que l'on avait d'abord écrit dans le Reg. 475 (inéd.), f<sup>os</sup> 198-198<sup>b</sup>, en marge de la bulle « Execrabilis », la date « decimo Cal. April. », qui a été changée en : « Sexto decimo Cal. Febr. » D'autre part, dans le Reg. 502 (inéd.), f<sup>o</sup> 280, il est écrit : « Dat. M. 1459 decimo Cal. April. A<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> », et au-dessus de la bulle, d'une écriture plus récente, ce qui est reconnaissable à la teinte de l'encre : « XXIX April. » (Archives secrètes des Papes.) — L'exemplaire de cette bulle qui se trouve aux Archives de Brixen porte la date : « M. XV Cal. Febr. 1459. » (JÆGER, *Æsterreich. Archiv.*, t. IV, p. 316, comment, on le voit, une grave erreur en classant cette bulle dans l'année 1459 et en ajoutant tranquillement ce mot : Pie II invite le duc Sigmond à venir à Mantoue.) Une copie conservée aux Archives d'État de Dresde (loc. 7384, f<sup>o</sup> 200) porte la même date. — Dans l'*Indiculus bull. ord. seraph. ed. fr. Petrus de Alva et Astorga* (Romæ, 1655), t. II, p. 42, la bulle « Execrabilis » est datée : « XVI Cal. febr. »

### III

GUERRE DE LA SUCCESSION DE NAPLES. — SON CONTRE-COUP SUR LES ÉTATS DE L'ÉGLISE. — AGITATION RÉPUBLICAINE A ROME EN 1460-1461. — SITUATION PRIVILÉGIÉE DES PICCOLOMINI ET DES SIENNOIS; ABAISSEMENT DES SAVELLI ET DES MALATESTA.

Tandis que Pie II travaillait à réunir en un faisceau les forces des princes chrétiens contre l'Islam, au sud de l'Italie la rivalité des maisons d'Anjou et d'Aragon aboutissait à des hostilités ouvertes. Charles VII, roi de France, se posant ouvertement en protecteur des partisans de la maison d'Anjou, avait mis à la disposition du roi René, pour s'en servir contre Ferdinand de Naples, les vingt-quatre galères réunies à Marseille par les soins du cardinal Alain, en prévision de la guerre contre les Turcs<sup>1</sup>. Le duc Jean de Calabre, fils de René, se présenta devant Naples avec cette flotte, au commencement d'octobre 1459. Il espérait, par sa seule apparition, provoquer un soulèvement, d'autant plus que le Roi, parti pour la Calabre, était, en ce moment, absent de la capitale. Il n'en fut rien, et le duc, obligé de battre en retraite, se fit conduire à

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 94; SIMONETA, p. 696, 699; *Cronica di Bologna*, p. 732; voy. le Bref de Pie II à Carvajal publié par RAYNALD, ad an. 1459, n° 78, et le Bref (inéd.) à E. Barbaro, évêque de Vérone, dat. « Senis, 4 junii A° 2° (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 114<sup>b</sup>): ceux qui se plaignent du Saint-Siège, est-il dit dans ce Bref, « non vident quid de tremibus illis sit factum que per dil. filium nostrum Card. Avinion. apost. sedis legatum in partibus Gallicanis pro subventionem fidei sunt fabricatæ: sine ulla licentia, sine indulto apost. sedis armate sunt contra Christianos et per hec nostra maria quotidie volant. Cruciate illa fuit pecunia in obsequium Dei, in opus fidei, in subventionem Christi fidelium, nos oppressionem proximorum collecta. »

l'embouchure du Volturne, où il débarqua <sup>1</sup>. Cette fois, il réussit mieux. De toutes parts éclatèrent des soulèvements contre Ferdinand. Les anciens partisans de la maison d'Anjou, unis aux plus puissants seigneurs féodaux, levèrent l'étendard de la révolte; la maison d'Aragon semblait perdue.

En ce moment intervint François Sforza, duc de Milan, bien résolu à combattre énergiquement les visées ambitieuses du parti angevin. Il avait compris que si les Français remportaient la victoire, s'ils réussissaient à former un établissement solide à Naples, c'en était fait de l'indépendance politique de l'Italie : il plaida en ce sens auprès du Pape et obtint de lui une manifestation en faveur de Ferdinand. Florence et Venise déclarèrent vouloir rester neutres <sup>2</sup>; par contre, le fameux condottiere Jacques Piccinino réussit à tromper la vigilance du légat du Pape et de Frédéric d'Urbin, et, longeant la côte, il gagna le sud de l'Italie dans l'intention d'y tendre la main aux insurgés.

Les opérations militaires s'ouvrirent au printemps de 1460. Alexandre Sforza, frère de François, commandait les troupes milanaïses, Simonetto les troupes pontificales. Le duc de Calabre s'étant avancé dans la direction de Nole, Ferdinand se porta à sa rencontre avec les troupes pontificales. Le 7 juillet, le roi de Naples, trouvant l'ennemi retranché dans la petite

<sup>1</sup> *Giornali Napolit.*, p. 1133; SIMONETA, p. 699-700; NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 260; CAGNOLA, p. 147. VOIGT (t. III, p. 133 et suiv.) indique les sources et les ouvrages à consulter pour l'histoire de la guerre de succession de Naples; cependant il manque à la liste un travail qui a son importance, à cause de certains renseignements qu'il renferme et qui ont été puisés aux Archives Gaëtani, de Rome : ce travail, intitulé *La guerra di Ferdinando d'Aragona e di Renato d'Anjou*, a été publié dans le *Saggiatore*, t. 1<sup>er</sup>, p. 177 et suiv., et a pour auteur M. P. MAZIO. Au reste, M. Mazio est loin d'avoir épuisé les trésors renfermés dans ces Archives; j'ai encore trouvé, dans le catalogue des manuscrits, l'indication d'un grand nombre d'autres pièces relatives à la guerre de Naples; M. LECOY DE LA MARCHE (t. I<sup>er</sup>, p. 289 et suiv.) apporte quelques documents nouveaux, mais l'impartialité est la moindre des qualités de son livre; dans le t. II, p. 433 et suiv., il donne de précieux renseignements extraits de la *Cronica di Napoli*. (Bibliothèque Brancacci, à Naples, 2, G. 11.) — Voy. dans la *Rivist. univers.*, livr. d'octobre 1874, p. 529 et suiv., une étude sur G. Pontano, comme historien de cette guerre. — Voy. encore CARINCI, *Lettere di O. Gaetani* (Roma, 1870), p. 128 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, p. 70; BUSER, *Beziehungen*, p. 94-95.

ville de Sarno, à quelques lieues de la capitale, l'attaqua sans préparatifs suffisants et subit une déroute complète. La plus grande partie de ses troupes fut faite prisonnière, mais il s'échappa, suivi seulement de vingt cavaliers, et réussit à gagner Naples. Il y eut un moment d'abandon général : presque tous les grands seigneurs et toutes les villes de la Campanie, à l'exception de Naples, passèrent au parti angevin <sup>1</sup>.

Avec plus d'unité de vues et d'activité, les adversaires de Ferdinand auraient pu obtenir de leur victoire de Sarno des résultats considérables, mais ils n'avaient ni l'une ni l'autre, et ils laissèrent au roi de Naples, énergiquement secondé par le duc de Milan, le temps de se refaire.

A la fin de juillet eut lieu une autre rencontre, au nord du théâtre de la guerre. Le 22, Piccinino attaquait, à San Fabiano, non loin d'Ascoli, l'armée commandée par Alexandre Sforza et Frédéric d'Urbin. L'affaire, chaudement menée, resta indécise, mais Alexandre et Frédéric durent pourtant battre en retraite <sup>2</sup>.

Pie II reçut ces mauvaises nouvelles à Sienne; il venait d'y arriver, revenant des eaux de Macerata et de Petriolo, où il avait été chercher un soulagement aux cruelles souffrances de la goutte <sup>3</sup>. Au mois de mai précédent, le roi René avait, sans succès d'ailleurs, cherché à le détacher de la cause de Ferdi-

<sup>1</sup> SIMONETA, p. 710-713; *Pii II Comment.*, p. 104-105; RAYNALD, ad an. 1460, n° 62; Notar GIACOMO, p. 102; *Cronica di Napoli*, publiée par LECOY DE LA MARQUE, t. II, p. 434. SUMMONTE a publié (t. III, p. 296-298) deux lettres de Ferdinand à Pie II, sans dates. J'ai trouvé aux Archives de Milan (*Napoli e Sicilia*, t. III) la lettre mentionnée par SIMONETA, dans laquelle Ferdinand annonce sa défaite à François Sforza; elle confirme la première de celles qu'a publiées SUMMONTE. — On trouvera des détails sur ce combat, dans la Lettre (iné.) écrite, du champ de bataille, le 7 juillet 1460, par le duc de Calabre à Catherine Orsini. Les deux lettres se trouvent aux Archives Gaetani, à Rome.

<sup>2</sup> *Cronica di Bologna*, p. 734; SIMONETA, p. 714 et suiv.; *Chronic. Eugub.*, p. 997; voy. CIPOLLA, p. 492, n. 3.

<sup>3</sup> Voy. les détails donnés par PORTIOLI (t. VI, p. 3, 9-11, 15, 19, 20) d'après des documents des Archives Gonzague, à Mantoue. — Sur la santé du Pape et l'opportunité de prendre les eaux au printemps, voy. *Papien. Epist.*, f° 37<sup>b</sup>; HÆSER, t. I<sup>er</sup>, p. 748. — Le 5 avril, Otto de Carretto écrivait, de Sienne, à François Sforza (iné.): « La S<sup>a</sup> de N. S. sta pur alquanto pegio de le sue gotte quale li danno grande noia. » (Bibliothèque Ambrosienne.)

nant, en le menaçant d'une insurrection d'Avignon et d'un appel à un concile<sup>1</sup>. Pie II n'était point doué d'un caractère belliqueux ; la malheureuse issue des batailles de Sarno et de San Fabiano le frappa d'épouvante et le fit retomber dans ses hésitations. Un moment, dit-on, il aurait été sur le point « de céder à la pression des membres de la curie attachés au parti français et d'abandonner Ferdinand à son malheureux sort ». Le duc de Milan, « plus directement intéressé que lui, d'ailleurs, à cette guerre », par ses représentations, et Ferdinand, par d'habiles concessions, réussirent à le raffermir dans ses résolutions<sup>2</sup>. Non seulement Ferdinand céda au neveu du Pape, André, la petite ville de Castiglione de la Pescaja, en Toscane, et l'île de Giglio, mais il renonça, pour lui-même, à l'occupation de Terracine, place importante parce qu'elle était la clef de la Campanie. A la suite de la bataille de Sarno, il s'était formé dans cette ville un parti antifrançais qui avait fait appel au Pape en réclamant sa protection. Pie II y avait envoyé aussitôt son neveu Antoine, qui en avait pris possession. Aussi mécontents l'un que l'autre de cette ingérence du Pape, Ferdinand et Fernand Sforza durent faire bonne mine à mauvais jeu pour le conserver dans leur alliance<sup>3</sup>. Pie II s'acquiesça de l'attachement des habitants de Terracine « en les laissant en possession intégrale de leur constitution municipale et de leurs

<sup>1</sup> Voy. VOÏCT, t. III, p. 143 et suiv. ; cf. la Lettre (inéd.) au cardinal de Foix, du 24 mai 1460. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 109.)

<sup>2</sup> SIMONETA, p. 713, 716 ; VOÏCT, t. III, p. 114. Dans un Bref (inéd.) du 11 août 1460, dat. « Senis, 19 Aug. A° 2° », Pie II prie le duc de Milan de hâter le départ de ses troupes pour Naples et promet d'envoyer, de son côté, de nouveaux renforts (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 131<sup>b</sup>) ; dans un autre Bref (inéd.), sans date, il prie instamment François Sforza de venir en aide à Ferdinand.

<sup>3</sup> La ville de Castiglione della Pescaja avait été prise aux Florentins, en 1448, par Alphonse d'Aragon : voy. SIMONETA, p. 727 ; THOMASIIUS, p. 61 ; MARINI, t. II, p. 162, et le Bref (inéd.) au roi Ferdinand, du 15 avril 1460 (Archives secrètes des Papes) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 40. — Sur la prise de possession de Terracine, voy. RAYNALD, ad an. 1460, r.° 65 ; CONFATONE, p. 120. — Pie II n'avait cessé de réclamer la restitution de Terracine ; voy. les Dépêches (inéd.) d'Otto de Carretto, dat. « Sancto Quirico », 17 septembre 1460, et Rome, le 14 octobre 1460. (Archives d'Etat de Milan.)



autres privilèges, et en leur permettant, sur leur demande, d'autoriser les Juifs à s'établir dans leurs murs et de leur accorder la jouissance de tous les droits et de toutes les libertés de la ville <sup>1</sup> ».

En attendant, Rome avait éprouvé, de la façon la plus fâcheuse, le contre-coup de la lutte acharnée engagée entre les prétendants à la couronne de Naples. Aussi longtemps que Nicolas de Cusa, chargé des fonctions de vicaire général, était resté dans la ville, la tranquillité n'y avait pas été troublée; le Pape l'en félicite dans différents brefs <sup>2</sup>. Mais aussitôt après le départ du cardinal, on signale des rixes sanglantes, des crimes commis en pleine rue; les habitants souhaitaient vivement le retour du Pape <sup>3</sup>. Dans un bref du 1<sup>er</sup> février 1460, Pie II parle encore de troubles qui se sont produits dans Rome et charge le Sénateur de la ville de la répression « d'un scandale qui se renouvelle journellement <sup>4</sup> ». Certains chroniqueurs contemporains rapportent qu'il s'était formé dans Rome deux bandes de jeunes gens, adonnés à tous les excès, qui se livraient de véritables batailles dans les rues, et finirent par exercer sur la ville la domination de la terreur. Les enlèvements de femmes, les pillages, les meurtres étaient des faits de tous les jours <sup>5</sup>. Les autorités ne faisaient à peu près rien pour rétablir l'ordre, dans l'espoir que la prolongation de l'anarchie déciderait Pie II à hâter son retour. Le 30 mars, le Pape, écrivant aux conservateurs, exprimait son étonnement de ce que des descendants des Romains pussent tolérer de pareils excès; si l'on se figurait, ajoutait-il, peser par là sur ses décisions, on se trompait singulièrement; si l'on désirait vraiment son retour, on pourrait l'obtenir par l'obéis-

<sup>1</sup> CONTATORE, p. 121-125; GUGENHEIM, p. 336.

<sup>2</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 14, le Bref (inéd.) du 9 juin 1459. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>3</sup> Brefs du 27 novembre 1459 (Bibliothèque Laurentienne, à Florence) et du 30 janvier 1460 (Archives secrètes des Papes) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 34 et 36.

<sup>4</sup> Bref (inéd.) du 1<sup>er</sup> février 1460. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9 f° 99.)

<sup>5</sup> NICC. DELLA TUCCIA, p. 261; PAOLO DELLO MASTRO, *Cron. Rom.*, p. 26.

sance et la soumission, jamais par la révolte<sup>1</sup>. La situation ne tarda pas à devenir si critique que le gouverneur abandonna sa demeure pour se réfugier au Vatican, où il se trouvait plus en sûreté, et demanda un renfort de troupes que Pie II lui accorda sur-le-champ<sup>2</sup>.

Au mois de mai, les troubles s'aggravèrent encore. Il fut alors démontré que les fauteurs de désordre de la ville étaient activement soutenus par les Savelli, les Colonna et les Anguil-lara. « En effet, ces barons mettaient à profit la guerre de Naples pour se remuer de nouveau ; ils prirent parti pour le prétendant de la maison d'Anjou et se mirent en relation avec Piccinino et Malatesta<sup>3</sup>. » Jacques Savelli donnait asile aux bandits romains dans son château de Palombara, au pied du mont Gennaro. Le 16 mai, un jeune Romain surnommé l'Innamorato, à cause de son tempérament amoureux, enleva au milieu de la ville une jeune fille qui allait se rendre à l'église pour se marier. Saisi avant d'avoir achevé son forfait, il fut livré au Sénateur. A la nouvelle de son arrestation, ses camarades accoururent de Palombara pour le délivrer. A leur tête marchaient deux frères issus d'une race où l'on naissait conspirateur : Tiburce et Valérien di Maso. Leur père, beau-frère d'Étienne Porcaro et son principal complice, avait eu la tête tranchée en même temps que leur frère aîné. Tiburce et Valérien avaient juré « de venger les martyrs de la liberté, de secouer le joug des prêtres, de restaurer l'antique république ». Retranchés dans le Panthéon, ils exécutaient de là des sorties, saccageaient le quartier environnant, tant et si bien qu'ils finirent par obtenir la mise en liberté de l'Innamorato<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> RAINALD, ad an. 1460, n° 69 ; VITALE, t. II, p. 441-442 ; LUENIC, *Codex dipl. ital.*, t. IV, p. 183.

<sup>2</sup> Par un bref (inéd.) du 9 avril 1460. Quatre jours après, le Pape écrivait aux Conservateurs d'user de plus de sévérité. Ces deux Brefs (inéd.) se trouvent aux Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 178 et 154<sup>b</sup>.

<sup>3</sup> GREGOROVIVUS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 178. — Au sujet des relations nouées par les Colonna et les Savelli avec Jean de Calabre, voy. *Saggiatore*, t. I<sup>er</sup>, p. 183.

<sup>4</sup> INFESSURA, p. 1138 (dans ce passage, il faut lire 1460 au lieu de 1459 ; de même, dans Eccard, p. 1891) ; PAOLO D. MASTRO, p. 26-27 ; NICC. DELLA TUCCIA, p. 263 ; *l'ii II Comment.*, p. 106-107 ; voy. encore VOIET, t. III, p. 147 et suiv. — Sur Angelo di Maso, voy. plus haut, t. II p. 211 et suiv.

Dans la ville, mécontente de l'absence du Pape et de la part qu'il prenait à la guerre de Naples, les désordres se succédaient ainsi sans interruption. Après celui que nous venons de citer, il se forma, sous la conduite d'un certain Bonanno Specchio, une nouvelle bande qui commit tous les crimes imaginables. Elle avait pour repaire une tour voisine de Saint-Laurent in Lucina. Expulsée de là par le neveu du Pape, Antoine, elle se retrancha dans le palais Capranica. Là, pendant le jour, les brigands se livraient à la débauche; la nuit, ils allaient à la rapine : Tiburce était leur roi <sup>1</sup>.

Tout cela donnait à réfléchir à Pie II. En attendant, sur les instances de quelques personnages de la noblesse, Tiburce avait consenti à se retirer de nouveau à Palombara, mais la fermentation ne s'arrêtait pas pour cela. Des bourgeois inoffensifs étaient maltraités en pleine rue; des femmes, des filles subissaient les derniers outrages; un couvent situé près des murs de la ville fut saccagé de fond en comble. Le Pape reconnut alors que, pour remédier à cette situation, son retour était indispensable, et il fixa la date de son départ <sup>2</sup>.

Au commencement du mois de septembre, on lui apporta une terrible nouvelle : Piccinino avait fait irruption dans la Sabine; il parcourait le pays, mettant tout à feu et à sang, et secondé par les barons gibelins, il menaçait le siège même de la Papauté <sup>3</sup>. A Tivoli, une intrigue nouée par le parti gibelin avec le condottiere avait failli faire tomber la ville en son pouvoir : le cardinal Colonna avait eu toutes les peines du monde à faire échouer ce complot. De Palombara, dont Jacques Savelli leur avait ouvert les portes, les troupes de Piccinino se répandaient dans les environs de Rome, qu'elles pil-

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 107; GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 179.

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, p. 107; voy. les Brefs (inéd.) aux gouverneurs et aux conservateurs de Rome, des 26 et 31 août 1460 (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f<sup>o</sup> 145<sup>b</sup>); il en ressort que le retour du Pape était chose résolue dès cette époque, c'est-à-dire avant l'invasion de Piccinino. — Le Pape partit de Sienné le 10 septembre : THOMASIVS p. 61; *Cronica di Bologna*, p. 732.

<sup>3</sup> SIMONETA, p. 716; *Pii II Comment.*, p. 110; PONTANUS, lib. I; Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f<sup>o</sup> 115<sup>b</sup>, 116 : Brefs (inéd.) du 20 septembre (Theanensi) et du 22 septembre 1460 (Castellano S. Angeli).

laient à leur aise. « Rome était en proie à la confusion et à la terreur. Du haut des murs, du sommet des collines de la ville, on apercevait les châteaux et les villages en flammes, et l'on s'attendait à voir, d'un jour à l'autre, les brigands pénétrer dans la ville même, d'autant plus que les mécontents levaient de nouveau la tête; ils étaient d'accord avec Piccinino et ne s'en cachaient pas; d'autre part, Everso d'Anguillara reprenait le cours de ses brigandages, et le Malatesta avait pris ouvertement parti pour le prince de la maison d'Anjou <sup>1</sup>. »

Sur ces entrefaites, la police romaine mit la main sur un certain Luca da Tozio, dont les aveux « découvrirent au Pape, dans toute son horreur, le danger suspendu sur sa tête ». Enfermé au château Saint-Ange, sans qu'il eût été besoin d'employer la torture, il dénonça le prince de Tarente, Everso d'Anguillara, Jacques Savelli et les Colonna, comme ayant appelé Piccinino sur le territoire de Rome; Tiburce et sa bande devaient ouvrir au condottiere les portes de la ville; les conjurés avaient résolu le pillage de la ville et le meurtre du neveu du Pape <sup>2</sup>.

Ces nouvelles décidèrent Pie II à hâter son voyage. A Orvieto, il fut assez heureux pour poser les bases d'une réconciliation entre les partis dont les divisions désolaient la ville <sup>3</sup>. Le 30, il arrivait à Viterbe, où l'attendait une députation venue pour le supplier de pardonner les excès de la jeunesse romaine... « Quelle ville est plus libre que Rome? » aurait répondu le Pape. « Vous ne payez point d'impôts, vous n'avez pas de charges, vous exercez les emplois les plus honorables, vous vendez votre vin et votre blé au prix que vous voulez, vos maisons vous rapportent de beaux loyers, et avec tout cela quel est votre souverain? est-ce un comte, un marquis, un

<sup>1</sup> VOIET, t. III, p. 149. — Sur Trivoli, voy. : *Card. Papien. Epist.*, n° 37<sup>b</sup>.

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, p. 108-109. — Pie II fait allusion à ces aveux dans un Bref (inééd.) au cardinal Forteguerra, daté de Rome, le 19 octobre 1460, où il écrit, à propos de Savelli : « Sunt nobis et alia cognita, que litteris credenda non sunt. » (Bibliothèque Laurentienne, *loc. cit.*)

<sup>3</sup> Voy. MANENTE, *Hist. d'Orvieto* (Venezia, 1566), t. II, p. 90; FOMI, *Cod.*, p. 719; et *Pio II e la pace d'Orvieto*, étude publiée dans les *Studj e doc.*, t. VI, p. 249 et suiv., d'après des documents des Archives d'Orvieto.

duc, un roi, un empereur? Non, c'est plus que cela : c'est le Pape romain, le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ. C'est à lui que vous êtes redevables de votre gloire et de votre prospérité, c'est à cause de lui que les richesses de l'univers entier affluent vers votre ville<sup>1</sup>. »

Le 4 octobre, Pie II partit de Viterbe avec une escorte de cinq cents cavaliers que le duc de Milan lui avait fournis à sa demande; le 6, il rentrait dans Rome, au milieu des témoignages de la joie populaire<sup>2</sup>. Aussitôt arrivé, il convoqua les conservateurs et les bourgeois les plus notables, et leur exposa, dans une allocution de deux heures, la nécessité de combattre Jean de Calabre, Piccinino, et, en général, tous les fauteurs de désordre<sup>3</sup>.

La présence du Pape rendit momentanément le calme à la ville, mais la situation n'en restait pas moins critique. Au milieu d'octobre, le bruit se répandit que Piccinino se préparait à tenter contre Rome un coup décisif, et que, dans ce but, il s'était assuré du concours des insurgés napolitains<sup>4</sup>. Mais, avant que le mois se fût écoulé, Tiburce, par sa folle témérité, avait couru lui-même au-devant de sa perte. Le 29,

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 113-114; NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 81-82; VOIGT (p. 150) pense que ce discours n'est qu'un pastiche; GREGOROVIVS (t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 180), au contraire, le tient pour authentique et en donne pour preuve qu'on y retrouve exactement les mêmes arguments que dans le Cod. vat. 3618 (voy. plus haut, t. II, p. 219, note 1). Les mêmes idées reviennent encore dans les Commentaires de V. Albergato (inéd.), dont il existe des exemplaires manuscrits aux Archives du palais, à Vienne et à la Bibliothèque Corsini, à Rome. Voy. ce que j'ai écrit à ce sujet dans les *Hist. Jahrb.*, t. III, p. 228.

<sup>2</sup> SIMONETA, p. 717-718; *Pii II Comment.*, p. 115-116; NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 82, 263; INFESSURA (p. 1139) fixe l'arrivée du Pape au 5 octobre; c'est une erreur (voy. VOIGT, p. 151). M. DE L'ÉPIROIS (p. 32) indique le 7; son erreur provient de ce que cette date est celle du jour où le Pape entra au Vatican. C'est en ce sens qu'il faut entendre le passage d'une Lettre (inéd.) du cardinal Scarampo à Louis Gonzague, datée de Rome, le 8 octobre 1460, dans laquelle il est dit que le Pape est revenu la veille, « cum grandissima letitia universalmente da tucto el popolo Romano ». (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>3</sup> NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 263; *Pii II Comment.*, p. 121-124.

<sup>4</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto et d'Augustinus de Rubéis, dat. « ex urbe die 14 Octobris 1460 ». (Archives d'État de Milan.)

Bonanno Specchio, ayant eu l'audace de se risquer dans Rome, était tombé aux mains de la police. Informé de son arrestation, Tiburce accourut de Palombara avec quinze de ses compagnons et se mit à parcourir les rues en appelant le peuple aux armes. « Il est trop tard », lui répondit-on. Les factieux ne s'étaient attendus ni à cette indifférence de la part de la populace, ni à la résistance vigoureuse que leur opposèrent les amis de l'ordre et les soldats du Pape. Déconcertés, ils cherchèrent leur salut dans la fuite; quelques-uns réussirent effectivement à s'échapper, mais Tiburce fut pris avec cinq de ses complices. Placé sur le chevalet, il avoua tout : assuré du concours des barons gibelins et de Piccinino, il avait formé le projet de renverser le gouvernement du Pape et de mettre au pillage les maisons des plus riches commerçants et des cardinaux : des devins lui avaient prédit pour cette année-là même la chute du gouvernement des prêtres; il ne demandait pas grâce; il priait seulement qu'on en finit vite. Ses aveux furent confirmés par ceux des autres séditeux. Le Pape défendit de les mettre à la torture, et, le dernier jour d'octobre, Tiburce, Bonanno Specchio et six de leur compagnons subirent, au Capitole, le supplice de la pendaison<sup>1</sup>. « Déjà, avec Porcaro, l'agitation démocratique n'avait été qu'une pâle imitation des attentats de Catilina; avec Tiburce et Valérien, les héros de 1460, elle était tombée dans le pur brigandage<sup>2</sup>. »

Bien que délivré de ce souci, Pie II, sans cesse inquiété par l'attitude menaçante de Piccinino, jugea la situation si critique, qu'il fit offrir la paix à Jacques Savelli sous les conditions les plus équitables<sup>3</sup>. Au commencement du mois de dé-

<sup>1</sup> INFESSURA, p. 1139 (nous retrouvons là l'erratum déjà signalé, 1459 au lieu de 1460); NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 264; *Chronic. Eugub.*, p. 998 et suiv.; RAPH. VOLATERRANUS, *Comm.*, p. 253; *Pii II Comment.*, p. 117-120; *Cronica di Forlì* (inéd.), f° 269<sup>b</sup> (Cod. 234 de la Bibliothèque du prince Boncompagni, à Rome); Dépêche (inéd.) d'Antoine Ricao, du 6 novembre 1460 (Archives Gonzague, à Mantoue, 1460); voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 41.

<sup>2</sup> GREGOROVITUS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 177; « Bandum pro quiete urbis », du 2 novembre 1460, publié par THEINER, *Cod.*, t. II, p. 415-416.

<sup>3</sup> Bref du 19 novembre 1460. *Pii Epist.*, n° 18, édit. Mediol. Diverses lettres adressées par le Pape à Milan et à Florence, pour demander assistance, ont

cembre, on fut en droit de croire que l'on touchait au moment d'un rapprochement avec l'ennemi le plus acharné du pouvoir temporel des Papes<sup>1</sup>; mais Piccinino fit faire à ses troupes un mouvement en avant, et Savelli rompit les négociations<sup>2</sup>.

Mais, dira-t-on, comment « Piccinino pouvait-il faire ainsi irruption dans le domaine de l'Église » sans avoir immédiatement Alexandre Sforza et Frédéric d'Urbain à ses trousses? Cela tenait à deux causes : d'abord à la désunion qui régnait entre les deux généraux; en second lieu, au mécontentement du duc de Milan, irrité de la prise de possession de Terracine par le Pape. Cependant, Alexandre et Frédéric finirent par manœuvrer de telle sorte que Piccinino, contraint de battre en retraite, alla prendre ses quartiers d'hiver dans les Abruzzes<sup>3</sup>.

Le printemps de 1461 fut signalé, pour les Français, par une perte sensible. Au mois de mars, une révolution éclata dans Gênes; la garnison française, rejetée dans la citadelle, dut s'y enfermer et y soutenir un siège. Milan appuyait le soulèvement. Le roi René fit bien, en personne, une tentative pour dégager la citadelle assiégée, mais il fut complètement battu, et la garnison réduite à mettre bas les armes<sup>4</sup>.

été publiées par RAYNALD, ad an. 1460, n<sup>os</sup> 70 et 71. — L'attitude menaçante de Piccinino est signalée dans une Dépêche (inéd.) de « G. de Piccolominibus » à la ville de Sienne, datée de Rome, le 25 novembre 1460. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>1</sup> Dépêche (inéd.) de « G. de Piccolominibus » à la ville de Sienne, datée de Rome, le 6 décembre 1460 : « Jac<sup>o</sup> Savello ha mandato a chiedere misericordia a la S<sup>a</sup> di N. S<sup>o</sup> il quale e tanto clemente che e contento riceverlo et par tanto sono levate le offese infino a martedì proximo. Spero fra oggi o domane si concludara. » (Archives d'État de Sienne.)

<sup>2</sup> Dépêche (inéd.) de « G. de Piccolominibus », datée de Rome, le 10 décembre 1460, *loc. cit.*

<sup>3</sup> VOIGT, t. III, p. 153 et suiv. Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, le 15 novembre 1460 (c'est la troisième dépêche du même jour) : « Infine aviso V. E. che tra li ill. signori Alexandro et conte d'Urbino non e bona intelligentia, ma guerra et dissentione in modo che non saria possibile nisi aliter provideatur a far cosa che ben fosse. » Archives d'État de Milan.)

<sup>4</sup> BASIN-QUICHERAT, t. I<sup>er</sup>, p. 307 et suiv.; t. IV, p. 361-362; VALLET DE VIRIVILLE, p. 436; LECOY DE LA MARCHE, t. I<sup>er</sup>, p. 327 et suiv.; VAESSEN, *Lettres de Louis XI* (Paris, 1883), t. I<sup>er</sup>, p. 354 et suiv.

La fortune du parti de la maison d'Anjou à Naples subit le contre-coup du désastre de René. Il n'y eut, cependant, pas d'affaire décisive de ce côté-là pendant l'année 1461. Scanderbeg fit bien une démonstration en faveur de Ferdinand, au mois d'août, dans la Pouille, avec un corps de deux à trois mille Albanais; mais cette intervention de bandes à demi sauvages n'eut pour résultat que d'augmenter le désarroi général<sup>1</sup>.

Pendant ce temps, le Pape travaillait activement au rétablissement de l'ordre dans ses alentours immédiats. A Rome, on vivait dans des trances continuelles; tous les cardinaux avaient fortifié leurs palais et s'y faisaient garder par des hommes armés<sup>2</sup>. Au mois de mars 1461, on fit encore subir le dernier supplice à onze hommes de la bande de Tiburce, qui avaient osé sortir de Palombara et se risquer dans les rues de Rome<sup>3</sup>. Au mois de mai, le bruit courut que le Pape se préparait à diriger toutes ses forces disponibles contre Jacques Savelli et à faire un exemple aux dépens de cet incommode voisin<sup>4</sup>. On redoutait l'issue de cette entreprise, mais Frédéric

<sup>1</sup> CIPOLLA, p. 493; PAGANEL, p. 264 et suiv. D'après VOIGT (t. III, p. 158), l'expédition de Scanderbeg aurait eu lieu au mois de juillet. Cette affirmation est contredite par les Dépêches d'Antonius Guidobonus, datées de Venise, le 12 et le 25 août 1461; voy. MAKUSCEV, t. II, p. 156, et, du même, *Slaven*, p. 101-103 : cet historien exagère considérablement les résultats de la campagne de Scanderbeg; BARLETIUS va encore plus loin, dans sa biographie bien connue du chef albanais. Dans une Lettre (inéd.) datée de Tivoli, le 9 septembre 1461, G. Lolli estime l'effectif des Albanais à deux mille hommes. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de Barthélemy Bonatto à Louis de Gonzague, datée de Rome, le 23 février 1461 : « Qui se vive cum grande carestia et suspecto, non ce cardinale chi non habia armata la famiglia et casa sua. » (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>3</sup> NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 265; Relation de Fantinus de Valle, publiée par PALACKY, *Beitrage*, p. 243. Voy. encore : Dépêche (inéd.) de B. Bonatto, datée de Rome, le 26 mars 1461. (Archives Gonzague.)

<sup>4</sup> Dépêche (inéd.) de B. Bonatto, datée de Rome, le 6 mai 1461 : « La impresa de Palumbara pur se fara par quello ne se vede fin qui. E vero che ge sonno pratiche assai de accordo, ma il papa ge malissimo dispoto et dice vole batter tucti li altri baroni de Roma cum lo exempio de questo. Se la reusira bene, sera contra la commune opinione. » (Archives Gonzague.) Voy. aussi PORTIOLI, p. 24, 28.



d'Urbain se montra à hauteur de sa réputation. Dès le commencement de juillet, toute la Sabine était soumise ; Savelli, enfermé dans Palombara, fut contraint de capituler. Le 10 juillet, il se jetait aux pieds du Pape et demandait grâce : Pie II fut généreux, et, en considération de sa parenté avec les Colonna, il ne lui imposa que des conditions modérées<sup>1</sup>.

Cependant Rome était toujours en fermentation : pour chaque tête de bétail enlevée, disait le Pape à l'ambassadeur milanais, le peuple entier pousse les hauts cris<sup>2</sup>. La situation restait donc tendue. A la fin de juin, on découvrit un complot formé dans le but de surprendre le fort Saint-Ange. Par un décret publié au commencement de juillet, le port des armes fut prohibé dans les rues de la ville, sous les peines les plus sévères<sup>3</sup>. Le 21 juillet, le Pape, dont les souffrances ne lui avaient pas laissé un seul instant de repos depuis le printemps<sup>4</sup>, quitta Rome, où la chaleur était écrasante, pour aller respirer l'air frais sur les hauteurs de Tivoli ; les troubles recommencèrent aussitôt. Les autorités eurent toutes les peines du monde à rétablir l'ordre. L'ambassadeur de Mantoue, après avoir relaté ces faits à son maître, ajoute que, pour sa part, il craint que Rome ne devienne le théâtre de nouvelles Vêpres siciliennes ; les habitants, dit-il, sont ingouvernables, rien n'a prise sur eux, ni la sévérité, ni la douceur<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 135 ; CUCCONI, p. 209 et suiv. ; SIMONETA, p. 727 ; *Chronic. Eugub.*, p. 1001 ; PALMERIUS, p. 245. Voy. les Dépêches (inéd.) de Barthélemy Bonatto à Louis de Gonzague, datées de Rome, les 5, 10, 14 et 17 juillet 1461 (Archives Gonzague), et le Rapport (inéd.) d'Otto de Carretto, du 11 juillet 1461 (Archives d'Etat de Milan), au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 49.

<sup>2</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto et d'Augustinus de Rubeis à François Sforza, datée de Rome, le 21 mai 1461. (Archives d'Etat de Milan.)

<sup>3</sup> Relations (inéd.) de B. Bonatto, datées de Rome les 3 et 5 juillet 1461. Voy. encore les Dépêches (inéd.) du même ambassadeur, des 29 et 30 juin 1461 (Archives Gonzague, à Mantoue), au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 47. — Pie II avait publié, le 28 janvier 1461, une constitution contre les meurtriers : voy. *Bull.*, p. 156-158.

<sup>4</sup> Dépêches (inéd.) de B. Bonatto, datées de Rome les 23 mars et le 3 avril 1461. (Archives Gonzague.)

<sup>5</sup> Relation (inéd.) de B. Bonatto, du 22 juillet 1461. (Archives Gonzague, à Mantoue) — Plusieurs cardinaux, ne pouvant plus tenir à Rome, étaient partis avant le Pape. Par exemple, dans une Lettre (inéd.) datée de Rome, le 21 juin

A Tivoli, le Pape ne restait pas inactif. Cette place commande divers passages de la montagne; Pie II ne pouvait oublier le danger qu'elle avait couru peu de temps auparavant : il donna l'ordre d'y construire une citadelle; en même temps il s'occupait de la réforme du monastère franciscain établi dans la ville<sup>1</sup>. Avec cela, il trouvait encore des loisirs pour l'étude des sciences; il travaillait alors à la description de l'Asie. Il faisait, dans les admirables environs de la ville, de fréquentes excursions où il retrepait ses forces physiques et morales.

Déjà menacée par la prolongation de la guerre de Naples, la tranquillité des États de l'Église fut encore mise en danger, à cette époque, par l'hostilité de Sigismond Malatesta, le tyran de Rimini. Ce personnage n'est pas seulement une des figures les plus atroces des premiers temps de la Renaissance, ce fut aussi « l'un des plus abominables tyrans de tous les temps. Brave et audacieux, habile et souvent heureux, il réunissait les qualités du renard et du lion, qualités désignées par Machiavel comme indispensables au tyran. » Protecteur des arts et des sciences, il était lui-même poète, philosophe et savant; mais la vaste étendue de ses connaissances ne l'avait pas empêché de descendre au degré le plus bas de la dépravation morale. On peut affirmer qu'il n'est pas un forfait que ce païen éhonté « n'ait commis, ou, tout au moins, dont on ne l'ait cru capable. Sous l'influence de la jalousie ou de la passion, il tua ou répudia deux femmes légitimes. Tel il était dans sa propre famille, tel il était au dehors : pour la satisfaction de sa sensualité effrénée, de sa cruauté sanguinaire, il commit les actes les plus effroyables<sup>2</sup>. » Sa brouille avec Pie II datait

1461, le cardinal L. J. de Mila écrit qu'il se propose « hoc tempore romanos confugere calores » et d'aller à Sienne. (Archives d'État de Sienne.) — Un des complices de Tiburce fut supplicié vers la fin de février 1463 : voy. la Dépêche (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 26 février 1463. (Archives Gonzague.)

<sup>1</sup> *Ammanati Ep.*, f° 37<sup>b</sup>; WADDING, t. XIII, p. 201; VIOLA, t. III, p. 99 et suiv.; NIBBY, *Viaggio antiq.*, t. I<sup>er</sup>, p. 153; GORI, *Viaggio antiquario di Roma a Tivoli* (Roma, 1855), t. I<sup>er</sup>, p. 17; MANDALARI, *P. Vitali* (Roma, 1877), p. 16.

<sup>2</sup> GEIGER, p. 212-213, et *Lützows Zeitschr.*, t. XVIII, p. 3-4. Voy. BURCKHARDT, *Cultur*, t. I<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 33, 271; t. II, p. 225, 327; JANITSCHKE, p. 31

de l'époque où celui-ci, à Mantoue, l'avait contraint de faire la paix. Il profita des embarras que Piccinino causait au Pape pour s'emparer de nouveau du territoire qu'il avait dû céder alors<sup>1</sup>. Au mois de novembre 1460, Pie II avait demandé l'assistance du duc de Milan contre Sigismond et donné, en même temps, l'ordre de commencer son procès<sup>2</sup>. Le 25 décembre, une sentence solennelle le frappait à la fois de l'excommunication et de la déchéance de ses droits souverains, comme criminel notoire<sup>3</sup>.

Le païen se moquait bien d'une pareille condamnation : quand on la lui annonça, il demanda, en riant, si l'excommunication faisait perdre le goût du bon vin et de la bonne chère. Il n'avait pas attendu jusque-là pour tourner en dérision les cérémonies de l'Église, car l'humanisme païen n'aurait pu trouver un terrain plus favorable que « cette nature de criminel, à la fois énergique et arrogant ». On raconte qu'un jour, revenant d'une fête où il avait passé la nuit, il entra dans une église et fit remplir d'encre les bénitiers, pour se

PONTANUS (*Opp.*, t. I<sup>er</sup>, p. 322, *De immanitate*, cap. 17) rapporte sur le compte de Sigismond un fait horrible : « filium suum Robertum cognoscere tentavit », dit-il. BURCKHARDT (*op. cit.*) veut voir dans ce fait un acte inspiré non par une luxure effrénée, mais par une superstition puisée dans la magie ou l'astrologie. La monographie la plus récente écrite sur Sigismond Malatesta a pour auteur Ch. YRIARTE (1882); c'est, assurément, un beau travail, mais il laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'exactitude historique. Voy. par comparaison *Janitschek's Repertorium*, t. VII, p. 156 et suiv., et *Lützows Zeitschr.*, t. XVIII, p. 1 et suiv. M. Yriarte n'a pas suffisamment tiré parti des Archives; il n'aurait pas laissé de côté, sans la remarquer, une lettre extrêmement intéressante de son héros (voy. plus loin, p. 117) que j'ai trouvée aux Archives de Milan.

<sup>1</sup> VOICET, t. III, p. 127 et suiv., 160.

<sup>2</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 4 novembre 1460 (Archives d'État de Milan); Bref (inéd.) au cardinal Forteguerra, du 25 novembre 1460. (Bibliothèque Laurentienne.)

<sup>3</sup> Relation (inéd.) de Carlo da Franzoni, du 26 décembre 1460. Dépêche (inéd.) de G. Chigi, du 16 janvier 1461. (Archives Gonzague, à Mantoue.) — Suivant la coutume de l'époque, on dressa, dans les villes des États de l'Église, des mannequins représentant Malatesta en caricature : Bologne seule fit exception; les autorités l'avaient défendu : c'est un fait caractéristique. Voy. *Cronica di Bologna*, p. 379, et le Bref (inéd.) de Pie II, du 9 octobre 1461 (Archives d'État de Bologne), Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 50.

donner le plaisir de rire aux dépens des fidèles qui se noircissaient le visage en faisant le signe de croix<sup>1</sup>. Le monument curieux qu'il fit élever, et que les contemporains surnommaient déjà le « temple de Malatesta », subsiste encore, comme le témoin le plus frappant de son incrédulité.

Les auteurs d'histoires de l'art déclarent unanimement que l'église de Saint-François, reconstruite par Léon-Baptiste Alberti dans le style classique qui commençait à devenir de mode, ressemble plus à un temple païen qu'à une église chrétienne. La seule différence, dit un spirituel écrivain, est que la divinité à la gloire de laquelle ce temple avait été construit n'était ni Junon, ni Vénus, ni Minerve, mais la belle Isotta, la maîtresse de Sigismond, qui l'épousa par la suite<sup>2</sup>.

L'absence de caractère religieux particulier au « temple de Malatesta » saute aux yeux dès qu'on pénètre dans l'intérieur. « Sur toute l'étendue des murs, couverts de marbre à profusion, c'est à peine si l'on aperçoit un symbole chrétien, une figure rappelant la légende des saints. » Parmi les nombreuses inscriptions, il n'en existe qu'une seule qui ait une signification religieuse, et encore le sens en est-il douteux. Dans les motifs de la décoration, il semble qu'on ait évité avec intention le signe victorieux de la religion chrétienne, la croix. Au contraire, dans tous les coins et recoins, on trouve « des allusions au paganisme, des motifs qui indiquent clairement que Sigismond et Isotta sont les génies protecteurs du lieu, les divinités qu'on révère dans le temple ». Pas une balustrade, une frise, un arceau, une voûte où ne soient entaillées, dans la pierre, les initiales I. S. (Isotta et Sigismond) et les armoiries des Malatesta. Dans certaines inscriptions, le fondateur du

<sup>1</sup> VOIGT, t. III, p. 123 et suiv.

<sup>2</sup> MUNIZ, *Précurseurs*, p. 87; voy. BURCKHARDT, *Gesch. der Renaissance*, p. 8; YRIARTE, p. 180, 198, et les articles sur ce bel ouvrage publiés par C. V. FABRICZY dans l'*Allgem. Zeitung*, 1883, n° 242-244, Suppl., et par GEIGER, dans la *Lützows Zeitschr. für Kunst*, t. XVIII, p. 2 et suiv. — La pose de la première pierre de l'église de Saint-François eut lieu en 1447, et non en 1446, date indiquée par YRIARTE, par GEIGER, p. 7, et par LUTZOW, p. 368; voy. *Cronica di Rimini*, p. 960, et TORINI, p. 210.

monument est franchement placé au rang des dieux, sous les noms de Jupiter ou d'Apollon de Rimini<sup>1</sup>. Dans la chapelle de Saint-Jérôme, défilent sous les regards des visiteurs les divinités de l'Olympe à peu près au complet : Diane, Mars, Mercure, Saturne et même Vénus sortant de l'onde<sup>2</sup>. Pas un signe chrétien sur le sarcophage de Sigismond, ni sur le splendide mausolée d'Isotta, porté par deux éléphants, les animaux héraldiques du blason des Malatesta : l'inscription tracée sur le monument, du vivant même de cette femme, lui attribue l'épithète de *Diva* ! Il est facile de démontrer que quelques-unes des sculptures qui en font l'ornement rappellent des épisodes d'un poème érotique composé par Sigismond pour Isotta<sup>3</sup>.

Un monument religieux dans lequel dominant à ce point les souvenirs du paganisme méritait en vérité le jugement sévère prononcé par Pie II dans ses *Commentaires* : Saint-François de Rimini, dit-il, est un temple qui semble plutôt destiné à la célébration des mystères du paganisme qu'au culte chrétien<sup>4</sup>.

Le duc de Milan, désireux d'employer toutes ses forces sur le théâtre de la guerre de Naples, ne voulait pas entendre parler d'une expédition contre Malatesta<sup>5</sup>. Mais le Pape ne se laissa pas dissuader et fit marcher contre Sigismond un corps de cinq mille hommes, commandé par Barthélemy Vitelleschi, archevêque de Corneto. Les deux armées se rencontrèrent, le 2 juillet 1461, à Nidastore, dans les Marches.

<sup>1</sup> YRIARTE, p. 196, 198, 237-238 ; voy. encore les études de FABRICZY et de GEIGER, citées à la note précédente.

<sup>2</sup> Voy. les planches de l'ouvrage de Ch. YRIARTE, p. 203, 216, 217.

<sup>3</sup> YRIARTE, p. 213, 219. On trouvera dans cet ouvrage de bonnes gravures représentant les tombeaux d'Isotta (p. 145) et de Sigismond (p. 272). — L'auteur démontre que cette Isotta, chantée par les poètes de cour comme un modèle de beauté, de chasteté et de distinction intellectuelle, était une femme sans éducation ; elle ne savait même pas écrire !

<sup>4</sup> *Pii II Comment.*, p. 51.

<sup>5</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 3 janvier 1461. (Bibliothèque Ambrosienne.) — Sur l'ardeur fiévreuse avec laquelle Sigismond procédait à ses armements, voy. le Rapport (inéd.) de B. Bonatto à L. de Gonzague, daté de Rome, le 21 mai 1461. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

Sigismond combattit comme « un ours furieux » et infligea aux troupes pontificales une déroute complète<sup>1</sup>.

Les Vénitiens, enchantés de l'issue de cette bataille, profitèrent de l'occasion pour avancer de l'argent à Sigismond, et se firent livrer en gage la place de Monte Marciano. Le Pape protesta. Le projet des Vénitiens consistait à profiter de la querelle entre le Pape et Sigismond pour « acquérir peu à peu, à leurs dépens, un territoire le long de la côte ». Piccinino et le prince de Tarente envoyèrent à Sigismond un subside de seize mille ducats<sup>2</sup>.

Bien qu'ému au plus haut point par le désastre de Nidascore, Pie II ne perdit pas courage; il ordonna au légat des Marches de réunir toutes les troupes disponibles et prit à son service Napoléon Orsini<sup>3</sup>. Au mois d'août 1461, il ne paraissait pas éloigné de la pensée d'accorder un armistice à son dangereux adversaire.

A ce moment, Pie II se trouvait aux prises avec une situation des plus difficile. Ses finances étaient épuisées, ses troupes à peine en état de tenir Sigismond en respect<sup>4</sup>; le duc de Milan, gravement malade, gardait le lit, et le parti français à la cour pontificale s'efforçait par tous les moyens d'obtenir la rupture de l'alliance avec Naples. Pie II, obsédé, finit par parler lui-

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 141; SIMONETA, p. 730; *Chronic. Eugub.*, p. 1001; TONINI, p. 281 et suiv., donne un exposé de ces faits extrait de la *Chronique de Broglio* (Cod. D. III, 48 de la Bibliothèque Gambalunga, à Rimini); voy. encore REPOSATI, t. I<sup>er</sup>, p. 205. — La date indiquée dans le texte ressort de la Dépêche (inéd.) de B. Bonatto, du 5 juillet (Archives Gonzague, à Milan), et de la Chronique de GHIRARDACCI (inéd.), *St. di Bologna* [*loc. cit.*]. (Bibliothèque de l'Université de Bologne.) — Le 6 juillet 1461, Pie II écrivit à B. Vitelleschi, pour le consoler de sa défaite (Archives secrètes des Papes); voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 48.

<sup>2</sup> BALDASSINI, *Mem.*, p. 165 et Appendice C; RAYNALD, ad an. 1461, n° 40; BATTAGLINI, p. 644; *Mem. di Rimini* (Bologna, 1789), p. 644; TONINI, p. 288 et suiv. et Appendice, p. 220-221; VOIGT, t. III, p. 170; DE L'ÉPINOIS, p. 433.

<sup>3</sup> « Legato Marchie » (inéd.), dat. V Julii A° 3° (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 190); Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, du 18 août 1461 (Archives d'État de Milan.) L'original du brevet d'engagement d'Orsini (inéd.) daté « Tibure, 1461, XVI Cal. Sept. », se trouve aux Archives Orsini à Rome (II. A. XVII, n° 35).

<sup>4</sup> « Legato Marchie » (inéd.), s. d. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 247.)

même en ce sens : « Il lui devenait, disait-il, impossible de rester plus longtemps sourd aux plaintes et aux accusations formulées journellement devant lui par le roi de France, par la majorité des prélats les plus haut placés, par la curie presque tout entière : à combien de dangers n'avait-il pas exposé l'Église pour l'amour de Ferdinand ? » Et cependant les adversaires de ce prince se multipliaient comme les têtes de l'hydre ; mieux vaudrait se renfermer dans la neutralité, attendre l'issue de la guerre, travailler au bien des États de l'Église et employer son argent pour la guerre contre les Turcs <sup>1</sup>. François Sforza faisait preuve de plus de constance ; même dans les moments les plus critiques, son attitude demeura invariable ; à la fin de l'automne, le mariage du neveu du Pape, Antoine, avec Marie, fille naturelle de Ferdinand, raffermir l'attachement de Pie II à la cause de la maison d'Aragon. Antoine, qui portait déjà le titre de duc de Sessa, reçut, en outre, celui de duc d'Amalfi et fut élevé à la dignité de grand juge du royaume <sup>2</sup>.

Au mois de mars de l'année suivante (1462), arrivait à Rome une brillante ambassade envoyée par le nouveau roi de France, Louis XI : comme les précédentes, elle mit tout en œuvre pour gagner le Pape à la cause de la maison d'Anjou. Après une hésitation de peu de durée, Pie II se déclara plus fermement résolu que jamais à maintenir son alliance avec Ferdinand <sup>3</sup>.

La saison d'été amena un événement destiné à exercer une influence décisive sur l'issue de la guerre de succession de Naples ; il était grand temps, car ce malheureux royaume présentait le spectacle de la plus affreuse désolation <sup>4</sup>. Le 18

<sup>1</sup> SIMONETA, p. 731 ; VOIET, p. 162. Simoneta mentionne certaines lettres d'Otto de Carretto, écrites en 1461, que j'ai vainement recherchées aux Archives d'État de Milan en 1882 : on opère actuellement un nouveau classement de ces Archives ; peut-être retrouvera-t-on les lettres en question.

<sup>2</sup> VOIET, p. 163 et suiv. ; PORTOLI, p. 29. — Pie II écrivit, le 30 mai 1461, à son neveu, un beau Bref (inéd.) de félicitations à l'occasion de son prochain mariage. Il en existe une copie aux Archives Borghèse, à Rome, Cod. I-28.

<sup>3</sup> Voy. plus loin, chap. iv.

<sup>4</sup> Lettre (inéd.) de L. Petronius à la ville de Sienne, du 15 mai 1462 « Et e tanto, S. miei, la destructione dello reame universale, che e una pieta. » (Archives d'État de Sienne.) — Rome était alors tranquille : le même personnage note ce fait dans un post-scriptum à une Lettre (inéd.) du 23 mai 1462. —

août 1462, Ferdinand et Alexandre Sforza livrèrent bataille près de Troja, à Piccinino et à Jean de Calabre : leur victoire fut complète<sup>1</sup>. Son résultat immédiat fut de déterminer le prince de Tarente à faire sa paix avec Ferdinand : en abandonnant le parti de la maison d'Anjou, il assurait virtuellement le succès de sa rivale.

A partir de ce moment, les choses marchèrent vite. A l'automne de l'année suivante (1463), Piccinino passait au service du vainqueur, en se faisant grassement payer. La ville d'Aquila capitula ; depuis 1460 elle avait arboré l'étendard de la maison d'Anjou ; enfin Marzano, duc de Sessa et prince de Rossano, fit à son tour sa soumission<sup>2</sup>. Au mois de septembre 1463, l'infortuné Jean de Calabre, réduit à fuir, alla se réfugier dans l'île d'Ischia. Au milieu d'octobre, le Pape put rappeler ses troupes de Naples.<sup>3</sup> Le mois suivant, le prince de Tarente étant mort, Ferdinand confisqua les trésors et les domaines du défunt<sup>4</sup>. Tout espoir était, dorénavant, perdu

Le 13 février 1462, le Pape avait interdit, sous les peines les plus sévères, aux vassaux de l'Église, de se mettre à la solde d'autres princes : Dépêche (inéd.) de L. Petronius, datée de Rome, le 14 février 1462. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>1</sup> PONTANUS, lib. IV ; SIMONETA, p. 736 et suiv. ; *l'ii II Comment.*, p. 247 et suiv. ; *Chronic. Eugub.*, p. 1002 ; Notar GIACOMO, p. 104 ; CAGNOLA, p. 157-158 ; *Giornali Nap.*, p. 1133 ; LECOY DE LA MARCHE, t. I<sup>er</sup>, p. 340 ; t. II, p. 434. — Le 24 août 1462, G. de Piccolominibus annonce, de Pienza, aux Siennois (inéd.) : « La felice nuova de la rotta data per la M<sup>te</sup> del S. Re al duca Giovanni et al conte Jac<sup>o</sup>. » (Archives d'État de Sienne.)

<sup>2</sup> Sur les débuts des négociations qui aboutirent à détacher Piccinino et Marzano du parti d'Anjou, voy. le Rapport (inéd.) du cardinal de Gonzague, daté de Tivoli, le 10 août 1463. — Sur la soumission de Marzano, voy. la Dépêche (inéd.) de G. de Piccolominibus, datée de Tivoli, le 5 septembre 1463 (Archives d'État de Sienne), et la Bulle (inéd.) de Pie II du 16 septembre 1463 (Archives Orsini, à Rome). — Sur Aquila, voy. VOICET, t. III, p. 177 et suiv. ; *Saggiatore*, t. I<sup>er</sup>, p. 180 ; Brefs (inéd.) du 10 juin 1461 (Archives secrètes des Papes) aux Suppléments de l'édition allemande, t. II, n<sup>os</sup> 45 et 46.

<sup>3</sup> Dépêche (inéd.) de Nicodème, du 21 septembre 1463 (Archives d'État de Milan) ; LECOY DE LA MARCHE, t. II, p. 435. — Le cardinal de Conzague annonce à son frère le rappel des troupes pontificales, dans une Lettre (inéd.) du 15 octobre 1463. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>4</sup> Les sources ne sont pas d'accord sur la date de la mort du prince de Tarente : voy. VOICET, t. III, p. 179. TOMACELLI (*Storia di Napoli dal 1458 al 1464*, Napoli, 1840) la fixe au 26 décembre, date certainement fautive. En



pour la maison d'Anjou; au printemps de 1464, le duc Jean regagna la Provence<sup>1</sup>.

Revenons maintenant un peu en arrière. Nous avons déjà vu qu'en reconnaissance des services rendus à sa cause par le Pape, Ferdinand avait fait don des duchés de Sessa et d'Amalfi à Antoine Piccolomini. Cela ne suffisait pas encore à l'ambition du neveu de Pie II: il fit agir son oncle et protecteur, et, en 1463, il obtenait encore le beau duché de Celano<sup>2</sup>.

Cet attachement à la fortune des siens, dont Pie II ne donna que de trop nombreux exemples, projette un reflet fâcheux sur son pontificat. Outre cet Antoine, dont le nom s'est déjà présenté plusieurs fois sous notre plume, la sœur du Pape, Laudomia, avait eu encore trois fils de son mariage avec Nanni Todeschini: André, Jacques et François. Les deux premiers reçurent de Pie II de petits fiefs; il fit le troisième cardinal au mois de mars 1460. Il éleva à la même dignité Nicolas Forteguerri, son parent du côté maternel. « Un nombre incroyable » de parents siennois fut ainsi casé dans les préfectures des États de l'Église<sup>3</sup>.

Le favoritisme s'étendait aux Siennois en général, car Pie II avait un attachement passionné pour son pays natal<sup>4</sup>. On sait avec quelle prédilection il en a décrit les collines aux molles

effet, « Baldinus Vicedux » annonce déjà la mort du prince aux Siennois dans une Dépêche (inéd.) datée de Naples, le 18 novembre 1463 (Archives d'État de Sienne); dans un rapport (inéd.) au marquis de Mantoue, daté de Rome, le 23 novembre 1463, Jean de Arretio indique le 14 novembre. (Archives Gonzague.) — Sur les fiefs possédés par le défunt, voy. GOTTEIN, p. 284.

<sup>1</sup> RINUCCINI, *Ricordi*, p. xciii; LECOY DE LA MARCHE, t. 1<sup>er</sup>, p. 342. — Déjà, le 11 août 1463, Pie II l'avait adjuré de renoncer à une lutte désormais sans espoir: voy. le Bref (inéd.) daté de ce jour, à la Bibliothèque de l'Université de Turin, Cod. I, VI, 21, f<sup>o</sup> 59<sup>b</sup>.

<sup>2</sup> CORSIGNANI, t. 1<sup>er</sup>, p. 485 et suiv.; CARAFFA, *Hist. di Napoli*, t. 1<sup>er</sup>, p. 209; COSTANZO, p. 258; TUZZI, p. 116 et suiv.; BRANCA, *Mem. stor. di Sora* (Napoli, 1847), p. 129 et suiv.; VOIGT, t. III, p. 176 et suiv.; TOSTI, p. 171.

<sup>3</sup> VOIGT, t. III, p. 554 et suiv.; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 491 et suiv., et *Rœmische Briefe*, t. IV, p. 164 et suiv.; SANSI, *Storia*, p. 51-52. Un fait caractéristique est la chaleur avec laquelle Pie II recommande la famille Piccolomini aux Siennois dans le premier Bref (inéd.) à leur adresse, daté de Rome, le 29 août 1458. (Archives d'État de Sienne, C. Leone 195.)

<sup>4</sup> Voy. spécialement, à cet égard, les Rapports de l'ambassadeur siennois Mignanelli, dans les *Tre Lettere*, p. 18-19.

ondulations, les vergers et les vignobles; ses séjours préférés étaient Corsignano, quand il voulait jouir de la solitude de la campagne, ou Sienne, la ville d'aspect si noble, avec sa ceinture de murailles crénelées et de tours, où de nos jours encore tant de choses rappellent son souvenir. Sur les murs de la bibliothèque de la cathédrale, le Pinturicchio a retracé, pour la postérité, dans des fresques admirables, les principaux traits de la carrière extraordinaire de ce Pape <sup>1</sup>.

Dans l'entourage de Pie II, on ne trouve, « à peu de chose près, que des Siennois, et ces Siennois sont presque exclusivement des Piccolomini ». Son majordome était Alexandre Piccolomini: à partir de 1460, il joignit à cette charge celle de préfet de Frascati. Ses véritables familiers se nommaient Jacques Ammanati, créé cardinal en 1460, et Grégoire Lolli, fils de sa tante Bartolomea <sup>2</sup>. « Du moins peut-on dire à son éloge que, s'il enrichit ses neveux, ce ne fut pas aux dépens des États de l'Église, et qu'il ne les fit pas profiter de l'écrasement de Malatesta <sup>3</sup>. »

A partir du moment où la bataille de Troja avait fixé définitivement le sort de la maison d'Anjou, le malheur semblait s'être déchainé sur Sigismond Malatesta. Au printemps de 1462, Pie II avait clairement annoncé son intention de lui

<sup>1</sup> Cette série de fresques, dont les sujets sont des épisodes de la vie de Pie II, a été exécutée par le Pinturicchio, entre 1502 et 1508, pour le compte du cardinal François Piccolomini; elle met sous nos yeux « l'image d'ensemble la plus réussie et la plus fidèle des origines de la Renaissance italienne, cette époque si passionnée pour les couleurs et pour les formes » : LUETZOW, p. 321. Voy. encore : FALUSCHI, p. 16 et suiv.; BURKHARDT, *Cicerone*, p. 572 et suiv.; CROWE-CAVALCASELLE, t. IV, p. 293 et suiv.; SCHMARSOW, *Rafael und Pinturicchio in Siena*, Stuttgart, 1880.

<sup>2</sup> VOIET, *op. cit.*; SANI, *Storia*, p. 53. Un coupable abus de confiance a fait perdre à l'*Archivio Piccolomineo* (Arch. della Consorteria delle famiglie Piccolomini) ses plus précieux trésors. Ce qui reste n'a pas une bien grande valeur. M. Enea PICCOLOMINI a donné quelques renseignements intéressants dans ses *Documenti*, Siena, 1871. — Les autorités de Sienne s'obstinaient à ne voir en Pie II que le Piccolomini; aussi ses relations avec elles furent-elles toujours assez tendues; voy. plus haut, p. 46 et suiv., 48 et suiv., et pour ce qui concerne les phases diverses par lesquelles passa la question de la constitution, VOIET, t. III, p. 558 et suiv. — Le même écrivain (p. 565) donne une liste des sièges épiscopaux occupés par des Siennois.

<sup>3</sup> GREGONOVUS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 188.

infliger un châtement exemplaire. Il fit brûler sur deux places de Rome des effigies du tyran, d'une ressemblance assez frappante, exécutées par Paolo Romano : pour plus de clarté encore, un écriteau portait cette inscription : « Sigismond Malatesta, roi des traîtres, ennemi de Dieu et des hommes, condamné au feu par sentence du Sacré-Collège <sup>1</sup>. Les qualifications données au tyran n'étaient que le reflet de l'opinion générale. Malatesta essaya de se venger par la plume, et annonça en même temps la résolution de se défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang, car, écrivait-il au duc de Milan, « une belle mort ennoblit une vie entière <sup>2</sup> » !

Le 12 août 1462, Frédéric d'Urbin infligea à Malatesta, près de Sinigaglia, un échec sanglant qui le contraignit de fuir vers la Pouille <sup>3</sup>. Il se proposait de demander assistance à Jean de Calabre et au prince de Tarente, mais ils venaient justement d'être eux-mêmes écrasés à Troja, et Sigismond ne trouva plus que des débris de leur armée. « Encore plus découragé qu'à l'arrivée, il regagna Rimini. » Il n'avait plus d'espoir qu'en Venise. Autrefois, elle avait soutenu sous main les Malatesta <sup>4</sup>. Dans la circonstance présente, elle assaillit le Pape de lettres et

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 184-185; TONINI, p. 289; YRIARTE, p. 287. GEIGER (p. 213) reporte, par erreur, cette exécution simulée à l'année 1461. La date donnée dans le texte se démontre : par le compte publié par M. MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 248; par le Rapport (inéd.) de B. Marasca, du 27 avril 1462 (Archives Gonzague, à Mantoue), et par une Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, du 28 avril (*ibid.*). Il était de mode, à cette époque, d'exposer des mannequins représentant les adversaires que l'on voulait ridiculiser; on les accompagnait d'inscriptions en vers satiriques; voy. REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 105. — En 1461, Sigismond avait demandé, sans succès, il est vrai, l'assistance de Louis XI contre le Pape; c'est un détail intéressant à noter : voy. FIEVILLE, p. 115.

<sup>2</sup> Voy. aux Suppléments de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 56, la Lettre (inéd.) caractéristique de Sigismond à François Sforza. (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> *Pii II Comment.*, p. 258-259 : c'est là que se trouve la date donnée dans le texte. Certaines sources donnent d'autres dates : voy. VOICT, t. III, p. 168; TONINI, p. 293, et YRIARTE, p. 290. Les historiens qui indiquent le 24 ou le 26 août se trompent assurément, car Frédéric d'Urbin écrivait le 21 août 1462 : « *Ex Castris Sancti D. N.* (inéd.) : De la nostra victoria contra el S. Sigismondo semo certo ne havete havuto grandissima alegrezza et consolatione et e raxonevole chel sia cusi. Speramo del continuo farve sentire del altre cose che ve piaceranno. » (Archives d'État de Florence : Urbino, I, G. CIV, n<sup>o</sup> 7.)

<sup>4</sup> VOICT, t. III, p. 168, 170.

d'agents, déployant toute sa diplomatie pour obtenir les conditions les plus douces en faveur du rebelle, en même temps qu'elle lui faisait passer en grand secret des subsides<sup>1</sup>. En attendant, Frédéric, auprès de qui Malatesta avait fait de vaines tentatives de corruption pour l'amener à trahir le Pape<sup>2</sup>, poursuivait le cours de ses succès, avec d'autant plus de facilité que les sujets de Sigismond ne faisaient rien pour la défense d'un tyran détesté. Sigismond fit intervenir la diplomatie auprès du Pape; elle se heurta à une résolution fermement arrêtée d'en finir une fois pour toutes<sup>3</sup>.

L'année suivante (1463), dès le début de la belle saison, Frédéric rentra en campagne, serrant toujours de plus près son adversaire. Le frère cadet de Sigismond, Dominique, voyant tout perdu et renonçant à l'espoir d'un retour de la fortune, vendit la place de Cervia, pour quatre mille ducats, à la république de Venise, qui venait déjà, peu de temps auparavant, de mettre la main sur Ravenne<sup>4</sup>.

A partir du mois de juin, la lutte se concentra principalement autour de la place de Fano; Frédéric l'assiégeait du côté de la terre, tandis que le cardinal Forteguerra cherchait à empêcher le ravitaillement par mer. Au commencement du mois d'août, les navires pontificaux livrèrent un combat à ceux de Malatesta et furent victorieux; mais deux grandes galères vénitiennes intervinrent au moment où la flottille pontificale allait emmener sa capture, la forcèrent à la relâcher et la contraignirent même à chercher au plus vite un refuge

<sup>1</sup> Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.* (inéd.), t. XXI, f° 121<sup>b</sup> (28 octobre 1462).

<sup>2</sup> Voy. le Bref (inéd.) du 7 octobre 1462. (Archives d'État de Florence.)

<sup>3</sup> Voy. le Rapport (inéd.) d'Otto de Carretto « ex Petriolo » le 28 octobre 1462. (Archives d'État de Milan.) — Sur la tyrannie de Malatesta, voy. SIENA, *Storia di Sinigaglia* (1476), p. 138, 235. — Sur l'intervention en sa faveur de diverses puissances, la France (VOICET, p. 169), Venise (Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.* (inéd.), t. XXI, f° 123 et suiv.), Milan et Florence, voy. les Dépêches de G. de Piccolominibus, dat. « Tuderti » les 1<sup>re</sup> et 3 décembre 1462. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>4</sup> SUGENHEIM, p. 340; VOICET, p. 171. — Pour l'achat de la place de Cervia par Venise, voy. Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.* (inéd.), t. XXI, f° 152 (14 mai 1463).

à Ancône<sup>1</sup>. Le siège se poursuivit néanmoins, malgré les difficultés suscitées par Venise, qui ravitaillait la place, et celle-ci finit par capituler le 25 septembre. Sinigaglia suivit son exemple<sup>2</sup>. Forte de ce double succès, l'armée pontificale alla camper sous les murs de Rimini, où Sigismond « attendait son sort avec la résignation du désespoir ».

Le Pape lui accorda son pardon; il en fut uniquement redevable à l'intercession de Venise, secondée par Florence et par Milan; mais il dut accepter des conditions qui lui interdisaient l'espoir de jamais se relever. En témoignage de gratitude, Venise leva le siège de Trieste, dont Pie II avait été l'évêque. Sigismond, contraint d'abjurer solennellement son « hérésie », ne conserva que la ville de Rimini avec un territoire de cinq milles de circonférence; on laissa à son frère un territoire de même étendue autour de Cesena. Tous deux s'engagèrent à payer au Saint-Siège un tribut annuel; en cas de décès de l'un ou de l'autre sans héritiers légitimes, leur domaine devait faire retour à l'Église<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> VOÏET, p. 172; TONINI, p. 297. Voy. aux Suppléments de l'édition allemande, t. II, n° 58, l'intéressante Dépêche (inéd.) de Nicodème, du 7 août 1463. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> La reddition de Fano aurait eu lieu, d'après TONINI (p. 297), le 13 septembre; d'après CIAMPI (*Forteguerra*, p. 12), le 16 septembre. Ces deux dates sont erronées. Voy. la Dépêche (inéd.) de L. Benvoglienti, du 27 septembre 1463 (Archives d'État de Sienne), et le Rapport (inéd.) de Frédéric d'Urbin à François Sforza, daté du 25 septembre 1463, que j'ai trouvé à la Bibliothèque Ambrosienne: il écrit que la capitulation a été signée « questa matina ». Cette donnée est confirmée par PH. DE LIONAMINE, p. 1310. — L'auteur de la *Chronic. Eug.* rapporte que le château capitula le 28. — Le cardinal de Gonzague écrit à son père, le 9 octobre 1463, au sujet de la reddition de Sinigaglia (inéd.): « Ritrovandomi questa sera a palatio cum la S. de N. S. se hebbe la novella che Senegallia insieme cum la rocha senza un trar de bombardarda se era data a la chiesa. » (Archives Gonzague, à Mantoue.) — Dans le courant de la même année, Pie II fit don de Sinigaglia et de Mondavio à son neveu Antoine: voy. la Lettre (inéd.) de L. Benvoglienti à la ville de Sienne, datée de Rome, le 30 décembre 1463. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>3</sup> VOÏET, t. III, p. 173; SUGENHEIM, p. 340 et suiv.; REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 178. Sur l'intervention de François Sforza en faveur de Sigismond, voy. CLEMENTINI, *Racc. storico di Rimini* (R. 1627), t. II, p. 244, et la Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto et d'Augustinus de Rubeis, dat. « ex urbe die XX Oct. 1463 ». (Archives d'État de Milan.) — Frédéric d'Urbin fut richement récompensé: voy. BALDI, t. III, p. 54 et suiv., et REPOSATI, t. I<sup>er</sup>,

Ainsi succomba, sous les coups du moins belliqueux des Souverains Pontifes, le plus redoutable des tyrans de l'Italie, « après avoir été pendant vingt ans l'effroi d'un grand nombre de princes et de Papes..... Il fut donné à Pie II de pouvoir un jour, du sommet du Monte Cavo, le point culminant des montagnes d'Albano, considérer à ses pieds, avec un sentiment d'intimesatisfaction, les États de l'Église; de cette hauteur, la vue embrasse d'un seul coup d'œil, dans toute leur étendue, les admirables campagnes qui s'étendent de Terracine au cap Argentaro, territoire privilégié, puisque, lors même qu'il ne s'y élèverait d'autre ville que Rome, l'Alma Roma, il suffit, à ce qu'il semble, d'en devenir maître pour être l'égal des Empereurs<sup>1</sup>. »

p. 215 et suiv. ; VOICR, *op. cit.* — Le Pape avait pleine confiance dans les talents militaires de ce prince : on le voit dans le Bref (iné.) du 7 septembre 1463 (Archives d'État de Florence) ; voy. encore UCOLINI, t. I<sup>er</sup>, p. 405 et suiv.

<sup>1</sup> GRÆCONOVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 189.

#### IV

##### MOUVEMENT ACCENTUÉ DE RÉSISTANCE A L'AUTORITÉ DU PAPE EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE.

Nous venons de voir Pie II aux prises avec les désordres auxquels l'Italie était en proie au commencement de son pontificat. C'était encore peu de chose en comparaison des soucis qu'allait lui occasionner la politique religieuse des gouvernements de France et d'Allemagne. La froideur avec laquelle ces deux puissances, les plus considérables de la chrétienté, avaient accueilli les projets, patronnés par le Pape, de coalition contre les Infidèles était déjà un signe inquiétant : la décroissance de l'influence de l'Église fut mise encore plus en évidence, dans les deux pays, par la formation d'un parti puissant qui, se basant sur les fausses doctrines de la supériorité des conciles, proclamée à Constance et à Bâle, ne tendait à rien moins qu'au renversement de sa constitution monarchique. Pie II, profondément pénétré du sentiment de sa dignité, opposa à ces tentatives une résistance inébranlable. Si l'on songe aux difficultés de toutes sortes contre lesquelles il avait à se débattre à la fois, on ne peut lui refuser un tribut d'admiration pour le zèle et la fermeté qu'il déploya dans la défense de l'autorité et des droits inaliénables du Saint-Siège, contre les attaques des partisans des conciles et des fauteurs d'églises nationales.

#### I.

Au moment de l'élection de Pie II, il y avait déjà vingt ans que, par le fait de la publication de la Pragmatique Sanction

de Bourges (7 juillet 1438), la France était devenue semi-schismatique. Cette ordonnance, rendue à la faveur des désordres du temps, dépouillait à peu près le Pape de toute influence dans la nomination aux charges ecclésiastiques du royaume et privait la curie d'une source de revenus; enfin, en remettant en vigueur les décrets relatifs à la supériorité des conciles, elle constituait un péril direct pour la constitution monarchique donnée par le Christ lui-même à son Église. La Pragmatique Sanction, dit un historien non catholique, était un témoignage éclatant de la persistance du mouvement conciliaire; elle perpétuait en Europe ses principes et ses tendances. Monument d'opposition, érigé sous l'influence des idées de nationalité contre la théorie de l'Église universelle, elle était, en outre, l'expression vivante de la prétention d'un souverain temporel au droit de régler suivant son bon plaisir, dans son royaume, les affaires religieuses. Aussi longtemps que la Pragmatique Sanction conservait force de loi en France, ce pays donnait un exemple sur lequel d'autres pouvaient s'appuyer à leur tour, et cet état de choses constituait une menace permanente pour la puissance du Pape; aussi longtemps qu'elle n'était pas abrogée, la Papauté restaurée ne pouvait pas soutenir qu'elle eût recouvré son autorité dans toute son intégrité. Basée sur les décrets de Bâle et de Constance, cette législation avait pour conséquence forcée d'entraîner la France à sympathiser avec toutes les manifestations tendant à l'affirmation de la supériorité du concile sur le Pape<sup>1</sup>.

Nombre de démarches avaient été faites dans le but d'obtenir l'abrogation d'une ordonnance décrétée dans un esprit

<sup>1</sup> CREIGHTON, t. II, p. 423-424; cf. p. 425-426; VOIGT, t. III, p. 181 et suiv.; PHILLIPS, t. III, p. 326 et suiv.; FÈVRE, t. VI, p. 174 et suiv.; DE BEAUCOURT, article publié dans la *Revue des questions historiques*, t. XII, p. 104; PÔR, *Aeneas Sylvius* (Budapest, 1880), p. 214. MUNCH (*Concordate*, t. I<sup>er</sup>, p. 205) dit que l'application de la Pragmatique Sanction, dans un pays occupant parmi les États chrétiens une importance telle que celle de la France, devait porter un coup mortel à la Curie. Voy. encore, dans LEMMER, *Melet. Rom. Mant.* (Ratisbonnæ, 1875), p. 222, le mémoire de G. Aquaviva sur les causes des progrès des hérésies au seizième siècle.



d'hostilité contre le Pape, par un législateur absolument incompetent en matière religieuse. Eugène IV d'abord, puis le cardinal d'Estouteville, au nom de Nicolas V, enfin, plus récemment encore, Calixte III avaient travaillé en ce sens, mais toujours sans succès<sup>1</sup>.

C'était une question trop grave pour la laisser tomber dans l'oubli; Pie II la reprit avec énergie. Il expose, dans ses *Commentaires*, les conséquences lamentables de la Pragmatique Sanction; la lecture de ce passage démontre que son insistance pour en obtenir l'abrogation était dictée par une conviction profonde de la nécessité de cette mesure. « Cette loi, dit-il, à l'abri de laquelle les prélats français croyaient trouver la liberté, leur a, au contraire, imposé une lourde servitude; elle a fait d'eux, pour ainsi dire, les esclaves des laïques. Elle leur a imposé l'obligation de rendre compte de leurs affaires au parlement de France, de conférer les bénéfices suivant le bon plaisir du Roi ou d'autres puissants personnages de la noblesse, d'élever aux dignités sacerdotales des mineurs, des ignorants, des estropiés et des bâtards, de faire remise de leurs peines à des hommes qu'eux-mêmes avaient condamnés pour leurs crimes, d'absoudre des excommuniés impénitents. Quiconque apportait en France une lettre exprimant un blâme contre la Pragmatique Sanction se rendait coupable d'un crime capital. Le Parlement était appelé à se prononcer sur les matières réservées aux évêques, sur les églises métropolitaines, sur les mariages, sur les matières de foi. L'audace des laïques était poussée en France à ce point, que la main puissante du Roi pouvait faire violence même au Très Saint Sacrement et interdire de le porter processionnellement, soit pour le présenter à l'adoration du peuple suivant l'usage fréquent, soit pour procurer aux malades les dernières consolations de la religion; à ce point que des évêques et autres prélats, de dignes prêtres, ont été jetés dans les prisons publiques; que, pour des causes infimes, en vertu d'une sentence rendue par un juge temporel, des propriétés ecclésiastiques, tous les

<sup>1</sup> Voy. plus haut, t. II, p. 96 et 352; BASIN-QUICHERAT, t. I<sup>er</sup>, p. 319.

biens des clercs, ont été confisqués et mis à la disposition de laïques<sup>1</sup>. »

Au congrès de Mantoue, Pie II ne fit pas mystère de ses pensées; nous avons déjà parlé de la mémorable audience où il prononça un discours pour justifier son attitude dans la question napolitaine; après avoir exposé les motifs de l'appui donné par lui à Ferdinand contre les prétentions de la maison d'Anjou, soutenues par la France, il y exprima énergiquement son mécontentement de l'état anormal auquel la Pragmatique Sanction avait réduit l'Église de ce pays. La prohibition de l'appel du Pape à un concile, publiée par lui à la fin du congrès, visait directement la théorie sur laquelle était basée la législation française<sup>2</sup>.

A Paris, l'acte de vigueur du Pape souleva une vive irritation dont l'Université et le Roi se firent les interprètes. Déjà, sous le pontificat de Calixte III, l'Université de Paris, « qui plus tard se montra, sur la question de principe, l'adversaire la plus résolue de Pie II », avait institué une commission spéciale, chargée d'interpréter et de compléter le texte de la Pragmatique Sanction : le 16 mai 1460, elle assigna, pour l'avenir, un traitement aux membres de cette commission; en outre, elle entama des pourparlers avec le Roi et le Parlement, en vue des mesures à prendre pour la défense de ce qu'elle nommait les libertés de l'Église gallicane<sup>3</sup>. Charles VII, irrité au plus haut point de l'attitude du Pape dans l'affaire de la succession de Naples, saisit avec ardeur cette occasion de prendre sa revanche. Il fit publier par Jean Dauvet, son procureur général, une protestation rédigée dans un style attentatoire au respect dû au chef de l'Église. Qu'on en juge par

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 160; VOICT, t. III, p. 186; DANSIN, p. 257. Les cas dans lesquels la Pragmatique Sanction donnait au Parlement le droit de s'immiscer dans les affaires d'ordre intérieur de l'Église étaient déjà très nombreux; le Parlement ne tarda pas étendre ce droit à tel point que Charles VI se vit contraint de publier, dès 1453, une ordonnance spéciale destinée à réprimer cet abus; mais il subsista néanmoins : voy. PHILLIPS, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 328, et *Dove's Zeitschrift für Kirchenrecht*, t. III, p. 85 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, p. 86 et suiv., 93 et suiv.

<sup>3</sup> BULEUS, t. V, p. 632, 636, 642.

ce début : « A Mantoue », dit l'auteur, « le Pape a consacré à l'éloge des bâtards une harangue qu'il eût mieux fait de garder pour lui. » Après cette sortie, on engage le Pape à réfléchir à deux fois avant de rien entreprendre contre la France, à se tenir en paix avec les conciles et leurs décrets, et à convoquer un concile libre, non pas au Latran, mais en France; jusque-là le Roi tiendra rigoureusement la main à faire exécuter, dans son royaume, les décrets des conciles précédents; tout acte du Pape basé sur ce motif et tendant à inquiéter soit le Roi, soit l'un de ses sujets, sera immédiatement suivi d'un appel au futur concile, et si le Pape ne convoque pas ce concile dans un lieu offrant toutes garanties pour la liberté des délibérations, le Roi prendra personnellement cette affaire en main, d'accord avec d'autres princes<sup>1</sup>. Cette manifestation, déjà blessante pour le Pape, eût pu sembler suffisante; le roi de France y ajouta un manque d'égards, en faisant attendre, pendant des mois, sa réponse au personnage chargé par Pie II de traiter avec lui la question de la guerre contre les Turcs. Que, dans ces conditions, le Pape ait refusé de donner écoute aux demandes présentées dans le but d'obtenir la nomination de cardinaux agréables au Roi, cela n'est point pour nous surprendre<sup>2</sup>. Quand, par la suite, en Allemagne, l'opposition antipapiste se contitua en un parti puissant, la curie, émue, craignit que les ennemis du Saint-Siège en France et en Allemagne ne fissent cause commune<sup>3</sup>; crainte parfaitement fondée d'ailleurs, car, précisément à cette époque, le plus violent

<sup>1</sup> *Preuves des Libertez*, p. 502; VOIGT, t. III, p. 187; VALLET DE VIRIVILLE, p. 437.

<sup>2</sup> Charles VII avait demandé le chapeau rouge pour l'évêque de Lausanne et pour le protonotaire Delebreto; dans un Bref du 7 mars 1460 (inéd.), Pie II lui écrit qu'il lui a été impossible de satisfaire à ce vœu, les cardinaux ayant refusé leur *assensus* : voy. Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 128<sup>b</sup>; *ibid.*, f° 130, supplément de l'édition allemande, t. II, n° 38, le Bref (inéd.) où le Pape réclame contre la façon dont on traite son envoyé.

<sup>3</sup> Archives Gonzague, à Mantoue : le 14 février 1461, B. Bonatto écrit de Rome au marquis Louis (inéd.) : Credo che il papa mandara etiam in Franza qualchuno; se queste due natione (les Français et les Allemands) concoresseno insieme poteria esser se faria qualche cossa; dans la suite de la lettre il exprime l'espoir que le concile se réunira à Mantoue.

adversaire de Pie II, Grégoire Heimburg, parut à la cour de France avec la mission d'organiser contre Rome une action en commun, dont le premier acte devait être la convocation d'un concile<sup>1</sup>. Tenu au courant de ces manœuvres, Pie II jugea prudent de paraître ignorer l'appel conditionnel formulé par le roi de France : « D'ailleurs, avant de prononcer une condamnation en forme du document publié à Paris, il était indispensable d'engager une procédure devant la Curie, formalité qui entraînait des longueurs. » Au reste, le Pape ne retira pas un mot de ses décrets, et, dans ses lettres à Charles VII, il ne manqua pas une fois de revenir à la charge sur la question de l'abrogation de la Pragmatique Sanction<sup>2</sup>.

Pie II avait eu l'heureuse inspiration, surtout en considération de l'avenir, d'entrer directement en relation avec le Dauphin Louis au sujet des affaires religieuses de France; ce prince vivait alors en Bourgogne, dans un exil volontaire, et redoutait d'être exclu de la succession au trône. Le savant et ambitieux évêque d'Arras, Jean Jouffroy, leur servait d'intermédiaire; les négociations aboutirent au résultat désiré par le Pape. Louis prit l'engagement d'abroger la Pragmatique Sanction aussitôt qu'il tiendrait en main les rênes du gouvernement<sup>3</sup>. Cette éventualité était sur le point de se réaliser, car le Roi achevait d'épuiser par ses débauches une constitution naturellement délicate. Pendant l'été de 1461, il eut un mal de dents; craignant un empoisonnement, il refusa pendant plusieurs jours de boire et de manger; cet acte de folie précipita sa fin; il mourut le 22 juillet<sup>4</sup>, et Louis XI lui succéda.

<sup>1</sup> HOEFLER, *Kaiserl. Buch*, p. 84; HASSELHOLT-STOCKHEIM, p. 305; MENZEL, p. 419. Au sujet des encouragements donnés de France aux ennemis de Rome en Allemagne, voy. plus loin la Lettre (inéd.) de Bessarion, du 29 mars 1461. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>2</sup> HEFÉLÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 124. Au sujet du texte du Bref de Pie II à Charles VII, daté du 9 décembre 1460, voy. CIAMPINI, *Parergon ad examen libri pontificalis sive epistola Pii II ad Carolum VII. Romæ*, 1688.

<sup>3</sup> *Pii II Comment*, p. 164; voy. encore la Lettre de Louis XI, dans les *Æn. Sylv. Op.*, édit. Basil., p. 863.

<sup>4</sup> VALLET DE VIRIVILLE, p. 458. On trouvera dans le même ouvrage, p. 443 et suiv., et dans la *Revue des questions historiques*, t. XVIII, p. 382 et suiv., des détails sur la vie débauchée du Roi. La nouvelle de la mort de Charles VII,

La grande question était, dès lors, de savoir si le nouveau Roi tiendrait un engagement accepté dans des circonstances toutes différentes. Mais il fut bientôt constaté qu'à peine monté sur le trône Louis XI prenait en toutes choses exactement le contre-pied de son père<sup>1</sup>; cela était de bon augure.

Dès le 18 août 1461, Pie II, dans une lettre autographe, rappelait au Roi sa promesse<sup>2</sup>; en même temps, il chargeait l'évêque d'Arras des négociations délicates auxquelles ne pouvait manquer de donner lieu cette importante affaire; Jean Jouffroy<sup>3</sup>, nous l'avons vu, était très bien en cour.

Il semble qu'à cette époque Pie II eût peu de confiance dans les résultats à venir de la politique religieuse en France. L'évêque d'Arras fut accrédité à la fois en France, en Angleterre, en Écosse et en Bourgogne, « comme si l'on eût redouté que la qualité de légat *a latere* ne fût de nature à lui susciter des difficultés en France<sup>4</sup>. » En même temps, par un bref adressé au cardinal de Coutances, le Pape l'adjurait en termes pressants de continuer ses efforts pour la restauration du prestige de la Papauté en France et de faire son possible pour « ramener le Roi<sup>5</sup> ».

Jouffroy, bien reçu par Louis XI<sup>6</sup>, se mit à la besogne avec

arriva le 3 août à Bologne (*Cron. di Bologna*, p. 739) et, par conséquent (voy plus haut, t. II, p. 254, note 3), le 7 à Rome.

<sup>1</sup> BASIN-QUICHERAT, t. II, p. 25-26; voy. DANSIN, p. 259. G. Lolli écrivait, le 11 août 1461, de Tivoli au gouvernement de Sienna: « La nuova della morte del re di Francia fara mutare molte fantasie. » (Archives d'État de Sienna.)

<sup>2</sup> *Pii II Ep.*, 23, édit. Mediol.

<sup>3</sup> Dans une Lettre (inéd.) au duc de Milan, écrite de Tivoli le 15 août 1461, Otto de Carretto annonçait l'envoi *probable* de Jouffroy en mission auprès de Louis XI; ce prélat, dit-il, est « molto accetto et familiare allo prefato S<sup>mo</sup> Re ». (Archives d'État de Milan, P. E. Roma, II.) — Sur la vie de Jouffroy antérieurement à cette époque, voy. : FRIZON, p. 512 et suiv.; la monographie écrite par Pierre-Joseph GRAPPIN (Besançon, 1785) et le panégyrique exagéré de FIERVILLE; voy. encore VAHLEN, p. 33, 407.

<sup>4</sup> RAYNALD, ad an. 1461, n° 116; VOIGT, t. III, p. 191; CHASTELLAIN, t. IV, p. 121.

<sup>5</sup> Bref (inéd.) au cardinal de Coutances (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 244) : dans RAYNALD, ad an. 1461, n° 117, le texte de ce Bref est incomplet.

<sup>6</sup> Bref (inéd.) de Pie II à J. Jouffroy, daté de Rome, le 20 octobre 1461 : « Accepimus litteras tuas et intelleximus quid cum Regia Ser<sup>te</sup>, quid ille tecum

une ardeur dévorante ; mais les ressorts qu'il fit entrer en jeu n'étaient pas toujours purs de tout mélange, pas plus d'ailleurs que son zèle ; extrêmement ambitieux, en poursuivant l'abrogation de la Pragmatique Sanction il n'était nullement guidé par l'intérêt de la religion, mais par la recherche de son intérêt privé. Depuis longtemps il visait à la dignité cardinalice ; le duc de Bourgogne s'était entremis inutilement pour la lui faire obtenir<sup>1</sup> ; la Pragmatique Sanction était le marchepied dont il comptait se servir pour y arriver. Son premier soin fut de chercher à s'assurer les bonnes grâces du Roi par ses flatteries ; il était « habile courtisan », il y réussit aisément.

La tâche de l'évêque d'Arras lui fut singulièrement facilitée par la vive antipathie de Louis XI pour tout ce qui venait de son père ; d'ailleurs, il ne se fit pas faute de représenter au Roi que l'abrogation de l'ordonnance de 1438 aurait pour conséquence la suppression de l'influence exercée par les grands seigneurs sur les nominations aux postes ecclésiastiques. L'abaissement des grands vassaux de la couronne était dès lors une des pensées caressées par Louis XI. Il n'est pas douteux qu'au cours des négociations on n'ait reproduit les anciennes objections au sujet de l'énormité des sommes qui, disait-on, sortaient de France pour aller à Rome. En l'absence de documents précis, il est actuellement impossible de suivre pas à pas les intrigues de Jouffroy ; mais il paraîtrait qu'il calma ces inquiétudes plus ou moins simulées, par la déclaration qu'à l'avenir le Pape instituerait en France un légat chargé de la collation des bénéfices, et que, de la sorte, l'argent n'irait plus à Rome<sup>2</sup>.

Louis XI, on peut le tenir à peu près pour certain, dut exprimer vis-à-vis du légat l'espoir que, en reconnaissance de l'abrogation de la Pragmatique Sanction, le Pape donnerait dorénavant à sa politique, dans la question napolitaine, une

contulerit. Letamur incolumem te pervenisse ad regem et cum honore fuisse ab illo susceptum. » (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 223.)

<sup>1</sup> Bref (inéd.) du 7 mars 1460, à Philippe de Bourgogne (Archives secrètes des Papes) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 37.

<sup>2</sup> *Mémoires de J. du Clercq*, t. V, chap. 1v.

orientation marquée dans le sens de la France; Jouffroy, de son côté, tout en sachant bien le contraire, dut assurément le confirmer dans cette confiance. Dans sa correspondance avec Rome, il dit si peu que rien de cette arrière-pensée du Roi, mais il n'en insiste que davantage sur les excellentes intentions de Louis XI et sur sa résolution d'abroger, de sa propre autorité, la loi antipapiste.

Au reçu de ces étonnantes nouvelles, Pie II écrivit sur-le-champ à Louis XI une longue lettre de remerciement. Il y louait la détermination prise par le Roi comme un grand acte et une bonne action, et le priait de ne pas en ajourner l'exécution. « Si vos prélats et votre université désirent obtenir quelque chose de Nous, disait-il encore, ils n'ont qu'à faire passer leur demande par votre intermédiaire. Nous sommes tout disposé à accorder toutes les concessions convenables. » Le Pape profitait enfin de l'occasion pour rappeler au Roi son devoir de protéger la chrétienté contre les assauts de plus en plus pressants des Turcs <sup>1</sup>.

A l'origine de ces négociations, on ne trouve pas trace d'exigences formulées par le roi de France : il se borne à exprimer un vif désir de voir Jouffroy et le prince Louis d'Albret revêtus de la pourpre. C'était la reproduction d'une demande déjà faite par Charles VII; cette fois, Pie II comprit qu'il fallait céder, si l'on voulait obtenir l'abrogation de la Pragmatic Sanction; mais il eut toutes les peines du monde à faire accepter sa manière de voir; il y eut, à ce sujet, dans le collège des cardinaux, de longues et vives discussions; Pie II les a consignées tout au long dans ses *Commentaires* <sup>2</sup>. Parmi les cardinaux, beaucoup ne voulaient pas entendre parler d'une augmentation du nombre des membres du Sacré-Collège; d'autres présentaient des objections avec véhémence; le prince d'Albret étant un homme de mœurs irréprochables, les objec-

<sup>1</sup> Lettre de Pie II, du 26 octobre 1461, dans les *Opp. omnia*, p. 861-862.

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, p. 183 : voy. les notes complémentaires très importantes données par CUCCHIONI, p. 214 et suiv. La date approximative de l'ouverture de ces délibérations résulte du fait connu qu'à ce moment le cardinal Fieschi ne vivait plus. Il était mort le 8 octobre 1461 : voy. Archives secrètes des Papes, *Acta consist.* (inéd.), f° 30.

tions portaient surtout sur la personne de Jouffroy. Le cardinal Alain, en particulier, dépeignait le caractère de son compatriote sous les couleurs les plus noires. Pie II n'y contredit point, mais il rappela qu'on se trouvait dans des circonstances où de deux maux il s'agissait de choisir le moindre : si l'on refusait de céder à la prière du Roi, celui-ci n'abrogerait pas la Pragmatique Sanction ; en outre, Jouffroy, furieux, jetterait feu et flamme et userait de son influence sur le Roi dans le sens antipapiste ; ce qui ne lui serait pas difficile, Louis XI étant déjà mécontent de la politique suivie par le Saint-Siège dans la question napolitaine. On ne parvint à se mettre d'accord qu'au mois de décembre ; le 18 de ce mois parut une liste de sept nouveaux cardinaux, sur laquelle figuraient Louis d'Albret et Jouffroy<sup>1</sup>.

Cette publication coïncida avec l'arrivée à Rome d'une heureuse nouvelle : Louis XI avait abrogé la Pragmatique Sanction sans condition. Le Roi en personne annonçait au Pape cet important événement, par une lettre datée du 27 novembre 1461. « Convaincu que l'obéissance est préférable à tous les sacrifices, écrivait-il, nous donnons notre adhésion à toutes les ouvertures qui nous ont été faites en votre nom ; nous reconnaissons, en particulier, que la Pragmatique Sanction est un instrument forgé contre vous et contre le Saint-Siège, car elle a été rédigée à l'occasion d'une rébellion, à une époque de schisme ; sa mise en vigueur a été un acte de révolte, de séparation d'avec le Saint-Siège ; c'est de vous que découlent toutes les lois sacrées ; c'est en vous qu'elles ont leur principe ; en vous enlevant toute autorité, la Pragmatique Sanction détruit tout droit et toute loi.... Bien que de savants personnages aient tenté de réfuter ce principe et nous aient vivement déconseillé l'abrogation de la Pragmatique Sanction, nous reconnaissons en vous le prince de toute l'Église, le chef de la religion, le pasteur du troupeau du Seigneur ; nous obéissons à vos ordres et nous nous attachons de notre plein consentement à votre personne et à la chaire de

<sup>1</sup> Archives secrètes des Papes, *Acta consist.* (inéd.), *loc. cit.*



saint Pierre. En conséquence, nous supprimons, condamnons et abrogeons, conformément à votre demande, la Pragmatique Sanction dans toute l'étendue de notre royaume, dans le Dauphiné et dans tous les territoires dépendant de notre couronne.... Exercez donc, dorénavant, votre autorité dans notre royaume comme il vous plaira ; jouissez-en pleinement ; car, de même que les membres de l'homme obéissent sans discussion à la direction d'une tête et d'une intelligence unique, de même les prélats placés à la tête des églises de notre royaume donneront leur adhésion et obéiront sans réserve à vos sacrés décrets. Si quelques-uns osaient résister ou réclamer, nous donnons à Votre Sainteté notre parole royale de faire exécuter vos instructions, d'interdire absolument tout appel et tout expédient d'opposition, de traiter et de punir les récalcitrants conformément à vos ordres<sup>1</sup>. »

En donnant communication de cette lettre aux cardinaux assemblés en consistoire, le Pape ne put retenir des larmes de joie. Un de ses familiers, Grégoire Lolli, en prit sur-le-champ une copie, qu'il expédia aux Siennois, en ajoutant que depuis longtemps aucun Pape n'avait fait d'aussi grandes choses que leur compatriote<sup>2</sup>.

Antoine de Noceto, frère de l'illustre Pierre de Noceto, fut chargé de porter au roi de France une épée bénite ; un distique, composé par Pie II et gravé sur la lame, appelait Louis XI à la guerre contre les Turcs ; une lettre autographe du Pape, remplie d'éloges hyperboliques à l'adresse du Roi, accompagnait cet envoi<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Æn. Sylv. Opera*, edit. Basil., f° 863. Voy. HERGENROTHER, *Staat und Kirche*, p. 107 et suiv. ; VOIGT, t. III, p. 195 ; LEGEAY, t. 1<sup>er</sup>, p. 294.

<sup>2</sup> Lettre autographe (inéd.) de G. Lolli, du 15 décembre 1461. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>3</sup> *Pii II Comment.*, p. 184 ; *Pii II Ep.* 27, edit. Mediol. ; VOIGT (t. III, p. 195) dit qu'Antoine de Noceto était fils de Pierre : c'est une erreur. GERINI (*Mems. Lunigiana*, t. II, p. 200) en commet une autre : il confond les deux personnages en un seul ; voy. la rectification dans l'étude de MINUTOLI, dans les *Att. d. R. Accad. Lucchese* (Lucca, 1882), t. XXI, p. 27 et suiv. — DESJARDINS (*Louis XI*, p. 12) affirme également que le zèle de Louis XI pour la guerre contre les Turcs n'était qu'une feinte. — Sur Antoine de Noceto, voy. encore *Arch. St. Ital.*, an. 1889, p. 34 et suiv.

Nous avons parlé plus haut d'une lettre adressée par Grégoire Lolli aux Siennois, ses compatriotes : elle ressemblait à un chant de triomphe ; « c'est, leur disait-il, la plus grande nouvelle que pût recevoir le Saint-Siège ; il regagne d'un trait un royaume de l'importance de la France, et cet acte restaure dans son intégrité l'obéissance de tous les chrétiens ; rendez grâces à Dieu de ce qu'il a permis que cette gloire fût donnée à l'Église sous le règne d'un Pape siennois ;... et afin que vous soyez complètement renseignés et que vous puissiez vous convaincre par vos propres yeux que le Roi de France a abrogé ladite loi sans aucune réserve, je vous envoie des copies de deux lettres, l'une du cardinal de Coutances (de Longueuil). l'autre de l'évêque d'Arras (Jouffroy)<sup>1</sup> ». Cette lettre portait la date du 26 décembre 1461 ; or, dès les premiers jours de janvier 1462, Pie II avait entre les mains un rapport de Jouffroy qui lui ouvrait des perspectives bien différentes. « Une fois ancré en sûreté dans le port du cardinalat, dit Pie II dans ses *Commentaires*, Jouffroy articula ce qu'il avait eu soin de taire jusque-là, à savoir, qu'on pouvait tenir pour certain que la Pragmatique Sanction ne serait pas abrogée tant qu'on ne se serait pas plié aux vœux du Roi par rapport à Naples<sup>2</sup>. » Le 13 janvier 1462, répondant aux doutes soumis à son appréciation par Jouffroy, relativement à la possibilité d'appliquer le décret d'abrogation, Pie II lui écrit : « Le cardinal d'Arras saura, Nous n'en doutons pas un moment, surmonter toutes les difficultés qui pourraient surgir ; quant à Nous, nous ne pouvons pas croire à un pareil revirement de la part du pieux roi de France<sup>3</sup>. »

Effectivement, pendant les premiers temps, l'attitude de Louis XI fut de nature à confirmer les illusions du Pape. Ordre fut donné aux parlements d'enregistrer la lettre du 27 novembre 1461 au même titre que les ordonnances royales ; ils étaient avertis que le Roi ne tolérerait aucune résis-

<sup>1</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 53, le texte de cette lettre, copié sur l'original, aux Archives d'État de Sienne.

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, p. 186.

<sup>3</sup> *Pii II Ep.*, 26, édit. Mediol.

tance<sup>1</sup>. Le parlement et l'Université de Paris, ayant osé, néanmoins, présenter des remontrances, furent très mal reçus. Le Roi se trouvait, au mois de janvier 1462, à Tours, et une députation de l'Université de Paris avait fait le voyage tout exprès : après une série de reproches plus vifs les uns que les autres, Louis XI la congédia sur ces paroles : « Allez-vous-en, car vous ne valez point que je me mesle de vous<sup>2</sup>. »

Un pareil déploiement de zèle, de la part de Louis XI, ne pouvait être gratuit : il espérait bien en être récompensé par un revirement complet de la politique du Pape à l'égard de Naples, soit que Pie II se ralliât ouvertement à la cause de la maison d'Anjou, soit qu'il se bornât à abandonner celle de Ferdinand. Louis XI, dit Monstrelet, avait le doux parler de la sirène, ce qui ne l'empêchait pas, à l'occasion, d'employer la menace. Avant la fin du mois de janvier 1462, les ambassadeurs florentins communiquaient à Cosme de Médicis un avis qu'ils affirmaient tenir de source certaine ; si le Pape s'obstinait à ne pas prendre parti pour Jean de Calabre, le roi de France avait résolu d'user de représailles ; il en avait fait le serment solennel, et, pour arriver à son but, il comptait mettre en branle le concile et tous les moyens en son pouvoir<sup>3</sup>.

Le seul mot de « concile » suffisait pour mettre le Pape hors de lui ; en présence de ses familiers et des ambassadeurs milanais, il s'exprimait avec amertume sur la présomption et

<sup>1</sup> *Ordonnances des Rois de France* (Paris, 1811), t. XV, p. 193. Voy. VOIGT, t. III, p. 195.

<sup>2</sup> Voici, textuellement, les paroles du Roi, d'après CHASTELLAIN (t. IV, p. 200) : « Par la Pasque Dieu sainte ! que je n'en feray riens. Vous estes meschans gens et de mauvaise vie, et avez vos grasses ribaudes que vous nourrissez emprès vous. Allez-vous-en, car vous ne valez point que je me mesle de vous. » D'après l'itinéraire du Roi, donné par Jean DE REIBLAC, t. II, p. XXXII, Louis XI séjourna à Tours jusqu'au 14 janvier 1462 : on peut conclure de là, approximativement, la date de cette scène.

<sup>3</sup> Relation de Nicodème de Pontremoli, du 26 janvier 1462, publiée dans BUSER, *Beziehungen*, p. 411. Les renseignements donnés par Nicodème sont confirmés par un rapport rédigé par des ambassadeurs italiens (florentins, peut-être ?), daté de Tours, le 6 janvier 1461 (st. fl.), dont j'ai trouvé une copie de la même époque aux Archives Gaetani, à Rome (XI.V, n° 49).

l'arrogance gallicanes<sup>1</sup>. Cependant il n'en laissa rien voir au Roi; le 24 février, il lui avait encore écrit sur le ton le plus amical : au sujet de l'affaire de Naples, disait-il, il attendait les propositions que Jouffroy était chargé de lui soumettre, et il ne se refuserait à rien de ce qui pourrait se concilier avec l'honneur et l'équité<sup>2</sup>.

Dans le fait, Pie II songeait alors à faire une évolution politique dans la question napolitaine : ce n'était pas en vain que le Roi de France avait parlé de conciles, de schisme : ces menaces commençaient à produire leur effet. Plus approchait le jour de l'arrivée de Jouffroy et des autres envoyés français, plus grandissaient les anxiétés du Pape. Un homme d'un caractère douteux, Coppini, évêque de Terni, lui parlait fréquemment de l'attitude menaçante de Louis XI, dans le même sens que Jouffroy : si le Pape ne prend pas résolument parti pour la maison d'Anjou, disait-il, le roi de France s'alliera aux Vénitiens; il fera passer en Italie, par la Savoie, des masses de troupes, et enserrera le duc de Milan de telle façon que celui-ci sera contraint d'abandonner Ferdinand; tout le poids de la guerre de Naples retombera alors sur le Pape, ce qui le mènera infailliblement à sa perte<sup>3</sup>.

Habitué à commander à son visage, Pie II ne laissait rien paraître de son agitation intérieure; mais il se demandait s'il serait possible d'appuyer plus longtemps la cause de Ferdinand, et, dans le tête-à-tête avec ses intimes, il ne faisait pas mystère de ses hésitations. Nous en trouvons la preuve dans un rapport extrêmement remarquable rédigé par Otto de Carretto pour François Sforza et daté du 12 mars 1462<sup>4</sup>. Aujourd'hui, écrit-il entre autres choses, le Pape, ayant fait sortir toutes les per-

<sup>1</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, le 6 mars 1462. (Bibliothèque Ambrosienne, à Milan.)

<sup>2</sup> *Æn. Syl. Epist.* 28, édit. Mediol.; Voirr, t. III, p. 496.

<sup>3</sup> *Pii II Comment.*, p. 186.

<sup>4</sup> J'ai trouvé l'original de cette Lettre (inéd.) à la Bibliothèque Ambrosienne de Milan; elle est d'une grande importance au point de vue de la rectification du récit de ces événements donné par Pie II dans ses *Commentaires*. La longueur de ce document (il ne remplit pas moins de dix-huit pages de copie) m'a contraint de le réserver pour la collection de documents que je me propose de publier un jour.

sonnes qui se trouvaient dans la chambre, m'a dit : « Messer Otto, vous êtes un fidèle serviteur de votre maître; comme ses affaires sont étroitement liées aux miennes, je veux vous dire en secret une chose sur laquelle je désire connaître votre opinion. »

Après ce préambule, poursuit Carretto, le Pape commença par exposer à grands traits la situation politique du moment. Prenant d'abord Milan, il montra le duché entouré de puissances entièrement ou à moitié dévouées à la France, telles que la Savoie, le Montferrat et Modène. Dans le cas d'une attaque de la France, tout au plus pourrait-il compter, de la part de Florence, sur un subside en argent bien mince et qu'on donnerait le plus secrètement possible; Venise profiterait du conflit pour s'assurer un avantage quelconque. François Sforza ne pouvait compter, d'une façon certaine, que sur le marquis de Mantoue, dont la puissance n'était pas grande. A ces causes de faiblesse s'ajoutait encore le mécontentement de ses propres sujets du Milanais<sup>1</sup>, dont les sympathies allaient partie vers la France, partie vers Venise.

Dans l'opinion du Pape, la situation de Ferdinand à Naples était absolument désespérée : non seulement il manquait d'argent, mais il était abhorré dans tout le royaume : il ne se maintenait que par la force. Les grands vassaux qui s'étaient réconciliés avec lui pouvaient se révolter de nouveau d'un jour à l'autre; quelques-uns branlaient déjà; le gouvernement de Ferdinand manquait absolument d'une base solide.

Passant à sa propre situation, Pie II la dépeignit également sous un jour sombre, plus sombre même que la réalité. D'après lui, à Rome le puissant parti des Colonna était entièrement acquis à la France. Les Savelli et Everso d'Anguillara ne demandaient qu'à renouer avec Jacques Piccinino. En dehors de ceux-là, les mécontents étaient nombreux, parce qu'on réprimait leurs excès. Dans les Marches, le vicaire de Camerino, Jules César Varano, était un grand ennemi du Saint-Siège. De Sigismond Malatesta, de Forli et des vicaires

<sup>1</sup> Voy BUSER, *Beziehungen*, p. 107.

de la Romagne, mieux valait ne pas parler. Florence et Venise seraient enchantées de toutes les calamités qui pourraient tomber sur les États de l'Église. Le Pape n'avait qu'un allié sûr en Italie, le duc de Milan. Mais si celui-ci était occupé d'un autre côté, qu'advierait-il du gouvernement pontifical? Ses finances étaient épuisées, ses revenus ecclésiastiques et temporels ne s'élevaient pas, annuellement, à plus de cent cinquante mille ducats. Assurément, la conservation de son autorité spirituelle importait infiniment plus au Saint-Siège que son pouvoir temporel. Mais, à ce point de vue, où en était-on? En Italie, l'état de choses n'était pas meilleur sous le rapport spirituel que sous le rapport temporel. En Allemagne, pour avoir défendu, comme c'était son devoir, l'honneur du Siège apostolique, le Pape s'était attiré l'hostilité du puissant duc de Tyrol Sigmond et de l'Électeur de Mayence. Plusieurs princes allemands tenaient avec ce dernier, entre autres l'Électeur palatin Frédéric. D'autres étaient hostiles au Pape à cause de ses relations amicales avec l'Empereur. Le roi de Hongrie, adversaire déclaré de Frédéric III, avait fait alliance avec Louis XI. Le roi de Bohême était à demi hérétique; le duc de Clèves était également hostile à Rome, parce que le Saint-Siège refusait d'écouter ses réclamations injustes contre l'Église de Cologne. L'Espagne était à peu près tout entière à la remorque de la France; de même la Savoie et la Bourgogne. Rien ne serait plus aisé au roi de France que de se mettre à la tête de ces mécontents, surtout sur le terrain religieux. Louis XI avait, il est vrai, abrogé la Pragmatique Sanction, mais en récompense de cette concession il prétendait, disait-on, imposer à Rome l'abandon de la cause de Ferdinand; si l'on refusait, il était à craindre que, sous prétexte de zèle pour la religion, il ne poussât à la convocation d'un concile. Tous les ennemis de Rome que le Pape venait d'énumérer se joindraient certainement à lui; sans doute, même, un grand nombre de cardinaux prendraient son parti. Dans ces conditions il ne faudrait pas grand'chose pour provoquer un schisme dans l'Église de Dieu. Quel genre de message allaient apporter les ambassadeurs français dont le Pape attendait l'arrivée?

menaces de ce genre, il le craignait fort. En partie par crainte d'un schisme, en partie par sympathie pour la France, les cardinaux opineraient sans doute pour que le Pape s'assurât, au moins pour un temps, l'amitié du roi de France; car en l'irritant il s'attirerait de nombreux embarras personnels. Il pria donc Carretto d'exprimer franchement son opinion, mais de ne parler de cet entretien à personne, car il avait gardé le secret de ses hésitations, sachant à l'avance que, si elles venaient à être connues, tout le monde le harcèlerait. Au reste, ajouta le Pape en terminant, il avait entendu dire que, même dans l'entourage du duc, peu de personnes étaient d'avis de persister à soutenir Ferdinand <sup>1</sup>.

L'ambassadeur milanais répondit sans sortir des généralités; son maître, dit-il, était d'avis que l'on devait continuer à soutenir Ferdinand, sans se laisser décourager par les difficultés; à l'égard des ambassadeurs français, il fallait s'efforcer de les gagner par de bonnes paroles; enfin, pour sa personne, il était prêt à soumettre au duc les idées que le Pape venait de développer.

Pie II, mal satisfait de cette réponse diplomatique, le pria de mettre de côté son caractère d'ambassadeur et d'exprimer son avis personnel. Mis ainsi en demeure, Carretto avoua que la situation lui semblait extrêmement difficile; mais, ajouta-t-il aussitôt, un revirement de la politique du Pape en Italie paraissait présenter des inconvénients au moins aussi graves. En premier lieu, l'honneur exigeait qu'on n'abandonnât pas Ferdinand. Que dirait le monde, le jour où il apprendrait qu'après avoir mis toutes ses ressources au service de la cause de ce prince, le Pape cédaux menaces des Français ou à la séduction de leurs promesses et faisait volte-face? Tirerait-on, du moins, un profit immédiat de ce changement de politique? A cet égard, Carretto pria le Pape de ne pas oublier la coutume des Français, de promettre beaucoup et de tenir peu. En second lieu, il était permis de douter encore que

<sup>1</sup> Sur le parti français à la cour de François Sforza, voy. plus haut, chap. III, p. 112.

Louis XI fût disposé à s'engager si à fond dans les affaires de l'Italie. Venise tolérerait difficilement que l'influence française y devint toute-puissante. Dans le Milanais, la population n'était pas aussi mécontente que le Pape paraissait le croire; au contraire; jamais prince n'avait été plus aimé et plus respecté que le duc: ses sujets seraient prêts à souffrir les plus dures extrémités, plutôt que de se laisser imposer un nouveau maître. Mais, même en admettant que Louis XI voulût se mêler personnellement des affaires de l'Italie, ce qui était encore bien incertain, il lui faudrait de longs préparatifs, et, avant qu'il les eût achevés, l'insurrection pourrait être étouffée dans le royaume de Naples.

Comme conclusion, Carretto reprit en sous-œuvre les idées qu'il avait exprimées en commençant: même en admettant la réalité et l'actualité des dangers précédemment énumérés, un changement de la politique du Saint-Siège en Italie en créerait d'autres non moins grands. A partir du jour où la France parlerait en maîtresse à Naples, à Gênes, à Asti, à Florence et à Modène, son Roi, jeune et plein de morgue, sachant qu'il suffirait d'un mot pour faire baisser la tête au Pape et au duc de Milan, prétendrait imposer sa domination au reste de l'Italie. L'Italie tombée sous le joug de l'orgueil gallican, le Pape réduit au rôle de chapelain du roi de France, sur qui en retomberait la faute? Qui pourrait alors empêcher Louis XI de placer une de ses créatures sur le trône pontifical et de transférer de nouveau en France le siège du gouvernement de l'Église? Pour se justifier d'avoir exposé l'Italie et le Saint-Siège à de pareils dangers, le vain espoir d'amener le roi de France à entreprendre une guerre contre les Turcs serait un prétexte insuffisant. Si les cardinaux, les prélats et autres personnages de la cour réclamaient un arrangement avec la France, le Pape ne devrait pas oublier qu'ils n'étaient guidés que par des motifs d'intérêt personnel.

Le lendemain de cet entretien, l'ambassade française arrivait à Rome; son chef était le comte Pierre de Chaumont. On lui fit une réception magnifique. Deux cardinaux, le cardinal d'Arras et le cardinal de Coutances, faisant partie



de la mission, le plus grand nombre des membres du Sacré Collège allèrent à sa rencontre jusqu'à la porte du Peuple; on la logea provisoirement dans le monastère voisin de cette porte; c'était là que les cardinaux nouvellement nommés avaient coutume de demeurer jusqu'au jour de leur réception solennelle en consistoire<sup>1</sup>.

Entre ce jour et celui de la réception des ambassadeurs par le Pape, Otto de Carretto déploya une activité fiévreuse. Ses déclarations avaient fait une grande impression sur Pie II; néanmoins, il ne pouvait se dissimuler que le Pape, dont il connaissait les hésitations, serait capable de céder aux menaces des Français et de faire infidélité à ses alliés, et qu'il fallait redoubler d'efforts. Il alla rendre visite d'abord aux deux hommes les plus influents sur Pie II, les cardinaux Forteguerri et Ammanati, puis à Grégoire Lolli, puis encore aux cardinaux Scarampo, Bessarion, Carvajal et à d'autres membres considérables du Sacré Collège. Les Français parlaient à tous venants de l'intention du Roi de mettre sur pied une grande armée pour la guerre contre les Turcs; l'ambassadeur milanais, dans ses visites, visait surtout à persuader aux membres du Sacré Collège de n'accepter ces offres magnifiques que pour ce qu'elles étaient en réalité : une pure fantasmagorie.

Carretto eut encore deux entretiens avec le Pape avant la réception des ambassadeurs français. Dans le dernier, Pie II lui fit connaître ses résolutions définitives : répondre aux Français en termes amicaux, leur attribuer la part d'éloges méritée par l'abrogation de la Pragmatique Sanction; au sujet de la question napolitaine, dire qu'il se croyait obligé de persister dans sa ligne de conduite; se déclarer, néanmoins, prêt à faire tout ce qui pourrait être agréable à Louis XI sans être contraire à son propre honneur. En aucun cas, il ne voulait rompre avec la France; il voulait espérer que l'on trouverait finalement un moyen quelconque de concilier les prétentions

<sup>1</sup> Voy. le Rapport (inéd.) d'Otto de Carretto, datée du 14 mars 1462 (Archives d'État de Milan), et les *Acta consist.* (inéd.) p. 30<sup>b</sup>. (Archives secrètes des Papes.) Dans sa biographie de Jouffroy, FIEVILLE ne nous apporte à peu près rien de nouveau au sujet des événements postérieurs.

contraires. « Tous mes efforts, écrit Carretto en terminant son rapport, tendront à entretenir la constance du Pape et à faire en sorte que personne n'ait connaissance de ses hésitations <sup>1</sup>. »

Dans l'intervalle, le cardinal Jouffroy avait aussi été reçu par le Pape. Ce personnage tortueux et ambitieux prit, dès cette première audience, une attitude scandaleuse de la part d'un prince de l'Église catholique, d'un membre du conseil suprême de l'Église universelle : il parla uniquement en sujet français et en agent payé de son Roi. Il mit tout en œuvre pour détacher Pie II du parti de Ferdinand. Après avoir présenté sous les couleurs les plus sombres les inconvénients produits par la politique actuelle du Pape, il fit briller à ses yeux tous les avantages d'un revirement dans le sens de la France : entre autres, il fit entrevoir la possibilité d'assurer de grandes situations aux neveux du Pape. Pie II répondit qu'il appréciait à sa valeur l'amitié de la France, et qu'il se tenait pour l'obligé de son Roi, à cause de l'abrogation de la Pramatique Sanction ; mais que les exigences de Louis XI étaient outrageantes pour le Saint-Siège, et que pour sa part il ne voulait ni ne pouvait donner son adhésion. Au cours de cet entretien, Jouffroy fit la singulière proposition d'indemniser Ferdinand en lui donnant la principauté de Tarente ; à quoi Pie II répondit qu'il doutait du consentement du roi de Naples. Finalement, au moment de prendre congé, Jouffroy exprima l'espoir de trouver, une autre fois, le Pape dans de meilleures dispositions <sup>2</sup>.

L'audience solennelle accordée à l'ambassade française eut lieu le 16 mars <sup>3</sup> dans la grande salle consistoriale. Le Pape

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, le 15 mars 1462. (Bibliothèque Ambrosienne de Milan.)

<sup>2</sup> Deuxième Rapport (inéd.) rédigé par François Sforza par Otto de Carretto, le 15 mars 1462. (Bibliothèque Ambrosienne.) — Par la suite, Louis XI fit offrir à Pie II la main de sa fille pour le neveu du Pape ; c'était sans doute une simple feinte : Pie II répondit par un refus poli, donnant pour motif que son neveu était déjà marié. VOIGT, t. III, p. 165.

<sup>3</sup> Cette audience eut lieu le 16 mars, et non pas le 15, comme le dit VOIGT (t. III, p. 197), induit en erreur par le rapport de l'ambassadeur de Bohême, publié par PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 220. Le 16 est la date indiquée dans les documents ci-après : 1<sup>o</sup> La Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, le 16 mars 1462 ; 2<sup>o</sup> le Rapport (inéd.) de Bartholo-

était sur son trône, revêtu de ses ornements pontificaux, ayant les cardinaux en face de lui; l'intervalle était rempli par les évêques, prélats, notaires et autres fonctionnaires, et enfin par une nombreuse assistance. Après le baisement de pied, les ambassadeurs remirent leurs lettres de créance, et Jouffroy prononça une longue harangue. Il débuta par un éloge ampoulé de la nation française et de son roi, suivi de la présentation du serment d'obédience de Louis XI : puis il donna lecture des ordres du Roi au sujet de la Pragmatique Sanction, preuve incontestable de la réalité de son abrogation<sup>1</sup>, et, enfin, il fit des offres magnifiques pour la guerre contre les Turcs. Son maître, dit-il, était disposé à mettre sur pied une armée de soixante-dix mille hommes; par contre, il ne demandait au Pape que de l'aider à reprendre Gênes et de retirer son appui à Ferdinand pour le donner à Jean de Calabre.

Pie II répondit; la sonorité de son organe, le charme de sa parole, la perfection de son débit causèrent une surprise profonde : l'attention était tellement tendue, dit un auditeur milanais dans sa relation, qu'on eût pu croire qu'il n'y avait personne dans la salle<sup>2</sup>. Le Pape ne ménagea pas les compli-

mæus Riverius à François Sforza, daté du même jour (ces deux pièces se trouvent aux Archives d'État de Milan); 3<sup>o</sup> la Lettre (inéd.) de G. Lolli à la ville de Sienne, datée de Rome le 17 mars 1461 (st. fl.) (Archives d'État de Sienne); 4<sup>o</sup> la Lettre (inéd.) de B. Bonatto au marquis de Mantoue, datée de Rome le 16 mars 1462 (Archives Gonzague, à Mantoue); 5<sup>o</sup> les *Acta consist.* (inéd.), *loc. cit.* (Archives secrètes des Papes.) Ces données concordent avec celles du Cod. Vatic. 5667 (inéd.), où il est dit que Pie II a répondu aux ambassadeurs français le 10 mars. D'après VOÏET, Pie II aurait prononcé ce discours le lendemain de l'audience solennelle, ce qui va directement à l'encontre de la donnée consignée dans les *Commentaires* du Pape, p. 187.

<sup>1</sup> Voy. la Lettre (inéd.) de G. Lolli, du 17 mars 1462. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>2</sup> Rapport (inéd.) de B. Riverius (Archives d'État de Milan : « La S<sup>a</sup> de N. S<sup>o</sup> audite queste loro offerte et supplicacione ad richiedere prout supra disi, ha riposto con tanta dolceza, con tanta sonoritate et influentia de dire, che tuto il concistorio publico e rimasto stupefacto : tanta e stata la elegantia de lo dire che niuno pareva fusse in quella salla, et tanta era la audientia che se prestava ad Sua S<sup>ta</sup>, che, S<sup>o</sup> mio, e stata una cosa miraculosa ad audire la Sua B. proferire questa sua elegantissima et resposiva oracione in acceptare solo la offerte del la M<sup>a</sup> de S<sup>o</sup> Re de Franza facte par questi r<sup>mi</sup> oratori soy de la quale acceptatione in publico S. B. ne ha facto tractati instrumentum

ments à l'adresse du roi de France, mais il accueillit par une fin de non-recevoir les demandes relatives à Gênes et à Naples<sup>1</sup>. Après ce discours, on rédigea un acte notarié constatant l'abrogation de la Pragmatique Sanction, puis eut lieu la cérémonie de la remise du chapeau à Jouffroy, qui fut alors admis à prendre place parmi les cardinaux<sup>2</sup>.

« La Pragmatique Sanction est abrogée sans conditions », écrivait Grégoire Lolli à ses compatriotes, le 17 mars; « l'acte accompli hier a été un des plus solennels et des plus beaux qui se soient vus depuis longtemps à la cour : on l'a célébré par des fêtes et des processions<sup>3</sup>. »

Quand on eut connaissance au dehors de ce qui s'était passé dans le consistoire, ce fut une explosion de joie générale : feux de joie, sonneries de trompettes, carillons, tout fut mis en branle. On complimentait le Pape de ce qu'un événement si heureux se fût passé sous son règne, et les félicitations étaient d'autant plus vives qu'on s'y était moins attendu. Cette loi anti-papiste, dit Pie II dans ses *Commentaires*, avait vingt-quatre ans d'existence; personne ne croyait à la possibilité de son abrogation; on se fût déjà contenté de la certitude que le mal ne s'étendrait pas davantage<sup>4</sup>.

C'était, effectivement, un événement important; involontairement, le Pape devait se rappeler ces jours du printemps de 1447 où, ambassadeur de Frédéric III, il avait été l'instrument de la réconciliation d'une grande partie du Saint-Empire avec Rome<sup>5</sup>. Alors, comme au jour présent, la joie n'était pas sans

per uno mes. Antonio da Eugubio doctore apostolico notaro cum quelle solemnitate se rechiedono. » — Voy. aux Suppléments de l'édition allemande, t. II, n° 55, la Dépêche (inéd.) de L. Petronius, du 17 mars. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>1</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, du 16 mars 1462. (Archives d'État de Milan.) Le discours du Pape a été publié par Mansi, t. II, p. 403-414.

<sup>2</sup> Archives secrètes des Papes : *Acta consist.* (inéd.) f° 30<sup>b</sup>. — La même source nous apprend que la cérémonie de l'ouverture de la bouche des cardinaux de Coutances et d'Arras eut lieu le 29 mars.

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) du 17 mars 1462. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>4</sup> *Pii II Comment.*, p. 187. Voy. aux Suppléments de l'édition allemande, t. II, n° 55, la Dépêche (inéd.) de Pétronius, du 17 mars 1462. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>5</sup> Voy. plus haut, t. I<sup>er</sup>, p. 353 et suiv.

mélange ; cependant, jusqu'à nouvel ordre, Pie II avait toute raison d'être satisfait, car, pour le moment du moins, la preuve de condescendance donnée par Louis XI produisait un effet considérable et décisif <sup>1</sup>.

Pendant les jours qui suivirent l'audience solennelle, le cardinal Jouffroy et le comte de Chaumont eurent, à diverses reprises, de longues conférences avec le Pape <sup>2</sup> ; ils y déployèrent en vain toute leur éloquence sans réussir à rattacher Pie II au parti de la maison d'Anjou. Dès le début, le Pape proposa un armistice ou un arbitrage <sup>3</sup> ; on parla beaucoup pour et contre, mais sans aboutir à une entente. Les Français ne ménageaient pas les menaces : quelle figure fera le Pape devant le monde chrétien, disaient-ils, quand on apprendra qu'il persiste dans sa conduite hostile à la maison de France, tandis que Louis XI, en abrogeant la Pragmatique Sanction, a fourni la preuve d'obéissance la plus absolue, et qu'il promet de fournir des contingents si considérables pour la guerre contre les Turcs ? Ne l'accusera-t-on pas d'oublier que, de la hauteur où il trône, le Pape plane au-dessus de tous les peuples et de se préoccuper bien peu de la défense de la foi en danger <sup>4</sup> ?

<sup>1</sup> PALACKY, t. IV, 3<sup>e</sup> part., p. 216-217. Ce même jour, 16 mars, Bessarion donnait le roi de France en exemple aux ambassadeurs de Bohême ; il leur disait comment Louis XI avait fait acte de soumission absolue à l'égard du Pape ; comment il avait imposé sa volonté malgré la résistance du clergé français ; comment, enfin, les mêmes honneurs qu'on lui accordait, on les accorderait également au roi de Bohême, s'il voulait imiter sa conduite : *ibid.*, *loc. cit.*, p. 220. Une lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à son père, datée de Rome, le 30 mars 1463, nous apprend que Pie II se proposait alors de publier une bulle solennelle au sujet de l'abrogation de la Pragmatique Sanction. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>2</sup> Dès le 20 mars 1462, B. Bonatto écrivait dans un Rapport (inéd.) au marquis de Mantoue : « La S<sup>ma</sup> de N. S. tre volte ha dato audientia privata ad essi ambasciatori francesi et molte cose sono sta dichte hinc inde ad questo proposito da desistere ad perseverare a questa impresa del Reame. Sa S<sup>ma</sup> N. S. molto ben se iustifica. » Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>3</sup> Rapport (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, daté de Rome, le 22 mars 1462. (Archives d'État de Milan : cette pièce est classée par erreur dans le dossier PE 1461 Roma.)

<sup>4</sup> Rapport (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, daté de Rome, le 25 mars 1462. (Bibliothèque Ambrosienne, à Milan.) — Une Lettre (inéd.)

Pie II ne méconnaissait pas que les ennemis du Saint-Siège pourraient exploiter en ce sens contre lui la question turque, mais il ne s'était pas fait un moment illusion sur la valeur des mirifiques promesses des Français ; heureusement pour lui, car Jouffroy et le comte de Chaumont se seraient chargés de lui dessiller les yeux, en lui déclarant que les offres du Roi n'étaient valables que sous condition de l'acceptation préalable de ses demandes au sujet de Gênes et de Naples <sup>1</sup>.

Au bout de trois semaines de tiraillements, le comte de Chaumont quitta la Ville éternelle, le 3 avril, en compagnie de l'évêque de Saintes <sup>2</sup>. Les ambassadeurs ne se dissimulaient pas que l'objet principal de leur mission était manqué. Sur leur route ils exhalèrent leur mécontentement en termes très vifs. A Florence, le comte de Chaumont annonça comme prochain le rappel de tous les prélats français de Rome et de terribles représailles de la part du Roi <sup>3</sup>.

Son successeur à Rome, le sénéchal de Toulouse, y essaya, mais sans succès, des mêmes moyens d'intimidation ; des personnes bien informées avaient prévenu Pie II que l'ambassa-

d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, le 6 avril 1462, nous montre à quel point Pie II redoutait les intrigues du gouvernement français dans le domaine des affaires religieuses. (Archives d'État de Milan.)

<sup>1</sup> Rapport (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, daté de Rome, le 29 mars 1462. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>2</sup> Rapport (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, daté de Rome, le 3 avril 1462 (Archives d'État de Milan, Cart. gen.) : « Questa matina parteno lo rev. vescovo de Santes et lo Mons. de Chiamont ambasciatori de la M<sup>te</sup> del Re di Franza per tornare a quella con la riposta qual per altre mie ho gia scritto, la qual porta Bartolomeo Rivero. » — Le 31 mai 1462, Nicodème de Pontremoli écrivait de Florence à François Sforza (inéd.) : « Li ambaxatori del Re de Franza sono partiti da Roma et dal papa hanno havuto quanto hanno saputo chiedere excepto el verbo principal. » (*Loc. cit.* P. E. Firenze, II.)

<sup>3</sup> Archives d'État de Milan, Cart. gen. : Nicodème de Pontremoli écrit, de Florence, à François Sforza, le 9 avril 1462 (inéd.) : « El c. de Ciamonte... heri gionse qui da Roma... dice in effecto che dal papa hanno havute parole assay et effecto nullo bono como anch' hebero da V. Cels., ma chel Re suo fara meraviglie. » — Le 10 avril, il écrit de nouveau (inéd.) « Quel conte de Ciamonte ambaxatore del Re de Franza, che torna da Roma et e venuto in la, ha dicto qui ad chi gli e parso de potersi fidar chel Re de Franza revocara de corte de Roma tucti li prelati e altri cortesani francesi. » — Voy. encore : CUCCONI, p. 219, et une Lettre de L. Petronius à la ville de Sienne, du 5 avril 1462. (Archives d'État de Sienne.)

deur ne possédait pas les pouvoirs nécessaires pour mettre ses menaces à exécution <sup>1</sup>.

Pendant tout ce temps, la correspondance entre Pie II et Louis XI s'était continuée sans interruption, mais le ton n'en était plus le même qu'à l'origine. Néanmoins l'entente se fit encore une fois « sur une question politique d'ordre secondaire. » Il s'agissait des comtés de Diois et de Valentinois, légués à l'Église par le dernier comte, mais confisqués par Charles VII. Louis XI les rendit à l'Église, en conservant, avec l'assentiment du Pape, la partie du territoire située au delà du Rhône <sup>2</sup>. Pie II chargea Antoine de Noceto d'aller prendre possession de son acquisition. A cette occasion, Louis XI et Jouffroy offrirent derechef au Pape la main d'une des filles du Roi pour l'un de ses neveux, et en même temps, on essaya de l'amener à un revirement de sa politique en Italie, par la perspective effrayante d'une alliance de la France avec la Bohême. Les deux manœuvres eurent le même insuccès <sup>3</sup>.

En abrogeant la Pragmatique Sanction, Louis XI s'était flatté de l'espoir de gagner le Pape à la cause de la maison d'Anjou, et, accessoirement, d'obtenir le droit de collation pour les bénéfices les plus importants <sup>4</sup>. Déçu de ce côté comme de l'autre, son irritation ne connut plus de limites. Dans un moment d'emportement, il écrivit au Pape et aux cardinaux une lettre « indigne de son rang et où il semblait se croire supérieur à Pie II ». Il y soumettait tous les actes du gouvernement pontifical à une critique malveillante, et allait jusqu'à

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 207-208; LECOY DE LA MARCHE, t. I<sup>er</sup>, p. 338; LECEAY, t. I<sup>er</sup>, p. 303 et suiv. Voy. encore la Dépêche (inéd.) de Nicodème de Pontremoli à François Sforza, datée de Florence le 29 mai 1462. (Archives d'État de Milan, P. E.)

<sup>2</sup> RAYNALD, ad an. 1462, n<sup>o</sup> 12-13; VOIGT, t. III, p. 200; FANTONI, t. I<sup>er</sup>, p. 337 et suiv.

<sup>3</sup> Rapport (inéd.) d'Otto de Carretto, daté de Rome, le 13 janvier 1463. (Bibliothèque Ambrosienne.) Sur l'alliance de la Bohême et de la France, voy. plus loin, chap. v.

<sup>4</sup> GUETTÉE, t. VIII, p. 20; voy. encore : BASIN-QUICHERAT, t. I<sup>er</sup>, p. xxxvi, et SICKEL, *Frankreich und Burgund um die Mitte des 15. Jahrhunderts*, dans la *Sammlung wissenschaftlicher Vorträge* (Vienne, 1858), p. 17.

accuser Pie II de souffler la discorde entre les princes, au lieu de travailler à la restauration de l'union entre eux, en vue de la guerre contre les Turcs, comme il prétendait le faire <sup>1</sup>. Vainement le Pape écrivit au Roi plusieurs lettres de sa propre main, vainement il lui envoya des nonces pour l'apaiser. Rien ne réussit, surtout par la faute du cardinal Jouffroy ; redoutant qu'on ne vint à saisir le fil de ses intrigues, cet ambitieux prélat affectait à l'égard du Pape encore plus de rancune que le Roi lui-même <sup>2</sup>. C'était lui qui entretenait sans trêve l'irritation de Louis XI. Dans ses *Commentaires*, Pie II relève contre ce cardinal diverses accusations graves, entre autres, d'avoir défiguré, en les lui présentant, le sens des lettres du Roi, et d'avoir soumis, au nom de celui-ci, des demandes dont Louis XI n'avait jamais eu la pensée ; en outre, le cardinal aurait fait parvenir à la cour de France de faux rapports, dans lesquels il représentait le Pape comme ennemi de la maison royale et comme infidèle à la parole donnée <sup>3</sup>.

A l'automne de 1463, les relations entre les deux puissances étaient déjà tendues à se rompre. A Rome, on ne recevait plus de France que des nouvelles fâcheuses. C'est ainsi que l'on apprit d'abord les mesures prises par le Roi contre les cardinaux de Longueil et Alain ; il avait confisqué, au détriment de ce dernier, les évêchés d'Uzès et de Carcassonne, l'abbaye de Saint-Jean d'Angely et d'autres bénéfices que le cardinal tenait en commende ; puis on eut connaissance de certains édits royaux directement attentatoires aux droits du Saint-Siège. On s'attend, écrivait de Rome, le 4 octobre, l'ambassadeur de Mantoue, à ce que le Roi donne une seconde édition de la Pragmatique Sanction ; il écrit les plus abominables lettres en faveur de Jouffroy, auquel il prétend qu'on fait des passe-droits parce qu'il remplit son devoir <sup>4</sup> !

Le Roi, il est vrai, ne se porta pas à l'extrémité qu'on redou-

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 323-324 ; VOICR, t. III, p. 203.

<sup>2</sup> FIEVILLE, p. 127.

<sup>3</sup> CUCENONI, p. 230 et suiv.

<sup>4</sup> Rapport (inéd.) de P. Arrivabene, du 4 octobre 1463 (Archives Gonzague, à Mantoue) : voy. Suppléments de l'édition allemande, t. II, n° 59.



taut, mais, à partir de 1463, il mit tout en œuvre pour regagner le terrain volontairement abandonné par lui-même l'année précédente. Les années 1463 et 1464 furent signalées par toute une série d'ordonnances « pour la restauration des libertés gallicanes et leur défense contre les empiétements de Rome ». Des concessions faites à la suite de l'abrogation de la Pragmatique Sanction, il ne restait, pour ainsi dire, plus rien. En publiant ces décrets, dit Pie II dans ses *Commentaires*, le Roi témoignait d'une hostilité plus grande que ne l'avait été son zèle à remplir son devoir<sup>1</sup>.

Nous nous bornerons à citer un exemple des procédés arbitraires de Louis XI en matière ecclésiastique. Vers la fin de 1463 ou au commencement de 1464, deux bénéfices étant devenus vacants à Paris et à Angers, Louis XI demanda au Pape de les conférer à Jean de La Balue; la lettre de demande faisait d'ailleurs connaître que le favori en avait déjà pris possession, et que le Roi lui en garantirait la jouissance envers et contre tous! Pie II répondit par un refus accompagné de cette question à l'adresse de Louis XI: Le Roi tolérerait-il qu'on vint lui dire en face: Cédez-moi de bon gré ce château, sinon je le prendrai par force<sup>2</sup>?

Depuis que Louis XI manifestait de moins en moins d'antipathie pour la Pragmatique Sanction, le clergé français, ou, pour mieux dire, la partie de ce clergé hantée par les idées d'Église nationale, vivait en bonne entente avec la couronne; on a comparé Louis XI à « une araignée enveloppant peu à peu toutes choses dans sa toile ». On en eut ici un exemple: sans le vouloir, ce parti lui facilita l'exécution des mesures restrictives de l'indépendance du clergé qu'il préparait sous prétexte de le protéger contre les « empiétements de Rome<sup>3</sup> ».

Le cardinal Jouffroy avait quitté Rome le 24 octobre 1463,

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 324; VOÏCT, t. III, p. 208. Voigt donne des détails sur les ordonnances royales; on en trouvera également chez les auteurs suivants: GUETTÉE, t. VIII, p. 24; FIEVILLE, p. 129 et suiv.; LEGEAY, t. 1<sup>er</sup>, p. 327. Voy. encore PHILLIPS, *Das Regalienrecht in Frankreich* (Halle, 1873), p. 108 et suiv.

<sup>2</sup> CUGNONI, p. 144-145.

<sup>3</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 142.

pour rentrer en France<sup>1</sup>. On était curieux de connaître l'accueil que lui ferait le Roi. Cet ambitieux personnage, souvent maltraité par les poètes satiriques et les auteurs de comédies politiques, avait amassé contre lui une haine profonde dans la population de Paris; à son arrivée dans cette ville, on put voir que ces sentiments n'avaient point changé; personne ne s'occupa de lui. Le Roi, au contraire, le combla d'honneurs<sup>2</sup>. Il savait que dorénavant cet homme mettrait autant de zèle au service de sa politique antiromaine, qu'il en avait déployé en sens contraire. Le Roi Louis XI et le cardinal Jouffroy étaient faits pour s'entendre.

Remettre sur le tapis la vieille querelle des libertés de l'Église gallicane était déjà un bon moyen de se venger du Pape; mais il en existait d'autres, tels que le plus ou moins de zèle à le seconder dans ses projets de guerre contre les Turcs. Louis XI ne l'ignorait pas, et nous verrons plus loin avec quel art il sut manœuvrer pour satisfaire sa rancune.

## 2°

Tandis qu'en France la monarchie réduisait de plus en plus toutes les forces vives de la nation au rôle d'instruments dociles, en Allemagne, la maladie mortelle dont, selon le mot du cardinal de Cusa, le Saint-Empire romain était atteint, faisait des progrès incessants. « Vrai Dieu ! » écrit un contemporain bien informé, « l'Empire est si branlant et si crevassé de toutes parts qu'il ne tient plus ensemble. Les villes ne

<sup>1</sup> CUONONI, p. 232-233. La date exacte est donnée par les *Acta consist.* (inéd.), f° 31<sup>b</sup>. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>2</sup> *Mémoires de J. de Clerq*, t. V, chap. iv : Jouffroy, dit ce chroniqueur, était « grand orateur et grand promecteur, mais peu tenoit ce qu'il promectoit : il estoit fort convoiteux et ne lui estoit rien impossible a entreprendre, mais qu'il y eüst prouffit ». Voir, dans ces mêmes mémoires, le passage relatif à la représentation d'une pièce jouée par les étudiants de Paris, où l'on voyait des rats dont la tête devenait rouge (c'est-à-dire qu'ils recevaient le chapeau de cardinal), après avoir rongé les sceaux de la Pragmatique Sanction. On trouvera dans BALUZE, *Miscell.* (Lucæ, 1764), t. IV, p. 29-30, une violente satire latine contre Jouffroy.

cessent pas d'être en guerre avec les princes, et les princes avec les villes, et il n'est pas un individu, de si basse classe qu'il soit, qui ne se permette de jeter le gant à son voisin. Aussi n'existe-t-il plus un coin tranquille dans toute l'Allemagne; de quelque côté qu'on se tourne, ce ne sont qu'embûches, meurtres et pillages, contre lesquels il faut se tenir en garde; on refuse la paix au clergé, le respect à la noblesse<sup>1</sup>.

Au milieu de ce désarroi général, il se forma, parmi les princes, deux partis opposés. L'un, parti d'opposition, réclamait des réformes à l'Empereur sur un ton de menace : mais la réforme de l'Empire n'était qu'un prétexte sous lequel se dissimulait simplement la recherche d'intérêts personnels; ses chefs étaient les deux princes de la maison de Wittelsbach, Frédéric le Victorieux, Électeur palatin du Rhin, et Louis le Riche, duc de Bavière-Landshut. L'autre parti, tout aussi peu désintéressé, trouvait plus utile à ses vues de soutenir l'autorité de l'Empereur; son champion était le margrave Albert-Achille de Brandebourg, « l'ingénieux Brandebourg », « l'homme au sac plein de malices, dont homme au monde ne connaît le fond »; sous le rapport des talents politiques, de la décision dans le caractère, mais aussi de l'astuce, il n'avait pas son pareil parmi les princes de son temps. « S'insinuer dans les bonnes grâces de l'Empereur et du Pape, à leur faveur s'élever du rang de simple burgrave à la plus haute magistrature de l'Empire, transformer ses petits États en un duché de Franconie, en faire la première des principautés situées entre le Mein et le Danube », telle était la pensée fondamentale de sa politique<sup>2</sup>. Les Wittelsbach étaient ses adversaires naturels. Lorsque l'Empereur mit au ban de l'Empire le duc Louis de Bavière pour avoir fait violence à la ville libre de Donauwerth, il lui parut que l'occasion était venue de les ruiner; il se chargea de l'exécution de la sentence. Sur ces entrefaites, le Pape offrit sa médiation, et ses nonces impo-

<sup>1</sup> PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 134; cf. *Beiträge*, p. 205.

<sup>2</sup> DROVSEN, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 207; voy. encore : BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 40, 47; *Deutsche Biographie*, t. 1<sup>er</sup>, p. 243 et suiv. ; FEESER, p. 60 et suiv.

sèrent la paix aux princes rivaux, dans une assemblée convoquée à Nuremberg, au mois de juillet 1459<sup>1</sup>. Mais cette paix n'était pas viable. Au commencement de 1460, la guerre éclata ouvertement entre les maisons de Wittelsbach et de Hohenzollern, et couvrit bientôt de ruines une grande partie de l'Allemagne.

Cet éclat coïncidait précisément avec l'arrivée en Allemagne du cardinal Bessarion, muni par le Pape des pouvoirs les plus étendus pour la préparation de la guerre contre les Turcs et le rétablissement de la paix dans l'Empire. Déjà âgé de soixante-cinq ans, le cardinal s'était mis en route au milieu des rigueurs de l'hiver, pour remplir une mission « dont ses biographes ont dit avec raison qu'elle fut un véritable martyre<sup>2</sup> ».

<sup>1</sup> KLUCKHOHN, *Ludwig der Reiche*, p. 104 et suiv., 106.

<sup>2</sup> PLATINA, *Panegyricus in laudem Bess.*; BANDINIUS, dans MIGNÉ, t. CLXI, p. xxix-xxx; VOIGT, t. III, p. 220; SINNACHER, t. VI, p. 505. Bandinius mentionne quatre volumes de lettres et de pièces relatives à la légation de Bessarion en Allemagne et à Venise, mais il n'en a fait aucun usage; M. VAST, pas davantage; ces volumes existent cependant aux Archives secrètes des Papes. J'en ai trouvé d'abord deux dans l'armoire XXXV. Le tome CXXXIV porte, comme titre: *Carlis Bessarionis Bullæ*. En tête du volume est placée une bonne table: « Infrascripta est tabula registri seu bullarum registrarum per ordinem concessarumque per rev. d. d. Card. Nicenum legatum in legatione Germanica sive Alamanica. » La première pièce est une « Bulla Bessarionis, dat. Norimbergæ Cal. Marcii 1460 »; la dernière, au f° 134<sup>b</sup>, une autre Bulle « dat. Vienne, 1461, Sept. 8 ». Le tome CXXXV porte le même titre: *Carlis Bessarionis Bullæ*; il renferme, au milieu de pièces rangées sans ordre et appartenant aux années 1464 à 1472, un certain nombre de documents du temps de la légation du cardinal en Allemagne, un, entre autres, daté « Norimbergæ dec. Cal. Martii A° 1460 ». Letout forme cent douze feuilles, sans table. On conserve, en outre, aux Archives secrètes des Papes, dans les armoires XXIX et XXXIV, trois autres volumes de pièces provenant de Bessarion et dont nous reparlerons à propos de la mission du cardinal à Venise. Toutes ces pièces, si intéressantes qu'elles soient, ne jettent aucun jour sur le rôle politique proprement dit de Bessarion: sous ce rapport, le tome X de l'armoire XXXIX met à notre disposition une source de renseignements d'une importance bien plus considérable: c'est une collection de rapports originaux de Bessarion (inéd.). Cette collection n'est, il est vrai, qu'une minime partie des rapports de ce genre rédigés par l'illustre cardinal, mais elle a d'autant plus de prix qu'il n'existe pour ainsi dire pas d'autres documents de cette espèce pour cette époque. — Le 13 janvier 1460, Bessarion reçut « flor. auri de camera duo millia pro sua provisione quatuor mens. » (Archives d'État de Rome, *Div. li II*, 1458-1460 (inéd.), f° 137.)

Le 20 février, Bessarion était à Nuremberg, où devait s'ouvrir la diète, conformément aux décisions prises à Mantoue<sup>1</sup>. Le cardinal d'Augsbourg et les évêques de Spire et d'Eichstädt, commissaires de l'Empereur, l'y attendaient. De tous les princes, Albert-Achille seul était venu au rendez-vous : il tenait à se donner les apparences de dispositions pacifiques. Le duc Louis avait envoyé ses conseillers, en leur donnant pour toutes instructions de porter plainte contre la mauvaise foi du margrave<sup>2</sup>. Dans une chaude harangue, le cardinal prêcha la paix aux personnages présents, la paix, ce legs précieux de Notre-Seigneur à ses disciples. Les rivalités des princes, leur dit-il, avaient favorisé le développement de la puissance des Turcs : ne rien entreprendre contre l'ennemi de la Croix serait une honte pour l'Allemagne; ce mauvais exemple entraînerait à lui seul les suites les plus funestes<sup>3</sup>.

Malheureusement, ces paroles tombaient dans des oreilles qui ne voulaient point entendre. On songeait bien, vraiment ! à faire la guerre aux Turcs, quand l'attention générale se concen-

<sup>1</sup> VOICET dit (t. III, p. 220), d'après MULLNER, que le cardinal n'arriva que le 28 février à Nuremberg; c'est une erreur, car on conserve aux Archives secrètes des Papes, arm. XXXV, t. CXXXV, un document (inééd.) provenant de Bessarion et daté de Nuremberg, le 20 février 1460.

<sup>2</sup> KLUCKHOHN, *Herzog Ludwig*, p. 137; *Stadtechroniken*, t. X, p. 245. — Les indications de BACHMANN (*Böhmen*, p. 182), relativement aux membres présents, sont en partie erronées. Voy. dans HASSELHOLT-STOCKHEIM, p. 137, le procès-verbal copié aux Archives de Bamberg.

<sup>3</sup> Discours (inééd.) de Bessarion (Bibliothèque Laurentienne de Florence, Plut. LIV, Cod. 2, f<sup>o</sup> 232-244). Nous y relevons ce passage : « Non concipitis animo, non cogitatis principes illustres quam nocive, quam graves damno-sequæ reipublice christiane fuerint et sint christianorum principum similitates atque dissensiones? Quid aliud maximam christianorum potentiam minuit, Turcorum vero magnam ex minima effecit? » Citons encore la péroraison : « Ut igitur honorem quem cupitis vel cupere debetis et gloriam veram assequamini bella contra fidei hostes geratis, inter vos pacem amplectamini, pacem diligite principes excellentes ad quam vobis acquirendam atque restituendam omnem laborem, omnem diligentiam, omnem denique curam me bono animo, zelo ac fide servitutum polliceor cum ut iussa Pontificis Maximi exequar, tum ut rem gratam Deo, vobis utilem christianeque reipublice necessariam efficiam illius adiutorio fretus qui omnium honorum operum auctor est cuiusque gratia cooperante finis optatus in quaque re attingitur. » — Ce discours se trouve aussi dans le Cod. Vat. 4037, 1<sup>re</sup> part. (Bibliothèque Vaticane.)

trait uniquement sur la rivalité des maisons de Wittelsbachet de Hohenzollern, et sur la guerre qui devait en sortir et que chacun sentait imminente! «Cependant», dit un chroniqueur contemporain, «ceux qui assistaient à la diète n'étaient pas inoccupés, car ils se morigénaient mutuellement, et les partis se maudissaient l'un l'autre<sup>1</sup>. Ils ne se laissèrent même pas émouvoir par une lettre du cardinal Cawajal, annonçant une nouvelle irruption des Turcs en Hongrie. Bessarion saisit cette occasion pour leur prêcher une fois de plus, les larmes aux yeux, l'union et la fraternité d'armes; tout ce qu'il put obtenir à force d'instances fut une délibération décidant la tenue d'une nouvelle assemblée à Worms, le 25 mars.

Avant cette date, la guerre avait éclaté sur le Rhin, en Souabe et en Franconie, et Bessarion, en se rendant à Worms, put en voir déjà les lamentables vestiges. Dans ces conditions, la diète de Worms devait être et fut aussi stérile que celle de Nuremberg<sup>2</sup>. «Profondément affecté, et complètement découragé, Bessarion rendit compte au Pape du résultat négatif de ses efforts et se disposa à reprendre le chemin de Nuremberg. Tout espoir étant perdu de faire marcher l'Empire au secours de la Hongrie, le Pape n'eut plus qu'un souci: faire du moins que le jeune roi de Hongrie restât libre de disposer des forces nationales pour la défense de son pays.» Dès le 28 mars, il écrivit au roi de Bohême; il le suppliait de négocier un accord avec l'Empereur dans le but de détourner celui-ci de tout acte d'hostilité contre la Hongrie. Le 22 avril, le cardinal-légat reçut, à Nuremberg, un Bref dans lequel le Pape lui prodiguait «les consolations et les encou-

<sup>1</sup> *Speierische Ckronik*, p. 439. Voy. encore les plaintes de Bessarion dans sa lettre au roi Georges, publié par PALACKY, *Beitrage*, p. 229.

<sup>2</sup> Voy. JANSSEN, *Reichsrespondenz*, t. II, p. 144 et suiv. Sur l'itinéraire suivi par Bessarion, voy. VOTER, t. III, p. 221, et *Städtechroniken*, t. X, p. 247. Dans ces chroniques et dans les *Nachrichten der historischen Commission*. t. III, 4<sup>e</sup> part., p. 145, il est question d'un manuscrit du Musée national Pesth (Cod. germ., fol. 370); c'est une sauvegarde donnée par Bessarion en faveur des Juifs de Nuremberg et qui démontre la présence du cardinal dans cette ville à la date du 16 mars. Il existe aux Archives secrètes des Papes, dans l'armoire XXXV, tom. CXXXIV (voy. plus haut), un autre document (inéd.) émané de Bessarion et daté «Nurenberge XVI Marcii 1460».

ragements; il y joignait l'ordre positif de seconder de tout son pouvoir les efforts du roi Georges ». Malgré les termes précis du Bref, il faut admettre que le Pape, connaissant l'état de santé débile et le caractère irritable du légat, se défiait de ses capacités, car il donna parallèlement au savant jurisconsulte François de Tolède l'ordre de se rendre à la cour de l'Empereur, avec mission d'agir sur Frédéric III. Mais ces négociations avaient abouti à un échec, avant même que Bessarion eût eu le temps d'y prendre part <sup>1</sup>.

Suivant les conventions arrêtées à Mantoue, une diète aurait dû s'ouvrir dans la résidence de l'Empereur, le 30 mars. A cause de la guerre, Bessarion s'était vu obligé, bien à contre-cœur, de consentir à une prorogation au 11 mai <sup>2</sup>.

Il partit de Nuremberg en temps voulu et arriva, le 7 mai, à Vienne, où l'Empereur le reçut avec les honneurs dus à son rang <sup>3</sup>. Cependant, il n'était pas possible de songer à ouvrir la diète, car aucun des princes sur lesquels on comptait n'était venu au rendez-vous; un petit nombre d'entre eux seulement s'étaient fait représenter, et encore leurs agents n'étaient-ils pas même munis d'instructions suffisantes! Il fallut bien, bon gré, mal gré, admettre un nouvel ajournement. Le Pape et son légat d'une part, Frédéric III de l'autre, envoyèrent des lettres de convocation pour le 1<sup>er</sup> septembre <sup>4</sup>. Cette fois encore,

<sup>1</sup> BACHMANN, *Bækmen*, p. 184-185; cet historien place l'arrivée de Bessarion à Nuremberg au 20 avril; c'est une erreur que commet également VOÏOT, t. III, p. 222. Voy. *Städtechroniken*, t. X, p. 247, note.

<sup>2</sup> PALACKI, *Beiträge*, p. 227. On peut se faire une idée de l'irritation de Bessarion en lisant le Bref (iné.) que Pie II lui écrivit de Macerata, le 5 mai [1460]. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f<sup>o</sup> 201<sup>b</sup>-202.) RAYNALD en donne un passage ad an. 1460, n<sup>o</sup> 86.

<sup>3</sup> *Chron. Austr.* publ. par SENCKENBERG, t. V, p. 111; PLATINA, *Panegyricus*, etc.; MAILATH, t. III, Supplément, p. 94. Il semble qu'au début de son séjour à Vienne, Bessarion conservât encore quelque espoir: nous lisons, en effet, dans un Bref (iné.) de Pie II à Bessarion, daté XIII Jun. A<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> [1460]; « Lætatur Circ. tuam incolumem pervenisse ad Imperialem Celsitudinem et de rebus Alamanix non malam spem habere cepisse. Hoc enim aliquantulum nos recreavit anxios tam diuturna malorum continuacione. Non dubitamus quin diligencie tue sit ascribendum quidquid inde boni sequetur. » (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f<sup>o</sup> 202.)

<sup>4</sup> RAYNALD, ad an. 1460, n<sup>o</sup> 85; *Script. rer. Siles.*, t. VIII, p. 44-45; *Sitzungsberichte der Akademie zu Wien*, 1850, t. II, p. 655 656; PALACKY,

les princes s'abstinrent avec la même unanimité. Bessarion dut se résigner encore à attendre pendant plusieurs semaines, en se rongéant d'impatience : enfin, le 17 septembre, on put procéder à l'ouverture de la diète.

Dans l'intervalle, Albert de Brandebourg, mal secondé par ses alliés, avait succombé sous l'effort de ses ennemis. Le 23 juin 1460, il avait dû souscrire le traité de Roth ; les conditions en étaient si désastreuses pour lui qu'en y opposant son sceau « il fondit en larmes ». La dureté même de ces conditions faisait concevoir à Pie II des craintes pour la durée de la paix<sup>1</sup>.

Une épreuve plus douloureuse encore attendait Albert à quelques jours de là. Diether battu, le 4 juillet 1460, au combat de Pfeddersheim, près Worms, par l'Électeur palatin Frédéric, avait été contraint de signer un traité de paix et d'alliance avec son vainqueur, abandonnant ainsi le parti de Hohenzollern pour le parti de Wittelsbach. Mais ce revirement subit avait au fond une autre cause : l'archevêque de Mayence venait d'entrer en lutte ouverte contre le Pape, et il comptait trouver chez les chefs de l'opposition un appui plus efficace que chez ses anciens alliés<sup>2</sup>.

Diether d'Isenbourg était un de ces hauts dignitaires de l'Église dont un chroniqueur rhénan du quinzième siècle disait : « Hélas ! hélas ! que d'évêques abandonnent la crosse pour l'épée ! On ne recherche plus les évêchés que pour arriver à la puissance temporelle ; aussi l'esprit religieux est-il devenu

*Beitrag*, p. 227-230. On conserve, aux Archives de la ville de Cologne, l'original de la lettre d'invitation adressée à cette ville par Bessarion ; elle est datée de Vienne le 1<sup>er</sup> juin 1460 ; le cachet qui fermait la lettre existe encore au dos : le texte est à peu près identique avec celui de l'invitation adressée au roi Georges. — Bessarion mit à profit ses loisirs pour travailler à la pacification de l'Allemagne : voy. THEINER, *Mon. Hung.*, t. II, p. 359. Pie II, lui écrivant à ce sujet, le loue de sa modération : « Latamur quoque a stringendis censuris tua prudentia temperatum neque enim sine contemptu ap. sedis et scandalo partis alterius poterant exerceri. Moderatio tua nobis et ipsi rei aptissima satisfacit. » Bref à Bessarion (inéd.) du 31 juillet 1460. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f<sup>o</sup> 130.)

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1468, n<sup>o</sup> 80 ; la date manque : c'est le 31 juillet 1460 ; voy., pour preuve, Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* (inéd.), f<sup>o</sup> 130.

<sup>2</sup> K. MENZEL, *Deutsche Biographie*, t. V, p. 164, et Diether, p. 66 et suiv.



un phénomène exceptionnel sur nos sièges épiscopaux <sup>1</sup>. »

Né vers 1412, Diether était déjà chanoine de Mayence en 1427. En 1442, outre les bénéfices dépendant des cathédrales de Cologne et de Trèves qu'il possédait déjà, il reçut la charge de prévôt des collégiales de Saint-Victor et de Saint-Jean, à Mayence. En 1453, il fut nommé custode du chapitre de la cathédrale de Mayence. Mais toutes ces dignités, réunies sur la tête d'un homme qui savait à peine quelques mots de latin, ne satisfaisaient pas encore son ambition. En 1456, il posa sa candidature à l'archevêché de Trèves; mais la majorité des électeurs vota en faveur du margrave Jean de Bade <sup>2</sup>. Thierry I<sup>er</sup>, archevêque de Mayence, étant mort le 6 mai 1459, Diether d'Isenburg se donna beaucoup de mouvement pour obtenir sa succession. Il voulait être prince indépendant, seigneur possédant terres et gens; et, cette fois, il atteignit son but. Le 18 juin <sup>3</sup>, il fut élu, par compromis, contre Adolphe de Nassau, à la majorité d'une voix; on disait qu'il l'avait acquise par un acte de simonie <sup>4</sup>. Trois jours ne s'étaient pas

<sup>1</sup> Cette citation est un passage d'une chronique inédite : nous l'avons empruntée à un article du *Theologisches Literaturblatt* (t. III, p. 334) écrit par JANSSEN, qui y joint ce commentaire : « Ce chancre avait pris naissance avec l'usage arbitraire et inique de n'attribuer les canonicats des églises cathédrales qu'à des membres de la noblesse; depuis lors il n'avait pas cessé de s'étendre en s'aggravant. Comme ces personnages refusaient de s'incliner devant un homme de naissance moindre ou même de naissance égale, on en était venu à subir la triste nécessité de ne plus choisir les évêques et les archevêques que dans le sein des grandes familles. De cette façon on introduisait de plus en plus des éléments mondains dans l'épiscopat, les évêchés ainsi mis entre les mains de princes et de comtes se trouvaient englobés par leurs possesseurs dans leurs querelles de familles, la fonction ecclésiastique elle-même n'était plus considérée que comme une sinécure. »

<sup>2</sup> JOANNIS, t. I<sup>er</sup>, p. 771; t. II, p. 223, 234, 312, 622; MENZEL, *Diether*, p. 20; SIMON, *Gesch. von Isenburg Buedingen* (Francfort, 1865), t. II, p. 217.

<sup>3</sup> Voy. JOANNIS, t. I<sup>er</sup>, p. 772. WUIMPHELING indique aussi la date du 18 juin, dans sa *Chronik der Mainzer Bischöfe* (inéd.), f<sup>o</sup> 28. (Manuscrit de la Bibliothèque du château d'Aschaffembourg.)

<sup>4</sup> MENZEL, toujours porté à passer la mesure dans la défense de son héros, nie (*Diether*, p. 20) que la corruption ait joué un rôle dans cette élection; VOIGT, au contraire (t. III, p. 269), ne juge pas le fait invraisemblable, tout en faisant remarquer qu'il n'a été signalé qu'après un intervalle de plusieurs années. GUGENHEIM, *Gesch. des deutschen Volkes*, t. III, p. 666, et DROYSEN, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 154, affirment tous deux qu'il y eut corruption.

écoulés que, en exécution de la capitulation électorale acceptée par lui, il avait dû renouveler l'alliance conclue par son prédécesseur avec Albert-Achille et Ulric de Wurtemberg contre l'Électeur palatin Frédéric. Engagé ainsi à l'avance dans un parti, il lui importait vivement d'obtenir la ratification du Pape. Il fit partir sur-le-champ une ambassade pour Mantoue, où le Pape se trouvait alors au congrès.

Dès que le Pape fut informé du départ de cette mission, il fit prévenir Diether d'avoir à comparaître en personne à la curie, s'il tenait à obtenir la ratification de son élection<sup>1</sup>. Cet avertissement n'ayant pas été suivi d'effet, le Pape le renouvela à bref délai; mais Diether n'en tint pas plus compte la deuxième fois que la première<sup>2</sup>. Dans ce moment-là, précisément, le Pape était très chagriné de l'abstention persistante des princes invités au congrès : il était mal disposé à tolérer un pareil mépris de ses ordres, de la part d'un homme qui avait à lui demander une grâce; aussi opposa-t-il des difficultés aux agents de l'archevêque de Mayence, tant pour la ratification de l'élection que pour la remise du pallium. Il aurait, paraît-il, prétendu exiger d'eux la garantie que leur maître donnerait son consentement à la levée de la dîme sur tous les revenus ecclésiastiques de l'Empire, et la promesse de ne jamais réclamer un concile et de ne jamais convoquer les États de l'Empire sans autorisation du Pape<sup>3</sup>; le fait n'est pas démontré d'une façon certaine; en tout cas, dans la suite il ne fut plus jamais question de ces exigences.

<sup>1</sup> Ce Bref, daté du 31 juillet 1459 (Archives secrètes des Papes), était inconnu jusqu'ici : on en trouvera le texte au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 19.

<sup>2</sup> Bref (inéd.) de Pie II, daté du 13 août 1459 (Bibliothèque Laurentienne de Florence); voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 23.

<sup>3</sup> C'est Diether qui le dit dans son mémoire défensif de 1461 et dans son manifeste contre Adolphe, de 1462 (MULLER, t. II, p. 39 et suiv., 113 et suiv.), deux pièces dont l'absence de parti pris est assurément la moindre des qualités, ce qui n'empêche pas MENZEL (*Diether*, p. 25) d'écrire : « Je n'hésite pas à le croire (Diether). » HÆUSER (t. I<sup>er</sup>, p. 365) tient pour vraisemblables les accusations de Diether, mais il remarque avec raison qu'il n'est pas possible de démontrer si elles sont fondées. Les lettres des envoyés de l'archevêque de Mayence pourraient lever tous les doutes, mais jusqu'à ce jour on n'en a pas trouvé trace.

L'affaire de Diether finit mieux pour lui qu'elle n'avait commencé, grâce au margrave Albert de Brandebourg, qui se trouvait à Mantoue et qui s'entremet activement en sa faveur. L'archevêque de Mayence envoya une deuxième mission, à laquelle on remit la bulle de ratification et le pallium, mais qui dut, en échange, prendre, sous serment, au nom de Diether, l'engagement de comparaître en personne dans le délai d'une année, et de verser intégralement le montant des annates au trésor apostolique. Le total des frais de ratification, arrêté par le trésor, s'élevait à 20,550 florins du Rhin<sup>1</sup>. Il ne paraît pas que, sur le moment, les agents de Diether aient « trouvé cette somme aussi exorbitante » qu'il le prétendit dans la suite. Des banquiers romains avancèrent l'argent contre une reconnaissance signée par les représentants de l'archevêque. Au moment de la répartition entre le Pape, les cardinaux et les fonctionnaires subalternes de la curie, ils se firent remettre par chacun des ayants droits « la promesse écrite de rembourser la somme reçue, dans le cas où Diether n'acquitterait pas sa dette<sup>2</sup> ».

Diether ne remplit aucune des conditions mises à la ratification de son élection. Non seulement il ne se présenta pas à la curie, mais encore il protesta contre le chiffre des annates et refusa de les payer<sup>3</sup>. A l'échéance, les juges pontificaux formulèrent contre le prélat récalcitrant une sentence d'ex-

<sup>1</sup> MENZEL (*Diether*, p. 28, 69) indique le chiffre de 20,650 florins rhénans; jugeant inexact le chiffre donné par SENCKENBERG, t. IV, p. 393 et suiv., il renvoie au manuscrit 1095, f<sup>o</sup> 46, de la Bibliothèque de l'Université de Leipzig : or, dans ce manuscrit, le chiffre en question est écrit de cette façon : XXM V•L, ce qui ne peut se traduire que comme je l'ai fait dans le texte.

<sup>2</sup> VOIGT, t. III, p. 271-272. Cet historien indique le chiffre de 20,501 florins; l'erreur vient de ce qu'il a copié Senckenberg. — Nous connaissons le nom d'un de ces banquiers, Alessandro Miraballo, par une lettre d'Alexandre de Gonzague, du 29 avril 1461, publiée par PORTIOLI, p. 25.

<sup>3</sup> « Bien que les banquiers du Pape eussent fait le paiement pour son compte », dit BACHMANN (*Böhmen*, p. 210), Diether « avait des motifs légitimes d'hésiter à les rembourser ». Pour réfuter cette opinion, il suffit de citer celle de VOIGT, t. III, p. 271 : « Autant il est certain que le mandant est lié par les actes de son mandataire, autant il est certain que Diether avait perdu le droit de réclamation contre l'exagération du chiffre des annates, alors qu'elles étaient déjà payées. »

communication mineure ; mais il n'en continua pas moins à assister au service divin et à officier comme si de rien n'était. Bientôt après, on voyait le premier Électeur ecclésiastique d'Allemagne à la tête des adversaires de Rome. Son génie malfaisant se donna, pour la première fois, ouvertement carrière à la diète de Vienne.

Pas un seul prince n'avait fait acte de présence à cette diète ; ils n'y avaient même pas songé. Nombre de villes, telles que Mayence et Wetzlar, par exemple, avaient également négligé de s'y faire représenter, en donnant pour excuse leur pauvreté et l'incertitude des circonstances <sup>1</sup>... Ce début jeta Bessarion dans un découragement si profond que Pie II dut lui prêcher la patience <sup>2</sup> ; mais la suite justifia complètement les sombres prévisions du vieux cardinal. Aucun prince ne vint, car, dit la *Chronique de Spire*, « ils avaient tant de guerres entre eux, qu'ils n'avaient pas le loisir de s'inquiéter des Turcs <sup>3</sup> ». Les conseillers et délégués présents étaient imbus du plus mauvais esprit. Il se manifesta dès la lecture de la bulle conférant pleins pouvoirs à Bessarion. Ce document ne faisait pas « spécialement mention de l'assentiment de la diète ; le légat y était désigné directement comme exécuteur des ordres du Pape <sup>4</sup> ». Cette forme de déclaration eut le don de blesser les délégués ; ils crurent devoir réserver formellement leur droit de discussion et de délibération sur toute question concernant la guerre contre les Turcs ou la levée d'un impôt de guerre. Leur porte-parole était le représentant

<sup>1</sup> Voy. la Lettre (inéd.) de Mayence aux députés de Cologne et de Francfort en route pour la diète, datée du 6 août 1460 (Archives de la ville, à Francfort, *Reichsachen*, 5195), et la Lettre (inéd.) de Wetzlar à Francfort, datée du 11 août 1460 (ibid., *Kaiserschreiben*, t. IV, p. 196).

<sup>2</sup> Bref (inéd.) à Bessarion, daté de Corsignano, le 12 septembre [1460] : « Accepimus litteras dat. XXIII Aug. ». RAYNALD a publié deux fragments de ce Bref, ad an. 1460, n<sup>o</sup> 58 et 80. Après le mot « diligere » du dernier fragment, le texte original porte encore : « Fraternitas tua pacienter omnia perferat et in malis que accedunt pro conanetudine sua eligat minima mala » (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f<sup>o</sup> 139.)

<sup>3</sup> *Speierische Chronik*, p. 446. La liste des présents, donnée par SCHULTEN (t. II, Supplément, p. 106 et suiv.), sans indication de source, est tirée des Archives de la ville de Strasbourg, où je l'ai retrouvée dans le fasc. AA, f<sup>o</sup> 208.

<sup>4</sup> VOIGT, t. III, 225.

de Diether d'Isenbourg, Henri Leubing, personnage « retors », qui saisit avidement cette occasion de faire de l'opposition au Pape. C'est, dit-il, « une louable tradition et coutume, quand il se présente une affaire de cette importance, et notamment quand elle met en cause les intérêts de notre sainte Religion chrétienne, ou du Saint-Empire romain, qu'elle ne puisse être mise en délibération qu'en présence de Sa Majesté Impériale, assistée du conseil de ses Électeurs » ; d'où il concluait à la convocation d'une nouvelle diète <sup>1</sup>.

« Bessarion, pour échauffer les cœurs, pour leur inspirer l'esprit de dévouement à la sainte cause de la foi, prit mainte fois, sans se rebuter, la peine de convoquer chez lui séparément certains membres de l'assemblée et de leur répéter dans le tête-à-tête les arguments déjà employés dans les harangues prononcées en séance publique; ce zèle, ces efforts étaient dépensés en pure perte. » Il voyait le but s'éloigner de jour en jour davantage. Il ne trouvait de consolation qu'auprès de l'Empereur; lui, au moins, était prêt à donner satisfaction au Pape; aussi n'entendait-on dans la diète qu'un concert de récriminations contre lui.

La résistance acharnée de la diète irritait d'autant plus le vieux cardinal, qu'il avait conscience de la pureté de ses intentions. Profondément ému du sort affreux de ses compatriotes, il brûlait du désir de leur porter du secours le plus promptement possible. « Mais, malheureusement, il ne savait pas se maîtriser. Oubliant la réserve que lui imposaient sa charge et sa dignité, il se répandait en menaces et en invectives contre les princes allemands, et laissait trop voir qu'il ne croyait pas à leurs bonnes intentions pour la sainte cause. » Les délégués lui répondirent sur le même ton et se dispersèrent <sup>2</sup>.

Attristé jusqu'au fond de l'âme par l'avortement de la diète de Vienne, Bessarion demanda son rappel à Rome. Pie II, dans

<sup>1</sup> KOENIG v. KOENIGSTHAL, t. I<sup>er</sup>, p. 141-142. M. LOOSE a commencé, en 1883, dans les *Mittheil. d. Ver. f. Gesch. d. Stadt Meissen*, t. I<sup>er</sup>, p. 34 et suiv., la publication d'une Biographie de H. Leubing qui n'est pas encore achevée.

<sup>2</sup> PACHMANN, *Böhmen*, p. 202 et suiv.; MENZEL, *Diether*, p. 72-74; VOIGT, t. II, p. 224 et suiv. Au sujet de la diète, voy. FELS, p. 7 et 86.

des circonstances si délicates, tenait avant tout à marcher d'accord avec le Sacré Collège; les cardinaux, consultés, se prononcèrent formellement tant contre le rappel de Bessarion que contre la rupture des négociations. Le 4 novembre 1460, le Pape donna communication de cette décision à son légat<sup>1</sup>. « L'honneur de Dieu », écrivait-il, « l'honneur du Saint-Siège exigent que nous espérons le bien sans relâche et que nous cherchions tous les moyens de ramener les hommes à de meilleurs sentiments. Si d'autres se dérobent à la peine, il ne convient pas que nous suivions leur exemple. La persistance dans le bien ramènera au bien ceux qui s'en détournent actuellement, et si, en ce moment, les cœurs sont endurcis, il faut espérer qu'ils ne le seront pas toujours. La conversion de l'homme s'accomplit fréquemment par miracle, et la voie du salut s'ouvre là où l'on ne s'y attendait pas. Si vous abandonniez la place, les ennemis en tireraient indubitablement de grands avantages; si vous laissiez voir que vous désespérez de la cause de la chrétienté, ils se figureraient que tout plie déjà devant eux, et ils en deviendraient plus hardis dans leurs attaques contre nous; les fidèles eux-mêmes auraient plus de peine à conserver leur foi, s'ils étaient contraints de renoncer à l'espoir du bien. Les Hongrois ont été retenus jusqu'ici dans la bonne voie plus par le respect humain que par la volonté du bien; ils ne manqueraient pas de saisir ce prétexte et de faire la paix, ou au moins de conclure un armistice avec les Turcs. La honte en retomberait sur nous et non sur les Allemands. Les bienfaits, vous les savez, n'ont souvent pour récompense que la calomnie;

<sup>1</sup> Ce Bref se trouve en entier, mais sans indication de lieu ni d'année, dans MAILLATH, t. III, Supplément, p. 143-151; en partie seulement, mais avec la date « 3 Junii A° 3° », dans RAYNALD, ad an. 1460, n° 26. Raynald avait sous les yeux le *Lib. brev.* 9 (inéd.) des Archives secrètes des Papes, dans lequel le Bref en question est transcrit aux f° 256<sup>b</sup>-258 (et non f° 259); mais ici le Bref se termine par cette simple indication : « Dat., etc. » Les Brefs précédents sont également sans date. Le premier Bref daté que l'on trouve en remontant est du 3 juin : c'est ce qui a déterminé Raynald à accepter cette date; mais c'est une erreur : erreur également la supposition de VOICR (t. III, p. 233) que ce Bref serait de l'année 1461. J'ai trouvé la date vraie dans le *Lib. brev.* 9, f° 193<sup>b</sup>-196; là le Bref est transcrit une seconde fois avec l'addition : « Dat. Romæ III Nov<sup>br</sup> A° 3° », ce qui ne laisse subsister aucun doute.

la façon dont les négociations ont été rompues semble comporter un blâme; c'est une raison de plus pour travailler au maintien du bon renom de l'Église, et pour agir de telle sorte que le blâme ne retombe pas sur les serviteurs du Saint-Siège. Songez, d'autre part, que dans beaucoup de lieux on s'occupe activement de lever les subsides votés à Mantoue, que ceux qui rechignent auraient des motifs plus sérieux de résistance, et que ceux qui refusent en auraient pour persister dans leur refus, en sorte que toute cette partie du subside serait perdue. Enfin, après avoir écrit à plusieurs reprises et à vous, Notre frère, et au monde entier, que Nous ne renoncerions qu'avec la vie à l'œuvre pour laquelle la diète avait été convoquée, Nous passerions pour avoir pris ces engagements moins en esprit de vérité que par fanfaronade. — L'honneur de Dieu, le salut de la chrétienté, la liberté de votre patrie opprimée sont en jeu. Soit dans le repos, soit dans les affaires, il n'est pas de cause au service de laquelle vous puissiez acquérir plus de mérites. C'est pourquoi, vénérable frère, Nous vous prions de prendre en patience la prolongation de votre mission jusqu'à ce qu'il Nous soit donné de voir le succès des choses auxquelles Nous songeons. Depuis cinq ans déjà, Notre fils chéri Jean, cardinal Carvajal, remplit les fonctions de légat et combat pour la foi; qu'il soit votre consolation et vous serve d'exemple. »

Dans le même Bref, Pie II revient sur une proposition hardie qu'il avait déjà faite à Bessarion le 11 octobre précédent<sup>1</sup>. Il s'agissait de faire du chef belliqueux de la maison de Wittelsbach le porte-étendard de la foi et de l'Empire, et de lui confier, à ce titre, le soin d'exiger du clergé le paiement de la dime et d'équiper l'armée. S'il refusait ce rôle<sup>2</sup>, le légat devrait faire des démarches auprès d'autres princes; au besoin il irait, comme il l'avait dit lui-même un jour à Mantoue, « mendier

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1460, n° 89; VOIGT, t. III, p. 232.

<sup>2</sup> L'Électeur palatin refusa: nous en trouvons la preuve dans un Bref (inéd.) sans date, à Bessarion, où il est dit: « De Palatino nil aliud dicimus nisi quod fiat voluntas Dei. Frigescitibus ad opera bona nunquam excusatio defuit. Nos in multis malis consolationem hanc ferimus quod alii deficientibus nos illis non desimus magisque culpam possumus quam culpam. » (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 200<sup>b</sup>).

des soldats de porte en porte ». « Si rien ne réussit, Nous aurons recours à ce moyen et Nous Nous y emploierons avec la plus grande ardeur, comme à notre dernière ressource; en attendant, vous pouvez réfléchir aux voies et moyens d'exécution et Nous communiquer par écrit ce qui vous paraîtra propre à mener au but désiré. » Malheureusement, nous ne possédons pas les rapports de Bessarion. Il n'existe, aux Archives secrètes des Papes, qu'une seule lettre du légat relative à cet objet; elle porte la date du 29 mars 1461; il y défend ses actes, spécialement dans la question des dîmes, et y trace un tableau extrêmement intéressant de la situation intérieure de l'Allemagne<sup>1</sup>.

Pour l'intelligence de cette lettre, il est nécessaire de savoir que Pie II, prévoyant l'orage et convaincu que la question d'argent était le principal motif d'opposition des princes allemands, avait envoyé dans leur pays deux nonces, chargés d'y porter les déclarations les plus rassurantes au sujet de la dime. En outre, le 12 février 1461, il avait chargé le cardinal d'Augsbourg de la défense de ses intérêts<sup>2</sup>. Le 4 mars, de nouvelles instructions avaient été expédiées à Bessarion pour le cas où il aurait déjà donné des ordres relativement à la dime; on lui enjoignait de les contremander et de faire savoir partout, verbalement et par écrit, que le Pape n'avait nullement la pensée d'exiger la moindre somme d'argent sans le consentement de la nation<sup>3</sup>. C'est à ces instructions que répond sa lettre du 29 mars : « Les excuses mises en avant par les princes allemands, dit-il, ne sont que des faux-fuyants; ce ne sont pas des raisons, mais seulement des pré-

<sup>1</sup> J'ai trouvé l'original de ce remarquable Rapport (iné.) dans le t. X de l'arm. XXXIX des Archives secrètes des Papes, dont j'ai parlé plus haut, p. 150. Cette précieuse collection de lettres autographes s'étend jusqu'à l'année 1480, elle renferme notamment un grand nombre de lettres d'Ammanati, dont quelques-unes ont été publiées, et des rapports (iné.) rédigés par Bessarion pendant sa nunciature à Venise, en 1463 : j'aurai occasion de leur emprunter des citations.

<sup>2</sup> Sur l'envoi des nonces, voy. plus loin, p. 187 et suiv. Voir (t. III, p. 246) mentionne le Bref au cardinal d'Augsbourg, que l'on conserve à la Bibliothèque de Munich, Cod. 519, f<sup>o</sup> 249.

<sup>3</sup> Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9 (iné.), f<sup>o</sup> 233<sup>b</sup>.



textes, sous lesquels ils masquent leurs intentions perverses ; car je n'ai dit, au sujet des dimes, rien de plus que ce que j'ai écrit à Votre Sainteté ; je me suis borné à un exposé des dépenses extraordinaires que le Saint-Siège s'impose pour la défense de la foi ; à quoi j'ai ajouté que Votre Sainteté réclamait des princes allemands, non pas la dime, mais l'armée qu'ils ont promise. Il est vrai, je me suis répandu vis-à-vis d'eux en plaintes, comme eût pu le faire un père ; je leur ai donné des avertissements et des conseils comme il appartenait de le faire à un homme aussi passionné que je le suis pour cette cause ; mais je ne suis jamais allé au delà des paroles ; jamais je n'ai donné, pour l'établissement de la dime, un ordre de la nature de ceux que je devrais contremander pour me conformer aux instructions de Votre Sainteté. Les accusations qu'ils ont formulées contre moi, à ce sujet, sont donc injustes. Si je les ai blessés en quelque chose, c'est uniquement en ce que je n'ai pas, comme ils l'eussent désiré, consenti à porter plainte contre l'Empereur seul et à tout rejeter sur lui. Cependant, dès cette époque, ils avaient commencé de sourdes menées contre Frédéric III, la chose a été démontree depuis. Ayant refusé, pour de bonnes raisons, de leur faire des concessions, je suis devenu l'objet de leur haine ; ils me considéraient comme trop dévoué à l'Empereur, en quoi, d'ailleurs, ils ne se trompaient pas. Je fais profession de la plus profonde vénération pour Frédéric III, parce que je connais l'inclination mutuelle de Votre Sainteté et de l'Empereur. C'est là le motif du mécontentement de ces gens, et ils le disent ouvertement. Votre Sainteté a reçu des pièces probantes à cet égard, entre autres les insanités sorties de la plume de Grégoire Heimburg, cet impudent, grossier et perfide hérétique ; on en a, dans les derniers temps, répandu partout des copies. Il a fallu me contenir pour les entendre jusqu'au bout, et je les ai jetées au panier ; mais je n'ai pas voulu les envoyer à Votre Sainteté. Si je ne savais que Votre Sainteté est exactement informée et bien convaincue que ces agitations ont d'autres causes que la question des dimes, je pense que j'en mourrais de chagrin. Très Saint Père, beaucoup de facteurs entrent ici en jeu. C'est

d'abord l'abominable ingratitude de Diether. Je veux dire ici ouvertement ce que je sais sur le compte de cet homme : je tiens de la bouche de Rodolphe de Rudesheim, qui me l'a rapporté pendant mon voyage de Worms à Mayence, qu'il a toléré dans sa maison des discours infâmes contre Rome, et ce, de la part de ce radoteur d'évêque dominicain qui était à Mantoue pour la ratification de l'élection de Diether, ainsi que de ses autres commensaux. Je cite mon témoin ; Votre Sainteté pourra l'interroger si bon lui semble. En second lieu, est venue l'excommunication lancée contre l'archevêque de Mayence à cause des annates, ce qui l'a mis dans une telle fureur qu'il a vomé des menaces de bouleverser ciel et terre. Lui et les autres ne tiennent pas plus compte de cette excommunication que si elle n'existait pas. Il s'efforce de marcher sur les traces de son prédécesseur, qui a toujours fait preuve d'insoumission à l'égard du Saint-Siège. Personne n'est plus au courant de ces intrigues que Votre Sainteté, puisqu'elle a eu personnellement à les combattre dans le temps. L'appel des princes démontre que les dimes ne sont pas l'objet principal de leurs réclamations ; elles s'étendent aux annates, aux indulgences et aux façons diverses dont, à les en croire, on chercherait à leur extorquer de l'argent. Ajoutez à cela les excitations du côté de la France et les clameurs sans fin du duc Sigmond. En ce qui concerne la crainte inspirée par les dimes, j'ai pris à cet égard toutes les précautions possibles, comme je l'ai fait connaître dans deux lettres adressées à Votre Sainteté. On a, d'ailleurs, bien fait d'envoyer de nouveaux agents ; il est à prévoir qu'ils auront le talent de régler cette question. La diète qui doit se tenir à Francfort étant ajournée au dimanche de la Trinité, on ferait bien en les chargeant de rendre visite, dans l'intervalle, aux princes individuellement et de négocier avec chacun d'eux en particulier<sup>1</sup>. »

Peu de temps après l'envoi de ce rapport, Pie II avait acquis la conviction qu'il ne restait plus rien à faire en Allemagne

<sup>1</sup> Rapport (inéd.) de Bessarion à Pie II, original daté de Vienne, le 29 mars 1461. (Archives secrètes des Papes, Arm. XXXIX, t. X, f° 3.)

pour la guerre contre les Turcs. « Je vois », écrivait-il à Bessarion, le 2 mai 1461, « qu'il faut désespérer d'atteindre aucun des objets pour lesquels vous avez été envoyé en Allemagne, et qu'il ne vous reste plus qu'à travailler à la réconciliation de l'Empereur avec le roi de Hongrie<sup>1</sup>. » Encore une tentative inutile.

Déjà délicat de santé en temps ordinaire, Bessarion était devenu plus souffrant encore sous le poids des soucis et par suite des fatigues de ses nombreux voyages dans un climat rude et nouveau pour lui<sup>2</sup>. Il salua avec bonheur la conclusion de l'armistice de Laxenburg (6 septembre 1461) : le moment d'apaisement qui en fut la suite lui permit de prendre congé de l'Empereur et de quitter un pays de barbares où « l'on n'avait que du mépris pour les lettres grecques et latines<sup>3</sup> ».

Dans son rapport au Pape, du 29 mars 1461, Bessarion désigne comme les principaux fauteurs des troubles en Allemagne l'archevêque de Mayence et le duc Sigmond de Tyrol. Il est indispensable d'entrer dans quelques détails sur l'opposition faite à Rome par ces deux personnages.

L'activité malfaisante déployée par le représentant de l'archevêque de Mayence à la diète de Vienne n'était qu'un prélude. L'année 1460 n'était pas encore arrivée à son terme, que Diether d'Isenbourg et l'électeur palatin Frédéric s'engageaient à soutenir la candidature de Georges Podiébrad à la prochaine élection du roi des Romains. Le traité entre Diether

<sup>1</sup> MAILATH, t. III, Supplément, p. 152, donne à ce Bref la date du 2 mai, tandis que KAPRINAI, t. II, p. 491, lui attribue celle du 20. La première est probablement exacte; il est vrai que dans le *Lib. brev.* 9 (inéd.), f° 209<sup>b</sup>, ce Bref est transcrit sans date, mais la pièce qui le précède est inscrite sous la date : « II Maii A° 3°. »

<sup>2</sup> VOÏCT, t. III, p. 233.

<sup>3</sup> Dans une Lettre (inéd.) du 28 septembre 1461, Bessarion écrit à son ami Ammanati qu'il a pris congé de l'Empereur et s'est mis en route pour rentrer à Rome, mais que son état de santé l'oblige à voyager lentement. (Archives secrètes des Papes, arm. XXXIX, t. X.) En effet, Bessarion n'atteignit Bologne que le 23 octobre : voy. *Cronica di Bologna*, p. 741, et GHIRARDACCI (inéd.) (voy. plus haut). Il arriva à Rome, non pas au mois de janvier 1462, comme le dit M. VAST, p. 253, mais bien le 20 novembre 1461 : voy. Archives secrètes des Papes, *Acta consist.* (inéd.), f° 30.

et le roi de Bohême fut conclu dans les premiers jours de décembre. En reconnaissance de ce service, Podiébrad dut promettre, en cas de réussite, de créer un tribunal suprême, siégeant à Mayence, sous le nom de Parlement; d'organiser dans le plus bref délai possible, et en s'aidant des conseils des princes Électeurs, l'expédition contre les Turcs; de ne tolérer, sans le consentement des princes Électeurs, aucune levée de dîmes ou d'autres impôts ordonnée soit par le Pape, soit par un concile; de provoquer la convocation d'un concile général, dans une ville allemande située sur les rives du Rhin; de « reproduire et de faire appliquer » dans ce concile les décrets du concile de Bâle, spécialement les décrets relatifs aux confirmations, aux annates et à la juridiction de la curie; d'obtenir du Pape qu'il n'exigeât pas de Diether, pour la remise du pallium, une somme supérieure à celle qu'il avait été d'usage de payer jusqu'alors; enfin, d'abandonner l'Utraquisme et de rentrer avec son peuple dans le giron de l'Église romaine<sup>1</sup>.

Quelques jours après la signature de ce traité, s'ouvrait à Bamberg une diète des princes où l'opposition contre Rome et l'Empereur se manifesta avec éclat. « Princes et représentants de princes s'exprimaient en termes d'une acrimonie inouïe sur le compte des deux chefs de la chrétienté; mais le plus violent de tous était, naturellement, Diether d'Isenbourg. » Ce fut lui, sans doute, qui donna lecture à l'assemblée d'un projet de résolution comportant une protestation contre la levée de la dime ecclésiastique et un appel préventif de toute censure ecclésiastique, quelle qu'elle pût être. Cependant, au dernier moment, les députés saxons et brandebourgeois refusèrent de mettre leurs noms au bas du procès-verbal. Le roi de Bohême et le duc Louis de Landshut, qui le suivait en tout, ne voulaient pas entendre parler d'opposition active contre le Pape; rien ne put les décider à signer l'appel<sup>2</sup>. Ces résistances donnèrent finalement à cette assemblée

<sup>1</sup> HASSELHOLDT-STOCKHEIM, p. 280-285; MENZEL, *Diether*, p. 88 et suiv.; BACHMANN, *Bohmen*, p. 240 et suiv.; KLUCKHOHN, *Ludwig*, p. 167-168.

<sup>2</sup> BACHMANN, *Bohmen*, p. 250 et suiv.; MENZEL, *Diether*, p. 95 et suiv.; du même, *Gesch. v. Nassau*, p. 280 et suiv.; KLUCKHOHN, *Ludwig*, p. 169.

une issue toute différente de celle sur laquelle avaient compté Diether et les autres adversaires de Rome. Dans la diète suivante, tenue à Eger, on entendit encore de violentes sorties contre le Saint-Siège ; mais elles restèrent sans effet, car Podiébrad, par une habile manœuvre, détourna presque entièrement contre l'Empereur le courant d'opposition dirigé d'abord contre Rome<sup>1</sup>.

Une pareille succession d'échecs eût assurément ramené à la modération un homme moins passionné que Diether ; lui, au contraire, soutenu par l'électeur palatin Frédéric, continua, avec un redoublement d'audace, son travail d'agitation contre le Saint-Siège. Si un doute avait subsisté sur ses intentions, il les eût dévoilées lui-même aux yeux les plus incrédules, en prenant à son service, le 22 février 1461, un homme dont tous les actes respiraient la haine de Rome et de Pie II<sup>2</sup>. Cet homme n'était autre que Grégoire Heimburg, déjà frappé d'excommunication par le Pape, et dont l'influence malfaisante avait contribué plus que toute autre cause à porter au dernier degré de violence la querelle du duc Sigmond de Tyrol et du cardinal de Cusa, théologien, philosophe, mathématicien et astronome éminent.

Cette querelle avait été, pour ainsi dire, la suite directe de l'énergie déployée par le cardinal de Cusa pour la restauration de la pureté des mœurs dans l'église confiée à ses soins et pour la défense de sa liberté.

A la faveur des troubles ecclésiastiques de l'époque précédente, de graves abus avaient pris racine dans le Tyrol ; il en

<sup>1</sup> GEBHARDT, p. 35 et suiv. ; MENZEL, *Diether*, p. 97 et suiv. ; KLUCKHOHN, *Ludwig*, p. 170 et suiv.

<sup>2</sup> GEBHARDT, p. 30 ; MENZEL, *Diether*, p. 105 ; *Annalen d. Ver. f. nassauische Alterthumskunde*, t. XIII, p. 179. Le vol. 29, f° 102<sup>b</sup>, des registres de comptabilité de Mayence-Aschaffembourg renferme la mention suivante (inéd.) : « Anno domini millesimo quadringentesimo sexagesimo primo uf sontag Invo-cavit zu Nurenberg hat myn gnediger herre doctor Jorgen Heimburg zu rat und diener ufgenomen, dafur sal sin gnaden im jerliche geben hundert gulden un cyn fuder wins Heymbechs ad relationem magistri Job de Riet legum doctoris. » (Archives du cercle de Wurtzbourg.) — M. P. JOACHIMSON a publié tout récemment, à Munich, une dissertation sur Heimburg : voy. *Hist. Jahrb.*, t. X, p. 883.

était d'ailleurs de même dans la plus grande partie de l'Allemagne; la corruption des mœurs en particulier avait fait des progrès effrayants dans le peuple et dans le clergé<sup>1</sup>. Le cardinal de Cusa prit en main l'administration de son diocèse au printemps de 1452 : il était tout naturel qu'il apportât à sa réforme le même soin et la même énergie dont il avait déjà donné des preuves pour le salut de l'Allemagne tout entière<sup>2</sup>. Il se mit à l'œuvre avec toute la vigueur et l'entrain propres aux hommes nés sur les bords du Rhin, mais il ne rencontra pas, chez la majorité de ses diocésains, la bonne volonté sur laquelle il était en droit de compter, bien que les mesures décrétées par lui fussent uniquement conçues en vue du véritable bien du pays. Il était trop grand pour un petit pays tel que le Tyrol; personne ne voulut y respecter les pouvoirs extraordinaires que Rome lui avait conférés; de là naquirent des conflits sur presque tous les points.

Les difficultés auxquelles il se heurta eussent découragé tout autre que le cardinal : elles n'eurent sur lui d'autre effet que d'aiguillonner son zèle. Il était résolu à accomplir coûte que coûte la réforme de son diocèse, et il attachait avec raison une importance toute particulière à celle des Ordres religieux, alors profondément déchus; en effet, l'exemple de la cor-

<sup>1</sup> Déjà, en 1419, Berthold, évêque de Brixen, se lamentait des progrès effrayants du mal et des mauvaises mœurs dans son diocèse. (BICKELL, p. 65.) Dans une Lettre (iné.) datée de Brixen, le 28 janvier 1438, « Nicolaus Swarat, decanus et in spirit. Eccl. Brix. vicarius generalis », censure énergiquement la fréquence du « crimen concubinitus » dans le diocèse et publie le décret du concile de Bâle relatif à cet objet. (Bibliothèque de l'Université d'Innsbruck, cod. 68, f° 117<sup>b</sup>-118.) Voy. à ce sujet les lamentations des évêques Georges II et Jean VI, en 1438 et 1449. (BICKELL, p. 7, 20.) En présence de ces témoignages, n'est-il pas ridicule d'oser écrire, comme l'a fait EGGER (*Gesch. Tirols*, t. I<sup>er</sup>, p. 655) : « Dans l'air pur de nos montagnes, la corruption des mœurs, qui avait envahi tous les rangs du clergé au quatorzième et au quinzième siècle, ne pouvait ni croître si rapidement ni s'implanter aussi profondément » ?

<sup>2</sup> Voy. dans les *Hist. Jahrb.*, t. I<sup>er</sup>, p. 604 et suiv., l'article de GNISAN sur l'ouvrage de BICKELL, *Synodi Brix.*, et HÉFELÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 62 et suiv. C'est prouver une ignorance complète de la situation du Tyrol, que de prétendre, comme le fait JÆGER (t. II, p. 6), que les tentatives de réforme du cardinal de Cusa furent « une longue série de vexations aux dépens des Ordres religieux et du peuple tyrolien tout entier ».

ruption des mœurs donné par certains monastères était d'autant plus scandaleux qu'ils auraient dû être voués à la pauvreté et à la mortification. La résistance passionnée qu'ils opposèrent aux décrets du nouvel évêque est la preuve la plus évidente de la profondeur du mal qui les avait envahis. Entre tous, le monastère des Clarisses de Brixen se signala par son entêtement; l'intervention directe du Saint-Siège ne put même en avoir raison; elles ne firent pas plus de cas des Brefs du Pape que des peines de l'interdit et de l'excommunication fulminées contre elles par le cardinal<sup>1</sup>. Il est démontré, par une expérience de tous les temps, qu'en pareil cas le seul moyen d'accomplir une réforme est la transplantation de nouveaux membres animés d'un esprit véritablement claustral, dans les maisons tombées à ce degré de corruption. Le cardinal y eut recours, et avec le temps il parvint à introduire la réforme dans le monastère de Brixen<sup>2</sup>. Il l'introduisit de même dans diverses autres maisons, entre autres dans celle des Prémontrés de Wilten, près d'Innsbruck, en y appelant des moines tirés de monastères étrangers<sup>3</sup>.

Parmi ceux dont les conflits avec le cardinal de Cusa affectèrent le caractère le plus violent, il faut citer encore le riche monastère des Bénédictines de Sonnenbourg, dans le Pusterthal, entièrement envahi par l'esprit séculier. Ce monastère se trouvait dans une situation à part, la juridiction dont il dépendait étant restée mal déterminée. Un litige ayant surgi entre les religieuses et les habitants du village d'Enneberg, dépendance du monastère, les premières le soumirent au duc Sigmond, à titre de patron du monastère et de souverain du pays, tandis que les seconds le soumettaient à l'évêque de Brixen. Le duc et l'évêque, Sigmond et le cardinal de Cusa,

<sup>1</sup> JÆGER, t. I<sup>er</sup>, p. 87-89.

<sup>2</sup> Les Brefs (inéd.) de Calixte III pour la réforme des Clarisses de Brixen, que Jæger cite (t. I<sup>er</sup>, p. 89) sans en indiquer la date, sont du 28 et du 29 avril 1455. Ils sont résumés dans le *Protocollum Brixinense... auctore P. Ruffino Laxner Bludentino* (inéd.), manuscrit in-folio des Archives provinciales des Franciscains de Hall (précédemment à Schwatz).

<sup>3</sup> TINKHAUSER, *Beschreibung der Diœcese Brixen* (Brixen, 1879), t. II, p. 266 et suiv.

appelèrent chacun de leur côté l'affaire devant leur tribunal, et cette rivalité des deux compétences donna lieu à un conflit des plus violents. Le cardinal tenait d'autant plus à faire reconnaître son droit de protection et de juridiction suprême sur le monastère, qu'il y voyait un instrument excellent pour y faire pénétrer la réforme, objet de ses vœux les plus ardents. Les religieuses opposaient précisément à toute proposition de réforme une résistance obstinée, sous prétexte que le cardinal avait moins souci du bien spirituel de la communauté que de ses biens temporels. Le cardinal leur ayant intimé l'ordre d'observer rigoureusement les décrets du synode tenu à Salzbourg en 1451, spécialement sous le rapport de la clôture, elles réclamèrent contre lui la protection de Sigmond. Ce prince, adonné à la boisson et de mœurs dissolues, était un singulier protecteur pour un monastère de femmes<sup>1</sup>; néanmoins il eut tout l'air de prendre ce rôle au sérieux. Il promit son appui aux religieuses; leur fol entêtement en redoubla, à tel point que le cardinal crut devoir en venir à l'emploi des moyens de coercition spirituels des plus sévères. En 1455, il lança contre les religieuses récalcitrantes l'excommunication majeure : elles en appelèrent au Pape. Calixte III désapprouva la sévérité du cardinal, et, désireux d'éviter un scandale, il lui donna le conseil d'arranger les choses à l'amiable. Le cardinal maintint néanmoins les mesures de rigueur prononcées contre les Bénédictines, tandis qu'elles, de leur côté, comptaient sur la protection du duc<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> En 1490, dans une remontrance adressée à Sigmond, les États du Tyrol relevaient ce fait que « le gracieux seigneur abien au delà de quarante fils et filles illégitimes » : voy. *Archiv für Süddeutschland* (Francfort, 1807), t. I<sup>er</sup>, p. 154. *Archiv für östereich Gesch.*, t. XLI, p. 310, à la p. 302 et suiv., on démontre que Sigmond finit par être le jouet de filles perdues.

<sup>2</sup> JÆGEN, t. I<sup>er</sup>, p. 41 et suiv., 109 et suiv., 158 et suiv., 160 et suiv., V. GÄSSEN, dans son étude *Das Benediktinerinnenstift Sonnenburg*, publiée dans les *Studien aus dem Benediktinerorden*, 1888, p. 48 et suiv., n'apporte aucun fait nouveau. Jæger, dont l'ouvrage, très étudié, a servi de modèle à tous les écrivains postérieurs, pose en principe qu'à l'origine de son conflit avec le monastère de Sonnenbourg, le cardinal de Cusa a été le provocateur, que « ce fut lui qui le porta sur le terrain religieux » par son grave monitoire du 2 mai 1452. Cependant le cardinal avait donné des ordres identiques à Utrecht le 3 septembre 1451 (voy. SWALUR, *De Cardinal Nicolaas van Cusa en zijne*



A propos de cette affaire du monastère de Sonnenbourg, le savant cardinal fut amené à faire une étude complète des anciens documents renfermant les franchises et privilèges de son Église. Le résultat de ces recherches fut de le convaincre qu'il avait le droit « de réclamer, pour sa personne, à titre

*werksaanheid in Nederland*, p. 147-151, et UEBINGER, article des *Hist. Jahrb.*, t. VIII, p. 650). Ces documents ne renferment pas un mot qui décele des visées ambitieuses étrangères à ce qu'elles seraient en apparence : il est évident que leur auteur y veut uniquement la réforme de la discipline monacale, si déplorablement relâchée. En entreprenant cette œuvre, le cardinal ne faisait que son devoir (voy. *Hist. pol. Bl.*, t. XLIX, p. 672). On doit lui tenir compte de la noblesse du but qu'il poursuivait, et alors on le jugera tout autrement que ne le fait Jæger. Certes on ne peut nier que le cardinal n'ait agi avec une rudesse excessive, quand, par exemple, en 1458, il faisait expulser de leur monastère, par la force armée, les religieuses récalcitrantes; mais aussi l'on ne doit pas perdre de vue l'acharnement de la résistance qui lui était faite. Les sources récemment produites en témoignage par Jæger présentent les faits à peu près exclusivement au point de vue de Sigmond, pour qui la préférence notoire de l'auteur dépasse parfois les bornes de la justice (voy. *Lit. Handweiser*, 1863, p. 144.) Détail caractéristique : lui-même cherche à pallier ce qu'un autre écrivain, comme lui généralement partial en faveur de Sigmond, le docteur EGGER (t. I<sup>er</sup>, p. 582), nomme « le traitement impitoyable » infligé aux Clarisses de Brixen. « Si, dit-il, on met à part la précipitation avec laquelle les religieuses furent mises hors de leur monastère, leur déportation n'eut pas le caractère de cruauté qu'on serait porté à lui attribuer à première vue. » (T. II, p. 245.) Presque toujours, dans les questions litigieuses, Jæger prend parti pour ses compatriotes. Il met soigneusement en lumière tout ce qui peut être en faveur des Tyroliens; quand les documents authentiques lui font défaut, s'il s'agit d'adversaires du cardinal de Cusa, il est toujours disposé à voir les choses sous le jour qui leur est le plus favorable. Pour le cardinal, c'est tout le contraire; les faits qui plaident le plus positivement en sa faveur, Jæger les relègue toujours au second plan; dans un ouvrage historique de cette étendue, il y a des questions dont la solution s'imposait à l'auteur, celle-ci entre autres : Jusqu'à quel point les exigences du cardinal de Cusa étaient-elles autorisées par le droit canon? — Le parti pris de Jæger n'est pas moins évident dans la façon dont il expose le conflit de Grad (*Deukschriften der Wiener Akademie*, t. IX, p. 233 et suiv.). VOIGT (t. III, p. 342) fait à ce propos la remarque suivante : « La conduite de Sigmond à l'égard des gens de Grad est typique; après les avoir élevés au pinacle, comblés de faveurs, les laisser retomber et les piller, cela peint l'homme tout entier : mais ils étaient Styriens, et seul un Tyrolien pouvait trouver une excuse à cette façon d'agir, dans ce motif qu'ils étaient des étrangers. » — Je suis redevable à une communication d'un de mes anciens élèves, M. le professeur Aumann, de savoir que l'on conserve encore aux Archives de Neustift, près Brixen, des documents relatifs à l'administration du cardinal de Cusa dans le Tyrol, dont Jæger n'a pas fait usage pour sa monographie.

de membre de la diète de l'Empire d'Allemagne, la situation réservée aux princes souverains, dépendant immédiatement du roi des Romains». Sigmond déclara cette prétention outre-cuidante, ajoutant d'ailleurs que rien ne l'autorisait dans le passé. L'affaire de Sonnenbourg ne tarda pas d'ailleurs à passer au second plan, pour laisser uniquement en vue ce qui était au fond de cette question, à savoir, le conflit entre le duché en formation et les immunités de ses habitants, legs du moyen âge, obstacle incessant à cette formation<sup>1</sup>.

On comprend mieux l'excès de rigueur déployé par le cardinal de Cusa contre le monastère de Sonnenbourg, quand on sait que sa qualité d' « étranger » avait soulevé contre lui, dans tout le pays, un mouvement d'opinion très prononcé. Il eut même un moment la pensée de renoncer à une situation dans laquelle ses meilleures intentions se heurtaient à de si nombreux obstacles, et il entama des négociations dans le but de céder son évêché à un prince bavarois. Le fait est que la situation empirait de jour en jour. Les membres du clergé séculier comme ceux du clergé régulier, accoutumés à la licence, accueillèrent avec une égale mauvaise volonté les projets de réforme de ce rigide évêque et rivalisaient entre eux à qui lui susciterait le plus de difficultés. « Depuis la rébellion de Jézabel (c'était le nom de l'abbesse de Sonnenbourg), écrivait le cardinal à son ami et confident le prieur de Tegernsee, les Clarisses de Brixen ont perdu la tête, et leur insolence est arrivée à un degré à peine croyable. Les Prémontrés de Wilten, qui étaient rentrés dans la bonne voie, commencent à regarder en arrière; mes actes déplaisent aux chanoines de ma cathédrale, parce qu'ils aiment la paix de ce monde. De la part de la noblesse, les menaces deviennent de plus en plus vives; le prince garde le silence ou favorise mes ennemis, et, voyant que je ne m'en émeus point, ils excitent contre moi des

<sup>1</sup> JÆGER, *Gesch. der landstænd. Verfassung Tirols* (Innsbruck, 1885), t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 150. Les nombreuses annotations de la main du cardinal de Cusa, que l'on retrouve dans les volumes où sont consignées les traditions du Tyrol, prouvent l'ardeur avec laquelle il étudiait ses Archives : voy. REDLICH, *Acta Tirol.* (Innsbruck, 1886), t. I<sup>er</sup>, p. xi.

gens qu'ils croient capables de m'intimider par des voies de fait. » Le bas peuple même ne tenait aucun compte des ordres du cardinal, alors même que leur violation pouvait exposer les coupables aux peines les plus sévères. Le cardinal de Cusa en vint à « ne plus oser un mouvement sans crainte de tomber dans une embûche, à se figurer même qu'on en voulait à sa vie et à voir des dangers là où il n'y avait rien <sup>1</sup> ». Pour se mettre à l'abri de ces dangers imaginaires, il alla, au mois de juillet 1457, se réfugier au château d'Andraz, en Buchenstein, situé au milieu de rochers à peu près inaccessibles, s'entoura de mercenaires recrutés sur le territoire vénitien et adressa à Rome un mémoire dans lequel il accusait formellement le duc Sigmond de méditer des attentats contre sa vie. A la suite de cette plainte, le duc reçut du Pape Calixte III une Bulle menaçante par laquelle il était prévenu que, faute par lui d'avoir pris dans la huitaine les mesures nécessaires pour garantir au cardinal la liberté et la sécurité indispensables à l'exercice de ses fonctions pastorales, il serait personnellement frappé d'excommunication et le pays serait mis en interdit <sup>2</sup>.

Au reçu de cette Bulle, le duc prit l'avis d'un jurisconsulte, et, sur son conseil, il publia, le 1<sup>er</sup> novembre 1457, un factum dans lequel il était dit qu'ayant appris par le bruit public l'interdit décrété contre lui par le Saint-Siège, il se voyait contraint de protester et d'en appeler au Pape mieux informé; en même temps il envoyait au cardinal un sauf-conduit qui devait lui permettre de gagner la frontière <sup>3</sup>. Il ne peut subsister de doutes sur la personnalité du jurisconsulte dont les conseils avaient déterminé le duc à un acte aussi grave : c'est Grégoire Heimburg, l'adversaire du Saint-Siège, « l'homme de l'opposition radicale antimonarchique » ; on retrouve sa main « partout ; il est l'âme de la résistance, d'une résistance impla-

<sup>1</sup> JÆGER, t. I<sup>er</sup>, p. 130, 141-142.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. I<sup>er</sup>, p. 255-257.

<sup>3</sup> Le cardinal refusa ce sauf-conduit; il se trouvait, écrivait-il à l'évêque de Coire, en sûreté dans un château bien fortifié dépendant de son église, et n'était point de ceux qu'on expulse : JÆGER, t. I<sup>er</sup>, p. 255-260.

cable, d'une résistance de principe <sup>1</sup> ». A partir du jour où il était mêlé à cette affaire, tout espoir de conciliation devenait problématique. Il faut dire aussi que les demandes présentées à la diète de Bruneck, le 13 janvier 1458, par le représentant du cardinal de Cusa, n'étaient pas de nature à diminuer l'étendue ni l'acuité du conflit. En effet, il réclamait pour l'Église de Brixen la restitution des châteaux qui avaient été sa propriété dans des temps antérieurs et la reconnaissance des droits souverains du cardinal sur l'Innthal et le Norithal; en outre, il prétendait que toutes les terres situées dans ces deux vallées et que le duc tenait en fief de l'Église de Brixen, fussent considérées comme tombées en déshérence et fissent retour à l'Église. Le 6 février 1458, Sigmond signa un deuxième appel et déclara qu'il ne reconnaissait pas force de loi à l'interdit. Signe caractéristique de l'état des esprits dans le clergé du Tyrol, à cette époque, la grande majorité donna son adhésion à l'appel et ne tint aucun compte du décret d'interdit <sup>2</sup>.

La mort de Calixte III rappela le cardinal de Cusa à Rome; quand il y arriva, son ami Æneas Sylvius était monté sur la chaire de saint Pierre sous le nom de Pie II. Le nouveau Pape s'occupa sur-le-champ d'amener une conciliation entre le cardinal et Sigmond. Au mois de novembre 1459, ils comparurent tous deux en sa présence, à Mantoue. Le Pape fit à Sigmond un accueil cordial et lui témoigna une bienveillance toute paternelle; le duc répondit à ces égards par un acte d'un goût plus que douteux, en choisissant pour avocat Grégoire Heimburg. Nous avons déjà vu que cet ennemi acharné du Saint-Siège ne s'était pas borné à nouer des intrigues dans le but de traverser les projets de croisade de

<sup>1</sup> VOIGT, t. III, p. 335. Voy. JÆGER, t. I<sup>er</sup>, p. 300, et t. II, p. 92; SINNACHER, t. VI, p. 465; GEBHARDT, p. 32. Suivant HUBER (t. III, p. 182), Heimburg n'aurait commencé qu'au mois d'août 1460 à « exercer une influence décisive sur la marche des affaires »; c'est une erreur; le même auteur passe entièrement sous silence le rôle joué par Heimburg à Mantoue, en 1459. (Voy. plus haut, p. 81.)

<sup>2</sup> JÆGER, t. I<sup>er</sup>, p. 250; cf. p. 251-252, 270; SINNACHER, t. VI, p. 454; HUBER, t. III, p. 180.

Pie II, et qu'il avait tenu un langage blessant pour la personne du Pape en sa présence même<sup>1</sup>. Le choix d'un pareil défenseur n'était certes pas fait pour aider au prompt rétablissement de la paix. La susceptibilité du cardinal, sa prétention à l'exercice du pouvoir temporel et religieux dans tout l'étendue de son diocèse, firent le reste. Sans s'arrêter à l'antipathie profonde, à peu près insurmontable, des deux adversaires, Pie II ne voulut pas renoncer à son rôle de médiateur; il tenta de leur faire accepter les termes d'un traité destiné à déterminer nettement les situations respectives de l'évêque de Brixen et du prince souverain. Mais Sigmond repoussa brusquement ces ouvertures; il refusa même de reconnaître la compétence du Saint-Siège dans cette affaire et quitta Mantoue le 29 novembre, au grand déplaisir du Pape.

Malgré cet échec, Pie II renoua les négociations interrompues, mais il se heurta des deux côtés à une égale mauvaise volonté. Les actes d'hostilité s'accroissaient de jour en jour. Au mois de mars 1460, à l'occasion d'un synode tenu à Bruneck, le cardinal renouvela l'interdit que Pie II avait suspendu pour deux ans et déclara que si le duc ne s'exécutait pas de bonne volonté, il ferait remisé entre les mains de l'Empereur de tous les fiefs dépendant de l'évêché de Brixen. Sigmond répondit à ce défi par un coup d'État : le jour de Pâques, il fit enlever et jeter en prison le cardinal, qui se croyait en sûreté à Bruneck, et celui-ci ne put recouvrer sa liberté qu'en apposant sa signature au bas d'un traité très désavantageux pour lui<sup>2</sup>.

Pie II fut consterné de cet acte de violence accompli sur un prince de l'Église qui lui était personnellement cher et dont le nom jouissait d'une grande célébrité dans toute la chrétienté d'Orient et d'Occident. A ses yeux, le guet-apens de Bruneck constituait une offense grave pour le Saint-Siège,

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 81. Suivant GEBHARDT (p. 36), il est indubitable que, dans cette occasion, le Pape fit preuve de beaucoup de bonne volonté. HAGEN (p. 153) dit à son tour que la médiation du Pape resta infructueuse, parce que le duc avait confié le soin de sa cause à Heimbürg.

<sup>2</sup> JÄGER, t. I<sup>er</sup>, p. 338-339; t. II, p. 8 et suiv.; VOIGT, t. III, p. 356-362.

pour le collège des cardinaux, pour l'Église entière, « un exemple pour tous ceux à qui pourrait prendre la fantaisie de mettre la main sur les biens de l'Église ou sur la personne de ses chefs, un attentat contre la liberté de l'Église, contre l'inviolabilité de ses membres et de ses propriétés, un de ces cas où le prestige entier de l'Église est mis en question <sup>1</sup> ». En conséquence, il résolut de faire sentir au duc tout le poids de son autorité religieuse, Il donna l'ordre d'instruire sur-le-champ le procès de Sigmond, à qui l'on adressa une sommation d'avoir à comparaître en personne le 4 août <sup>2</sup>.

Le duc riposta sur-le-champ par un appel du Pape mal informé au Pape mieux informé; la plus grande partie du clergé tyrolien y donna son adhésion. Au terme fixé, Sigmond s'abstint, naturellement, de comparaître; quatre jours après, le 8 août, le Pape, qui se trouvait alors à Sienne, lançait l'excommunication majeure contre lui et ses adhérents <sup>3</sup>. Sigmond avait déjà pris les devants, en remettant entièrement le soin de sa cause à Grégoire Heimburg, acte décisif qui « devait, à tous les points de vue, accroître l'irritation du chef de l'Église et rendre entre eux la scission irréparable ». Heimburg, tout-puissant sur l'esprit du duc, l'entraîna à sa suite dans la voie « d'une opposition à outrance contre le Saint-Siège, opposition dans laquelle son antipathie personnelle entraînait pour une grande part ». Le 13 août, affichant hautement son mépris pour les défenses rigoureuses décrétées par le Pape à Mantoue, Sigmond publia encore un nouveau manifeste, plus violent que les précédents, par lequel il en appelait au futur Pape de Rome et à un concile général. L'auteur de ce document était Heimburg <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> JÉGER, t. II, p. 45, 49.

<sup>2</sup> DUEX, t. II, p. 466 et suiv.; voy. JÉGER, t. II, p. 52. Ce dernier historien indique une date erronée (p. 53) pour la rencontre de Pie II et du cardinal de Cusa à Sienne. Le cardinal n'arriva dans cette ville que le 28 mai. (Archives secrètes des Papes, *Acta consist.* [inéd.], f° 29<sup>b</sup>.)

<sup>3</sup> RAYNALD, ad an. 1467, n° 34; GOLDAST, *Monarchia*, t. II, p. 1583; VOICT, t. III, p. 373-375; JÉGER, t. II, p. 77 et suiv., 87 et suiv.

<sup>4</sup> FREHER, t. II, p. 121-124; JÉGER, t. II, p. 94-99; VOICT, t. III, p. 376. S'il faut en croire SENCKENBERG (t. IV, p. 390), Charles VII, Venise, Milan,

C'était ouvrir les écluses au flot révolutionnaire : Pie II ne perdit pas un moment pour leur barrer le passage par tous les moyens en son pouvoir. Des Brefs expédiés dans toutes les directions annoncèrent au monde l'excommunication lancée contre Sigmond, interdisant tout commerce avec lui et avec ses États. Le 19 août, parut un long manifeste destiné à justifier ces mesures de rigueur. Le Pape adressa, en outre, à l'Empereur et à la Confédération suisse la sommation d'enlever par force le Tyrol au duc. Seuls, en cette circonstance, les Suisses firent preuve de dévouement au Saint-Siège. Les princes allemands blâmèrent l'acte du Pape; la majorité prit même ouvertement parti pour Sigmond; la plupart des villes regardèrent comme lettre morte l'ordre de rompre tout commerce avec l'excommunié; la plupart des princes ecclésiastiques eux-mêmes apportèrent la plus mauvaise volonté à l'exécution des mesures décrétées par le Pape<sup>1</sup>. Dans le Tyrol, les laïques et les membres du clergé en majorité se déclarèrent en faveur de leur souverain. Pour faire face aux dangers suspendus sur sa tête, celui-ci déployait une activité fiévreuse. Il demanda aide et assistance non seulement au roi d'Écosse, son beau-père, mais encore à tous les princes dont il connaissait les sentiments hostiles au Saint-Siège, tels que Diether d'Isenbourg et le roi de France, Charles VII. Dès le début, un mémoire en latin, hostile au Pape, fut répandu dans le Tyrol; au commencement de septembre, un deuxième mémoire justificatif, rédigé à la fois en allemand et en latin, fut expédié d'Innsbruck à tous les princes ecclésiastiques et laïques, voisins ou éloignés;

les électeurs de Mayence, de Cologne, de Trèves, l'archiduc Albert et le duc Louis de Bavière auraient donné leur adhésion à cet appel. JÆGER, qui touche à tant de questions dans son ouvrage, ne dit pas un mot de ce point important. Citons, comme détail curieux, l'idée de GRECONOVIVS (t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 175) qui attribue la querelle de Sigmond et du cardinal de Cusa à une rivalité « pour la possession du siège épiscopal de Brixen, occupé par le dernier » !

<sup>1</sup> SCHARFF, p. 226 et suiv.; JÆGER, t. II, p. 104 et suiv., 136 et suiv.; VOIGT, t. III, p. 391 et suiv., 396 et suiv.. Dans un Bref (inéd.) du 30 janvier 1460, adressé à la ville de Francfort, Pie II disait avoir appris qu'on n'y avait pas égard à l'excommunication lancée contre Sigmond, et il réclamait le respect dû à ses décrets : le Bref original existe aux Archives de la ville de Francfort, Ausw. Angel. Urk. VIII, n° 246.

on y insistait, dans les termes les plus vifs, sur « les droits souverains » de Sigmond. En outre, le 9 septembre, Sigmond renouvela son appel du 13 août. Le chapitre de la cathédrale de Brixen rédigea également un appel et déclara nul et non avenu l'interdit prononcé par le Pape <sup>1</sup>.

L'auteur de ce nouvel appel de Sigmond, comme des autres pièces de cette polémique, était encore Heimburg. De même que, à un âge d'homme de là, les écrits de Luther et d'Ulric de Hutten, ses manifestes, écrits à l'emporte-pièce, se répandaient en Allemagne avec la rapidité de l'éclair; le nombre d'exemplaires que l'on en trouve de nos jours dans les bibliothèques d'Allemagne démontre avec quel zèle on se les passait de la main à la main. Les appels de Sigmond, « affichés à la porte des églises, à côté des décrets du Pape, en Allemagne et en Italie, donnèrent lieu à des manifestations scandaleuses jusqu'à Florence et à Sicque même <sup>2</sup> ».

A l'automne de 1460, Pie II s'en prit directement à Heimburg comme « principal conseiller du duc » et instigateur « de l'opposition acharnée faite au Saint-Siège ». Il l'excommunia personnellement, et toutes les autorités civiles et religieuses d'Allemagne reçurent l'ordre d'arrêter « ce fils du diable <sup>3</sup> ».

Ainsi mis en cause, Heimburg « donna libre cours à sa colère ». D'abord il travailla lui-même à la diffusion de la Bulle qui le condamnait, mais en ayant soin de l'accompagner de notes pleines de fiel et d'insinuations non seulement contre la personne du Pape, mais aussi contre sa primauté; en second lieu il composa, sous prétexte de nouvel appel à un concile,

<sup>1</sup> VOIGT, t. III, p. 380 et suiv. JÆGER, t. II, p. 117 et suiv., 122 et suiv. Ces deux savants, de même que GEBHARDT (p. 36), ont, dans leurs recherches, laissé échapper la longue lettre de Sigmond à Deither, que SCHUNCK a trouvée « dans un vieux manuscrit d'Archives » et qu'il a publiée dans son *Cod. dipl.* (Mog., 1797), p. 338-357. J'ai trouvé cette même lettre à la Bibliothèque de la cathédrale de Francfort (Cod. 96, f<sup>o</sup> 259-264), incorporée depuis dans la Bibliothèque de la ville. Dans ce manuscrit, la Lettre en question est datée : « am Eritag nach des hl. cruetzes tage Exaltationis » (16 septembre) : SCHUNCK a lu « Freitag ».

<sup>2</sup> GEBHARDT, p. 36; VOIGT, t. III, p. 377.

<sup>3</sup> *Æn. Sylv. Opp.*, f<sup>o</sup> 932-933; FREHER, t. II, p. 124-125; JÆGER, t. II, p. 144 et suiv. 148 et suiv.; VOIGT, t. III, p. 382 et suiv.



« une invective dont le style mordant laisse bien loin en arrière toutes les attaques précédentes <sup>1</sup> ». A côté de passages consacrés à la défense de la supériorité des conciles, objet principal de ce pamphlet, on y rencontre des diatribes furibondes contre le Pape, du genre de celle-ci : « Ce radoteur, plus bavard qu'une pie, qui a glorifié à Mantoue l'adultère et les vices que réproouve énergiquement la morale publique » ; ou encore celle-ci : « Membres du clergé, conservez vos avantages ! Le concile est l'asile de votre liberté, le pilier de votre dignité ; enfoncez les faibles grilles, jetez loin de vous les lacets sans solidité que vous vous êtes efforcés de forger avec vos formes scolastiques. Et vous, princes séculiers, hommes de guerre expérimentés dans les combats, vous dont le plus habile stratagème consiste à prévenir l'ennemi sur les meilleures positions, assurez-vous du point le plus important : c'est le concile général. Si vous vous y laissez devancer par le Pape, vous serez contraints de vendre chèrement votre vie sans bouclier et sans cuirasse, le jour où il voudra vous arracher le tribut qu'il destine à de honteux et criminels objets, sous prétexte de guerre contre les Turcs. » Plus loin, il traite le décret de Mantoue de document creux et vide de sens, et le Pape de niais et d'hérétique <sup>2</sup>.

Le Pape et le caractère monarchique de la constitution de l'Église, si violemment attaqués, trouvèrent un défenseur de talent dans la personne d'un auditeur de rote, Théodore de Lelli, qui devint, en 1462, évêque de Feltre. Dans sa réplique, il développe avec talent cette pensée, que « la conséquence nécessaire de la hiérarchie donnée par le Christ à l'Église est

<sup>1</sup> GEBHARDT, p. 37 ; JEGER, t. II, p. 183 ; VOIGT, t. III, p. 383-387 ; BROCKHAUS, p. 176-184. Il est établi que Heimburg avait des façons communes, indignes d'un homme bien élevé : *Hist. pol. Bl.*, t. XLIX, p. 672 ; voy. aussi SCHARPF, p. 337 et suiv.

<sup>2</sup> *G. Heimburgii Appellatio a Papa variis modis ad concilium futurum* : FREHER, t. II, p. 125 et suiv. ; GOLDAST, t. II, p. 1272 et suiv. Il existe de nombreux exemplaires manuscrits de ce factum, par exemple à Munich (voy. VOIGT, *op. cit.*) et aux Archives d'État, à Dresde, loc. 7384, f<sup>o</sup> 209 et suiv. ; à la Bibliothèque Vaticane, *Cod. Regin.* 556, f<sup>o</sup> 71 et suiv., et *Cod. Palat.* 362, f<sup>o</sup> 87<sup>b</sup> et suiv.

l'existence non seulement d'une gradation entre les membres, mais aussi d'un chef ». En constatant le talent de l'écrivain, on se prend à regretter d'autant plus vivement qu'il se soit laissé entraîner par la passion aux mêmes débordements de plume que son adversaire. Heimburg répondit à ce plaidoyer par une apologie dont l'argument saillant est que l'hérésie dont on l'accuse se résume dans les deux faits d'avoir voulu prendre la défense des conciles, dont la suppression a été le but poursuivi par Pie II à Mantoue, et d'avoir affirmé que la guerre contre les Turcs n'est qu'un prétexte mis en avant par le Pape pour extorquer de l'argent <sup>1</sup>.

Pendant cette polémique, Pie II avait fait un pas de plus pour écraser la révolution en Tyrol. Le 23 janvier 1461, il avait adressé au duc Sigmond, à Grégoire Heimburg, à Laurent Blumenau, à Georges, évêque de Trente, tous trois conseillers du duc, au chapitre de Brixen, à la majorité des abbés des monastères du Tyrol, à un grand nombre d'autres seigneurs spirituels et temporels, à tous les ecclésiastiques et laïques du Tyrol coupables d'avoir bravé l'interdit, la sommation de comparaître devant son tribunal dans un délai de cinquante jours, afin d'y justifier de leur orthodoxie, spécialement sur cette partie du symbole : « Je crois à l'Église une, sainte, catholique et apostolique <sup>2</sup>. »

En réponse à cette sommation, Heimburg rédigea, le 16 mars 1461, un nouvel appel, ou, pour mieux dire, un manifeste qui n'est qu'un tissu de railleries à l'égard de la sommation du Pape, et de doctrines révolutionnaires à l'égard du pouvoir religieux du Souverain Pontife. « Il faut reconnaître »,

<sup>1</sup> La *Replica* de Lelli et l'*Apologia* de Heimburg ont été publiés par GOLDAST, t. II, p. 1595 et suiv., 1604 et suiv. ; et en traduction, par BROCKHAUS, p. 184 et suiv. Voy. GERHARDT, p. 37 ; DUEX, t. II, p. 210 et suiv. — Sur Lelli, voy. OUDIN, t. III, p. 2571 ; FABRICIUS-MANSI, t. VI, p. 525 ; LORENZ, t. II, 3<sup>e</sup> édit., p. 384. — Autant que je sache, le *Tractatus contra Pragmaticam Sanctionem* de Lelli, qui se trouve dans le Cod. Vat. 3878 (Bibliothèque Vaticane), est encore inédit.

<sup>2</sup> La Bulle « Contra Satanæ » n'a été publiée entièrement que par GOLDAST, t. II, p. 1579 et suiv. La date « X Cal. Febr. A° 3° » (VOIGT, t. III, p. 405) ne peut être douteuse, car cette Bulle est transcrite deux fois dans les registres des Archives secrètes des Papes : reg. 479, f° 189, et reg. 480, f° 194.

dit un historien dans un ouvrage écrit en faveur du duc de Tyrol, « il faut reconnaître qu'en publiant cet appel, Sigmond et Heimburg avaient poussé les choses à une telle extrémité, qu'il était permis de se demander sérieusement s'ils se tenaient encore sur le terrain de la communion de l'Église catholique, ou s'ils ne s'en étaient pas exclus eux-mêmes et s'ils ne s'étaient pas placés sur le terrain abstrait, vague et insaisissable, d'une Église universelle purement fictive <sup>1</sup>. » Le mercredi de la semaine sainte de l'année 1461, Pie II déclara solennellement Grégoire Heimburg exclu de la communion de l'Église comme hérétique; le jeudi saint (2 avril), il fulmina de nouveau l'excommunication majeure contre lui, contre Sigmond et contre ses adhérents <sup>2</sup>. Le 16 mars, en réponse à ce décret, Sigmond fit afficher le manifeste de Heimburg en quatre endroits différents de Rome; mais le peuple, furieux de cette insolence, arracha les affiches <sup>3</sup>.

Il est évident que le pernicieux exemple du duc de Tyrol exerça une influence décisive sur la conduite de l'archevêque de Mayence au printemps de 1561. Heimburg fut le trait d'union entre les deux princes. Le lendemain de l'entrée de cet homme funeste au service de Diether (23 février 1461), la diète des princes Électeurs ouvrait sa session à Nurem-

<sup>1</sup> JÆGER, t. II, p. 192; voy. FRIEDBERG, *Zeitschrift*, t. VIII, p. 84; GRENZEN, t. I<sup>er</sup>, p. 113-114; BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 33; HAGEN, p. 153. Ce manifeste de Heimburg a été publié par GOLDAST, t. II, p. 1580-1583, mais il n'en a pas donné la fin : cette partie a été publiée par CHMEL (*Reg.*, t. II, p. 386), qui l'a copiée sur l'exemplaire des Archives d'État de Vienne. J'en ai trouvé un autre exemplaire aux Archives d'État de Dresde, loc. 7384, f<sup>o</sup> 204 et suiv.

<sup>2</sup> JÆGER (t. II, p. 199-200) donne une traduction de la Bulle du 1<sup>er</sup> avril, faite sur la copie que l'on conserve à Cues : cette Bulle se trouve aux Archives secrètes des Papes, dans le reg. 480, f<sup>o</sup> 198.

<sup>3</sup> Rapport (inéd.) de B. Bonatto à Louis de Gonzagues, daté de Rome, le 30 avril 1460 (Archives Gonzague, à Mantoue) : « El duca Sigismondo de Austria heri de nocte hebe el modo de far mitter qua a la porta de S. Petro, a quella del Castello, in banchi et in campo di fiore, non se po sapere chi sia stato lamico che seria lapidato, uno processo in carta de capreto longissimo per spatio de duo brazza dove dice de molte cose ad sua instificatione..... Queste scripture come furono vedute a furore del populo furono levate et portate a palazzo. »

berg. Ce fut là que l'opposition antipapiste atteignit son paroxysme.

L'âme de cette assemblée, exceptionnellement nombreuse cette année-là, fut en réalité Diether d'Isenbourg. Irrité au plus haut point par l'excommunication mineure prononcée contre lui par les juges du Pape, pour son refus de payer les annates, il avait menacé de se porter aux dernières extrémités contre Rome<sup>1</sup>. C'était lui qui avait convoqué les princes Électeurs à Nuremberg; enhardi par leur empressement à répondre à son appel, il mit ouvertement de côté jusqu'aux plus simples égards pour le chef de l'Église.

Libre à chacun de former son opinion sur la mesure prise par des agents subalternes de Rome à l'égard du premier prince de l'Empire, mais il est positif qu'elle n'avait « ni un degré d'importance ni un caractère d'irrévocabilité suffisants pour justifier la conduite extraordinaire que Diether adopta sur-le-champ. En effet, au lieu de recourir à la voie toute simple de la légalité, ou de porter plainte devant le Pape contre l'acte dont il se prétendait victime, il publia un appel en forme à un concile futur<sup>2</sup>, rappelant que, conformément aux décrets de Constance et de Bâle, un pareil concile devait être convoqué tous les dix ans; et il plaçait sous la protection de ce concile sa personne, son Église et tous ceux qui adhèreraient à son appel. Il lui était, disait-il, impossible d'en appeler au Pape, pour cause de suspicion de partialité; il lui adressait néanmoins son appel, au cas où il consentirait à remettre la cause à l'arbitrage d'un prélat à l'abri de tout soupçon; sinon il en appelait aussi à son successeur, car celui-ci aurait le droit d'enquête sur les actes de son prédécesseur. »

« Il était », dit un écrivain protestant, « difficile d'inventer quelque chose de plus blessant pour Pie II qu'un appel de ce genre, dans lequel le plaignant sautait à pieds joints par-dessus les moyens légaux ordinaires et semblait ignorer com-

<sup>1</sup> Archives secrètes des Papes (voy. plus haut, p. 164) : Lettre (inéd.) de Bessarion à Pie II, du 29 mars 1461; voy. encore CUGNOGNI, p. 207 et suiv.

<sup>2</sup> Cet appel a été publié par SENCKENBERG, t. IV, p. 392-399, mais, malheureusement, sans date.

plètement l'autorité du Pape. Ce genre d'appel, Pie II, il est vrai, s'en était fait autrefois le défenseur à Bâle, mais tout récemment, à Mantoue, il l'avait condamné par décret spécial, comme une émanation d'une hérésie pernicieuse au plus haut point, tendant à détruire toute l'organisation de l'Église; et, pour donner plus de force à sa condamnation, il avait décrété que toute personne convaincue d'avoir provoqué ou souscrit un pareil appel, depuis l'Empereur jusqu'au dernier scribe ou au dernier témoin, se trouverait par le fait même dans l'un des cas d'excommunication majeure dont le coupable ne peut être relevé que par le Pape et à l'heure de la mort <sup>1</sup>. » Heimburg, déjà excommunié, assistait à la diète de Nuremberg; il est très probable que ce fut lui qui entraîna l'archevêque à cet acte aussi inconvenant qu'imprudent; on croit même reconnaître sa plume au style du document <sup>2</sup>. Entre Diether et Rome, la rupture était irréparable <sup>3</sup>.

Par ordre du Pape, le cardinal Bessarion, aussitôt informé de l'ouverture de la diète, y avait envoyé des délégués porteurs de la déclaration qu'il n'entraînait nullement dans les intentions de Rome d'exiger la moindre des choses en dehors du consentement de la nation <sup>4</sup>; mais ces délégués, comme les deux nonces eux-mêmes, arrivèrent sans doute trop tard pour prendre part aux délibérations.

Diether eut donc le champ libre : après lui et comme lui, l'électeur palatin Frédéric, le prince électeur Frédéric de Brandebourg, ses frères Albert et Jean et l'évêque de Wurtzbourg signèrent un appel <sup>5</sup>; il triomphait. Seuls, les députés

<sup>1</sup> MENZEL, t. VII, p. 277. A Rome, on prenait au sérieux toutes les demandes de convocation d'un concile : pour en juger, il suffit de lire la dépêche (inéd.) de B. Bonatto, du 16 mars 1461 (Archives Gonzague, à Mantoue); voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 44.

<sup>2</sup> MENZEL, *Diether*, p. 105. Dans l'opinion de GERHARDT (p. 38), l'appel est « indubitablement » l'œuvre de Heimburg.

<sup>3</sup> Voy. l'article de HINSCHEL, *Diether und der Apost.-Stuhl*, dans le *Mainzer Katholik*, an. 1850, t. I<sup>er</sup>, p. 260. 307.

<sup>4</sup> Voy. Le Bref (inéd.) à Bessarion, du 9 avril 1461. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 217<sup>b</sup>.)

<sup>5</sup> JOANNIS, t. I<sup>er</sup>, p. 776; MENZEL, *Diether*, p. 106-107. On se donna beaucoup de peine pour gagner la ville de Mayence à la cause de l'appel; les habi-

de la Bohême s'abstinrent de prendre part à cette démonstration : leur roi avait de bonnes raisons pour ne pas se brouiller avec le Pape.

Les échos de la diète de Nuremberg répétèrent aussi de violentes protestations contre Frédéric III. En somme, les mécontentements accumulés contre le Pape et l'Empereur se rencontraient là comme sur un terrain favorable, se confondaient fréquemment et se prêtaient un mutuel renfort <sup>1</sup>. Le 1<sup>er</sup> mars, les électeurs de Mayence, du Palatinat et de Brandebourg publièrent une adresse à l'Empereur, pleine de menaces. Cette pièce renfermait un tableau de la situation lamentable de l'Empire, des doléances sur la nonchalance de l'Empereur, coupable de n'avoir pas paru, depuis quinze ans, « dans les pays du nord de l'Empire », enfin une invitation à une diète dont la réunion était fixée au dimanche après la Pentecôte (13 mai), à Francfort ; au cas où il n'y comparaitrait pas en personne, les auteurs de l'adresse se déclaraient déterminés à prendre telles résolutions et à agir de telle sorte qu'ils jugeraient nécessaire pour le bien de l'Empire <sup>2</sup>. Le même jour, ces trois Électeurs prirent l'engagement « sur parole, tenant lieu de serment », de ne se laisser détourner de leur propos ni par le Pape ni par l'Empereur <sup>3</sup>.

Le 2 mars, l'électeur Frédéric et les margraves Albert et Jean adressèrent en commun au Pape une note dans laquelle ils exprimaient leur étonnement de ce qu'il eût prétendu exiger de Diether, pour la remise du pallium, une somme de beaucoup supérieure à celles qu'avaient payées ses prédécesseurs. L'Église de Mayence, disaient-ils, autrefois la plus puissante de l'Empire, avait été considérablement éprouvée par les guerres et par diverses circonstances malheureuses ; cette exigence lui causait un nouveau préjudice, violait les

tants de Mayence demandèrent conseil à ceux de Francfort. Le conseil de Francfort répondit qu'il ne lui était point en core parvenu de propositions de cette sorte. (Archives de la ville de Francfort-sur-le-Mein, Reichssachen 5227.)

<sup>1</sup> PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 172.

<sup>2</sup> JANSSEN, *Reichsrespondenz*, t. II, p. 149-152. Il existe une copie de cette lettre aux Archives de la ville de Cologne, Reichsacten B.

<sup>3</sup> KREMER, *Urkunden*, n<sup>o</sup> 74 ; MENZEL, *Gesch. v. Nassau*, p. 285.

droits des conciles et les concordats conclus par les Papes précédents avec la nation allemande, et menait droit à la ruine des Églises d'Allemagne. En conséquence, ils suppliaient humblement Sa Sainteté de se contenter de l'ancienne taxe, que l'archevêque consentait à payer quand on voudrait, et de lever les peines édictées contre lui et ses adhérents. En cas de refus du Pape, eux et presque tous les princes de la nation allemande prendraient parti pour Diether et l'assisteraient moralement et matériellement <sup>1</sup>.

Quelques jours après, comme si le premier appel n'eût pas été suffisamment offensant pour le Saint-Siège, Diether en publiait un second. Les principales réclamations consignées dans cette pièce concernaient la conduite de Bessarion à Vienne, la multiplicité des indulgences qui, disait l'auteur, finiraient par faire le vide dans les caisses des personnes pieuses, et enfin le taux excessif des annates. La plupart des princes et des délégués signèrent cet appel et une convention qui en reproduisait les motifs <sup>2</sup>. Autre symptôme inquiétant, les conseillers de l'archevêque de Trèves, Jean, s'associèrent activement à tous ces actes hostiles au Saint-Siège. Le but final de l'opposition dirigée par Diether et Heimburg était, à n'en pas douter, la reproduction, en Allemagne, de la Pragmatique Sanction de Bourges; ils espéraient amener ainsi le relâchement des liens qui rattachaient l'Église d'Allemagne au centre de l'unité, et faire prendre à ce pays une position à demi schismatique.

Il est singulier que les Allemands aient été précisément choisir, pour lui faire une opposition si violente, un Pape auquel ses compatriotes reprochaient d'être germanophile à l'excès <sup>3</sup>. Il est vrai qu'en y regardant d'un peu près, on ne tarde pas à découvrir ce que signifiaient, dans la bouche des princes, les grands mots d'honneur et de liberté de l'Allemagne; ce n'était qu'un masque sous lequel ils dissimulaient

<sup>1</sup> MENZEL, *Diether*, p. 114-115.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 118; HASSELHOLDT-STOCKHEIM, p. 306 et suiv.

<sup>3</sup> HÉFÉLÉ-HERGENROTHER, t. VIII, p. 125. — Pie II avait également, en Pologne, la réputation d'un ami des Allemands : *Caro*, t. V, 1<sup>er</sup> part., p. 173.

leurs visées égoïstes. Comment croire au patriotisme d'hommes assez éhontés pour nouer des intrigues avec le roi de France, qui, à cette époque, n'avait pas cessé de convoiter les rives du Rhin? Nous manquons, malheureusement, sur ce point, de données précises, mais il a été et il reste établi que Heimburg fut alors envoyé en mission à la cour de France pour discuter avec le Roi les mesures à prendre en commun par l'opposition, en Allemagne et en France<sup>1</sup>. Au reste, les princes allemands ne faisaient, en général, nullement fi de l'appui de l'étranger; ils songèrent notamment à nouer des relations avec le roi René, adversaire résolu du Pape, à cause de la question napolitaine<sup>2</sup>. Il est cependant clair comme le jour que l'Allemagne n'avait aucun intérêt à l'affermissement de la prépondérance française en Italie.

Le 6 mars, l'électeur palatin Frédéric et Diether d'Isenbourg étant arrivés à la diète, on arrêta les termes du protocole. On y réclamait, entre autres choses, la convocation d'un concile général et celle d'une nouvelle assemblée à Francfort (pour le 13 mai), et l'on y interdisait toute négociation individuelle avec la curie<sup>3</sup>.

La rédaction de ce document fut encore acceptée à l'unanimité, mais l'entente n'alla pas plus loin; bientôt commencèrent à percer entre les alliés des signes de mécontentement et de défiances mutuelles, et cela devait être, du moment que chacun cherchait uniquement son avantage personnel et qu'aucun n'était disposé à faire des sacrifices en faveur d'une cause pour laquelle il se bornait à combattre en paroles<sup>4</sup>. Les vieilles rivalités de partis étaient trop enracinées pour se dissimuler longtemps dans une assemblée dont les débuts

<sup>1</sup> HOFLEER, *Kaiserl. Buch*, p. 84; HASSELHOLDT-STOCKHEIM, p. 305; MENZEL, *Diether*, p. 119, note 33. Sans doute, l'objet direct de la mission de Heimburg était la détermination du lieu de réunion du concile; en Allemagne, l'opinion publique était contraire au choix d'une ville située sur le sol français: voy. la Dépêche (inéd.) de B. Bonatto, datée de Rome, le 16 mars 1461 (Archives Gonzague, à Milan); voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 44.

<sup>2</sup> HASSELHOLDT-STOCKHEIM, C. 305-306; MENZEL, *Diether*, p. 120.

<sup>3</sup> MENZEL, *Diether*, p. 124 et suiv.

<sup>4</sup> PRUTZ, *Mittelalter*, t. II, p. 530.



avaient paru si pleins de menace pour les deux plus hautes autorités de la chrétienté. Le margrave Albert fit « en grand secret » à l'Empereur la confiance des projets forgés à la diète <sup>1</sup>; au bout de quelques mois, l'œuvre de Diether était détruite, et tous les serments prêtés à la diète étaient tombés dans l'oubli.

La nouvelle de ce qui se passait à Nuremberg avait causé une vive émotion à la cour de l'Empereur et à celle du Pape. Frédéric III appela Pie II à son aide; il lui écrivait, le 7 avril: « Considérez, Saint Père, l'audace avec laquelle les factions lèvent la tête dans l'Empire et la témérité scélérate avec laquelle elles prétendent nous faire la loi, à nous les représentants de l'autorité spirituelle et temporelle; il est indispensable que nous nous unissions sans retard pour nous opposer en commun à leurs criminelles entreprises. Prêtez-nous votre assistance et vos conseils; nous les suivrons volontiers. Puisse l'exemple de Diether vous faire comprendre le danger auquel s'expose l'autorité spirituelle quand elle accorde sa ratification sans avoir pris au préalable l'avis de l'autorité temporelle; tenez du moins la main à ce que cet homme ne reçoive pas la consécration archiépiscopale. » En attendant la réponse du Pape, Frédéric III confia à son fidèle maréchal Henri de Pappenheim la mission de parcourir toute l'Allemagne pour dissuader chacun de paraître à la diète projetée de Francfort, en lui faisant entrevoir les conséquences graves que pourrait entraîner cet acte <sup>2</sup>.

A Rome, on n'avait pas attendu l'appel de l'Empereur pour reconnaître la gravité de la situation, et ce fut aussi de là que partirent les mesures les plus énergiques pour y parer. Déjà, avant que l'on eût reçu l'avis de ce qui se tramait en Allemagne, Pie II, nous l'avons dit en passant, « toujours vigilant et paré », avait désigné pour les fonctions de nonces en ce pays

<sup>1</sup> *Heymlich Werbung an den Kayser*, dans HOEFLER, *Kaiserl. Buch*, p. 80-85; voy BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 49 et suiv.

<sup>2</sup> PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 181. La lettre de Frédéric au Pape a été publiée par BIRK, dans l'*Archiv f. oesterr. Gesch.*, t. XI, p. 153-160. — Il existe deux textes différents de la réponse de Pie II : voy. VOIGT, t. III, p. 253, et PALACKY, p. 182. Voy. aussi BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 42.

le chanoine François de Tolède et le doyen du chapitre de la cathédrale de Worms, Rodolphe de Rudesheim. Ils étaient chargés de recueillir les plaintes des princes allemands, de tâcher de s'entendre avec eux, et spécialement de les tranquilliser au sujet de la levée des dîmes <sup>1</sup>. Détourner l'orage qui menaçait l'autorité religieuse était une tâche des plus difficiles : tous deux y déployèrent une habileté consommée. « Ils avaient, il est vrai, l'avantage, eux serviteurs d'une puissance concentrée dans une seule main, d'avoir affaire à une agitation menée par un adversaire à plusieurs têtes : ils ne s'en acquirent pas moins de grands mérites en domptant les adhérents du parti conciliaire et en les amenant à séparer leur cause de celle de Diether, aussi complètement que Pie II pouvait le désirer <sup>2</sup>. »

Le premier succès fut d'enlever Albert-Achille à l'opposition ; voici comment : en premier lieu, ils lui affirmèrent que le Pape ne songeait nullement à imposer la dîme sans le consentement de la nation. En second lieu, ils lui firent des excuses en forme pour les expressions menaçantes dont Bessarion s'était servi à Vienne : le cardinal, dirent-ils, s'était avancé sans ordre du Pape ; « c'était la douleur seule qui lui avait fait exhaler ce qu'il avait sur le cœur ». En troisième lieu, ils lui firent entendre raison au sujet de la conduite suivie par le Pape à l'égard du duc Sigmond et de ses relations amicales avec le roi de Bohême. Enfin, interrogés sur la question du concile, ils déclarèrent que Pie II y donnerait son consentement si les laïques voulaient se charger de l'application des réformes imposées aux évêques <sup>3</sup>.

Ce premier résultat obtenu, les deux nonces se mirent à l'œuvre d'un autre côté et surent persuader à l'électeur palatin Frédéric et à l'archevêque de Trèves de retirer leur adhésion

<sup>1</sup> Ce document a été publié par HASSELHOLDT-STOCKHEIM, p. 334-335.

<sup>2</sup> MENZEL, *Diether*, p. 133 ; ZAUN, p. 23. — Sur Rodolphe de Rudesheim, voy. ROTH, *Gesch. Quellen Nassau's*, 1880, t. I<sup>er</sup>, p. xx et 358 ; FABISZA, p. 95 et suiv. ; GOTTLÖB, *Cam. Ap.*

<sup>3</sup> MENZEL, *op. cit.* ; BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 51 ; *Arch. f. œsterr. Gesch.*, t. XII, p. 351 (il y a une faute d'impression, 1451 au lieu de 1461) ; *Fontes rer. Austr.* 2<sup>e</sup> sect., t. XLIX, p. 75.

à l'appel <sup>1</sup>. Dès lors, l'isolement de Diether était complet : on pouvait attendre en toute tranquillité l'échec dorénavant certain de l'assemblée de Francfort : pour plus de précaution cependant, l'Empereur et le Pape envoyèrent des avis individuels conseillant l'abstention <sup>2</sup>. Néanmoins, l'orgueilleux Diether n'était rien moins que disposé à céder. Vainement son clergé le supplia de venir à résipiscence ; vainement les deux nonces lui offrirent leur médiation, l'assurant que tout pouvait se réparer, pourvu qu'il renonçât seulement à un appel sans motif. Le primat de l'Église d'Allemagne, toujours conseillé par Heimburg, son mauvais génie, s'entêta dans son opposition. Francfort, la ville impériale par excellence, ayant, sur l'ordre de l'Empereur, refusé de donner asile à l'assemblée projetée, Diether la convoqua dans sa propre résidence épiscopale <sup>3</sup>.

Cette assemblée de Mayence fut un véritable avortement : « Les villes impériales sans exception, ainsi que les électeurs de Cologne, de Trèves et de Bohême, s'étaient abstenus d'y envoyer des représentants ; en fait l'archevêque s'y trouva isolé, en tête à tête avec les représentants du Tyrol : de la sorte, tous ceux qui s'étaient brouillés avec l'Église pour des motifs personnels étaient là, mais ils étaient seuls <sup>4</sup>. »

Les délibérations débutèrent par un échec pour l'opposition, les nonces ayant obtenu que Heimburg n'y fût pas admis à cause de son excommunication. Le lendemain, Diether exposa ses griefs contre Rome dans un long discours et réclama la convocation d'un concile général, « le seul recours qui restât encore, disait-il, contre le despotisme du Siège apostolique ». Bien entendu, il ne manqua pas d'y introduire la tirade obli-

<sup>1</sup> Pii II *Comment.*, p. 146 ; MENZEL, *Diether*, p. 140, et *Gesch. v. Nassau*, p. 289.

<sup>2</sup> RAYNALD, ad an. 1461, n° 14, donne la lettre du Pape, mais le commencement est tronqué et la date manque ; MULLER, t. II, p. 21, la donne en entier, mais sans date : on la trouvera aux Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f° 196. — VOIGT (t. III, p. 253) note que l'expédition de cette lettre eut lieu le 24 avril 1461 ; cela doit être exact, car la pièce qui précède celle-ci dans le *Lib. brev.* porte la date du 21 avril 1461.

<sup>3</sup> BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 55 ; MENZEL, *Friedrich*, p. 81 ; JANSSEN, *Reichs-correspondenz*, t. II, p. 155 et suiv.

<sup>4</sup> BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 56-58 ; MENZEL, *Diether*, p. 142 et suiv.

gatoire sur les dimes et les indulgences, pièges tendus aux naïfs, habilement dissimulés sous couleur de guerre contre les Turcs <sup>1</sup>.

Rodolphe de Rudesheim, aussi remarquable par ses talents diplomatiques que par sa science juridique, présenta la défense du Saint-Siège « avec autant de courage que de succès ». Son discours fut un chef-d'œuvre : « Modéré dans la forme, prudent et sans raideur dans les questions d'importance générale, incisif et énergique sur tous les points intéressant la puissance et la doctrine de l'Église <sup>2</sup>. » Mais l'événement décisif fut la déclaration solennelle des deux nonces : Jamais, dirent-ils, Sa Sainteté n'avait prétendu et, à l'heure actuelle, Elle ne voulait pas encore molester la noble nation allemande, en lui imposant, contrairement à l'avis de ses princes et de ses prélats, les dimes décrétées à Mantoue, ni exercer sur personne une contrainte par la peur des peines religieuses énumérées dans la Bulle relative à ces dimes <sup>3</sup>.

Cette déclaration porta un coup mortel à l'opposition. Assurés de n'avoir pas à ouvrir leurs bourses en faveur de la croisade, ces singuliers réformateurs oublièrent tous « leurs griefs et les vexations de la curie », leurs grands projets de concile général et de Pragmatique Sanction, et ils abandonnèrent Diether à son malheureux sort <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 143.

<sup>2</sup> BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 59; PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 184; ZAUN, p. 23 et suiv. Bachmann dit (p. 60) avoir trouvé aux Archives d'État de Dresde (*loc.* 7384, f<sup>o</sup> 191-192) le texte du discours du légat, tel qu'il fut prononcé devant les princes : c'est une erreur. Moi aussi, j'ai eu entre les mains le fascicule 7384, mais je n'y ai trouvé, au f<sup>o</sup> 191<sup>o</sup>, que la déclaration faite le 5 juin par le nonce au sujet des dimes, et aux f<sup>o</sup> 193-199, le discours de Rodolphe, que ZAUN a publié (p. 67-109) d'après le Cod. germ. 975 de la Bibliothèque de l'État à Munich.

<sup>3</sup> HAASELHOLDT-STOCKHEIM, t. I<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> part., p. 334. Le 4 septembre 1461, Pie II confirma solennellement la déclaration faite par ses nonces : voy. JANSSEN, *Reichsrespondenz*, t. II, p. 169-170.

<sup>4</sup> GEBHARDT, p. 43; MENZEL, *Diether*, p. 146, et *Gesch. v. Nassau*, p. 290. A la fin de juin, on reçut de bonnes nouvelles à Rome : Bartol. Bonatto écrit de Rome au marquis de Mantoue, dans une Lettre (inéd.) du 29 juin 1461 : « De Alemagna se hanno novelle de questa dieta et bone per la S<sup>ta</sup> de N. S. che quelli principi e signori hanno deliberato che la Sua Bea. habia vera ubedienza da quello paese et che lo arcivescovo de Magonza, chi era quello era casone

Le parti conciliaire gisait à terre ; Diether mit lui-même le sceau à son désastre en offrant de faire disparaître tout ce qui déplairait au Saint-Père et d'exécuter tout ce qui plairait à Sa Sainteté : il se flattait de l'espoir d'obtenir du Pape, au moyen de cette promesse, sinon de la condescendance, tout au moins une prolongation des délais de payement<sup>1</sup>. Cet excès de soumission, de la part d'un homme aussi dénué de caractère, n'inspira à Rome que de la défiance, et elle était motivée, car il ne tarda pas à faire une nouvelle tentative d'opposition. En effet, voulant exercer une pression sur le Pape, il invita les princes, les prélats et les universités d'Allemagne à reprendre, à la Saint-Michel, la suite de l'assemblée de Mayence : le programme comprenait une nouvelle série de délibérations sur la guerre contre les Turcs, sur les dimes et sur les griefs de la nation, et l'adoption de résolutions en conséquence<sup>2</sup>.

Il était trop tard. Avant la Saint-Michel, Pie II avait trouvé un candidat à opposer à Diether dans la personne d'Adolphe de Nassau, chanoine de Mayence : un agent intelligent, Jean Werner de Flassland, fut expédié en grand secret ; il était porteur d'une Bulle contenant la déposition de Diether d'Isenbourg et les provisions de son successeur<sup>3</sup>. Il parvint heureusement à Mayence, et Adolphe de Nassau convoqua sur-le-champ le chapitre de la cathédrale. Diether, informé déjà de ce qui le

del tacto per non pagare la anata del suo vescovato chie XX<sup>m</sup> ducati, paggi quello è justo e non si faza piu mentione de appellarse ad futurum concilium cum questo che non se ge rasoni de darge decime, cusi scrive quello cubiculario fu mondato de qui. » (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>1</sup> MENZEL, *Gesch. v. Nassau*, p. 291 ; HASSELHOLDT-STOCKHEIM, t. I<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> part., p. 137 ; *Annalen des nassanischen Alterthumsvereins*, t. XII, p. 184 ; BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 60. — Survenant après le malheur qui frappa le roi de France (celui-ci mourut bientôt après, le 22 juillet 1461), ce revirement, dit PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 185, abattit de nouveau le parti conciliaire.

<sup>2</sup> HEUSSEN, t. I<sup>er</sup>, p. 366 ; MENZEL, *Friedrich*, p. 87, et *Diether*, p. 149 ; VOIGT, t. III, p. 259 ; CREIGHTON, t. II, p. 421.

<sup>3</sup> La Bulle de déposition porte la date du 21 août 1461 : elle se trouve dans le reg. 505 (iné.), f<sup>os</sup> 93<sup>b</sup>-97<sup>b</sup> ; dans RAYNALD, ad an. 1461, n<sup>os</sup> 21-25, mais le commencement est tronqué ; elle a été publiée intégralement dans les *Pii II Epist.*, 4<sup>e</sup> édit., Mediol., et par JOANNIS, t. II, p. 146 et suiv. Dans ce dernier ouvrage, on y a joint la provision pour Adolphe et les autres Bulles relatives à cette affaire. — Sur Flassland, voy. MARINI, t. II, p. 160.

menaçait, assistait à la séance ; mais Adolphe ne se laissa pas intimider : tenant en main la Bulle du Pape, il annonça à haute voix la déposition de Diether et sa propre élévation. Diether rédigea immédiatement une protestation et un appel du Pape mal informé au Pape mieux informé, mais il ne réussit pas à empêcher l'intronisation de son rival<sup>1</sup>. Vaincu, mais non résigné, il publia un violent mémoire justificatif : il y raconte tout au long sa querelle avec Rome, proteste contre sa déposition et déclare qu'il n'admet pas la prohibition des appels, par le motif qu'elle n'a reçu aucune approbation et qu'elle est la violation flagrante du droit divin et naturel. « S'il devait, par malheur », dit-il entre autres choses, « arriver qu'il ne fût plus permis à personne d'en appeler des actes vexatoires d'un Pape à un futur concile général, le Pape serait libre d'agir envers et contre un chacun selon son bon plaisir du moment<sup>2</sup>. »

Diether semblait perdu sans retour, car le parti de l'Empire, qui suivait la direction d'Albert-Achille, son ancien adversaire, se déclara unanimement en faveur d'Adolphe de Nassau<sup>3</sup>. Il s'obstina néanmoins ; il prétendait résister à ses adversaires par la force des armes, et mettait son espoir dans le puissant Électeur palatin ; ici, son calcul était faux ; le rusé prince adopta une attitude expectante, de sorte que Diether perdit un moment tout courage. « Versatile, comme toujours, passant en un moment de la soumission à la résistance<sup>4</sup> », il promit d'abord de se plier à sa situation nouvelle ; immédiatement après il en revenait à vouloir tenter le sort des armes, Le 11 novembre 1461, il concluait solennellement, avec Adolphe de Nassau, un traité par lequel il renonçait à la charge épisco-

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 146 et suiv. ; MENZEL, *Diether*, p. 155 et suiv., et *Gesch. v. Nassau*, p. 294 ; JANSSEN, *Reichs-correspondenz*, t. II, p. 175.

<sup>2</sup> MULLER, t. II, p. 38-46 ; voy. *Speierische Chronik*, p. 459.

<sup>3</sup> C'est pour ce motif, sans doute, qu'à Rome on se figura d'abord que toute cette affaire pourrait dorénavant se terminer sans difficultés nouvelles ; on ne tarda pas à être trompé. Voy. la Dépêche (inéd.) de B. Bonatto au marquis de Mantoue, datée de Rome, le 20 novembre 1461 : « De Alemagna se ha che quella depositione de Magontino non passava cussi neta come se credia la brigata. » (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>4</sup> DROYSEN, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 185 ; voy. VOIGT, t. III, p. 268, et PALAŦKY, IV, 2<sup>e</sup> part., p. 217.

pale en échange de la levée de son excommunication et d'une large indemnité en terres et vassaux à distraire du domaine épiscopal. La paix semblait garantie. Or, le jour même où il apposait au bas de ce traité sa signature et son sceau, l'incorrigible ambitieux nouait des intrigues contre Adolphe; le 12 novembre, ses représentants niaient audacieusement, devant le conseil de Mayence, l'existence du traité; le 19, il concluait avec l'électeur palatin Frédéric une nouvelle alliance dont l'objet était de lui faire recouvrer son siège archiepiscopal, et il donnait en gage à son allié les villes et les châteaux de la Bergstrasse <sup>1</sup>.

C'était la guerre; le fléau des misères qu'elle entraînait alors à sa suite se déchaîna dans toute son horreur sur le beau pays rhénan. Au commencement de l'année suivante, la vieille rivalité des Hohenzollern et des Wittelsbach aboutit à son tour à un éclat, et dès lors la plus grande partie de l'Empire fut remplie du bruit des armes. Mais le récit des alternatives de ces luttes intestines est étranger à notre sujet.

Le 8 janvier 1462, Pie II lança contre Diether une Bulle destinée à frapper un grand coup. Ce document renferme une sommation d'avoir à restituer dans un délai de dix-huit jours tous les territoires dépendant de l'archevêché de Mayence; en cas de refus, Diether et ses adhérents tomberont sous le coup des peines ecclésiastiques les plus graves, et tous les lieux où ils trouveraient asile seront *ipso facto* frappés d'interdit <sup>2</sup>. Immédiatement après l'expédition de cette Bulle, on envoya de Rome, aux villes de Cologne et de Francfort, un bref les requérant de prêter aide et assistance à Adolphe de Nassau <sup>3</sup>. Le 1<sup>er</sup> février, le Pape publia un Mémoire dans lequel il justi-

<sup>1</sup> MENZEL, *Diether*, p. 165 et suiv., et *Gesch. v. Nassau*, p. 299 et suiv., FEESER, p. 88 et suiv.

<sup>2</sup> SATTLER, *Gesch. v. Württemberg* (Ulm, 1767), t. III, Supplément, p. 194-198 : la Bulle est classée, par erreur, à l'année 1461.

<sup>3</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 54, le Bref (inéd.) à la ville de Francfort, copié sur l'original aux Archives de cette ville. L'original du Bref identique adressé à la ville de Cologne se trouve aux Archives de la ville, à Cologne, et porte cette annotation : « Præsentatum anno 62 die 17 martii. »

fait les mesures prises contre Diether, suivi d'une invitation à soutenir Adolphe et à favoriser l'exécution des censures pontificales<sup>1</sup>. En outre, deux nonces, François de Tolède et Pierre Ferrici, partirent pour l'Allemagne, avec mission d'y agir sur l'opinion en faveur de la cause du Pape. Ils déployèrent un grand zèle dans l'accomplissement de leur tâche, multipliant les conférences, les lettres, les mémoires<sup>2</sup> pour faire connaître les justes motifs qui dictaient les actes de Pie II; « mais cette fois les résultats furent plus difficiles à atteindre et se firent plus longtemps attendre que pour la mission précédente, car les insoumis étaient liés à la cause de Diether par des intérêts positifs, par des avantages acquis et par l'espoir d'en acquérir d'autres encore<sup>3</sup> ».

A Spire, la Bulle d'excommunication, affichée à la porte de la cathédrale, fut arrachée; l'Électeur palatin en défendit sous peine de mort la publication sur son territoire. Diether et lui lancèrent un appel, « comme si cet expédient eût suffi pour les débarrasser du Pape<sup>4</sup> ». Le 30 mars 1462, Diether adressa, de Hœcht, un manifeste à tous les princes laïques et ecclésiastiques : « Veuillez, leur disait-il, rentrer en vous-mêmes et prendre en considération que nous sommes victimes d'actes déloyaux, impitoyables, iniques, commis au mépris de Dieu, contraires à l'honneur et à toute notion de droit; il doit en être fait justice; ne nous soyez pas un obstacle en cela, mais au contraire prêtez-nous aide, assistance et encouragement pour

<sup>1</sup> Dans l'édition de Milan, de 1487, cette Bulle est datée : « Prid. Cal. Febr. » Le Cod. Hamilton 198, de la Bibliothèque royale de Berlin, donne la date exacte : « Cal. Febr. »

<sup>2</sup> Outre les lettres des nonces publiées par JANSSEN, dans sa *Reichsrespondenz*, on conserve, aux Archives de la ville de Francfort, d'autres lettres de ces mêmes nonces; citons, entre autres, des Lettres (inéd.) de François d'Avila à la ville de Francfort, dat. « ex Altavilla » le 10 juin et le 4 juillet 1462 (Reichssachen 5293 et 5324). Le Cod. Hamilton 198, de la Bibliothèque royale de Berlin, renferme un « Tractatus utrum in notoriis requiratur citacio, et sunt quatuor questiones de facto privationis archiepiscopi Maguntini a domino papa Pio, edite per Franciscum Hispanum decanum Tolletanum » (inéd.). MENZEL, *Gesch. v. Nassau*, p. 306.

<sup>4</sup> VOIGT, t. II, p. 284-285; GEISSEL, *Der Kaiserdom zu Speier* (Mainz, 1828), t. II, p. 34; REMLING, *Speier. Bischæfe*, t. II, p. 123-124.



la punition de cette entreprise impie, indigne et outrageuse<sup>1</sup>. » Les presses de Gutenberg tirèrent à un grand nombre d'exemplaires ce pamphlet, destiné, dans la pensée de son auteur, à provoquer un mouvement d'opinion contre Rome<sup>2</sup>.

A Rome, cependant, on ne songeait à rien moins qu'à se départir des voies de rigueur : une nouvelle encyclique du Pape, datée du 1<sup>er</sup> mai 1462, porta à tous les États de l'Empire un nouvel appel en faveur d'Adolphe de Nassau<sup>3</sup>.

Diether s'attachait particulièrement à empêcher le clergé d'exécuter l'interdit. Il se présenta dans ce but, en personne, à Francfort, le dimanche 19 septembre 1462. Le conseil de la ville ne lui permit pas d'inquiéter, dans l'intérieur des murs, les prêtres attachés à la cause du Pape ; mais on ne pouvait pas empêcher « l'archevêque » de se faire conduire à l'église de Saint-Barthélemy. Bien entendu, il trouva les portes fermées ; mais il ne se laissait pas arrêter pour si peu. On apporta des échelles, on brisa les portes et même les fenêtres en tant que besoin, et l'on fit irruption dans la cathédrale. Ce fut ainsi que Diether arriva à faire célébrer le service divin par force, dans une église abandonnée depuis des semaines, par suite de l'interdit<sup>4</sup>.

Le 28 octobre 1462, les ennemis de Diether réussirent à s'emparer de Mayence par un coup de main : ce fut un coup terrible pour lui. A partir de ce moment, privé de son point

<sup>1</sup> MULLER, t. II, p. 113-117.

<sup>2</sup> Les exemplaires de cette pièce sont devenus extrêmement rares ; on en conserve un beau à Francfort, mais il a été (dit BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 250) transféré, en 1866, des Archives à la Bibliothèque de la ville. Les Archives générales de Weimar (voy. MENZEL, *Diether*, p. 173), la Bibliothèque de Munich, les Archives de la ville de Spire, possèdent chacune un exemplaire de cette rareté typographique. FALKENSTEIN (p. 126) n'en connaissait que trois. — Sur différents autres placards sortis à cette époque des presses de Mayence, voy. LINDE, *Gutenberg* (Stuttgart, 1878), p. 56 et suiv., et *Buchdruckerkunst*, t. III p. 905 et suiv.

<sup>3</sup> GUDENUS, t. IV, p. 150-153. On conserve, aux Archives de la ville de Colmar (AA), un Bref de Pie II adressé aux villes de Haguenau, Schlestadt et Colmar, pour les adjurer de refuser leur appui à Diether et de soutenir Adolphe : il est « dat. Romæ prid. Cal. Maii (30 avril) 1462 ».

<sup>4</sup> SCHELHASS, *Die Stadt Frankfurt während der Mainzer Bisthumsfehde*, article publié dans l'*Archiv f. Frankfurts Gesch.*, 3<sup>e</sup> série (Francfort, 1888), t. I<sup>er</sup>, p. 213.

d'appui le plus solide, il tomba de plus en plus dans la dépendance de l'Électeur palatin<sup>1</sup>. Cependant, on travaillait, de divers côtés, à négocier un rapprochement entre les adversaires, mais on ne commença qu'au printemps de 1463 à entrevoir la possibilité d'arriver au résultat désiré. Robert, frère de l'électeur palatin Frédéric, venait d'être porté par l'élection au siège archiépiscopal de Cologne; désireux d'obtenir la ratification de son élection, il s'entremet en faveur de la paix. Il réussit à faire aboutir la conclusion d'un armistice qui fut signé à Oppenheim pour une durée de huit mois, du 12 avril au 11 novembre 1463. A l'expiration de ce délai, on put croire que la guerre allait recommencer, mais un événement imprévu changea subitement la face des choses.

Depuis longtemps, l'objectif des partisans d'Adolphe de Nassau était de provoquer une scission entre Frédéric et Diether. Ils finirent par l'atteindre. Diether, connaissant l'égoïsme de son allié, se défiait de lui, non sans raison; au mois d'octobre 1463, il consentit à entrer en arrangement avec Adolphe de Nassau. Il renonçait à ses fonctions archiépiscopales en échange de la concession d'un petit territoire, et, par contre, Adolphe promit de prendre à sa charge toutes les dettes de Diether et de préparer sa réconciliation avec le Pape et avec l'Empereur<sup>2</sup>. Ce traité fut ratifié quelques jours après à Francfort, en présence du nonce Pierre Ferrici, auquel Pie II avait donné pleins pouvoirs. En signe de renonciation, Diether remit publiquement son épée d'Électeur à l'archevêque Adolphe et lui rendit hommage comme à son seigneur. Après ce premier acte de soumission, il fit amende honorable, à genoux, entre les mains du nonce, qui leva l'excommunication dont il avait été frappé<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Article de K. MENZEL, dans la *Deutsche Biographie*, t. V, p. 168. — Sur la surprise de Mayence, voy. *Städtechroniken*, t. XVIII, 1<sup>re</sup> part., p. 51 et suiv., 89 et suiv.; 2<sup>e</sup> part., p. 176 et suiv. — La bulle du 18 janvier 1463, ordonnant au clergé allemand la publication du Bref contre Diether, se trouve dans RAYNALD, ad an. 1463, n° 88.

<sup>2</sup> MENZEL, *Diether*, p. 213 et suiv.; *Regesten Friedrichs des Siegreichen*, p. 406, et *Annalen des nassauischen Alterthumsvereins*, t. X, p. 14 et suiv.

<sup>3</sup> *Pii II Comment.*, p. 345; JANSSEN, *Reichs correspondenz*, t. II, p. 230 et

L'électeur palatin Frédéric fut moins facile à ramener, mais enfin il céda aux représentations de son frère Robert, et consentit à faire la paix à des conditions très favorables. Adolphe promit d'obtenir, pour lui et pour les siens, l'absolution du Pape et reconnut, d'accord avec le chapitre de sa cathédrale, la validité de l'acte par lequel Diether lui avait donné en gage la Bergstrasse<sup>1</sup>. Au mois de mai 1464, à l'occasion d'une diète tenue à Worms, l'évêque Onuphre de Tricarico et le chanoine Pierre Ferrici, légats du Pape, l'admirent de nouveau dans la communion de l'Église, après déclaration préalable, de sa part, qu'il n'avait jamais voulu se soustraire à la subordination du Saint-Siège, et qu'il promettait pour l'avenir obéissance et fidélité au Pape et à la Sainte Église<sup>2</sup>.

Le duc de Tyrol, Sigmond, donna beaucoup plus de peine que les deux principaux chefs de l'opposition antiromaine en Allemagne. Avec le manifeste du 16 mars 1461, le conflit

suiv. ; MENZEL, *Diether*, p. 216 et suiv., et *Gesch. v. Nassau*, p. 336 et suiv. Adolphe entreprit de guérir les maux faits à son diocèse; il s'appliqua également à la réforme du clergé séculier et régulier (voy. JOANNIS, t. I<sup>er</sup>, p. 782 et suiv. ; MENZEL, *Gesch. v. Nassau*, p. 353) ; il mourut le 6 septembre 1475 (sur son tombeau, voy. ROSSEL, *Die Abtei Eberbach*, 2<sup>e</sup> édit., Wiesbaden, 1862). — Après sa mort, Diether fut réélu (voy. JOANNIS, t. I<sup>er</sup>, p. 787 et suiv. ; t. II, p. 145 et suiv. ; GROTEFEND, *Chroniken*, t. I<sup>er</sup>, p. 22) ; Sixte IV commença par protester contre cette réélection, mais il finit par céder aux représentations du chapitre de Mayence, et accorda sa ratification le 5 avril 1476 (GUDENUS, t. IV, p. 418). On lit dans un vieux répertoire des Archives d'État de Dresde, à l'année 1475 : « L'archevêque Diether, de Mayence, informe le comte Philippe de Katzenelnbogen qu'il a été confirmé dans ses fonctions le vendredi avant les Rameaux. Samedi après Pâques. » Toutes les recherches faites aux Archives de Dresde pour retrouver cette lettre sont restées infructueuses. M. le baron Schenk von Schweinsberg suppose qu'elle doit se trouver aux Archives de Marbourg. Très probablement il faut lire 1476 au lieu de 1475 : la date vendredi avant les Rameaux correspond au 5 avril et confirme l'indication de Gudenus.

<sup>1</sup> KREMER, *Friedrich*, Urk., p. 319 et suiv. ; MENZEL, *Diether*, p. 220 ; FUSER, p. 107.

<sup>2</sup> KREMER, *Friedrich*, Urk., p. 327 et suiv. — Le 25 mai 1464, Pie II ratifia l'élection de Robert au siège archiépiscopal de Cologne. (LACOMBLET, t. IV, p. 408-409.) — En témoignage de sa reconnaissance, Pie II accorda de nombreuses faveurs à cette occasion et dans diverses circonstances postérieures : voy. MENZEL, *Gesch. v. Nassau*, p. 348.

entre la théorie anticatholique et démocratique de la supériorité des conciles, représentée par Heimbürg et Sigmond, d'une part, et la constitution monarchique de l'Église, défendue par le Pape, d'autre part, avait atteint son apogée. A partir de ce moment, il entra dans son dernière période, celui des préliminaires de pacification. L'irritation était, assurément, encore grande des deux parts, et les violences exercées par le duc contre les partisans des censures pontificales ne pouvaient que produire une impression douloureuse à Rome et verser l'huile sur le feu<sup>1</sup>. Néanmoins, les offres de médiation se succédaient presque sans interruption. L'inefficacité démontrée des peines ecclésiastiques et les événements d'Allemagne déterminèrent enfin Pie II à entrer dans la voie des négociations. Mais le difficile était d'amener Sigmond à composition ; il se refusait à faire amende honorable sous quelque forme que ce fût, même la plus atténuée, et prétendait que le Pape retirât le premier ses censures. Les Vénitiens, qui désiraient vivement un accommodement dans l'intérêt de leur commerce de transit à travers le Tyrol, virent échouer leurs offres de médiation, d'une part contre cette question de principe, sur laquelle Sigmond refusait obstinément de transiger, d'autre part contre les hautes prétentions du cardinal de Cusa<sup>2</sup>.

Un concours de circonstances favorables fournit à l'Empereur en personne le moyen de résoudre ce problème en apparence insoluble. Le 2 février 1464, il écrivait au Pape : « Très Saint Père, il serait temps de terminer ce différend. L'autorité de l'Église, nous le voyons, y perd trop son prestige. Il faut prendre en considération le temps où nous vivons et se départir un peu de la rigueur. Nous supplions Votre Sainteté de donner son consentement à ce que nous poursuivions nos démarches, et d'ordonner à l'évêque de Lavant de revenir auprès de nous, avec pouvoir de recevoir l'accommodement et la demande d'absolution que nous lui soumettrons, d'ab-

<sup>1</sup> JÆGER, t. II, p. 206 et suiv., 246 et suiv.

<sup>2</sup> VOIGT, t. III, p. 407 et suiv., 414 et suiv. JÆGER expose tout au long les tentatives de médiation de Venise (p. 252-402).

soudre, rétablir, lever l'interdit, et consentir à toutes les autres mesures qui nous auront paru propres à assurer dans son intégrité la restauration et le maintien de la paix. A cet effet, aussitôt que nous serons arrivés à une attente au sujet de la restitution et des questions secondaires qu'elle entraîne, notre intention est de nous faire remettre un mandat par notre cousin, et alors, agissant en son nom et en son lieu et place, de présenter solennellement et humblement à Votre Sainteté, ou au commissaire désigné par Elle, une supplique tendant à obtenir l'absolution, la levée des peines, la restitution et tout ce qu'il y aura lieu de demander encore comme une grâce<sup>1</sup>. »

4 | La mort du cardinal de Cusa, survenue à l'improviste le 11 août 1464<sup>2</sup>, et celle de Pie II, qui le suivit dans la tombe à trois jours de distance, mirent fin à toutes les difficultés. Le 12 août, l'Empereur avait soumis des propositions d'arrangement; elles furent acceptées solennellement le 25; les points principaux étaient les suivants : le cardinal rentrera en jouissance de son évêché de Brixen et en reprendra la possession dans les conditions où lui et ses prédécesseurs l'ont possédé antérieurement à l'affaire de Bruneck; les promesses faites antérieurement à l'affaire de Bruneck resteront en vigueur; celles qui ont été souscrites à Bruneck seront, au contraire, tenues pour nulles et non avenues; toutes les personnes ecclésiastiques et laïques recouvreront leurs biens et dignités; les Clarisses de Brixen, expulsées par Sigmond, rentreront dans leur monastère. En ce qui concerne le droit de juridiction sur le monastère de Sonnenbourg et certains autres

<sup>1</sup> JEGEN, t. II, p. 414-415.

<sup>2</sup> Sur le testament du cardinal de Cusa et sur son tombeau, que l'on voit encore, en bon état de conservation, dans l'église de Saint-Pierre aux Liens, voy. SCHARPFF, p. 380 et suiv. Outre l'exemplaire de Cues, il existe une copie du testament aux Archives de l'Anima, à Rome. — Le cœur du cardinal de Cusa fut rapporté à Cues, son lieu de naissance. « Il repose ici, dans le sol de son pays natal, pour le véritable bien duquel il ne cessa jamais de battre, au centre de la belle fondation qui témoigne, mieux que toute autre chose, les sentiments véritablement chrétiens dont il était animé. » Voy. plus haut, t. II, p. 122. — Une plaque de cuivre, sur lequel est gravé le portrait du cardinal, marque, dans le chœur de la chapelle de l'hôpital, la place où son cœur est déposé. — On voit dans la même chapelle le tombeau de la sœur du cardinal de Cusa.

points non déterminés dans la convention, le règlement s'en fera conformément aux termes des engagements antérieurs. Le cardinal, en sa qualité d'évêque de Brixen, donnera l'investiture au duc comme ses prédécesseurs l'ont fait à l'égard des prédécesseurs dudit duc. Tous ceux qui ont pris parti pour Sigmond seront absous; le chapitre de Brixen conservera ses anciens privilèges. — Les choses se passèrent comme il avait été convenu : l'Empereur, tête nue, demanda au légat du Pape le pardon de l'absolution pour Sigmond, après quoi le légat déchargea le duc de l'excommunication et des autres censures décrétées contre lui et leva l'interdit'. Heimbürg ne fut point compris dans la sentence d'absolution; à partir du moment où l'empereur prit en main l'œuvre de réconciliation, il disparaît du Tyrol sans y laisser de traces. Par la suite, la querelle de Georges Podiébrad avec Rome lui fournit de nouveau l'occasion d'exercer son humeur batailleuse et chicanière.

<sup>1</sup> JÆGER, t. II, p. 421 et suiv., 427. Cet écrivain démontre qu'il ne fut jamais question d'exiger que l'Empereur fit amende honorable à genoux. JÆGER, et après lui HUBER (t. III, p. 186), qui d'ailleurs se garde bien de faire connaître à ses lecteurs le texte de la convention, parlent, comme d'un document de la plus haute importance, d'une lettre *anonyme* et *sans date* adressée à un cardinal dont ils ne donnent pas davantage le nom, dont l'auteur, un partisan du Cardinal de Cusa, déplore l'issue de ce conflit : il est difficile de comprendre ce qu'ils veulent. Au reste, JÆGER lui-même, quelques lignes plus haut (t. II, p. 415), fait cet aveu, au sujet de la convention : « Le pape ne pouvait ni espérer ni demander davantage. La Majesté Impériale s'offrait à subir, par substitution, une humiliation et à donner une satisfaction qui supposaient le consentement préalable de Sigmond, et renfermaient implicitement la confession de sa faute et son amende honorable. Satisfaction était rendue à l'autorité du Saint-Siège, et l'honneur de Sigmond était sauf, puisqu'on lui avait évité l'obligation de faire directement et personnellement amende honorable. »

## V

TENTATIVES POUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'UNION DE LA BOHÈME  
AVEC L'ÉGLISE.

En France et en Allemagne, le mouvement de révolte contre l'autorité du Pape n'existait, en réalité, que dans les rangs des princes et des savants ; il présentait plutôt le caractère d'un schisme que celui d'une hérésie. Il en était tout autrement en Bohême ; là le mouvement prenait une tournure d'autant plus dangereuse que la majorité de la nation professait des opinions opposées à la doctrine de l'Église.

En 1451, pendant sa nonciature, Pie II avait eu l'occasion de constater par lui-même à quel point l'esprit de désobéissance envers l'Église avait jeté de profondes racines en Bohême. La convention conclue entre le concile de Bâle et la Bohême, sous le nom de *Compactata*, n'avait point donné ce qu'on s'en était promis ; il ne tarda pas à être démontré qu'elle ne pouvait servir de base à la restauration d'une paix religieuse solide et durable. Personne n'y avait travaillé de bonne foi, pas plus du côté des Bohémiens que de celui des membres du concile de Bâle, qui n'y cherchaient qu'un succès à effet, pour faire pièce à Eugène IV. « Dans la rédaction de ce document, qui concédait aux laïques la communion sous les deux espèces, on avait multiplié les conditions, les clauses et les échappatoires ; les Bohémiens l'admirent comme la confirmation pure et simple de leur hérésie, avec toutes ses doctrines, ses formes et ses rites à part, sans s'inquiéter de rechercher le sens précis des articles. Le 5 juillet 1436, les *Compactata* furent publiés à la diète d'Iglau, en présence de Sigismond ; mais,

dès le lendemain, pendant la communion, un nouveau conflit se produisit entre Rokyzana et les légats du concile de Bâle; on se sépara mécontents les uns des autres. Effectivement, la convention était loin de résoudre tous les points litigieux; on n'était, en particulier, jamais arrivé à une entente sur la participation des enfants au sacrements de l'autel. Mais on avait, des deux parts, un égal intérêt à présenter les *Compactata* pour ce qu'ils n'étaient pas. On fit semblant de croire, du côté du concile, qu'on avait fait rentrer les Bohémiens dans le giron de l'Église; du côté des Bohémiens, que leur hérésie avait reçu la sanction du concile<sup>1</sup>. »

Dans le camp utraquiste, on acceptait les concessions renfermées dans les *Compactata*, mais on ne paraissait pas même avoir connaissance des conditions et des obligations auxquelles elles étaient attachées. Dans l'administration de la communion sous les deux espèces, par exemple, malgré la prescription clairement formulée dans les *Compactata*, les prêtres utraquistes s'abstenaient de rappeler aux fidèles que le Christ est tout entier sous chacune des espèces. Ils n'observaient pas davantage la clause formelle de la convention qui les obligeait de se conformer, pour tout le reste, aux dogmes et aux rites de l'Église : après comme avant, ils continuèrent de nier la doctrine du purgatoire, l'utilité des prières pour les morts, les indulgences, et de proscrire les images des saints. En 1448, le sénat de Prague alla jusqu'à interdire, sous les peines les plus sévères, l'administration de la communion sous une seule espèce, soit en public, soit en particulier, et, « singulière logique ! » dans le même décret il déclarait sa volonté de tenir la main à l'observation intégrale des *Compactata*. Ce qu'il en pensait au fond, il le prouva en nouant des négociations avec les schismatiques grecs. Au cours de cette même année 1448,

<sup>1</sup> Article de VOICZ dans la *Sybel's Hist. Zeitschr.*, t. V, p. 413; le savant écrivain relève, comme il le mérite, ce fait que PALACKY (t. III, 3<sup>e</sup> part., p. 217) se borne à donner un résumé superficiel et incomplet des *Compactata*, emprunté à un ouvrage écrit dans un sens nettement hussite, au lieu de le résumer d'après le texte original que lui-même a publié en latin et en bohémien. Voy. aussi FRIND, t. III, p. 152-157; il dit très justement : « C'était une joie basée sur des illusions. »



les membres du chapitre catholique, ainsi que les professeurs et les étudiants allemands de Prague, durent quitter la ville, parce qu'ils se refusaient à reconnaître pour archevêque Rokyžana, dont l'élection n'avait pas obtenu la ratification de Rome<sup>1</sup>. Il fallait que l'utraquisme régnât seul en maître dans Prague. Rokyžana y pouvait librement, du haut de la chaire de la Teynkirche, vomir l'insulte contre l'Église romaine et décrire les traits qui établissent l'exacte ressemblance du Pape et de la Bête de l'Apocalypse<sup>2</sup>.

On le voit, les *Compactata* étaient depuis longtemps décriés avant que Rome se fût décidée à en proclamer l'abrogation formelle. Le Saint-Siège s'était, d'ailleurs, toujours refusé à reconnaître le traité conclu entre les Bohémiens et le synode de Bâle; pendant la période la plus difficile de leurs luttes contre le parti conciliaire, les Papes avaient simplement toléré, sans se prononcer, l'état d'exception créé en Bohême; mais ils se rendaient parfaitement compte qu'il ne pourrait durer sans produire, à la longue, des effets désastreux pour l'Église<sup>3</sup>.

En présence de la façon, de jour en jour plus hostile aux catholiques, dont on mettait la convention en pratique, en présence d'une Église utraquiste qui accentuait de plus en plus sa séparation, en prenant pour symbole la communion sous les deux espèces, Rome était entièrement dans son droit en travaillant à obtenir l'abrogation des *Compactata*; il devenait, effectivement, toujours plus évident que c'était le seul moyen de réaliser la réunion de ce pays à l'Église; mais toutes les tentatives échouèrent contre l'attachement fanatique des Bohémiens pour la communion sous les deux espèces.

L'avènement de Georges Podiébrad réveilla un moment

<sup>1</sup> HOEFLER, *Geschichtschreiber der husitischen Bewegung*, t. I<sup>er</sup>, p. 174-177; SYBEL, *Hist. Zeitschr.*, t. V, p. 417; cf. p. 437

<sup>2</sup> GINDELY, *Gesch. der böhmischen Brüeder* (Prague, 1857), t. I<sup>er</sup>, p. 11 : « Rokyžana jeta dans le pays un nouveau brandon de discorde; tandis qu'il travaillait lui-même à élargir le fossé qui séparait de Rome tous les utraquistes, il laissait à quelques rêveurs le soin de garnir ce fossé de boulevards, c'est-à-dire de fonder des sectes à part. »

<sup>3</sup> « Les *Compactata* », dit DRØYSEN, p. 196, « étaient un monument vivant de la révolution. »

l'espoir d'un avenir meilleur. Son abjuration, le serment qu'il prêta avant son couronnement, autorisaient Rome à compter sur son concours pour faire rentrer la nation bohémienne dans la communion de l'Église catholique<sup>1</sup>. Mais la duplicité et l'astuce du Roi, ces deux vices caractéristiques de sa politique, ne se démentirent pas dans ses relations avec le Saint-Siège. Par le serment qu'il avait prêté avant son couronnement, en présence d'un petit nombre de témoins, entre les mains de deux évêques catholiques, il n'avait pas seulement juré fidélité et obéissance à l'Église et à son chef; il avait, en outre, promis de dissuader son peuple de toutes ses erreurs, de ses opinions dissidentes, de ses doctrines hérétiques, en un mot de tout ce qui l'éloignait de l'Église catholique et de la vraie foi, et de le ramener à l'obéissance, à la vraie foi, à l'union avec l'Église romaine dans la forme et dans le fond, y compris le culte et les rites<sup>2</sup>. Ce serment ne pouvait s'interpréter que dans le sens catholique; il renfermait implicitement la renonciation aux *Compactata*. Cependant, Georges ne fit aucune difficulté de jurer l'observation des privilèges du royaume de Bohême, privilèges dont, au sens des utraquistes, les *Compactata* faisaient partie intégrante. Il n'ignorait pourtant pas que ce second serment était en contradiction avec le premier; on n'en a besoin d'autre preuve que son souci méticuleux de dissimuler, sous le voile du plus profond secret, et son abjuration et le serment de son couronnement<sup>3</sup>.

La fausseté et l'équivoque finissent, à la longue, par être punies. En n'accomplissant pas son serment, le Roi s'exposait aux justes reproches du Saint-Siège, et, d'autre part, la simple tentative de dégager la parole solennellement donnée équivalait à une déclaration de guerre aux utraquistes, c'est-à-dire au noyau le plus solide de son parti. Dès lors, il mit toute son application à reculer le plus possible le moment où il serait acculé à la nécessité de jeter bas le masque et de se déclarer

<sup>1</sup> BACHMANN, *Georgs Wahl*, p. 111 et suiv., 128.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, t. I<sup>er</sup>, p. 413.

<sup>3</sup> Il n'avait même pas voulu que l'abjuration de ses erreurs fût consignée par écrit : voy. BACHMANN, *Georgs Wahl*, p. 140.

ouvertement pour ou contre Rome ; en attendant, il s'efforçait de tirer tout le profit possible de sa situation ambiguë.

Dans le commencement, le succès dépassa son attente. Il lui fut d'autant plus facile de faire prendre patience au Saint-Siège, qu'il s'était expressément réservé un délai pour l'exécution de ses promesses, que, d'un autre côté, à Rome, on devait bien faire la part de l'état des choses, et que, par suite, on se gardait de lui mettre l'épée dans les reins pour le contraindre à précipiter la réunion <sup>1</sup>.

Pour entretenir les bonnes dispositions de la cour de Rome, Georges Podiébrad eut recours à un habile expédient, en se donnant l'apparence de s'occuper sérieusement de la question qu'on y considérait, à juste titre, comme la plus importante, ou, pour mieux dire, comme la question vitale pour la chrétienté : la guerre contre les Turcs. Il avait déjà fait les promesses les plus éblouissantes au vieux Calixte III ; il procéda de même à l'égard de Pie II. Aussi, quand fut discutée en consistoire la liste des princes à qui l'on adresserait des invitations au congrès de Mantoue, y inscrivit-on le nom du roi de Bohême au même titre que ceux des autres princes chrétiens. Comme le Bref portait en tête les mots « Cher fils », Podiébrad s'empressa de l'exploiter à son profit, et, par le fait, ce « bout de papier » lui procura la soumission d'un grand nombre de villes et de provinces <sup>2</sup>. Cependant, ces relations avec Rome projetaient sur lui un reflet de catholicisme dont Rokyzana crut devoir contre-balancer l'effet par de nouveaux actes de rigueur contre les catholiques. En 1449, divers décrets, rédigés sous son inspiration, furent promulgués pour les districts ultraquistes ; quiconque ne prendrait pas, par serment, l'engagement de sacrifier au besoin sa vie pour le maintien de la communion sous les deux espèces était déclaré incapable d'hériter et d'acquérir valablement ; il était interdit de le ma-

<sup>1</sup> BACHMANN, *Georgs Wahl*, p. 140 : Si Rome ne voulait pas brouiller sur-le-champ le Roi avec une portion considérable de la population, celle qui avait le plus contribué à son élévation, il n'y avait pas autre chose à faire que de tolérer provisoirement qu'il se fit passer pour ultraquiste. »

<sup>2</sup> MARKGRAF, *Georg von Böhmen und Pius II*, t. II, p. 10-11.

rier à l'église et de l'ensevelir en terre sainte, de lui accorder le droit de bourgeoisie; il lui était même défendu d'exercer un métier<sup>1</sup>. Ces édits équivalaient à une abrogation des *Compactata*. Néanmoins, l'influence dont disposait Rokyzana, comme chef du parti utraquiste, était si considérable, que Podiébrad jugea nécessaire, sinon de les approuver, du moins de les tolérer. Pie II voulut bien admettre cette nuance et paraître « n'attribuer les ordonnances qu'au seul Rokyzana; mais sa circonspection même démontre qu'il se rendait parfaitement compte que le roi de Bohême commençait à jouer avec lui le jeu qu'il avait joué des années durant avec le vieux Calixte. Pas plus que celui-ci, le nouveau Pape ne vit venir l'ambassade solennelle déjà promise à son prédécesseur, et qui devait annoncer la consommation de l'union. Comme par le passé, Georges s'appliquait à entretenir le Saint-Siège en confiance par de belles paroles et des promesses, et à éviter toute démarche de nature à le compromettre au regard de ses hussites. Il se fût fait volontiers représenter au congrès de Mantoue, afin de passer, aux yeux de tout le monde latin, comme étant en possession sans réserve de sa dignité royale. Mais, pour le reconnaître comme tel, le Pape exigeait une déclaration d'obéissance absolue, tant en son nom qu'au nom du royaume de Bohême<sup>2</sup>. » Georges ne crut pas pouvoir aller jusque-là. Au mois de février 1459, il chargea le prévôt Jean de Rabenstein d'aller à Rome prêter le serment d'obéissance au nom du Roi et de la famille royale, mais pas au nom du royaume, et à condition que ce serment fût reçu en consistoire secret. Pie II maintint, de son côté, sa détermination de ne pas lui accorder publiquement les honneurs royaux, tant qu'il n'aurait pas juré publiquement obéissance<sup>3</sup>.

L'ouverture du congrès de Mantoue vint à propos pour le roi

<sup>1</sup> BACHMANN, *Böhmen*, p. 290; SYBEL, *Hist. Zeitschr.*, t. V, p. 436.

<sup>2</sup> VOIGT, t. III, p. 439 et suiv.

<sup>3</sup> MARKGRAF, *Georg von Böhmen und Pius II*, p. 13 et suiv.; BACHMANN, *Böhmen*, p. 77 et suiv. Archives secrètes des Papes, reg. 470 (inéd.), f° 78 : « Oratoribus regis Bohemie conceditur littera passus, dat. Senis III non. April. A° 1°. » *Ibid*, f° 78 : « Johanni de Rabenstein prepos. Wisigrad. conceditur littera passus, dat. Senis 1459 Cal. April. A° 1°. »

de Bohême, en lui mettant entre les mains un merveilleux instrument d'action sur le Pape. Nous avons déjà vu que l'objet vers lequel tendaient, d'une façon à peu près exclusive, toutes les pensées, tous les actes de Pie II, était la guerre contre les Turcs; c'était le motif de la convocation du congrès, et le Pape éprouva, dans cette circonstance, la déception la plus dure qu'il ait eu à subir dans tout le cours de son règne. Or, plus les autres princes chrétiens montraient d'indifférence, plus Podiébrad faisait étalage de zèle: « Il annonça le départ de ses représentants, il donna même à entendre qu'il comptait profiter de la guerre contre le Croissant pour châtier l'insolence hussite et réconcilier les hérétiques. » La manœuvre réussit et décida Pie II à sortir de sa réserve. Dans sa réponse à la lettre qui lui annonçait l'envoi d'une ambassade bohémienne au congrès, il donna, « pour la première fois, sans circonlocution », à Georges le titre de roi, en l'invitant à y venir en personne ou à s'y faire représenter; il ajoutait que l'on n'avait pas pu recevoir Rabenstein avec les honneurs dus aux ambassadeurs royaux, parce qu'il était venu en simple particulier et incognito<sup>1</sup>.

En fin de compte, Podiébrad n'assista pas en personne au congrès et ne s'y fit pas non plus représenter, sous prétexte qu'il ne pouvait pas travailler efficacement à l'union, tant qu'il ne serait pas maître de tous ses sujets<sup>2</sup>. Cette restriction visait spécialement la résistance acharnée des habitants de Breslau: ils accusaient Podiébrad d'hérésie et refusaient, pour ce motif, de le reconnaître pour leur souverain. Au commencement du mois de septembre, désireux d'apaiser ce conflit, Pie II chargea d'une mission en Silésie Jérôme Lando, archevêque de Crète, et François de Tolède; ils devaient mener de front avec cette affaire des négociations au sujet de la guerre contre les Turcs et de la réconciliation de la Bohême avec l'Église. Ce

<sup>1</sup> Bref du 8 juin (inéd.), dans le Cod. de la Bibliothèque Laurentienne, déjà cité: je compte le joindre à la collection de documents que je me propose de publier. Voy. aussi au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 16, le Bref (inéd.) de Pie II à Procope de Rabenstein, du 12 juin 1459. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>2</sup> MARKGRAF, *Georg von Böhmen und Pius II*, p. 47.

motif les conduisit d'abord à Prague, où Georges déploya tous ses moyens de séduction pour les gagner à sa cause; il y réussit. A Breslau, où l'on haïssait, dans la personne de Podiébrad, plus encore le Tchèque que l'hérétique, les représentants du Pape eurent, dans le commencement, des moments difficiles à passer; mais enfin ils parvinrent à faire accepter un compromis en vertu duquel les choses devaient rester dans le *statu quo* pendant trois années; ce délai expiré, Breslau rendrait hommage à Georges comme roi catholique<sup>1</sup>.

Ainsi, grâce à l'intervention du Pape, les dernières résistances étaient tombées. Georges prodigua les expressions de sa gratitude; à l'entendre, on pouvait croire que la réconciliation de la Bohême avec l'Église et la guerre contre les Turcs étaient sa plus chère préoccupation..... Mais les actes ne répondaient pas aux paroles. Les mois se succédaient, et l'ambassade de Bohême ne paraissait toujours pas à Mantoue. Le Pape se reprit à douter; il y avait de quoi; enfin, ne pouvant dissimuler plus longtemps son impatience, il chargea Fantinus de Valle, procureur de Georges à Rome, de porter à son maître un sévère avertissement. Podiébrad répondit en termes si éloquents que Fantinus revint à Rome convaincu de la pureté de ses intentions et se porta énergiquement garant de sa bonne volonté. Le 12 septembre 1460, Podiébrad écrivit encore au Pape pour lui affirmer sa volonté inébranlable de rester fidèle à son serment; ses lenteurs, disait-il, avaient pour cause unique la difficulté de sa situation; il annonçait pour le mois de février, au plus tard, le départ de l'ambassade chargée de porter son serment d'obédience; pour lui, il ne cessait de travailler loyalement à aplanir les obstacles qui s'opposaient encore à la restauration de la vraie foi<sup>2</sup>.

Cependant, tandis qu'il écrivait ainsi, le roi de Bohême avait autre chose en tête. Il ne visait à rien moins qu'à la couronne impériale; pour atteindre ce but, il lui fallait l'appui des chefs de l'opposition antipapiste en Allemagne; il

<sup>1</sup> MARKGRAF, p. 18 et suiv.; GRUENHAGEN, *Gesch. Schlesiens*, t. I<sup>er</sup>, p. 305 et suiv.

<sup>2</sup> *Script. rer. Siles.*, t. VIII, p. 45 et suiv., 47 et suiv.; MARKGRAF, *op. cit.*, p. 21; BACHMANN, *Reichgesch.*, t. I<sup>er</sup>, p. 89 et suiv.

noua donc avec eux des relations étroites, au risque de se brouiller tout à fait avec la curie, dont il se jouait depuis si longtemps. Il échoua, mais il se retourna immédiatement d'un autre côté, car il avait l'ambition tenace. Il forma le projet hardi de se faire élire roi des Romains avec l'aide du Pape, audace incroyable si, comme l'a soutenu certaine école historique dont l'impartialité est la moindre qualité, il eût été le champion et le martyr de la foi hussite. Dans la réalité, ses convictions religieuses, s'il peut être question de conviction chez un homme de ce caractère, « s'effaçaient toujours et partout devant les exigences de sa politique et de ses projets personnels <sup>1</sup> ».

Il tourna donc le dos aux chefs de l'opposition antiromaine en Allemagne, ses amis de la veille, et il offrit ses services à Pie II pour les combattre. Que lui importait, à lui, la réorganisation de l'Église d'Allemagne, ou ce que l'on décorrait du nom de réforme de l'Empire? Il a livré le fond de sa pensée à cet égard dans son *Mémoire pour le Pape*, document resté à l'état de minute et qui ne fut jamais placé sous les yeux de Pie II, mais qui n'en a pas moins une grande importance. Sur quel moyen Georges comptait-il donc pour rallier le Pape à ses vues? Sur la réunion de la Bohême à l'Église. Dans ce document, il se déclare prêt à accepter telle combinaison qui semblera préférable, soit que le Pape pourvoie à la vacance du siège archiepiscopal de Prague, soit qu'il confie les pouvoirs de l'archevêque à un prêtre respectable, en attendant qu'il devienne possible de procéder à une nomination régulière. Ce premier pas fait, si le Pape envoie en Bohême un légat capable, le Roi, l'administrateur du diocèse et ce légat trouveront bien à eux trois la voie à suivre pour restaurer l'unité religieuse dans le pays sans effusion de sang. Le Roi n'hésitera pas plus longtemps à prêter publiquement et solennellement le serment d'obédience et d'obéissance, en

<sup>1</sup> BACHMANN, *Behmen*, p. 280 : cet écrivain combat ici les affirmations de Palacky, Droysen et Jordan; voy. aussi SYBEL, *Hist. Zeitschr.*, t. V, p. 429. Le Pape laisse percer ses soupçons dans son bref (inéd.) du 6 novembre 1460 à Procope de Rabenstein. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f<sup>o</sup> 193.)

son propre nom et au nom du royaume tout entier, comme l'ont fait ses prédécesseurs<sup>1</sup>. — Ce document nous fournit l'explication des mesures de rigueur prises par Georges (à partir du mois de mars 1461) contre les petites sectes de son royaume. L'émotion fut vive dans les rangs des utraquistes; le moindre incident devait amener un éclat; il se produisit à la suite d'un sermon contre la communion sous les deux espèces, prononcé en public, au château de Prague, par l'évêque de Breslau, le jeudi saint de 1461 : Podiébrad, toujours prudent, avait eu soin de s'absenter. On put reconnaître, en cette occasion, que Rokyzana possédait une puissance supérieure à celle du Roi : le gros de la population utraquiste de la Bohême marchait derrière lui. Tandis que Georges se figurait n'avoir qu'à tendre la main pour saisir la couronne de roi des Romains, le sol commençait à trembler sous ses pieds. L'agitation atteignit rapidement de telles proportions, qu'il jugea opportun de renoncer à ses projets ambitieux et d'adhérer ouvertement à l'utraquisme. Dans une assemblée extraordinaire des États de Bohême, tenue à Prague au mois de mai, il proposa l'adoption d'un acte d'engagement solennel pour le maintien de la communion sous les deux espèces et des *Compactata*<sup>2</sup>.

A Rome, on trouvait l'attitude de Podiébrad de plus en plus suspecte. « Si les ambassadeurs de Bohême tardent encore à venir », écrivait au Roi le fidèle Fantinus, « Votre Majesté se couvrira d'opprobre; personne ne veut plus me croire; tout le monde me tient pour un menteur<sup>3</sup> » Le 30 juin 1461, le

<sup>1</sup> BACHMANN, *Böhmen*, p. 296. Le « Mémoire pour le Pape » (Unterrichtung des Handels an den Papst) a été publié par HOEFLER, *Urkunden zur Gesch. Böhmens* (Prag., 1865), p. 53 et suiv., et par HASSELHOLDT-STOCKHEIM, *Urkunden*, t. 1<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> part., p. 301-316. Voy. l'article de HOEFLER dans les *Sitzungsberichte der Königl. böhm. Gesellschaft der Wiss.*, an. 1862, juillet-décembre, p. 51 et suiv.

<sup>2</sup> Suivant PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 187, l'original se trouverait aux Archives de Saint-Wenceslas, à Prague. BACHMANN (*Reichsgesch.*, t. I<sup>er</sup>, p. 93,) a mis en lumière un fait très important pour l'explication de la conduite de Georges : c'est que les chefs de la noblesse, vieux croyants, refusaient de restituer les biens d'église venus en leur possession pour faciliter la réunion à l'Église romaine.

Lettre datée de Rome, le 5 avril 1461, publiée par PALACKY, *Urkundl.*



Pape avait délivré un sauf-conduit pour les Bohémiens<sup>1</sup>; mais l'ambassade si souvent promise ne donnait toujours pas signe de vie. Au bout de six nouveaux mois d'attente, la patience de Pie II fut à bout. Le 1<sup>er</sup> janvier 1462, en prévision du cas où le Roi ajournerait encore l'exécution de ses engagements en matière de foi, il expédia à l'archevêque de Crète, son représentant à Vienne, à Prague et à Breslau, des pouvoirs l'autorisant à proroger indéfiniment le terme fixé pour la prestation de serment des habitants de Breslau, à organiser contre le Roi une ligue entre la ville de Breslau et les puissances voisines de tout ordre, en Silésie et au dehors de la Silésie, enfin à délier de leurs serments tous ceux qu'une promesse ou un pacte quelconque empêcherait d'entrer dans cette ligue<sup>2</sup>.

Cette menace produisit son effet; après trois ans de tergiversations, Georges se décida enfin à faire partir son ambassade; mais c'était, on peut le dire, une ambassade à deux fins, car, si elle devait prêter le serment d'obédience au nom du royaume de Bohême, elle devait en même temps demander la confirmation des *Compactata*<sup>3</sup>. Pour bien marquer le caractère de cette ambassade, le Roi lui avait donné deux chefs, un catholique, le chancelier Procope de Rabenstein, et un hussite, Zdenko Kostka de Postupitz, auxquels étaient adjoints deux théologiens utraquistes, Wenceslas Wrbenky et Wenceslas Koranda. Le rapport rédigé par ce dernier est une des sources les plus précieuses à consulter pour les événements qui vont suivre<sup>4</sup>.

*Beitrage*, p. 243 et suiv. « C'est », dit BACHMANN (*Reichsgesch.*, t. I<sup>er</sup>, p. 142), « le cri de détresse d'un fidèle serviteur qui tremble pour la cause de son maître et pour sa propre renommée. »

<sup>1</sup> SOMMERSBERG en a publié le texte dans les *Siles. rer. script.* (Lips., 1729), t. I<sup>er</sup>, p. 1031. Le 29 juin 1461, B. Bonetto écrit de Rome (inéd.) : « El Re de Boemia, chi mostra havere intentione de ridure quelli heretici del paese suo a la unione cum la gesia, ha mandato a domandare uno salvo conducto per li ambasatori, intende de mandare fin a cento cavalli tra li quali, sera quello suo principale de la sita, si domanda el Rochezana et vengono per disputare o confondere altro o esser confusi lor, non so quello ne seguira; el salvo conducto ge si mandato. » (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>2</sup> *Script. rer. Silesic.*, t. VIII, p. 70 et suiv.

<sup>3</sup> Voy. ses intructions dans THEINER, *Mon. Pol.*, t. II, p. 130.

<sup>4</sup> Voy. PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 218 et suiv.; JORDAN, p. 49 et suiv. :

L'ambassade voyagea à petites journées, en passant par Vienne, où son personnel s'augmenta d'un ambassadeur adjoint, délégué par l'Empereur, Wolfgang Forchtenauer. Elle arriva à Rome le 10 mars. Dans la capitale du monde chrétien, l'opinion était très mal disposée pour le roi de Bohême. On connaissait l'échec de ses projets en Allemagne, et l'on savait qu'il obéissait uniquement à une nécessité. Le cardinal de Cusa, chargé par le Pape de lui présenter un rapport sur les affaires de Bohême, était rempli de défiance <sup>1</sup>. Le Pape lui-même dit, le 11 mars, à l'ambassadeur milanais, dans un entretien confidentiel, que le roi de Bohême était un demi-hérétique, et que, malgré l'envoi de son ambassade, on ne pouvait pas se fier à lui; que, dès l'enfance, il avait toujours été un astucieux personnage<sup>2</sup>. « Georges avait donc choisi son moment aussi mal que possible pour réussir en cour de Rome avec des demandes que le Pape avait toujours refusé d'écouter <sup>3</sup>. » Ajoutons que, sur le terrain de la politique religieuse, la situation, du moins à en juger sur les apparences, était bien changée en faveur de la Papauté <sup>4</sup>. Dans le Tyrol, il est vrai, Sigmond s'opiniâtrait encore dans la résistance, mais l'archevêque de Mayence était réduit à demander grâce, le parti conciliaire en Allemagne était en poussière, et, en ce moment même, le roi de France renonçait à la Pragmatique Sanction; par une coïncidence singulière, les ambassadeurs de Bohême arrivaient juste à temps pour être témoins de ce nouveau triomphe de la Papauté. Dans une conversation privée qu'il eut avec eux, le

BACHMANN, *Reichsgesch.*, t. I<sup>er</sup>, p. 197, et l'article de PATERA dans l'*Archiv tchesky*, (Prag. 1888).

<sup>1</sup> MARKGRAF, *Georg von Barmen und Pius II*, p. 26.

<sup>2</sup> Voici les propres paroles de Pie II à Otto de Carretto : « Ce ancora il Re de Boemia il qual benche mandi sua ambasiata, qual heri gionse qui a dare obedientia, tamen dice Sua S<sup>te</sup> e mezo heretico et e cativo de nido et non se ne puo pigliare fide. » Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto, du 12 mars 1462 : voy. plus haut, p. 134 et suiv. (Bibliothèque Ambrosienne, à Milan.)

<sup>3</sup> MARKGRAF, *Georg von Barmen und Pius II*, p. 26.

<sup>4</sup> A cette époque, les faits qui ne se passaient pas en public n'étaient connus que d'un cercle restreint. Il n'est pas douteux que, dans la conversation avec Carretto, dont j'ai donné le résumé p. 134 et suiv., Pie II peignait sa situation sous des couleurs plus sombres que la réalité.

cardinal Bessarion ne manqua pas de leur citer le bel exemple du roi de France : « Et, dit-il, il faut que vous sachiez qu'il y a en France cent un évêques, un grand nombre de grandes abbayes et de prélatures, et que le clergé s'opposait de tout son pouvoir à cet acte de son Roi; mais le Roi le voulait, et la chose s'est faite quand même. Vous voyez de quels témoignages on l'honore pour ce fait; votre Roi serait l'objet des mêmes éloges, s'il voulait faire de même <sup>1</sup>. »

Le 19 mars, Kostka fut appelé seul en audience chez le Pape; c'était le conseiller le plus écouté de Georges; le Pape s'efforça en vain de lui faire comprendre que les *Compactata*, n'ayant été qu'une concession faite à une génération à peu près éteinte, étaient désormais sans valeur; que, d'ailleurs, les Bohémiens s'étaient basés sur cette convention pour commettre toute sorte d'abus, et que, par conséquent, ils n'avaient plus aucun droit de s'en réclamer.

Le lendemain, l'ambassade fut reçue en audience solennelle. Après un discours préliminaire prononcé par le commissaire impérial Forchtenauer, le chancelier Procope de Rabenstein prit la parole pour excuser les longues tergiversations de son maître; après quoi il prêta, au nom du Roi, le serment d'obédience. « Vous jurez obéissance au nom du Roi seul, lui dit le Pape; il est cependant d'usage de prêter aussi ce serment au nom du royaume. » Le chancelier hésita un moment, mais Kostka, qui se tenait debout à côté de lui, ayant fait un signe d'assentiment, il se conforma au désir du Pape. Celui-ci reprit alors : « Si vous avez encore quelque demande à présenter, produisez-la. » A cette invitation, le professeur utraquiste Koranda, qui se trouvait précisément

<sup>1</sup> PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 220. Voy. plus haut, p. 142. BACHMANN (*Reichsgesch.*, t. I<sup>er</sup>, p. 199), citant VOIGT (t. III, p. 511), dit que Carvajal venait précisément de rentrer de sa mission en Hongrie; il se trompe. Le cardinal était déjà rentré à Rome à la date du 30 septembre 1461; voy. Archives secrètes des Papes, *Acta consist.* (inéd.). — PALACKY (t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 99) parle d'un mystérieux séjour de Carvajal en Bohême; il a déjà été réfuté par VOIGT dans la *Sybel's Hist. Zeitschr.*, t. V, p. 466, note 30; je puis ajouter encore que, dans le Bref de Pie II qui se trouve dans le *Lib. brev.* 9, f<sup>o</sup> 52 (Archives secrètes des Papes), il est dit en toutes lettres : « ex Vienna. »

en face du Pape, prit la parole. « Il parlait haut, vite et avec fougue, avec la hardiesse et l'assurance accoutumées des prédicateurs et souteneurs de thèses hussites <sup>1</sup>. » Il prononça un long discours pour en arriver simplement à demander au Pape la sanction des *Compactata*. »

« Il est possible que, dans sa suffisance », le professeur utraquiste « se soit imaginé qu'il avait brillamment enlevé son affaire. Mais il oubliait qu'il avait affaire à un auditoire romain, rendu inaccessible à des impressions nouvelles par la conviction bien arrêtée que le mouvement en Bohême avait toujours été et était encore révolutionnaire et essentiellement hostile à l'Église. Après ce plaidoyer, on le jugea encore plus dangereux qu'on ne l'avait cru; et, avec un ensemble qui ne s'était pas encore rencontré, on se trouva d'accord sur la nécessité d'étouffer ce mouvement à tout prix. L'orateur, écrit un témoin auriculaire, osa, sans rougir, affirmer en présence de ces Pères, versés dans la science des Écritures, que la communion sous les deux espèces est nécessaire pour notre salut, et qu'elle est conforme aux prescriptions de Jésus-Christ; ses arguments étaient pour une bonne part creux, on peut même ajouter absurdes et grotesques <sup>2</sup>. »

Pie II répondit sur-le-champ : il connaissait à fond les affaires de la Bohême; il ne lui fut donc pas difficile de réfuter avec éclat le précédent orateur. Il parla pendant deux heures, en commençant par un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de la Bohême « à partir des origines du royaume, et même de l'introduction du christianisme dans le pays. Il vanta, en termes éloquents, la prospérité morale et matérielle dont le pays avait joui aussi longtemps qu'il s'était maintenu en union avec le monde chrétien; dans un langage noble, il rappela les nombreuses bénédictions qui découlent d'une vie véritablement chrétienne et conforme aux enseignements de l'Église, bénédictions dont la Bohême avait joui au treizième et au quatorzième siècle; puis il montra le contraste éclatant de

<sup>1</sup> VOIGT, t. III, p. 462.

<sup>2</sup> BACHMANN, *Reichsgesch.*, t. I<sup>er</sup>, p. 203 et suiv. Cette relation se trouve dans les *Script. rer. Siles.*, t. VIII, p. 85 et suiv.

de ces temps heureux avec les misères de la période hussite : le pays ravagé, la foi religieuse et la puissance politique entraînées dans une décadence simultanée, la paix du royaume détruite, la population violemment divisée en deux par la différence de religion. Venant à parler des *Compactata*, fruit déplorable de ces désordres, il dit que cet acte, n'ayant point été soumis à l'Église dans les formes régulières, n'avait jamais été formellement reconnu par elle, et que c'était là le motif pour lequel les hussites s'obstinaient, avec un coupable acharnement, à en réclamer le maintien. Les *Compactata*, dit-il encore, étaient non pas un acheminement, mais un obstacle direct au rétablissement complet de l'union de la Bohême avec l'Église et de la paix intérieure du pays, objets des vœux ardents du Saint-Siège. Mieux valait donc rechercher les moyens de supprimer les *Compactata* que ceux de les confirmer. Cependant, vu l'extrême gravité de cette affaire, et aussi par égard pour le Roi, il voulait, avant de se prononcer, en délibérer avec les cardinaux, après quoi il donnerait aux ambassadeurs une réponse définitive<sup>1</sup>. »

A la suite de cette audience, les Bohémiens eurent plusieurs entrevues sans résultat avec une commission de cardinaux. On n'arriva à se mettre d'accord que sur un point : l'envoi en Bohême d'un légat chargé de discuter avec le Roi les questions auxquelles ne s'étendaient pas les pouvoirs des ambassadeurs.

Cependant, un fait subsistait, le serment d'obédience prêté par les ambassadeurs, et Pie II avait résolu d'en tirer pratiquement toutes les conséquences. Le 31 mars, il tint un consistoire public auquel assistaient quatre mille personnes. « Dans un langage calme, modéré », il y exposa les motifs qui l'empêchaient d'accorder sa sanction aux *Compactata*. Les *Compactata*, dit-il, n'avaient été accordés aux Bohémiens que sous condition ; la permission de communier sous les deux espèces ne devait s'appliquer qu'à ceux qui, sous tous les autres rapports, se montreraient les fils soumis de l'Église ; ce dernier

<sup>1</sup> BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 204.

point n'ayant pas été observé, il ne pouvait être question d'autoriser la communion sous les deux espèces. « En examinant, avec Nos frères les cardinaux, les copies de ces conventions, Nous avons trouvé et Nous déclarons ici publiquement que vos prêtres commettent un acte coupable en donnant aux laïques la communion sous les deux espèces. Il est vrai que vous Nous avez prié de vous en accorder Nous-même l'autorisation ; mais cela est impossible, pour beaucoup de raisons. En premier lieu, Nos prédécesseurs ont constamment refusé cette autorisation ; ils n'auraient pu l'accorder sans donner du scandale à tout le reste de la chrétienté. En second lieu, cette autorisation vous eût été funeste à vous-mêmes, car elle vous eût exposés au danger de tomber dans l'hérésie, par la croyance que le Christ n'est pas présent tout entier sous l'une des deux espèces. Une troisième raison est le danger de répandre à terre le sang précieux du Christ, comme il est arrivé fréquemment, pendant l'administration du Sacrement. Quatrième raison : l'unité et la paix de votre royaume, car la majorité n'y veut pas entendre parler de la communion sous les deux espèces. Or, ce n'est pas à ceux qui suivent les traces de leurs pères que l'on peut demander de la condescendance, mais bien à ceux qui se sont engagés dans la voie des nouveautés. En cinquième lieu, si Nous cédions à votre désir, Nous risquerions de détruire aussi la paix qui règne entre vous et vos voisins. Vous ignorez vous-mêmes les funestes effets de ce que vous demandez. De même que le bon pasteur veille sur ses brebis, afin qu'elles ne s'égarerent pas en chemin, de même Nous sommes obligé de veiller à ce que les peuples ne s'écartent pas de la voie du salut. C'est parce que Nous désirons votre salut que Nous repoussons votre demande. Réunissez-vous au reste de la chrétienté, et alors votre royaume brillera du même éclat qu'autrefois dans la gloire et la paix<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> MANSI, t. II, p. 93-100; PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 229 et suiv. Il existe de nombreux exemplaires manuscrits du discours du Pape, avec quelques variantes; par exemple : à Francfort, aux Archives de la ville, *Reichssachen*, n<sup>os</sup> 4220, 22; à Kremsmunster, dans la Bibliothèque du monastère, Cod. 4, f<sup>os</sup> 103-105; à Vienne, à la Bibliothèque du Palais, Cod. 3609, f<sup>os</sup> 225-227; Cod. 4453, f<sup>os</sup> 384-385; Cod. 4764, f<sup>os</sup> 181-185; Cod. 13760 (inééd.), f<sup>os</sup> 1-3.

Quand le Pape eut fini de parler, l'avoué pour les causes touchant la foi, Antonio da Gubbio, donna lecture de la déclaration suivante : « Les *Compactata*, concédés par le concile de Bâle aux Bohémiens utraquistes, sont abolis et supprimés; la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire pour le salut; le Saint-Père ne pourra considérer le serment d'obédience prêté au nom du roi de Bohême comme un témoignage réel d'obéissance, tant que le Roi et son royaume avec lui ne se seront pas conformés en général et en particulier aux règles de l'Église catholique<sup>1</sup>. »

Un acte tel que l'abrogation des *Compactata* pouvait entraîner des conséquences considérables; aussi le Saint-Siège ne s'était-il décidé qu'après mûre délibération<sup>2</sup>. Mais il ne pouvait plus être question d'ajournements; depuis que « les innovations du concile de Bâle étaient tombées à peu près partout en désuétude, le maintien des *Compactata* ne pouvait être qu'un scandale pour les autres nations et un danger permanent pour les Bohémiens, en les exposant à tomber dans le schisme et l'hérésie<sup>3</sup> ». De plus, on ne pouvait perdre de vue que la raison d'être des *Compactata* avait été de faciliter, par la concession de la communion sous les deux espèces, la réunion de la Bohême à l'Église; or, les Bohémiens appliquaient le traité comme un privilège à leur usage, qui leur donnait le droit de ne plus se conformer en rien aux lois de l'Église. Dans ces conditions, de quel droit pouvaient-ils se plaindre de l'abrogation d'un traité si fréquemment violé pareux-mêmes et dont ils avaient fait un si étrange abus? « On doit se demander si, à cette époque, il restait, dans les *Compactata* dont on requérait le maintien, quelque chose des *Compactata* du concile de Bâle, et si cette requête, adressée au Pape à l'effet d'obtenir la confirmation des *Compactata*, n'était pas un simple expédient destiné à déguiser sous d'autres termes la sanction des abus dont ils avaient été la source<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 198, 208.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. I<sup>er</sup>, p. 207.

<sup>3</sup> FRIND, t. IV, p. 57; voy. PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 7.

<sup>4</sup> Article de HOEFLER, dans le Supplément littéraire des *Mittheilungen des*

Podiébrad ne se posa pas sur-le-champ en défenseur des *Compactata*; il laissa même passer un temps assez long avant de prendre franchement position. Depuis le jour où il avait promis secrètement, sous serment, de consentir à leur suppression, sa situation avait toujours été fautive; elle était devenue intenable. Au mois de mai, Rome se décida à porter à la connaissance du public les documents relatifs à ce serment, qui jusqu'alors n'avait été révélé qu'à un petit nombre d'initiés. On espérait exercer par là sur Georges une pression décisive, car « Pie II se berçait toujours de l'espoir que le Roi, une fois mis dans l'impossibilité de reculer davantage, devrait bien en prendre son parti et faire sa soumission. Pour le moment, il s'agissait de le ramener personnellement à l'observance du rite catholique; tôt ou tard, le peuple suivrait son exemple<sup>1</sup>. » Fantinus de Valle, jusqu'alors procureur du roi de Bohême à Rome, fut chargé d'aller à Prague donner à son maître connaissance des décisions du Pape. Il avait toujours inébranlablement affirmé la pureté des intentions de son maître et sa résolution de tenir son serment. Il semblait que personne ne fût plus en situation de se faire écouter, quand il viendrait lui demander de dégager sa parole de Roi.

Fantinus arriva à Prague dans le courant de la quatrième semaine après Pâques, mais on lui fit attendre son audience. En effet, le Roi cherchait avant tout à gagner du temps pour consolider sa situation. Il était, en ce moment, très occupé de projets aventureux que lui avait mis en tête un Français nommé Antoine Marini, qu'il venait de prendre à son service. Le point de départ de ces projets était l'idée que « princes et peuples ne cesseraient pas d'avoir leurs regards fixés sur Rome comme sur leur protectrice, aussi longtemps qu'il serait connu que là seulement on se souciait de mettre la chrétienté entière à l'abri des incursions des Turcs ». Il fallait dépouiller Rome

*Vereins für Gesch. der Deutschen in Böhmen*, t. II, p. 10 et suiv. Voy. aussi *Geschichtschreiber der husitischen Bewegung*, t. III, p. 179, 202. BACHMANN (*Georgs Wahl*, p. 131) dit avec raison que Rome alors ne se laissa pas tromper par des témoignages hypocrites d'obéissance.

<sup>1</sup> MARKGRAF, *Georg von Böhmen*, p. 29, 37; voy. GRUENHAGEN, t. I<sup>er</sup>, p. 308.



de ce prestige, en transportant la question turque sur un autre terrain. En conséquence, pour résoudre cette question et pour réaliser une pacification générale au sein de la chrétienté, ou voulait provoquer une grande ligue des princes d'Europe (Bohême, Pologne, Hongrie, France, Bourgogne et Venise); si l'on savait se servir de cet instrument, il serait facile d'enlever au Saint-Siège son influence sur l'Europe et sa situation prédominante dans le monde, et de conquérir la couronne de Byzance au profit de Georges. En outre, on se proposait de convoquer un concile général, « dans le but de réformer l'Église, ce qui signifiait, au fond, dans ce cas particulier : dans le but de déposer le Pape et d'assurer la confirmation des *Compactata* ». Enfin, Marini faisait entrer dans son programme la création d'un tribunal international, d'un « parlement des États », dont on attribuerait, pour la forme, la présidence au roi de France, et dont le rôle serait celui d'arbitre entre les membres de la ligue<sup>1</sup>.

La conséquence de ces projets, s'ils fussent arrivés à se réaliser, eût été un bouleversement de tout le système politique en Europe; les diverses cours auxquelles on fit des ouvertures à ce sujet les accueillirent plus que froidement. On vit, il est vrai, le roi de Pologne Casimir, qui se trouvait en ce moment en conflit aigu avec le Pape au sujet de la nomination au siège épiscopal de Cracovie, déployer subitement un beau zèle pour la guerre contre les Infidèles, guerre qui, jusqu'à ce jour, l'avait laissé parfaitement indifférent<sup>2</sup>; mais la puissante répu-

<sup>1</sup> Sur Marini et ses projets, voy., outre VOIGT, t. III, p. 487 et suiv., et PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 239 et suiv., la savante étude de MARKGRAF dans la *Sybels Histor. Zeitschr.*, t. XXI, p. 245 et suiv. — Marini partit pour Venise au commencement de juillet 1462; en effet, Podiébrad écrit, le 3 juillet [1462], de Prague, au doge (inéd.): « Mittimus strenuum Antonium Marini de Francia cui comisimus nonnulla bonum statum Ecclesie sancte Dei et christiane religionis defensionem concernentia V<sup>ro</sup> Ex. referre. » J'ai trouvé à la Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, dans le Cod. lat. XIII-XC, f<sup>o</sup> 14<sup>b</sup>, une copie de cette lettre, qui paraît être encore inédite. Le mémoire (inéd.) de Marini, intitulé « De unione Christianorum contra Turcas », se trouve dans le Cod. 45606, f<sup>o</sup> 1 et suiv., de la Bibliothèque de Munich: voy *Sitzungsberichte der Münchener Akademie*, 1875, t. II, p. 219 et suiv.

<sup>2</sup> *Sybels Hist. Zeitschr.*, t. V, p. 465; CANO, t. V, 1<sup>re</sup> part., p. 191 et suiv.

blique de Venise refusa d'entendre parler d'une guerre contre les Turcs sans le concours de Rome; en ce moment même, cependant, elle soutenait Malatesta contre le Pape et ses rapports avec Pie II étaient extrêmement tendus. Chez le duc de Bourgogne, ami de Pie II, Marini fut mal reçu; Louis XI lui montra plus d'égards; une alliance entre la France et la Bohême lui souriait assez; elle pouvait lui être utile à un moment donné, pour exercer une pression sur le Pape; mais il rejeta le projet de concile: quant aux points qui, dans toute cette affaire, intéressaient le plus directement Podiébrad, ils le laissaient complètement froid<sup>1</sup>.

Cependant Rome avait commencé, de son côté, à mettre en mouvement sa diplomatie, supérieure à celle de Podiébrad « par l'unité, la hauteur des vues, et aussi par la puissance, parce qu'elle basait son action sur des principes certains et savait compter avec l'état de choses et les ressources du moment. Parallèlement à sa mission auprès du Roi, Fantinus avait reçu des pouvoirs spéciaux pour nouer des alliances avec les seigneurs catholiques de la Bohême, avec les princes de la Silésie et avec l'évêque de Breslau, et pour négocier avec la ville. » Par là-dessus arriva la divulgation du serment secret du Roi. « C'était un coup habilement calculé. En effet, si le Roi tenait sa promesse, les documents divulgués ne contenaient rien qui ne pût dorénavant être connu du monde entier; s'il ne la tenait pas, il était obligé d'avouer son parjure et la violation de sa parole<sup>2</sup>. » Il ne crut pas devoir reculer devant cette extrémité.

Le 12 août 1462, s'ouvrirent à Prague les séances de la diète; Podiébrad, se croyant désormais assez fort pour n'avoir plus besoin de ménager le Pape, les évêques et le parti catholique, comme il le faisait depuis son élection et son couronnement, résolut de jeter le masque et de se déclarer formellement et solennellement utraquiste: « Vous savez », dit-il en terminant

<sup>1</sup> VOIGT, t. III, p. 489 et suiv.

<sup>2</sup> BACHMANN, *Reichsgesch.*, t. I<sup>er</sup>, p. 228. L'auteur démontre, avec preuves à l'appui, la supériorité de Rome sur le roi sur le terrain de la grande politique. Voy. aussi Sybels *Histor. Zeitschr.* t. XXI, p. 275 et suiv.

son discours d'ouverture le 12 août, « que nous sommes né, que nous avons été élevé, et que par la grâce de Dieu nous sommes arrivé au trône, dans la foi à la nécessité de la communion sous les deux espèces; aussi notre volonté est-elle de la maintenir, de la défendre, de vivre et de mourir dans cette foi. Nous entendons de même que notre épouse, qui est ici à notre droite, nos enfants et tous ceux qui ont de l'attachement pour nous se conforment aux *Compactata* <sup>1</sup>. »

Dans ce discours, Georges poursuivait un double but : attacher étroitement les utraquistes à sa couronne par une démonstration énergique en faveur de la communion sous les deux espèces, et, du même coup, jeter le désordre dans les rangs des catholiques, surpris par la brusquerie de cette attaque. Par là, il espérait élever à la hauteur d'une affaire intéressant l'État tout entier un conflit personnel dans lequel il s'était donné tous les torts, et faire sanctionner ces torts par la nation. C'était trop demander. Kostka déposa, il est vrai, aux pieds du Roi, au nom des utraquistes enthousiasmés, la promesse de leur dévouement absolu; mais le chef des catholiques, Zdenko de Sternberg, fit en substance la déclaration suivante : Les catholiques sont les sujets obéissants du Roi dans les choses temporelles; ils n'ont jamais rien eu à voir aux *Compactata*; le Roi a décidé leur maintien sans les consulter; que ceux-là qui lui ont conseillé cet acte le soutiennent <sup>2</sup>.

Le 13 août, Fantinus comparut devant le Roi; les convenances les plus ordinaires exigeaient qu'on lui assignât une place d'honneur, comme nonce du Pape; on ne le fit pas <sup>3</sup>. Il prit le premier la parole et s'exprima avec la franchise qui convient à un ambassadeur; cependant, connaissant les dispositions du Roi, il eut soin de se placer sous la protection du

<sup>1</sup> PALACKY *Urhandl. Beitr.*, p. 275; MARKGRAF, *Georg von Böhmen*, p. 33.

<sup>2</sup> BACHMANN, *Reichsgesch.*, t. I<sup>er</sup>, p. 236 et suiv.; *Forschungen z. deutschen Gesch.*, t. IX, p. 220. — Georges, qui avait compté sur l'imprévu de son attaque contre les catholiques, fut extrêmement irrité de son échec; on le vit à l'assemblée du clergé de Prague, au mois de septembre 1462; il y présenta de nouveau un vœu pour le maintien des *Compactata*, que les catholiques repoussèrent « à l'unanimité ».

<sup>3</sup> VOICET, t. III, p. 475.

droit des gens ; ce n'était pas une précaution superflue. Après cet exorde, il s'étendit longuement sur les raisons pour lesquelles l'abrogation des *Compactata* était devenue indispensable, et enfin il exposa vigoureusement comme quoi le Roi avait assumé, implicitement par son serment du couronnement, positivement par son serment d'obédience, le devoir de réaliser la réunion de la Bohême à l'Église. L'auteur de la *Chronique de Breslau* assistait à cette séance, dont les résultats pouvaient avoir de si graves conséquences pour lui et les siens ; s'il faut en croire son témoignage, « le langage clair et précis du légat releva le courage des catholiques présents et fit également impression sur les partisans de la communion sous les deux espèces. Si seulement, dit-il, Girsik (Georges) avait prononcé ces cinq mots : Je promets obéissance au Pape, le peuple entier aurait été avec lui, et il ne se serait pas produit une contradiction <sup>1</sup>. » Mais le Roi interrompit brusquement l'orateur pour dire qu'il n'avait jamais eu la pensée d'abroger les *Compactata*, et que, bien au contraire, il donnerait sa vie pour leur maintien.

Si l'on songe que, jusqu'à ce jour, Fantinus s'était, toujours et partout, porté énergiquement garant de la fidélité du Roi à sa parole, on comprendra l'impression produite sur lui par ce cynisme dans le parjure. Sa dignité personnelle en était gravement atteinte ; l'émotion lui coupa la parole ; mais ce fut l'affaire d'un moment ; reprenant la suite de son discours, il répéta ce qu'il venait de dire au sujet des obligations du Roi, et déclara que si Georges maintenait ses dernières paroles, chacun aurait le droit de lui jeter à la face l'accusation de parjure et de faux serment. Le Roi, furieux, voulut interrompre encore une fois ; mais Fantinus ne se laissa pas intimider : élevant la voix davantage, il déclara déchu de leurs fonctions tous les membres du clergé qui demanderaient le maintien des *Compactata* ; puis il ajouta que, si le Roi et sa famille s'obstinaient dans leur erreur, ils tomberaient sous le coup des censures ecclésiastiques, et qu'en ce qui le concernait person-

<sup>1</sup> BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 230.

nellement, il avait accepté les fonctions de procureur du Roi, parce qu'il avait la ferme conviction que le Roi renoncerait aux *Compactata* et à la communion sous les deux espèces, mais qu'après ce qui venait de se passer il donnait sa démission.

Le Roi était pâle de colère : un moment, on put croire qu'il allait se jeter sur le nonce « comme un lion rugissant » ; cependant il se contient, et Fantinus put sortir sans obstacle. Alors la fureur du Roi déborda en un flot de paroles telles que celles-ci : Plutôt mourir que de renoncer à tirer vengeance de Fantinus ; il ne faut pas dire le Saint-Siège, mais le siège de la peste ; c'est l'union de tous les fidèles qui compose le Saint-Siège, et il ne se trouve pas à Rome<sup>1</sup>.

« L'attitude courageuse du représentant du Saint-Siège » produisit un effet considérable. « Il y avait si longtemps que personne, en Bohême, n'avait osé parler de la sorte en public ! Tant de partisans de la communion sous les deux espèces s'étaient crus bons catholiques, parce qu'ils s'abritaient derrière les *Compactata* ! dorénavant ils savaient que le Pape réprouvait, et cette façon de communier, et les *Compactata*. Combien de gens qui, au fond, ne voulaient pas de la communion sous les deux espèces, avaient fait cause commune avec ses partisans, uniquement par amour de la paix ! Ils savaient maintenant que le Pape condamnait, et cette paix, et cette communauté, comme des péchés. D'ailleurs, rien ne rend une cause populaire comme l'énergie, le courage moral de ses champions<sup>2</sup>. » Le Roi parjure connaissait ce danger ; il crut y parer en s'engageant davantage encore dans sa voie criminelle ; le lendemain, il commettait une violation flagrante du droit des gens, en faisant jeter en prison le représentant du Pape<sup>3</sup>.

C'était un défi jeté à la face du Pape et des catholiques ; l'évêque de Breslau, Sternberg et d'autres seigneurs encore y

<sup>1</sup> BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 240.

<sup>2</sup> VOIGT, t. III, p. 476.

<sup>3</sup> Fantinus avait refusé de se soustraire par la fuite au danger suspendu sur sa tête. Avant son arrestation, Georges l'avait menacé déjà, en lui disant : « Je ne sais ce qui me retient de te percer de mon épée sur place » ; à quoi le nonce répondit que rien ne saurait être plus honorable pour lui que de recevoir la mort de la main du Roi.

répondirent en quittant la capitale de la Bohême, où la secte hussite pouvait, dorénavant, donner libre carrière à sa haine contre le Pape et contre l'Église<sup>1</sup>. La rupture avec Rome et avec les catholiques de Bohême était irrévocable.

En reprenant possession de lui-même, Georges reconnut la profondeur de l'abîme dans lequel l'avait jeté son emportement. Il écrivit à divers princes, ses amis, au « Très Saint Père » lui-même, dont il osait se dire « le fils obéissant », pour tâcher d'excuser des actes inexcusables. « Le Pape ayant réclamé Fantinus, et comme prêtre, et comme nonce, par un bref écrit d'un style très calme, mais ferme », Podiébrad lui rendit la liberté le 26 octobre, mais en retenant ses domestiques et ses chevaux<sup>2</sup>. A partir de ce moment, il appliqua toutes les ressources de sa diplomatie à prévenir un acte décisif de Rome contre lui et, chose à peine croyable, à obtenir par ruse la sanction des *Compactata*.

Comment pouvait-il encore se bercer de cet espoir ? Il est difficile de le comprendre : peut-être s'y croyait-il autorisé par son passé ; c'est la seule explication possible de ce phénomène. « Ayant grandi au milieu des luttes des partis qui se disputaient l'influence et le pouvoir, Georges Podiébrad était, en politique, l'homme essentiellement pratique. Tous les moyens lui étaient bons, la persuasion comme la corruption, l'intimidation comme la violence, les phrases à grand effet comme les petits artifices de la diplomatie. Il pensait qu'avec cette indifférence sur les moyens on peut arriver à tout. Il n'entrait pas dans son esprit qu'une puissance politique pût se guider sur des principes, à plus forte raison sur des motifs d'ordre moral. Dans son opinion, la situation où il se trouvait à l'égard du Saint-Siège constituait une question purement politique, par conséquent sujette à variation et à modification<sup>3</sup>. »

Il eut le talent de se faire un avocat influent dans la personne de l'empereur Frédéric. Sauvé par le roi de Bohême des mains des Viennois révoltés, le faible empereur, en recon-

<sup>1</sup> DLUGOSS, p. 294 ; VOÏCT, t. III, p. 477.

<sup>2</sup> MARKGRAF, *Georg von Böhmen*, p. 34 ; BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 243

<sup>3</sup> VOÏCT, t. III, p. 480 et suiv.

naissance de ce service, lui promit d'aplanir son conflit avec Rome, sans qu'il lui en coûtât rien. Effectivement, grâce à ses bonnes relations personnelles avec le Saint-Siège, il obtint de Pie II, à la fin de 1462, la suspension de toutes les peines ecclésiastiques prononcées contre Georges <sup>1</sup>. Mais celui-ci n'était pas encore satisfait, il lui fallait la confirmation de ses *Compactata*; à cette condition seulement, la querelle pourrait prendre fin ! Il est à peine besoin de dire que le Pape rejeta cette prétention. Les difficultés recommencèrent de plus belle, et, le Pape ayant pris les habitants de Breslau sous sa protection, Georges revint à son projet de ligue des princes. «Après avoir essayé de séduire le Pape par des promesses, il se figurait pouvoir l'intimider par des menaces <sup>2</sup>. » Par une coïncidence favorable pour lui, le roi de France commençait à manifester de l'hostilité contre Rome. Louis XI parut un moment entrer dans les vues du roi de Bohême, car elles secondaient sa politique; mais il s'abstint d'un engagement formel, et, d'un autre côté, quand Marini se rendit à Venise, au mois de février 1463, on y témoigna une vive satisfaction de la perspective d'une prise d'armes contre les Turcs, mais, là aussi, avant de s'engager, on réclama de l'émissaire du roi de Bohême la preuve qu'il agissait d'accord non seulement avec la Hongrie, mais aussi avec Rome <sup>3</sup>.

Dès le mois de janvier 1463, Pie II avait été mis au courant des intrigues de Marini à la cour de France, par Antoine de Noceto <sup>4</sup>; il ne perdit pas un moment pour traverser les projets du roi de Bohême. Il avait à son service d'habiles

<sup>1</sup> Voy. PALACKY, *Urkundl. Beiträge*, p. 287 et suiv.

<sup>2</sup> VOIGT, t. III, p. 487.

<sup>3</sup> BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 408.

<sup>4</sup> MARKGRAF (*Sybels Hist. Zeitschr.*, t. XXI, p. 289) suppose que Pie II fut informé des intrigues de Marini par la cour de Bourgogne. Comme preuve que le Pape était complètement au courant, il cite une lettre expédiée de Rome à Breslau par Fantinus de Valle, le 23 mai 1463 (cette lettre a été publiée dans les *Script. rer. Siles.*, t. VIII, p. 202 et suiv.) Il se trompe : j'en ai eu la démonstration dans l'important Rapport (inéd.) d'Otto de Carretto, du 13 janvier 1463, que j'ai trouvé à la Bibliothèque Ambrosienne. Ce rapport fait également connaître le moment où Pie II fut mis au courant. Voy. le passage en question aux Suppléments de l'édition allemande, t. II, n° 57.

diplomates : au mois d'octobre de la même année, l'Europe apprenait la formation d'une ligue contre les Turcs entre le Pape, le duc de Bourgogne et Venise : c'était le coup de la mort pour les plans du roi de Bohême et pour les spéculations de son remuant agent <sup>1</sup>.

Pie II n'avait donc plus rien à craindre de ce côté. Comment alors expliquer son hésitation, sa résistance aux instances des habitants de Breslau, qui le suppliaient de profiter de ses avantages pour faire avancer la solution de la question de Bohême? Divers facteurs agissaient simultanément sur ses résolutions. D'abord, par caractère, il répugnait aux mesures de violence. En second lieu, malgré tout ce qu'il avait eu à souffrir de la part de Georges, il conservait, au fond du cœur, un reste de tendresse pour lui; « il se rendait exactement compte de la situation difficile du Roi, mais il lui croyait assez d'énergie et de puissance pour ramener les hussites à l'Église par quelque coup hardi et par des mesures rigoureuses ». Ajoutons encore les progrès effrayants des Turcs, qui absorbaient son attention et lui faisaient un peu oublier la Bohême. Enfin, sa conduite était conforme au vieux principe de Rome : ne rien négliger, mais aussi ne rien précipiter <sup>2</sup>. Cependant, il est une fin à tout : malgré sa longanimité, Pie II en vint à se fatiguer des promesses toujours renouvelées, toujours ajournées, du roi de Bohême, qui ne cherchait qu'à gagner du temps et à profiter des délais qu'on lui accordait pour préparer la soumission des habitants de Breslau. Au printemps de 1464, dans tout le feu de ses armements contre les Turcs, il donna l'ordre d'instruire le procès contre Georges, comme parjure et hérétique relaps. Déjà il avait été décidé, en consistoire public (16 juin 1464), d'assigner le roi de Bohême à comparaître à

<sup>1</sup> Les négociations entamées par Podiébrad avec la France se terminèrent d'une façon peu satisfaisante pour lui; en effet, ses représentants n'en rapportèrent qu'un traité d'amitié avec le roi Louis XI, formulé en termes très généraux : ils avaient dû faire entièrement abandon du grand projet de ligue antipapiste et cosmopolite; voy. article de MARKGRAF, dans la *Sybel's Hist. Zeitschr.*, t. XXI, p. 302 et suiv.

<sup>2</sup> MARKGRAF, *Georg von Böhmen*, p. 29; VOIGT, t. III, p. 492; BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 399, 484.



Rome <sup>1</sup>, déjà la Bulle était rédigée, quand la mort du Pape vint interrompre toute la procédure <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Forschungen z. deutch. Gesch.*, t. IX, p. 256 et suiv.; BACHMANN, t. I<sup>er</sup> p. 501 et suiv.

<sup>2</sup> *Forschungen z. deutch. Gesch.*, t. IX, p. 256 et suiv.; *Script. rer. Siles.*, t. IX, p. 77-90. BACHMANN (t. I<sup>er</sup>, p. 501) a oublié que la longue Bulle du 16 juin 1464 avait déjà été publiée, en 1883, par CUGNONI, p. 145-153. D'après VOICET, cette Bulle se trouverait aussi dans le Cod. I, G, 34 de la Bibliothèque de l'Université de Prague. PALACKY (t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 313) a, sans doute, consulté ce manuscrit; c'est pourquoi il attribue à la Bulle une date fautive : 15 juin.

## VI

LA QUESTION D'ORIENT, DE 1460 A 1463. — INSOUCIANCE DES PUISSANCES ITALIENNES. — AMBASSADEURS ET RÉFUGIES ORIENTAUX A ROME. — LES DERNIERS PALÉOLOGUES. — CHARLOTTE DE LUSIGNAN. — LETTRE DE PIE II AU SULTAN. — TRANSLATION DU CHEF DE SAINT ANDRÉ A ROME. — DÉCOUVERTE DES MINES D'ALUN DE TOLFA. — CONQUÊTE DE TRÉBIZONDE, DE LESBOS ET DE LA BOSNIE PAR LES TURCS. — LE PAPE SE DÉCIDE A SE METTRE A LA TÊTE DE LA CROISADE.

Tandis que l'Occident usait ses forces dans ses luttes intestines, le conquérant de Constantinople poursuivait sans désespérer le cours de ses victoires. Sa main sanglante trouvait toujours de nouveaux coups à frapper « pour arrondir son empire encore inachevé, dompter l'un après l'autre tous les peuples, Grecs, Albanais et Slaves, encore indépendants, mais épars entre les provinces déjà conquises, depuis Venise jusqu'à Trébizonde, et les réduire sous le joug de la métropole naturelle du Levant ». La fortune semblait n'avoir que des sourires pour les Osmanlis, et la grande puissance nouvellement née sur les rives du Bosphore menaçait « de devenir, pour le monde chrétien d'Occident, divisé en une infinité de fractions, un danger incomparablement plus grand que ne l'avait été autrefois l'invasion des Huns et des Mongols <sup>1</sup> ». Déjà la Serbie avait été subjuguée pendant l'été de 1459 : on y avait vu les Grecs schismatiques se jeter dans les bras des Turcs, plutôt que de consentir à l'union avec l'Église catho-

<sup>1</sup> HERTZBERG, *Byzantiner und Osmanen*, p. 602, 637.

lique; on vit de même, bientôt après, la garnison pontificale de l'île de Lemnos succomber sous les coups du conquérant, secondé par des traitres de religion grecque <sup>1</sup>. En 1460, ce fut le tour des Paléologues de la Morée, et le merveilleux Parthénon, dédié par les chrétiens à la Vierge Marie, fut transformé en mosquée<sup>2</sup>. L'islamisme poussait ainsi en avant, sans relâche, portant partout le fer et le feu et changeant en déserts les pays les plus beaux et les plus florissants de la terre. Ainsi, la question d'Orient, « la plus ancienne et la plus vaste question de politique extérieure qui jamais ait existé pour l'univers chrétien », prenait de jour en jour un caractère plus aigu.

Nulle part on ne suivait avec plus d'anxiété qu'à Rome la lutte pour l'existence engagée entre la civilisation chrétienne de l'Occident et la barbarie mahométane. De même que Calixte III, son prédécesseur, Pie II, à partir de son avènement, avait consacré une attention toute spéciale aux affaires d'Orient; le congrès de Mantoue, convoqué dès le début de son pontificat, n'avait été pour lui qu'une amère déception. Cependant, même au milieu des troubles occasionnés par la descente du duc de Calabre dans le royaume de Naples, il n'avait pas perdu de vue un seul moment cette importante question <sup>3</sup>.

Il s'agissait d'abord d'obtenir l'exécution des promesses solennellement faites au congrès. Dès son départ de Mantoue, avant même d'être arrivé à Sienne, Pie II lança des circulaires

<sup>1</sup> CRIBULOS, p. 128 et suiv.; HEYD-RAYNAUD, t. II, p. 321; KLAIC, p. 407; KALLAY, *Gesch. der Serben* (Budapest, 1878), p. 169. Au sujet de l'oppression exercée par les Grecs contre les prêtres latins dans l'île de Crète, voy. *S. Mar.* (Inéd.), f° 23 (27 juin 1461), aux Archives d'État de Venise.

<sup>2</sup> HERTZBERG, *Griechenland*, p. 574 et suiv.; HOPF, *Griechenland*, p. 128; MICHAELIS, *Der Parthenon*, p. 55 et suiv.; GREGOROVIVS, *Athen im Mittelalter*, t. II, p. 396.

<sup>3</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 2<sup>e</sup> édit., p. 190. Connaissant la préférence du Pape pour tout ce qui touchait à la question turque, poètes et orateurs y faisaient allusion toutes les fois qu'ils en trouvaient l'occasion. Voy. *Ludov. Donati ap. Sedis prothonotarii orationes tres habitæ Senis apud P. M. Pium II, n° 2 : Pro gloriosissimi doctoris Augustini celebritate. Senis in sede eiusdem b. Augustini, 1460, V Cal. Sept.* : magnifique manuscrit, orné de miniatures, provenant de l'héritage de Pie II; cette pièce se conserve à la Bibliothèque de l'Université de Pise, S. 4. 537.

destinées à les rappeler; mais il ne trouva à peu près nulle part le bon vouloir sur lequel il avait compté. Il ne reçut que des réponses évasives ou dilatoires. Borso, duc d'Este, par exemple, qui avait signé de sa propre main le décret concernant les dimes, refusa de donner l'exemple en laissant commencer par ses États la levée des fonds destinés à la guerre contre les Turcs. Il renvoya les agents pontificaux <sup>1</sup>. Le Pape lui fit des reproches sur son ingratitude, sur son manque de parole, le menaça même de l'excommunication; il n'obtint rien <sup>2</sup>. Non seulement Borso ne tint pas son engagement, mais même, par la suite, il seconda les entreprises de Sigismond Malatesta contre les États de l'Église <sup>3</sup>.

Les riches Florentins ne se montrèrent pas mieux. En passant par la ville, où il fit un séjour, Pie II voulut mettre sur le tapis la question de l'exécution des décisions du congrès; on lui répondit que les engagements pris par les représentants de la République n'avaient aucune valeur avant d'avoir été confirmés par le Grand Conseil, et que, d'ailleurs, il était peu probable que celui-ci donnât son consentement à une levée de contributions sur les laïques; on lui donna pourtant quelque espoir au sujet de la dime sur les revenus du clergé; mais quand il s'agit d'en venir au fait, le gouvernement florentin opposa une défense formelle à la levée de l'une et de l'autre <sup>4</sup>.

A Venise, Pie II avait envoyé son homme de confiance Goro Lolli; il s'obstinait à espérer un revirement dans les idées des personnages influents de la République; mais le

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 95 et suiv.; Archives secrètes des Papes, Bref (inéd.) du 1<sup>er</sup> avril 1460, à Borso : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 39

<sup>2</sup> *Pii II Epist.*, n<sup>o</sup> 40, edit. Mediol.; VILLARI, *Savonarola*, t. I<sup>er</sup>, p. 9. Dans ses *Hist. biogr. Studien* (Leipzig, 1877), p. 223, RANKE a laissé échapper une singulière erreur, en affirmant que « Borso versa une somme considérable pour l'entreprise » du Pape.

<sup>3</sup> Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f<sup>o</sup> 229 : Bref (inéd.) à Borso, sans date : « Non deberes malorum patrocinium tam aperte suscipere. »

<sup>4</sup> *Pii II Comment.*, p. 96. Voy. les plaintes énergiques de Nic. Palmerius, envoyé en qualité de nonce du Pape à Florence, dans sa Lettre (inéd.) du 17 mars 1460. (Archives d'État de Florence, X-1-52 et suiv., 54-56.)

représentant du Pape frappa en vain à toutes les portes. La Seigneurie ne faisait point de politique de sentiment, et, pour le moment, elle jugeait opportun de rester sur un bon pied avec le puissant ennemi de la chrétienté <sup>1</sup>.

Sur ces hommes d'argent à courtes vues, tous les avertissements du Pape étaient peine perdue : il ne réussit d'ailleurs pas mieux là où il voulut appliquer rigoureusement les peines ecclésiastiques, comme, par exemple, à Bologne. Pour ne pas payer, nombre de gens s'abstinrent de la confession et de la communion. Le chroniqueur qui rapporte ce fait ajoute, sous forme de remarque, que l'argent qu'on réclame sous prétexte de guerre contre les Turcs n'a pas du tout cette destination, que cette levée de contribution est une pure escroquerie, et que Bologne est la seule ville où l'on ait fait cette tentative <sup>2</sup>. Nous lisons, au contraire, dans une autre relation, que l'on récolta à Bologne des sommes considérables pour la défense de la foi <sup>3</sup>; il résulterait de là que, du moins, la population entière ne partageait pas la passion antiromaine de l'auteur de la première chronique. Il est d'ailleurs faux que l'on n'ait demandé à aucun autre pays de contribuer aux frais de la guerre contre les Turcs; pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les registres des Archives secrètes des Papes. Avant la clôture du congrès et immédiatement après, le Pape désigna des nonces chargés de publier la croisade et de recueillir les sommes nécessaires, en Norvège, en Suède, en Lithuanie, dans divers pays de l'Allemagne et de l'Italie, en Angleterre, en Écosse, en Irlande, dans les royaumes d'Aragon, de Castille et de Léon. Un grand nombre de brefs ayant trait à cette question sont datés soit de Sienne, soit des villes d'eau de Macerata et de Petriolo : ils sont la démonstration incontestable de l'activité avec laquelle le Pape s'occupait de cette affaire <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 95.

<sup>2</sup> *Cronica di Bologna*, p. 732; voy. aussi GHIRARDACCI, *St. di Bologna* (inéd.), f° 339. (Bibliothèque de l'Université de Bologne, Cod. 768.)

<sup>3</sup> *Annal. Bonon.*, p. 892; cf. *Atti dell' Emilia*, nouv. sér., t. IV, p. 169.

<sup>4</sup> Bref (inéd.) à la ville de Florence, daté de Mantoue le 17 janvier 1459 (st. fl.) : « Dilectumque filium Ignatium, abbatem monasterii S. Mariæ de Floren-

Les résultats furent médiocres, il faut le reconnaître. Dans presque tous les États chrétiens, on manifesta une indifférence incompréhensible : la description des orages qui grondaient du côté de l'Orient était pourtant l'un des sujets préférés des rhéteurs et des poètes humanistes <sup>1</sup>. Le décret relatif à la dime spéciale aux membres de la curie avait été publié à Sienne le 24 février 1460 <sup>2</sup>; des documents d'une date rapprochée de celle-là nous font connaître que certains prélats et cardinaux, en particulier ceux du parti français, « au lieu de donner le bon exemple en s'exécutant de bonne grâce, donnèrent le mauvais exemple des murmures et de la résistance <sup>3</sup>. » Dès le mois de mai, Pie II, dans un bref au cardinal Bessarion, se plaint de ce qu'en Italie les choses ne marchent pas comme il l'avait espéré; peu de gens, dit-il, se souviennent encore des promesses qu'ils ont faites à Mantoue <sup>4</sup>. Les deux pays les plus militaires de l'Occident, la France et l'Allemagne, déployèrent encore moins de zèle que l'Italie. Presque

tia ordinis S. Benedicti presentium exhibitorum cum plena facultate exigendi decimam, trigesimam et vigesimam huiusmodi in vestro dominio collectorem et nuntium nostrum per literas nostras sicut videre poteritis, deputavimus » (Archives d'État de Florence, X-2-23, f<sup>os</sup> 69<sup>b</sup>-70); Archives secrètes des Papes : reg. 471 (inéd.), f<sup>o</sup> 301 et suiv. : « Marinus de Fregeno (voy. GOTTLÖB, *Cam Ap.*) constituitur nuntius et commissarius pro regnis Norvegie, Gotie et Lituanie », d. Mantuæ, 1459, tert. Non. Jul.; cf. f<sup>o</sup> 341, et RAYNALD, ad an. 1459, n<sup>o</sup> 75; reg. 476, f<sup>o</sup> 77 : « Franciscus ep. Interanm. constituitur collector in regnis Anglie, Scotie et Ibernie; d. Senis, 1459, XIII Cal. Mart., A<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> »; *ibid.*, f<sup>o</sup> 281 : « Antonius de Senis constituitur nuntius et collector in partibus Mediolan. Derthon. Alexand. Novaren., etc., civit et dioc., de Petrioli 1460, X Cal. Julii A<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> »; cf. f<sup>o</sup> 327; *ibid.*, f<sup>o</sup> 289 : « Ant. de Veneriis constituitur collector et nuntius in reg. Castellæ et Legionis, d. Macerati 1460, III Cal. Junii, A<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> »; voy. aussi reg. 514, f<sup>o</sup> 35<sup>b</sup>.

<sup>1</sup> Voy., entre autres, l'*Éroticon* de TITO VESPASIANO STROZZI (Venet., 1513), lib. V, f<sup>o</sup> 58<sup>b</sup>, et l'*Epistolarum Liber* de PIETRO APOLLONIO COLLAZIO (publié à Novare, en 1878, aux frais de la Bibliothèque de cette ville, ne se trouve pas dans le commerce). On trouvera dans ce dernier ouvrage sept lettres adressées aux princes les plus en vue et à Pie II, p. 11-15.

<sup>2</sup> « Mandatum solutionis decime pro curialibus (inéd.) dat. Senis 1460, Febr. 24 A<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> » : *Pii II Div.*, lib. I, f<sup>o</sup> 73 et suiv. (Archives secrètes des Papes, arm. XXIX, t. XXIX.)

<sup>3</sup> RAYNALD, ad an. 1460, n<sup>o</sup> 10; VOIGT, t. III, p. 107.

<sup>4</sup> Bref du 5 mai 1460 (inéd.) : Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f<sup>o</sup> 201<sup>b</sup>-202

partout les plus belles promesses s'évanouirent en fumée<sup>1</sup>.

Dans des conditions aussi déplorables, il ne pouvait être question d'une vaste entreprise, du moins jusqu'à nouvel ordre. Pie II devait se borner, d'une part, à secourir les plus malheureux autant que le lui permettaient ses faibles ressources et les troubles du royaume de Naples et des États de l'Église; d'autre part, à entretenir l'idée de la croisade en attendant des jours meilleurs. C'est à quoi il s'appliqua avec toute l'énergie de ses convictions, et c'est un mérite que les adversaires les plus acharnés ne peuvent lui dénier<sup>2</sup>.

Pendant le séjour de Pie II à Sienne, se présenta dans cette ville un savant très versé dans les littératures grecque et syriaque; il se nommait Moïse Giblet et se disait archidiaque d'Antioche. Il venait, disait-il, au nom des patriarches grecs de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie, d'Ibrahim beg, prince de Caraman, et d'autres souverains orientaux, supplier Pie II de les délivrer du joug des Turcs. Il remit des lettres dans lesquelles ces personnages déclaraient donner leur adhésion à l'Union de Florence. Pie II le reçut en audience privée et publique; le 21 avril 1460, on dressa, par son ordre, un acte constatant la prestation du serment d'obédience. Ce document fut déposé aux Archives avec les lettres des patriarches et des princes, traduites en latin, et classé dans un registre d'entrée tout neuf qui se distingue des autres registres de la même époque, tant par l'écriture, plus soignée, que par les autres dispositions: la couleur de sa belle reliure lui a fait donner le nom de « livre rouge<sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 151 et suiv. Étant donnés les résultats du congrès de Mantoue, on comprend qu'il n'existe dans cette ville aucun monument destiné à en rappeler le souvenir.

<sup>2</sup> Voy. à ce sujet le Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 42.

<sup>3</sup> Archives secrètes des Papes, arm. IV, caps. III, n° 4 ou A; cf. *Mittheilungen d. œsterr. Instituts*, t. V, p. 618 et suiv. M. KALTENBRUNNER se trompe ici en affirmant que le dernier document émané de Moïse Giblet porte la date du 16 avril 1460; effectivement, le document qui se trouve au f° 23, et dans lequel Giblet déclare accepter, au nom de ses commettants, le décret d'union de Florence, se termine comme il suit: « Ego Moyses Giblet hic an[te] nominatus archidiaconus Antiochenus, indignus servitor V<sup>ro</sup> S<sup>mo</sup> hec scripta manu propria signata confiteor. Dat. Senis die XXI mensis aprilis 1460 (inéd.) » Ce

On a constaté avec quelque surprise que, par la suite, Pie II ne fit plus jamais allusion à un événement qu'il avait dû considérer comme un grand succès, et l'on a supposé que, dès cette époque, il avait conçu des soupçons sur la qualité de l'envoyé et sur l'authenticité des lettres remises par lui<sup>1</sup>.

A la fin du mois de décembre de la même année (1460), une nouvelle ambassade d'Orientaux demanda à être reçue par le Pape<sup>2</sup>. Pie II était alors de retour à Rome, et les habitants de la Ville éternelle virent défiler sous leurs yeux, dans leurs étranges costumes, les ambassadeurs de David, empereur de Trébizonde, du roi de Perse, du prince de Géorgie et d'autres souverains d'Orient<sup>3</sup>. Les ambassadeurs de Perse et de Mésopotamie firent particulièrement sensation : le dernier avait la tête rasée à la façon des moines, à l'exception d'une couronne

document ne suffit pas pour se prononcer en connaissance de cause sur le degré de bonne foi de Giblet. La lettre d'Ibrahim beg (*Lib. rub.*, f° 22<sup>b</sup>) produit l'impression d'une pièce authentique; elle n'est pas écrite dans l'intérêt de Giblet. Les autres lettres, où l'on parle avec éloge du zèle de Giblet pour l'union, sont plus suspectes. Dès 1633, « Jo. Bapt. Gonfalonarius, arch. s. Angeli custos », exprimait des doutes au sujet de l'honorabilité de Giblet, à propos de la signature de ce personnage apposée au f° 24<sup>b</sup>. Mon collègue M. Bickell, auquel j'ai soumis les lettres des patriarches Joachim d'Antioche, Marc d'Alexandrie et Joachim de Jérusalem (ce sont les noms fournis par les documents des Archives des Papes, et il y a lieu de rectifier en ce sens le passage de LE QUIEN, t. III, p. 545), pense qu'elles peuvent être authentiques; M. FROMMANN (p. 200, note, et 246) croit à l'adhésion des trois patriarches à l'union, « mais, dit-il, la chose n'eut pas de suite dans la pratique ». Voy. encore, au sujet de cette ambassade : *Pii II Comment.*, p. 103, et PHIL. DE LIGNAMINE, p. 1308 : ce dernier fait une erreur de date. — Les Giblet appartenaient à l'une des plus nobles familles de la Syrie : voy. DE MAS-LATRIE, *Chypre* (Paris, 1879), p. 344.

<sup>1</sup> Voigt, t. III, p. 644.

<sup>2</sup> Jusqu'ici l'on ignorait la date de l'arrivée de ces ambassadeurs; je l'ai découverte dans une Lettre (inéd.) de Carlo de Franzoni à la marquise Barbe de Mantoue, datée de Rome, 1460, in nocte S. Stephani : « Le venuto da sei giorni in qua una nova generatione de ambasiatori che già gran tempo non furono mandati al Summo Pontefice, etc. » (Archives Gonzague, à Mantoue.) Cette indication concorde avec celle d'un document des Archives de Florence publié par MULLER, *Doc.*, p. 188. — Voy. dans WADDING, t. XIII, p. 60, le Bref du 4 octobre 1458, confirmant, en faveur de Bologne, les privilèges concédés par les prédécesseurs du Pape.

<sup>3</sup> On trouvera des détails sur ces princes, dans FALLMERAYER, *Trapezunt*, p. 263 et suiv., et BROSSET, p. 408-410.



de cheveux et d'une touffe sur le sommet du crâne. Ces personnages avaient suivi la voie de terre, à travers l'Autriche et la Hongrie; si Pie II avait eu des doutes sur l'authenticité de leur mission, la façon dont on les avait reçus à Venise les lui eût enlevés. Ils présentèrent au Pape, au nom de leurs souverains, des lettres pleines de jactance; ils avaient pour guide et pour interprète un religieux franciscain de l'Observance, nommé Ludovic de Bologne, qui avait déjà exécuté de grands voyages en Orient sous les pontificats de Nicolas V et de Calixte III et y avait noué toutes sortes de relations. Il prônait une combinaison politique à laquelle on avait déjà songé à divers reprises en Occident; il s'agissait d'organiser une campagne contre les Turcs, de telle sorte qu'à l'attaque des puissances européennes correspondit une action parallèle des souverains d'Orient; les chiffres que citait Ludovic de Bologne en énumérant les troupes que ces princes pouvaient mettre sur pied dépassaient tout ce que l'on eût pu imaginer. Pie II avait déjà entretenu une correspondance avec le prince de Caraman; il fit héberger les ambassadeurs à ses frais et leur conseilla de ne pas borner leurs visites aux princes italiens, mais de les étendre au roi de France et au duc de Bourgogne, dont le concours était à peu près indispensable. Les ambassadeurs promirent de suivre ce conseil, mais, avant de commencer leur tournée, ils demandèrent de l'argent pour la route et la nomination de Ludovic de Bologne à la dignité de patriarche des chrétiens d'Orient<sup>1</sup>.

Malgré la recommandation du Pape, les visites des ambassadeurs aux cours de France et de Bourgogne n'aboutirent à aucun résultat pratique. Ils rentrèrent à Rome les mains vides; mais ils n'y trouvèrent pas le même accueil qu'à leur arrivée;

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 127 et suiv.; voy. CAMPANUS, p. 988-989; PLATINA, p. 735; *Annal. bonon.*, p. 891; WADDING, t. XIII, p. 153 et suiv.; MULLER, *Doc.*, p. 185; RAYNALD, ad an. 1459, n° 75. J'ai trouvé aux Archives secrètes des Papes, reg. 479, f° 65, le passage suivant (inéd.) : « Nicolaus Tiphlo [Nic. Tephelus : cf. WADDING, *loc. cit.*] constituitur baiulus in civitate Tiphli regis Persarum. Cum tu a chariss. in Christo filio nostro rege Persarum, illustri pro causis fidei christiane, ad nos missus, etc. » Dat. Romæ 1460 (st. fl.), Id. Jan. A° 3°.

pendant leur absence, on y avait relevé certains indices qui autorisaient à soupçonner une fourberie. Ludovic de Bologne s'était affublé, de sa propre autorité, du titre de patriarche, et s'était permis de donner des dispenses et de solliciter des dons en argent partout où il passait. Le Pape accorda néanmoins encore un subside en argent pour le rapatriement des ambassadeurs, mais il refusa absolument le titre de patriarche à Ludovic de Bologne. Quelque temps après, il apprit que, malgré son refus, cet intrigant avait trouvé moyen de se faire consacrer subrepticement à Venise. Il donna ordre de l'arrêter, mais Ludovic, prévenu par le doge, prit la fuite. Le Pape n'entendit plus jamais parler de lui, mais, à partir de ce moment, tout ce qui venait d'Orient lui fut suspect<sup>1</sup>.

Nous ne possédons pas de renseignements suffisants pour établir jusqu'à quel point il est permis d'accuser de fourberie toute cette ambassade<sup>2</sup>. L'un des membres, tout au moins, Michel degli Aldighieri, représentant de l'empereur de Trébizonde, n'était certainement pas un imposteur. Il est difficile de croire qu'un homme de cette qualité eût consenti à parcourir l'Europe en compagnie d'une bande d'intrigants<sup>3</sup>. Quel que soit, d'ailleurs, le véritable caractère de cette ambassade, il est certain que les efforts du Pape pour organiser une croisade avaient provoqué en Asie, chez les puissances hostiles aux Osmanlis, un mouvement qui, dans des circonstances plus favorables, eût pu devenir dangereux pour Mahomet II.

Très peu de temps après le départ de cette ambassade, Rome reçut dans ses murs d'autres personnages qui y firent encore plus sensation ; c'étaient des princes détrônés par l'in-

<sup>1</sup> *Pit II Comment.*, loc. cit. ; WADDING, t. XIII, p. 155 ; *Mém. de J. du Clercq*, t. IV, chap. xxvii ; GACHARD-BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne* (Bruxelles, 1838), t. II, p. 79 et suiv. ; *Dagboek der Gentsche collatie uitg. door Schayes* (Gent, 1842), p. 441-443 ; FREDERICQ, p. 43 ; HEYD-RAYNAUD, p. 363-364.

<sup>2</sup> HÉFÉLÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 144 : dans cet ouvrage, l'auteur cite, en faveur de l'authenticité de l'ambassade, un fait de l'époque de Sixte IV ; VOIGT (t. III, p. 658), qui tient pour l'imposture, n'en parle pas ; voy. aussi BROSSET, p. 407.

<sup>3</sup> HEYD-RAYNAUD, p. 363, note 2.

vasion turque, qui venaient lui demander asile. De tout temps, la Papauté s'était fait gloire d'exercer généreusement l'hospitalité envers les exilés et les malheureux. A aucune époque, peut-être, il n'y fut fait aussi souvent appel que pendant le quinzième siècle.

Le premier de ces réfugiés était Thomas, « despote de Morée » : il arriva à Rome le 7 mars 1461<sup>1</sup>. Au commencement de l'année 1459, il avait eu la mauvaise inspiration de rompre son traité avec la Porte et de se brouiller avec son frère Démétrius. L'occasion était favorable pour Mahomet II : il résolut d'en finir avec les Paléologues de Morée. Le caractère lâche et méprisable des Grecs se montra en cette circonstance dans tout son jour. Démétrius fit sa soumission et livra sa fille pour le harem du sultan, ce qui n'empêcha pas Mahomet de lui déclarer sans ménagements que les Paléologues devaient renoncer définitivement à la souveraineté. Tout le pays devint le théâtre de massacres et des excès les plus abominables. Thomas, désespérant de sa cause, quitta le Péloponèse le 28 juillet 1460 et alla demander l'hospitalité à l'île des Phéaciens; il s'y trouvait sous la protection de Venise. Le Pape lui ayant offert de le recevoir, il accepta cette invitation avec empressement et partit, le 16 novembre, pour Ancône. Il apportait avec lui une précieuse relique, le chef de saint André, jusqu'alors conservé à Patras. Il la remit au cardinal Oliva, qui reçut de Pie II l'ordre de la déposer provisoirement dans la citadelle de Narni<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Rapport de B. Bonatto (inéd.), daté du 9 mars 1461 : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 43. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>2</sup> HOFF, *Griechenland*, p. 131 et suiv.; HERTZBERG, *Griechenland*, t. II, p. 574 et suiv.; FALLMAYER, *Morea*, t. II, p. 375 et suiv.; VOIGT, t. III, p. 650 et suiv. — Sur le chef de saint André, voy. *Pii II Comment.*, p. 192 et suiv.; PERUZZI, *Storia d'Ancona*, p. 356. — Par la suite, Thomas Paléologue fit encore don d'une autre relique à Pie II. Otto de Carretto écrit ce qui suit, à François Sforza, de Sienna, le 6 mai 1464 (inéd.) : « Lo despota ha donato [voy. la chartre dans CUCCHIONI, p. 337 et suiv.; cf. *ibid.*, p. 49] a la S<sup>ta</sup> de N. S. lo brazo dextro di S. Giohanni Bapt. qual haveva portato da Constantinopoli e questa matina e stato ditto brazo portato in processione accompanato da la S. de N. S. e da tutta la corte... con gran devotione. » (Archives d'État de Milan.) — On conserve encore cette relique à Sienna : voy. à ce

Les traits du dernier souverain de la Morée nous ont été conservés, dit-on, dans la statue de saint Paul qui s'élevait autrefois dans l'église de Saint-Pierre. Les mémoires du temps le représentent comme un bel homme de cinquante-six ans, au visage grave. Il portait une longue robe noire et un chapeau blanc fait d'une étoffe veloutée. Il se présenta avec une escorte de soixante-dix chevaux, dont trois seulement lui appartenaient. Le Pape lui souhaita la bienvenue dans un consistoire tenu dans la *Camera del Papagallo*, lui fournit un subside pour son entretien et lui donna pour logement le palais adjacent à l'église des Quatre Saints Couronnés<sup>1</sup>. Le dimanche de *Lætare*, il lui fit présent de la rose d'or et lui assura, en commun avec les cardinaux, une pension annuelle de six mille ducats<sup>2</sup>.

Quoique réduit à la misère, Thomas Paléologue n'oubliait pas son rang et son titre d'héritier du trône de Constantinople. Au printemps de 1462, il fit, sans succès il est vrai, des démarches à Sienne, à Milan et à Venise dans le but de recruter des défenseurs pour sa cause. A la même époque, Pie II publia une Bulle en sa faveur; ses propres ressources ne lui permettant pas de fournir au prince détrôné les secours qu'il eût désiré mettre à sa disposition, il invitait solennellement tous les fidèles à lui envoyer des troupes et des armes; une indulgence était promise à tous ceux qui donneraient un

sujet FASLORHI, p. 13. — Au moment où ils détrônaient Thomas, ou peu s'en faut, les Turcs attaquèrent également Léonard III Tocco, despote d'Arta. Pie II fit mettre à sa disposition une des galères construites à Rome (voy. les Brefs (inéd.) du 16 et du 29 novembre 1459, dans le manuscrit déjà cité de la Bibliothèque Laurentienne) et essaya, par la suite, de lui procurer des subsides en argent : voy., aux Archives d'État de Bologne, le Bref (inéd.) à la ville de Bologne, du 13 mai 1460.

<sup>1</sup> Archives Gonzague, à Mantoue : Rapport (inéd.) de B. Bonatto, du 9 mars 1461; voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 43. Voy. encore les comptes relatifs à cet objet, dans MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 294.

<sup>2</sup> Dépêche (inéd.) de B. Bonatto à la marquise Barbe, à Mantoue, datée de Rome, le 13 mars 1461 (Archives Gonzague). L'ambassadeur écrit au sujet de la rose : « è un arborello de fogliete d'oro cum uno zafiro in cima. » Voy. CARTARI, p. 87, et MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 315. Voy. aussi t. I<sup>er</sup> du présent ouvrage, p. 231 et suiv. — Dans une Dépêche (inéd.) du 23 mars 1461, B. Bonatto écrit, au sujet du despote de Morée : « La S di N. S. continua in farli honore. »

appui effectif à la cause des Paléologues<sup>1</sup>. Cet appel ne trouva pas d'écho, et il semble que Thomas ne put pas se résigner à son sort. Réduit à vivre des charités du Pape, il tomba dans la mélancolie<sup>2</sup>. Le chagrin et les espérances déçues le rongeaient; il mourut oublié, le 12 mai 1465, à l'hôpital du Saint-Esprit. Son épouse, Catherine, l'avait précédé dans la tombe en 1462. Thomas laissait deux filles, Hélène, reine de Serbie, qui mourut en 1474 dans un monastère de l'île de Leucade, et Zoé, et deux fils, André et Manuel. Ce dernier retourna à Constantinople, se fit musulman et devint pensionnaire du sultan. André, reconnu officiellement par Pie II comme despote de Morée, resta à Rome, mais il gâta sa position en épousant une femme de la plus mauvaise réputation. Il fit des tentatives pour organiser une expédition dans le but de reconquérir le Péloponèse et s'adressa d'abord à Naples, puis à la France; mais il échoua des deux côtés. Il mourut dans la misère en 1502, léguant ses États par testament à Ferdinand le Catholique et à Isabelle de Castille. La belle Zoé vécut à Rome sous la tutelle du cardinal Bessarion; en 1472, grâce à une dot que lui constitua le Pape, elle put épouser le grand-duc de Russie, Ivan III Vassiliévitch, et transmit, à cette occasion, ses droits sur l'Empire de Byzance à sa sœur unique, Hélène, et à son époux, Alexandre I<sup>er</sup> Jagellon, roi de Pologne<sup>3</sup>.

Au commencement du mois d'octobre 1461, le bruit se

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1462, n<sup>os</sup> 35-38; VOICT, t. III, p. 651 et suiv. Voy. le Bref à la ville de Florence, dans MULLER, *Doc.*, p. 189 et suiv. — Sur les voyages du despote, voy. *Cronica di Bologna*, p. 743; SANUDO, p. 1167; MARUSCEV, *Monum.*, t. II, p. 206 et suiv. — J'ai trouvé, aux Archives d'État de Sienne, des Lettres (inéd.) du cardinal Colonna (datée de Rome, le 3 février 1462) et du cardinal Bessarion (datée de Rome, le 15 mars 1462) par lesquelles ils recommandent vivement aux Siennois le prince infortuné.

<sup>2</sup> Le 2 janvier 1463, Barthol. Marasca écrit à la marquise Barbe que son fils, le cardinal, a invité à sa table le despote de Morée: «E uno signore de grande aspecto», dit-il, et il ajoute que le prince a peu mangé et qu'il paraît accablé par la douleur. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>3</sup> HOPF, *Griechenland*, p. 131 et suiv.; HERTZBERG, t. II, p. 578 et suiv.; DE MAS-LATRIE, t. III, p. 174-175, note 1, p. 324, note 2; HERQUET, p. 150, 154; FINLAY, p. 306; FALLMERAYER, *Morea*, t. II, p. 403 et suiv.; FROMMANN, *Beitrage*, p. 236 et suiv.

répandit qu'une parente des Paléologues allait venir à Rome implorer en personne l'assistance du Pape; il s'agissait de Charlotte de Lusignan, la jeune reine de Chypre. Cette princesse infortunée, montée sur le trône en 1458, avait épousé le prince Louis, fils du duc de Savoie. Il eût fallu une main plus vigoureuse que celles de la jeune reine et de son faible époux pour réagir efficacement contre une situation profondément troublée. Charlotte ne manquait ni de courage ni d'énergie, mais elle avait affaire à un adversaire plus expérimenté qu'elle dans les choses de la guerre, son propre demi-frère Jacques, soutenu par le sultan d'Égypte; elle ne put l'empêcher de s'emparer du gouvernement. Louis de Savoie fut réduit à s'enfermer dans la place de Cérines, et Charlotte prit la mer pour aller implorer du secours, d'abord à Rhodes, puis à Rome<sup>1</sup>.

Le Pape eût préféré ne pas recevoir cette visite, car « il n'avait pas plus lieu d'être satisfait de l'attitude de la maison de Savoie que de l'orthodoxie de Chypre ». Il envoya le cardinal d'Estouteville au-devant de la Reine, à Ostie, avec mission de la dissuader de son projet<sup>2</sup>; mais elle ne voulut rien entendre, et Pie II se décida à la recevoir « avec les égards et la bienveillance<sup>3</sup> » dus au malheur. Elle débarqua, le 14 octobre 1461, près de Saint-Paul; le lendemain, elle fit son entrée dans Rome; neuf cardinaux étaient allés à sa rencontre pour lui rendre les honneurs souverains<sup>4</sup>. Dans ses *Commentaires*,

<sup>1</sup> DE MAS-LATRIE, t. III, p. 82 et suiv.; REINHARD, *Gesch. von Cypern*, p. 51; HERQUET, *Charlotta*, p. 107 et suiv.; du même, *Königsgestalten*, p. 52 et suiv.; WEIL, *Gesch. der Chalifen*, t. V, p. 268 et suiv., 303. — Jacques avait envoyé des ambassadeurs au Pape, pour lui demander de le reconnaître; mais leurs démarches étaient restées inutiles : voy. *Pii II Comment.*, p. 165, 178; *Asia*, cap. 97; DE MAS-LATRIE, t. III, p. 154 et suiv.; HERQUET, *Königsgestalten*, p. 74.

<sup>2</sup> Dépêche (inééd.) de B. Bonatto à Louis de Gonzague, des 11 et 12 octobre 1461. (Archives Gonzague, à Mantoue.) — HERQUET (*Charlotta*, p. 129, et *Königsgestalten*, p. 70) se trompe donc en fixant à la fin d'octobre l'arrivée de la Reine. VOÏET (t. III, p. 655) commet la même erreur. Quant à REINHARD (t. II, p. 62 et suiv.), il confond tous les faits.

<sup>3</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 146.

<sup>4</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 51, la lettre de B. Bonatto, du 16 octobre 1461. (Archives Gonzague, à Mantoue.) — Les données varient sur la date de l'entrée de la Reine à Rome. Dans une Lettre (inééd.)

Pie II trace le portrait de la reine de Chypre : « Elle paraissait âgée de vingt-quatre ans environ et était de taille moyenne. Elle avait le regard doux, le teint brun et mat, un langage séduisant, et les paroles sortaient de sa bouche comme un torrent, suivant l'habitude des Grecs. Elle était habillée à la française et avait un port de reine <sup>1</sup>. »

Pie II reçut la Reine infortunée en consistoire et lui souhaita gracieusement la bienvenue. La Reine voulut se prosterner à ses pieds, mais il la releva sur-le-champ <sup>2</sup>. Il lui assigna pour demeure un palais dans le voisinage du Vatican. Le lendemain, dans une audience privée, la Reine, les larmes aux yeux, lui raconta ses malheurs et lui demanda des secours pour son mari assiégé par l'ennemi et un subside en argent pour elle-même, afin de pouvoir continuer son voyage, car des pirates l'avaient entièrement dépouillée. Le Pape promit de lui donner satisfaction, mais il ne put se retenir de lui rappeler que, pendant le congrès de Mantoue, son époux et son beau-père avaient gravement manqué aux égards dus au Saint-Siège et par trop affiché leur indifférence pour la défense de la religion chrétienne <sup>3</sup>.

Charlotte prolongea son séjour à Rome jusqu'au 29 octobre et en profita pour visiter les sanctuaires de la ville <sup>4</sup>. Pendant

de Giac. Chicio au marquis de Mantoue, datée de Rome le 16 octobre 1461, il est dit : « A 15 del presente la regina di Cipri feze lo ingresso suo dentre da Roma. » (Archives Gonzague.) Nicolaus Consandulus écrit, d'autre part, dans une lettre (inéd.) à Borso d'Este, datée de Rome, le 14 octobre 1461 : « La reina de Cipri nepote del despota de la Morea et fiola del re passato anchuo ariva in Roma e aloza in casa del card. de Spoliti la quale è nel cortile del palazzo del papa. Provisione e facta per farge honore. » (Archives de Modène.) Dans un deuxième rapport du 16 octobre 1461, B. Bonatto dit expressément : « heri entro. » (Archives Gonzague.) Il est donc permis de tenir la date du 15 pour certaine.

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 179. Voy., par comparaison, le portrait donné dans le rapport de Martin Suardo : Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 52 (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> B. Bonatto relate ce fait dans son deuxième Rapport (inéd.) du 16 octobre 1461. Giac. Chicio dit également dans sa Lettre (inéd.) du 16 octobre déjà citée : « Cum humanitate incredibile N. S. accepto questa regina in la camera del papagallo pres. tutti li rev. cardinali. » (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>3</sup> *Pii II Comment.*, p. 179-180.

<sup>4</sup> L'historien qui connaît le mieux l'histoire de Chypre, M. DE MAS-LATRIE

ce temps, le Pape s'occupait de lui procurer de l'argent pour son voyage et d'équiper pour elle une escorte de cinquante cavaliers<sup>1</sup>. Elle prit, avec cette escorte, la route de la Savoie, par Sienne, Florence et Bologne. Partout on lui témoigna le plus vif intérêt et l'on pourvut à l'entretien de sa personne et de sa suite. Son beau-père la reçut si mal qu'elle renonça au voyage de France. Elle continua néanmoins, sans relâche, ses démarches auprès des princes chrétiens pour intéresser à sa cause, mais elle ne rencontra qu'indifférence; à l'automne de 1462, au moment de se rembarquer à Venise pour Rhodes, elle se répandait en lamentations amères sur cet abandon universel<sup>2</sup>.

Avant l'arrivée de la reine de Chypre à Rome, des lettres de Venise, datées de la fin de septembre, y avaient apporté la nouvelle de nouveaux désastres : la principauté de Sinope et l'empire de Trébizonde étaient devenus la proie des Osmanlis<sup>4</sup>.

(t. III, p. 144), est si peu fixé sur la durée du séjour de la Reine à Rome, qu'il serait disposé à admettre comme ayant été écrite dans cette ville une lettre d'elle datée du 5 novembre 1461 « ap. S. Chiricum. » Sur ce point, les Mémoires de Pie II nous laissent également dans l'incertitude. La date exacte est donnée par PAOLO D. MASTRO, dans la *Cron. Rom.*, p. 27, et par une Dépêche (inéd.) de B. Bonatto, datée de Rome le 29 octobre 1461 : « Questa mattina e partita questa regina di Cipro. » (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, loc. cit. ; *Cronica di Bologna*, p. 742. La lettre de recommandation donnée à la Reine par le Pape pour le roi de France se trouve dans l'Édit. Basil. « Epist. 387 » ; celle pour Florence a été publiée par MULLER, p. 195-196 (au lieu de : octavo Cal. Octob., il faudrait sans doute lire : Novemb.). — Les premiers paiements faits par le trésor apostolique pour Charlotte eurent lieu le 30 octobre 1461 : Archives secrètes des Papes : *Intr. et exitus*, vol. 449 (inéd.), f° 110<sup>b</sup>. Voy. encore GOTTLOU, *Cam. Ap.*

<sup>2</sup> Lettre de Charlotte, datée de Mantoue le 10 août 1462, publiée par GUCHENON, *Preuves*, p. 393 ; le même écrivain (t. I<sup>er</sup>, p. 540-541) dit que Charlotte parut au congrès de Mantoue, ce qui est absolument faux. Sur les faits de la vie de cette Reine, voy. CHASTELLAIN, t. IV, p. 194 ; HERQUET, *Charlotta*, p. 138 et suiv., et *Königsgestalten*, p. 75 et suiv.

<sup>3</sup> FALLMÉYER, *Gesch. von Trapezunt*, p. 280 ; PAGANEL (p. 287) et HOFF lui-même (*Fersch et Gruber*, t. LXXXIV, p. 189) placent la chute de Trébizonde en 1462. C'est une erreur qui se retrouve, d'ailleurs, dans l'*Ist. di Chiusi*, p. 902, et dans l'*Hist. d. casa Musachia* (HOFF, *Chroniques*, p. 337). VOIGT, t. III, p. 656 ; FROMMANN, p. 236 ; BERCHET, *Rep. di Venezia e Persia*, p. 2 et 100, et HEYD, p. 365, tiennent avec raison pour la date de 1461. On peut citer à l'appui, non seulement les *Annal. Venet.* de St. MARCO (HOFF, *Chroniques*, p. 201), qui mentionnent cette année-là ce fait important, mais



Pie II se débattait en ce moment contre « tous les embarras de la guerre de Pouille et d'une extrême pénurie d'argent ». Cette nouvelle perte, jointe à l'attitude décidément négative des puissances occidentales en face de la question turque, fut probablement le motif qui lui inspira la pensée, au moins très hardie, d'une démarche directe auprès du sultan pour tenter sa conversion<sup>1</sup>. La longue épître qu'il lui écrivit à cette occasion est, à vrai dire, plutôt un traité qu'une lettre; la pensée qui en fait le fond a reçu sa confirmation des événements postérieurs : c'est que le Coran ne renferme pas les éléments nécessaires pour assurer sa victoire définitive sur la civilisation chrétienne. Dans ce remarquable travail, « l'un des plus profondément sentis de tous ceux qui sont sortis de sa plume », le savant Pontife établit un parallèle exact entre les doctrines de l'Évangile et celles du Coran, et il exprime un désir ardent d'ouvrir à la vérité les yeux du commandeur des croyants, « Si vous faisiez cela, dit-il, il ne serait pas un prince sur la terre dont la gloire surpassât la vôtre, ou dont la puissance pût se comparer à la vôtre. Nous vous décernerions le titre d'em-

encore nombre d'autres témoignages de valeur. Par exemple : 1° dans les Instructions (inéd.) remises aux ambassadeurs vénitiens au moment de leur départ pour la France, à la date du 20 octobre 1461, il est dit : *Nuper litteras accepimus a capitaneo nostro maris quibus certiores facti sumus. Turcum ipsum fuso et fugato Ossone Cassano civitatem Trapezunde occupavisse* (Archives d'Etat de Venise, *Sen. Secr.*, t. XXI, f° 63); 2° le 26 octobre 1461, B. Bonatto écrit de Rome au marquis de Mantoue (inéd.) : « *Del Turco se ha che l'ha preso lo imperator de Trebuzunda et mandato luy, la dona et figlioli et 30<sup>m</sup>. persone de quello paese ad Constantinopoli ad habitar.* » (Archives Gonzague.)

<sup>1</sup> WOIGT, t. III, p. 658. PICHLER (t. I<sup>er</sup>, p. 504) pense que le Pape, en exposant ce projet grandiose, n'avait d'autre intention que d'effrayer les princes et de les amener par là à s'unir pour une action commune. — Peut-être la pensée de cet essai de conversion était-elle venue au Pape après qu'il avait eu connaissance de l'Exposé de la doctrine chrétienne rédigé par Gennadius sur la demande du Sultan en personne : KIMMEL, *Mon. eccl. Orient.*, Jenæ, 1850, t. I<sup>er</sup>, p. 1-10; art. d'OTTO, dans la *Zeitschr. für hist. Theol.*, 1850, t. III, 1864, t. IV; HERGENROETHER, t. VIII, p. 144; ROHRBACHER-KNOEPLER, p. 230. — Pie II s'est servi, pour son travail, de l'apologie du christianisme composée par le cardinal de Cusa, sous le titre : *De cribratione Alchoran* : sur cet ouvrage, voy. DUEX, t. II, p. 165 et suiv., 411 et suiv., *Histor.-politische Blätter*, t. L, p. 996 et suiv.; SCHARPFF, *Cusa's wichtigste Schriften* (Tubingue, 1862) et *Cusa als Reformator*, p. 248 et suiv.

pereur des Grecs et d'Orient, et alors, ce que vous avez pris par force, ce que vous gardez maintenant injustement, vous le posséderiez de plein droit. Nous ferions appel à votre bras contre ceux qui s'arrogent les droits de l'Église romaine et tournent leurs cornes contre leur mère. De même que nos prédécesseurs Étienne, Adrien et Léon ont appelé à leur aide Pépin et Charlemagne et ont donné à leurs libérateurs l'empire des Grecs, Nous, à notre tour, au milieu des afflictions de l'Église, Nous nous appuierions sur vous et Nous saurions rémunérer largement vos services. Oh ! quelles seraient alors les bénédictions de la paix ! On reverrait l'âge d'or d'Auguste, si vanté par les poètes. Si vous faisiez cause commune avec Nous, l'Orient tout entier se tournerait bientôt vers le Christ. Une volonté pourrait à elle seule procurer la paix à toute la terre ; cette volonté, c'est la vôtre ! » Le Pape développe ensuite, avec citation à l'appui, ce thème qu'une telle conversion ne serait pas un fait isolé dans l'histoire ; les Francs ont suivi l'exemple de Clovis, les Hongrois celui d'Étienne, les Wisigoths celui de Récarède, les Lombards celui d'Agilulfe, et Rome païenne s'est faite chrétienne avec Constantin. Que le sultan imite ces grands hommes, et le Pape lui décernera, avec l'aide de Dieu, la dignité suprême qu'il lui a promise <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cette œuvre de Pie II a eu de nombreuses éditions : elle figure sous le n° 7 des *Epist.* de l'Edit. Mediol., sous le n° 396 de l'Edit. Basil. ; dans RAYNALD, ad an. 1461, n° 44-112 ; sine loc. et a° à la Bibliothèque de Francfort, *Polem.* 205, n° 1. Il en existe également des exemplaires manuscrits en grand nombre, par exemple : à la Bibliothèque de Bamberg, Cod. E, VII, 2 (provenance de l'ancienne Bibliothèque des Carmes) ; à la Bibliothèque royale de Berlin, Hamilton, 242, t. II, f° 43 et suiv. ; à la Bibliothèque Jagellon de Cracovie, Cod. 2367 ; à la Bibliothèque du palais de Munich, Cod. lat. 10454, f° 120 et suiv. ; à la Bibliothèque de l'Université de Prague (voy. *Arch. für aesterr. Gesch.*, t. XVI, p. 332) ; à la Bibliothèque d'Olmütz ; à Rome, à la Bibliothèque Vallicellane (c'est sur cet exemplaire qu'a travaillé Raynald), à la Bibliothèque Vaticane, Cod. Ottob., n° 856, f° 19 et suiv., n° 1170, f° 213 et suiv., n° 3089, f° 1 et suiv. ; Cod. Vat., n° 4034, f° 128<sup>b</sup>-192<sup>b</sup>, n° 5869, f° 52-90<sup>b</sup> ; Cod. Urbin., n° 404, 406, f° 67-107, n° 697, f° 68<sup>b</sup>-113. Malheureusement, dans tous ces manuscrits, de même que dans les éditions citées plus haut, la date manque. Elle se trouve dans une vieille édition publiée : Tarvisii, 1475, opusculé très rare, dont il existe des exemplaires à la Bibliothèque de Sienna, et dans le Cod. Vat. 5109, f° 109 et suiv. ; il en existe des copies à la Bibliothèque de Weimar (voy. VOIGT, t. III, p. 659) et à la Bibliothèque de l'Uni-

Pendant la semaine sainte de l'année 1462, Pie II organisa une fête religieuse dont le but était de réchauffer le zèle de plus en plus tiède de la chrétienté pour la croisade. Nous voulons parler de la translation solennelle du chef de saint André<sup>1</sup>. Les trois cardinaux Bessarion, Oliva et Piccolomini étaient allés le prendre à Narni : le dimanche des Rameaux (11 avril), ils arrivèrent sous les murs de Rome avec la précieuse relique. Le lendemain, le Pape, accompagné de tous les cardinaux, prélats, ambassadeurs et grands personnages de la ville, prit processionnellement le chemin du Ponte Molle. En deçà du pont, au milieu d'une prairie, on avait construit une haute tribune surmontée d'un autel ; deux escaliers y donnaient accès, l'un du côté du pont, l'autre du côté de la ville ; le premier était destiné aux cardinaux porteurs de la relique ; Pie II gravit

versité de Padoue, Cod. 61 et 489. Cet opuscule se termine par la note suivante : « Data Senis Kalendis Quintilibus millesimo quadragesimo sexagesimo. » Mais cette date, comme l'a fait remarquer VOIGT, *op. cit.*, ne correspond pas à celle des seuls faits mentionnés dans le traité, qui puissent servir de point de repère, puisqu'il y est dit que le Sultan a pris, cette année-là, les villes de Sinope et de Trébizonde. J'ai déjà démontré plus haut, p. 242, note 3, que le Pape reçut la nouvelle de ces événements au mois d'octobre 1461, et c'est avec raison que Raynald a classé la lettre dans cette année 1461 ; BEETS, p. 67, fait de même. — Il n'est pas prouvé que la lettre soit arrivée aux mains du Sultan (HEINEMANN, p. 25) ; néanmoins on ne peut pas élever de doutes sur son authenticité : voy. VOIGT, *op. cit.* ; GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 191. RAYNALD donne, ad an. 1460, n<sup>os</sup> 97-101, une Lettre de Pie II au Sultan de Babylone, datée de Sienna le 28 mai 1460 : VOIGT (t. III, p. 659, note 2) dit que c'est une interpolation, attendu qu'il est démontré qu'à cette date Pie II ne se trouvait pas à Sienna ; or, le Cod. 535 de la Bibliothèque du palais à Darmstadt renferme une copie de cette lettre, datée : « Senis V ydus Julii 1460 » ; il est donc prouvé que le Pape était encore à Sienna ce jour-là, ce que démontre, d'ailleurs, le document publié par RAYNALD, ad an. 1460, n<sup>o</sup> 86.

<sup>1</sup> Outre le récit de cette translation, qui se trouve dans les *Pii II Comment.*, p. 193 et suiv., j'ai consulté le Rapport (inéd.) détaillé de J.-P. Arrivabenus, du 14 avril 1462, joint à une Lettre (inéd.) de B. Bonatto, du même jour (Archives Gonzague), et deux Lettres (inéd.) de A. Dathus, datées de Rome les 12 et 14 avril 1462. (Archives d'État de Sienna.) La lettre publiée par PALACKI (*Beitr.*, p. 270) ne renferme aucun détail nouveau ; la même observation s'applique à l'ouvrage plus récent de PORTINI (Rome, 1847). — L'*Andreis* du Cod. Vatic. 5667, mentionnée par VOIGT, t. III, p. 597, est la reproduction exacte du récit des *Commentaires* de Pie II ; le *Diario* du Cod. Vatic. 5255, cité par le même savant, n'est autre chose que la chronique romaine de PAOLO DELLO MASTRO ; ce n'est donc pas un document inédit.

le second pour recevoir de leurs mains le trésor qu'ils rapportaient. Bessarion, « vieillard à la figure vénérable, qui, en ce moment, représentait la Grèce », tendit le reliquaire au Pape; il avait les larmes aux yeux; le Pape, profondément ému, « tomba à genoux devant le chef du saint apôtre, puis, comme il était bien l'homme d'une époque tout éprise d'éloquence, il adressa à la relique un discours de bienvenue en latin <sup>1</sup> ». Une foule immense entourait la tribune. « O chef sacré d'un apôtre », dit le Pape, « chassé de la tombe par la fureur des Turcs, voici enfin que tu viens à nous! Tu viens en fugitif retrouver ton frère, le prince des apôtres. O heureuse violence, puisqu'elle t'a amené ici! Tu vois devant toi l'*Alma Roma* consacrée par le sang précieux de ton frère. Voici le peuple que Pierre et Paul ont conquis au Christ. Nous nous félicitons, nous sommes heureux de pouvoir te saluer ici. Entre donc dans notre Ville sainte et sois propice au peuple romain. Sois notre avocat dans le ciel, sois avec les princes des apôtres le protecteur de ce peuple et de toute la chrétienté. Détourne la colère du Très-Haut contre les Turcs et les barbares impies qui méprisent Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Après ce discours, le Pape et son entourage vénérèrent la relique. Pie II récita une oraison pour implorer la protection de saint André contre les Turcs, puis il entonna le *Te Deum*, et l'on chanta des hymnes, après quoi la procession se remit en marche vers Rome. Le Pape en personne portait la relique. Une foule innombrable remplissait la voie Flaminienne. En effet, comme le Pape avait accordé, à l'occasion de cette solennité, une indulgence de jubilé, il était accouru une quantité de pèlerins, non seulement de toutes les provinces d'Italie, mais même de

<sup>1</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 195. Pour perpétuer le souvenir de cette cérémonie, Pie II fit élever, sur la place où il avait reçu le chef de saint André des mains de Bessarion, une statue du saint qui existe encore. D'après MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 248 et suiv., elle serait due au ciseau de Paul Romain. — Dans la *Zeitschr. f. vergl. Lit.-Gesch. und Renaissancelit.*, publiée par KOCH et GEIGER (nouv. série, t. II, liv. IV-V, p. 364-365), M. H. Holstein donne la harangue de bienvenue prononcée par Pie II, le 12 avril 1462, à l'occasion de l'arrivée du chef de saint André à Rome; il l'a trouvée dans le Cod. Upsal. 8, f<sup>o</sup> 78. Cette harangue avait déjà été publiée depuis longtemps, tout au long, dans les *Pii II Comment.*, p. 194-195.

France, d'Allemagne et de Hongrie. Arrivé à Sainte-Marie du Peuple, le Pape déposa le chef de saint André sur le maître-autel. La relique demeura là jusqu'au lendemain, 13 avril, jour fixé pour sa translation à Saint-Pierre.

Cette translation se fit avec une telle pompe, qu'Augustinus Dathus, dans la relation qu'il en écrivit pour les Siennois, ses compatriotes, disait qu'il ne croyait pas que, depuis des siècles, on eût vu une fête religieuse comparable à celle-là. Les rues étaient jonchées de fleurs et de plantes odoriférantes; de magnifiques draperies tendues en travers les garantissaient de l'ardeur du soleil. Une sorte de rivalité s'était établie entre les grands seigneurs de la ville et les cardinaux pour l'ornementation de la façade de leurs palais; les cardinaux Alain et Borgia s'étaient distingués entre tous. Les églises avaient exposé leurs reliques et leurs trésors. Sur tout le parcours, des cierges étaient allumés; de tous côtés on entendait de la musique religieuse. Une foule innombrable et recueillie remplissait les rues; on ne se rappelait pas avoir jamais vu tant de monde dans Rome, même dans les journées les plus fréquentées du jubilé de 1450. Le parcours fixé pour la procession faisait de nombreux détours dans la ville. Le Pape avait expressément ordonné que tout le monde la suivît à pied, même les cardinaux. C'était un spectacle merveilleusement solennel que celui de ces princes de l'Église, courbés par l'âge et la maladie, couverts de tous leurs ornements et marchant à la suite l'un de l'autre, une palme à la main, en récitant des prières. Le clergé tout entier, toutes les autorités, les ambassadeurs et les grands seigneurs de Rome prirent également part à la procession; chacun portait à la main un cierge allumé. Bien que souffrant de la goutte, le Pape, revêtu de ses ornements pontificaux, assis sur un trône doré, sous un baldaquin, porta lui-même la relique jusqu'à Saint-Pierre. La basilique resplendissait de lumières. Arrivé devant la Confession, le Pape y déposa la relique. Alors Bessarion prononça un long discours dans lequel il invoqua l'assistance de saint André et des princes des apôtres en faveur de la croisade. Quand il eut terminé, le Pape se leva et prit la parole à son

tour : « Saint André », dit-il, « vénérable apôtre du Christ, nous vous promettons de faire tout notre possible pour reconquérir votre troupeau et votre maison sur cette terre. Nous n'avons rien plus à cœur que la défense de la religion chrétienne et de la vraie foi, menacée d'ancantissement par les Turcs, vos ennemis et les nôtres. Si les princes chrétiens prêtent l'oreille à notre voix et consentent à suivre leur pasteur, l'Église entière aura lieu de se réjouir, car nous n'aurons rien négligé de ce que le devoir nous commandait, et vous n'aurez pas fait en vain appelé à l'assistance de votre Frère. » Cette invocation terminée, on présenta les reliques à la vénération des fidèles, puis le Pape donna la bénédiction, et cette cérémonie imposante se termina par la publication d'une indulgence plénière.

Au mois de mai de la même année, eut lieu la découverte des riches mines d'alun de Tolfa : l'auteur de cette découverte, Jean de Castro, fils de l'illustre jurisconsulte Paul de Castro, était originaire de Padoue <sup>1</sup>. Il avait dirigé, jusqu'en 1453, un grand établissement de teinturerie à Constantinople, ce qui lui avait donné l'occasion d'étudier à fond les caractères et les gisements de l'alun du Levant. Pie II, dans ses Mémoires, entre dans les détails les plus minutieux à ce sujet. Jean de Castro se promenait au hasard aux environs de Civita-Vecchia, dans les montagnes boisées et arrosées par des sources abondantes, dont

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 185-186. La découverte est placée à l'année 1462; il en est de même dans le récit de NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 87 et 268, et dans la *Cronica di Forli* (iné.), f<sup>o</sup> 278, de la Bibliothèque Buoncompagni (voy. plus haut, p. 104, note 1). Cette donnée est contredite par le document du 23 août 1461, publiée par THEINER, *Cod. dipl.*, p. 419-420; c'est aussi la date adoptée par REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 506. Il est vrai que les *Regest. Pii II* (iné.), t. XV, f<sup>o</sup> 72, portent, très clairement écrite, la date « 1461 X Cal. Sept., A<sup>o</sup> III<sup>o</sup> »; mais on sait que les secrétaires chargés de la tenue des registres ont commis plus d'une erreur. Sans parler des auteurs modernes, tels que VOICET, t. III, p. 548, et HEYD, p. 556 qui tiennent pour la date de 1462, cette même année est celle qu'indiquent la *Cronica di Bologna*, p. 738, GHIRARDACCI (iné.) (voy. plus haut, p. 231, note 2), les *Annal. Forliv.*, p. 226, PALMERIUS, p. 246. Ce dernier dit que l'auteur de la découverte avait un compagnon nommé Carolus Pisanus; GASP. VERONENS., p. 1038, 1043, attribue le même rôle à l'astrologue Domenico (di) Zaccaris de Padoue; voy. MARINI, t. II, p. 184 et 200. NICCOLA DELLA TUCCIA écrit, p. 88 : « Il trovatore di quest' allume fu messer Giovan da Castro per mezzo d'un giovan Cornetano e un Genovese, ch'erano stati in Turchia, etc. »

les pentes descendent jusqu'au bord de la mer; un jour, dans le district de Tolfa, il trouve une herbe qui croit également dans les montagnes d'Asie Mineure où l'on extrait l'alun, puis des pierres blanches dont le goût salé le frappe; il les éprouve au feu : point de doute, c'est l'alun. Il court en toute hâte annoncer sa découverte au Pape. « Je vous apporte la victoire sur les Turcs », dit-il aussitôt introduit en présence du Souverain Pontife, « car il extorque annuellement à la chrétienté plus de trois cent mille ducats pour l'alun qu'il lui fournit. Jusqu'à ce jour, on ne trouve cet agent de teinture, en Occident, que dans quelques localités peu nombreuses et en petites quantités; j'ai découvert sept montagnes qui en sont pleines; il y a là de quoi en fournir à sept parties du monde. L'abondance des eaux et le voisinage de la mer faciliteront l'exploitation des mines; de cette façon, les Turcs perdront de gros bénéfices, et l'on pourra vous fournir les sommes nécessaires pour la guerre sainte. »

Pie II resta d'abord incrédule; il prenait toute histoire pour une rêverie d'astrologue; cependant il envoya sur place des experts qui confirmèrent la vérité du fait. On fit alors venir des Génois qui avaient appris en Orient l'art d'exploiter l'alun : « Ils pleurèrent de joie en reconnaissant le minéral; ils le firent dissoudre dans l'eau chaude et en reconnurent l'excellente qualité : quatre-vingts livres rendaient autant que cent livres d'alun turc. Le Pape, considérant cette découverte comme un don providentiel, résolut de l'employer pour l'honneur de Dieu, c'est-à-dire pour la guerre contre le Turc; il invita tous les chrétiens à faire dorénavant leurs achats d'alun chez lui exclusivement, et non plus chez les Infidèles. « On entreprit immédiatement l'exploitation des mines; d'après l'auteur de la *Chronique de Viterbe*, le personnel employé s'élevait déjà, en 1463, au chiffre de huit mille ouvriers<sup>1</sup>. Dès l'origine, Pie II confia la partie technique de l'entreprise à Jean de Castro, qui forma une Société de l'alun avec un Pisan

<sup>1</sup> NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 268; RAYNALD, ad an. 1463, n° 86; VOIGT, t. III, p. 547.

et un Génois; la Société conclut un traité avec le trésor apostolique<sup>1</sup>. L'alun de Tolfa, encore très estimé de nos jours, fut bientôt demandé de toutes parts, et Jean de Castro devint un homme célèbre; sa trouvaille se traduisait, pour le trésor du Pape, en un surplus de recettes de cent mille ducats<sup>2</sup>.

Tandis qu'une nouvelle source de revenus s'ouvrait pour le Pape, les Infidèles, contre lesquels il se proposait de les employer, achevaient à peu près entièrement la conquête de l'Archipel. Aussitôt après la chute de Sinope et de Trébizonde, Mahomet II avait envoyé une flotte nombreuse dans la mer Égée. Elle avait pour mission d'expulser les Génois de l'île de Lesbos, de contraindre les Mahons de Chio et le duc de Naxos à consentir au paiement d'un tribut plus élevé, enfin, si faire se pouvait, de déloger les chevaliers de Saint-Jean de Rhodes et de ses dépendances. Les chevaliers repoussèrent cette attaque, mais la riche Lesbos tomba, au mois de septembre 1462, au pouvoir des Turcs, qui y exercèrent d'horribles ravages<sup>3</sup>.

L'année suivante, les Infidèles tournèrent leurs armes contre ce qui restait encore de Slaves indépendants dans le midi de l'Europe. La Bosnie surtout était menacée. Ici encore des cir-

<sup>1</sup> GOTTLOB, *Cam. Apost.*; REUMONT, *Briefve*, t. I<sup>er</sup>, p. 285; *Atti dei Lincei*, 3<sup>e</sup> série, t. I<sup>er</sup>, p. 96, 164. Voy. encore S. BREISLAR, *Saggio di osservazioni mineralogiche sulla Tolfa*, etc. (Roma, 1786), et GUGLIEMOTTI, t. II, p. 334 et suiv. Ce dernier cite un ouvrage de circonstance très rare, composé par le cardinal TEODOLFO MERTEL et intitulé *Cenni storici Sulle miniere delle allumiere* (Civitavecchia, 1835); j'ai pu en prendre connaissance, grâce à la bienveillance de Son Éminence, qui a bien voulu, par la même occasion, mettre à ma disposition une collection de notes manuscrites relatives au même sujet et où j'ai puisé des renseignements nouveaux sur l'histoire des mines d'alun au seizième siècle. Il existe; à la galerie du Capitole, une vue des mines de Tolfa, peinte par Pierre de Cortone.

<sup>2</sup> NICCOLA DELLA TUCCIA, *loc. cit.*; AMMANATI, *Comment.*, p. 394 (edit. Francof.).

<sup>3</sup> HOFF, *Griechenland*, p. 143; VIGNA, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 138 et suiv.; HOFF, *De Leonardi Chiensis de Lesbo a Turcis capta epistola papæ Pio II missa Regiomonti*, 1866), p. 7 et suiv.; *Chroniques gréco-romaines*, t. XXXVII, p. 369, 366; HERTBERG, t. II, p. 582. — Le Pape écrivit jusqu'en Allemagne pour obtenir des secours en faveur des chevaliers de Rhodes: voy. RAYNALD, ad an. 1461, n° 27, ad an. 1463, n° 20, et le Bref (iné.) du 1<sup>er</sup> mars 1463, à l'évêque de Strasbourg. (Archives du Cercle de Strasbourg.)



constances malheureuses, l'esprit de contention, les divisions entre les membres de la maison souveraine et surtout les haines de sectes, secondèrent les projets de Mahomet II. Étienne Thomascevitch, monté sur le trône en 1461, fut particulièrement victime de ces haines religieuses.

Étienne se réconcilia avec sa belle-mère, la reine Catherine, fit la paix avec Mathias Corvin et accorda des faveurs de toute sorte à l'Église catholique. « De même que les Grecs du Bas-Empire préféraient le turban des Osmanlis au chapeau des Latins, de même les Slaves préféraient la servitude sous le joug des Osmanlis à la liberté que leur apportait le monde latin. Les Patarins étaient nombreux en Bosnie; ils nouèrent secrètement des intrigues avec le Sultan et préparèrent lentement la catastrophe finale qui devait répandre pour longtemps, sur le royaume de Bosnie, les ténèbres de la servitude sous le joug des Osmanlis <sup>1</sup>. »

En 1462, le roi de Bosnie ayant refusé le paiement du tribut, Mahomet II arrêta définitivement dans son esprit le projet de réduire ce royaume au rang des pachaliks turcs; mais, comme il était alors occupé en Valachie, il ajourna l'exécution de sa vengeance au printemps de l'année suivante. Étienne Thomascevitch profita de ce répit pour se préparer à la résistance. Le Pape lui vint en aide autant que ses moyens le lui permettaient. Venise eût été la puissance la mieux située pour le seconder; elle n'en fit rien et répondit par un refus pur et simple à l'agent bosniaque envoyé pour lui proposer une alliance contre l'ennemi commun <sup>2</sup>.

Le Sultan voulait surprendre à l'improviste le roi de Bosnie, abandonné à ses propres forces, avant qu'un secours quelconque pût lui arriver. A cet effet, il garda soigneusement le secret sur ses intentions, et même il conclut avec Étienne un armistice dont la durée devait être de quinze années. Ayant ainsi rassuré sa victime, il mit sur pied une armée de cent cinquante mille hommes, dont il dirigea une partie vers la

<sup>1</sup> KLAIG, p. 414 et suiv., 425 et suiv., 440; HOEFLER, *Slavische Geschichte*, p. 885.

<sup>2</sup> KLAIG, p. 427; MAKUSCEV, *Slaven*, p. 104 et suiv.

Save, dans le but d'attirer de ce côté l'attention de Mathias Corvin; puis, avec le gros de ses forces, il marcha droit à la frontière de la Bosnie. Au mois de mai 1463, l'armée turque dressa ses tentes sous les murs de la place de Bobovatz. Mahomet s'attendait à une résistance, prolongée et avait fait ses préparatifs en conséquence; mais, au bout de quelques jours, le gouverneur Radak, secrètement attaché à la secte des Patarins, lui livrait le boulevard de la Bosnie; quand le misérable se présenta devant le Sultan pour réclamer le prix de sa trahison, celui-ci lui fit trancher la tête.

La consternation produite parla chute de Bobovatz aplanit toutes les difficultés sous les pas du Sultan victorieux, que secondèrent, au besoin, de nouveaux actes de trahison. Le malheureux Roi, réfugié dans le château fort de Klyutch, sur la Save, ne tarda pas à s'y voir investi par les Turcs. A bout de vivres et de munitions, il fut réduit à capituler au bout de quelques jours; le vainqueur lui promit la vie sauve et la liberté, mais il dut s'engager à provoquer lui-même la reddition des villes qui n'avaient pas encore fait leur soumission. « Alors le pays devint le théâtre de toutes les horreurs dont la politique du Sultan faisait un moyen de gouvernement pour dompter les peuples vaincus <sup>1</sup>. » « Tous ceux qui le pouvaient cherchèrent leur salut dans la fuite; le Sultan faillit ne conserver entre les mains qu'un désert. Prévenu par un courageux Franciscain, il remit, en récompense, aux religieux de cet Ordre une charte accordant aux chrétiens le libre exercice de leur religion. A partir de ce moment, les Franciscains devinrent les seuls défenseurs et les protecteurs de tous les chrétiens de la Bosnie <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> HERTZBERG, *Byzantiner und Osmanen*, p. 621; KLAIG, p. 431 et suiv.; BALAN, *Slavi*, p. 196 et suiv. MAKUSCEV, *Slaven* (loc. cit.); et *Mon. Slav.*, t. II, p. 26 et suiv.

<sup>2</sup> KLAIG, p. 439; BALAN, *Slavi*, p. 199 et suiv. Sur le rôle et le dévouement des Franciscains en Bosnie et en Herzégovine, voy. BATINIC, *Djelovanje, Franjevaca u Bosni i Hercegovini*; Agram, 1881-1883, 2 vol. — Le firman de 1463 était rédigé en termes assez vagues, et il n'empêcha pas, dans la suite, les Latins de subir l'oppression la plus cruelle : voy. D. FABIANICH, *Firmani inediti dei Sultani di Constantinopoli ai conventi Francescani e alle autorità civili di Bosnia e Erzegovina*, Firenze, 1884.

La conquête de la Bosnie n'avait pas assouvi la passion conquérante de Mahomet II ; il avait aussi jeté son dévolu sur l'Herzégovine ; mais la résistance qu'il rencontra dans ce pays montagnoux lui fit comprendre que ce serait une opération plus difficile qu'il ne se l'était figuré. Il reprit donc, furieux, le chemin d'Andrinople ; avant d'arriver dans cette ville, il déclara nul et non avenu le sauf-conduit qu'il avait accordé au roi de Bosnie ; il le fit saisir, ainsi que son oncle et son cousin, et ordonna de leur trancher la tête<sup>1</sup>. La reine Marie et la reine mère Catherine n'échappèrent au même sort que par la fuite : la dernière se réfugia d'abord à Raguse, puis à Rome, où elle se fixa en 1466 et où elle vécut aux frais du Pape ; elle y habitait, en commun, avec diverses personnes des deux sexes de la noblesse bosniaque, une maison située dans le voisinage de Saint-Marc, qu'elle quitta par la suite, pour aller s'établir dans la cité Léonine. Ce fut là qu'elle mourut, le 25 octobre 1478, à l'âge de cinquante-trois ans ; avant d'expirer, elle avait désigné le Saint-Siège comme héritier de son royaume, dans le cas où ses enfants, devenus mahométans, ne rentreraient pas dans le giron de l'Église catholique. « On voit son tombeau dans l'église de Sainte-Marie Ara Cœli. Elle y est représentée en grandeur naturelle ; la tête couronnée repose sur un coussin, et les mains sont posées sur un livre : à côté de la statue sont placés deux écussons, et une inscription rappelle la race, la dignité et l'âge de la défunte<sup>2</sup>. »

Pendant ses nuits sans sommeil, alors qu'on ignorait encore en Italie le malheureux sort de la Serbie, le Pape, comme il le raconte lui-même, avait combiné dans son esprit un nouveau plan de campagne contre les Infidèles ; malgré son âge et son

<sup>1</sup> HAMMER, t. II, p. 76-78 ; SCHIMEK, *Gesch. von Bosnien*, Wien, 1787, p. 152. — On croit avoir découvert, il y a quelques années (en 1888), à Jaice, le tombeau d'Étienne Thomascevitich : voy. D<sup>r</sup> CIRO TRUHELKA, *Gesch. und Denkwürdigkeiten von Jaice*, Serajewo, 1888.

<sup>2</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 148 ; KLAIC, p. 438 ; MIKLOSIC, p. 519 ; CASIMIRO, *Mem. d'Araceli*, p. 147. CIACONIUS (t. III, p. 41) donne un dessin médiocre de ce tombeau. — Sur l'habitation de la Reine, voy. ADINOLFI, *Portice*, p. 102-104 ; son testament se trouve dans THEINER, *Mon. Slav.*, t. I<sup>er</sup>, p. 509-511.

état de santé, il voulait prendre en personne la direction de la guerre sainte.

Il confia d'abord ce projet à six cardinaux de son intimité, dans un entretien qu'il rapporte dans ses *Commentaires*. Après avoir rappelé l'inutilité de ses efforts pour unir les chrétiens contre l'ennemi commun, il poursuivit en ces termes : « Quand la pensée Nous est venue de réunir un congrès, Mantoue Nous a démontré la vanité de ce plan. Quand Nous envoyons des ambassadeurs demander l'aide des Rois, on se moque d'eux. Quand Nous imposons une dîme au clergé, on en appelle à un futur concile. Quand Nous publions des indulgences et quand Nous promettons des faveurs spirituelles aux fidèles, pour les engager à contribuer de leurs deniers aux frais de la croisade, on Nous accuse de rapacité. On se figure que tous Nos actes n'ont d'autre but que d'amasser de l'argent; personne n'a confiance dans Nos paroles. Nous Nous trouvons dans la situation d'un marchand qui ne peut pas satisfaire ses créanciers; Nous n'avons pas de crédit. Quoi que Nous fassions, on l'interprète en mal; chacun juge Nos intentions d'après les siennes propres. Nous ne voyons plus qu'une ressource, la dernière peut-être : l'année de la prise de Constantinople, le duc de Bourgogne a fait le serment solennel d'entrer en campagne contre les Turcs, si un grand prince quelconque se mettait en tête de l'expédition. Jusqu'à ce jour, personne ne s'y est offert. Eh bien! donc, en dépit de Nos cheveux blancs et de Notre corps malade, nous prendrons à Notre charge la guerre pour la foi catholique, Nous entrerons personnellement en campagne et Nous dirons au duc de Bourgogne de Nous suivre. Quand le vicaire de Jésus-Christ, qui est plus grand que le Roi et l'Empereur, partira pour la guerre, le duc, auquel il rappellera son serment, ne pourra pas rester chez lui sans forfaire à l'honneur. Si Philippe s'embarque à Venise, Nous l'attendrons à Ancône, avec toutes les galères que nous pourrons équiper et avec toutes Nos forces. Le duc amènera avec lui une dizaine de mille hommes; le roi de France rougirait certainement de ne pas en envoyer au moins autant, car il en a promis soixante-dix mille. Il viendra des volontaires d'Angleterre, d'Allemagne

et d'Espagne; ceux que menace l'approche des Turcs se lèveront partout, en Europe et en Asie. Qui pourrait refuser son concours, quand l'évêque de Rome exposera sa propre vie ! Mais, avant toute chose, il faut s'assurer de la coopération des Vénitiens, car ce sont eux qui connaissent le mieux la manière de combattre les Turcs, et toutes les mers leur sont ouvertes. S'ils entrent dans Nos vues et si Nous obtenons l'assentiment de la Bourgogne et de la France, Notre intention est d'agir ouvertement, d'ordonner à tous les chrétiens l'acceptation d'un armistice de cinq années sous peine d'excommunication, d'imposer à tout le clergé une contribution, sous la même peine, et d'inviter les laïques à apporter leur obole, en leur promettant des indulgences et autres grâces spirituelles. Nous espérons que la nouvelle de Notre résolution, éclatant comme la foudre, secouera les peuples, les tirera de leur torpeur et enflammera les cœurs des fidèles d'un saint zèle pour la défense de la religion <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 189-191; *Voici*, t. III, p. 676 et suiv.

## VII

PROJETS DE RÉFORME. — RÉFORMES DES ORDRES RELIGIEUX. —  
MESURES PROTECTRICES EN FAVEUR DES NÈGRES ET DES JUIFS.  
— LA BULLE DE RÉTRACTATION. — DÉFENSE DE LA LIBERTÉ RELI-  
GIEUSE. — PUNITION DES FAUTEURS D'HÉRÉSIES. — CONTRO-  
VERSE AU SUJET DU SANG DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.  
— FÊTES ECCLÉSIASTIQUES. — CANONISATION DE SAINTE CATHE-  
RINE DE SIENNE. — PROMOTIONS DE CARDINAUX. — ENCOURAGE-  
MENTS AUX ARTS. — SIENNE ET PIENZA.

Le pacte électoral de 1458 imposait au Pape l'obligation formelle de travailler à la réforme de la curie romaine. Pour comprendre cette obligation, un homme tel que Pie II n'avait pas besoin qu'elle lui fût imposée, car « il avait appris à connaître la vie sous toutes ses formes ; et parmi ses contemporains il n'en était pas un qui pût se vanter de posséder un semblable fonds d'expérience personnelle, uni à une pareille variété de connaissances <sup>1</sup> ». Personne, peut-être, ne savait aussi exactement que lui la gravité des abus qui existaient non seulement à Rome et en Italie, mais aussi dans tous les autres pays de la chrétienté. Dès les premiers jours de son pontificat, il se proposa d'y porter remède. Nous en trouvons la preuve dans ce fait, inconnu jusqu'ici, que, résolu de commencer l'œuvre de réforme par la curie romaine, il institua, pour en étudier les moyens, une commission composée de cardinaux, d'évêques, de prélats et de docteurs. Deux choses, leur disait-il, me tiennent particulièrement à cœur : la guerre contre les Turcs et

<sup>1</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 135.

la réforme de la curie, réforme qui doit être, en quelque sorte, le type de celle que je suis résolu d'introduire dans l'Église : et les deux premiers objets que je me propose d'atteindre sont la réforme des mœurs du clergé et la répression de la simonie, ainsi que des autres abus qui se sont glissés dans la curie<sup>1</sup>.

Divers projets furent présentés à cette époque; on en a conservé deux : celui du savant vénitien Domenico de Domenichi et celui du cardinal Nicolas de Cusa, qui le présenta tout rédigé, sous forme de Bref. Le projet de l'ami et confident de Pie II est beaucoup plus vaste que celui de Domenichi, car il prévoit une réforme générale de l'Église<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> « Nam dixit nobis duo sibi maxime in corde versari ad quæ intendat, scilicet ad curiæ reformationem a qua sicut ab exemplo et forma dependet Ecclesiæ reformatio quam intendit et sic corrigere excessus et reformare mores maxime clericorum ne sanguis eorum de manu sua requiratur et sic a curia sua expellere vendentes et ementes et menses nummulariorum evertere et cathedras vendentium columbas, id est auferre symoniacas concessionem, negotiationem et alias immunditias et indecentias. Item maxime intendit ad defensionem eiusdem Ecclesiæ contra perfidos Turchos christiani nominis inimicos, et hoc est aliud quod versatur in corde ipsius. » DOMINICUS-DOMINICI, *De reformatione*, etc., f° 5<sup>b</sup>; cf. f° 6 et 14<sup>b</sup> des manuscrits de la Bibliothèque Vaticane, cités plus loin, p. 260, note 2.

<sup>2</sup> Il n'existe qu'un seul exemplaire manuscrit du projet du cardinal de Cusa : c'est le Cod. 422 de la Bibliothèque de l'Etat, à Munich. C'est SCHARPFF (p. 284 et suiv.) qui a, le premier, en 1843, signalé l'importance de ce remarquable document : DUEX l'a publié dans son t. II, p. 451-466. VOIGT (t. III, p. 344) juge mal cette pièce : il se scandalise dès l'introduction, oubliant qu'au moyen âge il était d'usage de prendre pour point de départ les questions les plus générales et de tout rattacher aux principes les plus élevés. Voy. SCHARPFF, *Cusa als Reformator* (Tubingen, 1871), p. 263; et, en général, sur les actes du cardinal en faveur de la réforme, ENNEN, t. III, p. 665, et l'article des *Hist.-pol. Blätter*, t. LXXIX, p. 23 (critique du livre de Voigt). Voigt écrit encore : « Il (Pie II) jugeait les réformes proposées par le cardinal de Cusa en homme occupé surtout de politique. » Cette affirmation manque de preuves, car l'un des exemples cités par l'auteur démontre uniquement que Pie II et le cardinal différaient d'opinion au sujet de hosties sanglantes; or, de nos jours encore, c'est une question sur laquelle l'accord n'est pas fait : voy. plus haut, t. II, p. 113, et HEFELÉ-HERGENROETHEN, t. VIII, p. 46 et suiv. L'autre exemple, qui, d'ailleurs, n'est pas isolé (voy. plus loin, p. 264 et suiv.), prouve seulement les bonnes dispositions de Pie II en faveur de la réforme des monastères. Voigt pense que les quatorze articles où le cardinal propose des réformes « ne traitent, au fond, que de formes et de formalités »; le lecteur en jugera. Le projet du cardinal n'est pas daté, je crois cependant ne pas me tromper en disant que sa rédaction a dû coïncider avec la création de la commission de réforme dont Domenichi parle dans son *Plan de réforme*, f° 6.

Son point de départ est la nomination de trois visiteurs, chargés de procéder à une inspection générale ; commençant par Rome et la curie, cette inspection devra s'étendre de là, progressivement, à l'Église tout entière. Ces inspecteurs, dit le cardinal, seront des hommes « graves, d'un caractère mûr, de fidèles imitateurs du Christ, faisant passer la vérité avant tout, unissant le zèle pour Dieu à la science et à la prudence, ne recherchant ni les honneurs ni la richesse, par conséquent capables de juger, de penser et d'agir en toute indépendance, et de réputation immaculée ; ils s'abstiendront d'être à la charge de personne et se contenteront, pour leur entretien et leur vêtement, des allocations établies par l'usage, conformément aux règles canoniques ; ils en prendront l'engagement par serment » .

Le cardinal pose, à l'usage de ces visiteurs, quatorze règles que nous allons résumer. Leur premier acte, dans chaque visite, sera de choisir trois jurés dans le personnel soumis à cette visite ; ces jurés seront leurs agents pour l'exécution de la réforme. Le but final de la réforme est de ramener les choses à l'état originel, à un état conforme aux prescriptions de l'Église, de telle sorte que chacun, ecclésiastique ou laïque, règle sa vie suivant son état et sa situation. Le cardinal entre dans des développements tout particuliers au sujet de la collation des bénéfices ; il vise spécialement la suppression du cumul des bénéfices et des prébendes ; il interdit notamment l'incorporation des prébendes d'église à des chapitres ou monastères ; une clause d'une importance particulière menace de la perte de leurs privilèges tous les membres du clergé régulier ou séculier qui s'opposeraient à la réforme, sous prétexte que ces privilèges leur auraient été concédés par le Pape. Ceux qui feront fi des censures du Pape devront être dépouillés de leurs bénéfices, et défense sera faite aux fidèles d'assister au service divin célébré par eux. Il est recommandé aux visiteurs de porter minutieusement leur enquête sur les hôpitaux, les fabriques d'église, les imposteurs vendeurs d'indulgences, la clôture des monastères de femmes, l'authenticité et l'exagération de la valeur des reliques présentées à la



vénération des fidèles, et spécialement des hosties sanglantes ou autres objets miraculeux. Enfin, les visiteurs devront appliquer leurs efforts à la punition de l'usure publique, de l'adultère et du mépris des commandements de l'Église; ils devront encore réprimer les dissensions, faire expulser de toutes les localités où ils passeront les diseurs de bonne aventure, magiciens et autres individus malfaisants dont les actes offensent la Majesté divine et sont nuisibles au peuple chrétien; ils devront toujours avoir pour but de restaurer la pureté de l'Église primitive.

La deuxième partie du projet du cardinal de Cusa vise spécialement la réforme de la curie. Il réclame toute une série de réformes dont l'application s'étend au Pape, d'abord, puis aux cardinaux, au personnel de la curie, et enfin au clergé de Rome; celui qui découvrira une cause de scandale, fût-ce chez le Pape, doit la dénoncer en toute liberté. La curie ne doit pas être un lieu de rendez-vous, où prélats, possesseurs de bénéfices et religieux puissent se livrer tranquillement à la flânerie et à l'oisiveté; elle ne doit pas être non plus une institution dont les places soient recherchées parce qu'elles facilitent à leurs titulaires la poursuite de leur avancement et le cumul des bénéfices, source de corruption. Tous ceux qui, pour des motifs justifiés, restent à la curie, doivent se conformer rigoureusement aux règles ecclésiastiques en ce qui concerne la conduite, les mœurs, le vêtement, la tonsure et la récitation des Heures canoniques. Les membres de la curie reconnus vicieux doivent en être expulsés, même si ce sont des laïques. De toutes les branches de la curie, celle de la pénitencerie doit être l'objet de la première et de la plus scrupuleuse enquête. Le cardinal recommande d'y poursuivre, comme d'ailleurs dans toutes les autres, la suppression des nouveautés qui s'y sont glissées sous l'influence de l'amour du lucre; faute de mieux, on devra, provisoirement, remettre au moins la curie en l'état où elle se trouvait au moment de l'avènement de Martin V.

Le projet de réforme de Domenico de' Domenichi est conçu dans un esprit tout aussi large et aussi hardi. Doué de qualités remarquables, diplomate distingué et savant de premier ordre,

enfin résidant depuis de longues années à Rome, il connaissait dans leurs moindres détails, par une expérience personnelle, les maux auxquels il s'agissait de porter remède <sup>1</sup>. Le projet de réforme de la curie présenté par lui à Pie II est divisé en vingt-deux chapitres <sup>2</sup>. Dans les deux premiers, l'auteur démontre la nécessité de la réforme et appuie sa démonstration sur un exposé très net des abus de la curie : suit un raisonnement destiné à prouver que la transformation doit commencer par le Pape et les cardinaux, pour s'étendre ensuite aux évêques, et finalement à tous les membres de l'Église, et qu'il n'est permis à personne d'y opposer de la résistance. Après ce préambule, Domenichi commence, au cinquième chapitre, le développement de son projet proprement dit. Il traite d'abord du service divin, des cérémonies à observer par le Pape, du devoir pour les cardinaux et les prélats de garder le silence à l'église. Un chapitre est spécialement consacré à l'obligation de l'aumône, particulièrement pour le Pape, qui doit être le

<sup>1</sup> Domenichi, né en 1416, était déjà, à l'âge de vingt et un ans, professeur de philosophie à l'Université de Padoue. Il soutint brillamment des controverses en présence d'Eugène IV, qui l'appela à Rome pour lui confier la direction du collège de Saint-Biagio ; Nicolas V le nomma protonotaire et le fit, en 1448, évêque de Torcello, où il fit preuve de grandes qualités. Calixte III l'appela encore une fois à Rome pour lui donner un poste de référendaire apostolique, j'ai déjà parlé plus haut, p. 7 et suiv., du sermon prononcé par lui devant le conclave. Pie II avait en lui une grande confiance ; il l'emmena à Mantoue, le chargea de la revision du procès du duc de Sigmund et l'envoya ensuite en Allemagne pour y travailler au rétablissement de la paix dans le Saint-Empire romain germanique. Voy. GRADONICUS, p. 352 et suiv. ; MAR'NI, t. 1<sup>er</sup>, p. 158 ; AGOSTINI, t. 1<sup>er</sup>, p. 386 et suiv. ; СЛОСНА, t. II, p. 116 et suiv., et surtout l'étude du *Jo. de Augustinis*, en tête du *Liber de dignit. episcop.* de DOMENICHI, p. 16 et suiv. — Il existe à la Bibliothèque Vaticane, à la Bibliothèque de l'Université de Bologne, à la Bibliothèque de Mantoue, un grand nombre d'écrits de Domenichi ; la plupart sont encore inédits. J'espère trouver une autre occasion d'en parler, je me bornerai ici à ajouter que l'exemplaire du traité *De episc. dignit.*, dédié à Pie II et orné de splendides miniatures, se trouve à la Bibliothèque Ambrosienne, à Milan, Cod. A, 76 Inf.

<sup>2</sup> Le *Tractatus de reformatione curiæ romanæ... ad Sanc. dom. Pium papam secundum*, de Domenichi, fut imprimé à Brescia en 1495 (voy. HAIN, p. 6321) ; cette édition est devenue extrêmement rare ; la Bibliothèque de Brescia elle-même n'en possède aucun exemplaire ; l'impression en est très incorrecte. J'ai eu en main deux manuscrits de ce traité appartenant à la Bibliothèque Vaticane, Cod. Ottob., n° 2473, et Vatic., n° 5689.

père des pauvres. Il veut que l'on se montre moins prodigue d'indulgences. Il blâme énergiquement et avec raison le népotisme : il demande que les places soient données de préférence aux plus méritants par leurs mœurs et par leur science ; il ne voit, d'ailleurs, point d'inconvénient à ce que le Pape fasse avancer ses parents, pourvu qu'ils se distinguent par leurs vertus. Il veut que l'entourage du chef de l'Église soit irréprochable, et surtout que l'on n'y tolère pas la corruption par dons ou autrement.

Au onzième chapitre, Domenichi attaque l'une des plaies vives de l'Église à cette époque : le cumul des bénéfices. Il veut qu'on tranche dans le vif et proteste surtout contre le grand nombre des expectatives. Dans les chapitres XII à XVII, il s'occupe de la façon de vivre des cardinaux et des hauts prélats. Il veut que les membres du conseil le plus élevé de la chrétienté donnent le bon exemple, qu'ils assistent à la sainte messe dans une église ouverte au public, qu'ils évitent le luxe et le faste, que leur entourage porte la tonsure et le vêtement ecclésiastique. De graves abus, dit-il, se sont introduits à ce point de vue et sont un objet de scandale pour les nouveaux arrivants : en conséquence, on ne doit pas tolérer les banquets somptueux que les cardinaux et les prélats ont coutume de donner, alors même qu'il s'agirait de faire honneur à des ambassadeurs. Il voudrait même faire disparaître de la maison des prélats les pierres précieuses et, à peu d'exceptions près, l'orfèvrerie et l'argenterie. Il réclame l'obligation stricte de la résidence pour les évêques et les possesseurs de bénéfices ; il n'a point de termes assez énergiques pour blâmer les jeunes gens qui entrent à la curie au lieu de suivre le cours de leurs études et qui cherchent à gagner la faveur des cardinaux, afin d'obtenir un avancement plus rapide dans la hiérarchie ecclésiastique. Il réclame l'institution de commissions spéciales, chargées de veiller à l'observation rigoureuse de la résidence. Au dix-huitième chapitre, il blâme vertement la coutume, prise à la curie, de donner le pas aux protonotaires et aux représentants des princes sur les évêques. Il veut que l'on défende aux pénitenciers, sous des peines sévères, de rien

recevoir de leurs pénitents. Il demande que les fonctionnaires de la curie en général, et en particulier les abrégiateurs et les membres de la rote, reçoivent un traitement fixe, et qu'il leur soit interdit de chercher à se créer d'autres ressources irrégulières. Enfin, il insiste pour l'exécution des décrets de Constance et de Bâle relatifs à la réforme de la curie, dans la mesure où les circonstances le permettront. Dans le dernier chapitre, il réclame la réforme des fonctionnaires de la curie, spécialement de ceux de la chancellerie, et la création d'une congrégation de cardinaux et de prélats chargée, avant tout, de poursuivre tous les faits suspects de simonie.

Il est fâcheux que l'application de ces grands projets de réforme n'ait pas été poursuivie jusqu'au bout, mais il n'en est pas moins certain que Pie II y pensait sérieusement ; sans quoi, il n'eût pas appelé dans la commission chargée de les étudier un homme du caractère de saint Antonin<sup>1</sup>, ni fait préparer une bulle dans laquelle il s'élevait en termes très sévères contre les abus régnants<sup>2</sup>. Au moment d'agir, il se rendit compte que, pour combattre la corruption de l'Église, il fallait se préparer à soutenir une lutte gigantesque, et, par la suite, il se borna à tâcher d'extirper quelques abus par trop criants. Les progrès menaçants des Turcs, la lutte pour l'existence de la chrétienté ne tardèrent pas à absorber toute son attention, et le peu de liberté d'esprit que lui laissait cette préoccupation était juste suffisante pour faire face aux difficultés qui, par une coïncidence extraordinaire, surgirent à la fois en Italie, en France, en Allemagne et en Bohême. La question de la réforme se trouva, de la sorte, refoulée de plus en plus à l'arrière-plan. On ne saurait le regretter assez, dans l'intérêt de l'Église ; mais il n'en reste pas moins établi que Pie II ne doit pas être accusé d'inaction absolue dans la question de la réforme. Nous avons cité plus haut la coutume abusive qui

<sup>1</sup> *Vita S. Antonini*, dans les *Acta SS. Maii*, t. I<sup>er</sup>, p. 324. S. Antonin étant mort le 2 mai 1459, il est certain que les projets de réforme résumés dans le texte furent présentés dès les premiers jours du règne de Pie II.

<sup>2</sup> J'ai trouvé cette pièce intéressante dans un manuscrit de la Bibliothèque Barberini, à Rome. Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 42.

obligeait les évêques à céder le pas aux protonotaires : il y mit fin dès le mois de juin 1459; en outre, il imposa aux référendaires apostoliques, à leur entrée en fonctions, le serment de ne pas accepter de présents<sup>1</sup>. Il se proposait de faire disparaître certains usages fâcheux qui s'étaient glissés dans la pénitencerie; il confia, dans ce but, les fonctions de grand pénitencier à un homme connu par sa simplicité, sa modération et son équité, le cardinal Calandrini. En 1460, il donna satisfaction à l'un des vœux formellement exprimés par Domenico, en prescrivant une visite minutieuse et une réforme des pénitenciers de Saint-Pierre, de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie Majeure<sup>2</sup>. En 1461, une Bulle rédigée en termes sévères rappela à l'ordre ceux qui se permettaient de dispenser les ordres sacrés contrairement aux règles canoniques<sup>3</sup>. En 1463, il décréta des mesures très énergiques contre le concubinat, pratiqué par le clergé séculier et régulier du diocèse de Valence<sup>4</sup>. En désignant Pierre Bosham pour occuper, en 1463, les fonctions de nonce dans les pays scandinaves, il lui donna des instructions étendues pour la réforme du clergé<sup>5</sup>. Il s'occupa également de ramener le clergé du territoire vénitien à l'observation de l'obligation de la résidence<sup>6</sup>.

Il infligea de vertes réprimandes à certains cardinaux, oublieux de la dignité de leur état et qui, à l'exemple de Rodrigue Borgia, menaient une vie dissolue; plus d'une fois les membres trop mondains du Sacré Collège et de la curie durent subir, de sa part, de sévères admonestations<sup>7</sup>. Enfin, il

<sup>1</sup> *Bull.*, t. V, p. 152-153; *Pii II Comment.*, p. 37.

<sup>2</sup> *Bull. Vatic.*, t. II, p. 162-163.

<sup>3</sup> *Bull.*, t. V, p. 165-166.

<sup>4</sup> Archives secrètes des Papes, Reg. 493, f<sup>o</sup> 9-11 (inéd.) : « Pius II dñi. fil. vicariis ven. frat. nostri episcop. Valentin. in spirit. generalib. et officiali Valent. contra concubinarios civit. et dioces. Valent. D. Romæ 1463, XIII Cal. Oct. A<sup>o</sup> 6<sup>o</sup>. » — Sur la déposition de l'indigne évêque de Bénévent, voy. *Tantrius*, t. I<sup>er</sup>, p. 994, et *Borgia*, t. III, p. 396.

<sup>5</sup> Reg. 519 (inéd.), f<sup>o</sup> 27 : « Petro Bosham. Dat. 1463, Id. Nov. A<sup>o</sup> 6<sup>o</sup>. »

<sup>6</sup> Ce fait est démontré par un Bref à l'adresse du doge, inédit, mais malheureusement sans date, qui se trouve aux Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f<sup>o</sup> 156<sup>b</sup>.

<sup>7</sup> *Pii II Comment.*, p. 339; *Cucconi*, p. 199. — Sur l'ammonestation adressée à R. Borgia, voy. plus haut, t. II, p. 421 et suiv.

faut citer à la louange de ce Pape sa sollicitude pour la restauration de la discipline monacale. C'était dans les couvents qu'avaient pris racine les abus les plus scandaleux : des contemporains bien informés, tels que Jean Ruysbroeck, Jean Busch et Jacques de Juterbock, nous en ont laissé une peinture effrayante<sup>1</sup>. A peine monté sur le trône pontifical, Pie II lança un décret destiné à réprimer l'un des plus criants, en vertu duquel les membres des Ordres mendiants se soustraient à la juridiction de leurs supérieurs, sous prétexte de continuer leurs études<sup>2</sup>. Plus tard, on le voit poursuivre la réforme des maisons religieuses dans les pays les plus divers, et en particulier en Italie, en Allemagne et en Espagne<sup>3</sup>. En Italie, il s'attacha d'abord à favoriser une branche de la famille bénédictine qui faisait alors un bien extraordinaire, la congrégation de Sainte-Justine de Padoue ; il confirma tous les privilèges que lui avaient accordés ses prédécesseurs et lui agrégea certains monastères où se faisait sentir la nécessité d'une réforme<sup>4</sup>. En 1463, il arrêta des mesures pour la réforme des monastères de l'Ordre de Vallombreuse<sup>5</sup>. Il travailla au rétablissement de la discipline dans les monastères de Florence et de Sienne. Il ordonna encore la réforme des Humiliates, à Venise ; il encouragea celle des Dominicains à Forli et à Reggio, celle des Carmes à Brescia<sup>6</sup>. Sur son ordre exprès, on

<sup>1</sup> Voy. les chap. xxiii et xxiv du *Tractatus de malo (seculi)* (inéd.), composé par Jacques de Juterbock (voy. plus haut, t. II, p. 96, note 3) : il en existe des exemplaires à la Bibliothèque du chapitre, à Trèves, Cod. 34, et à la Bibliothèque de Wolfenbittel, Cod. 561, Helmst. J'ai trouvé à la Bibliothèque de l'Université de Wurzburg, ms. q. 77, f° 261 et suiv., un écrit du même auteur intitulé : *De causis deviationis religiosorum et de remediis eorumdem* (inéd.).

<sup>2</sup> *Bull.*, t. V, p. 143-144. Voy. *Bull. Carmelit.*, p. 252-253, et *Bull. Prædic.*, t. III, p. 384 ; dans ces deux dernières collections, la Bulle est datée : XV Cal. Nov.

<sup>3</sup> Archives secrètes des Papes, Reg. 507, f° 233 (inéd.) : « Archiepiscopo Toletano. Dat. in abbazia S. Salvatoris Clusin. dioc. 1462 prid. Cal. Aug. A° 4° » Voy. Wadding, t. XIII, p. 254.

<sup>4</sup> *Bull. Casin.*, t. I<sup>er</sup>, p. 90 ; t. II, p. 353, 355. Sur le bien produit par cette congrégation, voy. le *Katholik*, an. 1859, t. II, p. 4360 et suiv., 1489 et suiv. ; an. 1860, t. I<sup>er</sup>, p. 200 et suiv., 425 et suiv.

<sup>5</sup> Archives secrètes des Papes : Reg. 518 (inéd.), f° 162.

<sup>6</sup> Archives secrètes des Papes : Reg. 493 (inéd.), f° 132 : « Excommunicatio contra intransas monasteria monialium Florent. ord. S. Benedicti. D.

procéda à la déposition de l'indigne général des Dominicains, Martial Auribelle<sup>1</sup>. Il s'intéressait d'autant plus au relèvement de l'Ordre du Carmel, que le général de cet Ordre, Jean Soreth, l'un de ses collaborateurs les plus actifs, chez lequel la douceur s'alliait à une grande austérité, possédait un talent particulier pour faire servir toutes choses au but qu'ils poursuivaient en commun<sup>2</sup>.

Pie II fit relativement beaucoup pour la réforme des monastères d'Allemagne. Parmi les documents renfermés dans ses registres, on trouve des ordonnances pour la réforme du monastère des Écossais, à Ratisbonne, et de ceux des Clarisses de Bâle, d'Eger et de Pfullingen<sup>3</sup>. Immédiatement après son avènement, il rendit hautement témoignage aux éminents services rendus par la congrégation de Bursfeld. A cette occasion il lui concéda les privilèges déjà accordés antérieurement par le Pape Eugène IV à la congrégation de Sainte-Justine de Padoue<sup>4</sup>. Par la suite, il témoigna de diverses manières sa

Romæ, 1463, oct. Id. Octob. A° 6°. — Il existe, aux Archives d'État de Florence, deux Brefs (inéd.) du 2 juin et du 1<sup>er</sup> septembre 1460, relatifs à la réforme du monastère de S. Maria Novella. — Pour ce qui concerne Sienne, voy. Archives secrètes des Papes, Reg. 478 (inéd.), f° 199, et aux Archives d'État de Sienne, la Lettre (inéd.) du cardinal Calandrini aux autorités de cette ville, datée de Rome, le 17 juillet 1464 : cette dernière pièce montre quel prix Pie II attachait à la restauration de la règle. — Sur les Humiliates de Venise, voy. Archives d'État de Venise, Misto XVI, f° 41<sup>b</sup>. — Pour Forli et Reggio, voy. *Bull. Prædic.*, t. III, p. 401, 404; pour Brescia, GRADONICUS, p. 247.

<sup>1</sup> CUGNONI, p. 224.

<sup>2</sup> *Bull. Carmelit.*, p. 262-263. Voy. encore *Freib. Kirchenlexikon*, t. III, 2<sup>e</sup> édit., p. 1920 et suiv.; PEZZANA, p. 202. — L'historien des Chartreux, TROMBY (t. VIII, p. 255 et suiv.), parle avec éloge des témoignages de bon vouloir donnés à son ordre par Pie II; cf. t. IX, p. 24. — Sur Soreth, voy. l'excellent ouvrage de M. KOCH, *Die Carmeliten Klæster der niederdeutschen Provinz* (Fribourg, 1889), p. 12, 122.

<sup>3</sup> Archives secrètes des Papes, Reg. 472, f° 189 : « Monasterium S. Jacobi Scotor. Ratisp. mandatur reformari et visitari per Rupertum administrat. eccles. Ratisponen. D. Romæ 1458, IV Non. Dec. A° 1° » (inéd.); *ibid.*, f° 235 : « Reformatio monast. monialium in Phullingen ord. S. Clare Const. dicec. Dat. Mantuæ 1459, sept. Cal. Aug. A° 1° »; Reg. 507, f° 178 : L'évêque de Bâle est chargé de la réforme du « convent. S. Clare. D. Roma 1461, XV Cal. April. A° 4°. » — Pour les Clarisses d'Eger, voy. SCHLESINGER, *Deutsche Chroniken*, t. III, p. 276, et GLASSBERGER, p. 410.

<sup>4</sup> EVELT, *Anfänge der Bursfelder Benediktiner-Congregation*, article publié dans la *Zeitschr. f. Gesch. Westphalens.*, 3<sup>e</sup> série, t. V, p. 137. LEUCKFELD,

bienveillance à cette congrégation de Bénédictins allemands ; deux bulles de l'année 1461 en font foi<sup>1</sup>.

On a fait remarquer que la constitution de la congrégation de Bursfeld se distinguait par un caractère de centralisation inconnu jusqu'alors dans l'Ordre des Bénédictins proprement dits. Cette innovation était motivée par les circonstances. « Dans les derniers temps, l'isolement avait causé beaucoup de maux dans les monastères<sup>2</sup>. » C'est probablement sous l'influence de cette idée que Pie II forma, en 1461, le projet de réunir en une seule les trois congrégations de Bursfeld, de Castel et de Melk<sup>3</sup>. Ce projet grandiose n'aboutit pas, mais le zèle du Pape pour la réforme ne se refroidit pas pour cela. Au mois d'avril 1464, il écrivait encore au nonce Jérôme, archevêque de Crète, de seconder de tout son pouvoir la réforme des monastères bénédictins ; c'était, disait-il, une œuvre de salut, et aucune ne lui plaisait davantage. Les excellentes intentions du Pape rencontraient cependant une vive opposition, surtout de la part de la noblesse. A Bamberg, quand il s'agit de faire occuper l'abbaye de Michelsberg par des moines réformés pris en dehors des rangs de la noblesse franconienne, une guerre civile faillit éclater. Lorsqu'on songe à l'immensité des biens possédés par les Bénédictins, « on comprend que la noblesse eût intérêt à ne pas laisser introduire la réforme dans leurs monastères ; elle s'en faisait un moyen d'accroissement de sa puissance<sup>4</sup> ». Pie II donna aussi son appui à la réforme des Prémontrés en Bavière et des Dominicains dans les Pays-Bas<sup>5</sup>.

Parmi les branches de la famille franciscaine, Pie II favorisa

p. 155 ; NIC. DE SIEGEN, *Chronicon*, publié par WEGELE (Iéna, 1835), p. 431, 446-447. Voy. encore THOMAS, *Gesch. der Pfarrei St. Mauritius*, p. 111.

<sup>1</sup> L'une de ces Bulles a été publiée par LEUCKFELD, p. 160-164 ; l'autre se trouve aux Archives secrètes des Papes, Reg. 485 (inéd.), f<sup>o</sup> 139 : « Dil. fil. Thome in Borsfeldia Magunt. diœc. et S. Jacobi prope Magunt. monasterior. abbatibus conceditur facultas reformandi monasteria et alii pia loca diœc. Magunt. Dat. Romæ 1461, X Cal. April. A<sup>o</sup> 4<sup>o</sup>. »

<sup>2</sup> *Katholik*, an. 1860, t. I<sup>er</sup>, p. 428.

<sup>3</sup> KEIBLINGER, *Melk*, t. I<sup>er</sup>, p. 633, note 1 ; HÉLVOR, t. VI, p. 266 et suiv.

<sup>4</sup> Article de de HÖEFLER, dans les *Quellenz. fränk. Gesch.*, t. IV, p. XXI-XXII.

<sup>5</sup> VOIGT, t. III, p. 341 ; *Bull. ord. Prædic.*, t. III, p. 399.



surtout l'Ordre de la stricte observance, à cause de ses tentatives plus rigoureuses <sup>1</sup>. « Une série de Bulles nous le montre confirmant des donations faites en faveur des religieux de cet Ordre, autorisant la construction de nouvelles maisons et leur accordant des grâces destinées à assurer leur influence sur le peuple. » Au cours de ses nombreux voyages, il logeait de préférence chez eux. Par son ordre, les Franciscains conventuels durent évacuer les monastères de Tivoli et de Sarzana, pour céder la place à ceux de l'Observance. En Espagne et en Allemagne, Pie II donna maintes preuves de sa bienveillance aux religieux de l'Observance, qui, de leur côté, se firent les prédicateurs infatigables de la croisade. En 1464, il accorda aux vicaires généraux de l'Ordre, hors de l'Italie, le droit de procéder, de leur propre autorité, contre les membres de leur Ordre qui viendraient à faillir contre la foi : ce privilège leur a été retiré depuis par d'autres Papes <sup>2</sup>. Cette faveur accordée aux religieux de l'Observance contribua puissamment à la propagation de la véritable réforme, car ils fournirent un grand nombre de prédicateurs qui parcouraient l'Italie, combattant partout avec succès le désordre des mœurs, les divisions intestines et l'exploitation du peuple par les usuriers <sup>3</sup>. Ce furent eux principalement qui contribuèrent, sur tous les points de l'Italie, à la création d'une des œuvres de l'époque dont les résultats furent les plus bienfaisants, celle des maisons de prêt publiques : comme elles mettaient des ressources à la disposition des pauvres au moment d'un besoin urgent et les

<sup>1</sup> Sur les tentatives réformatrices de Pie II, spécialement en ce qui concerne l'Ordre des Franciscains, voy. *Indic. Bull. ord. seraph.*, de PETRUS DE ALVA ET ASTORCA, t. II et III. Le P. Eubel a eu la bonté de me faire savoir qu'ayant eu occasion de collationner les Bulles de cette collection avec les copies conservées aux Archives des Frères Mineurs du monastère des Saints-Apôtres, à Rome, il a constaté qu'il n'existait qu'un très petit nombre de ces Bulles.

<sup>2</sup> VOIGT, t. III, p. 587 et suiv. : les preuves qu'il donne sont tirées de WADDING. Voy. aussi EUBEL, t. II, p. 277 et suiv. ; GAUDENTIUS, *Beitrag zur Kirchengesch.*, t. I<sup>er</sup> (Botzen, 1880), p. 135 ; GLASSBERGER, p. 378 et suiv., 407 et suiv. — Pie II repoussa les démarches des Frères Mineurs de l'Observance, relativement à la canonisation de Jean de Capistran.

<sup>3</sup> *Kirchenlexikon*, t. IV, 2<sup>e</sup> édit., p. 1662 ; BUUCKHARDT, *Cultur*, t. II, 3<sup>e</sup> édit., p. 238 et suiv.

arrachaient aux griffes des usuriers, la reconnaissance publique leur donna le nom de Monts-de-piété<sup>1</sup>.

L'action des Franciscains de l'Observance ne s'exerçait pas d'une façon moins heureuse chez les païens et les infidèles. « Ils déployaient dans ce rôle un courage et une persévérance complètement disparus dans les rangs du clergé séculier et même des autres Ordres réguliers. En Bosnie, en Dalmatie et en Croatie, en Moldavie et en Valachie, en un mot dans tous les pays déjà tombés au pouvoir du Croissant ou destinés infailliblement à y tomber tôt ou tard, partout les religieux de l'Observance défendaient la foi chrétienne pied à pied, souvent même l'épée à la main. Ils avaient des maisons à Jérusalem, auprès du Saint Sépulture, à Bethléhem et sur d'autres points encore de la Terre sainte, à Rhodes et dans l'île de Crète. Ils en avaient d'autre part à Minorque et à Iviça : de là, ils se lançaient à la suite des explorateurs jusqu'aux îles Canaries et en Guinée », où il n'existait pas de clergé séculier<sup>2</sup>. Déjà, sous le pontificat d'Eugène IV, la traite des nègres avait fait son apparition sur la côte occidentale d'Afrique. Au temps de Pie II, elle avait fait tant de progrès, que les nouveaux convertis eux-mêmes n'étaient pas à l'abri des entreprises des traitants chrétiens. Quand le Pape fut informé de cet état de choses, il adressa sur-le-champ à l'évêque de Ruvo une lettre, datée du 7 octobre 1462, dans laquelle il blâmait énergiquement ces actes criminels et menaçait des foudres de l'Église les chrétiens assez osés pour réduire en esclavage les nouveaux convertis<sup>3</sup>. Il s'occupa également du rachat des chrétiens tombés au pouvoir des Turcs<sup>4</sup>.

En même temps qu'il étendait une main protectrice sur les

<sup>1</sup> MORONI, t. XLVI, p. 253 et suiv. ; FUNK, *Zins und Wucher* (Tübingen, 1868), p. 80 et suiv. ; WEISS, *Vor der Reformation*, p. 111 et suiv. ; CRISTOFANI, p. 327-328 ; FUMI, p. 724 ; LUZI, *Il primo Monte di Pietà*, Orvieto, 1868.

<sup>2</sup> VOIGT, t. III, p. 590.

<sup>3</sup> RAYNALD, ad an. 1462, n° 42 ; *Nuove effemeride sicil. Sett.-Ott.*, 1880 ; MARKGRAF, *Kirche und Sklaverei* (Tübingen, 1865), p. 191 : cet écrivain croit que la traite des nègres n'a pris naissance que sous le règne de Nicolas V ; voy. la preuve du contraire dans RAYNALD, ad an. 1436, n° 26.

<sup>4</sup> Archives secrètes des Papes, Reg. 479 (inéd.), f° 316

pauvres Africains, Pie II élevait la voix en faveur des Juifs, soumis à l'oppression la plus inique. C'était à l'époque du congrès de Mantoue; une députation juive était venue se présenter au Pape pour lui soumettre ses griefs. Pie II chargea l'évêque de Spolète de faire une enquête exacte sur les faits signalés et publia solennellement la défense de baptiser contrairement à leur volonté les Juifs au-dessous de l'âge de douze ans, et de les contraindre à des travaux serviles le jour du sabbat<sup>1</sup>. Il fit preuve de la même absence de préjugés à l'égard de la coutume insensée, mais alors très répandue, de prédire l'avenir d'après la position des planètes. Il témoignait le même dédain pour deux autres passions de l'époque, l'explication des songes et la magie sous toutes ses formes<sup>2</sup>.

Nous avons déjà parlé de l'énergie déployée par Pie II contre les partisans des églises nationales et des conciles; or, dans cette lutte, une des manœuvres ordinaires de ses adversaires consistait à aller chercher des arguments dans ses propres écrits, et particulièrement dans ceux de l'époque où il résidait à Bale: il crut donc nécessaire de publier une rétractation solennelle de ses anciennes erreurs. A cet effet, il publia la célèbre Bulle du 26 avril 1463, adressée à l'Université de Cologne<sup>3</sup>. Il rappelle d'abord qu'à une époque où il n'avait pas encore reçu les ordres majeurs, il avait adressé à cette Uni-

<sup>1</sup> PEZZANA, t. III, p. 228-229, App. 15 et suiv. Je n'ai pas pu me procurer l'étude publiée à ce sujet par M. BARDINET dans la *Revue des études juives*, 1883.

<sup>2</sup> BURCKHARDT, *Cultur*, t. II, 3<sup>e</sup> édit., p. 281. VOIGT (t. III, p. 577), dont le défaut n'est certes pas la bienveillance pour Pie II, réfute énergiquement la croyance très répandue que ce Pape se serait exprimé en termes dignes d'un libre penseur, tant à l'égard des Ordres mendians qu'à celui du mariage des prêtres. Cet historien commet d'ailleurs une erreur en parlant du célibat ecclésiastique comme d'un dogme de l'Église; ce n'est qu'une règle de discipline.

<sup>3</sup> Cette Bulle a eu de nombreuses éditions, presque toutes fautives (par exemple dans le *Bull.*, t. V, p. 173 et suiv., dans RAYNALD, ad an. 1463, n<sup>o</sup> 41<sup>1</sup>/<sub>2</sub> et suiv.); la meilleure a été donnée par FBA dans son *Pius II* (Romæ, 1823), p. 148-163. Au sujet de cette pièce et spécialement du passage relatif au concile de Constance, voy. : PHILLIPS, t. IV, p. 460 et suiv.; VALLET DE VIRIVILLE, t. III, p. 433; *Laacher Stimmen*, t. III, p. 119 et suiv.; DUEX, t. I<sup>er</sup>, p. 320-321; BEETS, p. 78, 85 et suiv.

versité un dialogue composé pour la défense de la supériorité du concile sur le Pape, suivant la thèse des membres du concile de Bâle; après ce début, il ajoute : « Peut-être cet écrit aura-t-il entraîné quelques-uns de vous dans l'erreur. Si Dieu Nous demandait compte de ce sang, Nous ne pourrions répondre que par l'aveu de notre culpabilité. Mais il ne suffit pas d'implorer la miséricorde divine; il est de notre devoir de réparer notre faure. Comme saint Paul, alors que nous vivions dans l'erreur, Nous avons dit, écrit, fait beaucoup de choses condamnables et persécuté, par ignorance, l'Église de Dieu et le Saint-Siège. C'est pourquoi Nous élevons maintenant vers Dieu des mains suppliantes, en disant : « Seigneur, pardonnez-Nous les fautes de notre jeunesse! » En attendant, un grand nombre de nos écrits ne sont plus en notre possession; ils sont dispersés entre les mains d'un grand nombre de personnes, et l'abus qu'en font les méchants peut occasionner un grand scandale.

« Nous sommes donc dans l'obligation de suivre l'exemple de saint Augustin et de rétracter nos erreurs. C'est pourquoi Nous vous avertissons de ne point ajouter foi à ceux de nos écrits d'autrefois qui renferment des attaques contre la suprématie de Rome ou quelque doctrine non admise par l'Église romaine. Recommandez et conseillez à chacun de vénérer par-dessus tout autre le trône sur lequel le Seigneur a placé son vicaire, et gardez-vous de croire que la Providence divine, qui gouverne toutes choses et n'abandonne aucune de ses créatures, ait délaissé à elle-même, sans lui donner de constitution, l'Église militante seule. Or, la constitution donnée par Dieu à l'Église ordonne que les inférieurs soient conduits par les supérieurs, et que tout aboutisse finalement à un prince et souverain suprême placé au-dessus de nous. C'est à Pierre seul que le Sauveur a donné la toute-puissance : la primauté n'appartient qu'à lui seul et à ses successeurs légitimes. Si vous trouvez, soit dans les dialogues, soit dans nos lettres, soit dans nos autres ouvrages, car Nous avons beaucoup écrit pendant notre jeunesse, quelque chose de contraire à cette doctrine, rejetez-le, méprisez-le. Suivez celle que Nous vous donnons mainte-

nant; croyez plus la parole du vicillard que celle du jeune homme; ne placez pas dans votre estime le laïque plus haut que le Pape; rejetez Énéas et attachez-vous à Pie <sup>1</sup>. »

Pie II n'ignore pas que certaines personnes attribuent son changement d'opinion à son élévation, et il s'en défend; à cet effet, il jette un coup d'œil rétrospectif sur la période de sa vie où il résidait à Bâle, et il part de là pour montrer comment il a été amené à reconnaître la vérité avant de devenir Pape. Il cite, comme preuve à l'appui, la rétractation adressée par lui, au mois d'août 1447, au recteur de l'Université de Cologne <sup>2</sup>.

Il termine sa Bulle en insistant à nouveau sur le caractère monarchique de la constitution de l'Église. « Ce que saint Bernard nous enseigne au sujet d'Eugène III, nous devons, dit-il, l'accepter en ce qui concerne Eugène IV et tous les autres successeurs de saint Pierre. Au Pape seul appartient le droit de convoquer et de dissoudre les conciles généraux; c'est de lui, chef de l'Église, que découle toute puissance dans ses membres. »

Cette vigueur qu'il déployait contre le parti des conciles, Pie II la montrait au même degré pour la défense de la liberté de l'Église contre les empiètements du pouvoir temporel. Il avait à soutenir en Italie même, contre Sienne, Venise et Borso d'Este, divers conflits issus de ce motif <sup>3</sup>. Il était en contestation avec les souverains de la Pologne et du royaume de Castille et de Léon, au sujet de la nomination aux sièges épiscopaux de Cracovie et de Léon <sup>4</sup>. S'il ne parvint pas à imposer sa volonté à ces princes, il eut la consolation d'obtenir du roi d'Aragon l'abrogation d'une pragmatique dangereuse pour la

<sup>1</sup> On trouve la même évolution dans la rétractation, sans date (*Opera*, p. 870), par laquelle Pie II s'efforça, mais en vain, d'effacer le souvenir de ses écrits érotiques.

<sup>2</sup> Publié par FEA, p. 1-17.

<sup>3</sup> Bibliothèque Borghèse, I, 20, f° 19 : Bref au doge, du 14 mars 1460 (inéd.); edit. Mediol; ep. 10 : Bref à Borso d'Este. — Au sujet de Sienne, voy. aux Archives d'État de Sienne, la Lettre (inéd.) de L. Benevolentius, dat. de Rome, le 1<sup>er</sup> octobre 1463.

<sup>4</sup> *Pii II Comment.*, p. 103 (et non p. 503, indication erronée de FRIEDBERG, t. II, p. 539). — Sur le conflit avec le roi de Pologne, voy. plus haut, p. 219; VOIGT, t. III, p. 575, et ZEISSBERG, p. 230 et suiv.

liberté de l'Église dans ce pays : ce succès avait été préparé par un diplomate habile, Stefano Nardini <sup>1</sup>.

Pie II usa fréquemment des foudres de l'Église; il y était amené par les circonstances, car, par caractère, il était plutôt disposé à une grande réserve dans le recours à des pénalités de jour en jour moins efficaces, signe inquiétant de la décroissance de l'autorité de l'Église <sup>2</sup>.

En 1459, la nécessité de garantir l'intégrité de la foi l'obligea d'ordonner des poursuites contre les écrits de Reginald Pecock, ancien évêque de Chichester, déposé en 1457 à cause de son attachement à l'hérésie de Wiclef<sup>3</sup>. D'autre part, il frappa une secte rigoriste qui soutenait que le célibat est la condition nécessaire du salut. Tandis que ces faux docteurs enseignaient leurs erreurs en Bretagne, l'hérésie des Vaudois recrutait de nombreux adhérents en Picardie : Pie II donna ordre de les punir sévèrement. « Dans les États de l'Église même apparut, à la même époque, une secte, celle des Fraternelles probablement, qui refusait de reconnaître le successeur de saint Pierre, à moins qu'il n'embrassât la vie de pauvreté dont son maître a donné l'exemple. » A Bergame, un chanoine enseignait que la passion du Christ n'a pas été l'effet de son amour pour le genre humain, mais de l'influence des astres; que l'hostie consacrée ne renferme pas la sainte humanité du Christ, mais seulement sa divinité, et que le vol et le rapt ne sont pas des péchés mortels<sup>4</sup>. Jacques de Brescia, Dominicain, et Bernard de Bosco, auditeur pontifical, obtinrent de ce malheureux l'abjuration de ses erreurs, et le Pape le condamna,

<sup>1</sup> Bibliothèque Borghèse, Cod. I, 28, f<sup>o</sup> 291-293 : « Revocatio constitutionum in Aragonia contra libertatem ecclesiasticam » (inéd.).

<sup>2</sup> Voy. plus haut, p. 153, note 4, et VOIGT, t. III, p. 262.

<sup>3</sup> HAYNALD, ad an. 1459, n<sup>o</sup> 29 : j'ai vu une copie de cette pièce dans la collection conservée aux Archives d'Etat de Venise, sous le nom de *bolle*. — Sur Pecock, voy. PAULI, *Gesch. von England*, t. V, p. 664 et suiv., et REUSCH, t. I<sup>er</sup>, p. 36; t. II, p. 1219.

<sup>4</sup> BERNINO, t. IV, p. 184; VOIGT, t. III, p. 581. Ce dernier a négligé de citer l'étude de BOURQUELOT, *Les Vaudois au quinzième siècle*, publiée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2<sup>e</sup> série, 1846, t. III, p. 81-109. Voy. encore FIERVILLE, p. 27 et suiv.; LEA, t. III, p. 519 et suiv., 568; *Hist. Zeitschr.* de SYBEL, t. LXI, p. 57.

en expiation, à être enfermé sa vie durant dans un monastère.

Le nom de Jacques de Brescia rappelle une querelle dogmatique qui déjà, sous le pontificat de Clément VI, avait été un brandon de discorde entre les Franciscains et les Dominicains. Il s'agissait de savoir si le sang versé par le Christ pendant sa passion et rentré dans ses veines au moment de la résurrection a cessé, ou non, d'être en union hypostatique avec la divinité pendant les trois jours qu'il est resté au tombeau, et si, par conséquent, il doit être l'objet de l'adoration des fidèles. Un moine franciscain d'une grande réputation, Jacques de la Marche<sup>1</sup>, prêchant à Brescia le jour de Pâques de l'année 1462, s'était prononcé pour la négative du haut de la chaire; à l'instigation du Dominicain Jacques de Brescia, il avait été, pour ce fait, accusé publiquement d'erreur et d'hérésie. De là, entre les Franciscains et les Dominicains, une controverse soutenue avec passion de part et d'autre. L'évêque de Brescia tenta en vain d'opérer une conciliation. Pie II se borna d'abord à inter-

<sup>1</sup> Au sujet de ce personnage, voy. la notice bibliographique de CHEVALIER, p. 1144-1145, 2665. On conserve à Montepandone (prov. d'Ascoli-Piceno) des manuscrits autographes de Jacques de la Marche; ce sont des canevas de sermons, etc. — Au sujet de ces manuscrits, M. Fr. N. REGHTE a eu l'amabilité de me communiquer ce qui suit : On peut consulter les ouvrages ci-après : F. BRUTI-LIBERATI, *Inediti documenti sulla bibl. e reliquie di S. Giacomo detto della Marca publ. per la prima messa del sig. ab. A. Romandini. Ripatransone*, 1845; L. TASSO, article des *Miscell. francesc.*, t. I<sup>er</sup>, fasc. 4, Foligno, 1886; CRIVELLUCCI, *I codici della libreria raccolta da S. Giacomo della Marca nel convento di S. Maria delle grazie presso Montepandone* : Livorno, 1886. La Bibliothèque des Franciscains de Quaracchi possède deux manuscrits de Jacques de la Marche; ils ressemblent à nos carnets actuels. L'extérieur montre qu'ils ont beaucoup servi. Sur un grand nombre de feuillets, une partie de l'écriture est de la main du saint; une autre main (mais du même temps) a rempli les blancs de petites historiettes et d'anecdotes que le saint intercalait évidemment dans ses sermons, car la même main y a joint cette note : « Narrat Fr. Jacobus. » Ça et là, dans les deux carnets, certains feuillets ont été détachés : dans d'autres endroits il en manque. Le texte des deux livres se compose de notes sur des questions de théologie, de droit canon, de philosophie, de canevas de sermons, des historiettes, des exemples à l'usage des prédicateurs, etc., de nombreuses citations empruntées à l'Écriture sainte, aux Pères de l'Église, parfois aussi à des auteurs profanes tels qu'Horace, Ovide, Sénèque, Dante; l'auteur cite fréquemment les scolastiques et les auteurs de *Sommes* du treizième et du quatorzième siècle. En tête de chaque carnet, il y a un « *Codex rubricarum* ».

dire, sous peine d'excommunication, de prêcher sur ce sujet, soit en public, soit en particulier <sup>1</sup>. Cette mesure n'ayant pas suffi pour calmer l'agitation, le Pape organisa, pour le jour de Noël 1462, un débat public solennel, auquel il assista en personne. Les orateurs les plus remarquables furent Domenico de' Domenichi, Laurent Roverella et le Franciscain François de La Rovère. Les débats se prolongèrent pendant trois jours, puis la cause fut mise en délibéré dans le conseil des cardinaux ; la majorité, à laquelle se joignit Pie II, se prononça en faveur des Dominicains <sup>2</sup>. Cependant on jugea inopportune la publication d'un décret sur cet objet. Les Franciscains étaient de trop précieux auxiliaires pour la prédication de la croisade, et Pie II tenait à ne pas les blesser. La querelle se prolongea après comme avant, et Pie II dut encore, au mois d'août 1464, interdire toute prédication et toute dispute sur ce sujet <sup>3</sup>.

Pie II n'a pas institué de nouvelles fêtes religieuses, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, mais il s'attacha à célébrer avec un éclat particulier les fêtes déjà existantes, et en particulier la Fête-Dieu. En 1461 il la célébra à Rome : voulant affirmer solennellement sa vénération pour le Saint-Sacrement de l'autel, il porta lui-même l'ostensoir à la proces-

<sup>1</sup> WADDING, p. 206 et suiv. ; GLASSBERGER, p. 394. — Au sujet de cette querelle, voy. encore GRADONICUS, p. 348 et suiv., et l'Introduction à l'ouvrage de DOMINICI, *De dignit. episc.*, p. 22 et suiv.

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, p. 279 et suiv. Nous lisons à la p. 292 : « Maior pars sententiam prædicatorum approbavit, paucium Minoribus sensere. Pius quoque in maiori parte fuit, sed non est visum eo tempore decretum fieri declarationis ne multitudo Minorum, cuius erat contra Turcos prædicatio necessaria offenderetur : in aliud tempus decisionem referre placuit. » — Ce passage détruit ce que dit BENRATH, *Ochino* (Leipzig, 1875), p. 36 ; voy. aussi GUGNONI, p. 299-336. VOICR (t. III, p. 592) a déjà relevé la singulière erreur de date commise dans les *Commentaires* du Pape, où il est dit que ce débat contradictoire aurait eu lieu en 1463 ; la même erreur se retrouve dans le Cod. Reg. 1995, f. 487<sup>b</sup>, au sujet duquel on trouvera une note au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 65. Cette erreur s'explique par la coutume où l'on était fréquemment d'adopter la date de la nouvelle année à partir de Noël. Il est certain que le débat n'a pas pu avoir lieu le jour de Noël 1463 : s'il subsistait un doute à cet égard, il suffirait, pour le lever, de lire la Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à ses parents, datée du 7 janvier 1463. (Archives Gonzague.) LEO (t. II, p. 173) maintient la date de 1463 : il est absolument dans le faux.

<sup>3</sup> *Bull.*, t. V, p. 180-182, *Bull. ord. Præd.*, t. III, p. 434.



sion<sup>1</sup>. L'année suivante, se trouvant à Viterbe, où il était allé chercher un soulagement aux douleurs de la goutte, il fit faire, pour la célébration de cette fête, des préparatifs encore plus grandioses. On mit, en cette occasion, au service de la religion, tout le faste et le luxe chers à l'époque de la Renaissance. Sur tout le parcours que devait suivre la procession, depuis l'église de Saint-François jusqu'à la cathédrale, on démolit toutes les constructions en saillie qui pouvaient gêner, et le soin de la décoration des maisons fut partagé entre les cardinaux, prélats et fonctionnaires de la curie présents; le Pape en prit une partie à sa charge. On fut généralement frappé de la beauté des tapisseries étalées par les cardinaux français. D'autres membres du Sacré-Collège avaient organisé des tableaux vivants; le cardinal Torquemada, par exemple, en avait composé un qui représentait la Cène, où l'on voyait figurer une statue de saint Thomas d'Aquin. Le cardinal Carvajal avait fait représenter la chute du mauvais ange; le cardinal Borgia avait établi une fontaine d'où coulait du vin, et un tableau représentant l'adoration du Saint-Sacrement par deux anges; le cardinal Bessarion, tout un chœur d'anges. A côté de ces tableaux pieux, il en était d'autres dont, de nos jours, on comprend difficilement la raison d'être, tels que des combats de sauvages avec des lions et des ours. Sur la place du Marché était figuré le Saint Sépulcre : à l'approche du Pape, le Sauveur en sortit et annonça au peuple la rédemption du monde en vers italiens. Un peu plus loin, on voyait le tombeau de la Sainte Vierge, construit à peu près de même : après la grand-messe et la bénédiction, des personnages vivants y représentèrent l'Assomption de la Vierge. Toutes les rues par lesquelles devait passer la procession étaient ornées de guirlandes de fleurs odoriférantes, d'arcs de triomphe et d'autels : des tentures semées d'étoiles d'or sur fond bleu de ciel les garantissaient des ardeurs du soleil; de toutes parts, des orchestres faisaient entendre de la musique religieuse. Des milliers de

<sup>1</sup> Voy. la Relation (inéd.) de B. Bonatto à la marquise Barbe, écrite immédiatement après la cérémonie et datée de Rome, le 4 juin 1461. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

spectateurs étaient accourus des environs : à la procession, le Pape en personne portait le Saint Sacrement. Les chroniques de Viterbe affirment que jamais, ni dans cette ville même, ni en Italie, on n'avait vu une cérémonie religieuse d'une splendeur pareille<sup>1</sup>.

Les Papes ont, de tout temps, donné un grand éclat aux canonisations. Pie II n'eut occasion de célébrer qu'une fête de ce genre, celle de la canonisation de sainte Catherine de Sienne<sup>2</sup>. Morte à trente-trois ans, elle avait été canonisée aussitôt, par la voix populaire, comme saint François d'Assise. On lisait beaucoup ses lettres, dont un historien rationaliste a dit lui-même qu'elles forment « un livre d'édification grandiose et présentent, en maint passage, un style que l'on pourrait attribuer à un apôtre plutôt qu'à une fille ignorante ». Son portrait, tiré à nombreux exemplaires à Venise, dès le commencement du quinzième siècle, se trouvait entre des milliers de mains<sup>3</sup>. Dans les monastères dominicains, on fêtait chaque année l'anniversaire de la mort de Catherine ; les prédicateurs prenaient ses vertus pour sujet de leur sermon, et les jeunes filles déposaient des bouquets et des couronnes devant son image. Le soir, on jouait, dans la cour extérieure du

<sup>1</sup> Il est intéressant de rapprocher du récit détaillé de Pie II (*Comment*, p. 208-211) la relation non moins complète de NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 84-87. Voy. encore : CAMPANUS, p. 932; la relation de KIRZINC dans les *Scriptores Siles.*, t. VIII, p. 105-106, et les notes publiées par CIAMPI, p. 11 : ces notes sont extraites d'un manuscrit des Archives Fortiguerrri de Pistoie, provenant des Archives de l'évêché de Viterbe. Voy. aussi BORNHARDT, *Cultur*, t. II, 3<sup>e</sup> édit., p. 151. — On trouve encore à Munich, en 1563, cet usage de placer des tableaux vivants sur le passage de la procession de la Fête-Dieu : *Oberbayer. Archiv*, t. XIII, p. 58. — Sur la réception solennelle du chef de saint André, voy. plus haut, p. 245 et suiv.

<sup>2</sup> S. Vincent Ferrer avait été canonisé par Calixte III le 29 juin 1455 : voy. plus haut, t. II, p. 301. Cependant, comme les « litteræ ejus superveniente obitu minime confectæ fuerunt », Pie II publia de son côté une nouvelle Bulle qui fut enregistrée dans le Reg. 468, f<sup>o</sup> 377 et suiv. ; on la trouva dans le *Bull.*, t. V, p. 145-149 ; dans BZOVICS, ad an. 1458, n<sup>o</sup> 38 ; dans FONTANINI, *Codex constit. quas s. pontif. edit. in solemnî canonizatione Sanctor.* (Romæ, 1729), p. 175 et suiv. ; et en extraits dans RAYNALD, ad an. 1455, n<sup>o</sup> 40 et suiv. ; et dans les *Acta SS. April.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 524-525.

<sup>3</sup> HASE, *Caterina von Siena* (Leipzig, 1864), p. 174, 302 ; voy. REUMONT, *Briefe*, p. 21-22.

monastère, de scènes où l'on représentait les épisodes les plus importants de sa vie; on y chantait des chœurs que l'on a conservés. Nous nous bornerons à une citation: «O ville de la Vierge, ô Sienne, douce patrie, la gloire de cette pauvre vierge surpasse toutes tes splendeurs<sup>1</sup>. »

À la cour pontificale, on n'avait pas oublié les services rendus au Saint-Siège par cette humble religieuse. Plusieurs Papes, et surtout Grégoire XII, s'étaient occupés de la canonisation de la prophétesse siennoise; mais le malheur des temps d'abord, puis la jalousie des Franciscains, empêchèrent longtemps de terminer la procédure. Sous Calixte III, la question avait été remise à l'étude sur les instances des ambassadeurs siennois<sup>2</sup>. Dès son avènement, Pie II la prit énergiquement en main et chargea quelques cardinaux des enquêtes indispensables<sup>3</sup>. On en parla au congrès de Mantoue<sup>4</sup>. Comme le Saint-Siège procédait dans cette affaire avec la prudence et le souci des formes dont il ne se départit jamais, elle ne fut terminée qu'en 1461. Des consistoires furent tenus les 8 et 15 juin; dans le dernier, la canonisation fut définitivement résolue<sup>5</sup>. On fit de grands préparatifs pour la cérémonie, dont un ambassadeur évalua les frais à trois mille ducats<sup>6</sup>. Le jour de la fête des saints Pierre et Paul, le plus illustre des fils de Sienne annonça au monde que l'Église venait d'attribuer les honneurs de l'autel

<sup>1</sup> CHAVIN, t. III, p. 83. — Au sujet d'un buste de sainte Catherine, en terre cuite, voy. BODE, *Ital. Portraitsculpturen* (Berlin, 1883), p. 32.

<sup>2</sup> Article de BANCHI dans l'*Arch. Stor. Ital.*, 4<sup>e</sup> série, t. V, p. 442.

<sup>3</sup> La Bibliothèque de Sienne possède deux décrets signés des cardinaux Bessarion et Colonna, datés de Ferrare le 19 mai 1459 et ordonnant l'introduction du procès de canonisation. A ma connaissance, ces deux pièces n'ont jamais été imprimées.

<sup>4</sup> *Tre lettere di M. G. Mignanelli*, p. 15. Dans les instructions (inéd.) rédigées le 14 septembre 1459, par les ambassadeurs envoyés par la République de Sienne à Mantoue, Lod. de Petroni et Niccolo Severino, il leur est, de nouveau, prescrit de presser la conclusion du procès de canonisation. (Archives d'Etat de Sienne, *Instr.*, t. VIII.)

<sup>5</sup> Rapports (inéd.) de B. Bonatto, datés de Rome les 8 et 15 juin 1461; voy. aussi la Lettre (inéd.) de Carlo de Franzoni, du 18 juin 1461 (Archives Gonzague, à Mantoue), et le Rapport (inéd.) de l'ambassadeur siennois, du 8 juin 1461. (Archives d'Etat de Sienne.)

<sup>6</sup> Lettre (inéd.) de B. Bonatto à la marquise Barbe, du 29 juin 1461. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

à la plus grande de ses filles. Pie II avait composé lui-même la Bulle de canonisation. « Il était réservé », dit-il, « à un Siennois assis sur le siège de saint Pierre de proclamer la sainteté d'une Siennoise, et Nous le faisons avec une sainte joie <sup>1</sup>. » Il composa en outre, en l'honneur de la sainte, son office, son épitaphe et plusieurs hymnes en latin.

La mémoire de la sainte était demeurée vivante dans le cœur des Italiens; leur joie fut grande : elles s'exprimèrent par des processions plus belles les unes que les autres <sup>2</sup>. A Sienne, les habitants du quartier de Fontebranda, où était née Catherine, transformèrent sa maison en oratoire. D'illustres artistes ont orné les murs du sanctuaire, et l'on y conserve encore, de nos jours, de nombreuses reliques de la sainte <sup>3</sup>. Sienne est d'ailleurs pleine des souvenirs de son illustre fille. Le Pinturicchio a peint la scène de sa canonisation. Dans la salle de la cathédrale où l'on garde les antiphonaires, dans la chapelle de Saint-Dominique, où l'on conserve le chef de la sainte, le Sodoma a peint un portrait d'elle « qui est peut-être le plus beau et le plus touchant de ceux qui existent ». Rome possède aussi un grand nombre de souvenirs d'elle : on a constaté combien sa mémoire y est encore vivante, en 1855, à l'occasion de la translation de ses restes dans la nouvelle châsse placée par ordre de Pie IX sous le maître-autel de Sainte-Marie de la Minerve, et en 1866, le jour où le même Pape ajouta un

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 135; *INFESSURA*, p. 1139; Lettre (inéd.) de B. Bonatto à la marquise Barbe, datée de Rome le 29 juin 1461. (Archives Gonzague.) — La Bulle de canonisation se trouve dans le *Bull.*, t. V, p. 159-165, mais la date est fautive. La date vraie est donnée par RAYNALD, ad an. 1461, n° 127; par un tirage à part publié à Sienne en 1861, par les *Acta Sanct.*, par CHAVIN, t. III, p. 90-108, par le *Bull. ord. Præd.*, t. III, p. 409 et suiv., par CAPECELATRO, *Storia di S. Caterina*, p. 477 et suiv.; à la p. 473 et suiv. de ce dernier ouvrage, on trouvera les hymnes composées par Pie II. Voy. encore CUGNONI, p. 370, et TROMBY, t. VII, p. cclvii et suiv.

<sup>2</sup> *Annal. Placent.*, p. 906; *Annal. Bonon.*, p. 893; GHIRARDACCI (inéd.) (voy. plus haut, p. 231, note 2); TROMBY, t. IX, p. 5-6. — Pie II célébra très solennellement la fête de la nouvelle sainte; j'ai trouvé à la Bibliothèque Vaticane, Cod. Vatic. 4589, f° 48-74, un sermon (inéd.) de D. de' Domenichi, prononcé à cette occasion en 1463.

<sup>3</sup> REGOLI, *Documenti relativi a S. Caterina* (Siena, 1859); A BUSIRI, *La casa di S. Cat. in Siena* (Siena, 1880.)

nouveau joyau à la couronne glorieuse de la sainte, en lui décernant le titre de protectrice de la Ville éternelle.

Après l'élection de Pie II, le Sacré Collège se composait de vingt-trois membres; sur ce nombre, dix-sept seulement résidaient au siège du gouvernement de l'Église. Jacques de Portugal et Antoine de la Cerda étaient morts en 1459, vers la fin de l'été. Pie II n'avait plus, dès lors, que quinze cardinaux autour de lui<sup>1</sup>. Cette circonstance, jointe à l'attitude d'opposition prise immédiatement après le conclave par le parti français<sup>2</sup>, l'amena forcément à étudier la question de la nomination de nouveaux cardinaux. Quelques-uns des survivants, Scarampo entre autres, combattaient avec une extrême vivacité l'idée d'une nouvelle promotion<sup>3</sup>. Mais le Pape ne se laissa pas émouvoir : « C'était pour lui une nécessité de s'assurer une majorité dévouée; c'est à ce point de vue qu'il faut se placer, pour juger les actes de népotisme dont on l'a tant blâmé. Il avait dans le Sacré Collège des adversaires résolus et peu d'amis sur qui il pût se reposer en toute confiance; cette circonstance seule suffisait pour l'obliger de songer à faire de nouvelles nominations<sup>4</sup>. »

Il dut négocier jusqu'au mois de mars 1460, avant d'avoir vaincu toutes les résistances; le 5 de ce mois, se trouvant à

<sup>1</sup> Le cardinal Jacques de Portugal mourut le 27 août; le cardinal de la Cerda, le 12 septembre : ces deux dates sont données par les *Acta consist.* (inéd.), f° 28<sup>b</sup>. (Archives secrètes des Papes.) Voy. une Lettre (inéd.) d'un certain « Francesco » à Philippe Strozzi, conservée aux Archives d'État de Florence, C. Strozz. 242, f° 249.

<sup>2</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 3, la Dépêche (inéd.) d'Antoine de Pistoie, du 21 août 1458. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>3</sup> Voy. à ce sujet : *Pii II Comment.*, p. 97-98 : VOIGT a pris ce passage entièrement à contre-sens : c'est ce que démontre GASPARY, p. 655. Voy. encore les importants renseignements fournis par CUGNONI, p. 199-200.

<sup>4</sup> VOIGT, t. III, p. 528. Ajoutons encore à ce motif les nombreuses présentations de candidats par les puissances laïques : Florence, entre autres, recommanda à plusieurs reprises l'évêque d'Arezzo, Philippe de Médicis; voy. les Lettres (inéd.) au collège des cardinaux et au Pape, des 19 et 20 février et du 3 mars 1460 (Archives d'État de Florence, II. X, Dist. I, n° 55), et la Lettre (inéd.) d'excuses de Pie II à Cosme de Médicis, datée de Sienne le 7 mars 1460 (*Lib. brev.* 9, f° 127).

Sienna, il procéda à la première promotion de son pontificat. Les élus étaient tous des hommes de choix. Ange Capranica, frère de l'inoubliable cardinal Dominique Capranica, jouissait, comme celui-ci, d'une grande réputation d'austérité, de piété et de droiture : il passait, en outre, pour un administrateur de premier ordre<sup>1</sup>. Des qualités analogues avaient mis en vue Bernard Erolì. « Nommé évêque de Spolète et chargé de diverses petites fonctions, il était néanmoins resté pauvre. Pie II le distingua, l'appela dans son entourage et lui accorda une confiance peu commune. Quand il fut question de son élévation, quelques cardinaux opposèrent, comme objection, son état de maison presque besogneux et sa naissance plébéienne; mais Pie II ne se laissa point dissuader par ces motifs. Après l'élévation d'Erolì, il lui confia la légation de Pérouse, que celui-ci conserva pendant une longue suite d'années et jusqu'à sa mort. Beaucoup de gens le trouvaient grave, et même dur et rude; mais chacun était contraint d'avouer que cet homme n'avait pas appris seulement la théorie du droit, mais aussi l'exercice de la justice<sup>2</sup>. »

Nicolas Forteguerra, le troisième élu, parent éloigné du Pape, caractère énergique, diplomate délic, joignait à ces qualités des talents militaires peu ordinaires. Nous avons déjà mentionné les services rendus par lui à Pie II dans ses luttes contre la maison d'Anjou et contre Malatesta. Un historien moderne a dit que l'habit ecclésiastique semblait quelque peu étrange sur le dos d'un homme tel que Forteguerra : c'est une affirmation purement gratuite et que contredisent les témoignages de contemporains bien informés<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voy. CIACONIUS, t. II, p. 1035; RASPONUS, p. 98; *Cronica di Bologna*, p. 733; *Annal. Bonon.*, p. 894; CARDELLA, p. 136 et suiv.; VOIGT, t. III, p. 532; MIGNE, *Card.*, p. 619. Déjà, dans une Lettre (inéd.) du 12 septembre 1458, chiffrée en partie, Otto de Carretto faisait le plus grand éloge d'Ange Capranica. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> VOIGT, *op. cit.*; EROLI, *Miscell. Narn.*, t. I<sup>er</sup>, p. 104 et suiv.; SANZI, *Storia*, p. 52, 62; MIGNE, *Card.*, p. 928; voy. plus haut, p. 29.

<sup>3</sup> L'affirmation de VOIGT (t. III, p. 530) est formellement contredite par la monographie de CIAMPI, p. 17, que, d'ailleurs, ce savant n'a pas pu connaître. — Pie II avait confié à Forteguerra la charge de vice-trésorier, puis l'évêché de Teano : voy. GOTTOB, *Cam. Ap.* — Cela n'empêche que la conduite de

Le quatrième élu, François de' Todeschini-Piccolomini, était fils de la sœur de Pie II, Laudomia; on ne pouvait lui reprocher que sa jeunesse, car il se distinguait, pour le reste, « par une étendue de connaissances très suffisante, par des capacités d'ordres divers et par la dignité de sa vie<sup>2</sup> ».

A ce dernier point de vue, Pie II ne pouvait faire un meilleur choix que celui du général des Augustins, Alexandre Oliva. En le présentant aux cardinaux, il ajouta cette appréciation : « Parfait à tous égards et appelé par Dieu comme Aaron. » « A l'âge de cinq ans, Oliva avait été voué par ses parents à Dieu et à la Vierge Marie; au moment de son élévation, il appartenait depuis quarante-deux ans à la branche de l'Ordre des Augustins dite des Ermites Augustins. Il était connu pour son attachement rigoureux à l'ancienne règle et pour ses efforts en vue du relèvement de l'Ordre, tombé en décadence et en déconsidération. » Après avoir enseigné longtemps la philosophie à Pérouse, il avait parcouru presque toute l'Italie, entraînant les cœurs par sa chaude éloquence. Élu général de son Ordre en 1458, il fut « un type éclatant du religieux modèle ». Ses efforts incessants pour l'apaisement des divisions intestines qui déchiraient les villes de l'Italie lui avaient fait donner le surnom d'Ange de la paix. Sa nomination au cardinalat le surprit profondément; il fallut qu'on vint à son aide pour suffire aux dépenses d'installation les plus indispensables. La pourpre ne changea rien à sa manière de vivre; profondément pieux, il ne retrancha rien de sa simplicité ni de ses austérités et continua de consacrer six heures par jour à la récitation des heures canoniques. Souvent on le voyait verser des larmes pendant la célébration du saint Sacrifice de la messe. Malgré la médiocrité de ses revenus, il était toujours prêt à ouvrir sa bourse pour venir en aide aux pauvres, aux exilés, aux églises ou aux monastères besogneux, aux schis-

Forteguerra en 1464 ne soit inexcusable; voy. à ce sujet notre chap. VIII. — Sur les palais de Forteguerra, voy. NICCOLA DELLA TUCCIA (p. 98 et 106), qui en fait un grand éloge, et BUSSI, p. 275. — Sur les relations antérieures de Forteguerra et d'Æneas Sylvius, voy. CORTESIUS, *De cardinalatu*, p. CXXVIII.

<sup>1</sup> VOICT, t. III, p. 531; CIACONIUS, t. II, p. 1078 et suiv.; CARDELLA, p. 142 et suiv.

matiques grecs disposés à rentrer dans le giron de l'Église. Il aimait et protégeait les savants. Indulgent pour les autres, il était rigoureux pour lui-même : sous la pourpre il portait le cilice. Il ne sortait de sa modeste demeure que pour rendre visite au Pape, aux cardinaux ou à quelque église. Une fièvre pernicieuse l'enleva au mois d'août 1463 : il n'était âgé que de cinquante-cinq ans; ce fut une grande perte pour l'Église. Le Pape célébra en personne les obsèques et se chargea des frais de son enterrement ; dans ses Mémoires, il lui consacre quelques lignes émues : « C'était, dit-il, le plus bel ornement du Sacré Collège. On ne sait ce qu'on doit louer davantage, de la beauté de sa vie ou de l'éclat de son érudition. Beaucoup d'autres pouvaient mourir sans inconvénient ; sa mort, à lui, a causé à l'Église une cruelle blessure<sup>1</sup>. » « Si Pie II mérite des louanges pour avoir jeté la pourpre sur les épaules d'un pareil homme, il faut ajouter à l'honneur des cardinaux que, suivant l'opinion généralement répandue parmi eux, si Oliva eût vécu plus longtemps, il fût devenu son successeur<sup>2</sup>. »

Le sixième cardinal était Burchard de Weissbriach, archevêque de Salzbourg ; mais le Pape le conserva *in petto*, par ménagement pour les autres princes d'outre-monts<sup>3</sup>. Tous les autres furent proclamés le 5 mars 1460, « contrairement à l'avis général<sup>4</sup> ». Pie II accompagna cette publication d'une pressante allocution sur les devoirs de leur charge<sup>5</sup>. Le 8 mars,

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 329; VOIGT, t. III, p. 532; CARDELLA, p. 142 et suiv.; LANTERI, p. 51 et suiv. : ce dernier a eu entre les mains une *Vita* manuscrite du cardinal par PHIL. NICOLAUS BASANTI. Les auteurs diffèrent sur la date de la mort d'Oliva ; on admet d'ordinaire le 20 août ; VOIGT tient pour cette date ; GRAZIANI, p. 638, donne la même ; LANTERI et MICHE, *Card.*, p. 1289, indiquent le 21 août ; mais déjà, dans une Lettre (inéd.) du 19 août 1463, le cardinal de Gonzague annonçait la mort de cet homme éminent. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> OSSINGER, *Bibl. Augustin.*, p. 640 ; WEISS, *Vor der Reform*, p. 403.

<sup>3</sup> Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 9, f<sup>o</sup> 126<sup>b</sup>-127 : Bref (inéd.) à H. Senftleben, daté de Rome, le 6 mars 1461.

<sup>4</sup> *Pii II Comment.* (*loc. cit.*) ; NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 79 ; *Annal. Bonon.*, p. 892 ; *Cronica di Bologna*, p. 733 ; Archives secrètes des Papes, *Acta consist.* (inéd.), f<sup>o</sup> 29.

<sup>5</sup> *Pii II Comment.*, p. 99. Le Cod. A. G. IX, 26, f<sup>o</sup> 169-170 de la Bibliothèque Brera, à Milan, renferme une allocution adressée par le Pape aux nouveaux cardinaux (*Verba quibus usus est Pius II P. M. cum primos suos cardi-*



il remit le chapeau rouge aux cardinaux Forteguerra, Eroli et Oliva; le 19, il leur assigna les titres de Sainte-Cécile, de Sainte-Sabine et de Sainte-Suzanne. La remise du chapeau eut lieu le 21 pour les cardinaux Capranica et Todeschini-Piccolomini, qui reçurent, par la suite, les titres de Sainte-Croix en Jérusalem et de Saint-Eustache. Le cardinal de Castiglione, chargé de la légation de la Marche picentine, étant mort le 14 avril, le Pape lui donna pour successeur, le dernier du même mois, le cardinal Todeschini-Piccolomini<sup>1</sup>.

Les cardinaux publiés le 5 mars étaient tous Italiens. Cependant on ne pouvait se dissimuler qu'avec le temps on devrait se décider à faire une part aux puissances d'outre-monts. Dès le mois de décembre 1460, Pie II commença à en parler, mais, cette fois encore, il rencontra une vive opposition<sup>2</sup>. Il dut patienter pendant toute une année avant de faire prévaloir son opinion. Le 18 décembre 1461, il put faire admettre dans le Sacré Collège trois Italiens et trois étrangers<sup>3</sup>. Parmi ces

nales creavit) : le catalogue indique cette pièce comme inédite. Il est vrai que le texte de cette allocution diffère de celui qu'a publié Mansi et dans lequel le Pape peint le caractère de chacun des nouveaux cardinaux, mais il est identique avec celui des *Commentaires* (*loc. cit.*).

<sup>1</sup> *Acta consist.* (inéd.) [*loc. cit.*].

<sup>2</sup> Dès 1460 il fut question d'une nouvelle promotion de cardinaux : nous en trouvons la preuve dans les *Lettres* (inéd.) des Florentins au Pape et au collège des cardinaux, du 9 décembre 1460. (Archives d'État de Florence, II, X, Dist. 1, n° 55.) Au mois d'octobre 1461, Pie II fit une nouvelle tentative : voy. CUCCONI, p. 214. L'assemblée des cardinaux, qui eut lieu au mois de novembre (voy. *Cronica di Bologna*, p. 644), avait, on peut le croire, été convoquée pour le même objet. On commença à s'occuper de cette promotion aussitôt après la mort du cardinal Fieschi : or, cet événement eut lieu le 8 octobre 1461; voy. *Acta consist.* (inéd.). Le 7 octobre, « Paulus archiepisc. Januen. et Hybletus de Fliaco » mandaient, de Gênes, au Pape : « R<sup>du</sup>s card. de Fliaco... laborat in extremis. » (Inéd.) (Archives d'État de Gênes, Lit. Vol. 4<sup>b</sup>.)

<sup>3</sup> On admet généralement que sept cardinaux furent publiés à cette occasion, et VOÏET (t. III, p. 535) l'affirme énergiquement; mais cette opinion ne peut se soutenir, car, dans sa Lettre (inéd.) à la ville de Florence, du 18 décembre 1461 (Archives d'État de Florence), Pie II dit expressément qu'il n'a nommé que trois cardinaux italiens et trois non italiens. NICCOLÒ DELLA TUCCIA, p. 267, et KITZING dans les *Script. rer. Siles.*, t. VIII, p. 69, disent la même chose. La date de la nomination, 18 décembre, est certaine : c'est celle du Bref (inéd.) de Pie II à François Sforza, daté du même jour, par lequel il lui annonce la

derniers, nous avons déjà eu occasion de nommer les cardinaux Jouffroy et d'Albret. Comme eux, deux des nouveaux élus, Jayme de Cardona, évêque d'Urgel, et François de Gonzague, étaient redevables de leur nomination à des recommandations princières. « Depuis le congrès, Pic II était en relations étroites avec la famille de Gonzague : celles qu'il entretenait avec la maison de Hohenzollern remontaient à une époque antérieure. Louis de Gonzague partageait le goût du Pape pour les sciences et les arts; il était, d'ailleurs, l'un des hommes les plus instruits d'une époque où l'érudition était chose assez répandue. François, âgé de vingt ans, était encore étudiant à Padoue quand il reçut la pourpre. Ses tendances étaient loin de le porter vers l'Église<sup>2</sup>. Par contre, il avait un goût très vif pour les lettres et les arts<sup>2</sup>. »

Les deux autres nouveaux membres italiens du Sacré Col-

nomination d'Ammanati (Archives d'État de Milan); elle est également déterminée par une Dépêche (inéd.) de L. Petronius, du 18 décembre 1461 (Archives d'État de Sienne), et par le Décret (inéd.) pour Roverella, dont il sera question plus loin.

<sup>1</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 258-259; voy. de même *Lorenzo*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 235 et suiv. Dès 1450 on avait commencé à travailler pour obtenir la nomination de François de Gonzague; voy. PORTIOLI, p. 13, 16; HOFMANN, *Barbara*, p. 16. Par la suite, l'ambassadeur de Mantoue à Rome, B. Bonatto, fut chargé de la conduite de ces négociations (PLATINA, *Hist. Mant.*, p. 860); ses Lettres (inéd.), conservées aux Archives Gonzague, nous mettent à même de les suivre pas à pas. Dans une lettre (inéd.) du 14 décembre 1461, il fait savoir à la marquise Barbe que la nomination de son fils a été décidée le jour même, en consistoire secret, mais qu'elle ne sera publiée que le vendredi suivant. Le prince électeur Albert avait vivement appuyé la candidature de François; la marquise l'en remercia par la suite en personne: voy. SPIESS, *Brandenburg. Münzbelustigungen* (Ansbach, 1771), t. IV, p. 302. On conserve quelques Lettres (inéd.) du cardinal aux Archives du palais royal de Berlin; j'en ai trouvé une collection très importante aux Archives Gonzague, à Mantoue: c'est sa Correspondance (inéd.) avec ses parents; elle m'a fourni des renseignements d'une grande valeur. J'ai vu également, aux mêmes Archives, une Lettre (inéd.) de Rodrigue Borgia à la marquise Barbe, écrite entièrement de la main du cardinal et datée « ex urbe » le 18 décembre 1461: il y annonce la nomination de François. — Le cardinal de Gonzague ne se mit en route pour Rome que le 5 mars 1462 (SCHIVENOGLIA, p. 149); il y arriva le 23 et fut reçu le lendemain en consistoire: voy. Archives secrètes des Papes, *Acta consist.* (inéd.).

<sup>2</sup> Le testament de François de Gonzague, publié par M. MUSTZ, t. III, p. 297-300, met dans tout son jour la passion du cardinal pour les arts.

lège, Barthélemy Roverella et Jacques Ammanati, sortaient de familles pauvres et jouissaient d'une certaine réputation comme humanistes. Roverella devait son avancement à Nicolas V, qui l'avait placé sur le siège archiépiscopal de Ravenne. « Depuis cette époque, il avait été constamment employé à des missions politiques ou dans l'administration des États de l'Église; sous le pontificat de Pie II, il administra la Marche d'Ancône et l'Ombrie, mais il s'acquitta surtout avec distinction d'une légation que le Pape lui avait confiée dans le royaume de Naples, pendant la guerre contre la maison d'Anjou. » Vespasiano da Bisticci vante sa probité, sa piété, sa simplicité et son humilité: d'après lui, Roverella était l'un des plus dignes prélats de son temps<sup>1</sup>. Ammanati<sup>2</sup>, né en 1422 à Villa Basilica, près Lucques, se rendit de bonne heure à Florence, où il commença son instruction classique. Passé à Rome sous le pontificat de Nicolas V, il y vécut dans une pauvreté voisine de la misère, entra au service de Capranica et devint secrétaire apostolique sous Calixte III. Pie II le confirma dans ces fonctions le jour même de son élection. Il ne tarda pas à devenir le favori du nouveau Pape, qui l'éleva, en 1460, sur le siège épiscopal de Pavie. Il y fit beaucoup de bien, et, obligé par ses fonctions à de longues absences, il eut soin de se faire suppléer par des hommes dignes et capables. Admis par Pie II dans la famille Piccolomini, honoré du droit de bourgeoisie par la ville de Sienne, « il se considérait comme tenu envers le Pape à la reconnaissance et à la vénération qu'un disciple

<sup>1</sup> MAI, *Spicileg.*, t. V, p. 196-200; GRAZIANI, p. 614; CANENSIUS, p. 85 et suiv.; GAS. & VERONEN., p. 1033; BLONDUS, *It. illust.*, p. 355; QUIRINI, *Mon. lit. episc. Venetæ ditionis*, p. 1742; VOIGT, t. III, p. 537. Le décret de nomination (inéd.) de Roverella, « dat. Romæ 1461, XV Cal. Jan. », se trouve aux Archives secrètes des Papes, dans le Reg. 484, f° 22<sup>b</sup>.

<sup>2</sup> Voy. la monographie de ce personnage par PAULI, ouvrage devenu très rare: VOIGT et TIRABOSCHI lui-même n'ont pas pu se le procurer; je l'ai trouvé à la Bibliothèque nationale de Florence. Voy. encore ZACHARIAS, *It. lit.* (Venet., 1752), p. 72 et suiv.; *Anecd. lit.*, t. III, p. 355 et suiv., 371 et suiv.; VOIGT, t. III, p. 538 et suiv.; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 202, 337; du même, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 405; MAGENTA, t. I<sup>er</sup>, p. 471. Il résulte des *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes qu'Ammanati reçut le chapeau le 19 décembre, et que le Pape lui attribua, le 8 janvier 1462, le titre de Saint-Chrysogone.

doit à son maître ». Le Pape siennois était son idéal, même au point de vue littéraire. On retrouve exactement le style de son modèle dans sa continuation des *Commentaires* de Pie II et dans ses nombreuses lettres; ces écrits font partie des sources les plus précieuses de l'histoire du temps. Aussi ne saurait-on regretter assez la perte de ses *Vies des Papes*. S'il ne fut pas entièrement exempt de la vanité et de la susceptibilité des écrivains humanistes, le cardinal de Pavie, — c'est le nom qu'on donnait à Ammanati, — fut néanmoins un homme de valeur : son testament témoigne en faveur de la noblesse de ses sentiments et de sa philanthropie<sup>1</sup>.

La publication de l'archevêque de Salzbourg n'eut lieu que le 31 mai 1462, à Viterbe<sup>2</sup>. On a dit que Jean III d'Eich, évêque d'Eichstædt, homme supérieur à tous les points de vue, avait reçu la pourpre dans la même occasion, mais les sources originales ne nous renseignent point à cet égard. Certes Jean, qui venait d'accomplir la réforme de son diocèse, était digne de cette distinction; mais un fait de cette importance aurait dû être consigné dans les *Annales d'Eichstædt*, et — détail bien plus significatif encore — les *Actes consistoriaux* des Archives secrètes des Papes sont complètement muets sur ce point<sup>3</sup>. En 1463, le Sacré Collège perdit deux de ses membres, les cardinaux Prosper Colonna et Isidore<sup>4</sup>. Ils ne furent cependant pas remplacés, bien que les princes souverains n'aient pas ménagé les propositions jusqu'à la fin du règne de Pie II<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> PAULI, p. 100-107.

<sup>2</sup> Archives secrètes des Papes, *Acta consist.* (inéd.), f° 30<sup>b</sup>: «1462, XXXI Maii. Eodem die fuit publicatus dom. Card. Salzburgen.» VOIGT, t. III, p. 352, a donc commis une erreur sur ce point.

<sup>3</sup> ECCS, p. 180-181, CADELLA, p. 157, VOIGT, t. III, p. 542, affirment tous trois l'élévation de Jean à la dignité cardinalice, mais le premier ne cite à l'appui de son affirmation que des écrivains postérieurs, et Voigt n'en cite aucun. CONTELORIUS (*Elenchus*, p. 56) a déjà émis des doutes sur la réalité de ce fait. Voy. aussi l'article de SUTTNER dans l'*Eichst. Pastoralblatt*, année 1854, p. 163.

<sup>4</sup> Prosper Colonna mourut le 24 mars 1463, Isidore le 27 avril; voy. *Acta consist.* (inéd.), *loc. cit.*; et la Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, du 27 avril 1463. (Archives Gonzague.)

<sup>5</sup> L'ambassadeur de François Sforza, Otto de Carretto, entre autres, s'em-

Pie II n'était pas seulement un littérateur distingué ; chez lui, le sens artistique était également très développé, sans atteindre cependant le même degré que chez un Nicolas V, un Paul II ou un Léon X : le gouvernement de l'Église était son principal souci. Néanmoins, il fit beaucoup pour l'encouragement des arts et donna du travail à un grand nombre d'architectes, de sculpteurs, de peintres, d'orfèvres et de miniaturistes<sup>1</sup>.

Le palais du Vatican et la basilique de Saint-Pierre lui durent de nombreux embellissements. Il fit construire la tribune de la bénédiction et la chapelle de Saint-André, deux beaux morceaux d'architecture qui méritent l'attention des connaisseurs. « Au point où les colonnades du Bernin sont le plus rapprochées, existait alors un majestueux escalier de cent

ploya à diverses reprises en faveur de St. Nardini, archevêque de Milan : voy. les Lettres (inééd.) de Carretto, datées de Sienne, le 4 avril 1464 (Bibliothèque Ambrosienne), et de Rome, le 6 juin 1464. (Archives d'État de Milan.)

<sup>1</sup> MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 220 et suiv., 308 et suiv. ; du même, *Bibliothèque du Vatican*, p. 122 et suiv. Ce savant ne parle pas d'un magnifique ostensorio offert à la ville de Bâle par Pie II, sur lequel on voit d'un côté le portrait du Pape, de l'autre un *Agnus Dei* : ces deux figures sont au repoussé : une inscription dit que le Pape a envoyé ce chef-d'œuvre en souvenir de son ancienne amitié pour la ville de Bâle. On en trouvera la description dans l'ouvrage de BRUCKHARDT-RIGGENBACH, *Der Kirchenschatz des Münsters zu Basel*, t. X (Bâle, 1867), p. 9 et suiv. ; il fait maintenant l'ornement du Musée des arts industriels de Berlin. — Je connais quatre anneaux ayant appartenu à Pie II. Le premier se trouve à Nachod, en Bohême ; il est en cuivre doré avec un faux rubis ; on y voit sur les quatre facettes, en dessus, les emblèmes des quatre évangélistes ; sur le cercle, les armes des Piccolomini, les clefs de saint Pierre, l'inscription « Papa Pio » : on en trouvera le dessin dans l'ouvrage de M. BEERMANN, *Alt und Neu-Wien* (1888), p. 555, 560. Le deuxième, à peu près pareil, avec une topaze, fait partie de la collection de sir Th. Windus ; le dessin en a été publié dans l'*Illustr. Zeitung*, année 1879, t. I<sup>er</sup>, p. 345, et dans l'*Alte und Neue Welt*, année 1886, p. 333. Le troisième appartient au Ferdinandeum d'Innsbruck : le dessin n'en a pas encore été publié : la provenance en est inconnue. Le quatrième, conservé autrefois à la *Bibl. comm.* de Sienne, se trouve actuellement au *Museo del opera del duomo* de la même ville. Les évêques et prélats de l'époque portaient assez fréquemment des anneaux de cuivre. Une heureuse trouvaille m'a mis à même de connaître l'origine de celui de Sienne. En effet, j'ai trouvé à la Bibliothèque de Sienne, B. V, 5, f<sup>o</sup> 160, une Lettre (inééd.) de Paul V à Silvio Piccolomini, « dat. Romæ XIV Cal. April. 1610, A<sup>o</sup> 5<sup>o</sup> », dans laquelle j'ai relevé ce passage : « Annulus quem tibi mittimus nuper repertus fuit in sepulcro fel. rec. præd. nostri Pii II. S. P. gentilis tui, dum ampliandæ principis apostolorum sanctæ basilicæ [causa] ex antiquo loco dinoveretur. »

trente-trois pieds de large, aboutissant à une plate-forme, à l'extrémité de la plate-forme se trouvait l'entrée de l'Atrium ou portique carré, qu'il fallait traverser pour arriver à la façade de l'antique basilique, percée de cinq portes. L'escalier tombait en ruine : Pie II le fit restaurer en le rendant plus commode et fit placer sur les rampes des statues colossales des deux princes des apôtres. Sur la plate-forme, il fit construire une nouvelle tribune, pour la bénédiction pontificale qui se donne une fois par an. » Cette tribune était soutenue par de hautes colonnes antiques et ornée de belles sculptures en marbre; l'illustre Mino de Fiesole y travailla en 1463. La chapelle de Saint-André, placée à gauche de l'entrée principale de l'ancienne basilique, était destinée à recevoir le chef de l'apôtre, relique particulièrement vénérée par le Pape. Ce sanctuaire élégant et somptueux fut démoli comme les autres au moment de la construction de la nouvelle basilique. On conserve, dans les grottes de Saint-Pierre, des restes de la splendide châsse dans laquelle était renfermé le chef de saint André; les recherches modernes ont permis de fixer le nom des artistes auxquels était dû ce chef-d'œuvre : c'étaient les deux sculpteurs Paolo di Mariano (Paul Romain) et Isaïe de Pise<sup>1</sup>.

Pie II fit exécuter des réparations à la toiture de Saint-Pierre, à Saint-Jean de Latran, à Sainte-Marie Majeure, à Saint-Étienne, à Santa Maria Rotunda (le Panthéon), au Capitole, à différents ponts et enfin aux murailles de la ville<sup>2</sup>. Comme on le voit, il ne fut pas question de reprendre les projets grandioses de Nicolas V : le Pape avait bien autre chose en tête. Pour lui, Rome était la ville des ruines : il n'est point de lieu sur la terre où la pensée de la fragilité des choses de ce monde

<sup>1</sup> MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 244 et suiv., 269 et suiv., 277 et suiv.; JANITSCHKEK, *Repert.*, t. IV, p. 426 et suiv., 429 et suiv.; CANCELLIERI, *De secret.*, p. 702 et suiv.; KINKEL, p. 3059, 3076; voy. aussi BONANNI, *Num.*, p. 180; FORCELLA, t. VI, p. 39; GEOFFROY, p. 382 et suiv.

<sup>2</sup> NIBBY, *Mura*, p. 290; FORCELLA, t. XIII, p. 5; MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 293 et suiv.; *Rev. Archéol.*, t. VII (1836), p. 136, 238. J'ai vu, en 1888, sur l'ancien mur de Rome, entre le camp des prétoriens et la porte du Pincio, l'écusson de Pie II, avec la petite tiare de forme antique.

s'impose à l'esprit humain avec autant de force : étant encore cardinal, Pie II avait exprimé cette idée dans une épigramme bien connue :

Le spectacle de tes ruines, ô Rome, est pour moi une noble jouissance,  
D'un genre unique, produit par la considération d'une splendeur tombée.  
Mais les nobles pierres qu'il tire de tes murailles,  
Le peuple en fait de la chaux, pour en tirer un vil gain.  
Engeance impie, si tu continues ainsi pendant trois siècles encore,  
Il ne restera plus trace de l'antique splendeur de Rome <sup>1</sup>.

Le sentiment de la fragilité des choses humaines est encore plus clairement exprimé dans la Bulle publiée par Pie II, le 28 avril 1462 <sup>2</sup>, pour interdire la dégradation et la démolition des constructions antiques dans la ville et dans la campagne de Rome; cette interdiction s'étendait même aux propriétés particulières, et le Pape se réservait, pour le cas où il serait nécessaire de contrevenir à cette disposition, le droit de donner les autorisations spéciales. Les livres de comptes du Pape prouvent qu'il fit une fréquente application de cette clause <sup>3</sup>. Un bourgeois de Rome, Laurent, fils d'André Mattei, fut nommé inspecteur des bâtiments et des rues de la Ville éternelle <sup>4</sup>. Dans les États de l'Église. Pie II ordonna ou encouragea, par des subsides, diverses constructions ou restaurations d'édifices ayant pour la plupart un caractère militaire, à Assise, à Civita Castellana, à Civitavecchia, à Narni, à Nepi, à Orvieto et à Viterbe; nous avons déjà parlé de la construction de la citadelle de Tivoli; nous mentionnerons encore celle d'un nouveau port à Corneto <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> MABILLON, *Mus. Ital.*, t. I<sup>er</sup>, p. 97; *Beschreibung von Rom*, t. I<sup>er</sup>, p. 257.

<sup>2</sup> THEINER, t. III, p. 422-423.

<sup>3</sup> MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 266 et suiv. SFORZA (p. 270-271) signale la sollicitude de Pie II pour la conservation de l'antique église de Luni.

<sup>4</sup> Archives secrètes des Papes : Reg. 515, f<sup>o</sup> 22<sup>b</sup> : « Laurentius Andreæ Matthei civis romanus constituitur officialis ædificiorum et magister stratarum urbis. D. Romæ 1458, Sept. A<sup>o</sup> 1<sup>o</sup>. » (Inéd.)

<sup>5</sup> Voy. plus haut, p. 45; *Pii II Comment.*, p. 131; MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 228 et suiv., 297 et suiv., LASPEYRES, p. 8, 32. — Pie II contribua de ses deniers à la restauration de la grande salle du palais pontifical d'Orvieto : voy. FUMI, p. 718.

Dans l'antique ville de Sienne, le voyageur rencontre presque à chaque pas quelque souvenir de Pie II et des Piccolomini. Une inscription placée dans la magnifique cathédrale rappelle que Pie II lui fit don d'un bras de saint Jean-Baptiste, qu'il l'éleva au rang d'église métropolitaine et qu'il y accorda une indulgence en 1460. Une deuxième inscription rappelle ce séjour du Pape à Sienne : il avait projeté un agrandissement de la cathédrale, mais l'exécution commencée n'a jamais été terminée : l'inscription est placée sur l'un des murs de cette partie inachevée. Nous avons déjà parlé plusieurs fois des admirables fresques, « d'un éclat et d'une fraîcheur impérissables », qui ornent la salle des antiphonaires <sup>1</sup>.

Les rues de Sienne ont, en grande partie, conservé le caractère du moyen âge; en les parcourant, l'amateur d'histoire remarque avec plaisir, sur un grand nombre de palais et de maisons, l'écusson bien conservé des Piccolomini; dans le voisinage de l'église de Saint-Martin, il admire une charmante construction à trois arceaux dénommée la *Loggia del Papa* : une inscription lui apprend qu'elle fut dédiée par Pie II « aux membres de la race des Piccolomini ». La construction de ce monument fut commencée en 1460, sur des dessins d'Antonio Federighi <sup>2</sup>. L'architecte Bernardo dressa les plans de l'habitation que Pie II fit construire dans la principale rue de Sienne pour sa sœur Catherine (autrefois palais Piccolomini della Papesse, actuellement palais Nerucci), et du palais grandiose commencé par Giacomo Piccolomini et d'autres membres de sa famille, et qui porte encore aujourd'hui leur nom <sup>3</sup>. Le caractère à la fois grave et somptueux de ces constructions de l'époque

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 116, 278; REUMONT, *Briefve*, t. I<sup>er</sup>, p. 6; KEYSER, *Reisen*, p. 409.

<sup>2</sup> MILANESI, *Doc. p. la storia dell' arte senese*, t. II, p. 308, 321; FALUSCHI, p. 150; MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 305 et suiv.; *Siena e il suo territorio* (S. 1862), p. 254. Il ressort d'un rapport écrit par un ambassadeur siennois, le 27 septembre 1458, que, dès cette époque, le Pape aurait eu l'intention de construire un beau palais à Sienne : voy. PICCOLOMINI, *Docum.*, p. 27. — Sur A. Federighi, voy. JANITSCHKE, *Repert.*, t. XII, p. 277 et suiv.

<sup>3</sup> RUMOHRE, t. II, p. 198 et suiv.; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 392. A Sienne, Pie II fit, en outre, restaurer les églises de S. Pellegrino, de S. Martin et de S. François : MILANESI, t. II, p. 311; MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 306.



primitive de la Renaissance mérite d'être remarqué. La même observation s'applique encore mieux aux grandioses promenades plantées d'arbres dont ce Pape a doté sa ville natale.

A moitié chemin entre Orvieto et Sienne, non loin de l'ancienne voie romaine, à trois lieues de Montepulciano, célèbre pour son vin, s'élève isolément, dans la vallée de l'Orcia, sur un rocher calcaire de forme allongée et escarpé du côté du sud-est, la ville épiscopale de Pienza. Là étaient autrefois le château de Corsignano, et, tout auprès, la maison rustique où le Pape vint au monde. « Un amour ardent pour sa patrie était », on le sait, « l'un des traits les plus marquants du caractère de Pie II » : déjà, comme cardinal, il avait pris sous sa protection spéciale cette petite localité ; arrivé à la dignité suprême, il résolut, dès 1459, d'y élever une cathédrale et un palais <sup>1</sup>. Les travaux commencèrent sur-le-champ ; en 1460, le Pape les visita pour se rendre compte de leur état d'avancement. Ses démêlés avec la république de Sienne <sup>2</sup> l'empêchèrent de visiter cette ville pendant les années 1461, 1462 et 1463 ; mais il ne s'en attacha que davantage à son véritable lieu de naissance. Non content de lui avoir donné, en 1463, le droit de cité et le nom de Pienza, il voulut que les cardinaux et les fonctionnaires de la curie y fissent aussi bâtir <sup>3</sup>. Au mois de juin 1462, la construction de la cathédrale était déjà assez avancée pour qu'on pût procéder à sa consécration. Au mois d'août de la même année, la ville natale de Pie II fut élevée au rang d'évêché <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> RUMOR, t. II, p. 177 et suiv. ; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 130 ; PICCOLOMINI, *Docum.*, p. 12 ; voy. plus haut, p. 48.

<sup>2</sup> A ce sujet, voy. VOIGT, t. III, p. 559 et suiv. ; les relations étaient particulièrement tendues au mois de juillet 1462. Voy. MALAVOLTI, p. 66, et surtout la Dépêche (inéd.) de Nic. Severinus à la ville de Sienne « dat. ex castro abbatis S. Salvatoris » le 14 juillet 1462. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>3</sup> Le 29 août 1462, le cardinal de Gonzague écrit à ses parents que le Pape l'a prié de faire bâtir une maison à Pienza (inéd.). Une Lettre de Jac. de Arretio à la marquise Barbe, datée de Tivoli, le 31 juillet 1463, démontre qu'à cette date Pie II insistait encore dans le même sens. (Archives Gonzague, à Mantoue.) Dans une Lettre (inéd.) à la ville de Sienne, datée de Rome, le 22 décembre 1462, G. Lolli parle, en termes généraux, des dépenses faites par le Pape pour Pienza. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>4</sup> Bulle du 13 août 1462. Elle est inscrite en gros caractères dans le Reg. 487,

L'architecte chargé de ces constructions est nommé dans les Mémoires de Pie II « Bernardus Florentinus », et dans les livres de comptes du Pape « Mastro Bernardo di Fiorenza ». On n'est pas encore fixé sur le point de savoir si ce personnage est le même que Bernardo Rossellino, ou que ce Bernardo di Lorenzo qui construisit, à Rome, le parvis de Saint-Marc. Ce qu'on sait, c'est que le devis primitif fut considérablement dépassé; ce qui n'empêcha pas ce Bernardo de conserver la faveur du Pape et de recevoir de nouvelles commandes<sup>1</sup>, car il construisit encore le palais de l'évêque, la maison du chapitre pour les chanoines et l'Hôtel de ville.

Toutes ces constructions s'élèvent pittoresquement sur la petite place, autour de la fontaine qui en est l'ornement. Du côté du midi, la place est fermée par la cathédrale, avec sa façade d'une belle ordonnance, flanquée à l'est par l'évêché, construction d'un caractère simple et grave, à l'ouest par le vaste palais Piccolomini, dont la façade imposante est du style rustique florentin. Dans l'intérieur de ce palais, maintenant laissé à l'abandon, « les plafonds à caissons sculptés et richement peints, les portes et les cheminées rendent témoignage au goût véritablement artistique de ses anciens possesseurs<sup>2</sup> ».

<sup>1</sup> n° 187, des Archives secrètes des Papes; Raynald l'y a relevée et publiée ad an. 1462, n° 47, mais le commencement est fautif : elle se trouve au complet dans le *Bull.*, t. V, p. 186 et suiv. — Pour la consécration de la cathédrale, voy. *Ist. di Chiusi*, p. 993.

<sup>2</sup> *Pie II Comment.*, p. 235. VOIGT a exagéré le chiffre des dépenses affectées à ces constructions : voy. MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 301-302. Ce savant admet que, « selon toute probabilité », le personnage désigné sous le nom de Bernardo di Fiorenza n'est autre que Bernardo Rossellino; RUMOUR, t. II, p. 194, REDTENBACHER, p. 132, LUETZOW, p. 324, BURCKHARDT, *Cicerone*, p. 91, sont du même avis. D'autres tiennent pour Bernardo di Lorenzo : citons GSELL-FELS, t. I<sup>er</sup>, p. 221, et LUEBKE, *Gesch. d' Architektur*, t. II, 5<sup>e</sup> édit., p. 684. Comme le fait remarquer RUMOUR dans *Allg. Zeitung*, an. 1883, p. 962, jusqu'ici on n'a point apporté de preuves péremptoires en faveur de Rossellino.

<sup>2</sup> H. HOLTZINGER, p. 23; voy. aussi RASCHDORFF, p. 7, 23 et suiv. A la p. 20 de l'ouvrage de Holtzinger, se trouve une planche représentant un écusson qui orne la façade du palais épiscopal, mais l'auteur s'abstient d'indiquer le possesseur de ces armoiries; elles appartiennent à Rodrigue Borgia : Pie II lui avait imposé cette charge. — M. DOLMETSCH a relevé quelques-uns des superbes motifs qui décorent la façade intérieure du palais Piccolomini et les a publiés dans son ouvrage *Der Ornamentenschatz* (Stuttgart, 1887), pl. 47,

Du côté du jardin et du soleil, des loggias ouvertes sont appliquées à la façade, aux trois étages; de là, on jouit d'une vue merveilleuse sur les montagnes de l'Étrurie (le groupe basaltique du mont Amiata et le sauvage Radicofani) qu'admirait tant ce Pape épris des beautés de la nature. Presque en face de la cathédrale, et séparé de l'évêché par la rue principale, s'élève l'Hôtel de ville (Palazzo del pretorio), « type pur du style gai de la Renaissance primitive »; la façade est décorée de *sgraffiti*; au rez-de-chaussée court une galerie ouverte; à l'angle se trouve le beffroi à crêneaux, d'un dessin exquis <sup>1</sup>.

Trois portails donnent accès dans l'intérieur de la cathédrale <sup>2</sup>; le chœur surplombe le rocher à pic, comme celui de la cathédrale de Sienne; une crypte pratiquée sous le maître-autel, sans doute à l'imitation de la cathédrale de Sienne, sert de baptistère; on y accède du côté de l'église. Le monument comprend trois nefs d'égale hauteur, disposition très rare en Italie <sup>3</sup>. Il semble probable que l'on a commencé la construction par le chœur, car on y retrouve en grand nombre des motifs empruntés au gothique septentrional: les fenêtres en ogive, ornées de sculptures massives, appartiennent aux derniers temps du style gothique. Ces réminiscences s'arrêtent à la façade, d'un caractère de beauté tout particulier; ici tout est Renaissance. Un détail intéressant à noter est la série de chapelles qui entourent le chœur, disposition favorite de l'architecte, très peu usitée chez les artistes italiens de l'époque. L'impression générale est que l'architecte a appli-

n<sup>o</sup> 9-11. — Sur la distribution intérieure du palais, voy. BURCKHARDT, *Gesch. der Renaiss.*, p. 170 et suiv. — Par une Bulle (inéd.) « dat. Tiburi 1463, XIV Cal. Aug. A<sup>o</sup> 5<sup>o</sup> » (Bibliothèque de Sienne, B. V. 5, f<sup>o</sup> 82), Pie II fit don de son palais de Pienza à ses neveux Antoine, Jacques et André. Voy. PICCOLOMINI, *Doc.*, p. 12.

<sup>1</sup> RASCHDORFF, pl. 30, 33, 90; BURCKHARDT, *Gesch. d. Renaiss.*, donne à la p. 217 un plan de Pienza; celui de HOLTZINGER (*op. cit.*, pl. 16) est meilleur. M. le conservateur Graus, de Graz, a eu l'amabilité de me fournir une quantité de notes intéressantes sur Pienza.

<sup>2</sup> On trouvera des vues de cette église en plan, coupe et élévation dans les ouvrages suivants: HOLTZINGER, pl. 16-17; LASPEYRES, *Die Kirchen d. Renaiss. in Mittelitalien*, Berlin, 1882.

<sup>3</sup> On retrouve la même disposition dans la cathédrale gothique de Pérouse et dans l'église de l'Anima, à Rome.

qué là certains motifs et certains procédés de construction empruntés aux cathédrales du Nord. Cette impression est confirmée par la lecture des *Commentaires de Pie II*<sup>1</sup> : il y dit lui-même qu'il a donné ordre de construire un monument à galerie, parce que cette disposition, dont il a vu des exemples en Autriche, lui a paru « plus belle et plus favorable au point de vue de la lumière ». Parmi les monuments qui ont pu servir de modèle à celui qui nous occupe, on peut citer la chapelle du château de Wiener-Neustadt (1449 et suiv.), la cathédrale de Graz (1446 et suiv.) et l'église de Saint-Étienne, à Vienne<sup>2</sup>.

La cathédrale est entièrement construite en pierres de taille ; pour mettre à l'abri des profanations « la blancheur immaculée des colonnes et des murs intérieurs », le Pape publia une Bulle spéciale, interdisant d'y appliquer aucune peinture, d'y fixer des plaques ou de les cacher par des constructions accessoires, quelles qu'elles fussent<sup>3</sup>. Parmi les objets qui décorent l'intérieur, il faut citer encore les magnifiques stalles du chœur, en style gothique italien, avec sculptures et incrustations ; on y voit l'écusson du Pape, supporté par des anges, et la date . 1462. Tous les autres objets d'ornement, bénitiers, pupitres, fonts baptismaux, sont du style le plus noble de la Renaissance à son aurore<sup>4</sup>. On peut voir dans une chapelle, à gauche du maître-autel, un tabernacle de l'époque de la construction de l'église ; dans les autres chapelles, on retrouve encore trois autels en bois ornés de bas-reliefs du plus pur style italien des premiers temps de la Renaissance et des tableaux de l'école siennoise<sup>5</sup>. Dans une de ces chapelles, on conserve, entre autres reliques, une partie du chef de saint André ; là se trouvent

<sup>1</sup> Voy. la fameuse description de Pienza, que M. MUNTZA eu soin de reproduire (t. I<sup>er</sup>, p. 353-360).

<sup>2</sup> KINKEL (p. 3059) ne cite que la cathédrale de Saint-Etienne ; Pie II ne s'éloigna définitivement de l'Allemagne qu'au mois de mai 1455 ; il pouvait donc avoir vu les deux autres églises.

<sup>3</sup> *Pii II Comment.*, p. 235 ; voy. HOLTZINGER, p. 18, 19, et BURCKHARDT, *Gesch. d. Renaiss.*, p. 154.

<sup>4</sup> LUETZOW, p. 325 ; HOLTZINGER, *op. cit.*, p. 19 et suiv. et pl. 18.

<sup>5</sup> LUENKE, *Ital. Malerei*, t. I<sup>er</sup>, p. 383 ; HOLTZINGER, *op. cit.*, p. 20.

aussi divers objets ayant appartenu à Pie II : son pectoral, de style gothique, son calice, également gothique, à coupe large et haut sur pied, et, mêlé à une foule d'ornements modernes, son pluvial, orné de riches broderies <sup>1</sup>.

Ce monument de la bonne époque de la Renaissance primitive « produit, dans son ensemble, une impression de beauté et de richesse : Campanus, le poète de cour de Pie II, lui a consacré un de ses chants :

• Je suis Pienza, la ville nouvelle élevée sur une haute colline;  
 Mon nom même décèle mon origine.  
 Pie m'a dotée de ma cathédrale, mon plus bel ornement,  
 Et m'a entourée de murailles,  
 Car je n'étais qu'un village, et il voulait faire de moi une ville.  
 Depuis lors la résidence de sa race est entourée de murs,  
 Et sur son ordre s'est élevé jusqu'aux cieux le monument de marbre.  
 Alors il a donné son nom à la ville et il a  
 Ajouté à ce don, suivant l'usage,  
 Des coutumes municipales, une loi et un Sénat.  
 Mais vous, villes, qui vous élevez autour de moi  
 Dans mon voisinage,  
 Ne soyez pas jalouses, car, vous le savez, Pie est sorti de mon sein <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Cet ornement a partagé, en 1883, le sort qu'ont subi tant d'autres objets d'art dans l'Italie moderne; il a disparu.

<sup>2</sup> HOLTZINGER, p. 24; RUMOHK, t. II, p. 178; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 517. De nos jours, Pienza est redevenue une bourgade de trois mille habitants environ, où le voyageur trouve difficilement à se loger pour la nuit. On n'y conserve plus aucun manuscrit du temps de Pie II.

## VIII

### LA CROISADE. — MORT DE PIE II.

Tout en étant bien résolu à prendre en personne la direction de la campagne contre l'ennemi de la foi, et tout en comptant, « par cet acte de hardiesse, entraîner l'univers à sa suite », Pie II avait cru, dans le commencement, préférable de garder le secret sur son projet. Il ne l'avait révélé qu'à six cardinaux, et ceux-ci avaient répondu à ce témoignage de confiance en affirmant qu'il était digne du vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ de suivre l'exemple de son maître en sacrifiant sa vie pour ses brebis.

Un autre personnage encore en avait reçu la confiance : c'était le doge de Venise, Prosper Malipiero, à qui le Pape avait fait connaître ses intentions sous le sceau du secret, dans une lettre autographe. La réponse du doge, au nom du gouvernement vénitien, avait été une promesse d'adhésion, il est vrai, mais rédigée en termes si ambigus qu'il était difficile d'y découvrir la volonté de rompre avec la politique traditionnelle de la république<sup>1</sup>. Or, le fond de cette politique était le maintien de ses relations avec la Porte, dans l'intérêt de son commerce, aussi longtemps que les vexations de celle-ci ne dépass-

<sup>1</sup> La Réponse (inéd.) du gouvernement vénitien au Pape se trouve aux Archives d'Etat de Venise, *Sen. Secr.*, t. XXI, f° 80 (dans l'édition Mediol., elle est classée sous le n° 44, avec une date fautive : 1463 au lieu de 1462). Voy. dans le même dossier, n° 86, une Lettre (inéd.) à Pie II, datée du 22 avril 1462 : il y est dit que le Pape doit tenir secret ce que Venise promettra pour la guerre. — On ne voulait pas non plus que le Pape fit connaître que Venise fournissait des subsides à la Hongrie : voy. *ibid.*, f° 99°, « Nic. Sagundino, secret. nost. ad S. Pontif. », 19 juillet 1462 (inéd.).

seraient pas les limites de ce qui peut se supporter. Cantonnés dans leur égoïsme, ces seigneurs marchands ne voulaient pas entendre parler de croisade. Aux assemblées convoquées dans le but de délibérer sur les moyens de se défendre en commun contre le Turc, « tantôt les ambassadeurs vénitiens se faisaient remarquer par leur absence, tantôt ils arrivaient trop tard, tantôt ils n'avaient pas de pouvoirs suffisants pour prendre un engagement quelconque, tantôt ils posaient des conditions inadmissibles<sup>1</sup> ». Toutes les admonestations du Pape restaient sans effet; le gouvernement vénitien évitait anxieusement de prendre l'offensive, tout en accroissant continuellement ses armements, car il ne se dissimulait pas qu'un jour ou l'autre la rivalité de la plus grande puissance maritime de l'Occident et de la nation conquérante nouvellement établie sur le Bosphore devait infailliblement aboutir à un duel à mort.

Le doge Prosper Malipiero, chef du parti de la paix à Venise, mourut le 5 mai 1462; le 12, fut élu pour lui succéder Cristoforo Moro. Il semble qu'à Rome, à la suite de cette élection, on se soit, un moment, bercé de l'espoir d'un revirement dans la politique vénitienne. Dans sa lettre de félicitations au doge, le cardinal Bessarion dit ouvertement que cette élection est un bonheur pour la religion chrétienne, parce qu'elle lui a donné un admirable défenseur<sup>2</sup>. Le Pape ne se borna pas à une simple lettre; il envoya, pour complimenter le doge, un ambassadeur extraordinaire chargé de prononcer une harangue ampoulée dans le goût de l'époque. — En outre, la plupart des cardinaux écrivirent des lettres de congratulation particulières<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> HEYD-RAYNAUD, t. II, p. 318-319. Voy. aussi, plus haut, t. II, p. 261.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de Bessarion, datée de Viterbe, le 24 mai 1462 : Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, Cod. lat. XIII-XC, f<sup>os</sup> 10<sup>b</sup>-11.

<sup>3</sup> Dans le manuscrit cité dans la note ci-dessus, on lit, au f<sup>o</sup> 7 : « Cum ill. princeps dom. Christophorus Mauro ad fastigium Venetorum ducatus promotus esset ab italorum exterorumque potentatibus congratulatorie littere misse fuerunt, quas ego Leonardus Sanudo tunc S. Ex. suarumque fortunarum curam egens in unum coepi. A<sup>o</sup> 1462, XII Maii. » (Inéd.) Suit la lettre de félicitations de Pie II, datée de Viterbe, le 18 mai 1462. A la suite de cette lettre vient la note (inéd.) suivante : « Hec sequens oratio a Feltrensi præsule non superiori epistola Pius papa contentus coram præfato principe illust. suo nomine edita fuit. Et

Le changement espéré ne se produisit cependant pas immédiatement. A Venise, on s'efforçait de gagner du temps, tout en poussant les armements avec ardeur<sup>1</sup>. En attendant, au mois de septembre 1462, les Turcs s'emparèrent de Lesbos, une des îles les plus florissantes de l'Archipel, en présence d'une flotte vénitienne forte de vingt-neuf galères, sans que le capitaine général qui la commandait osât prendre l'offensive. D'autre part, le sultan déployait une activité fiévreuse pour le développement et l'organisation de ses forces maritimes : le motif de cette activité était bien clair ; chacun se rendait compte de l'imminence de la guerre, d'une guerre décisive<sup>2</sup> ; et pourtant, à Venise, il se trouvait toujours un parti puissant, voulant conserver la paix à tout prix, à force de souplesse, de prudence et de diplomatie.

Un fait de minime importance, le refus par le gouvernement vénitien de livrer un esclave chrétien réfugié à Modon, déterminait « la chute de l'avalanche ». Au mois de novembre 1462, Omar-pacha mit à feu et à sang les environs de Lépante. Au printemps de 1463, il ouvrit franchement les hostilités en attaquant les colonies vénitienes d'Argolide ; le 3 avril, la

*iterum per Bellunensem præulem de eiusdem assumptione congratulatus est, ut sua mens magis perspecta fieret.* » Viennent ensuite : f<sup>o</sup> 7<sup>b</sup>-9<sup>b</sup>, la harangue que CUCONSI a publiée, p. 161 et suiv. ; f<sup>o</sup> 10, un Bref (inéd.) de Pie II, daté de Viterbe, le 19 mai 1462, et accreditant l'évêque de Bellune, Donato ; f<sup>o</sup> 10<sup>b</sup>-11<sup>b</sup>, les lettres de félicitations (inéd.) des cardinaux Bessarion, de Cusa (dat. in urbe veter. XI Junii), Scarampo (dat. Montefiaschon., XXV Maii), Alain (dat. ex Viterbio Cal. Jun.), d'Estouteville (dat. Viterbii ult. Maii), Colonna (dat. ex terra nostra Ardie VI Junii), Calandrini (dat. apud Balnea S. Philippi in agro Senensi X Junii), Barbo (dat. ex urbe XX Maii), Carvajal (dat. ex Viterbio II Junii), R. Borgia (dat. ex Viterbio Cal. Junii), de Gonzague (dat. Viterbii I Junii) ; f<sup>o</sup> 16, Lettre de félicitations (inéd.) du cardinal Roverella (dat. Beneventi XII Junii) ; f<sup>o</sup> 16<sup>b</sup>, Lettre de félicitations (inéd.) du cardinal Capranica (dat. ex Bonnonia XXIII Julii 1462). Au commencement de l'année suivante, Pie II envoya au doge une épée bénite, que l'on conserve actuellement à l'arsenal de Venise : voy. CUCONSI, t. VI, p. 575. Le 15 janvier 1463, B. Giustiniano fut chargé de remercier le Pape : *Sen. Secr.* (inéd.), t. XXI, f<sup>o</sup> 152<sup>b</sup>.

<sup>1</sup> Sur ces armements, voy. l'Arrêté (inéd.) du 6 novembre 1462 : Archives d'Etat de Venise, *Sen. Secr.*, t. XXI, f<sup>o</sup> 124<sup>b</sup>.

<sup>2</sup> MALIPIERO, p. 11 ; CHALCOCONDYLAS, p. 529 et suiv. ; VOICET, p. 675 ; ZIRKEIZEN, t. II, p. 243 et suiv. Voy. encore la Dépêche (inéd.) de Nicodème, du 12 octobre 1462 : Archives d'Etat de Milan.



trahison d'un prêtre grec lui livrait Argos. « Ces faits parlaient assez clairement; ils montraient la résolution bien arrêtée de la Porte d'en finir avec la domination vénitienne; et pourtant la Seigneurie hésitait encore à considérer cette insolente violation de la paix comme un *casus belli*<sup>1</sup>. » Il faut savoir cela pour s'expliquer la froideur de l'accueil fait par elle à l'ambassadeur du roi de Bosnie et le refus sèchement opposé à ses propositions d'alliance. En revanche, elle était tout feu et flamme quand il s'agissait de soutenir la révolte de Malatesta contre le Pape et d'étendre sa domination sur la côte de la mer Adriatique aux dépens du Saint-Siège<sup>2</sup>.

Le résultat de cette politique fut que, dans le cours des mois de mai et de juin, la Bosnie se trouva réduite au rang de province turque. La forte place de Raguse et la côte de Dalmatie étaient dès lors directement menacées; une vive émotion se répandit dans toute l'Italie<sup>3</sup>. A Venise, les adversaires de la politique de temporisation en profitèrent pour tenter de faire prévaloir leur opinion. Le chef du parti de la guerre, Vittore Capello, homme d'un caractère grave, inflexible, prononça un long discours, dans lequel il déclara traître à la République quiconque proposerait encore un ajournement; la raison d'être de la prise d'Argos, dit-il, était bien claire; le sultan voulait voir jusqu'où il pouvait pousser les choses. Si l'on tolérait cette insolence, il ne tarderait pas à faire un pas de plus; il mettrait la main sur les villes que Venise possédait encore dans le Péloponèse et finirait par s'emparer de Négrepont. Il fallait montrer enfin à ces barbares ce dont on était capable; toutes les temporisations avaient abouti à la perte de Constantinople d'abord, puis du Péloponèse, et enfin de la Bosnie. Si l'on s'obstinait à croiser les bras, quel en serait le résultat infaillible? La perte de ses possessions pour la République et

<sup>1</sup> HERTZBERG, *Griechenland*, t. II, p. 586; HOPF, p. 154. Au sujet des armements décrétés sous l'impression de la perte d'Argos, voy. : Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.* (inéd.), t. XXI, p. 152.

<sup>2</sup> SUGENHEIM, p. 309. Voy. encore plus haut, p. 119.

<sup>3</sup> Lettres (inéd.) du cardinal de Gonzague, du 22 juin et du 1<sup>er</sup> juillet 1463. Voy. encore la Lettre (inéd.) de Bart. Marasca à la marquise Barbe, dat. « Tibure die 30 Augusti 1453 ». (Archives Gonzague, à Mantoue.)

l'esclavage pour ses sujets. — Après ce discours, le parti de la guerre l'emporta, mais ses adversaires formaient encore une minorité très puissante<sup>1</sup>.

Pour se faire une idée de l'épouvante causée à Venise par les événements de Bosnie, il faut comparer les instructions rédigées avant et après pour l'ambassadeur de la République à Rome, Bernardo Giustiniano. Le 10 juin, on le charge d'annoncer la perte de la Bosnie au Pape et aux cardinaux. Quinze jours après, nouvelle dépêche : l'ambassadeur annoncera que les Turcs continuent leur marche victorieuse, qu'ils menacent la Croatie : il parlera du danger que court directement l'Italie elle-même, mais il déclarera en même temps que son gouvernement est résolu à tout mettre en œuvre pour arrêter les progrès d'un ennemi altéré de sang. Il exposera au Pape que, dans la lutte qui va s'engager, la Seigneurie combattra non pas seulement pour son propre salut, mais aussi pour celui de tous les autres chrétiens ; que, pour cela, elle a besoin de ressources, et il demandera, à cet effet, pour elle, l'autorisation de lever, sur son territoire, des décimes, des vingtièmes et des trentièmes<sup>2</sup>.

Paroles à effet, que tout cela, car la suite ne tardera pas à démontrer que, acculés à une guerre inévitable, les Vénitiens entendaient la faire uniquement à leur profit. Ils ne surent pas le dissimuler, même aux yeux de leurs contemporains. Pie II dit froidement que l'appât qui a décidé les Vénitiens était la possession de la Morée, à cause de sa situation particulièrement favorable au commerce, et du revenu annuel de trois cent mille ducats qu'elle y tirait des droits de douane<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> CHALCOCONDYLAS, p. 545 et suiv. ; ZINKEISEN, t. II, p. 297.

<sup>2</sup> Ces Instructions (inéd.) portent les dates du 10 et du 25 juin 1463. (Archives d'Etat de Venise.) — Une Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, du 22 juin 1463, conservée aux Archives Gonzague, à Mantoue, montre à quel point la froideur des Vénitiens pour la croisade avait porté l'irritation du Pape.

<sup>3</sup> VOIET, t. III, p. 695. Dans l'édition primitive des *Commentarii* (p. 314 et suiv.), le langage du Pape était beaucoup plus vif. Le motif qui a poussé les Vénitiens à faire la guerre, y disait-il, ce n'est pas la défense de la religion, c'est uniquement le souci d'étendre leur domination. VOY. CUCCONI, p. 228 et suiv. — Dans leur Rapport (inéd.) daté de Rome, le 19 octobre 1463, les ambassadeurs milanais disent également que les Vénitiens avaient uniquement en vue la conquête de la Morée. (Bibliothèque Ambrosienne, à Milan.)

La chute de la Bosnie eut encore pour effet de faire cesser, dans le royaume de Hongrie, les funestes divisions intestines « qui réduisaient à un degré de faiblesse dangereux au plus haut point le boulevard le plus fort de la chrétienté contre l'Islam. Le cardinal-légat Carvajal eut le mérite de se rendre un compt exact de la situation, de voir où était le salut de la chrétienté et d'y travailler avec persévérance, sans se préoccuper des rivalités dynastiques dont il avait sous les yeux les lamentables résultats; le Pape eut l'honneur de contribuer puissamment, par son intervention, à la conclusion du traité signé à Wicner-Neustadt en 1463 (le 24 juillet). » Ce traité garantissait à Mathias Corvin la possession de la couronne, sa vie durant, et assurait sa succession à la maison de Habsbourg pour le cas où il viendrait à mourir sans héritiers légitimes<sup>1</sup>.

Être assuré du concours de deux puissances telles que la Hongrie et Venise, c'était déjà quelque chose, mais, pour une entreprise aussi sérieuse que la guerre contre les Infidèles, le Pape ne jugeait pas cela suffisant. Il prétendait y intéresser encore l'Italie tout entière, et l'Empereur, et la France, et la Bourgogne. Depuis les fêtes de Pâques de l'année 1462, Laurent Roverella, évêque de Ferrare, était parti en mission spéciale pour ces deux derniers pays. Mais le roi Louis XI l'avait fort mal reçu : tout cela, disait-il, n'était qu'une feinte, un prétexte pour détourner l'attention de la question napolitaine<sup>2</sup>. Quant au duc de Bourgogne, il était alors malade, mais, du moins, il avait promis d'envoyer à Rome une ambassade.

<sup>1</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 144. VOICET (t. III, p. 681 et suiv.) et HOFFMANN (p. 39 et suiv.) exposent en détail les négociations auxquelles donna lieu la médiation de Pie II entre l'Empereur et Mathias Corvin. Voy. aussi BACHMANN, t. 1<sup>er</sup>, p. 389 et suiv.; *Mittheil. d. œsterr. Inst.*, t. VIII, p. 664 et suiv.; et HUBER, t. III, p. 148 et suiv. — Dans une étude sur Pie II et Mathias Corvin (voy. *Lit. Berichte aus Ungarn*, t. IV, p. 412), M. A. POA a montré Carvajal dans son rôle de diplomate zélé et actif; on est redevable au même écrivain d'une biographie populaire de Pie II, publiée à Budapest en 1880. — M. FRANKOÏ prépare en ce moment une monographie des rapports de Carvajal avec la Hongrie, dont les éléments sont puisés aux sources. Je profite de cette occasion pour remercier le très savant vice-président de l'Académie hongroise pour le concours qu'il a bien voulu me prêter.

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, p. 221 et suiv.; VOICET, t. III, p. 677 et suiv.

Fatigué de l'attendre, Pie II envoya à la rescousse, avec le titre de nonce, le Dalmate Lucas. Celui-ci, tout d'abord, n'obtint pas plus de succès que son prédécesseur, mais une nouvelle maladie du duc, plus grave que la première, lui vint efficacement en aide; Philippe vit dans cette rechute un avertissement du ciel. Aussitôt guéri, il se déclara prêt à tenir son serment, et fit même cette déclaration dans des termes qui n'avaient plus rien de sa froideur passée<sup>1</sup>.

Le Pape en fut informé le 2 juillet<sup>2</sup>; il communiqua sur-le-champ cette heureuse nouvelle aux puissances italiennes et les invita à se réunir en congrès à Rome. En ce moment, « il pouvait se bercer de l'espoir de voir enfin l'accomplissement grandiose de l'œuvre à laquelle il avait pendant de longues années consacré toutes ses peines<sup>3</sup> ». Dès le 5 juillet, Bessarion partit pour Venise avec le titre de légat<sup>4</sup>. Le but de sa mission était d'obtenir de la Seigneurie une franche déclaration de guerre contre les Turcs, de négocier avec elle une conven-

<sup>1</sup> VOIGT, *op. cit.*; BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 484; OLIVIER DE LA MARCHE, t. III, p. 36. — L'ambassadeur du duc de Bourgogne, Guillaume Filastre, évêque de Tournai, exposa, par la suite, les causes du revirement de son maître, dans le langage ampoulé de l'époque, dans son « Oratio dicta Rome apud S. Petrum in consistorio publico 1463, VIII die Octobris » (inéd.). Cette pièce a été retrouvée parmi les manuscrits de la Bibliothèque d'une ville des bords du Rhin, par M. le D<sup>r</sup> Sauerland, qui se propose de la publier dans ses *Quellen zur Gesch. des 14. u. 15. Jahrh.* — D'après une note du *Cab. hist.*, 1885, p. 223, il existerait aux Archives de Dijon un autre exemplaire manuscrit du discours de l'évêque de Tournai.

<sup>2</sup> Voy. le Bref du 2 juillet 1463, à l'adresse du duc de Bourgogne, dans l'édit. *Mediol.* de 1487, epist. 46. Dans la date, l'indication du lieu « Romæ » est erronée, car Pie II se trouvait alors à Tivoli. Il existe, à la Bibliothèque du séminaire de Trèves, Cod. R. II. 11, f<sup>os</sup> 178-180, une copie de ce Bref, dans laquelle la finale a été rectifiée : « Scriptum [apud urbem] Tiburtinam, etc. »

<sup>3</sup> REMOND, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 148. Le Bref par lequel le Pape portait à la connaissance des Florentins la résolution du duc de Bourgogne et les invitait au congrès de Rome, est daté de Tivoli, le 6 juillet 1463. Il en existe une copie aux Archives d'État de Florence. — Pie II avait dressé un Bref absolument semblable à la ville de Bologne, le 3 juillet : voy. MAKUSCEV, t. I<sup>er</sup>, p. 309 et suiv. — Sur la puissance et la richesse du duc de Bourgogne, voy. CHASTELLAIN, t. IV, p. 360; RAUCH, p. 9; MUNTZ, *Renaiss.*, p. 50; FRÉDÉRICQ, p. 33, 57 et suiv.

<sup>4</sup> Cette convocation eut lieu au mois de juillet et non au mois d'août, comme l'indique VOIGT, t. III, p. 606. Voy. *Acta consist.*, f<sup>o</sup> 31<sup>b</sup>, aux Archives secrètes des Papes.

tion pour le règlement des détails d'exécution de la croisade à entreprendre en commun, et de provoquer un arrangement entre l'Empereur et Venise au sujet de la question de Trieste<sup>1</sup>.

Bessarion arriva le 22 juillet à Venise, où on lui prodigua presque les mêmes honneurs qu'à une tête couronnée<sup>2</sup>; mais ses efforts pour le règlement des questions qu'il était chargé de traiter n'eurent pas un succès aussi prompt qu'il l'avait espéré dans son zèle ardent pour la cause sacrée. La Seigneurie ne manqua pas de témoigner sa gratitude pour l'autorisation qui lui était accordée de lever des décimes, des vingtièmes et des trentièmes sur son territoire; mais, sur le point de la déclaration de guerre, elle opposa des difficultés, et elle ne manqua pas d'introduire des demandes en faveur de Malatesta. « Très Saint Père », écrivait Bessarion le 26 juillet, « je ne comprends pas par quels motifs les Vénitiens font tant de difficultés pour rompre franchement avec les Turcs, et je ne saurais en exprimer suffisamment mon étonnement, car ils ont déjà fait des armements considérables sur terre et sur mer, et ils les continuent activement. Tout cela se passe au grand jour, tandis que jusqu'ici ils avaient toujours tenu à en éviter jusqu'à l'apparence. J'espère cependant qu'ils rompront avec les Turcs<sup>3</sup>. » Malgré tous les obstacles, il ne se laissa pas décourager, et, dès le 29, il était heureux de pouvoir annoncer à Rome que la déclaration de guerre à la Porte était chose décidée depuis la veille<sup>4</sup>. Un mois tout entier s'écoula cependant

<sup>1</sup> Sur les relations de Pie II avec Trieste, voy. l'étude de M. Fr. SWIDA, dans l'*Archeografo Triestino*, n. s., t. XIV, p. 1 et suiv., Trieste, 1888.

<sup>2</sup> Voy. *Serapeum*, t. II, p. 93.

<sup>3</sup> Rapport (inéd.) de Bessarion à Pie II, daté de Venise, le 26 juillet 1463. J'ai trouvé l'original de ce rapport, ainsi que des suivants, dans le précieux manuscrit des Archives secrètes des Papes que j'ai déjà mentionné plus haut, p. 150, note 2. Ces pièces sont trop étendues pour trouver place ici, et je me vois contraint de les réserver pour la collection de documents que je compte publier un jour. Les autres dossiers des Archives secrètes des Papes, formés de pièces provenant du cardinal Bessarion (Arm. XXXIV, n<sup>o</sup> 6 et 7; XXXV, t. 134 et 135), contiennent des décrets, des dispenses, etc., mais aucun rapport diplomatique.

<sup>4</sup> Rapport (inéd.) de Bessarion à Pie II, du 29 juillet 1463. Voy. à ce sujet ce que dit M. VAST (p. 270), d'après les renseignements puisés par lui aux Archives d'État de Venise.

encore avant que la Seigneurie autorisât la prédication publique de la croisade et publiât, avec des considérants visant les décrets de Mantoue, la levée de décimes, de vingtièmes et de trentièmes sur toute l'étendue de son territoire<sup>1</sup>.

Le légat du Pape avait, à cet égard, atteint l'objet de sa mission. La négociation des questions de détail offrit plus de difficultés. Les Vénitiens s'obstinaient à vouloir obtenir d'abord une réponse à leur intervention en faveur de Malatesta. Bessarion demanda de nouvelles instructions<sup>2</sup>. De son côté, il avait demandé la cessation des hostilités contre Trieste et s'était heurté à une fin de non-recevoir; le gouvernement vénitien ne consentit à faire la paix que le 14 novembre, et encore cette paix ne fut-elle que de très courte durée<sup>3</sup>.

Au mois de septembre 1463, Venise et la Hongrie conclurent un traité d'alliance offensive : c'était là un fait de la plus haute importance. Les deux puissances, également menacées par la politique conquérante du sultan, s'engageaient à ne déposer les armes que d'un commun accord. Les Vénitiens devaient, d'une part, attaquer l'ennemi avec une flotte de quarante galères, et, d'autre part, entretenir en Morée et en Dalmatie des troupes de cavalerie et d'infanterie : la Hongrie promettait de son côté d'opérer une vigoureuse diversion sur le territoire ennemi par la frontière septentrionale. Une clause particulière spécifiait pour tous les rois et princes souverains le droit d'adhérer à cette ligue<sup>4</sup>.

Pie II adressa sur-le-champ à Scanderbeg l'invitation d'y entrer. Le concours du héros albanais était précieux, car son nom seul produisait sur les Turcs l'effet d'un épouvantail, et les ports et places fortes dépendant de ses possessions pouvaient être d'une grande utilité pour le débarquement des troupes latines. L'archevêque de Durazzo fut chargé de l'avertir

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) de Bessarion au cardinal Ammanati, datée de Venise le 28 août 1463, *loc. cit.*

<sup>2</sup> *Loc. cit.*

<sup>3</sup> BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 530.

<sup>4</sup> L'original de ce traité, écrit sur parchemin et daté de Peterwardein le 12 septembre 1463 (RAYNALD, ad an. 1463, n<sup>o</sup> 50-51, et THEINER, *Mon. Hung.*, t. II, p. 380 et suiv.), se conserve aux Archives d'État de Venise, *Acti dipl.*

que l'Occident se préparait à commencer la lutte, et de l'engager à y prendre sa part en temps opportun. Ce simple avertissement suffit pour déterminer Scanderbeg à ouvrir les hostilités sans déclaration de guerre<sup>1</sup>.

Sur ces entrefaites, les ambassadeurs du duc de Bourgogne, si impatiemment attendus, étaient enfin arrivés à Tivoli, où Pie II passait la saison chaude. L'évêque de Tournai harangua le Pape en leur nom et fit miroiter à ses yeux de magnifiques promesses qui le remplirent de joie et d'espoir<sup>2</sup>.

La réception officielle de l'ambassade bourguignonne eut lieu en consistoire public, le 19 septembre, à Rome, où Pie II était rentré quelques jours auparavant. L'évêque de Tournai prononça un discours éloquent sur la question turque et fit, au nom de son maître, la promesse de commencer au printemps suivant la guerre contre les Infidèles, d'y employer toutes les forces dont il pourrait disposer, de marcher lui-même à leur tête s'il était en état de le faire, sinon de se faire remplacer par un lieutenant. Le Pape loua le zèle et la foi du souverain de provinces si riches et si peuplées, et promit de reparler de cela au congrès des ambassadeurs italiens, dont l'ouverture était imminente<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> SISMOKDI, t. X, p. 234; PAGANEL, p. 315 et suiv. Le jour de la mort de Pie II, Scanderbeg remportait sur les Turcs une victoire importante.

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, p. 329 et suiv.; VIOLA, t. III, p. 107. Voy. aux Archives Gonzague, à Mantoue, les Lettres (inéd.) du cardinal de Gonzague, datées de Tivoli, le 1<sup>er</sup> juillet et le 5 septembre 1463; dans la dernière, il parle des splendides offres du duc de Bourgogne. Voy. aussi le résumé de ce discours dans la longue Dépêche (inéd.) des ambassadeurs milanais, du 16 novembre 1463. (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> CHASTELLAIN, t. IV, p. 458; *Pii II Comment.*, p. 331 et suiv. La date, qui fait défaut dans le récit du Pape, peut se déduire du texte d'une Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à son père, datée de Rome le 19 septembre 1463, où il est dit: « Questa mattina facendose consistorio publico per audir li ambasciatori de Bergogna, quali hanno fatto le offerte come altra fiata scrissi a V. S. » Les Dépêches (inéd.) de B. Marasca au marquis Louis et la Lettre (inéd.) de J.-P. Arrivabenus à la marquise Barbe, datées de Rome le 9 septembre 1463, confirment la donnée du cardinal. Dans la dernière, on lit: « Opinione comune e che N. S. a bon tempo debba ussir de Roma et elezer qualche luoco idoneo a la coadunatione de christiani. Assai se dicto de Udene, ma molti dicono che se venira a Mantua. » Des bruits du même genre avaient déjà couru précédemment dans la curie: voy. la Dépêche (inéd.) de B. Marasca, datée de Tivoli

La situation politique générale était, en ce moment, favorable pour des projets de croisade. La querelle de la succession de Naples était terminée; le remuant Malatesta, abattu et tenu en respect; du nord au midi, l'Italie jouissait de nouveau de la paix. « Venise et la Hongrie, déjà entrées en campagne, formaient une coalition respectable, en état d'agir avec vigueur et de se passer au besoin du concours d'autres puissances, mais disposée à accueillir toutes les bonnes volontés. Pie II comptait sur le congrès pour reprendre en main la direction générale de cette glorieuse entreprise, et, pour atteindre ce but, il se proposait d'y jouer sa dernière carte, en offrant d'exposer sa propre vie<sup>1</sup>. »

Les délibérations s'ouvrirent le 22 septembre<sup>2</sup>. Le Pape exposa aux représentants des puissances italiennes réunis les promesses du duc de Bourgogne et leur demanda ce qu'ils avaient à proposer pour la défense de la religion chrétienne. Les réponses des ambassadeurs napolitains et vénitiens furent très satisfaisantes : celle des représentants du duc de Milan le fut beaucoup moins. Ce qu'ils dirent longuement pouvait se résumer en deux mots : ils n'avaient pas de pouvoirs suffisants et devaient en référer à leur gouvernement. Les Florentins accentuèrent encore davantage cette note, en insistant sur la nécessité de l'adhésion préalable du roi de France; ils savaient parfaitement à quoi s'en tenir au sujet des dispositions de ce prince pour la croisade. Les représentants de Sienne, de Bologne, de Lucques et de Mantone se retranchèrent également derrière la nécessité d'en référer à leur gouvernement et de demander de nouvelles instructions.

Reprenant la parole à la suite de ces diverses déclarations, Pie II traita d'abord la question des décimes et rappela les décisions prises à Mantoue; elles avaient eu, dit-il, l'approba-

le 30 août 1463. J'ai trouvé tous ces documents aux Archives Gonzague, à Mantoue.

<sup>1</sup> VOICET, t. III, p. 686.

<sup>2</sup> La date indiquée à la p. 333 des *Comment. Pii II* est fautive. Bart. Marasca dit expressément, dans sa Dépêche (inéd.) du 23 septembre 1463, que la première délibération a eu lieu la veille. (Archives Gonzague.)



tion générale, sauf celle des Vénitiens, mais ceux-ci étaient bien revenus des préventions qu'ils nourrissaient à cette époque; le mieux était que chaque prince fit lever les contributions dans ses propres États et les appliquât à des enrôlements de troupes et à des armements de navires; quant à lui, il ne voulait rien toucher de ces sommes : son seul désir était que, partout, on en surveillât rigoureusement l'emploi. Enfin, s'adressant en particulier aux Florentins, il dit que, l'Italie étant le pays le plus directement menacé, elle était dans l'obligation de donner le signal de la croisade. Son éloquence échoua contre l'obstination des ambassadeurs : à les entendre, il se trouvaient tous dans l'impossibilité de prendre des engagements avant d'avoir reçu des pouvoirs de leurs gouvernements respectifs; seul, l'ambassadeur vénitien fit, en cette circonstance, une honorable exception<sup>1</sup>.

Tels les ambassadeurs de Florence s'étaient montrés dans cette première séance, tels ils restèrent par la suite, d'allures équivoques, mais laissant finalement deviner derrière leurs finasseries une opposition invincible à toute idée de croisade. Cette conduite avait un double motif : d'une part, le déplaisir causé aux Florentins par les tentatives d'agrandissement de la république de Saint-Marc, sur le territoire italien; d'autre part, la concurrence acharnée des deux puissances sur le terrain du commerce du Levant. « Dans le fond de leur cœur, les Florentins espéraient que Venise, obligée de soutenir à elle seule la guerre contre les Turcs, n'en sortirait qu'absolument épuisée. » Aussi voulaient-ils empêcher à tout prix que l'Occident ne fit cause commune avec elle<sup>2</sup>. Pour atteindre ce but, les ambas-

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 333 et suiv. Voy. aussi, aux Archives d'État de Milan (où il est classé par erreur dans le dossier P. E. 1461), le Rapport (inéd.) de A. de Rubeis et d'Otto de Carretto, daté de Rome, le 24 septembre 1463; le récit est plus complet, mais cette pièce est, malheureusement, entièrement gâtée par l'humidité. Voy. encore la Lettre (inéd.) de B. Marasca, datée de Rome le 23 septembre 1463 : le Pape, y est-il dit, parla « elegamente more solito ». (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>2</sup> HEYD-RAVNAUD, t. II, p. 339. Dès lors Florence hésitait à se faire représenter à Rome : ce fait ressort des Dépêches (inéd.) de Nicodème de Pontremoli, datées de Florence les 14 et 22 août 1463. Dans la Dépêche (inéd.) du 23 septembre 1463, citée dans la note ci-dessus, B. Marasca dit, au sujet de Florence.

sadeurs florentins ne reculaient devant aucune intrigue. Dans une audience privée, ils cherchèrent à influencer l'esprit du Pape dans leur sens : la guerre contre les Turcs, disaient-ils d'un ton convaincu, ne pouvait aboutir qu'à l'avantage exclusif des Vénitiens ; dans son ambition désordonnée, Venise se figurait être appelée à recueillir la succession de la Rome antique et à étendre sa domination sur la terre entière ; après la conquête de la Grèce, elle ne manquerait pas de vouloir réduire sous son joug l'Italie elle-même. Que deviendraient alors la dignité et l'indépendance de l'Église romaine ? On n'avait donc qu'à laisser les Vénitiens et les Turcs se débrouiller tout seuls : la guerre se tirerait en longueur et se terminerait infailliblement par la ruine des uns et des autres, au grand avantage de l'Italie et de l'univers chrétien.

Pie II répondit que c'était là, selon lui, une politique misérable, indigne du Vicaire de Jésus-Christ. Il était possible, assurément, que la puissance des Vénitiens reçût de cette guerre un accroissement exagéré, mais mieux valait encore tomber sous la dépendance de Venise que sous celle du Turc. Vraisemblablement, la république de Saint-Marc avait, en cette occasion, surtout en vue la conquête du Péloponèse ; mais, dans la circonstance, son intérêt coïncidait avec celui de la chrétienté. Pour le moment, il ne s'agissait pas de prévoir des éventualités lointaines, mais d'aller au plus pressé, c'est-à-dire d'assurer la déroute du Croissant, pour sauvegarder la liberté de l'Europe ; lui-même était prêt à marcher de sa personne ; il était assuré du concours du duc de Bourgogne et des princes asiatiques ennemis de la puissance turque : il fallait faire un effort commun pour attaquer et vaincre en commun l'ennemi commun. Pour démontrer aux Florentins que toutes les conquêtes ne resteraient pas aux mains des Vénitiens, le Pape leur exposa un plan qu'il avait combiné dans sa tête pour le

qu'elle est « *in tutto aliena de questa impresa* ». Tous ces documents se trouvent aux Archives d'État de Milan. L'invitation adressée à Florence était du 6 juillet 1463 ; au commencement de septembre, aucun ambassadeur ne s'était encore présenté : c'est ce qui motiva le Bref (inéd.), daté de Tivoli le 1<sup>er</sup> septembre 1463, par lequel Pie II demandait qu'on le fit partir au plus vite. Les Archives d'État de Florence possèdent une copie de ce Bref.

partage de la Turquie. Depuis lors bien des plans de ce genre ont vu le jour, mais celui-là fut probablement le premier en date : il attribuait le Péloponèse, la Béotie, l'Attique et les villes des côtes de l'Épire à Venise, la Macédoine à Scanderbeg, la Bulgarie, la Serbie, la Valachie et toute cette région, jusqu'à la mer Noire, à la Hongrie; le reste de l'Empire byzantin devait être partagé entre divers membres de grandes familles grecques. Pour toute objection, les ambassadeurs se bornèrent à dire qu'il serait bien difficile de persuader au peuple florentin de contribuer de son argent à l'exécution de ce plan<sup>1</sup>.

Le lendemain (23 septembre), le Pape tint un consistoire secret, dans lequel il s'ouvrit sur ses projets devant les cardinaux assemblés. Il parla longtemps : dans un langage ému (il avait lui-même des larmes aux yeux), il s'efforça de détruire les objections opposées à son entreprise. La paix restaurée en Italie, dit-il en substance, rendait à chacun sa liberté d'action; on pouvait sans crainte tourner ses armes contre les Turcs; il n'était pas permis de laisser échapper une occasion si favorable. On verrait dorénavant si les démonstrations des cardinaux en faveur de la foi n'avaient été que l'étalage d'un zèle hypocrite, et s'ils étaient résolus à le suivre, lui, le Pape. Son intention était d'équiper une flotte aussi considérable que le permettraient les ressources de l'Église; quant à lui personnellement, en dépit de l'âge et de la maladie, il se proposait de s'embarquer sur un vaisseau et de cingler vers les rivages de la Grèce et de l'Asie. Ici il faut citer ses propres paroles : « Mais, dira-t-on, que vient faire ici ce vieillard caduc? Que vient faire le prêtre à la guerre? Que viennent faire dans les camps les cardinaux et les membres de la curie? Pourquoi ne restent-ils pas chez eux et ne se contentent-ils

<sup>1</sup> *Pii II Comment.*, p. 334 et suiv.; ZINKEISEN, t. II, p. 282 et suiv. Le représentant de Florence tint un langage semblable aux ambassadeurs milanais; voy. leur Dépêche (inéd.) 24 septembre 1463, déjà citée plus haut, p. 307, note 1. (Archives d'État de Milan.) — Une Lettre (inéd.) d'A. de Rubeis et d'Otto de Carretto, datée de Rome le 10 octobre 1463, montre l'obstination de l'envoyé florentin dans son opposition à la croisade. (Bibliothèque Ambrosienne de Milan.)

pas d'envoyer une flotte montée par de bonnes troupes? Tous nos actes, le peuple les interprète en mal. A les entendre, nous faisons bonne chère, nous entassons de l'argent, nous vivons dans le faste, nous montons des mules bien nourries et de nobles coursiers, nous traînons derrière nous les franges de nos manteaux, nous promenons par la ville nos joues rebondies, le chapeau rouge sur la tête, la grande cape sur le dos; nous entretenons des meutes pour la chasse, nous jetons l'argent à la tête des comédiens et des parasites, mais nous n'en avons pas pour la défense de la foi. Le fait est qu'il y a du vrai là dedans; parmi les cardinaux et les membres de la curie, on en trouverait plus d'un à qui ce portrait peut s'appliquer<sup>1</sup>. Avouons-le, car cela est la vérité, il y a dans notre curie trop de luxe et de faste. C'est pour cela que le peuple nous hait et qu'on ne nous écoute pas mieux, même quand nous parlons à cœur ouvert. Et maintenant, quel est votre avis? Que faire pour sortir de cette situation ignominieuse? Ne devons-nous pas entrer dans une voie qui nous fasse recouvrer la confiance perdue? Mais, direz-vous, quelle voie nous mènera à ce résultat? Certes, aucune de celles que l'on suit communément de notre temps; il faut entrer dans des voies nouvelles; il faut chercher par quels moyens nos prédécesseurs ont étendu, pour nous la léguer, la puissance de l'Église; voilà les moyens que nous devons employer aussi, car la méthode la plus facile de conserver l'autorité est de rester fidèle à celle qui l'a conquise. Ce qui a élevé l'Église romaine au-dessus de l'univers entier, c'est la continence, la chasteté, l'innocence, le zèle pour la foi, l'amour ardent de la religion, le mépris de la mort, la soif du martyre..... Notre autorité ne peut se maintenir qu'à condition que nous nous efforcions de marcher sur les traces de nos prédécesseurs, les fondateurs de l'empire de l'Église. Il ne suffit pas d'être un confesseur de la foi, de prêcher les populations, de tonner contre le vice et d'élever les vertus aux nues. Il faut nous

<sup>1</sup> Allusion évidente aux mœurs du cardinal Borgia. Au sujet de l'admonestation adressée par Pie II à ce cardinal en 1460, voy. plus haut. p. 263, et ce que nous avons dit au t. II, p. 421 et suiv.

faire semblables à ceux qui ont livré leur corps pour le testament de Notre-Seigneur. Il faut être prêts à tout pour le salut du troupeau qui nous a été confié, jusques et y compris le sacrifice de notre vie. Les Turcs portent leurs ravages tantôt sur un point de la chrétienté, tantôt sur un autre... Que faire? Envoyer des troupes à leur rencontre? Mais nous n'avons pas de quoi les équiper. Faut-il nous adresser aux souverains, en les adjurant de marcher au-devant de l'ennemi et de le chasser de notre frontière? En vérité, nous avons déjà tenté de ce moyen, mais inutilement.

« C'est en vain qu'a retenti notre cri : « Allez ! » Peut-être le cri : « Venez ! » sera-t-il plus efficace. Nous avons donc résolu de marcher en personne contre les Turcs et de requérir les princes chrétiens de suivre notre exemple en actions et en paroles. Peut-être, en voyant partir pour la guerre leur maître en la doctrine et leur père, l'évêque de Rome, le Vicaire de Jésus-Christ, un vieillard malade et caduc, rougiront-ils de rester chez eux. Si cette tentative échoue encore, nous ne savons rien d'autre à faire. Nous ne nous dissimulons pas le danger d'une pareille entreprise pour un homme de notre âge ; nous savons que nous allons au-devant d'une mort à peu près certaine. Mais nous nous en remettons de tout à Dieu ; que sa volonté soit faite. Certes, nous sommes personnellement trop faible pour combattre l'épée à la main, et d'ailleurs ce n'est pas l'office du prêtre. Mais nous ferons comme Moïse, qui priait sur une colline pendant que le peuple d'Israël livrait bataille aux Amalécites. Placé sur le pont d'un navire ou sur le sommet d'une montagne, tenant entre nos mains le corps sacré du Seigneur, nous l'implorerons, pour qu'il nous accorde le salut et la victoire. »

Le Pape termina son discours en déclarant aux cardinaux qu'il comptait les voir marcher à sa suite. Il ne voulait laisser en arrière que les plus avancés en âge, outre un légat chargé des affaires religieuses et un second légat chargé des affaires civiles, ce dernier ayant à sa disposition une force armée de cinq mille hommes, sous le commandement d'Antoine Piccolomini, et il ajouta : « Nous recommandons cette tête blanchie

et ce corps affaibli à la miséricorde de Dieu. Il ne nous abandonnera pas. S'il ne nous accorde pas de revoir notre patrie, il nous accueillera dans le ciel et il saura conserver sans dommage le Siège apostolique et son Épouse<sup>1</sup>. »

Ces paroles émouvantes n'avaient pas eu le don de toucher les cardinaux du parti français; ils protestèrent contre le projet du Pape. Des hommes tels que d'Estouteville et Jouffroy n'étaient pas en état de comprendre la grandeur de l'acte de Pie II marchant au sacrifice, à l'imitation des Papes martyrs de la primitive Église. Cependant, la majorité du Sacré Collège donna son adhésion. « Le vieux Carvajal était débordant d'enthousiasme : C'est la voix de l'ange, s'écria-t-il; je Vous suivrai, car Vous nous menez au ciel<sup>2</sup>. »

Pendant les semaines suivantes, le Pape s'occupa de tous les détails de l'entreprise. Il institua une commission spécialement chargée d'activer les armements dans les États de l'Église<sup>3</sup>; en outre, dans des conférences à peu près journalières, il discutait avec les ambassadeurs présents les propositions du duc de Bourgogne<sup>4</sup>. Il ne se dissimulait pas les difficultés; mais jour et nuit il songeait aux moyens de faire avancer les affaires. Les reproches et les défaites des Français le laissaient indifférent. La menace d'un concile, renouvelée encore une fois par le roi de France, ne fit même qu'exciter davantage son zèle<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> MASSI, *Orat.*, t. II, p. 168-179; VOIGT, t. III, p. 687 et suiv.; MÜNZEL, t. VIII, p. 31 et suiv.; ZINKREISEN, t. II, p. 285.

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, p. 341; CUCONI, p. 229 et suiv., GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 200.

<sup>3</sup> Rapport (inéd.) d'A. de Rubeis et d'Otto de Carretto, daté de Rome, le 1<sup>er</sup> octobre 1463. (Archives d'État de Milan.)

<sup>4</sup> Dépêches (inéd.) de J. de Aretio, datées de Rome, le 26 septembre et le 3 octobre 1463. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>5</sup> Voy. le Rapport (inéd.) des ambassadeurs milanais, cité plus haut, note 3, et une Lettre (inéd.) des mêmes, datée de Rome le 10 octobre 1463: ils écrivent: « Signore, la Sua S<sup>ua</sup> ha l'animo molto ardente a questa impresa. » (Bibliothèque Ambrosienne.) — L'ambassadeur siennois, L. Benvoglianti, écrit exactement dans le même sens, le 7 octobre 1463 (inéd.): « Et santissimo padre ad questa sancta et gloriosa impresa ci viene molto animoso et volenteroso... et se per se medesimo el potesse fare non richiedarebbe altro aiuto ne di genti ne di denari. » (Archives d'État de Sienne.)

Le 6 octobre, dans une assemblée des cardinaux et des ambassadeurs, le Pape arrêta comme suit quelques points relatifs à la guerre contre les Infidèles; la campagne se ferait au nom de Dieu et sous l'étendard de la croix; on choisirait un général en chef représentant de l'Église, et tous les autres devraient lui obéir; les conquêtes seraient réparties en proportion des services rendus; le duc de Bourgogne voulant se mettre en mouvement au mois de mai suivant, tout le monde devrait être prêt à cette époque et muni de vivres pour un an; enfin, pour prévenir des abus qui ne manqueraient pas de se produire, on fixerait un cours des monnaies. Tous les ambassadeurs approuvèrent ces propositions, celui de Venise excepté: il contesta la disposition relative au partage des conquêtes et l'obligation pour tous de combattre sous la bannière de l'Église. Avant de lever la séance, le Pape demanda encore aux membres présents si leurs gouvernements avaient pris une décision au sujet des trentièmes. Ceux de Lucques et de Bologne donnèrent seuls une réponse affirmative; les autres promirent que la chose serait faite dans les premiers jours<sup>1</sup>.

En réalité, les négociations traînaient d'une façon lamentable. Les Florentins étaient les plus fertiles en faux-fuyants; Pie II ne voyait que trop qu'ils voulaient recommencer la même comédie qu'à Mantoue<sup>2</sup>. Milan aussi n'affichait rien moins que de l'entrain<sup>3</sup>. Sienna semblait prendre à cœur de froisser le Pape sorti de son sein, ce Pape « qui l'avait enrichie et qui, pour elle, avait dû subir tant de propos malson-

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) de Giacomo d'Arezzo, du 10 octobre 1469 (Archives Gonzague, à Mantoue); Dépêche (inéd.) de L. Benvoglienti, datée de Rome le 7 octobre 1463. (Archives d'État de Sienna.) Le Rapport (inéd.) des ambassadeurs milanais, du 1<sup>er</sup> octobre 1463, mentionne déjà l'opposition des ambassadeurs vénitiens et en indique la cause: ils ne veulent pas, disent-ils, admettre la clause relative aux acquisitions de territoires, ni « quello capitolo quod omnes debeat militare sub vexillo Ecclesie ». (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto et d'Aug. de Rubeis, datées de Rome les 10 et 19 octobre 1463. (Bibliothèque Ambrosienne.) Pour bien juger le caractère de l'opposition des Florentins à la croisade, il faut lire les Dépêches (inéd.) du gouvernement florentin à ses ambassadeurs à Rome, datées des 1<sup>er</sup>, 6, 15, 17 et 24 octobre, 5, 12 et 19 novembre 1463. (Archives d'État de Florence.)

<sup>3</sup> Rapport (inéd.) de J. de Aretio, daté de Rome le 16 octobre 1463. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

nants<sup>1</sup> ». Impossible d'obtenir d'elle une réponse positive. Au mois de novembre, malgré les représentations répétées, pressantes du Pape, l'ambassadeur siennois n'avait pas encore reçu d'instructions. Le 5 de ce mois, il écrivait à son gouvernement que cette façon d'agir provoquait l'étonnement, non-seulement du Pape, mais aussi de ses collègues. Le 12 novembre, il renouvela sa demande d'instructions, ajoutant que le Pape était hors de lui, car il avait espéré que les Siennois arriveraient les premiers, tandis qu'ils étaient les derniers. Enfin, après de longues tergiversations, ils se décidèrent à verser dix mille ducats, en s'excusant sur leur pauvreté de la médiocrité de cette somme<sup>2</sup>.

En attendant, la commission des cardinaux avait rédigé un rapport étendu sur les moyens de réunir les fonds nécessaires. Ils proposaient de lever sur tout le territoire des États de l'Église des décimes, des vingtièmes et des trentièmes, de mettre en vente les objets précieux, ornements, calices non indispensables appartenant aux églises, de frapper une contribution sur toutes les maisons religieuses sans exception, de publier la croisade dans le monde entier, et de suspendre toutes les indulgences, sauf celles accordées pour la croisade<sup>3</sup>.

Le 19 octobre 1463 eut lieu un fait de première importance; le Pape et le duc de Bourgogne conclurent avec Venise un traité d'alliance par lequel les trois puissances s'engageaient mutuellement, pour une durée d'un an et de trois ans au besoin, à guerroyer contre les Turcs et à ne faire la paix que d'un commun accord. Pie II promettait, en outre, d'entrer personnellement en campagne, au cas où le duc de Bourgogne viendrait en Italie<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> VOIGT, t. III, p. 691. L'ambassadeur siennois avait l'ordre formel de ne s'engager par aucune « promissione, obligatione o vero conclusione »; voy. aux Archives d'État de Sienne, Instr. VIII, la « Nota substant. al sp. L. Benevolenti » (inéd.), datée du 12 septembre 1463.

<sup>2</sup> *Pie II Comment.*, p. 342; cf. les Dépêches (inéd.) de « L. Benevolti », datées de Rome les 9 octobre, 5, 12 et 23 novembre 1463. (Archives d'État de Sienne, *Conc.*)

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto et d'Aug. de Rubeis, datée de Rome, le 6 octobre 1463. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>4</sup> Archives d'État de Venise, *Commem.* XV, f<sup>o</sup> 91<sup>b</sup>-93 : « Conventio cele-



Pie II se disait avec raison que, si l'on pouvait décider quelques princes puissants à suivre l'exemple du duc de Bourgogne, comme cela s'était vu aux époques de foi, leur coopération active ne pourrait manquer de donner une vive impulsion au mouvement de la croisade : en conséquence, il ne négligea rien pour arriver à ce but. Tout d'abord, il s'adressa à son ami et allié le duc de Milan et aux rois de Castille et de Portugal<sup>1</sup>.

François Sforza fit une réponse évasive. Le Pape en fut vivement froissé, d'autant plus que cela l'obligeait de supprimer, dans la Bulle déjà prête à lancer pour appeler la chrétienté à la croisade, le passage où il mentionnait la participation active du puissant maître de la Lombardie<sup>2</sup>. Cette Bulle avait déjà reçu l'approbation des cardinaux dans un consistoire secret tenu le 5 octobre, et il n'était plus possible d'en ajourner la publication, car les ambassadeurs bourguignons désiraient regagner leur pays, et, pour comble de malheur, la peste avait éclaté dans Rome<sup>3</sup>.

Le 21 octobre au soir, le Pape convoqua dans son palais les cardinaux et les ambassadeurs italiens, et demanda à ces derniers l'engagement solennel d'exécuter le décret de Mantoue relatif aux contributions de guerre. Tous les ambassadeurs présents, ceux du roi de Naples d'abord, puis ceux de Milan, de Modène, de Mantoue, de Bologne et de Lucques, promirent;

*brata Rome sumende expeditionis contra Mahometh Turcum., christ. religionis hostem inter B<sup>m</sup> in Christo patrem et D. D. Pium II. S. Pontif., ill. princ. Philippum ducem Burgundia et ill. D. Christoph. Mauro ducem et inelytum dom. Venet.* » Le traité débute par ces mots : « In nomine Dom. Cum S. in Christo pater... Pius II, considerans persecutiones et mala, etc. » Les principaux passages se trouvent dans le livre de M. VAST, p. 70; mais il écrit « S. D. vir Pius II, » au lieu de « S. D. noster », qui est le véritable texte. Voy. aussi la Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, du 17 octobre 1463. (Archives Gonzague.)

<sup>1</sup> *Epist.*, 47-49 de l'édit. Mediol.

<sup>2</sup> Rapport (inéd.) d'Otto de Garretto et d'Aug. de Rubeis à François Sforza, daté de Rome, le 19 octobre 1463. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>3</sup> Voy. le Rapport cité dans la note ci-dessus. Voy. encore une Dépêche (inéd.) des mêmes ambassadeurs, du 6 octobre 1463 (Bibliothèque Ambrosienne), et une Lettre (inéd.) des mêmes, datée de Rome, le 21 octobre 1463. (Archives d'État de Milan.) — L. Benvoglienti annonce le début de la peste, dans une Lettre (inéd.) datée de Rome, le 7 octobre 1463. (Archives d'État de Sienne.)

on ne précisa, d'ailleurs, ni la date ni les moyens d'exécution. Les ambassadeurs de Florence et de Sienne, n'ayant pas encore reçu d'instructions de leurs gouvernements, s'étaient abstenus de comparaître. Gênes, la Savoie et le Montferrat ne s'étaient même pas fait représenter au congrès<sup>1</sup>.

Le lendemain, samedi 22 octobre, eut lieu, dans la matinée, un consistoire public, auquel assistèrent toute la cour pontificale et tous les ambassadeurs. Goro Lolli y donna lecture de la Bulle de croisade : le style de ce document respirait « un enthousiasme juvénile ». Le Pape y annonçait solennellement sa résolution et celle du duc de Bourgogne de prendre part personnellement à la guerre contre les Infidèles. Il ouvrait généreusement le trésor des grâces de l'Église en faveur de tous ceux qui contribueraient d'une façon quelconque à l'entreprise sacrée. A ceux qui s'engageraient sous les drapeaux et qui prendraient part à la campagne pendant une durée de six mois au moins, il accordait une indulgence plénière. Son appel s'adressait à tous, grands et petits : « Chrétien barbare, ingrat, léger, sera-t-il dit que ces paroles auront frappé tes oreilles sans t'inspirer le désir de mourir pour Celui qui a donné sa vie pour toi ? Pense à tes frères chrétiens qui gémissent dans les fers du Turc ou qui doivent craindre d'y tomber d'un jour à l'autre. Si tu es un homme, le sentiment de l'humanité le plus vulgaire doit te porter à secourir des infortunés exposés aux traitements les plus barbares ; si tu es chrétien, obéis à la vérité évangélique qui te commande d'aimer ton prochain comme toi-même. Considère la situation misérable des fidèles abandonnés à la fureur des Turcs ; les fils arrachés des bras de leur père, les enfants enlevés du sein de leur mère, les épouses déshonorées sous les yeux de leurs époux, les jeunes gens attelés à la charrue comme des bêtes de somme ! Aie pitié de tes frères, ou, si tu n'as pas pitié d'eux, aie du moins

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) des ambassadeurs milanais, du 21 octobre 1463, déjà citée. (Bibliothèque Ambrosienne.) Voy. encore une deuxième Dépêche (inéd.) des mêmes et datée également du 21 octobre 1463, qui se trouve aux Archives d'État de Milan ; on conserve, dans ces dernières Archives, une Copie (inéd.) du document par lequel Milan s'engage à exécuter le décret concernant les contributions de guerre.

pitié de toi-même; leur sort peut devenir le tien; car si tu ne prends pas fait et cause pour ceux qui demeurent en avant de toi, ceux qui demeurent en arrière de toi pourront bien t'abandonner à leur tour. Vous, Allemands, qui refusez votre assistance aux Hongrois, ne comptez pas sur celle des Français; et vous, Français, si vous ne secondez pas les Allemands, ne comptez pas sur les Espagnols! Il vous sera fait comme vous aurez fait aux autres! A quoi mènent l'inaction, l'expectative, les empereurs de Constantinople et de Trébizonde, les rois de la Bosnie, de la Rascie et maint autre prince en ont fait la dure expérience; ils ont été battus et écrasés l'un après l'autre. Mahomet, maître de l'Orient, veut maintenant étendre sa domination sur l'Occident ! »

La lecture de cette Bulle prit deux heures entières. Quand elle fut achevée, le Pape, pour rassurer les Romains, qui voyaient son éloignement de mauvais œil, annonça qu'il allait nommer, pour le temps de son absence, un légat laïque et un légat ecclésiastique, munis tous deux des pouvoirs les plus étendus, et que, l'éloignement de certaines branches de l'administration pouvant avoir des conséquences fâcheuses pour les peuples chrétiens, il avait décidé de laisser à Rome la chancellerie, la trésorerie apostolique, la rote et la pénitencerie.

Jusqu'alors beaucoup de gens avaient tenu la croisade pour une impossibilité; après la publication de la Bulle, il se produisit un revirement dans l'opinion publique. On se prit à admettre que le Pape et le duc de Bourgogne, s'ils restaient en vie, sauraient mener toute cette entreprise pour le plus grand honneur de la chrétienté. Les ambassadeurs milanais terminaient leur rapport en ces termes : « C'est la cause même

<sup>1</sup> *Æn. Sylv. Opp.*, p. 914-923; RAYNALD, ad an. 1463, n<sup>o</sup> 29-40; VICNA, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 189-204; cf. p. 169. Voy. MENZEL, t. VIII, p. 32; HEINEMANN, p. 26; VOIGT, t. III, p. 692; JANSSEN, t. 1<sup>er</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> édit., p. 522 et suiv.; ZINKEISEN (t. II, p. 286) attribue faussement à cette Bulle la date du 19 octobre; HAGENBACH (p. 33) également, celle du 11 novembre. — La Bulle fut imprimée, aussitôt connue à Mayence, par les imprimeurs Fust et Schæffer; il en existe un exemplaire à la Bibliothèque du palais d'Aschaffenbourg. — Sur la séance où il en fut donné lecture, voy. le Rapport (inééd.) de J. de Aretio, daté de Rome, le 23 octobre 1463. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

de Dieu qui est en jeu ; qu'il daigne leur donner longue vie à tous deux, au duc comme au Pape ! »

Dans sa Bulle, Pie II parlait à la fois comme chef de la religion chrétienne et comme défenseur de l'humanité, de la liberté et de la civilisation ; on l'expédia sur-le-champ dans toutes les directions ; en outre, on désigna des nonces, des collecteurs et des prédicateurs de la croisade, non seulement pour l'Italie entière, mais aussi pour tous les États de l'Europe<sup>2</sup>. En tous lieux, discours, sermons, n'eurent plus qu'un objet : la guerre contre les Turcs. Les Franciscains en particulier prirent une part active à cette propagande ; les nonces, de leur côté, se multipliaient, appelant les peuples aux armes et insistant auprès des souverains pour obtenir leur concours<sup>3</sup>. Le résultat ne répondit pas à l'attente. Les grands seigneurs et les princes, à peu d'exceptions près, ne comprenaient plus la généreuse ardeur « qui, pendant le moyen âge, avait entraîné le monde chrétien vers les lieux où le Sauveur a vécu et versé son sang ». L'esprit chevaleresque qui s'était donné pour tâche de défendre les Lieux saints contre les « barbares païens » avait disparu sans laisser de traces<sup>4</sup>. La classe moyenne et la basse classe se mirent seules en mouvement, surtout en Allemagne : dans ce dernier pays, l'agitation fut même si vive en certains endroits que, suivant la chronique de Hambourg, « les gens quittaient le chariot et la charrue pour aller à Rome combattre le Turc<sup>5</sup> ».

<sup>1</sup> Rapport (inéd.) d'Aug. de Rubeis et d'Otto de Carretto à François Sforza, daté de Rome, le 25 octobre 1463. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, lib. XIII ; VOICET, t. II, p. 360 ; cf. t. III, p. 704 et suiv. Le Registre 519 (inéd.) des Archives secrètes des Papes renferme de nombreuses nominations de collecteurs. Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 60 et 61, des notes relevées dans le Cod. 33 de la Bibliothèque du chapitre, à Trèves.

<sup>3</sup> BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 496 et suiv. — Sur les prédications de la croisade dans les Flandres, voy. KERVEN DE LETTENHOVE, t. V, p. 80 ; sur ces prédications en Italie, voy. NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 88, et *Diario Nepesino*, p. 137. Au sujet du rôle joué par les Frères Mineurs, voy. WADDING, t. XIII, p. 343 et suiv.

<sup>4</sup> HEINEMANN, p. 27.

<sup>5</sup> *Hamburger Chroniken*, p. 257 ; JANSSEN, t. I<sup>er</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> édit., p. 523, note 2. Voy. aussi *Städtechroniken*, t. XIV, p. 810, et, dans le présent volume, p. 335 et suiv.

Pie II n'avait pas renoncé à obtenir au moins quelques subsides de Florence, de Mantoue et de Sienne; pendant les derniers mois de l'année 1463, il ne laissa pas de repos à ce sujet aux ambassadeurs de ces puissances, ce qui donna lieu à plus d'une scène pénible<sup>1</sup>. La peste exerçait ses ravages à Rome; beaucoup de cardinaux avaient pris la fuite; le Pape, en proie aux douleurs de la goutte, tint bon et ne cessa pas un moment de travailler au succès de la grande cause à laquelle il s'était voué<sup>2</sup>. Il s'engagea, pour son compte, à équiper à ses frais dix trirèmes et plusieurs bâtiments de transport; sept des cardinaux promirent d'armer chacun une galère; les autres consentirent à fournir des subsides de diverse nature. Borso d'Este, Louis de Gonzague, les villes de Bologne et de Sienne souscrivirent chacun pour deux trirèmes; Cosme de Médicis et la ville de Lucques, chacun pour une trirème; Gênes, pour huit grands navires<sup>3</sup>. Le 5 novembre 1463, divers décrets

<sup>1</sup> Leurs tergiversations sans fin excitaient fréquemment la mauvaise humeur du Pape. Voy. la Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, datée de Rome, le 23 octobre 1463. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>2</sup> Au sujet de cette peste, voy. les Lettres (inéd.) du cardinal de Gonzague, datées de Rome le 25 octobre et le 9 novembre 1463 : « El timor è grande » ; la Lettre (inéd.) de B. Marasca, datée de Rome le 9 novembre 1463, et celles (inéd.) de J.-P. Arrivabene, datées de Rome le 25 octobre et le 10 novembre 1463. Toutes ces pièces se trouvent aux Archives Gonzague. — Le 5 novembre 1463, Otto de Carretto et Aug. de Rubeis écrivaient *ex urbe* : « La peste qui ogni dì e majore et e appizata in le principale case de cardinali, de prelati et citadini et molti ne sono fuziti et la S<sup>ta</sup> di N. S. ha mandato li duj piu gioveni nepoti a Pienza. » (Archives d'État de Milan.) Scarampo se réfugia d'abord à Florence, puis, la peste ayant fait son apparition dans cette ville, à Prato; voy. sa lettre à « Catherina de Ursinis », dat. ex Prato 1463, Dec. 19; il se lamente au sujet de « questa execranda peste », qui l'empêche de retourner à Rome. (Archives Gaetani, à Rome.) — L'attaque de goutte de Pie II est signalée dans un Rapport (inéd.) de L. Benvoglienti, daté de Rome, le 12 novembre 1463. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>3</sup> *Pii II Comment.*, dans VOIGT, t. II, p. 364. Dans une Dépêche (inéd.) du 10 janvier 1464, conservée aux Archives d'État de Milan, l'ambassadeur milanais indique des chiffres plus élevés. — D'après une note des *Sen Mar.* (inéd.), t. VII, f<sup>o</sup> 168, les Vénitiens avaient été chargés de l'armement de vaisseaux pour le compte des cardinaux Bessarion, Barbo, de Gonzague, Scarampo et d'Estouteville, de la ville de Bologne et du duc Borso. Voy. SARDU, p. 1179. Le cardinal Borgia avait également pris à sa charge l'armement d'une galère, comme le prouve le document publié par RAYNALD, ad an. 1464, n<sup>o</sup> 37. Au sujet des offres du Pape, voy. la Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto et d'Aug.

furent publiés : l'un, concernant les fonctionnaires supérieurs et inférieurs de la curie, frappait leurs revenus d'une contribution fixée à un dixième, dont le produit était destiné à la guerre contre les Turcs<sup>1</sup> ; un autre prescrivait une cotisation à tous ceux qui seraient investis de bénéfices dans le courant des six mois à venir<sup>2</sup> ; enfin un troisième, disposant à l'avance de la dépouille des prélats décédés au cours de la croisade, en appliquait le produit à la guerre sainte<sup>3</sup>.

A cette époque, l'administration des fonds de la croisade fut séparée de l'administration générale du trésor et passa entre les mains du trésorier particulier du Pape, Niccolo Piccolomini. On a conservé son livre de caisse : la reliure en maroquin rouge est ornée, sur le plat, d'une croix et des armoiries de Pie II<sup>4</sup>. Les premières inscriptions sont du mois de novembre 1463, et elles se continuent jusqu'après la mort du Pape. Les recettes et les dépenses y sont exactement enregistrées. Les ennemis personnels de Pie II l'ont accusé de

de Rubeis, datée de Rome le 6 octobre 1463. (Bibliothèque Ambrosienne.)— Borso semble avoir eu, cette fois, réellement l'intention de tenir sa promesse ; une Proclamation (inéd.) publiée en son nom, le 10 mai 1464, demande des rameurs volontaires exercés, pour le service des bâtiments de guerre, et leur garantit une bonne solde. J'ai trouvé cette pièce aux Archives communales de Ferrare. — A Lucques, la décision concernant l'armement d'une galère fut prise le 26 mars 1464, lorsqu'on sut que Pie II laissait à la commune la libre disposition du produit des décimes : voy. Archives d'État de Lucques, arm. 44, n° 9, f° 159.

<sup>1</sup> Mandement (inéd.) du Pape, du 31 octobre 1463, publié le 5 novembre. (Bibliothèque Barberini, XXXV, 94, f° 187.)

<sup>2</sup> Bulle *Pastor providus* (inéd.), dat. « Romæ 1463, prid. non. Nov. A° 6° » publiée le 5 novembre : elle se trouve dans le manuscrit cité dans la note ci-dessus, f° 187<sup>b</sup>.

<sup>3</sup> Bulle *Ad exequendam* (inéd.), dat. « Romæ 1463, IV Id. Nov. A° 6° » (*Ibid.*, f° 188<sup>b</sup>) J.-P. Arrivabene parle de cette Bulle dans une Dépêche (inéd.) du 19 novembre 1463. (Archives Gonzague.)

<sup>4</sup> Ce livre se trouve aux Archives d'État de Rome. On lit en tête du premier feuillet : « Al nome sia dello omnipotente idio e della sua madre, etc. Questo libro e fatto per tutti li denari che si coglieranno e pageranno per la crociata, il quale libro sera scripto per me Nicolo de Piccoluomo Piccogliuomini cubiculario di N. S. e depositario fatto per la Sua S<sup>ta</sup>. » — On conserve également, aux Archives secrètes des Papes, le livre de comptes de la caisse privée du Pape : il est intitulé « Introitus et Exit. Pii II », n° 458. Voy. GOTTLob, *Cam. Ap.*

désordre dans l'emploi des fonds destinés aux préparatifs de la croisade : ce document est la meilleure réfutation à leur opposer. Du 15 novembre 1463 au 10 avril 1464, il a été dépensé pour la croisade 27,255 ducats. Les dépenses vont en croissant, particulièrement à partir du commencement de la nouvelle année : nous y trouvons, entre autres, au mois de janvier, 5,000 ducats pour achat de vivres ; au mois de février, 4,500 ducats pour la location de trois vaisseaux aux chevaliers de Rhodes et 1,000 ducats pour les galères en armement à Pise ; cette dernière dépense se répète au mois de mars ; au mois de mai, elle s'élève à 2,500 ducats. La dépense totale de ce même mois de mai atteignait le chiffre de 12,639 ducats ; au mois d'août, elle fut de 62,309 ducats <sup>1</sup>.

Le 12 novembre 1463, l'ambassadeur de Sienne écrivait à son gouvernement : « Le Saint-Père déploie la plus grande activité pour sa croisade. On expédie dans tous les pays la Bulle qu'il a composée à ce sujet, et je crois qu'elle déterminera beaucoup de gens à y prendre part. En vérité, Dieu a envoyé ce Pape pour le salut de son peuple, que tous les princes abandonnent sans défense aux attaques des Turcs. » L'ambassadeur jette ensuite un coup d'œil rétrospectif sur tout ce que Pie II a fait pour la croisade depuis le commencement de son règne ; il énumère les obstacles que le Pape avait à vaincre, il le félicite d'avoir mené à bien la formation d'une confédération avec la Bourgogne, Venise et la Hongrie, et conclut en ces termes : « Si le Pape n'avait pas pris toutes ces mesures, il nous arriverait pis encore qu'autrefois, au temps des Goths <sup>2</sup>. »

Pendant cette période, les entretiens, les discussions de Pie II avec les représentants des puissances étrangères ont à peu près exclusivement pour objet la question turque. Au

<sup>1</sup> Il ressort de l'Arrêté de comptes (iné.) fait au mois de septembre 1464 qu'il avait été dépensé, depuis le mois de novembre, 106,327 ducats. En retranchant de cette somme les 40,314 ducats remis au doge le 17 août et les deux sommes de 1,800 et de 1,904 ducats portées aux dépenses du mois de septembre, on retrouve le chiffre indiqué dans le texte.

<sup>2</sup> Lettre (iné.) de L. Benvoglienti au gouvernement de Sienne, datée de Rome le 12 novembre 1463. (Archives d'État de Sienne.)

commencement de novembre, il s'exprimait comme il suit en présence de l'ambassadeur siennois : « La tiédeur des princes, oublieux de tous leurs devoirs, me contraint de prendre en personne la direction de la croisade. Si nous permettons aux Turcs de faire des progrès semblables à ceux qu'ils ont faits les années passées, nous tomberons à bref délai sous leur domination. Quant à moi, je ferai mon possible. Que Dieu me vienne en aide ! »

Sur ces entrefaites, le Pape reçut de Grèce des nouvelles de nature à soutenir son zèle et à le confirmer dans l'espoir du succès. Le général Bertoldo d'Este avait ouvert les hostilités sur ce terrain au mois de juillet, et son arrivée avait été le signal d'un soulèvement général des Grecs et des Albanais dans le Péloponèse. Vostiza et Argos furent reprises ; au bout de quinze jours les chrétiens avaient reconquis les lignes de l'Hexamilion. Informé de ces événements par l'ambassadeur vénitien, Bernardo Giustiniani, le Pape convoqua sur-le-champ un consistoire où il célébra les succès de ses alliés dans un langage débordant d'enthousiasme <sup>2</sup>.

La mort du prince de Tarente, survenue au milieu du mois de novembre, permit de prévoir la fin prochaine de la guerre qui désolait le royaume de Naples. Elle avait été une des principales entraves à la réussite de la croisade ; cet obstacle disparu, on se croyait en droit d'espérer mieux pour l'avenir <sup>3</sup>. On se trompait une fois de plus. Pie II avait compté sur la participation personnelle de Ferdinand I<sup>er</sup> ; il dut bientôt reconnaître son erreur. Il tenta du moins d'obtenir le versement des 60,000 ducats légués par le père du Roi en faveur de la croisade ; il dut se contenter de la moitié de cette somme, que

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) de L. Benvoglienti, datée de Rome le 5 novembre 1463. Archives d'État de Sienne.)

MALPIERO, p. 17 ; SANUDO, p. 1174 ; HERTZBERG, *Byzantiner und Osmanen*, p. 623 ; ROMANIN, t. IV, p. 315 et suiv. Voy. encore la Lettre (inéd.) citée dans la note ci-dessus. — B. Giustiniani fut rappelé au commencement de novembre. (Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.* (inéd.), t. XXI, f<sup>o</sup> 199.)

<sup>3</sup> Voy. les Lettres (inéd.) de L. Benvoglienti, datées des 23 et 27 novembre et 5 décembre 1463. (Archives d'État de Sienne.) — Sur la fin de cette guerre, voy. plus haut, p. 114 et suiv.



Ferdinand lui fit passer au mois de mars de l'année suivante<sup>1</sup>.

Le 12 octobre, Pie II avait écrit au doge de Venise, Cristoforo Moro, pour l'adjurer de s'adjoindre personnellement à la croisade<sup>2</sup>. Quand cette question fut mise en discussion au Sénat, le doge s'excusa sur son grand âge et sur son inexpérience de la mer, ce qui lui attira cette sortie du bouillant Vittore Capello : « Si Votre Altesse ne veut pas s'embarquer de bon gré, nous l'y contraindrons par force, car l'honneur de la patrie nous est plus précieux que votre personne. » Finalement, il fut décidé que le doge partirait avec la flotte et qu'on lui adjoindrait une commission militaire de quatre membres; sur son désir, Lorenzo Moro, duc de Candie, fut nommé amiral de la flotte<sup>3</sup>. La guerre ouverte ne suffisait sans doute pas aux rusés Vénitiens, car tandis qu'ils imprimaient un redoublement d'activité aux armements, tandis qu'ils expédiaient des ambassades en France et en Bourgogne et qu'ils nouaient des relations avec le puissant souverain des Turcomans, Ouzoun-Hassan<sup>4</sup>, ils ne reculaient pas devant la pensée de faire assassiner le sultan<sup>5</sup>.

En attendant, on avait reçu de bonnes nouvelles du roi de

<sup>1</sup> Dépêche (iné.) d'Otto de Carretto, datée de Rome le 10 mars et de Sienne le 24 mars 1564. (Archives d'Etat de Milan.) — L'énergie déployée par le Pape pour arriver à ce résultat est signalée dans une Dépêche (iné.) d'Ant. Ricavo au marquis Louis de Gonzague, datée de Florence le 2 mars 1464. (Archives Gonzague.) Cf. la Dépêche (iné.) d'Otto de Carretto, datée de Rome le 18 janvier 1464 (*loc. cit.*).

<sup>2</sup> RAYNALD, ad an. 1463, n° 41; SANUDO, p. 1175 et suiv.; MALIPIERO, p. 18 et suiv. — Ce Bref du 25 octobre 1463 à l'adresse du doge a été publié récemment à part, d'après un manuscrit de la Bibliothèque capitulaire de Vérone, par M. GIULIARI, sous le titre : *Breve di Pio II. al doge della republ. Veneta*. Verona, 1886.

<sup>3</sup> MALIPIERO, p. 21 et suiv.; SANUDO, p. 1174. Voy. encore, de préférence, aux Archives d'Etat de Venise : *Sen. Secr.* (iné.), t. XXI, f° 200, et *Maggior Consiglio Deliberaz.* (iné.), vol. XXIII. Regina, f° 46<sup>b</sup>-47<sup>b</sup>.

<sup>4</sup> Au sujet de ces armements, voy. la Lettre (iné.) à Pie II, datée du 14 décembre 1463. Voy. encore les décisions du 9 décembre 1463, chargeant de missions Nic. de Canali en France et M. Donatus en Bourgogne. (Archives d'Etat de Venise, *Sen. Secr.*, t. XXI, f° 210, 212 et suiv.) — Sur les relations de Venise avec Ouzoun-Hassan, voy. BERCHET, *Venezia e la Persia*, p. 3, 102; et, du même auteur, *Nuovi docum. e registi*. Venezia, 1866, p. 36 et suiv.

<sup>5</sup> LAMANSKY, p. 17.

Hongrie. Dans les derniers jours de septembre, ce prince avait passé la Save à la tête de ses troupes et s'était avancé à marches forcées à travers la Bosnie jusque sous les murs de Jaitza. Dès le 1<sup>er</sup> octobre, cette place importante était en son pouvoir; la citadelle résista jusqu'au mois de décembre. La rigueur de l'hiver et l'impossibilité de vivre sur un pays entièrement ravagé empêchèrent seuls Mathias Corvin de pousser plus loin ses avantages <sup>1</sup>.

Venise appuya énergiquement le mouvement des braves Hongrois; elle espérait que, l'effort des Turcs se portant sur le Danube et sur la Save, leur force serait amortie d'autant du côté du midi. Pure illusion! Le sultan était assez puissant pour faire face à deux ennemis. Bientôt après, les Vénitiens éprouvaient revers sur revers, le brave Bertoldo succombait aux suites de ses blessures, le soulèvement du Péloponèse perdait de son énergie, les maladies décimaient les troupes. Il fallut lever le siège de Corinthe et évacuer l'Hexamilion. L'approche d'une armée turque, forte de quatre-vingt mille hommes, anéantit à peu près complètement les résultats de la campagne <sup>2</sup>.

La nouvelle de ces événements arriva comme à souhait au duc de Bourgogne : il saisit ce prétexte pour exprimer des doutes sur la possibilité de la croisade et pour remettre son départ à deux mois. Pie II ne pouvait pas consentir sans protestation à cet ajournement : « Trois jours de suite il écrivit au Bourguignon pour le gourmander, le raffermir et blâmer sa pusillanimité <sup>3</sup>. »

A Venise, on ne fut pas moins consterné qu'à Rome par le revirement du duc de Bourgogne. On chargea l'ambassadeur Marcus Donatus de lui adresser des remontrances <sup>4</sup>. En attendant, on continua les armements avec la même ardeur, et l'on engagea Sigismond Malatesta au service de la Répu-

<sup>1</sup> ZINKEISEN, t. II, p. 159; KLAIC, p. 441; HUBER, t. III, p. 210.

<sup>2</sup> HERTZBERG, *Griechenland*, t. II, p. 586 et suiv.

<sup>3</sup> VOIGT, t. III, p. 698.

<sup>4</sup> « Marco Donato, oratori ad ducem Burgundiæ », 1<sup>er</sup> février 1464 : *Sen. Secr.* (inéd.), t. XXI, f<sup>o</sup> 227. Cf. *ibid.*, t. XXII, f<sup>o</sup> 5<sup>b</sup> : Lettre (inéd.) au même, du 17 mars 1464. (Archives d'État de Venise.)

blique. Le bruit ayant couru que Venise négociait une paix séparée avec la Porte, on donna aux ambassadeurs de la République l'ordre de le démentir <sup>1</sup>.

Le Pape déclara qu'il entrerait en campagne même sans le duc de Bourgogne; Venise fit connaître également sa résolution de ne pas se laisser arrêter par l'abstention du duc <sup>2</sup>.

Depuis le mois de septembre, des négociations étaient engagées avec François Sforza, pour obtenir sa participation personnelle à la croisade. Pie II ne voulait pas accepter comme définitive la réponse évasive du duc de Milan <sup>3</sup>, et il avait continué ses efforts pour le gagner à sa cause. Les ambassadeurs milanais se trouvaient dans une situation extrêmement délicate. D'une part, François Sforza leur reprochait de ne pas l'avoir renseigné suffisamment sur ce qui se passait à la curie, et spécialement sur l'alliance conclue entre le Pape et Venise; ils cherchèrent à démontrer, dans un long mémoire justificatif, le peu de fondement de ce grief <sup>4</sup>. D'autre part, ils étaient obligés d'inventer chaque jour de nouvelles explications pour excuser aux yeux du Pape l'abstention de leur maître <sup>5</sup>. A Rome, beaucoup de personnes étaient persuadées, c'est du moins ce qui ressort de la correspondance échangée à ce sujet, que l'unique but du doge de Venise, en consentant à prendre part personnellement à l'expédition, avait été d'empêcher le duc de Milan de faire de même <sup>6</sup>. Au mois de décembre 1463,

<sup>1</sup> « L. Fuscareno, oratori ad S. Pontif. » : Lettre du 23 mars 1464, dans les *Sen. Secr.*, t. XXII, f° 7<sup>b</sup> (Archives d'État de Venise). — Au sujet de Malatesta, voy. SATHAS, *Doc.*, t. I<sup>er</sup>, p. 242 et suiv.

<sup>2</sup> « Oratori nostro ad S. Pontificem, 1464, die XXIII Martii » (inéd.). (Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.*, t. XXII, f° 8<sup>b</sup>.)

<sup>3</sup> Cette réponse a été publiée dans les *Æn. Sylv. Opp.*, p. 865 et suiv. — Voy., sur le même point, les Instructions (inéd.) pour Otto de Carretto, datées de Milan le 24 octobre 1463 : il en existe une copie aux Archives d'État de cette ville.

<sup>4</sup> Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto et d'Aug. de Rubeis, datée de Rome le 16 novembre 1463. L'original, malheureusement en très mauvais état, se trouve aux Archives d'État de Milan.

<sup>5</sup> Rapport (inéd.) d'Otto de Carretto, daté de Rome, le 18 novembre 1463. (Archives d'État de Milan.)

<sup>6</sup> Lettre (inéd.) de St. Nardini, archevêque de Milan, à François Sforza, datée de Rome, le 20 novembre 1463. (Archives d'État de Milan.)

le Papese bornait à tâcher d'obtenir de François Sforza la promesse de rejoindre plus tard. Les ambassadeurs crurent opportun de ne pas lui enlever toute illusion à cet égard<sup>1</sup>. Ils savaient cependant pertinemment à quoi s'en tenir au sujet des intentions de leur maître. Sa résolution était si bien arrêtée que, pendant longtemps, la peste lui servit de prétexte pour interdire dans le Milanais la prédication de la croisade<sup>2</sup>. A la fin, il parut céder aux instances réitérées du Pape et promit d'envoyer un corps d'au moins trois mille hommes, commandé par ses propres fils ; mais cette promesse n'était pas sérieuse. Par la suite, on sut qu'il avait même « intrigué à la cour de France pour que, de ce côté, on agit sur le duc de Bourgogne dans le but de le détourner de son projet<sup>3</sup> »

Le duc de Milan avait alors bien autre chose en tête que le salut de la chrétienté. « Tandis que Venise était entièrement absorbée par la guerre d'Orient, tandis qu'elle était obligée d'envoyer continuellement de nouveaux renforts de ce côté pour réparer ses pertes, Sforza profita de ses embarras pour s'emparer de Gênes et de Savone, autrement dit de la côte ligurienne. Par l'annexion de cette région à un grand État italien, il se proposait de fonder une puissance capable de devenir une rivale dangereuse pour l'hégémonie maritime de Venise<sup>4</sup>. » Ce coup de maître avait été préparé par des négociations difficiles : elles aboutirent enfin le 22 décembre 1463. La nouvelle en parvint à Rome au commencement de février ; le Pape ne les avait pas même soupçonnées. A la curie, on crut que Sforza avait promis la couronne impériale au roi de France, pour prix de sa complicité. Pie II

<sup>1</sup> Rapport d'Otto de Carretto, daté de Rome le 10 décembre 1463. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto, dat. « ex urbe die XXV Jan. 1464 ». La perception des décimes dans le Milanais ne fut autorisée qu'au mois de mars ; voy. la Dépêche (inéd.) de Paganinus « dat. Senis 5 Martii 1464 ». Ces deux pièces se trouvent à la Bibliothèque Ambrosienne.

<sup>3</sup> MALIPIERO, p. 27 ; VOICT, t. III, p. 702 ; GINGENS, *Dép. des amb. mil.*, t. I<sup>er</sup>, p. VII. — Au sujet des promesses de Sforza, voy. SIMONETA, p. 764, et la Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 22 décembre 1463. (Archives d'État de Milan.)

<sup>4</sup> VOICT, *op. cit.* ; voy. BUSER, *Beziehungen*, p. 115 et suiv.

déclara à l'ambassadeur de Milan qu'il préférerait subir le martyre plutôt que de tolérer chose pareille<sup>1</sup>.

Ces événements n'atteignaient pas seulement Venise dans ses intérêts; ils portaient encore un préjudice direct à la croisade. En effet, Gênes avait promis huit bâtiments de haut bord dont on avait grand besoin pour les transports; désormais on ne devait plus y compter<sup>2</sup>.

Florence, tout aussi opposée que Milan à la guerre contre les Turcs, le prouva avec plus de franchise. « Ici, écrivait, le 11 juin 1463, l'ambassadeur milanais, on regarde comme un malheur la conquête de la Bosnie par le Turc, mais on ne considère pas du tout comme un malheur que les Vénitiens aient un os à ronger<sup>3</sup>. » La répulsion des Florentins pour la guerre sainte se dévoile sans fard dans les instructions rédigées, le 10 décembre 1463, pour leur ambassadeur à Rome : les offres qu'on l'autorise à faire sont d'une insuffisance dérisoire<sup>4</sup>. Quand, finalement, il devint impossible, sans déshonneur, de ne pas consentir à un envoi de troupes et d'argent, on ne s'exécuta qu'à moitié<sup>5</sup>. La haine contre Venise était si profonde qu'on accueillit avec des témoignages de joie la nouvelle des revers subis par ses troupes en Grèce au mois de juin<sup>6</sup>. Un chroniqueur florentin rapporte même que certains de

<sup>1</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, du 3 février 1464 (Bibliothèque Ambrosienne). — Dans un Rapport (inéd.) du 17 juin 1464, Otto de Carretto écrit : « Une opinion très répandue à la cour de Rome est que Louis XI, en compensation de l'appui que le duc de Milan a donné à ses intrigues pour obtenir la couronne impériale, lui a promis de le faire faire *Re d'Italia*. » (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> *Pii II Comment.*, lib. XIII, dans VOICX, t. II, p. 360; cf. t. III, p. 702.

<sup>3</sup> BUSER, *Beziehungen*, p. 113. Cosme prit personnellement à sa charge l'équipement d'une galère (VOICX, t. III, p. 703); il est cependant certain qu'il ne voulait pas plus que les autres entendre parler d'une guerre sainte.

<sup>4</sup> « Commissio dom. Ottonis oratoris ad S. Pontif. delib. die X Dec. 1463 » (inéd.) : Archives de Florence, X-I-53, f<sup>o</sup> 120<sup>b</sup>-121.

<sup>5</sup> Voy. les récriminations de Pie II à ce sujet, dans son Bref (inéd.) à François Sforza, daté de Petriolo le 23 avril 1464 (Bibliothèque Ambrosienne). — Dans une Lettre (inéd.) adressée de Florence, le 16 juin 1464, à son fils Jacques, A. Acciaiuoli écrit : « Qui sono molto pigri a provvedere a danari della XXX<sup>ma</sup> ». (Archives d'État de Florence, C. Strozzi 138, f<sup>o</sup> 28.)

<sup>6</sup> Nicodème de Pontremoli à François Sforza (inéd.), datée de Florence, le 13 juin 1464. (Archives d'État de Milan.)

ses compatriotes réussirent à intercepter des lettres de Vénitiens contenant des renseignements sur les projets de la Seigneurie, et qu'ils les firent tenir au Sultan <sup>1</sup>.

Ce qu'il y avait de plus décourageant pour le Pape, c'était de se heurter à une résistance passive jusque dans son entourage. Dans les États de l'Église, le clergé ne se montra pas moins récalcitrant que les laïques contre le paiement de la contribution de guerre. Pie II se vit contraint de fixer des chiffres et d'user de rigueur pour faire rentrer les fonds. Ainsi, « il ne trouvait nulle part l'esprit de sacrifice et de dévouement sur lequel il avait compté. En veut-on un exemple? Il avait donné ordre de fabriquer du biscuit de mer à Corneto, pour son compte particulier : on l'avertit, à son grand déplaisir, que la commune prétendait exiger le droit de mouture sur les farines employées à cette fabrication. » La riche ville de Pérouse poussa la résistance à ce point qu'il fallut en venir à une menace d'interdit <sup>2</sup>. Bologne avait fait les plus belles promesses ; elle devait équiper deux galères ; au moment de s'exécuter, elle trouva que c'était encore trop. Les cardinaux eux-mêmes ne mettaient pas grand empressement à hâter l'armement de leurs galères. Dans ces conditions, tout devait mal marcher et marchait effectivement mal, et l'on se trouvait, naturellement, dans l'impossibilité de songer seulement, pour le moment, à entreprendre rien de sérieux <sup>3</sup>.

Cependant, un déboire plus cruel que toutes ces difficultés attendait encore Pie II : on peut se figurer dans quel état d'esprit il dut être en apprenant que le duc de Bourgogne, infidèle à son serment, renonçait définitivement à se joindre à la croisade. Il existait à la cour de Bourgogne un parti absolument hostile à la guerre contre les Turcs ; ce parti avait pour chefs les sires de Croy : il leur fut d'autant plus facile de

<sup>1</sup> HAMMER, t. II, p. 550.

<sup>2</sup> VOÏET, t. III, p. 711 et suiv. Voy. WADDING, t. XIII, p. 267 et suiv., et PERUZZI, p. 261.

<sup>3</sup> Voy. CHASTELLAIN, t. V, p. 49. — Pour ce qui concerne Bologne, voy. le Bref (inéd.) à l'adresse de cette ville, en date du 1<sup>er</sup> février 1464 (Archives d'État de Bologne).

circonvenir le duc, que Philippe, usé par ses excès, avait perdu toute énergie<sup>1</sup>. Ils ménagèrent, au mois de février 1464, une entrevue entre le duc et le roi de France. Celui-ci, se prévalant de sa qualité de suzerain, fit défense à Philippe de partir pour la guerre, sous prétexte que cette entreprise se faisait au profit du schisme grec et de l'ambition vénitienne, et qu'elle ne pouvait que nuire à la cause de la chrétienté<sup>2</sup>! Philippe ne se dissimulait pas que l'honneur et le droit des gens lui commandaient de tenir son serment et d'exécuter son traité : il crut avoir trouvé un biais pour violer l'un et l'autre sans forfaire en apparence à l'honneur<sup>3</sup>. Le 8 mars, il fit lire aux États de Bourgogne une déclaration portant que, par ordre du roi de France, il se voyait dans l'obligation d'ajourner à un an son départ pour la guerre, et qu'en attendant il devait se borner à envoyer à sa place son bâtard Antoine, avec un corps de trois mille hommes. Des personnes bien informées affirmèrent sur-le-champ qu'il en serait de cette promesse comme des autres. La suite prouva qu'elles avaient raison<sup>4</sup>.

Pie II se trouvait alors à Sienne, d'où les médecins insistaient pour l'envoyer aux eaux de Petriolo<sup>5</sup>. Ses douleurs

<sup>1</sup> Rapport (inéd.) d'A. Malletta, daté de Chartres, le 29 avril 1464 : manuscrit 1611 du fonds italien de la Bibliothèque nationale de Paris. — Sur les mœurs déréglées du duc, voy. FRÉDERICO, p. 19, 84.

<sup>2</sup> Rapport (inéd.) d'A. Malletta, daté de Chartres le 27 avril 1464. Voy. aussi la Lettre (inéd.) du même, datée de Paris, le 11 mars 1464. (*Loc. cit.*) — Au sujet de l'influence exercée par Louis XI sur le duc de Bourgogne pour le détourner de prendre part à la croisade, voy. les documents annexés par M. KERVYN DE LETTENHOVE à son édition de la *Chronique de Chastellain*, t. IV, p. 461, et les *Mémoires de J. Duclercq*, t. V, chap. VIII.

<sup>3</sup> VOICT, t. III, p. 707, 709.

<sup>4</sup> Rapport (inéd.) d'A. Malletta, du 27 avril 1464 (*loc. cit.*), et Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 12 avril 1464 (Bibliothèque Ambrosienne). Voy. encore : VOICT, t. III, p. 711; OLIVIER DE LA MARGE, t. III, p. 35 et suiv.

<sup>5</sup> Le pape avait quitté Rome le 6 février 1464 (et non le 4, comme le dit VOICT, t. III, p. 570) : voy. PAOLO DELLO MASTRO, *Cron. Rom.*, p. 29; NICCOLO DELLA TUCCIA, p. 89; Archives d'État de Milan, Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, du 6 février 1464; Archives secrètes des Papes, *Acta consist.* (inéd.). — Il arriva à Sienne le 21 février. Voy. à ce sujet, aux Archives d'État de Milan, une Lettre (inéd.) de Paganinus, datée de Sienne le 25 février 1464, où il est dit : « La S<sup>ua</sup> di N. S. introe in questa cita a 21 del presente. » Ceci,

étaient tellement aiguës qu'il ne fut pas en état de tenir un seul consistoire. La pensée que l'affaire de Gènes allait créer un obstacle absolu à la croisade le plongeait dans un véritable accablement<sup>1</sup>. Les nouvelles qui lui arrivaient d'au delà des monts n'étaient pas faites pour le consoler. D'un côté, c'était le roi René qui interdisait dans ses États la levée de la contribution du clergé pour la croisade et qui avait lancé un appel à un concile<sup>2</sup>. De l'autre, c'était le duc de Bourgogne qui l'abandonnait : il se refusa d'abord à y croire et il écrivit encore une fois au duc pour lui rappeler « son serment public, inviolable, le soin de son propre honneur ». Le jeudi saint, il publia une Bulle dans laquelle il prononçait formellement l'excommunication contre les souverains qui se rendraient coupables de mettre des entraves à la croisade ; son but était d'atteindre les auteurs du revirement du duc de Bourgogne. Le lendemain, il reçut de Philippe lui-même une lettre après laquelle il ne pouvait plus se faire d'illusion : il dit à son entourage qu'elle tombait bien, le jour de la Passion<sup>3</sup> !

Le jour de Pâques, on eut des nouvelles de la Hongrie : le Roi, en recevant l'épée bénite par le Pape, avait témoigné d'une vive gratitude et affirmé de nouveau, à cette occasion, son zèle pour la guerre. Mais la consolation que Pie II recevait de ce côté fut bientôt gâtée par d'autres sujets de tristesse. Les choses marchaient mal en Morée ; à Venise, la peste avait éclaté et entravait les armements<sup>4</sup> ; enfin, comme pour mettre

donne tort à VOICET (t. II, p. 373), qui conteste l'exactitude de la copie du XIII<sup>e</sup> liv. des *Comment.* conservée à la Bibliothèque Corsini. — Sur Petriolo, où Pie II était déjà allé, en 1460 et 1462, chercher un soulagement aux douleurs de la goutte, voy. REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 392, et l'ouvrage fréquemment cité de PORTIOLI.

<sup>1</sup> Voy. la Dépêche (inéd.) de Paganinus, déjà citée dans la note ci-dessus, et une autre Dépêche (inéd.) du même, datée de Sienne, le 5 mars 1464. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> LECOY DE LA MARGE, t. 1<sup>er</sup>, p. 541.

<sup>3</sup> VOICET, t. III, p. 710 ; voy. Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Sienne, le 27 mars 1464. (Archives d'État de Milan.)

<sup>4</sup> Dépêches (inéd.) de G. de Collis, datées de Venise les 2 et 7 avril 1464. (Archives d'État de Milan, Cart. gén.)



le comble aux soucis de l'infortuné Pape, le bruit courut qu'un ambassadeur turc était en route pour porter à la Seigneurie des propositions de paix<sup>1</sup>.

« Tant de tentatives manquées, tant d'espérances déçues auraient dû refroidir le zèle le plus ardent, abattre le caractère le plus persévérant : il eût été naturel de le croire de tout autre que de Pie II. Lui, au contraire, plus les obstacles s'accumulaient, plus il devenait infatigable; moins on prêtait l'oreille à ses admonestations, plus il élevait la voix, plus il devenait pressant<sup>2</sup>. » Le 4 avril 1464, il partit, bien à contre-cœur, pour Petriolo. Il n'aspirait qu'au moment d'arriver à Ancône; dans son impatience, écrit à diverses reprises l'ambassadeur de Mantoue, les jours lui paraissaient des années<sup>3</sup>. Des personnes de confiance lui avaient fait savoir qu'il ne devait absolument pas compter sur la venue du bâtard de Bourgogne, et son irritation contre le duc s'en était accrue<sup>4</sup> : le rôle joué dans cette affaire par le rusé Louis XI l'exaspérait à ce point que, vers la fin d'avril, il parla de lancer l'excommunication contre le roi de France<sup>5</sup>.

Beaucoup de cardinaux, et particulièrement les cardinaux français, émirent l'avis que, le duc de Bourgogne ne venant pas, le Pape pouvait, sans aucun scrupule, se dispenser de

Qui si fa gran murmurazione come a Venecia deve venire uno ambasciator del Turcho. » L'ambassadeur vénitien affirmait qu'on ne lui accorderait pas d'audience : Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, dat. « ex Petriolo » 14 avril 1464. (Archives d'État de Milan, Cart. gen.)

<sup>2</sup> HEINEMANN, p. 24.

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) d'Ant. Ricavo au marquis Louis de Mantoue, datée de Florence le 5 avril 1464 : La S. d. N. S. hiermatina a hor XX parti da Siena [cf. Archives secrètes des Papes, *Acta consist.* (inéd.)]; ando a bagni (à Petriolo où il reçut la visite de l'abbé d'Einsiedeln : voy. HARTMANN, *Annal. Heremi.*, Friburgi, 1612, p. 424 et suiv.); gli par ogni di uno anno esser in Ancona. — Le 5 avril, le même écrit encore (inéd.) : « Ogni di gli par uno anno esser in Ancona per esser a la vela. » (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>4</sup> Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Sienne, le 4 avril 1464. (Archives d'État de Milan.) Cf. Lettre (inéd.) du même, datée de Rome, le 12 avril 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>5</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Petriolo, le 28 avril 1464. — Au sujet des assurances hypocrites de Louis XI, voy. la Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 8 février 1464. Ces deux pièces se trouvent aux Archives d'État de Milan.

partir<sup>1</sup>. Mais Pie II ne voulait absolument pas entendre ce langage. Les rapports des ambassadeurs, même des plus hostiles à l'entreprise du Pape, concordent sur ce point, qu'il était résolu, en tout cas, à tenir son engagement, à se rendre en personne à Ancône et à y attendre la flotte vénitienne; une fois la jonction opérée, il comptait gagner Raguse, d'où il pensait pouvoir tendre la main au roi de Hongrie et à Scanderbeg<sup>2</sup>.

En présence des doutes émis à l'époque même et fréquemment répétés depuis, il importe d'établir que l'ambassadeur milanais, personnage très bien informé, était fermement convaincu de la résolution du Pape; or, il l'était tellement qu'il écrivit à son maître pour lui demander l'autorisation d'aller mettre ordre à ses affaires de famille avant de partir pour le grand voyage<sup>3</sup>. Le fait est qu'après avoir annoncé ses projets au monde avec la solennité qu'il y avait mise, Pie II ne pouvait plus revenir en arrière, l'eût-il même voulu. Le 4 mai, le cardinal Forteguerra reçut le commandement de la flotte croisée, avec le titre de légat. Quelques jours après, il partit en personne pour Pise, en compagnie du neveu du Pape, Jacques, dans le but d'y surveiller l'armement des galères; de son côté, le Pape quitta Sienna le 7 mai; le 19, il était rentré dans Rome<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Sienna, le 27 mars 1464. (Archives d'État de Milan.) Voy. *Pii II Comment.*, liv. XIII, dans Voigt, t. II, p. 375.

<sup>2</sup> Dépêches (inéd.) d'Otto de Carretto, des 27 mars, 4 avril, 2 et 3 mai 1464. (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Sienna, le 3 mai 1464. Carretto ajoute qu'une fois ses affaires réglées, il consentira à suivre le Pape jusqu'en Turquie même, si le duc le désire. (Archives d'État de Milan.)

<sup>4</sup> Lettres (inéd.) d'Otto de Carretto, datées de Sienna les 5 et 6 mai 1464; Dépêche (inéd.) d'un ambassadeur qui signe « Raphaël » (Caymus, probablement), datée de Sienna le 6 mai 1464. (D'après les *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes, Pie II était arrivé à Sienna le 1<sup>er</sup> mai.) — Le même ambassadeur mande de Viterbe, le 15 mai, que le pape est parti le même jour ». Le 17 mai, Carretto écrit de Bracciano que le Pape est obligé de garder le lit; le 20 mai, il écrit de Rome que le Pape est arrivé dans cette ville le samedi précédent. Ces indications concordent avec celles des *Acta consist.* (inéd.). Toutes ces lettres de Carretto se trouvent aux Archives d'État de Milan.

Chez les membres du Sacré Collège, l'émotion provoquée par les projets du Pape, loin de diminuer avec le temps, allait toujours croissant<sup>1</sup>. Ceux qui le comprenaient et le soutenaient franchement, tels que les cardinaux Carvajal, de Cusa et Besarion, étaient le petit nombre. Les autres, c'est-à-dire la majorité, habitués à une existence fastueuse, s'épouvantaient à la seule pensée de partir en guerre dans les pays barbares de l'Orient. Les cardinaux français se distinguaient entre tous par la vivacité de leur opposition. On mit tout en œuvre pour effrayer le Pape; c'était la peste, qui, disait-on, venait d'éclater à Raguse; c'étaient les Patarins de Bosnie, dont on lui dépeignait les mauvaises dispositions sous les couleurs les plus sombres<sup>2</sup>. Les diplomates joignirent leurs remontrances à celles des cardinaux; mais tout fut inutile; Pie II était inébranlable. Il avait arrêté que les cardinaux âgés, malades ou chargés de la gestion des affaires du gouvernement resteraient seuls à Rome; tous les autres reçurent l'ordre de partir avec lui<sup>3</sup>. A la fin du mois de mai, il eut une nouvelle attaque de goutte accompagnée de fièvre. Tout le monde était d'avis qu'il ne serait pas en état de supporter les fatigues du voyage, mais il déclara qu'il avait juré de partir et qu'il partirait, dût l'accomplissement de son serment lui coûter la vie<sup>4</sup>.

Le 6 juin, l'ambassadeur du duc de Milan fit une dernière

<sup>1</sup> Voy. ce que dit, à ce sujet, Otto de Carretto, dans sa Lettre (inéd.), datée de Viterbe, le 15 mai 1464. Cf. une Dépêche (inéd.) de Paganinus, datée de Sienne, le 11 mars 1464, et un Rapport (inéd.) de Gerardus de Collis, daté de Venise, le 24 mai 1464. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 26 mai 1464. Voyez aussi le Rapport (inéd.) du même, daté de Viterbe, le 15 mai 1464. (Archives d'État de Milan.) — Ant. Ricavo signale l'opposition de Scarampo à la croisade, dans une Dépêche (inéd.) au marquis Louis, datée de Florence, le 9 avril 1464. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> Outre la Lettre (inéd.) de Carretto, du 26 mai, citée dans la note ci-dessus, voy. une Dépêche (inéd.) du même, datée de Rome le 6 juin 1464 (Archives d'État de Milan.) — François Sforza fit présenter, le 20 mai, au Pape, par T. de' Lelli, évêque de Feltre, un tableau des dangers de la croisade : « Morte, captivité, vergogna et insidie de falsi christiani, etc. » Voy. la Lettre (inéd.) de T. de' Lelli à François Sforza, datée de Rome le 28 mai 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>4</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, du 28 mai 1464 : voy. supplément de l'édition allemande, t. II, n° 62.

tentative : son collègue à la cour de France s'offrait, dit-il, à servir d'intermédiaire entre le Pape et le roi Louis XI, dans le but d'obtenir de ce dernier, pour la croisade, un fort contingent à fournir au printemps suivant ; seulement, pour que cette négociation eût chance d'aboutir, il serait nécessaire que le Pape ajournât jusqu'à cette époque l'exécution de son entreprise.

Pie II reconnut sur-le-champ le piège, et il le fit voir dans sa réponse. Il rappela les insolences du Roi, ses menaces de convoquer un concile ou de faire pis encore, son intervention pour empêcher le départ du duc de Bourgogne et rendre ainsi la croisade impossible. Les menaces n'ayant servi de rien, le Roi, dit-il, cherche un autre expédient. Mais le Pape a fait avec lui trop d'expériences pour ajouter encore la moindre foi à ses promesses. « Je ne doute nullement, dit-il en terminant, que Louis XI lève les décimes, mais il les gardera ensuite pour lui <sup>1</sup>. » Son pessimisme n'avait rien d'exagéré : on possède des rapports écrits à la même époque par l'ambassadeur de Milan à la cour de France et qui le démontrent. Le 26 mai, il écrit de Paris que le Roi est très monté contre le Pape, parce que celui-ci refuse son approbation à diverses nominations d'évêques, et il ajoute : « Le nonce du Pape, a dit le Roi, se donne une peine inutile ; allez lui dire de ma part que je ne consentirai pas à la levée du décime, et que je n'ai pas d'autre communication à lui faire. » « Le roi m'a fait cette déclaration à deux reprises », écrit encore l'ambassadeur. Au cours du même entretien, étant venu à parler du mouvement que se donnait le roi de Bohême pour provoquer la réunion d'un concile antipapiste, Louis XI dit que, jusqu'alors, il n'avait pas donné d'écoute à ces propositions, mais qu'il attendait la venue d'un nouvel ambassadeur envoyé pour les présenter à nouveau <sup>2</sup>. « Si l'on ne se hâte pas de

<sup>1</sup> Voy. le Rapport (inéd.), très détaillé, d'Otto de Carretto à François Sforza, daté de Rome, le 7 juin 1464. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) d'A. Maletta à François Sforza, datée de Paris, le 26 mai 1464 : manuscrit 1611 du Fonds italien de la Bibliothèque nationale de Paris. L'ambassade chargée de négocier une alliance entre la France et la Bohême était partie de Prague le 16 mai. Les deux principaux personnages étaient Marini

couper court à ces manœuvres », écrit l'ambassadeur milanais, « il y aura un gros scandale, surtout si le Pape persiste à partir sous peu pour la croisade; je tiens pour assuré que l'on fera une tentative de concile<sup>1</sup>. »

Après les ambassadeurs et les cardinaux, l'entourage intime du Pape vint à son tour à la rescousse, mais sans plus de succès. Aussitôt qu'il se sentit débarrassé de la fièvre, Pie II déclara une fois de plus sa volonté d'entrer en campagne, au risque d'y perdre la vie<sup>2</sup>. Le 11 juin, il nomma pour le suppléer, pendant son absence, à Rome et dans les États de l'Église, le cardinal François Piccolomini<sup>3</sup>.

Sur ces entrefaites, se répandit le bruit de l'apparition de grandes bandes de croisés en Italie. Un Pape se plaçant en personne à la tête d'une croisade, c'était un événement insolite, fait pour remuer profondément les couches inférieures des populations. De la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, même de l'Écosse et de l'Espagne, des milliers d'hommes, répondant à l'appel du Pape, s'étaient mis en marche vers Rome et Ancône. « Si les princes et les grands avaient ressemblé à ceux qui vivaient trois siècles auparavant, tout l'Oc-

et un membre de la noblesse bohémienne, Albert Kostka de Postupitz. Sur ce qu'il en advint, voy. l'étude de MARKGRAF, dans la *Sybel's Zeitschr.*, t. XXI, p. 297 et suiv. Voy. plus haut, dans le présent volume, p. 225 et suiv.

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) d'A. Malletta, du 26 mai (*loc. cit.*): « Signore mio a mi pare che chi non prevede presto a queste facende che ne seguira grandissimo scandalo, maxime havendose el papa ad partire da Roma per andare contra el Turco et tengo per certo che costoro darano principio al concilio. » — Au sujet des récriminations mutuelles du Pape et de Louis XI, voy. la Lettre (inéd.) de Malletta, datée de Paris, le 31 mai 1464, dans le manuscrit déjà cité de la Bibliothèque nationale de Paris.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto, dat. « ex palacio apost. XI. Junii 1464 » : « La S<sup>ua</sup> Sua e in tutto liberata de la febre e dice volere partire fra otto giorni. » — Le même mande de nouveau, dans une Dépêche (inéd.) datée de Rome, le 13 juin 1464 : « Sua S<sup>ua</sup> dice vole andare se dovesse morire e con chi li dice il contrario se scoroza e dice che non hano consideratione al honore suo e de la fede katolica si che ogniuno crede debi partire lunedì, benche li suoi cerchano de indugiare quanto puono. » (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> Registre 517 (inéd.), f<sup>os</sup> 6-10 : Franciscus card<sup>l</sup> Senen. tit. S. Eustachii in absentia S. D. N. alme urbis et civit. S. Ro. Eccl. subdit. gubernator constituitur. Dat. Rome 1464, tertio Id. Jun. A<sup>o</sup> 6<sup>o</sup>. (Archives secrètes des Papes.)

cident se fût mis en mouvement <sup>1</sup>. » Mais les nouveaux croisés étaient pour la plupart des gens de rien, et dans le nombre il se trouvait maint aventurier; beaucoup étaient dénués de tout, même d'armes; il s'agissait de renvoyer dans leurs foyers le, non-valeurs et d'équiper ceux qu'on pouvait utiliser : cette charge incombait à l'archevêque de Crète <sup>2</sup>.

Il y avait cependant des exceptions : c'est ainsi qu'on eut un jour connaissance, par des missives, de l'approche d'un contingent bien équipé, venant de la Saxe, sous la conduite de quelques seigneurs; dans les lettres par lesquelles ils s'annonçaient, ils se plaignaient des mauvais traitements dont ils avaient été victimes à leur passage sur les terres du duc de Modène, et ils exprimaient le ferme espoir de trouver le Pape à Ancône <sup>3</sup>.

A partir de ce moment, il ne fut plus possible de retenir le Pape; malgré son entourage, malgré ses médecins, il fixa irrévocablement son départ au 18 juin <sup>4</sup>. Ce jour-là, après avoir pris la croix dans la basilique Vaticane et recommandé son entreprise à l'intercession du prince des apôtres, il prononça une allocution dans laquelle il revint encore une fois sur la

<sup>1</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part. p. 151; VOIGT, t. III, p. 693, 713 et suiv. Aux sources citées par ces deux historiens, il convient d'ajouter les suivantes : NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 269; *Diario Nepesino*, p. 140; *Cron. Rom.*, p. 29; PLATINA, *Hist. Mant.*, p. 862; CAMPANUS, p. 989; *Cron. di Bologna*, p. 757, *Stadtechroniken*, t. VII, p. 407; *Limb. Chronik*, p. 115 (il faut assurément lire 1464 au lieu de 1466). — De la seule ville de Gand, trois cents croisés s'étaient annoncés : voy. KERVYN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre*, t. V, p. 80. — De Lubeck, il partit plus de deux mille hommes : voy. *Luebeckische Chroniken*, 2<sup>e</sup> part., p. 272-275. — Vi concurse tanta gente tramontana che fo cosa incredibile», dit BROGLIO dans sa *Chronique* (inéd.), n<sup>o</sup> 277<sup>b</sup> : Code D. III, 48 de la Bibliothèque Gambalunga, à Rimini.

<sup>2</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 6 juin 1464 (Archives d'État de Milan). Voy. *Script. rer. Siles.*, t. IX, p. 74, 87. — Dans une lettre « dat. Pisauri, 1464, Julii 3 » (l. c.), Nicolaus de Palude parle des excès commis par les vagabonds qui s'étaient joints aux croisés.

<sup>3</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 13 juin 1464, (Archives d'État de Milan.)

<sup>4</sup> Lettre (inéd.) de Stephanus de Robiis, cancell. Papien., datée de Rome, le 13 juin 1464. (Archives d'État de Milan.) — L'état de santé de Pie II était si chancelant qu'on parlait déjà tout bas de la prochaine élection : Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 14 juin 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.)

nécessité où il se trouvait « de partir sans tenir compte ni de son âge, ni de ses cheveux blancs, ni de ses membres tremblants. Sans cela, dit-il, les princes n'auraient rien fait : or, il s'assurait de trouver à Ancône non seulement le doge, mais encore les deux fils de Sforza, avec une brillante suite de cavaliers et de fantassins, des contingents de Sienne, de Borso d'Este et du marquis de Mantoue, de Bologne, de Lucques, de Raguse et de Rhodes <sup>1</sup>. »

Aussitôt après la cérémonie, Pie II sortit de la Ville éternelle <sup>2</sup>, « Adieu, Rome », dit-il d'une voix émue, « tu ne me reverras plus vivant. » Comme la goutte et les accès de fièvre ne lui laissaient ni trêve ni repos, il fit par eau la première partie de la route, jusqu'à Otricoli. Le moindre mouvement lui causait une douleur; aussi ne put-il pas quitter sa barque, même la nuit. Aux douleurs physiques s'ajoutaient les souffrances morales; le second jour, le cardinal Forteguerri, qu'il croyait

<sup>1</sup> VOICET, t. III, p. 715. — MANSI n'a pas publié le discours du Pape, mais il se trouve dans les *Anecd. litt.*, t. III, p. 287-296. On trouvera dans le même ouvrage la description d'une médaille frappée à cette époque : on y voyait Pie assis à la proue d'un vaisseau, tenant d'une main l'étendard de la Croix et bénissant de l'autre, avec l'exergue : *Exurgat Deus et dissipentur inimici ejus.* »

<sup>2</sup> Ammanati, témoin oculaire, raconte la première moitié du voyage de Pie II et ses derniers jours à Ancône, dans une longue lettre (*Epist. card. Pap.*, f<sup>o</sup> 22-28 : dans l'édition de Francfort, ep. 41) au cardinal François Piccolomini : « Interfui singulis et usque ad supremum spiritum ab ore suo pependi. » Ce rapport intéressant est reproduit presque mot pour mot dans les *Mémoires d'Ammanati* (*loc. cit.*), f<sup>o</sup> 337<sup>b</sup>-343 (édition de Francfort, p. 354-356). Des deux parts, la date indiquée pour le départ de Rome est le 18 juin. C'est aussi la date donnée par : 1<sup>o</sup> NICC. DELLA TUCCIA, p. 269; 2<sup>o</sup> les *Acta con-sist.* (inééd.) des Archives secrètes des Papes; 3<sup>o</sup> GHINARDACCI, *St. di Bologna*, cod. 768 de la Bibliothèque de l'Université de Bologne; 4<sup>o</sup> une Dépêche (inééd.) de J. de Aretio, datée de Florence, le 24 juin 1464 (Archives Gonzague); 5<sup>o</sup> une lettre de l'archevêque de Crète, insérée dans les *Script. rer. Silés.*, t. IX, p. 191; 6<sup>o</sup> le *Diario Nepesino*, p. 139. — La date (19 juin) indiquée à tort par INFESSURA, écrivain suspect en cette matière, bien que fausse, a pour défenseurs PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 213; WEISS, t. III, 2<sup>e</sup> édit., p. 1514; GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 201, et HÉFÉLÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 149. BACHMANN (t. I<sup>er</sup>, p. 502) place le départ de Pie II au 17 juin et cite à l'appui VOICET (t. III, p. 915) qui, cependant, donne la date exacte! — Des documents très utiles à consulter pour ce voyage sont les Dépêches (inééd.) des Archives d'Etat de Milan et des Archives Gonzague de Mantoue, que nous citons dans les notes ci-après. — Voy. aussi CAMPANUS, p. 989 et suiv.

déjà en route pour Ancône avec sa flotte, se présenta devant lui et lui dit que les galères en armement à Pise n'étaient pas encore complètement prêtes. En même temps, on apprit dans son entourage qu'un grand nombre de croisés, partis de chez eux sans ressource et sans se faire une idée des difficultés de l'entreprise, reprenaient le chemin de leur pays. Pour lui épargner un spectacle qui lui eût déchiré le cœur, toutes les fois qu'une bande de ces déserteurs passait en vue, on avait soin de baisser les rideaux de sa litière.

Cinq mille croisés environ se dirigeaient sur Rome : le cardinal de Cusa fut envoyé à leur rencontre. Le cardinal Carvajal fut chargé de la tâche difficile de tenir en bride les bandes indisciplinées déjà réunies à Ancône et de veiller à leur embarquement : en la lui imposant, Pie II avait plutôt le ton de la prière que celui du commandement. « J'étais le seul témoin de leur entretien », dit Ammanati dans sa relation : « Carvajal tenait toujours le même langage, dans lequel se reflète la soumission jointe au courage : « Saint Père, si vous me croyez capable de si grandes choses, je me conformerai sans hésitation à vos ordres et plus encore à votre exemple. Avec votre santé débile, n'exposez-vous pas votre vie pour moi et pour vos brebis? Vous m'avez écrit : Viens; me voici; vous m'ordonnez d'aller; je vais. Je ne veux pas marchander à Notre-Seigneur Jésus-Christ les derniers jours de ma vie. » Il fit comme il avait dit et partit, sans perdre un instant, pour Ancône<sup>1</sup>.

Pie II était si faible, la chaleur si accablante, qu'on ne pouvait voyager qu'à petites journées<sup>2</sup>. A Terni, la suite du Pape s'accrut des cardinaux d'Estouteville, Borgia et Eroli. Dans toute la région régnait une maladie épidémique : atteint par le mal à Spolète, le cardinal Ammanati dut prendre le lit<sup>3</sup>. On

<sup>1</sup> Outre la Relation (inéd.) d'Ammanati, citée dans la note ci-dessus, voy. la Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Spolète, le 26 juin 1464. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de Paganinus, datée de Foligno, le 2 juillet 1464 : « Non camina piu che sey o sette miglia el giorno. » (Archives d'État de Milan, cart. gen.)

<sup>3</sup> Par suite de cette maladie, le cardinal ne put arriver à Ancône que le 25 juillet; voy. la Lettre (inéd.) de St. Nardini, archevêque de Milan, à Fran-



trouva dans la citadelle de cette ville un certain Oriental qui se donnait pour le frère du sultan, exilé par lui, et dont on espérait tirer des indications utiles à la direction des opérations. A Venise, on était également persuadé de l'authenticité de ce précurseur du fameux Djem : il se joignit à la suite du Pape à partir de Spolète<sup>1</sup>. On coucha le 3 juillet à Assise, le 7 à Fabriano<sup>2</sup>, où le comte Frédéric d'Urbin se présenta au Pape pour le dissuader d'aller plus loin. Pie II, qui se trouvait en ce moment un peu mieux, probablement par suite du changement d'air, lui déclara qu'il ne pouvait pas être question de cela<sup>3</sup>.

A Lorette, le Pape fit offrande à la sainte Vierge d'un calice d'or sur lequel était gravée l'inscription suivante : « Sainte Mère de Dieu, Votre puissance, il est vrai, n'a pas de limites et remplit de miracles la terre entière. Néanmoins, par un effet de Votre volonté, Vous accordez à certaines localités une préférence marquée, et Vous illustrez journellement

cois Sforza, datée d'Ancône, le 25 juillet 1464 (Archives d'État de Milan), et PAULI, p. 69. — Au sujet de la peste, voy. la Lettre (inéd.) de J. de Aretio, datée de Rome, le 4 juillet 1464 (Archives Gonzague), et une Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Bologne, le 4 juillet 1464. (Archives d'État de Milan.)

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) de Paganinus à Otto de Carretto et C. Simoneta, datée de Fabriano, le 10 juillet 1464. (Archives d'État de Milan.) — Ce prétendu frère du sultan aurait été se présenter d'abord à Venise, et, de là, au Pape Calixte III : voy. KNEBEL, t. II, p. 33; on retrouve le « fratello del Turco » dans un compte du 2 mai 1459, publié par MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 298; voy. aussi, dans les *Sen. Secr.* (inéd.), t. XXI, f. 228<sup>b</sup>, ce passage : « 1463 (st. fl.), die X Febr. Ser. Ludovico Fuscarenno doctori nostro ad Summum Pontificem.... Sicut videbitis in altera ex copiis litterarum prefati oratoris nostri, mentio agitur de fratre Turci, qui dicitur esse in manibus Summi Pontificis. Propterea sumus contenti et volumus quod postquam Summus Pontifex intellexerit rem istam, detis honestam operam intelligendi mentem Beat. Sue circa hoc et que sit eius opinio faciendi de fratre dicti Turci et si verum est quod sit factus christianus, nos quamprimum litteris vestris certiores facietis. Nostis enim quod etiam aliter quam armis quandoque victoria parta est. » (Archives d'État de Venise.)

<sup>2</sup> Dépêches (inéd.) de Paganinus, datées d'Assise, le 3 juillet 1464; *Chron. Eugub.*, p. 1007; ACQUACOTTA, *Mem. di Matelica* (Ancona, 1838), p. 148; PELLINI, p. 677. Voy. aussi la Lettre (inéd.) de G. Lolli, datée de Fabriano, le 8 juin 1464. (Archives d'État de Sienne.)

<sup>3</sup> Voy. la Lettre (inéd.) déjà citée, de Paganinus, datée du 10 juillet 1464. Archives d'État de Milan.

par des signes et des miracles innombrables ce sanctuaire de Lorette, objet de Vos complaisances. Je m'adresse à Vous, d'esprit et de cœur, dans une heure d'épreuve, et je Vous prie humblement de me délivrer de cette fièvre brûlante et de cette toux déchirante, et de rendre la santé à ces membres malades; alors, Nous en avons l'espoir, Nous pourrions être encore de quelque utilité à la chrétienté. En attendant, daignez recevoir cette offrande de Votre serviteur. Pie II, Pape, en l'an du salut 1464<sup>1</sup>. »

Le 19 juillet, Pie II arriva enfin à Ancône; il était à bout de forces. Comme il avait eu beaucoup de difficultés avec la ville, un grand nombre d'habitants, sans motifs sérieux d'ailleurs, étaient furieux de ce qu'il vint séjourner dans leurs murs<sup>2</sup>.

Le chef de l'Église prit son logis au palais épiscopal, voisin de la belle cathédrale de Saint-Cyriaque, construite sur l'emplacement d'un temple de Vénus. De la hauteur où s'élève

<sup>1</sup> TÜRSELLINUS, p. 117-118; KEYSER-SCHUETZE, *Reisen* (Hanovre, 1751), p. 891; CIACONIUS, t. II, p. 1010; VOIGT, t. III, p. 717. St. Nardini fait mention du voyage de Pie II à Lorette, dans une Lettre (inéd.) à François Sforza datée du 14 juillet 1464. (Archives d'Etat de Milan.)

<sup>2</sup> Le Pape était arrivé sous les murs de la ville le 18, mais il n'y fit son entrée que le lendemain; voy. CIAVARINI, t. I<sup>er</sup>, p. 184. Dans sa *Chronique* (inéd.) citée plus haut, p. 336, not. 1 (on en conserve un manuscrit à la Bibliothèque Gambalunga, de Rimini), BROGLIO dit également (n<sup>o</sup> 277) que Pie II est arrivé à Ancône le 19; de même Jacobus de Aretio, dans une lettre (inéd.) datée d'Ancône, le 21 juillet 1464. (Archives Gonzague.) L'indication de VOIGT (t. III, p. 718) est donc à rectifier dans ce sens. — Au sujet de l'émotion des habitants d'Ancône, voy. une Lettre (inéd.) de St. Nardini, archevêque de Milan, à François Sforza, datée d'Ancône, le 22 juillet 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.) — PERUZZI (*Ancona*, p. 362) se trompe en indiquant le 13 et le 14 juillet pour les dates de l'arrivée et de l'entrée du Pape; voy. *ibid.*, p. 364 et suiv., ce que dit cet historien pour défendre le Pape contre l'accusation d'avoir songé à tirer vengeance des habitants d'Ancône. — La *Chron. Eugub.*, p. 1007, raconte de quelle façon les habitants d'Ancône manifestèrent leur mécontentement. — Pour la connaissance des conflits qui avaient existé antérieurement entre le Pape et Ancône, il est intéressant de lire un Bref (inéd.) à l'adresse de cette ville, « dat. Romæ III Nov. A<sup>o</sup> 3<sup>o</sup> » : il se trouve dans le ms. de la Bibliothèque Laurentienne cité plus haut, p. 66, note 1. Voy. aussi CIAVARINI, *St. d'Anc.*, p. 116, et *Croniche*, t. I<sup>er</sup>, p. 182, 185. J'ai trouvé le Bref du 23 mars 1461, que je viens de citer, aux Archives d'Ancône, dans un ms. intitulé : *Lib. croc. parvus*, n<sup>o</sup> 9

l'antique basilique, le regard embrasse, par-dessus la vieille ville, une vue merveilleuse sur la mer et sur les côtes pittoresquement découpées. « La brise pure qui souffle en cet endroit, les rayons du soleil qui l'éclaire semblent déjà être l'air éthéré et la lumière de l'Hellade et de l'Orient<sup>1</sup>. »

Le premier acte de Pie II fut d'ordonner des prières; en second lieu, il chargea les cardinaux Carvajal et d'Estouteville de rétablir l'ordre dans la tourbe des croisés, pour la plupart Espagnols et Français, dont les querelles troublaient le repos public. C'étaient, en très grande partie, des gens de la plus basse classe, de simples vagabonds. Ils étaient partis sans chefs, sans armes, sans argent, comptant sur un miracle quelconque pour leur procurer le nécessaire. De tous côtés on n'entendait que malédictions contre le Pape, toutes plus injustes les unes que les autres, car « Pie II n'avait convoqué que les hommes en état de porter les armes, et à condition qu'ils se présentassent en bon équipage et munis de vivres ou d'argent pour six mois au moins<sup>2</sup> ». La première chose à faire était donc d'opérer le triage des hommes pourvus d'armes et d'argent et des misérables dénués de tout. Nous avons déjà vu que deux cardinaux avaient été chargés de cette besogne; ils reçurent l'ordre de renvoyer dans leur pays ceux qu'ils reconnaîtraient inaptes au métier des armes, et le pouvoir de leur accorder, par pure charité, l'indulgence de la croisade<sup>3</sup>.

Les instances auxquelles Pie II avait déjà résisté à Rome se renouvelèrent à Ancône, plus vives encore. Les cardinaux, toute la cour et même l'entourage intime du Pape sont opposés au départ, écrit un ambassadeur, à la date du 22 juillet. Les cardinaux se référaient au pacte électoral, en vertu duquel un déplacement de la curie ne pouvait être décidé que de leur

<sup>1</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 202. Il existe encore quelques parties de l'ancien palais épiscopal. Quand je le vis en 1883, on était en train de le reconstruire. En fait de souvenirs de Pie II, on ne put me montrer qu'un buste en plâtre de ce Pape. — Le conservateur des Archives épiscopales m'a affirmé qu'elles ne possédaient aucune pièce émanant de Pie II.

<sup>2</sup> SIMONETA, p. 764; PERUZZI, *Ancona*, p. 362; VOIGT, t. III, p. 713.

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) de J. de Aretio, datée d'Ancône, le 21 juillet 1464. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

consentement<sup>1</sup>. Les médecins représentaient à Pie II que s'il mettait le pied sur un vaisseau, c'en était fait de lui avant deux jours<sup>2</sup>; les diplomates lui dépeignaient les orages prêts à fondre sur l'Église du côté de la France et de la Bohême. Il demeura imperturbable et déclara qu'il n'avait peur ni de Louis XI, ni du roi de Bohême, auquel il venait, récemment encore, d'adresser sommation de rendre compte de ses actes; sa résolution de partir était irrévocable<sup>3</sup>.

Tout le pontificat de Pie II n'avait été, en plus ou en moins, qu'un enchaînement de déceptions; mais, à l'approche des derniers jours, elles semblent s'être accumulées pour l'accabler. « Si le corps du pauvre vieillard était tourmenté par la goutte, par la pierre et par la fièvre, son âme l'était plus encore par la souffrance morale, issue de la pensée que la chrétienté allait rester exposée à la même honte et à des dangers croissants<sup>4</sup>. » Les armements étaient si défectueux qu'il ne pouvait pas être question, pour le moment, de donner le signal du départ<sup>5</sup>. Pas une seule puissance n'était prête, sauf Venise, l'alliée douteuse. Milan promettait bien toujours des troupes, mais elles n'arrivaient pas. Florence finit, il est vrai, par s'exécuter, après bien des tiraillements; mais ce qu'elle fournit était si peu que rien<sup>6</sup>. Parmi les cardinaux, ceux qui avaient tenu

<sup>1</sup> Rapport (inéd.) de St. Nardini à François Sforza, daté d'Ancône, le 28 juillet 1464. (Archives d'Etat de Milan.) Cette pièce est classée par erreur dans le dossier *Pap. Est. Roma, 1461*.

<sup>2</sup> Dépêche (inéd.) de J. de Aretio à la marquise Barbe, de Mantoue, datée du 25 juillet 1464. (Archives Gonzague), et Lettre (inéd.) de Paganinus à François Sforza, datée d'Ancône, le 1<sup>er</sup> août 1464. (Archives d'Etat de Milan.)

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) de St. Nardini, datée d'Ancône, le 22 juillet 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>4</sup> K. A. MENZEL, t. VIII, p. 34.

<sup>5</sup> On admet généralement (VOICR, t. III, p. 712, le répète d'après l'autorité de CHASTELLAIN) que la flotte du Pape n'était représentée à Ancône que par deux galères: c'est une erreur, La *Chronique de L. Bernabei*, publiée par CIAMARINI, t. I<sup>er</sup>, p. 184, rapporte que « quatre galées con molto fuste » allèrent à la rencontre du doge. Dans une Lettre (inéd.) écrite d'Ancône le 19 août 1464, à la marquise Barbe, Carlo de Rodiano dit qu'il y a dans le port « sei nave de lo Papa ». (Archives Gonzague à Mantoue.)

<sup>6</sup> Lettre (inéd.) de St. Nardini, datée d'Ancône, le 28 juillet 1464. Cf. une Dépêche (inéd.) de N. de Pontremoli, datée de Florence, le 9 juillet 1464. Archives d'Etat de Milan.) — La mort de Cosme de Médicis, survenue le

leurs engagements étaient la minorité. Ils savaient le Pape frappé à mort et ne comptaient déjà plus avec lui ; mais ils ne s'en agitaient que davantage en vue du prochain conclave<sup>1</sup>. On ne peut s'expliquer la persistance des illusions de Pie II qu'en admettant un trouble de cette intelligence, d'ordinaire si nette, sous l'influence de la maladie.

Dans l'étroite enceinte d'Ancône, la situation devenait de jour en jour plus difficile. On y manquait de logements et d'eau : par l'effet des chaleurs il éclata, vers le commencement d'août, une sorte de peste qui enleva beaucoup de croisés et fit de nombreuses victimes jusque dans les maisons des cardinaux<sup>2</sup>.

Dans le même temps, une dépêche de Raguse annonça qu'une grande armée turque approchait et menaçait la ville d'une destruction complète, si elle avait le malheur de refuser le tribut et d'envoyer au Pape les vaisseaux qu'elle lui avait promis. Cette nouvelle jeta la consternation dans Ancône ; Pie II ordonna de charger immédiatement du blé sur des vaisseaux et d'embarquer quatre cents arbalétriers qui formaient sa garde particulière ; puis il tint conseil avec Carvajal et

1<sup>er</sup> août, fournit aux Florentins un excellent prétexte pour se dispenser de tenir leurs engagements, bien qu'on eût perçu les décimes : voy. REUMONT, *Hist. Schriften*, p. 80 et 134. — Pie II adressa, le 8 août, une lettre de condoléances à Pierre de Médicis : voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 63, le texte de « la dernière lettre écrite par le Pape, déjà couché sur son lit de mort » ; il a été copié sur un manuscrit de la Bibliothèque Laurentienne, à Florence.

<sup>1</sup> St. Nardini, archevêque de Milan, raconte ces intrigues dans une Lettre chiffrée (inéd.) à François Sforza, datée d'Ancône, le 31 juillet 1464. (Archives d'Etat de Milan, Cart. gen.)

<sup>2</sup> On renonça à fuir la peste, parce que tout le pays était infecté. Borgia partit seul, et tomba néanmoins malade ; on attribua sa maladie à ses débauches : voy. t. II, p. 424. — Au sujet de cette peste, voy. les Rapports (inéd.) de J. de Aretio, datés d'Ancône, le 25 juillet et le 7 août 1464, et une Lettre (inéd.) de « Joh. Jac. de Crema, fisico », au marquis Louis, « dat. Montexii ap. Florent. » le 28 juillet 1464. (Archives Gonzague.) — En cette année 1464, la peste étendit ses ravages non seulement sur l'Italie tout entière (*Notar. Giacommo*, p. 109 ; MASSARI, p. 44), mais encore sur la plupart des pays de l'Europe : voy. BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 263 ; GEIGER, t. I<sup>er</sup>, p. 217 ; STRICKER, *Gesch. der Heilkunde* (Frankfurt, 1847), p. 7. — WOLTMANN, t. II, p. 181, parle d'un tableau de B. Gozzoli, qui avait rapport à cette peste. — Au sujet de la misère qui régnait à Ancône, voy. une Lettre (inéd.) de J. de Aretio, du 21 juillet 1464. (Archives Gonzague.)

Ammanati, dans le but de décider ce qu'il y aurait à faire dans le cas où les Turcs mettraient le siège devant Raguse. Carvajal, toujours prêt à se dévouer pour la cause de Dieu, offrit sur-le-champ de prendre la mer la nuit même avec les galères à l'ancre dans le port, pour voler au secours de la place menacée. « Et qu'est-ce qui m'empêche de partir avec vous? » s'écria Pie II; « je suis résolu à le faire, mon frère, si les Turcs entreprennent ce siège. » « Tout malade qu'il était, le Pape persistait à croire sa présence capable de produire un effet moral suffisant pour épouvanter les Turcs et provoquer une levée en masse des chrétiens<sup>1</sup>. » Carvajal approuva. « Quant à moi, malheureux, écrit humblement Ammanati, je combattis ce pieux projet de toutes mes forces, car, affaibli comme je l'étais par la fièvre, j'avais peur de mourir pendant la traversée. » Le Pape et Carvajal persistèrent néanmoins, mais heureusement, au bout de quatre jours, on annonça que l'ennemi s'était éloigné.

« Sous le poids des soucis, des fatigues qui ne lui laissaient de répit ni jour ni nuit, Pie II était à bout de forces, mais la tension continuelle de l'esprit, jointe à de violentes douleurs physiques, entretenait chez lui une excitation fiévreuse<sup>2</sup>. » Elle s'accroissait encore en raison de l'impatience que lui causait le retard des flottes de Forteguerra et de Venise, sur lesquelles il avait compté avec tant de certitude. Le cardinal avait d'abord voulu se mettre en route, malgré des vents contraires; mais, le 1<sup>er</sup> août, une dépêche expédiée par lui fit savoir que la peste avait éclaté parmi ses équipages, et que, par suite, son arrivée se trouvait forcément retardée de douze jours au moins<sup>3</sup>.

C'est à Venise qu'il faut aller chercher la cause de l'échec définitif de la croisade<sup>4</sup>. Dans toute cette affaire, depuis l'ori-

<sup>1</sup> VOIGT, t. III, p. 719.

<sup>2</sup> ZEINKEISEN, II, p. 288.

<sup>3</sup> Dépêche (inéd.) de J. de Aretio, datée de Rome, le 4 juillet 1464 (Archives Gonzague); Lettre (inéd.) de St. Nardini, datée d'Ancône, le 28 juillet 1464; Lettre (inéd.) de Paganinus, datée d'Ancône, le 1<sup>er</sup> août 1464. (Archives d'Etat de Milan.)

<sup>4</sup> M. FRÉDÉRIQ, p. 44, a dit très justement : « Mais la peste, la famine et le

gine, la République avait été guidée par des motifs tout différents de ceux du Pape. Lui, il voulait que la campagne entreprise contre les Infidèles eût le caractère d'une guerre sainte, de la défense d'une cause commune à toute la chrétienté. Pour les Vénitiens, au contraire, la défense de la foi chrétienne n'était qu'un prétexte : leur objectif réel était la conquête du Péloponèse, indispensable aux intérêts de leur commerce<sup>1</sup>. En faisant alliance avec le Pape, ils s'étaient flattés de l'espoir de trouver en lui un instrument maniable, utile pour atteindre leur but immédiat. Dès qu'il fut démontré qu'il avait des vues plus hautes et qu'il voulait susciter une entreprise d'intérêt général, leurs relations avec Rome redevinrent aigres-douces : Venise, d'ailleurs, avait cru pouvoir amener le chef de l'Église, par persuasion, à renoncer à sa situation indépendante<sup>2</sup> : elle ne voulait pas reconnaître son erreur. Par ordre, l'ambassadeur vénitien dut, à plusieurs reprises, sous prétexte de zèle pour la religion, représenter au Pape la situation malheureuse de la Hongrie et insister auprès de lui pour qu'il appliquât toutes ses ressources à la guerre en terre ferme<sup>3</sup> : Venise voulait rester maîtresse de diriger à sa guise la guerre maritime<sup>4</sup>. Au milieu du mois de

mauvais vouloir des Vénitiens firent avorter cette expédition. » Je crois avoir accumulé, en nombre suffisant, les preuves de la mauvaise foi des Vénitiens, et c'est en majeure partie à Venise même, dans les documents inconnus des Archives d'État, que je les ai puisées.

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 300. Une Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 3 février 1464 (Bibliothèque Ambrosienne), prouve que cette opinion était également celle des barons romains.

<sup>2</sup> C'était ce que redoutait surtout François Sforza : ses ambassadeurs à Rome le disaient en face au Pape. Pie II, pour repousser ce reproche, répéta à plusieurs reprises qu'il n'était pas devenu et qu'il ne deviendrait jamais Vénitien : Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 24 janvier 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>3</sup> Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.* (inéd.), t. XXI, f° 211 : « 1465 Decemb. VIII. Commissio viro nobili Ludovico Fuscarenò..... oratori nostro ad S. Pontif. » ; cf. *ibid.*, f° 217-217<sup>b</sup> : « Decemb. XXVIII. Commissio L. Fuscarenò, etc. »

<sup>4</sup> C'est pour ce motif que l'on n'arrivait pas à se mettre d'accord avec l'ambassadeur vénitien sur la clause stipulant que la flotte naviguerait sous le pavillon de l'Église : voy. plus haut, p. 313. Le 19 juin 1464, ordre fut donné à l'ambassadeur de Venise à Rome, pour le cas où le départ du Pape ne se

janvier 1464, l'ambassadeur vénitien proposa sans détour de réduire le nombre des galères pontificales et de faire un emploi, selon lui meilleur, des sommes destinées à leur armement, en les faisant passer à la Hongrie. Le Pape répondit que, si l'on trouvait qu'il y eût trop de galères, il lui semblait, à lui, beaucoup plus dans l'ordre que ce fût Venise qui réduisit le nombre des siennes et qui envoyât l'argent à la Hongrie; qu'en ce qui le concernait personnellement, il pensait que le nombre de ces galères était encore inférieur à celui qu'eût comporté sa dignité. Cette réponse eut le don de mettre l'ambassadeur vénitien de méchante humeur, et il se permit de dire qu'il eût préféré que le Pape restât chez lui sans se mêler de rien<sup>1</sup>.

A partir de ce moment, Venise mit tout en œuvre pour imposer sa volonté. Les instructions envoyées coup sur coup à ses ambassadeurs insistaient toutes dans le même sens : revenir à la charge auprès du Pape; chercher à le tranquilliser, en lui affirmant que Venise aurait plus de quarante trirèmes sur mer; que le Pape pouvait les considérer comme *siennes*; qu'elles seraient à tout moment à sa disposition absolue<sup>2</sup>.

réaliserait pas, de lui représenter les avances considérables faites par la République, et de lui demander l'autorisation « quod galee saltem rev. dom. cardinalium et aliorum dominorum et communitatum arnari iam designate et promisse et pro quibus denarii iam sunt huc conducti et parati cum omni festinatione armentur et simul cum nostris vadant ad inveniendum capitaneum nostrum generalem maris ». (Archives d'Etat de Venise, *Sen. Secr.*, t. XX, f° 19<sup>b</sup>.) — On sait que les cardinaux, la ville de Bologne, etc., faisaient armer un certain nombre de bâtiments à Venise à leurs frais : dans une lettre (inéd.), datée d'Ancône, le 21 juillet 1464, J. de Aretio rapporte que les Vénitiens avaient exigé des équipages de ces navires le serment d'obéissance à la République. Bologne leur en contestait le droit, et l'on comptait sur l'intervention du Pape pour empêcher cet abus. (Archives Gonzague.)

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 18 janvier 1464. (Archives d'Etat de Milan.) Déjà, le 17 janvier, cet ambassadeur avait écrit (inéd.) : « Questo ambasciatore (celui de Venise) pare si trovi non ben satisfatto et ha avuto a dire che piu li seria caro che la S<sup>ta</sup> di N. S<sup>co</sup> non andasse lei in persona et questa spesa che fa Sua S<sup>ta</sup> in questo suo aparato la facesse in gente d'arme, etc. »

<sup>2</sup> Archives d'Etat de Venise, *Sen. Secr.* (inéd.), t. XXI, f° 225 : « Oratori nostro ad S. Pontificem 1463 (st. fl.), Jan. 24 : .... Vestra itaque prudentia et modestia consueto curabitur rem istam, si ita esse possit, ad aliquem bonum effectum producere commemorando etiam ad vestra proposita pro quanto ad



Où cela tendait, on eut bientôt occasion de le savoir. Au mois d'avril, l'évêque de Torcello demanda à Venise, au nom du Pape, de prendre sur ses vaisseaux une partie des croisés pour leur faire faire la traversée; la Seigneurie répondit que, pour le moment, tous les navires disponibles étaient occupés à des transports de troupes en Grèce, et que les croisés n'avaient qu'à aller en Hongrie<sup>1</sup>. Quelque temps après, en été, quand les croisés commencèrent à arriver en Italie en grandes bandes, quelques-unes se dirigèrent sur Venise : elles n'y trouvèrent pas même un bâtiment préparé pour les recevoir<sup>2</sup>. Au mois de janvier, on promettait au Pape de mettre quarante trirèmes « à sa disposition absolue » : le 21 juin, on ne parlait plus que d'envoyer sous peu « deux » vaisseaux chercher les croisés valides et munis d'argent réunis à Ancône<sup>3</sup>. Veut-on savoir comment furent tenues ces promesses?

Il se passa encore trois semaines sans qu'on entendit parler des bâtiments vénitiens; le Pape était déjà aux portes d'Ancône, et l'on n'avait pas encore aperçu leurs voiles à l'horizon. Par contre, l'ambassadeur vénitien qui accompagnait Pie II fut chargé de demander au Pape une note sur le nombre des croisés présents à Ancône et de lui faire savoir, pour le tranquilliser, que deux grands bâtiments de transport se trouvaient à Venise, prêts à partir<sup>4</sup>. Des semaines passèrent encore sans amener rien de nouveau. Quand enfin les vaisseaux si souvent promis arrivèrent à Ancône, le 11 août, ils n'y trouvèrent plus à embarquer qu'un nombre insignifiant de

*diminutionem expense classis Sue Sanctitatis spectare potest, quod nos habebimus in mari ultra triremes XL<sup>6</sup> quas B. Sua proprias suas reputare poterit quoniam semper erunt et ad beneplacitum et ad obedientiam suam.* »

<sup>1</sup> « 1464 die quinto Aprilis episcopo Torcellano » : Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.* (inéd.), t. XX, f° 9<sup>b</sup>.

<sup>2</sup> *Detmars Chronik.*, t. II, p. 274 et suiv. ; *Voigt*, t. III, p. 714.

<sup>3</sup> *Sen. Secr.* (inéd.), t. XXII, f° 20<sup>b</sup> : « Oratori nostro ad S. Pontificem, 1464, die XXI Junii. » Dans une Lettre (inéd.) à S. Malatesta, du 25 juin 1464, les Vénitiens parlent de trois grands navires qui seraient sur le point de partir « quam primum » pour Ancône : *ibid.*, f° 21<sup>b</sup>. (Archives d'État de Venise.)

<sup>4</sup> Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.* (inéd.), t. XXII, f° 25 : « Ludovico Fuscareno doctori, oratori nostro ad S. Pontificem, 1464, die XVI Julii. »

croisés, dont l'effectif fondait encore de jour en jour. Dès la fin de juillet, l'attente trop prolongée avait produit son effet, et le mouvement de désertion avait commencé sur une grande échelle<sup>1</sup>. Suivant Ammanati, ce fut pour le Pape le coup de la mort.

Quand, en pleins préparatifs de guerre contre les Turcs, Venise recommençait les hostilités contre Trieste, pouvait-elle prétendre à faire croire qu'elle fût animée d'un grand zèle pour la croisade? Telle était, pourtant, sa conduite : au mois de juillet 1464, un corps de troupes vénitiennes fit irruption sur le territoire de cette ville et ne se retira qu'après avoir détruit les salines du Zaoulé<sup>2</sup>.

Et que dire des retards apportés au départ du doge? N'était-ce pas un scandale? Ce n'était un secret pour personne qu'il ne partait qu'à contre-cœur<sup>3</sup>. Mais Venise, si l'on y eût voulu sérieusement seconder la croisade « du Pape », Venise était le pays du monde où l'opposition du chef du gouvernement rentrait le plus dans l'ordre des considérations secondaires, puisque l'intérêt de l'État y passait avant tout. A lire les remontrances adressées au Pape par l'ambassadeur vénitien à la fin d'avril, on pourrait cependant s'y tromper. En effet, il ne cesse d'insister pour que Pie II arrive au plus vite à Ancône<sup>4</sup>. Mais, dans ce même moment, Venise ne s'occupait en réalité que des préparatifs de sa campagne du Péloponèse. L'armement de la flotte destinée à rallier celle du Pape avançait si lentement, qu'au mois de juin encore un

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) de Paganinus à François Sforza, datée d'Ancône, le 11 août 1464 : « Sono venute due navi da Venetia per passar gente quando sia bisogno. » (Archives d'État de Milan.) On peut voir ce qu'on pensait des Vénitiens à Ancône, dans une Dépêche (inéd.) de St. Nardini, datée du 11 août 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.) — Le fait de la désertion de la grande majorité des croisés est signalé dans une Lettre (inéd.) de J. de Areto, datée d'Ancône, le 10 août 1464. (Archives Gonzague, à Mantoue.) — D'après la Dépêche (inéd.) de Nardini, du 28 juillet 1464, citée plus haut, il n'en serait resté, à cette date, que deux cents environ.

<sup>2</sup> LOEWENTHAL, *Gesch. von Triest* (1857), p. 70; BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 531.

<sup>3</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 26 mai 1464. (Archives d'État de Milan.)

<sup>4</sup> Voy. le Rapport (inéd.) d'Otto de Carretto, dat. « ex Petriolo », le 25 avril 1464. (Archives d'État de Milan.)

ambassadeur exprimait l'opinion que cela se réduirait à beaucoup de bruit pour rien <sup>1</sup>. A la fin de janvier, on avait fixé à dix le nombre des bâtiments qui devaient accompagner le doge <sup>2</sup>; le 12 juillet, il n'y avait encore que trois trirèmes complètement prêtes <sup>3</sup>. Après l'arrivée du Pape à Ancône, il devenait impossible de tarder davantage sans causer un scandale public. Le 26 juillet, on arrêta définitivement que le doge aurait à prendre la mer le dimanche 29 <sup>4</sup>. Mais Cristoforo Moro hésitait encore; pour le décider, il fallut une deuxième sommation, qui fut faite le 2 août; cependant, au lieu de se rendre directement à Ancône, il se dirigea d'abord sur l'Istrie... pour y compléter ses armements <sup>5</sup>.

A Ancône, le mécontentement contre les Vénitiens était général. Certaines personnes bien informées prétendaient que le doge ne viendrait pas <sup>6</sup>; et quand on sut que Cristoforo Moro était parti de Venise pour Ancône, le duc de Milan affirmait encore qu'il n'irait pas jusqu'au bout de la traversée <sup>7</sup>.

Pie II se trouvait dans l'incertitude la plus cruelle, car depuis son arrivée à Ancône il n'avait plus reçu de Venise aucune communication au sujet du départ du doge <sup>8</sup>. Naturel-

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) de G. de Collis à François Sforza, datée de Venise, le 17 juin 1464. (Archives d'État de Milan.) — Sur les préparatifs faits en vue de reconquérir le Péloponèse, voy. Archives d'État de Venise, *Senato Mar.* (inéd.), t. VII.

<sup>2</sup> Arrêté (inéd.) du 30 janvier 1463 (st. fl.). (Archives d'État de Venise, *Sen. Mar.*)

<sup>3</sup> Mémoire envoyé « Ludovico Fuscarenno doctori, oratori nostro ad. S. Pontif. Dat. 1464, Jul. 12. » (Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.* (inéd.), t. XXII, f° 24<sup>b</sup>.)

<sup>4</sup> *Ibid.*, f° 26-27<sup>b</sup> (inéd.).

<sup>5</sup> MALIPIERO, p. 29. Voy. CICOONA, t. VI, p. 576. — Le 2 août 1464, le doge écrit à l'ambassadeur de la République en Hongrie : « Quamprimum discedamus profecturi ad urbem Anconæ » : *Sen. Secr.* (inéd.), t. XXII, f° 28<sup>b</sup>. (Archives d'État de Venise.)

<sup>6</sup> Lettre (inéd.) de St. Nardini, datée d'Ancône, le 11 août 1664. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>7</sup> Lettre de François Sforza à Malletta (inéd.), datée de Milan le 10 août 1464 : manuscrit italien de la Bibliothèque nationale de Paris, n° 1611.

<sup>8</sup> Lettre (inéd.) de J. de Aretio, du 25 juillet 1464 (Archives Gonzague), et Dépêche (inéd.) de St. Nardini à François Sforza, datée d'Ancône, le 4 août 1464. (Archives d'État de Milan.)

lement, il ne pouvait pas être question de rien entreprendre sans la flotte vénitienne. « Si elle était arrivée à temps, on aurait pu tenter encore de prendre pied sur la côte de Dalmatie et de mettre Raguse à l'abri des insultes des Turcs; c'était le projet du Pape et de Carvajal. Mais les jours passaient, et chaque jour la maladie de Pie II s'aggravait un peu plus<sup>1</sup>. »

Le 11 août, on crut à une légère amélioration dans l'état du Pape; cependant la fièvre ne l'avait pas quitté<sup>2</sup>. Le 12, quand on vint lui annoncer que les Vénitiens étaient en vue, le malade parut se ranimer. Il donna ordre d'envoyer ses galères à leur rencontre avec cinq cardinaux, et lui-même, malgré les douleurs que lui causait le moindre déplacement, il se fit porter à une fenêtre de sa chambre à coucher, d'où l'on avait vue sur le port et sur la mer. A l'aspect de la flotte, « il fut pris d'un accès de profonde mélancolie », et il s'écria en soupirant : « Jusqu'à ce jour il me manquait une flotte pour pouvoir partir; maintenant c'est moi qui vais manquer à la flotte<sup>3</sup>. »

La mort, effectivement, n'allait pas tarder à le délivrer de ses tortures physiques et morales. Dans la matinée du 13 août, il reçut le Saint Viatique en présence de ses serviteurs et prononça des paroles dignes du Vicaire de Jésus-Christ<sup>4</sup>. Le lendemain, les cardinaux se réunirent autour de son lit : il

<sup>1</sup> REUMONT, t. III, 4<sup>e</sup> part., p. 151. Les ambassadeurs répètent, à diverses reprises, que le Pape ne peut rien faire avant l'arrivée des Vénitiens. Voy. les Lettres (inéd.) de J. de Aretio, datées d'Ancône les 21, 25 juillet et 7 août 1464. Dans la dernière nous lisons : « Del andar contra el Turco questo anno lasso el iudicio a V. Ex. Da la parte de N. S. buono animo ce, se le forze del corpo ci fusseno, ma li medici gli danno per consiglio che rebus sic stantibus non entri in galea. Stimese che forse se fara per questo anno uno legato. Tutto depende da quello se concludera (ici une lacune dans l'original) lo ser. duce sira qui. Mons. Niceno molti fa giorni arrivo qui... (sa galère est) molto bene in ordine. » (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Lettre de Paganinus à François Sforza (inéd.), datée d'Ancône, le 11 août 1464. (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> Le Pape était déjà dans un tel état de faiblesse, qu'il ne pouvait plus s'occuper d'affaires : Lettre (inéd.) de Maffeo Valaresso, datée d'Ancône, le 12 août 1464. (Bibliothèque Barberini, XXIX, 153, f° 582.)

<sup>4</sup> Dépêche (inéd.) de St. Nardini, du 13 août 1464. (Archives d'État de Milan.)

rassembla ce qui lui restait de forces « pour leur recommander l'œuvre sacrée à laquelle il avait consacré sa vie ». Il parlait à voix basse, par mots entrecoupés : « Mes frères bien-aimés, leur dit-il, mon heure approche, Dieu m'appelle à lui. J'ai vécu dans la foi catholique et je veux y mourir. Jusqu'à ce jour j'ai eu soin des brebis qui m'ont été confiées, je n'ai reculé ni devant la peine, ni devant le danger. Il m'est impossible de poursuivre ce que j'ai commencé; ce sera votre tâche. Continuez donc de travailler à l'œuvre de Dieu et n'abandonnez pas la cause de la religion chrétienne, car c'est votre rôle dans l'Église. Pensez à votre devoir, pensez au Sauveur des hommes, qui voit tout et récompense chacun selon ses mérites. Ayez soin des États de l'Église, afin qu'ils ne souffrent aucun dommage. Mes chers frères, et comme cardinal et comme Pape, dans mes relations avec vous, j'ai commis bien des fautes; j'ai offensé Dieu, j'ai manqué à la charité chrétienne; je prie le Tout-Puissant de me pardonner mes offenses; si j'ai manqué à votre égard, pardonnez-moi, mes chers frères, en présence de la mort. Enfin, souffrez que je vous recommande les membres de ma famille qui m'ont servi, pourvu qu'ils s'en montrent dignes. Adieu, mes frères; que la paix de Dieu et la grâce divine soient avec vous! » Les cardinaux l'écoutaient, les larmes aux yeux. Pendant longtemps aucun d'eux ne put prononcer une parole. Enfin, le cardinal Bessarion dit quelques mots au nom de tous, puis ils s'agenouillèrent autour du lit du mourant pour lui baiser la main.

Le lendemain tombait la fête de l'Assomption de la Vierge Marie : le Pape, qui avait toujours eu une dévotion spéciale pour la Reine des cieux, témoigna le désir de recevoir encore une fois la Sainte Eucharistie; le cardinal Ammanati, son ami préféré, devait la lui donner; mais il était écrit Là-Haut que Pie II ne célébrerait plus cette fête sur la terre. Après avoir reçu l'Extrême-Onction et avoir recommandé une dernière fois la continuation de la croisade, il rendit sans effort le dernier soupir, à la troisième heure de nuit. Sa dernière parole, adressée à Ammanati, avait été pour lui demander de ne pas

l'oublier dans ses prières<sup>1</sup>. « Ainsi finit Æneas Sylvius, prouvant, par sa mort, la profondeur de son attachement pour le vaste projet dont il avait poursuivi l'exécution pendant sa vie<sup>2</sup>. »

Le jour de l'Assomption, le corps du Pape défunt fut exposé dans la cathédrale; puis, conformément à son désir, on le transporta à Rome, où il fut enseveli dans la chapelle de Saint-André, construite par ses soins<sup>3</sup>.

Pie II avait été, à lui seul, l'âme de la croisade. Lui disparu, tout s'en alla à la dérive. Sa mort était un coup terrible non seulement pour l'Occident, mais aussi pour l'Orient, déjà ralant sous le joug du Turc<sup>4</sup>.

Dès qu'il eut reçu la nouvelle de la mort du Pape, le doge se fit mettre à terre. Quatre cardinaux, parmi lesquels le cardinal François de Gonzague, qui venait d'arriver avec sa galère, allèrent à sa rencontre et l'accompagnèrent à l'église de Saint-Cyriaque. Il y tint sur-le-champ une conférence avec les cardinaux. Les cardinaux Barbo et Borgia, empêchés par la maladie, ne purent y prendre part<sup>5</sup>. Pendant qu'elle était

<sup>1</sup> *Ammanati Ep.*, f<sup>o</sup> 26<sup>b</sup>-28; cf. 42<sup>b</sup> et 341-342<sup>b</sup>. Voy. CAMPANUS, p. 990. — Au sujet de la mort du Pape, voy. aux Suppléments de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 64, la Dépêche (inéd.) de G. Lolli, du 15 août 1464. (Archives d'Etat de Sienne.)

<sup>2</sup> HEINEMANN, p. 27. Dans un autre passage (p. 3), le même savant écrit, au sujet de Pie II : « Il fit ce qu'il put pour écarter le danger qui, pour la première fois, menaçait directement l'Europe. Ses avertissements, ses conseils, ses prédictions, son énergie indomptable malgré l'insuccès, lui méritent encore la reconnaissance de notre époque. Son regard, perçant l'avenir, avait reconnu les maux que devait infailliblement entraîner, pour les générations futures, l'établissement permanent des Turcs sur les rives du Bosphore; si, alors, on avait écouté sa voix, la crise qui nous menace actuellement eût, sans aucun doute, pu nous être épargnée. »

<sup>3</sup> Au sujet du tombeau de Pie II, voy. CANCELLIERI, *De Secret.*, p. 712 et suiv. — A l'époque de la reconstruction de Saint-Pierre, sous Paul V, le tombeau de Pie II fut transféré dans l'église de Saint-André della Valle, où « il occupe tout l'intervalle entre deux piliers » : GREGOROVIVS, *Grabmäler*, p. 96. — CIACONIUS a publié, t. II, p. 1027, la longue inscription placée sur ce tombeau en 1623, avec un mauvais dessin du tombeau lui-même : on la trouvera également dans BONANNI, t. I<sup>er</sup>, p. 69 et suiv. Elle en remplaçait une autre qui a été publiée par ROSSI, *Inscr.*, t. II, p. 421.

<sup>4</sup> DUEX, t. II, p. 238.

<sup>5</sup> Relation (inéd.) de Raphaël Caymus à Simoneta, datée d'Ancône, le 15 août

encore réunie, arriva la nouvelle de la mort du cardinal de Cusa : ce grand homme avait cessé de vivre le 11 août, à Todi<sup>1</sup>.

Le doge, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, était parti pour la croisade « contre son gré<sup>2</sup> » ; dans un compte rendu de sa conférence avec les cardinaux, il est dit qu'il prétendit y exiger d'eux des choses impossibles<sup>3</sup>. Dès le 16 août, l'archevêque de Milan résumait son jugement sur les Vénitiens en disant que, suivant toute apparence, ils étaient bien fâchés d'être venus à Ancône et regrettaient, en général, tout ce qui s'était fait contre les Turcs<sup>4</sup>.

Quand le doge eut regagné son bord, les cardinaux, impatients de retourner à Rome, décidèrent de mettre à la disposition de Venise les galères réunies dans le port d'Ancône, à condition, cependant, que celle-ci devrait les rendre, si le nouveau Pape n'approuvait pas cet arrangement, ou s'il annonçait l'intention d'entreprendre lui-même une croisade. Le trésor de guerre contenait encore un reliquat de 40,000 ducats ; il fut arrêté qu'on les ferait passer au roi de Hongrie par l'intermédiaire des Vénitiens. Ces décisions furent communiquées au doge le lendemain<sup>5</sup>. Le 17, eut lieu la translation des restes de Pie II ; ses entrailles furent ensevelies dans le

1464 (Archives d'Etat de Milan) ; Lettres (inéd.) de Giacomo d'Arezzo et du cardinal de Gonzague, datées d'Ancône, le 16 août 1464 (Archives Gonzague). Voy. aussi MALIPIERO, p. 30.

<sup>1</sup> Dans la Lettre (inéd.) de l'archevêque de Milan, citée plus bas, note 4, on lit, au sujet de la mort du cardinal de Cusa : « Del che e gran danno per la virtu et religione regnava in Sua Signoria. » Voy. *Script. rer. Siles.*, t. IX, p. 91, 94, et plus haut, dans le présent volume, p. 199.

<sup>2</sup> VOIGT, t. III, p. 722.

<sup>3</sup> « El prefato illustre duxe audito poi in concistorio el collegio deli rev<sup>m</sup> cardinali ha dimandato cose molto difficili et ardue et impossibili a quel collegio. » Lettre (inéd.) du 24 août 1464, adressée à C. Simoneta : le nom de l'auteur et celui du lieu dans la date ont été effacés par l'humidité. (Archives d'Etat de Milan.)

<sup>4</sup> Rapport (inéd.) à François Sforza, daté d'Ancône, le 16 août 1464. (Archives d'Etat de Milan.)

<sup>5</sup> AMMANATI, *Comment.*, p. 362. Voy. MALIPIERO, p. 31 ; *Chronic. Eugub.*, p. 1008. — L'auteur de cette dernière chronique dit, avec raison, qu'on disposa de 40,000 ducats, tandis qu'Ammanati ne parle que de 8,000. Nous avons déjà établi le chiffre exact, à la p. 321, d'après le livre de caisse lui-même.

chœur de Saint-Cyriaque<sup>1</sup>. Dès le même jour, plusieurs cardinaux quittèrent Ancône; les autres ne tardèrent pas à suivre leur exemple, chacun désirant arriver à temps pour l'élection du nouveau Pape<sup>2</sup>.

Le doge sortit du port d'Ancône dans la nuit du 18 août; il dirigea son escadre vers les côtes d'Istrie<sup>3</sup>. Alors s'accomplit ce que Pandolfo Cantarini avait prédit dès le commencement du mois d'août au duc de Milan, au moment du départ de la flotte vénitienne pour Ancône<sup>4</sup>. Cristoforo Moro rentra à Venise, et ordre fut donné de procéder au désarmement de l'escadre<sup>5</sup>.

De nos jours encore, la question d'Orient pèse sur l'Europe comme un cauchemar, et certains historiens modernes prétendent en faire tomber la responsabilité sur les Papes: il suffit

<sup>1</sup> Au milieu du chœur: la place est marquée par une plaque de marbre, sur laquelle sont gravées les armoiries de Pie II et l'inscription suivante (LEONI, p. 232, et CIAVARINI, t. I<sup>er</sup>, p. 185, l'ont publiée, mais inexactement):

MCCCC LXIII. XIX. KLS. SEPT.

PII II.

PONT. MAX. PRE-

CORDIA TUMU-

LANTUR.

CORPUS ROMAN

TRANSLATUM. ANCO.

MORITUR DUM

IN TURCOS RELLA PARAT

<sup>2</sup> Rapport (inééd.) de Nicodème de Pontremoli à François Sforza, du 23 août 1464 (Archives d'Etat de Milan). — Dans leurs Lettres (inééd.) du 16 août 1464, J. P. Arrivabenus et le cardinal de Gonzague se bornent, malheureusement, à des généralités, au sujet de cette conférence. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> Giacomo d'Arezzo au marquis de Mantoue, datée d'Ancône, le 18 août 1461 (inééd.): « Lo sermo duce de Venetia se partira questa nocte. » (Archives Gonzague.) — Le 21 août, C. Moro écrit de Parenzo, pour annoncer son prochain retour à Venise; l'original (inééd.) se trouve aux Archives d'Etat de Venise, *Atti dipl.*

<sup>4</sup> P. Contarini rappelle lui-même cette prédiction, dans une Lettre (inééd.) à François Sforza, datée de Venise, le 29 août 1464. (Archives d'Etat de Milan.)

<sup>5</sup> Voy. la Lettre (inééd.) de Contarini, citée dans la note ci-dessus. — Une pièce bien caractéristique est la Lettre (inééd.) écrite par le doge à François Sforza, le 25 août 1464, dans laquelle il raconte, en termes eutortillés, son retour à Venise. A l'en croire, la mort du Pape aurait été un événement absolument imprévu! L'original se trouve aux Archives d'Etat de Milan.



cependant, pour réfuter cette accusation, de considérer simplement l'activité déployée contre les Turcs par Pie II et par son prédécesseur Calixte III. « Jamais, même au milieu des crises les plus graves, la Papauté n'a perdu de vue la conversion de l'Orient au christianisme<sup>1</sup>; jamais non plus, en présence des assauts toujours plus menaçants de la puissance turque, elle n'a cessé d'entretenir l'idée de la croisade, seul moyen de salut; et les Papes, en proportion de leurs forces matérielles, ont fait, pour la défense de la chrétienté contre ce redoutable ennemi, plus qu'aucune autre puissance de l'Europe. Pie II, expirant à Ancône au moment de l'arrivée de la flotte croisée, est le représentant et l'expression d'une grande idée; tout ce qu'on peut dire sur l'insuffisance des moyens employés n'y changera rien<sup>2</sup>. »

Pie II est du nombre des Papes sur lesquels on a porté les jugements les plus divers. Tout le monde s'accorde à lui reconnaître une supériorité marquée sur tous ses contemporains, sous le rapport de la variété de ses connaissances; mais il est certain que la multiplicité des situations dans lesquelles s'est développé son génie et les nombreuses évolutions que présente sa carrière agitée sont de nature à autoriser les opinions les plus opposées. Il serait superflu de chercher à excuser sa jeunesse, ni le népotisme dont il donna l'exemple quand il fut Pape. Mais on ne peut contester non plus que, comme chef de l'Église, il n'ait puissamment contribué à la restauration du prestige et de l'autorité du Saint-Siège. Peu de princes peuvent entrer en parallèle avec le spirituel et aimable fils de Sienne sous le rapport de la science et du talent littéraire<sup>3</sup>. L'historien le plus autorisé de l'époque de la

<sup>1</sup> Voy. t. I<sup>er</sup> de cet ouvrage, p. 74 et suiv.

<sup>2</sup> Jugement émis par REUMONT dans l'*Allg. Zeitung*, an. 1879, p. 3676, en réponse aux accusations passionnées de Dœllinger. Voy. aussi VIGNA, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 101 et suiv., 167.

<sup>3</sup> GEIGER, p. 140; MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 220, s'exprime à peu près dans les mêmes termes : « L'Église, dit-il, a rarement été gouvernée par un Pape aussi lettré, aussi spirituel, aussi aimable que Pie II. » PALACKY, t. IV, 1<sup>re</sup> part., p. 373,

Renaissance a dit avec raison que Pie II fut digne de tous les respects, et qu'entre tous les Papes du quinzième siècle on doit, à ce point de vue, le placer au premier rang, avec Nicolas V<sup>1</sup>. Nous irons encore plus loin : dans notre conviction, le zèle infatigable déployé par Pie II pour la réalisation d'une croisade, malgré son âge avancé et ses tortures physiques, l'activité incessante mise par lui au service d'une cause que lui-même devait, dans le secret de son cœur, regarder comme à peu près désespérée, ses efforts pour réunir les forces de l'Occident en un faisceau capable de repousser le mahométisme, dont l'invasion menaçait d'ancantir à la fois l'Église et la civilisation occidentales, lui donnent droit à notre admiration et à la vénération des siècles à venir.

dit d'Æneas Sylvius qu'il fut une des plus hautes intelligences de son temps. Voy. encore : MUNTZ, *Renaissance*, p. 17 ; HELWING, p. 2 et 24 ; SISMONDI, t. X, p. 354. GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 204, appelle Pie II l'une des gloires de la Papauté.

<sup>1</sup> BURCKHARDT, *Cultur*, t. I<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 90.

FIN DU TOME TROISIÈME

## TABLE

### DES NOMS CITÉS DANS LE TOME TROISIÈME

- ACCIAIUOLI (A.), p. 327 note 5.  
 ACCIAIUOLI (Jacques), p. 327 note 1.  
 ADOLPHE DE NASSAU, archevêque de Mayence, p. 155, 191, 192, 193, 194, 195, 197.  
 ALAIN, cardinal, p. 10, 15, 44 note, 57 note 2, 95, 130, 146, 247, 298 note.  
 ALBERGATO (V.), p. 103 note 1.  
 ALBERT, archiduc d'Autriche, p. 49, 81, 177 note.  
 ALBERT-ACHILLE, margrave de Brandebourg, p. 44 note 2, 45, 49, 65 note 3, 90, 149, 151, 154, 156, 157, 183, 187, 188, 192, 284 note.  
 ALBERTI (Léon-Baptiste), p. 110.  
 ALBRET (Louis d'), cardinal, p. 125 note 1, 129, 130, 284.  
 ALDIGHIERI (Michel degli), p. 236.  
 ALEXANDRE VI, Pape. Voy. : BORGIA (Rodrigue).  
 ALEXANDRE I<sup>er</sup> JACELON, roi de Pologne, p. 239.  
 ALPHONSE D'ARAGON, roi de Naples, p. 98 note 3, 322.  
 ANIDANI (Giovanni), p. 2 note.  
 AMMANATI (Jacques), cardinal, p. 29, 38, 116, 139, 162 note 1, 165 note 3, 284 note, 285 et suiv., 304 note 1, 337 note 2, 338, 344, 348, 351.  
 ANDRÉ (saint), p. 237, 245-248, 288, 294  
 ANDRÉ, fils de Thomas Paléologue, p. 239.  
 ANGUILLARA (maison d'), p. 100.  
 ANGUILLARA (Everso), p. 102, 135.  
 ANTOINE, dit le grand bâtard de Bourgogne, p. 329, 331.  
 ANTOINE DE PISTOIE, p. 6 note 4, 15, 17 note 1, 23 note 2, 30 note, 279 note 1.  
 ANTOINE DE SIENNE, p. 232 note.  
 ANTONIN (saint), archevêque de Florence, p. 20, 52, 262.  
 ANTONIO DA GUBLIO, p. 142 note, 217.  
 ANTONIO DA TREZZO, p. 24 notes  
 ANTONIO DE VENERIIS, p. 232 note.  
 AQUAVIVA (G.), p. 122 note 1.  
 ARRIVABENE (J. P.), p. 108 note, 146 note 1, 254 note, 304 note 3, 319 note 2, 320 note 3, 354 note 3.  
 AURIBELLE (Martial), p. 265.  
 AURISPA, p. 35.  
 AUXIAS DESPUIG DE PODIO, p. 85 note 1.  
 BALNEO (G. Fr. DE), p. 19 note 1.  
 BALUE (Jean DE LA), cardinal, p. 147.  
 BARBADICO (Hier.), p. 20 note 2.  
 BARBARO (Erimolao), p. 95 note 1.  
 BARBE (marquise) DE MANTOUE, p. 2 note, 42 note 2, 55 note 4, 57 note 2, 68, 93 note, 234 note 2, 238 note 3, 239 note 2, 275 note 1, 277 note 6,

- 278 note 2, 284 note 1, 291 note 2,  
299 note 3, 304 note 3, 342 notes.
- BARBO (Pierre), cardinal. Voy. : PAUL II.
- BARLETIUS, p. 106 note 1.
- BASANTI (Ph. N.), p. 282 note 1.
- BECCADELLI, p. 35 note 1.
- BENVOCIENTI (L.), p. 19 note 4, 20  
note 1, 119 note 2, 271 note 3,  
342 note 5, 313 note 1, 314 note 2,  
315 note 3, 319 note 2, 321 note 2,  
322 notes.
- BERNARD (saint), p. 271.
- BERNARDO DE BOSCO, p. 272, 290, 292.
- BERNARDO DI LORENZO (ou di Firenze),  
p. 292.
- BERTHOLD, évêque de Brixen, p. 168  
note 1.
- BERTOLDO D'ESTE, p. 322, 324.
- BESSARION, cardinal, p. 10, 12, 13  
note 2, 29, 43 note 1, 50 notes, 58,  
64, 76, 90, 139, 143 note 1, 150-  
154, 158, 159-165, 182 note 1,  
183, 185, 188, 213, 232, 239, 245,  
246, 247, 275, 277 note 3, 297,  
298 note, 302 et suiv., 319 note 3,  
333, 350 note 1, 351.
- BIEL (Gabriel), p. 37.
- BIONDO (Flavio), p. 37.
- BIONDO (Gasparo), p. 37.
- BISTICCI (Vespasiano DA), p. 285.
- BLUMENAU (L.), p. 180.
- BOCCACINO, p. 2 note.
- BONARLI (Orlando), p. 52 note 2, 64  
note 1.
- BONAITTO (Bartolomeo), p. 42 note 2,  
106 notes, 107 notes, 111 note 5,  
112 note 1, 131 note 1, 143 notes,  
181 note 3, 183 note 1, 186 note 1,  
190 note 4, 192 note 3, 211 note 1,  
237 note 1, 238 notes, 240 notes,  
241 notes, 242 notes, 243 notes,  
245 notes, 275 note 1, 277 notes,  
278 note 1, 284 note 1.
- BORCIA (Pedro Luis), p. 19, 20, 23,  
26.
- BORCIA (Rodrigue), cardinal, puis Pape,  
sous le nom d'Alexandre VI, p. 11,  
13, 28, 44, 50 note, 57 note 2, 247,  
263; 275, 284 note 1, 292 note,
- 298 note, 310 note 1, 319 note 3,  
338, 343 note 2, 352.
- BORSO D'ESTE, duc de Modène et de  
Ferrare, p. 54, 67, 230, 241 note,  
271, 319, 337.
- BOSCHI (B. de), p. 71 note 3.
- BOSHAM (Pierre), p. 263.
- BURCHARD DE WEISSBRIACH, archevêque  
de Salzbourg, cardinal, p. 282, 286.
- BUSCH (Jean), p. 264.
- CALANDRINI (Philippe), cardinal, p. 6,  
10, 29, 44, 50 note, 263, 265 note,  
298 note.
- CALCAGNINI, évêque de Corneto, p. 7  
note 3.
- CALIXTE III, Pape, p. 1, 2, 5, 7, 24,  
25, 27 note 3, 93, 128, 129, 169  
note 2, 170, 173, 174, 205 et suiv.,  
229, 235, 260 note 1, 276 note 2,  
277, 285, 339 note 1, 355.
- CAMPANO (Giantonio), p. 12, 28, 30,  
38, 40, 295.
- CAMELIUS (P.), p. 73 note 2.
- CANALE (N. DE), p. 323 note 4.
- CAPELLO (Vittore), p. 20 note 2, 299,  
323.
- CAPISTRAN (saint Jean de), p. 267  
note 2.
- CAPRANICA (Ange), cardinal, p. 53 note 2,  
280, 283.
- CAPRANICA (Dominique), cardinal, p. 2,  
5, 6, 280, 285, 298 note.
- CARDONA (Jayme), p. 284.
- CARLO DE RODIANO, p. 342 note 5.
- CAROLUS PISANUS, p. 248 note 1.
- CARRETTO (Otto DE), p. 5, 6 note,  
7 note 2, 11 note, 12 note 1, 13,  
14 note, 15 note, 18 notes, 19 notes,  
24 notes, 30 note 1, 46 note 2, 49  
note 1, 52 note 3, 53 note, 55 note 2,  
60 note 3, 65 note 2, 69 note,  
79 note 2, 83 note 4, 97 note 3,  
98 note 3, 103 note 4, 105 note 3,  
107 note 1, 109 note 2, 111 note 5,  
112 note 1, 113 note 1, 119 note 3,  
127 note 3, 134-140, 142 note,  
143 notes, 144 notes, 145 note 3,  
212, 225 note 4, 237 note 2, 280

- note 1, 286 note 4, 287 notes, 307 note 1, 309 note 1, 312 note 3, 313 notes, 314 note 3, 315 notes, 316 note 1, 318 note 1, 319 notes, 323 notes, 325 notes, 326 notes, 327, 329 notes, 330 note 3, 331 notes, 332, 333, 334 note 1, 335 notes, 336 notes, 338 notes, 339 notes, 345 notes, 346 notes, 348 notes.
- CARVAJAL (Juan DE), cardinal, p. 11 note 1, 29, 45, 60, 63, 95 note 1, 139, 152, 161, 213 note 1, 275, 298 notes, 301, 312, 333, 338, 341, 344, 350.
- CASIMIR, roi de Pologne, p. 80, 219, 271.
- CASTIGLIONE, cardinal, p. 10, 11, 29, 283.
- CASTRO (Jean DE), p. 248-250.
- CASTRO (Paul DE), p. 248.
- CATABENUS (Antonius), p. 7 note 2, 12 note 1.
- CATHERINE, épouse de Thomas Paléologue, p. 239.
- CATHERINE DE SIENNE (sainte), p. 276-279.
- CATHERINE DE BOSNIE, p. 251, 253.
- CAVRIANI (G.), évêque de Mantoue, p. 27, 28 note, 42 note 2.
- CAYMUS (Raphaël), p. 332 note 4, 352 note 5.
- CENCI (Agapito —, de Rusticci), p. 38.
- CERDA (Antoine DE LA), cardinal, p. 13, 279.
- CHAMBES (Jean DE), p. 83 note 1.
- CHARLES VII, roi de France, p. 50, 61, 63, 64, 82, 86 et suiv., 88, 95, 124 et suiv., 129, 145, 176 note 4, 177, 186, 191 note 1.
- CHARLES I<sup>er</sup>, roi de Naples, p. 25.
- CHARLES, margrave de Bade, p. 83.
- CHARLOTTE DE LUSICKAN, reine de Chypre, p. 240, 242.
- CHAUMONT (Pierre DE), p. 138, 141, 143, 144.
- CHICI (Giacomo), p. 23 note 2, 46 note 2, 48 note 3, 49 note 1, 109 note 3, 241 notes.
- CHRISTOPHE COLOMB, p. 39.
- CLÉMENT IV, Pape, p. 25.
- CLÉMENT VI, Pape, p. 273.
- COLLAZIO (Pietro Apollonio), p. 232 note 1.
- COLLIS (Gerardus DE), p. 330 note 4, 333 note 1, 349 note 1.
- COLONNA (maison de), p. 6, 13, 100, 102, 106, 135.
- COLONNA (Antoine), préfet de Rome, p. 26.
- COLONNA (Prosper), cardinal, p. 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 44, 50 note, 57 note 2, 99 note 1, 91 note 2, 101, 239 note 1, 277 note 3, 286, 298 note.
- CONSANDULUS (N.), p. 24 note.
- CONTARINI (Pandolfo), p. 354.
- CONTRARIUS (A.), p. 37.
- COPPINI (François), évêque de Terni, p. 88 note 1, 134.
- CRIVELLI (Lodrisio), p. 36, 91 note 1.
- CUSA (Nicolas DE), cardinal, p. 27, 29, 82, 84, 99, 148, 167-181, 198, 199, 200 note 1, 212, 243 note 1, 257-259, 298 note, 333, 338, 350. 3
- DATI (Agostino), p. 36 note 1, 245 note, 247.
- DAUVET (Jean), p. 124.
- DAVID, empereur de Trébizonde, p. 234, 236.
- DÉMÉTRIUS, frère de Thomas Paléologue, p. 237.
- DIETHER D'ISENBURG, archevêque de Mayence, p. 136, 154-158, 164, 165, 166, 167, 177, 178 note 1, 181, 182, 183-197, 212.
- DIEM, 339.
- DOMENICHI (Domenici DE'), p. 7 et suiv., 257, 259-263, 274, 278 note 2, 347.
- DOMENICO DI ZACCARIA, p. 248 note 1.
- DONATO, évêque de Bellune, p. 296 note.
- DONATUS (Antonius), p. 52 note, 54 note 2.
- DONATUS (L.), p. 229 note 3.
- DONATUS (M.), p. 323 note 4, 324.
- EROLI (Bernard), cardinal, p. 29, 280, 283, 338.

- ESTOUTEVILLE (Guillaume d'), cardinal, p. 6, 10, 11, 13, 14, 15, 18, 44, 50 note, 123, 240, 298 note, 312, 319 note 3, 338, 341.
- ÉTIENNE THOMASCEWITCH, roi de Bosnie, p. 80 note 3, 251-253, 299.
- EUGÈNE III, Pape, p. 271.
- EUGÈNE IV, Pape, p. 9, 26, 61, 123, 201, 260 note 1, 265, 268, 271.
- FANTINUS DE VALLE, p. 106 note 3, 208, 210, 218, 220, 221-224, 225 note 4.
- FEDERICHI (A.), p. 290.
- FERDINAND LE CATHOLIQUE, roi d'Espagne, 239.
- FERDINAND I<sup>er</sup> (Ferrant), roi de Naples, p. 4, 6, 7, 14, 18, 24, 25, 54, 63, 65, 68, 69, 70, 77, 84, 85 et suiv., 95 et suiv., 96 et suiv., 98, 113, 114, 124, 133, 134, 135, 137, 140, 141, 322, 323.
- FERRICI (Pierre), nonce, p. 194, 196 197.
- FERRIER (saint Vincent), p. 276 note 1.
- FIESCHI, cardinal, p. 10, 129 note 2, 283 note 2.
- FILASTRE (G.), p. 302 note 1, 304.
- FILELFO (F.), p. 35, 37 note 5, 68.
- FLASSLAND (Joh. Werner von), p. 191.
- FOIX (P. DE), cardinal, p. 98 note 1.
- FORCHTENAUER (Wolfgang), p. 212, 213.
- FORTEGUERRI (Nicolas), évêque de Teano, cardinal, p. 25, 29, 102 note 2, 109 note 2, 115, 118, 139, 280, 283, 332, 337, 344.
- FOSCARINI (Luigi), p. 71, 72, 77, 78, et suiv., 325 notes, 339 note 1, 345 et suiv., 347, 348, 349 note
- FRANCISCUS, episc. Interamensis, p. 232 note.
- FRANÇOIS D'AREZZO, p. 35.
- FRANÇOIS D'ASSISE (saint), p. 276.
- FRANÇOIS DE TOLEDE, p. 153, 188, 194, 207.
- FRANZONI (Carlo de'), p. 109 note 3, 234 note 2, 277 note 5.
- FRÉDÉRIC III, empereur d'Allemagne, p. 16, 45, 49, 56 note 4, 58, 59, 60, 61, 62, 69, 76, 83, 84, 88, 89, 90, 136, 142, 149, 152, 153, 163, 165, 166, 177, 184, 187, 189, 198, 199, 200, 224 et suiv., 301, 303.
- FRÉDÉRIC I<sup>er</sup>, palatin du Rhin, p. 87 note 3, 136, 149, 154, 156, 161, 165, 167, 183, 184, 187, 188, 193, 194, 196, 197.
- FRÉDÉRIC, margrave de Brandebourg, p. 49, 183.
- FRÉDÉRIC, duc de Saxe, p. 44 note 2, 45, 62 note 2.
- FRÉDÉRIC D'UBBIN, p. 46, 96, 97, 105, 106, 117 et suiv., 119 notes, 339.
- FUST, p. 317 note 1.
- GALEOTTO AGENSIS, p. 6, 16 note.
- GENNADIUS, p. 243 note 1.
- GEORGES II, évêque de Brixen, p. 168 note 2.
- GEORGES, évêque de Trente, p. 180.
- GIACOMO D'AREZZO. Voyez : JACOBUS DE ARETIO.
- GIBLET (Moïse), p. 233 et suiv.
- GIOVANNI DI JUZZO, p. 27 note 3.
- GIOVANNI DI PEDRINO, p. 12 note 2, 37 note 4, 52 note 1, 53 note 4.
- GIUSTINIANI (Orsato), p. 71, 77 78 et suiv.
- GIUSTINIANO (Bernardo), p. 298 note, 300, 322.
- GORELINUS (Johannes), p. 40 note.
- GONFALONERIUS (J.-Bapt.), p. 234 note.
- GONZAGUE (Alexandre DE), p. 157 note 2.
- GONZAGUE (François DE), cardinal, p. 114 note 3, 117 note 1, 119 note 2, 143 note 1, 239 note 2, 274 note 2, 282 note 1, 284, 286 note 4, 291 note 3, 298 note, 299 note 3, 300 note 2, 304 notes, 315 notes, 319 notes, 352, 353 note, 354 note 2.
- GONZAGUE (Louis III DE), marquis de Mantoue, 12 note 1, 23 note 2, 28 note, 42 note 2, 46 note 2, 48 note 3, 52 note, 54 note 2, 55, 58 note 1, 66, 68, 77, 103 note 2, 106 note 2, 107 note 1, 111 note 5, 114 note 3, 115 note, 119 note 2, 135, 141 note 1, 143 note 1, 181 note 3,

- 190 note 4, 192 note 3, 240 notes, 241 note, 243 note, 284, 319, 323 note 1, 331 note 3, 333 note 2, 337, 343 note 2, 354 note 2.
- GOZZOLI (Benozzo), p. 19, 343 note 2.
- GRÉGOIRE XII, Pape, p. 277.
- GRITTI (Triadinus), p. 20 note 2.
- GUAZZALOTTI (André), p. 17.
- GUIDOBONUS (A.), p. 106 note 1.
- GUILLAUME DE SAXE, p. 72 note 2, 81 et suiv.
- GUNIFORTE DE BARZIZZA, p. 51.
- GUTENBERG, p. 195.
- HEIMBURG (Grégoire), p. 81, 89, 126, 163, 167, 173, 174, 175 note 1, 176-182, 183, 185, 186, 189, 198-200.
- HÉLÈNE, reine de Serbie, p. 239.
- HENRI VI, roi d'Angleterre, p. 54.
- HINDERBACH, p. 49.
- HUTTEN (Ulric DE), p. 178.
- HYBLETUS DE FLISCO (Fieschi), p. 283 note 2.
- IBRAHIM BEG, p. 233 et suiv.
- IGNACE, abbé du monastère de Sainte-Marie, à Florence, p. 231, note 4.
- INFESSURA, p. 19 note 4, 337 note 2.
- ISABELLE LA CATHOLIQUE, p. 239.
- ISÂTE DE PISE, p. 288.
- ISIDORE, cardinal, p. 11, 286.
- ISOTTA, épouse de Sigismond Malatesta, p. 110, 111.
- IVAN III, Wassiliewitch, p. 239.
- JACOBUS DE ARETIO, p. 115 note, 291 note 3, 312 note 4, 313 notes, 317 note 1, 337 note 2, 339 note, 340 note 2, 341 note 3, 342 note, 343 note 2, 344 note 3, 346 notes, 348 note 1, 349 note 8, 350 note 1, 353 note, 354 note 2.
- JACQUES, roi d'Écosse, p. 177.
- JACQUES, frère de Charlotte de Lusignan, p. 240.
- JACQUES DE BRESCIA, Dominicain, p. 272, 273.
- JACQUES DE LA MARCHE, p. 273.
- JACQUES DE LUCQUES, p. 29.
- JACQUES DE PORTUGAL, cardinal, p. 279.
- JEAN, duc de Calabre, p. 69, 87, 95, 96, 97 note 1, 100, 103, 114, 115, 117, 133, 141, 229.
- JEAN, duc de Clèves, p. 66, 67, 136.
- JEAN, margrave de Bade, p. 155, 177 note, 185, 188, 189.
- JEAN II, roi d'Aragon, p. 54.
- JEAN III D'EICH, évêque d'Eichstatt, p. 286.
- JEAN VI, évêque de Brixen, p. 168 note 1.
- JEAN DE BRANDEBOURG, p. 183, 184.
- JEAN DE CROY, sire de Chimay, p. 66, 67.
- JÉZABEL, abbesse de Sonnenburg, p. 172.
- JOACHIM, patriarche d'Antioche, p. 233 et suiv.
- JOACHIM, patriarche de Jérusalem, p. 233 et suiv.
- JOHANNES DE ULESIS, p. 14 note 1.
- JOH. JAC. DE CREMA, fisico, p. 343 note 2.
- JOUFFROY (Jean), cardinal, p. 66, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 138, 139 note 1, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147 et suiv., 284, 312.
- JUAN FRANCESCO DA CREMONA, p. 52 note 3.
- JUTERBOCK (Jacques DE), p. 264.
- KORANDA (Wenceslas), p. 211, 213.
- KOSTKA DE POSTUPITZ (Albert), p. 335 notes.
- KOSTKA DE POSTUPITZ (Zdenko), p. 211, 213, 221.
- LANDO (Jérôme), archevêque de Crète, p. 71 note 3, 207, 211, 266, 336, 337 note 2.
- LAUDOMIA, sœur de Pie II, p. 115, 281.
- LAUREDANO (Jacobus), p. 20 note 2.
- LELLI (Teodore DE), p. 179, 333 note 3.
- LÉON X, Pape, p. 287.
- LÉONARD III, Tocco, despote d'Arta, p. 233 note.
- LESURA (Johannes), p. 46 note 1.

- LEUBING, p. 63 note 1, 159.
- LOLLI (Grégoire), p. 29, 80 note 1, 106 note 1, 116, 127 note 1, 131, 132, 139, 141 notes, 142, 230, 291 note 3, 316, 339 note 2, 362 note 1.
- LONGUEIL (DE), cardinal, p. 127, 132, 138, 142 note 2, 146.
- LOUIS, duc de Savoie, p. 66, 80, 240, 241, 242.
- LOUIS XI, roi de France, p. 113, 117 note 1, 124, 126-148, 212, 220, 225, 226 note 1, 235, 242 note 1, 254, 301, 306, 326, 327 notes, 329, 331, 334, 335 note 1, 342.
- LOUIS DE SAVOIE, époux de Charlotte de Lusignan, p. 241, 242.
- LOUIS LE RICHE, duc de Bavière-Landshut, p. 149, 151, 166, 177 note.
- LUCA DE TOZIO, p. 102.
- LUCAS DE DALMATIE, p. 302.
- LUDOVIC DE BOLOGNE, p. 235 et suiv.
- LUSIGNAN. Voyez : CHARLOTTE.
- LUSIGNAN (Jacques DE), p. 240.
- LYSURA (Jean), p. 46 note 1.
- MAHOMET II, p. 2, 74, 228, 236, 237, 243 et suiv., 245 note, 250-253, 315 note.
- MALATESTA (Dominique), p. 118, 119.
- MALATESTA (Sigismond), p. 77, 100, 102, 108-112, 116-120, 135, 221, 230, 280, 299, 303, 304, 306, 324, 347 note 3.
- MALIPIERO (Prosper), doge, p. 70, 296, 297.
- MALLETTA (A.), p. 329 notes, 334, 335 note 1, 349 note 7.
- MANETTI, p. 35.
- MANUEL, fils de Thomas Paléologue, p. 239.
- MARASCA (B.), p. 117 note 1, 239 note 2, 299 note 3, 304 note 3, 306 note 2, 307 notes, 319 note 2.
- MARC, patriarche d'Alexandrie, p. 233 et suiv.
- MARIE, reine de Bosnie, p. 253.
- MARIE, fille naturelle de Ferdinand I<sup>er</sup>, roi de Naples, p. 113.
- MARINI (Antoine), p. 218 et suiv., 225, 334 note 2.
- MARINO DA MAZZANO, p. 97 note 1, 114.
- MARINUS DE FREOSO, p. 232 note.
- MARTIN V, Pape, p. 51, 93, 259.
- MASO (Angelo di), p. 108 note 4.
- MASO (Tiburzio di), p. 100, 101, 102, 103 et suiv., 106 et suiv., 100 note.
- MASO (Valeriano), p. 100, 104.
- MATHIAS CORVIN, roi de Hongrie, p. 49, 60 et suiv., 65, 145, 152, 165, 251, 252, 301, 323 et suiv., 330, 332, 353.
- MATTEI (André), p. 289.
- MATTEI (Laurent), p. 289.
- MAURICENUS (Paulus), p. 71 note 1.
- MÉDICIS (Cosme DE), p. 20, 52, 133, 277 note 4, 319, 327 note 3, 342 note 6.
- MÉDICIS (Philippe DE), p. 279 note 4.
- MÉDICIS (Pierre-François DE), p. 20, 343 note.
- MEAXILIS (DE), notaire, p. 5 note 1, 12 note 1.
- MIGNANELLUS, p. 57 note 1, 65 notes, 67 note 2, 115 note 4, 277 note 4.
- MILA (Luis-Juan DE), cardinal, p. 13, 50 note, 108 note.
- MINO DA FIESOLE, p. 288.
- MIRABELLO (Alessandro), p. 157 note 2.
- MODICLIANO (comte DE), p. 19 note 1.
- MONSTRELET, p. 133.
- MORO (Cristoforo), doge, p. 297 et suiv., 315 note, 323, 325, 349, 352, 356, 357.
- Mono (Lorenzo), p. 323.
- MULLNER, p. 151 note 1.
- NARDINI (Stefano), archevêque de Milan, cardinal, p. 65 note 3, 272, 287 note, 325 note 6, 338 note 3, 340 note 1, 342 notes, 343 note 1, 344 note 3, 348 note 1, 349 notes, 350 note 4, 356.
- NICODÈME (Dei Trincadini) DE PONTREMOLI, p. 2 note, 4 note, 15 note 2, 18 note 3, 19 note 2, 24 note 3, 27 note 1, 42 note 1, 53 note 2, 114 note 3, 119 note 1, 133 note 3, 24



- note, 145 note 1, 298 note 3, 317 note 2, 327 note 6, 342 note 6, 354 note 2.
- NICOLAS V (Thomas Parentucelli), Pape, p. 1, 35, 45, 89, 123, 231, 260 note 1, 268 note 3, 285, 287, 288, 356.
- NICOLAUS DE PALUDE, p. 336 note 2.
- NOCETO (Antoine DE), p. 131, 145, 225.
- NOCETO (Pierre DE), p. 131.
- NOGAROLI (Isotta), p. 55 note 3.
- OLIVA, cardinal, p. 237, 245, 281 et suiv., 283.
- OMAR-PACHA, p. 288.
- ONUPHRE, évêque de Tricarico, p. 197.
- ORSINI (maison d'), p. 6, 13, 44.
- ORSINI (Catherine), p. 97 note 1, 319 note 1.
- ORSINI (Giov.-Antonio), prince de Tarante, p. 69, 102, 112, 114, 117, 322.
- ORSINI (Latino), cardinal, p. 6, 14 note 2, 25, 50 note, 91 note 2.
- ORSINI (Napoléon), p. 112.
- OZOUN-HASSAN, prince de Caraman, p. 235, 243 note, 313.
- PACANINUS, p. 326 note 2, 329 note 4, 330 note 1, 333 note 1, 338 note 2, 339 note 1, 342 note 2, 344 note 3, 348 note 1, 350 note 2.
- PALLAVICINI (Battista), p. 35 note 1.
- PALMIERI (Nicolas), [*Palmerius*], p. 44, 230 note 4.
- PAOLO DELLO MASTRO, p. 245 note 1.
- PAOLO ROMANO, p. 117, 216 note 1, 288.
- PAPPENHEIM (Henri DE), p. 187.
- PATRIZZI (Augustin) [*Patritius*], p. 38.
- PATRIZZI (Francesco DE), p. 38.
- PAUL II (Barbo), Pape, p. 6, 11, 13, 44, 50 note, 287, 298 note, 319 note 3, 352.
- PAUL V, Pape, p. 287 note 1, 352 note 3.
- PAULUS, archevêque de Gênes, p. 283 note 2.
- PECOCK (Reginald), p. 272.
- PETIT (Nicolas), p. 83 note 1.
- PETRONIUS (Ludovicus), p. 78 note 2, 72 note 2, 113 et suiv. notes, 142 note, 144 note 3, 277 note 4, 284 note.
- PHILIPPE LE BON, duc de Bourgogne, p. 49, 66, 67 note 1, 128 note 1, 220, 226, 235, 254, 301 et suiv., 306, 308, 312, 314, 315, 316, 317, 324, 325, 326, 328 et suiv., 330, 331, 334.
- PHILIPPE DE KATZENELNBOGEN, p. 197 note.
- PIASIO (Battista), p. 37.
- PICCININO (Jacques), p. 4, 18, 19, 24, 25, 44, 84, 86, 96, 97, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 109, 112, 114, 135.
- PICCOLOMINI (Alexandre), p. 116.
- PICCOLOMINI (André), p. 98, 115, 293 note.
- PICCOLOMINI (Antoine), duc d'Amalfi, p. 25, 98, 113, 115, 119 note 2, 293 note, 311.
- PICCOLOMINI (Bartolomeo), p. 116.
- PICCOLOMINI (Catherine), p. 290.
- PICCOLOMINI (Eneas-Sylvius). Voyez : PIE II.
- PICCOLOMINI (François), cardinal, p. 29, 115, 116 note 1, 245, 281, 283, 335, 337 note 2.
- PICCOLOMINI (Jacques), p. 105 note 1, 114 note 1, 115, 118 note 3, 291, 293 note, 332.
- PICCOLOMINI (Niccolo), p. 320.
- PICCOLOMINI (Silvio), p. 287 note 1.
- PIE II, Pape, p. 1-356.
- PIE VI, Pape, p. 32.
- PIE IX, Pape, p. 278.
- PIERRE, maître de Pie II, p. 48.
- PINTURICCHIO, p. 116, 278.
- PLATINA (Barthélemy), p. 28, 30-32, 36.
- PODIÉBRAD (Georges), roi de Bohême, p. 49, 136, 152, 153, 154 note, 165, 166, 167, 184, 188, 189, 200, 203-227, 334, 342.
- POGGIO (Battista), p. 36.

- POGGIO (Gian-Francesco), p. 35.  
 PONTANO (G.), p. 96 note 1, 109 note.  
 PORCARO (Étienne), p. 100, 104.  
 PORCELLO (Giantonio) DE' PANDONI,  
 p. 35.  
 RABENSTEIN (Jean DE), p. 206.  
 RABINSTEIN (Procopede), p. 207 note 1,  
 209 note 1, 211, 213.  
 RADAK, p. 253.  
 RENÉ D'ANJOU, roi de Provence, p. 18,  
 53, 69, 83, 84, 85 et suiv., 87, 88,  
 95, 97, 105, 106, 186, 330.  
 RICAIO (Antoine), p. 52 note 3, 104  
 note 1, 323 note, 331 note 3, 333  
 note 2.  
 RIET (Joh. DE), p. 167 note 2  
 RIVERIUS (Bartholomeus), p. 141 note 1,  
 144 note 2.  
 ROBERT, archevêque de Cologne, p. 196.  
 197.  
 RODOLPHE DE RUESHEIM, p. 46 note 1,  
 164, 188, 190, 200.  
 ROKYZANA, p. 202, 203, 205, 206, 210.  
 ROLIN, cardinal, p. 50.  
 ROSELLINO (Bernardo), p. 292.  
 ROVÈRE (François DE LA). Voyez :  
 SIXTE IV.  
 ROVÈRE (Lionardo DE LA), p. 30 note 1.  
 ROVERELLA (Barthélemy), cardinal,  
 p. 273, 284 note, 285, 298 note.  
 ROVERELLA (Laurent), p. 274, 301.  
 RUBEIS (Augustinus DE), p. 103 note 4,  
 107 note 2, 119 note 3, 307 note 1,  
 309 note 1, 312 note 3, 313 notes,  
 314 note 3, 315 notes, 316 note 1,  
 318 note 1, 319 notes, 325 notes.  
 RUYSBROEK (Jean), p. 264.  
 SACUNDINO (Niccolo), p. 38, 296 note 1.  
 SANUDO (Leonardo), p. 297 note 3.  
 SAVELLI (maison DE), p. 100, 135.  
 SAVELLI (Jacques), p. 100, 101, 102,  
 104, 105, 106.  
 SCANDERBEG, p. 106, 304 et suiv., 332.  
 SCARAMPO (Louis), cardinal, p. 50 note 1,  
 57, 58, 72 note 2, 103 note 2, 139,  
 279, 298 note, 319 note 2, 333  
 note 2.  
 SCARAMPO (Louis), p. 55, 56 note 2.  
 SCHEFFER, p. 317 note 1.  
 SEBALDUS DE NOREMBERGA, p. 62 note 1.  
 SENFTLEBEN (H.), p. 282 note 3.  
 SEVERINUS (Nicolaus), p. 78 note 2,  
 72 note 2, 277 note 4, 291 note 2.  
 SFORZA (Alexandre), p. 96, 97, 105,  
 114.  
 SFORZA (François), duc de Milan, p. 2  
 note, 4 note, 5, 6, 7 note 2, 11 note,  
 12 note 1, 13 note 2, 14, 15 note,  
 18 notes, 19 notes, 24 note 3, 25,  
 26 note 1, 27 note 1, 30 note 1, 42  
 note 1, 46 note 2, 51, 52 note 3,  
 53 note, 55, 60 note 3, 67, 68, 69,  
 70 note, 71, 72, 73 note 1, 76, 77,  
 80, 91 note 1, 96, 97, 98, 103, 105  
 note 3, 107 note 2, 108, 111, 112,  
 113, 117 note 2, 119 note 2, 134,  
 135, 136, 137 note 1, 138, 140 notes,  
 143 notes, 144 notes, 145 note 1,  
 283 note 3, 286 note 4, 306, 315,  
 325, 326, 327 notes, 332 note 3,  
 333 notes, 337, 338 note 3, 340  
 note 1, 342 notes, 343 note 1, 345  
 notes, 348 notes, 349, 350 notes,  
 353 note 4, 354 notes.  
 SFORZA (Galéas-Marie), duc de Milan,  
 p. 51, 53.  
 SFORZA (Hippolyte), p. 55.  
 SICISMOND, empereur d'Allemagne,  
 p. 201.  
 SIGMOND, duc de Tyrol, p. 45, 65 note 3,  
 82, 84, 136, 164, 165, 167-181, 188,  
 197-200, 212, 260 note 1.  
 SIMONETA, p. 112 note 1, 339 note 1,  
 352 note 1, 352 note 5, 353 note 3.  
 SIMONETTO, p. 96.  
 SIXTE IV, Pape, p. 197 note, 236 note 2,  
 274.  
 SODOMA, p. 278.  
 SORETH (Jean), p. 265.  
 SPECCHIO (Bonanno), p. 101, 103.  
 STEPHANUS, protonotaire, p. 51 note 3.  
 STEPHANUS DE ROBIS, p. 336 note 4.  
 STERNBERG (Zdenko DE), p. 221,  
 223.  
 STROZZI (Filippo DE), p. 52 note 3, 72  
 note 2, 279 note 1.

- STROZZI (François), p. 55 note 3.  
 STROZZI (Matteo DE), p. 52 note 3.  
 STROZZI (Tito-Vespasiano), p. 232  
 note 1.  
 SUARDO (Martin), p. 241 note 1.  
 SWARAT (Nicolaus), p. 168 note 1.
- TEBALDO, cardinal, p. 11, 58.  
 TEPHELUS (Nic.), p. 235 note 1.  
 THÉODORE DE MONTEFIORE, p. 55 note 3,  
 93 note.  
 THIERRY (Dietrich) I<sup>er</sup>, archevêque de  
 Mayence, p. 155.  
 THOMAS PALÉOLOGUE, p. 64, 65, 237-  
 239.  
 THOMAS DE REATE, p. 21 note 1.  
 TODESCHINI (Nanni), p. 115.  
 TOMASIUS (Petrus), p. 20 note 2.
- TORQUEMADA (Juan DE), cardinal, p. 6,  
 10, 11, 58, 275.
- ULRIC DE WURTEMBERG, p. 156.  
 URBAIN II, Pape, p. 75.
- VALARESSO (Maffeo), p. 350 note 3.  
 VALLA (Laurent), p. 35.  
 VALLE (Niccolo), p. 34 note 2.  
 VARANO (Jules-César), p. 135.  
 VEGIO, p. 35.  
 VETTORI (Angelo), p. 51.  
 VICTURI (Matthæus), p. 20 note 2.  
 VITELLESCHI (B.), p. 111, 112, note 1.
- WRBENSKY (Wenceslas), p. 211.  
 Zoé, fille de Thomas Paléologue, p. 239.



## TABLE DES MATIÈRES

---

Table des archives et des collections de manuscrits dont les documents ont été consultés par l'auteur.....	I
Table des ouvrages le plus fréquemment cités, avec l'indication de leurs titres au complet.....	v

---

### LIVRE V

PIE II (1458-1464.)

INTRODUCTION.....	1
I	
Élection de Pie II. — Sa politique pacifique en Italie. — Son caractère. — Ses relations avec les humanistes. — Ses travaux littéraires.....	4
II	
La question d'Orient et le congrès de Mantoue (1459-1460).....	42
III	
Guerre de la succession de Naples. — Son contre-coup sur les États de l'Église. — Agitation républicaine à Rome en 1460-1461. — Situation privilégiée des Piccolomini et des Siennois; abaissement des avelli et des Malatesta.....	95
IV	
Mouvement accentué de résistance à l'autorité du Pape, en France et Allemagne.....	151
V	
Tentatives pour le rétablissement de l'union de la Bohême avec l'Église.....	201

100,-

VI

La question d'Orient de 1460 à 1463. — Insouciance des puissances italiennes. — Ambassadeurs et réfugiés orientaux à Rome. — Les derniers Paléologues. — Charlotte de Lusignan. — Lettre de Pie II au Sultan. — Translation du chef de saint André à Rome. — Découverte des mines d'alun de Tolfa. — Conquête de Trébizonde, de Lesbos et de la Bosnie par les Turcs. — Le Pape se décide à se mettre à la tête de la croisade..... 228

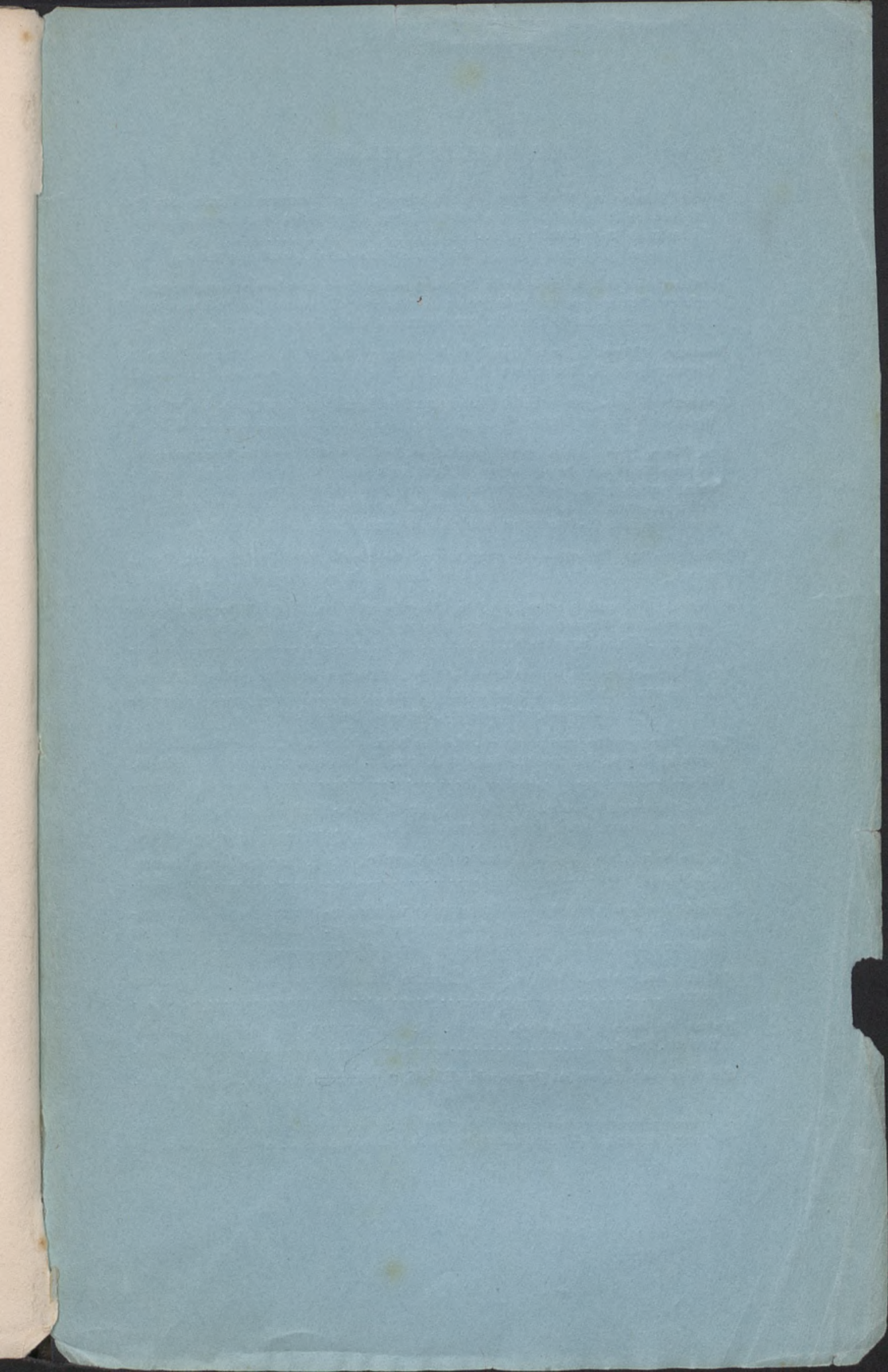
VII

Projets de réforme. — Réforme des Ordres religieux. — Mesures protectrices en faveur des nègres et des Juifs. — La bulle de rétractation. — Défense de la liberté religieuse. — Punition des auteurs d'hérésies. — Controverse au sujet du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Fêtes ecclésiastiques. — Canonisation de sainte Catherine de Sienne. — Promotion de cardinaux. — Encouragements aux arts. — Sienne et Pienza..... 256

VIII

La croisade. — Mort de Pie II..... 296  
 TABLE DES NOMS CITÉS DANS LE TOME TROISIÈME..... 35.







A LA

- Saint Louis et Alphonse de Poitiers**, par BOUTARIC. Étude sur les origines de la centralisation administrative, d'après des documents inédits. Un volume in-8° cavalier..... 40 fr.  
(*Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, grand prix Gobert.*)
- Institutions militaires de la France avant les armées permanentes**, suivies d'un aperçu des principaux changements survenus jusqu'à nos jours dans la formation de l'armée, par BOUTARIC. Un volume in-8°..... 36 fr.
- Jeanne d'Arc**. Album grand in-4° oblong illustré de 48 compositions à l'aquarelle de M. BOUTET DE MONVEL. Reliure toile, fers spéciaux.... 40 fr.
- Jeanne d'Arc**, par Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Un volume in-16 de la *Bibliothèque Plon*..... 3 fr. 50
- Les Deux Procès de condamnation, les Enquêtes et la Sentence de réhabilitation de Jeanne d'Arc**, mis pour la première fois intégralement en français, d'après les textes originaux officiels, avec notes, notices, éclaircissements, documents divers et introduction par M. E. O'REILLY. Deux volumes in-8° cavalier enrichis de gravures et de fac-similés. 72 fr.
- Histoire des Avocats au parlement de Paris (1300-1600)**, par R. DELACHENAL, ancien élève de l'École des Chartes. Un volume in-8°..... 30 fr.
- Tableaux du passé germanique : le Peuple allemand à l'époque de la guerre de Trente ans**, par Gustave FREYTAG. Traduction par Aimé MERCIER. Un volume in-8°..... 25 fr.
- Un Chancelier au quinzième siècle. Nicolas Rollin (1380-1461)**, par A. PERRIER. Un volume in-8° avec portrait..... 25 fr.  
(*Couronné par l'Académie française, prix ThéroUANNE.*)
- Les Marguerite françaises. Les saintes, les reines, les princesses, les grandes dames, les femmes du peuple**, par E. STOFFLET. Un volume in-16. Prix..... 12 fr.
- Saint Vincent Forrier (1350-1419)**, par Matthieu-Maxime GONCE. Un volume in-8° carré avec une gravure et une carte..... 25 fr.
- La Belle vie de sainte Colette de Corbie**, par E. SAINTE-MARIE PERRIN. Un volume in-16..... 12 fr.
- Saint François d'Assise**. Un superbe volume in-8° carré, orné de 21 gravures hors texte, par Maurice BOUTET DE MONVEL. Texte adapté par Roger BOUTET DE MONVEL. Tiré sur beau papier d'alfa..... 45 fr.
- Saint François d'Assise**, par Maurice BEAUFRETON. In-8° écu avec un portrait..... 18 fr.
- Saint François d'Assise**, par G. K. CHESTERTON. Traduit par Isabelle Rivière. In-16..... 12 fr.
- Sur les pas de saint François d'Assise**, par Louis GILLET. In-16. 12 fr.